

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0101		Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants			
010110		– Reproducteurs de race pure			
0101101000		---- chevaux(a)	2.5	A	
0101102000		--- ânes, des espèces domestiques, reproducteurs de race pure (a).	17.5	A	
010120					
010190		– Autres			
		---- chevaux :			
0101901000		----- destinés à la boucherie	50	A	
0101902000		----- de course, âgés de moins de six (6) ans, dans la limite d'un contingent annuel de vingt (20) têtes, aux conditions fixées par un arrêté du ministre chargé des finances après avis du ministre de l'agriculture	25	A	
01019030		----- autres :			
0101903010		----- de trait ou de selle	52	A	
0101903090		----- autres	52	A	
01019090		--- ânes, mulets et bardots :			
0101909010		----- mulets et bardots	52	A	
0101909090		----- autres	52	A	
0102		Animaux vivants de l'espèce bovine			
01021000		– Reproducteurs de race pure			
0102100010		--- des espèces domestiques (a)	2.5	A	
0102100090		--- autres (a)	2.5	A	
010290		– Autres			
		--- des espèces domestiques :			
0102901000		----- veaux	251.5	J	
		----- vaches :			
0102902100		----- destinées à l'abattage immédiat et dont la viande est destinée à la transformation	251.5	J	
0102902200		----- vaches laitières	251.5	J	
0102902900		----- autres	251.5	J	
		---- taureaux, à l'exclusion des taurillons :			
0102903100		----- taureaux de combat importés pour les besoins d'une manifestation tauromachique déterminée et conduits directement au toril	251.5	A	
0102903900		----- autres	251.5	J	
		----- autres :			
0102904100		----- boeufs, à l'exclusion des bouvillons et génisses	251.5	J	
0102904900		----- autres	251.5	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV-M Schedule-1

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0102909000		--- autres	251.5	J	
0103		Animaux vivants de l'espèce porcine			
01031000		- Reproducteurs de race pure			
0103100010		--- des espèces domestiques (a)	52	A	
0103100090		--- autres (a)	52	A	
		- Autres :			
010391		-- D'un poids inférieur à 50 kg			
0103911000		--- des espèces domestiques	52	A	
0103919000		--- autres	52	A	
010392		-- D'un poids égal ou supérieur à 50 kg			
01039210		--- des espèces domestiques :			
0103921010		---- truies ayant mis bas au moins une fois, d'un poids minimum de 160 kg	52	A	
0103921090		---- autres	52	A	
0103929000		---- autres	52	A	
0104		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine			
010410		- De l'espèce ovine			
01041010		--- reproducteurs de race pure :			
0104101010		---- des espèces domestiques (a)	2.5	A	
0104101090		---- autres (a)	2.5	A	
01041090		---- autres :			
0104109010		---- des espèces domestiques	329	J	
0104109090		---- autres	329	J	
010420		- De l'espèce caprine			
01042010		--- reproducteurs de race pure :			
0104201010		---- des espèces domestiques (a)	2.5	A	
0104201090		---- autres (a)	2.5	A	
01042090		--- autres :			
0104209010		---- des espèces domestiques	329	J	
0104209090		---- autres	329	J	
0105		Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques.			
		- D'un poids n'excédant pas 185 g :			
010511		-- Coqs et poules			
0105111000		--- reproducteurs (a)	2.5	A	
0105119000		--- autres	36	J	
01051200		-- Dindes et dindons			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0105120010		---- reproducteurs	2.5	A	
0105120090		---- autres	2.5	A	
01051900		-- Autres			
		---- canetons :			
0105190011		----- reproducteurs	17.5	A	
0105190019		----- autres	17.5	J	
		---- autres :			
		----- reproducteurs :			
0105190023		----- pintadeaux	17.5	A	
0105190029		----- oisons	17.5	A	
		---- autres :			
0105190093		----- pintadeaux	17.5	J	
0105190099		----- oisons	17.5	J	
		- Autres :			
0105920000		-- Coqs et poules d'un poids n'excédant pas 2.000 g	108	J	
0105930000		-- Coqs et poules d'un poids excédant 2.000 g	108	J	
01059900		-- Autres			
0105990010		---- canards	108	J	
0105990020		---- oies.	108	J	
0105990030		---- dindons et dindes	108	J	
0105990090		---- pintades	108	J	
0106		Autres animaux vivants			
		- Mammifères :			
010611		-- Primates			
0106111000		--- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
0106119000		--- autres	50	A	
010612		-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)			
0106121000		--- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
0106129000		--- autres	50	A	
010619		-- Autres			
		---- lapins domestiques :			
0106191100		----- lapereaux reproducteurs (b)	2.5	A	
0106191900		----- autres	50	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- camélidés :			
0106192100		----- camélidés reproducteurs de race pure (a)	2.5	A	
0106192900		----- autres	52	A	
		---- autres :			
0106193000		----- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs.	25	A	
		----- autres :			
		----- des espèces domestiques :			
0106194100		----- chiens et chats	50	A	
0106194900		----- autres	50	A	
		----- autres :			
0106195000		----- des espèces gibier	50	A	
		----- des espèces à poils :			
0106196100		----- chiens et chats	50	A	
0106196900		----- autres	50	A	
0106199000		----- autres	50	A	
010620		- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)			
0106201000		--- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
		--- autres :			
0106209100		---- tortues	50	A	
0106209200		---- crocodiles	2.5	A	
0106209900		---- autres	50	A	
		- Oiseaux :			
010631		-- Oiseaux de proie			
0106311000		--- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
0106319000		--- autres	50	A	
010632		-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)			
0106321000		--- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
0106329000		--- autres	50	A	
010639		-- Autres			
		--- pigeons :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0106391100		----- dits «de tir» importés pour les besoins d'une manifestation publique (concours) déterminée et conduits directement à destination sous le couvert d'un acquit-à-caution à faire décharger par le service des douanes du lieu où est organisé le concours	25	A	
0106391200		----- pigeons voyageurs	36	A	
0106391900		----- autres	36	A	
		---- autres :			
0106392000		----- destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
		----- autres :			
0106393000		----- autruches	17.5	A	
		----- autres :			
0106399100		----- des espèces gibier	50	A	
0106399900		----- autres	50	A	
010690		- Autres			
0106901000		---- insectes exotiques de la lutte biologique (a)	2.5	A	
		---- abeilles :			
0106902100		---- bourdons pollinisateurs	2.5	A	
0106902900		---- autres	52	A	
0106903000		---- animaux destinés aux parcs zoologiques, nationaux ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs	25	A	
		---- autres :			
0106909100		---- des espèces gibier	50	A	
0106909200		---- des espèces à poils	50	A	
0106909900		---- autres	50	A	
0201		Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées			
02011000		- En carcasses ou demi-carcasses			
		--- de l'espèce domestique :			
0201100011		---- de veau	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0201100019		---- de gros bovins	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0201100090		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
02012000		- Autres morceaux non désossés			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- de l'espèce domestique :			
0201200011		---- de veau	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0201200019		---- de gros bovins	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0201200090		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
02013000		- Désossées			
		--- de l'espèce domestique :			
0201300011		---- de veau	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0201300019		---- de gros bovins	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0201300090		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0202		Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées			
02021000		- En carcasses ou demi-carcasses			
0202100010		--- de l'espèce domestique	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0202100090		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
02022000		- Autres morceaux non désossés			
0202200010		--- de l'espèce domestique	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0202200090		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
020230		- Désossées			
		--- de l'espèce domestique :			
0202301100		---- viande hachée présentée sous forme de galettes de 45 gr à 150 gr, en sachets en polyéthylène, d'une teneur en matière grasse de 17,5% à 21% (a)	17.5	G; subject to Annex 1, note 3	
0202301900		---- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0202309000		--- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0203		Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées			
		- Fraîches ou réfrigérées :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
02031100		-- En carcasses ou demi-carcasses			
0203110010		---- de l'espèce domestique	52	A	
0203110090		---- autres	52	A	
02031200		-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés			
		---- de l'espèce domestique :			
0203120011		----- jambons	52	A	
0203120019		----- autres	52	A	
		---- autres :			
0203120091		----- jambons	52	A	
0203120099		----- autres	52	A	
02031900		-- Autres			
0203190010		---- de l'espèce domestique	52	A	
0203190090		---- autres	52	A	
		- Congelées :			
02032100		-- En carcasses ou demi-carcasses			
0203210010		---- de l'espèce domestique	52	A	
0203210090		---- autres	52	A	
02032200		-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés			
		---- de l'espèce domestique :			
0203220011		----- jambons	52	A	
0203220019		----- autres	52	A	
		---- autres :			
0203220091		----- jambons	52	A	
0203220099		----- autres	52	A	
02032900		-- Autres			
0203290010		---- de l'espèce domestique	52	A	
0203290090		---- autres	52	A	
0204		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées			
02041000		- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées			
0204100010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204100090		---- autres	329	Q	
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées:			
02042100		-- En carcasses ou demi-carcasses			
0204210010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204210090		---- autres	329	Q	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
02042200		-- En autres morceaux non désossés			
0204220010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204220090		---- autres	329	Q	
02042300		-- Désossées			
0204230010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204230090		---- autres	329	Q	
02043000		-- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées			
0204300010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204300090		---- autres	329	Q	
		-- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :			
02044100		-- En carcasses ou demi-carcasses			
0204410010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204410090		---- autres	329	Q	
02044200		-- En autres morceaux non désossés			
0204420010		---- de l'espèce domestique-	329	Q	
0204420090		---- autres	329	Q	
02044300		-- Désossées			
0204430010		---- de l'espèce domestique	329	Q	
0204430090		---- autres	329	Q	
0204500000		-- Viandes des animaux de l'espèce caprine	329	Q	
0205000000		Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	275	A	
0206		Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.			
020610		-- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés			
0206101000		---- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
		---- autres :			
0206109100	aa	---- de l'espèce bovine domestique, skirt cuts frais ou réfrigérés	275	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0206109100	bb	---- de l'espèce bovine domestique, à l'exception des skirt cuts frais ou réfrigérés	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0206109900		---- autres	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
		-- De l'espèce bovine, congelés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
02062100		-- Langues			
0206210010		--- destinées à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
		--- autres :			
0206210091		---- de l'espèce bovine domestique	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0206210099		---- autres	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
02062200		-- Foies			
0206220010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
		--- autres :			
0206220091		---- de l'espèce bovine domestique	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
0206220099		---- autres	275	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
02062900		-- Autres			
0206290010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
		--- autres :			
0206290091	aa	---- de l'espèce bovine domestique, skirt cuts congelés	50	Voir Annexe 1, notes 3, 5, and 6	
0206290091	bb	---- de l'espèce bovine domestique, à l'exception des skirt cuts congelés	50	Voir Annexe 1, notes 3, and 6	
0206290099		---- autres	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
02063000		-- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés			
0206300010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
		--- autres :			
0206300091		---- de l'espèce porcine domestique	50	A	
0206300099		---- autres	50	A	
		-- De l'espèce porcine, congelés :			
02064100		-- Foies			
0206410010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
		--- autres :			
0206410091		---- de l'espèce porcine domestique	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0206410099		----- autres	50	A	
02064900		-- Autres			
0206490010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
		--- autres :			
0206490091		----- de l'espèce porcine domestique	50	A	
0206490099		----- autres	50	A	
02068000		-- Autres, frais ou réfrigérés			
0206800010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	Q	
		--- autres :			
0206800091		----- des espèces chevaline, asine et mulassière	50	A	
0206800099		----- autres	50	Q	
020690		-- Autres, congelés			
02069010		--- foies congelés :			
0206901010		----- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	275	Q	
		----- autres :			
0206901091		----- des espèces chevaline, asine et mulassière	275	A	
0206901099		----- autres	275	Q	
02069090		--- autres :			
0206909010		---- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	Q	
		---- autres :			
0206909091		----- des espèces chevaline, asine et mulassière	50	A	
0206909099		----- autres	50	Q	
0207		Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05			
		-- De coqs et de poules :			
0207110000		-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 7	
0207120000		-- Non découpés en morceaux, congelés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 7	
02071300		-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés			
0207130010		--- foies	124	R; subject to Annex 1, note 3	
		--- morceaux :			
0207130021		---- désossés	124	R; subject to Annex 1, note 3	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0207130029		----- non désossés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 8	
0207130090		---- autres abats.	124	R; subject to Annex 1, note 3	
02071400		-- Morceaux et abats, congelés			
0207140010		---- foies	124	G; subject to Annex 1, note 3	
		---- morceaux :			
0207140021	aa	----- viandes mecaniquement désossés, gallus domesticus congelés		A	
0207140021	bb	----- frozen boneless and skinless: breast, and line run tenders gallus domesticus non mecaniquement désossés		C; subject to Annex 1, note 3	
0207140021	cc	----- frozen boneless and skinless: thigh meat gallus domesticus non mecaniquement désossés		Voir Annexe 1, notes 3 and 17	
0207140021	dd	----- other frozen boneless meat gallus domesticus non mecaniquement désossés		Voir Annexe 1, notes 3 and 18	
0207140029		----- non désossés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 8	
0207140090		---- autres abats.	124	G; subject to Annex 1, note 3	
		-- De dindes et dindons :			
0207240000		-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 7	
0207250000		-- Non découpés en morceaux, congelés	124	Voir Annexe 1, notes 3 and 7	
02072600		-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés			
0207260010		---- foies	124	R; subject to Annex 1, note 3	
		---- morceaux :			
0207260021		----- désossés	124	R; subject to Annex 1, note 3	
0207260029		----- non désossés	124	S; subject to Annex 1, note 3	
0207260090		---- autres abats.	124	R; subject to Annex 1, note 3	
020727		-- Morceaux et abats, congelés			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0207271000		--- viandes désossées broyées.	60	J; subject to Annex 1, note 3	
02072790		--- autres :			
0207279010		---- foies	124	R; subject to Annex 1, note 3	
		---- morceaux :			
0207279021		----- désossés	124	R; subject to Annex 1, note 3	
0207279029		----- non désossés	124	R; subject to Annex 1, note 3	
0207279090		---- autres abats	124	R; subject to Annex 1, note 3	
		- De canards, d'oies ou de pintades :			
0207320000		-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	124	J	
02073300		-- Non découpés en morceaux, congelés			
0207330010		--- canards	124	J	
0207330020		--- oies	124	J	
0207330090		--- pintades	124	J	
020734		-- Foies gras, frais ou réfrigérés			
0207341000		--- foies gras d'oie ou de canard	50	J	
0207349000		--- autres	124	J	
02073500		-- Autres, frais ou réfrigérés			
0207350010		--- foies	124	J	
		--- morceaux :			
0207350021		---- désossés	124	J	
0207350029		---- non désossés	124	J	
0207350090		--- autres abats.	124	J	
020736		-- Autres, congelés			
0207361000		--- foies gras d'oie ou de canard	50	J	
02073690		--- autres :			
		---- morceaux :			
0207369011		----- désossés	124	J	
0207369019		----- non désossés	124	J	
0207369090		---- autres abats.	124	J	
0208		Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés			
02081000		- De lapins ou de lièvres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0208100010		--- destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	J	
		--- autres :			
0208100091		---- de lapins domestiques	50	J	
0208100099		---- autres	50	J	
0208200000		- Cuisses de grenouilles	50	A	
02083000		- De primates			
0208300010		--- abats destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
0208300090		--- autres	50	A	
02084000		- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés) ; de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)			
0208400010		--- abats destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
0208400020		--- viandes de baleine	50	A	
0208400090		--- autres	50	A	
02085000		- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)			
0208500010		--- abats destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
0208500090		--- autres	50	A	
02089000		- Autres			
0208900010		--- de pigeons domestiques	50	J	
0208900020		--- de gibier.	50	A	
		--- autres :			
0208900091		---- abats destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	50	A	
0208900093		---- viandes de phoque	50	A	
0208900099		---- autres	50	J	
02090000		Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.			
		--- lard :			
0209000011		---- frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	50	A	
0209000019		---- séché ou fumé	50	A	
0209000030		--- graisse de porc	50	A	
0209000090		--- graisse de volailles	50	A	
0210		Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats			
		- Viandes de l'espèce porcine :			
02101100		-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés			
0210110010		--- salés ou en saumure	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0210110090		--- séchés ou fumés	50	A	
02101200		-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux			
0210120010		--- salées ou en saumure.	50	A	
0210120090		--- séchées ou fumées	50	A	
02101900		-- Autres			
0210190010		--- salées ou en saumure	50	A	
0210190090		--- séchées ou fumées	50	A	
021020		-- Viandes de l'espèce bovine			
		--- de l'espèce bovine domestique :			
0210201100		---- non désossées	275	J	
		---- désossées :			
0210201500		----- séchées	60	J	
0210201700		----- autres	275	J	
0210209000		---- autres	50	J	
		-- Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats :			
02109100		-- De primates			
0210910010		--- abats	50	J	
0210910090		--- autres	50	J	
02109200		-- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés) ; de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)			
0210920010		--- abats	50	J	
0210920090		--- autres	50	J	
02109300		-- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)			
0210930010		--- abats	50	J	
0210930090		--- autres	50	J	
021099		-- Autres			
0210991000		--- viandes de l'espèce ovine et caprine	275	J	
02109990		--- autres :			
		---- foies de volailles, salés ou en saumure :			
0210999011		----- foies gras d'oie ou de canard	50	J	
0210999019		----- autres	50	J	
0210999020		---- viandes de cheval salées ou en saumure ou bien séchées	50	J	
		---- abats :			
		----- de l'espèce porcine domestique :			
0210999031		----- têtes et morceaux de têtes ; gorges	50	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0210999032		----- pieds; queues	50	J	
0210999033		----- rognons	50	J	
0210999034		----- foies	50	J	
0210999035		----- coeurs ; langues ; poumons	50	J	
0210999036		----- foies, coeurs, langues et poumons, avec la trachée et l'oesophage, le tout attendant	50	J	
0210999039		----- autres	50	J	
0210999040		----- de l'espèce bovine domestique	50	J	
0210999050		----- autres	50	J	
0210999090		----- autres	50	J	
0301		Poissons vivants			
03011000		- Poissons d'ornement			
0301100010		--- d'eau douce	50	F	
0301100090		--- de mer.	50	A	
		- Autres poissons vivants :			
		-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)			
030191					
0301911000		--- destinées au repeuplement des rivières	40	F	
0301919000		--- autres	50	A	
030192		-- Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)			
0301921000		--- destinées au repeuplement des rivières	40	F	
03019290		--- autres :			
0301929010		---- civelles	50	A	
0301929090		---- autres	50	A	
030193		-- Carpes			
0301931000		--- destinées au repeuplement des rivières	40	F	
0301939000		--- autres	50	A	
030199		-- Autres			
		--- d'eau douce :			
0301991100		---- destinés au repeuplement des rivières	40	F	
03019919		---- autres :			
0301991910		----- saumons et corégones	50	A	
0301991920		----- autres salmonidés	50	A	
0301991990		----- autres	50	A	
03019990		--- de mer:			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0301999001		----- harengs	50	A	
0301999011		----- esprots (sprats) et maquereaux.	50	A	
0301999015		----- thons	50	A	
0301999021		----- sardines	50	A	
0301999025		----- squales	50	A	
0301999031		----- sébastes (sebastes marinus)	50	A	
0301999035		----- flétans (hippoglossus vulgaris, hippoglossus reinhardtius)	50	A	
0301999041		----- morues	50	A	
0301999045		----- soles	50	A	
0301999051		----- anchois	50	A	
0301999055		----- merlans	50	A	
0301999090		----- autres	50	A	
0302		Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04			
		– Salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0302110000		-- Truites (Salmo trutta, Oncorhynchus my kiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster)	50	F	
0302120000		-- Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorboscha, Oncorhynchus Keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho hucho)	50	A	
03021900		-- Autres			
0302190010		--- corégones	50	A	
0302190090		--- autres	50	A	
		– Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0302210000		-- Flétans (Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis)	50	A	
0302220000		-- Plies ou carrelets (Pleuronectes platessa)	50	A	
0302230000		-- Soles (Soleaspp.)	50	A	
0302290000		-- Autres	50	A	
		– Thons (du genre Thunnus), listaos ou bonites à ventre rayé (Euthynnus (Katsuwonus) pelamis), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0302310000		-- Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	50	A	
0302320000		-- Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0302330000		-- Listaos ou bonites à ventre rayé	50	A	
0302340000		-- Thons obèses (Thunnus obesus)	50	A	
0302350000		-- Thons rouges(Thunnusthynnus)	50	A	
0302360000		-- Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	50	A	
0302390000		-- Autres	50	A	
0302400000		-- Harengs (Clupea harengus, Clupeapallasii), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	50	A	
0302500000		-- Morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	50	A	
		-- Autres poissons, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
03026100		-- Sardines (Sardina pilchardus, Sardinops spp.), sardinelles (Sardinella spp.), sprats ou esprats (Sprattus sprattus)			
		--- sardines :			
0302610011		---- entières	50	A	
0302610013		---- décapitées.	50	A	
0302610019		---- tronçonnées	50	A	
0302610090		---- autres	50	A	
0302620000		-- Eglefins (Melanogrammus aeglefinus)	50	A	
0302630000		-- Lieus noirs (Pollachius virens)	50	A	
0302640000		-- Maquereaux (Scomberscombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus)	50	A	
0302650000		-- Squales	50	A	
03026600		-- Anguilles (Anguilla spp.)			
0302660010		--- civelles	50	A	
0302660090		--- autres	50	A	
03026900		-- Autres			
0302690010		--- d'eau douce	50	F	
		--- de mer:			
0302690091		---- sébastes (sébastes marinus)	50	A	
0302690093		---- anchois	50	A	
0302690094		---- merlans	50	A	
0302690099		---- autres	50	A	
03027000		-- Foies, oeufs et laitances			
0302700010		--- de poissons d'eau douce	50	F	
0302700090		--- de poissons de mer	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0303		Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04			
		-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0303110000		-- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	50	A	
0303190000		-- Autres	50	A	
		-- Autres salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0303210000		-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	50	F	
0303220000		-- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	50	A	
03032900		-- Autres			
0303290010		---- corégones	50	A	
0303290090		---- autres	50	A	
		-- Poissons plats (Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0303310000		-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	50	A	
0303320000		-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	50	A	
0303330000		-- Soles (<i>Solea</i> spp.)	50	A	
0303390000		-- Autres	50	A	
		-- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos ou bonites à ventre rayé (<i>Euthynnus (Katsuwonus) pelamis</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
0303410000		-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	50	A	
0303420000		-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	50	A	
0303430000		-- Listaos ou bonites à ventre rayé	50	A	
0303440000		-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	50	A	
0303450000		-- Thons rouges (<i>Thunnus thynnus</i>)	50	A	
0303460000		-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	50	A	
0303490000		-- Autres	50	A	
0303500000		-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0303600000		– Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>), à l'exclusion des foies, oeufs et laitances	50	A	
		– Autres poissons, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances :			
03037100		– – Sardines (<i>Sardinapilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>)			
		– – – sardines :			
0303710011		– – – – entières	50	A	
0303710013		– – – – décapitées	50	A	
0303710019		– – – – tronçonnées	50	A	
0303710090		– – – autres	50	A	
0303720000		– – Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	50	A	
0303730000		– – Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	50	A	
0303740000		– – Maquereaux (<i>Scomberscombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	50	A	
0303750000		– – Squales	50	A	
03037600		– – Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)			
0303760010		– – – civelles	50	A	
0303760090		– – – autres	50	A	
0303770000		– – Bars (loups) (<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Dicentrarchus punctatus</i>)	50	A	
0303780000		– – Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	50	A	
03037900		– – Autres			
0303790010		– – – d'eau douce	50	F	
		– – – de mer :			
0303790091		– – – – sébastes (<i>sebastes marinus</i>).	50	A	
0303790093		– – – – anchois	50	A	
0303790094		– – – – merlans	50	A	
0303790099		– – – – autres	50	A	
03038000		– Foies, oeufs et laitances			
0303800010		– – – de poissons d'eau douce	50	F	
0303800090		– – – de poissons de mer	50	A	
0304		Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés			
03041000		– Frais ou réfrigérés			
		– – – filets :			
		– – – – de poissons d'eau douce :			
0304100001		– – – – – truites	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0304100002		----- saumons et corégones	50	A	
0304100003		----- autres salmonidés	50	A	
0304100004		----- anguilles (y compris les civelles)	50	F	
0304100009		----- autres	50	A	
		----- de poissons de mer:			
0304100011		----- harengs	50	A	
0304100012		----- maquereaux	50	A	
0304100013		----- thons	50	A	
0304100014		----- sardines	50	A	
0304100015		----- anchois	50	A	
0304100016		----- merlans	50	A	
0304100019		----- autres	50	A	
		--- autres :			
		----- de poissons d'eau douce :			
0304100021		----- truites	50	F	
0304100022		----- saumons et corégones	50	A	
0304100023		----- autres salmonidés.	50	A	
0304100024		----- anguilles (y compris les civelles)	50	F	
0304100029		----- autres	50	A	
		----- de poissons de mer :			
0304100031		----- harengs	50	A	
0304100032		----- esprotts (sprats) et maquereaux	50	A	
0304100033		----- thons	50	A	
		----- sardines :			
0304100034		----- entières	50	A	
0304100035		----- décapitées	50	A	
0304100036		----- tronçonnées	50	A	
0304100037		----- squales	50	A	
0304100038		----- sébastes (sébastes marinus)	50	A	
0304100039		----- flétans (hippoglossus vulgaris, hippoglossus reinhardtius)	50	A	
0304100041		----- morues	50	A	
0304100042		----- soles	50	A	
0304100043		----- anchois	50	A	
0304100044		----- merlans	50	A	
0304100090		----- autres	50	A	
03042000		- Filets congelés			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- d'eau douce :			
0304200011		----- truites	50	F	
0304200012		----- saumons et corégones	50	A	
0304200013		----- autres salmonidés.	50	A	
0304200014		----- anguilles (y compris les civelles)	50	F	
0304200019		----- autres	50	A	
		--- de mer :			
0304200091		----- harengs	50	A	
0304200092		----- maquereaux	50	A	
0304200093		----- thons.	50	A	
0304200094		----- sardines	50	A	
0304200095		----- anchois	50	A	
0304200096		----- merlans	50	F	
0304200099		----- autres	50	A	
03049000		- Autres			
		---- de poissons d'eau douce :			
0304900011		----- truites	50	F	
0304900012		----- saumons et corégones	50	A	
0304900013		----- autres salmonidés	50	A	
0304900014		----- anguilles (y compris les civelles)	50	F	
0304900019		----- autres	50	A	
		--- de poissons de mer:			
0304900021		----- harengs	50	A	
0304900022		----- esprots (sprats) et maquereaux.	50	A	
0304900023		----- thons	50	A	
		----- sardines :			
0304900024		----- entières	50	A	
0304900025		----- décapitées	50	A	
0304900026		----- tronçonnées	50	A	
0304900027		----- squales	50	A	
0304900028		----- sébastes (sébastes marinus).	50	A	
0304900029		----- flétans (hippoglossus vulgaris, hippoglossus reinhardtius)	50	A	
0304900031		----- morues	50	A	
0304900032		----- soles	50	A	
0304900033		----- anchois	50	A	
0304900034		----- merlans	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0304900090		----- autres	50	A	
0305		Poissons séchés, salés ou en saumure ; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine			
0305100000		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	50	A	
0305200000		- Foies, oeufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	50	A	
03053000		- Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés			
0305300010		---- de morues	50	A	
0305300020		---- de saumons salés	50	A	
0305300030		---- de sardines	50	A	
0305300040		---- de flétans noirs (hippoglossus reihardtius) salés	50	A	
0305300090		---- autres	50	A	
		- Poissons fumés, y compris les filets :			
0305410000		-- Saumons du Pacifique (Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbusha, Oncorhynchus Keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus), saumons de l'Atlantique (Salmo salar) et saumons du Danube (Hucho huch	50	A	
0305420000		-- Harengs (Clupea harengus, Clupeapallasii)	50	A	
03054900		-- Autres			
0305490010		---- sardines	50	A	
0305490020		---- flétans noirs (hippoglossus reinhardtius)	50	A	
0305490030		---- flétans communs (hippoglossus vulgaris).	50	A	
0305490090		---- autres	50	A	
		- Poissons séchés, même salés mais non fumés :			
03055100		-- Morues (Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus)			
0305510010		---- morues séchées	50	A	
0305510090		---- autres	50	A	
03055900		-- Autres			
0305590010		---- anchois (engraulis spp)	50	A	
		---- sardines :			
0305590021		----- pressées	50	A	
0305590023		----- anchoitées	50	A	
0305590029		----- autres	50	A	
0305590030		---- flétans communs (hippoglossus vulgaris).	50	A	
0305590040		---- saumons salés	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0305590050		--- harengs	50	A	
0305590090		--- autres	50	A	
		- Poissons salés mais non séchés ni fumés et poissons en saumure:			
0305610000		-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupeapallasii</i>)	50	A	
0305620000		-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	50	A	
0305630000		-- Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	50	A	
03056900		-- Autres			
		--- sardines :			
0305690011		---- pressées	50	A	
0305690012		---- anchoitées	50	A	
0305690019		---- autres	50	A	
0305690091		--- flétans communs (<i>hippoglossus vulgaris</i>)	50	A	
0305690092		--- saumons salés	50	A	
0305690099		--- autres	50	A	
0306		Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de			
		- Congelés :			
03061100		-- Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)			
0306110010		--- queues de langoustes	50	A	
0306110090		--- langoustes entières	50	A	
03061200		-- Homards (<i>Homarus</i> spp.)			
0306120010		--- entiers	50	A	
0306120090		--- autres	50	A	
03061300		-- Crevettes			
		--- crevettes (<i>pandalidae</i> spp.) :			
0306130011		---- grises	50	A	
0306130012		---- bouquets	50	A	
0306130019		---- autres	50	A	
0306130090		--- autres	50	A	
0306140000		-- Crabes	50	A	
03061900		-- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine			
0306190010		--- écrevisses	50	A	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0306190091		----- de mer (langoustines, etc)	50	A	
0306190099		----- autres	50	A	
		- Non congelés :			
03062100		-- Langoustes (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.)			
0306210010		--- queues de langoustes	50	A	
0306210090		--- autres	50	A	
03062200		-- Homards (Homarus spp.)			
0306220010		--- vivants	50	A	
		--- autres :			
0306220091		----- entiers	50	A	
0306220099		----- autres	50	A	
03062300		-- Crevettes			
		--- crevettes (pandalidae spp.) :			
0306230011		----- grises	50	A	
0306230012		----- bouquets	50	A	
0306230019		----- autres	50	A	
0306230090		---- autres.	50	A	
0306240000		-- Crabes	50	A	
03062900		-- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine			
0306290010		--- de mer (langoustines, etc)	50	A	
		--- autres :			
0306290091		----- écrevisses	50	A	
0306290099		----- autres	50	A	
0307		Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudre			
030710		- Huîtres			
0307101000		--- huîtres plates ne pesant pas plus de 40 g la pièce	17.5	A	
0307102000		--- huîtres plates pesant plus de 40 g la pièce	50	A	
0307103000		--- huîtres dites portugaises ne pesant pas plus de 35 g la pièce (naissains.)	17.5	A	
0307104000		--- huîtres dites portugaises pesant plus de 35 g la pièce	50	A	
0307109000		--- autres huîtres	50	A	
		- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages des genres Pecten, Chlamys ou Placopecten :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0307210000		-- Vivants, frais ou réfrigérés	50	A	
0307290000		-- Autres.	50	A	
		-- Moules (<i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.):			
0307310000		-- Vivantes, fraîches ou réfrigérées	50	A	
0307390000		-- Autres	50	A	
		-- Seiches (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i>) et sépioles (<i>Sepiola</i> spp.); calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodar</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.):			
03074100		-- Vivants, frais ou réfrigérés :			
0307410010		---- calmars (<i>Ommastrephes sagittatus</i> spp.et <i>Loligo</i> spp.)	50	A	
0307410090		---- autres	50	A	
03074900		-- Autres			
0307490010		---- calmars (<i>Ommastrephes sagittatus</i> spp.et <i>Loligo</i> spp.)	50	A	
0307490090		---- autres	50	A	
		-- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus</i> spp.):			
0307510000		-- Vivants, frais ou réfrigérés	50	A	
0307590000		-- Autres	50	A	
0307600000		-- Escargots autres que de mer	50	F	
		-- Autres, y compris les farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres a l'alimentation humaine :			
030791		-- Vivants, frais ou réfrigérés			
		---- vivants :			
0307911100		----- invertébrés aquatiques	50	A	
0307911900		----- mollusques	50	A	
03079190		---- autres :			
0307919010		----- invertébrés aquatiques	50	A	
0307919090		----- mollusques	50	A	
03079900		-- Autres			
		---- congelés :			
0307990011		----- invertébrés aquatiques	50	A	
0307990019		----- mollusques	50	A	
		---- séchés, salés ou en saumure :			
0307990021		----- invertébrés aquatiques	50	A	
0307990029		----- mollusques	50	A	
0307990090		---- autres	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0401		Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			
04011000		- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1%			
		--- frais :			
0401100011		---- lait écrémé	109	J	
0401100019		---- autres	109	J	
		--- conservés :			
0401100020		---- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins	109	J	
		---- autres :			
0401100091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0401100099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
04012000		- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1% mais n'excédant pas 6%			
		--- frais:			
0401200011		---- lait complet	109	J	
0401200019		---- autres	109	J	
		--- conservés :			
0401200020		---- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins	109	J	
		---- autres :			
0401200091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0401200099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
04013000		- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6%			
		--- frais :			
		---- d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 6% et inférieure ou égale à 20% :			
0401300011		----- crème de lait	109	J	
0401300019		----- autres	109	J	
0401300020		---- d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 20% et inférieure ou égale à 45%	109	J	
0401300030		---- d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 45%	109	J	
		--- conservés :			
0401300040		---- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins	109	J	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0401300091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0401300099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0402		Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			
040210		- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%			
		--- sans addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
04021011		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kgs :			
0402101110		----- écrémé en poudre	109	J	
0402101190		----- autres	109	J	
		----- autres :			
0402101200		----- écrémé en poudre	60	J	
0402101800		----- autres	109	J	
04021020		----- autre qu'en poudre ou granulés :			
0402102010		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454 g et moins	109	J	
		----- autres :			
0402102091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0402102099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
		--- avec addition du sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
04021030		----- spéciaux dits «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500g et moins :			
0402103010		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	32.5	I	
0402103020		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	32.5	I	
0402103090		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	32.5	I	
		----- autres :			
04021041		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg :			
		----- écrémé en poudre, avec une proportion de sucre de :			
0402104110		----- moins de 42%	109	J	
0402104120		----- 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402104130		----- 50% et plus	109	J	
		----- autres, avec une proportion de sucre de :			
0402104191		----- moins de 42%	109	J	
0402104192		----- 42% inclus à 50% exclus	109	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0402104199		----- 50% et plus	109	J	
04021049		----- autres :			
0402104910		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402104920		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402104990		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		---- autres qu'en poudre ou granulés :			
04021091		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins:			
0402109110		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402109120		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402109190		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
04021099		----- autres :			
		----- autrement conditionnés pour la vente du détail :			
0402109910		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402109920		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402109930		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		----- autres :			
0402109991		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402109992		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402109999		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5% :			
040221		-- Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants			
		--- en poudre ou granulés :			
0402211100		---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	109	J	
0402211900		---- autres	109	J	
04022190		--- autres qu'en poudre ou granulés :			
0402219010		---- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins	109	J	
		---- autres :			
0402219091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0402219099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
040229		-- Autres			
		--- en poudre ou granulés :			
04022910		---- spéciaux dits «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500g et moins :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0402291010		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	32.5	I	
0402291020		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus.	32.5	I	
0402291090		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	32.5	I	
		----- autres :			
04022921		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg :			
		----- écrémé en poudre, avec une proportion de sucre de :			
0402292110		----- moins de 42%	109	J	
0402292120		----- 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402292130		----- 50% et plus	109	J	
		----- autres, avec une proportion de sucre de :			
0402292191		----- moins de 42%	109	J	
0402292192		----- 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402292199		----- 50% et plus	109	J	
04022929		----- autres :			
0402292910		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402292920		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402292990		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		---- autres qu'en poudre ou granulés :			
04022991		---- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins :			
0402299110		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402299120		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402299190		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
04022999		----- autres :			
		----- autrement conditionnés pour la vente du détail :			
0402299911		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402299912		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus.	109	J	
0402299919		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		----- autres :			
0402299991		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402299992		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus.	109	J	
0402299999		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		-- Autres :			
04029100		-- Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants			
0402910010		--- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins	109	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
0402910091		----- autrement conditionnés pour la vente au détail	109	J	
0402910099		----- non conditionnés pour la vente au détail	109	J	
04029900		-- Autres			
		--- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454g et moins :			
0402990011		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402990012		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402990019		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
		---- autres :			
		----- autrement conditionnés pour la vente du détail :			
0402990021		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402990022		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus.	109	J	
0402990029		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus.	109	J	
		----- autres :			
0402990091		----- avec une proportion de sucre de moins de 42%	109	J	
0402990092		----- avec une proportion de sucre de 42% inclus à 50% exclus	109	J	
0402990099		----- avec une proportion de sucre de 50% et plus	109	J	
0403		Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao			
040310		- Yoghourt			
0403101000		--- présenté comme boisson ; additionné de substances aromatisantes, de fruits ou de cacao	109	J	
		---- autres :			
0403102000		----- frais, non concentré ni sucré	109	J	
		----- conservé, concentré ou sucré :			
		----- sans addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0403103100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	109	J	
0403103900		----- autres	109	J	
0403104000		----- autres qu'en poudre ou granulés	109	J	
		----- avec addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0403105000		----- spécial dit «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500 g et moins	109	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
0403106100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	109	J	
0403106900		----- autres	109	J	
		----- autres qu'en poudre ou granulés :			
0403109100		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454 g et moins	109	J	
0403109900		----- autres	109	J	
040390		-- Autres			
		--- présentés comme boissons ; aromatisés, additionnés de fruits ou de cacao ou autrement préparés :			
04039001		---- présentés comme boissons ; aromatisés, additionnés de fruits ou de cacao :			
0403900110		----- présentés comme boissons	109	J	
0403900120		----- aromatisés ou additionnés de fruits	109	J	
		----- additionnés de cacao :			
0403900191		----- en emballages immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500g	109	J	
0403900199		----- autres	109	J	
		---- autrement préparés :			
		----- en poudre pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires :			
		----- pour l'alimentation des enfants :			
0403901100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2kg (a).	109	J	
0403901900		----- autres	109	J	
0403902100		----- pour usages diététiques	109	J	
0403902900		----- pour usages culinaires.	109	J	
0403903000		----- autres	109	J	
		--- autres :			
0403904000		---- frais, non concentrés ni sucrés	109	J	
		---- conservés, concentrés ou sucrés :			
		----- sans addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0403905100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	109	J	
0403905900		----- autres	109	J	
0403906000		----- autres qu'en poudre ou granulés	109	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- avec addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0403907000		----- spéciaux dits «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500 g et moins	109	J	
		----- autres :			
0403908100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	109	J	
0403908900		----- autres	109	J	
		----- autres qu'en poudre ou granulés :			
0403909100		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454 g et moins	109	J	
0403909900		----- autres	109	J	
0404		Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs			
040410		– Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants			
0404101000		--- frais, non concentré ni sucré	17.5	A	
		--- conservé, concentré ou sucré :			
		---- sans addition de sucre :			
0404102100		----- à l'état solide, conditionné en petits récipients pour la vente au détail et l'utilisation directe par le consommateur	17.5	A	
04041029		----- autres :			
0404102910		----- autre qu'à l'état solide, conditionné pour la vente au détail	17.5	A	
0404102920		----- autre qu'à l'état solide, non conditionné pour la vente au détail	17.5	A	
0404102990		----- à l'état solide non conditionné pour la vente au détail	17.5	A	
		----- avec addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0404103000		----- spécial dit «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500 g et moins	17.5	A	
		----- autres :			
0404104100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	17.5	A	
0404104900		----- autres	17.5	A	
		----- autres qu'en poudre ou granulés :			
0404109100		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454 g et moins	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0404109900		----- autres	17.5	A	
040490		- Autres			
0404901000		--- frais, non concentrés ni sucrés	40	A	
		--- conservés, concentrés ou sucrés :			
		---- sans addition de sucre :			
		----- à base de lactosérum :			
0404902100		----- à l'état solide, conditionné en petits récipients pour la vente au détail et l'utilisation directe par le consommateur	32.5	A	
0404902900		----- autres	40	A	
		----- autres :			
		----- en poudre ou granulés :			
0404903100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	32.5	A	
0404903900		----- autres	40	A	
0404904000		----- autres qu'en poudre ou granulés	40	A	
		---- avec addition de sucre :			
		----- en poudre ou granulés :			
0404905000		----- spéciaux dits «pour nourrissons» en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 500 g et moins	32.5	A	
		----- autres :			
0404906100		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg	32.5	A	
0404906900		----- autres	40	A	
		----- autres qu'en poudre ou granulés :			
0404909100		----- en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un contenu net de 454 g et moins	32.5	A	
0404909900		----- autres	40	A	
0405		Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières.			
04051000		- Beurre			
0405100010		--- d'une teneur en poids de matières grasses inférieure ou égale à 84%.	32.5	E	
0405100090		--- autre	32.5	E	
0405200000		- pâtes à tartiner laitières	50	G	
0405900000		- Autres	17.5	C	
0406		Fromages et caillebotte			
040610		- Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte			
0406101000	aa	--- fromages de garniture pour pizza congelées	57.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0406101000	bb	--- fromage dit "mozzarella" fabriqué à base de lait, additionné de sel, de chlorure de calcium, d'une teneur en matière grasse en poids de la matière sèche de 35% à 47% et en matière grasse dans la masse de 20% à 25%, à l'exclusion des fromages de garn	57.5	C	
0406109000	aa	--- fromages de garniture pour pizza congelées	75	A	
0406109000	bb	--- autres, à l'exclusion des fromages de garniture pour pizza congelée	75	G	
04062000		- Fromages râpés ou en poudre, de tous types			
		--- fromages à pâte pressée et cuite :			
0406200010		---- destinés à la fabrication des fromages et importés directement par les industriels intéressés	75	C	
		---- autres :			
0406200021		----- d'une teneur minimum en matières grasses de 45% en poids de la matière sèche, d'une maturation d'au moins 3 mois	75	C	
0406200029		----- autres	75	C	
0406200030		--- fromages fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	75	C	
0406200040		--- fromages à pâte persillée	75	C	
0406200050		--- fromages fondus	75	C	
0406200090		--- autres	75	C	
0406300000		- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	75	G	
0406400000		- Fromages à pâte persillée	75	C	
040690		- Autres fromages			
		--- fromages à pâte pressée et cuite :			
0406901100		---- destinés à la fabrication des fromages et importés directement par les industriels intéressés	17.5	C	
04069019		---- autres :			
0406901910		----- d'une teneur minimum en matières grasses de 45% en poids de la matière sèche, d'une maturation d'au moins 3 mois	75	C	
0406901990		----- autres	75	C	
04069090		--- autres :			
0406909010		---- fromages fabriqués à base de lait écrémé et additionnés d'herbes finement moulues	75	C	
		---- autres :			
0406909091		----- à pâte molle non cuite	75	C	
0406909099		----- autres	75	C	
040700		Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- oeufs de volailles de basse- cour:			
0407001000		----- oeufs à couvrir (a)	52	G	
		----- autres :			
0407002100		----- de poule	52	J	
0407002900		----- autres	50	J	
		--- autres oeufs :			
0407009100		----- oeufs à couvrir d'autruches (a)	17.5	A	
0407009200		----- autres oeufs à couvrir (a)	50	J	
0407009900		----- autres	50	J	
0408		Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants			
		- Jaunes d'oeufs :			
04081100		-- Séchés			
0408110010		--- propres à des usages alimentaires	50	J	
0408110090		--- autres	50	J	
04081900		-- Autres			
		--- propres à des usages alimentaires :			
0408190011		----- liquides	50	J	
0408190012		----- congelés	50	J	
0408190019		----- autres	50	J	
0408190090		--- autres	50	J	
		- Autres :			
04089100		-- Séchés			
0408910010		--- propres à des usages alimentaires	50	J	
0408910090		--- autres	50	J	
04089900		-- Autres			
0408990010		--- propres à des usages alimentaires	50	J	
0408990090		--- autres	50	J	
04090000		Miel naturel			
0409000010		--- miel de table.	50	G	
0409000090		--- autres	50	J	
0410000000		Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	25	J	
0501000000		Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	25	A	
0502		Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
05021000		– Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies			
0502100010		– – – soies brutes et déchets de soies	25	A	
0502100090		– – – autres.	25	A	
0502900000		– Autres	25	A	
05030000		Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support			
0503000010		– – non frisés ni fixés sur support	25	A	
0503000090		– – – autres	25	A	
050400		Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé			
		– – – non comestibles :			
0504001000		– – – – caillettes de veaux, mêmes coupées.	52	C	
		– – – – autres :			
05040021		– – – – – boyaux :			
		– – – – – frais:			
0504002111		– – – – – bruts	32.5	C	
0504002119		– – – – – apprêtés	32.5	C	
0504002120		– – – – – séchés	32.5	C	
0504002190		– – – – – salés, en sel sec ou en saumure	32.5	C	
0504002900		– – – – – vessies et autres	50	C	
		– – – comestibles :			
0504009100		– – – – vessies et estomacs d'animaux	50	C	
0504009900		– – – – autres	32.5	C	
0505		Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de			
05051000		– Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet			
0505100010		– – – bruts	25	A	
0505100090		– – – autres	25	A	
05059000		– Autres			
0505900010		– – – peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet	50	A	
		– – – autres :			
0505900091		– – – – plumes de parure	50	A	
0505900099		– – – – autres	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0506		Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières			
0506100000		– Osséine et os acidulés	25	A	
050690		– Autres			
0506901000		– – – poudre d'os et de cornillons	50	A	
		– – – autres :			
0506909100		– – – – os et cornillons bruts ou préparés	50	A	
0506909900		– – – – autres	25	A	
0507		Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières.			
0507100000		– Ivoire ; poudre et déchets d'ivoire	25	A	
050790		– Autres			
		– – – écaille de tortue (carapaces, feuilles détachées), brute ou simplement préparée, mais non découpée en forme ; onglons, rognures et déchets :			
0507901100		– – – – écaille de tortue brute, non découpée	50	A	
0507901900		– – – – autres	25	A	
05079090		– – – autres :			
		– – – – cornes et bois :			
		– – – – – cornes de bétail brutes :			
0507909010		– – – – – garnies de cornillons	50	A	
		– – – – – vides de cornillons :			
0507909021		– – – – – dites de travail	50	A	
0507909029		– – – – – autres, dites tout venant	50	A	
0507909030		– – – – – cornes de bétail préparées ou débitées en feuilles	50	A	
0507909040		– – – – – autres cornes et bois d'animaux de toutes espèces	50	A	
0507909050		– – – – – sabots, ongles, griffes et becs	50	A	
0507909060		– – – – – fanons de baleine	50	A	
		– – – – – déchets et poudres :			
0507909091		– – – – – de cornes	50	A	
0507909099		– – – – – autres	50	A	
051000		Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres :			
0510009100		---- bile même séchée	50	A	
0511		Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des Chapitres 1 ou 3, impropres à l'alimentation humaine			
05111000		- Sperme de taureaux			
0511100010		--- congelé	2.5	A	
0511100090		--- autres	17.5	A	
		- Autres :			
051191		-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chapitre 3			
05119190		----- autres :			
0511919010		----- glandes et organes d'animaux frais, congelés ou conservés, mais non desséchés	25	J	
0511919090		----- autres	25	A	
051199		-- autres			
05119910		--- spermes d'autres animaux :			
0511991010		---- congelés	2.5	A	
0511991090		---- autres	17.5	A	
05119920		--- tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux non tannées :			
0511992010		---- déchets de peaux de lapins et de lièvres garnis de leurs poils	50	A	
0511992090		---- autres	50	A	
0511993000		--- sang de bétail, même comestible, liquide ou desséché	32.5	J	
05119990		--- autres :			
0511999010		---- graines de vers à soie présentées en cellules ou autrement	25	A	
0511999020		---- cochenilles et insectes similaires	25	A	
0511999030		---- glandes et organes d'animaux frais, congelés ou conservés, mais non desséchés	25	J	
0511999090		---- autres	25	J	
0601		Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 12.12			
0601100000		- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	17.5	A	
060120		- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0601201000		---- racines de chicorée	32.5	A	
		---- autres :			
0601209100		----- orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes	50	A	
0601209900		----- autres	50	A	
0602		Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons			
060210		- Boutures non racinées et greffons			
0602101000		---- de vigne	2.5	A	
		---- de plants fruitiers :			
0602102100		----- de rosacées	2.5	A	
0602102900		----- autres	17.5	A	
06021090		---- autres :			
0602109010		----- de plants forestiers	17.5	A	
0602109020		----- de plantes ornementales	17.5	A	
0602109030		----- de plantes médicinales	17.5	A	
0602109090		----- d'autres plantes	17.5	A	
060220		- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non			
0602201000		---- plants de vigne, greffés ou racinés	2.5	A	
		---- plants d'arbres fruitiers :			
0602203100		----- de rosacées	2.5	A	
0602203900		----- autres	17.5	A	
		---- autres :			
06022091		----- fleuris ou en boutons :			
		----- plants de noyers :			
0602209111		----- non greffés	2.5	A	
0602209119		----- greffés	2.5	A	
		----- plants d'oliviers :			
0602209121		----- non greffés	2.5	A	
0602209129		----- greffés	2.5	A	
		----- autres :			
0602209191		----- non greffés	50	A	
0602209199		----- greffés	50	A	
06022099		---- autres :			
0602209910		----- plants de noyers	2.5	A	
0602209920		----- plants d'oliviers	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0602209990		----- autres	17.5	A	
060230		- Rhododendrons et azalées, greffés ou non			
06023010		---- fleuris ou en boutons :			
0602301010		---- azalées	50	A	
0602301090		---- autres	50	A	
0602309000		---- autres	17.5	A	
060240		- rosiers, greffés ou non			
0602401000		---- fleuris ou en boutons	50	A	
0602409000		---- autres	17.5	A	
060290		- Autres			
0602901000		---- blanc de champignons	17.5	A	
0602902000		---- plants d'ananas	17.5	A	
		---- autres :			
06029091		---- fleuris ou en boutons :			
		----- arbres, arbustes et arbrisseaux :			
0602909111		----- forestiers	50	A	
0602909119		----- autres	50	A	
0602909190		----- autres	50	A	
0602909900		---- autres	17.5	A	
0603		Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés			
06031000		- Frais			
0603100010		---- orchidées	50	A	
0603100020		---- roses et lilas	50	A	
0603100090		---- autres	50	A	
0603900000		- Autres	50	A	
0604		Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés			
06041000		- Mousses et lichens			
0604100010		---- lichens des rennes	50	A	
		---- autres :			
0604100091		---- frais	50	A	
0604100093		---- simplement séchés	50	A	
0604100099		---- autres	50	A	
		- Autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0604910000		-- Frais	50	A	
06049900		-- Autres			
0604990010		---- simplement séchés	50	A	
0604990090		---- autres	50	A	
0701		Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré			
0701100000		- De semence (a)	40	C	
07019000		- Autres			
		---- de primeurs :			
0701900011		----- du premier janvier au 15 mai	50	C	
0701900019		----- du 16 mai au 30 juin	50	C	
		---- autres :			
0701900091		----- destinées à la fabrication de féculé	50	C	
0701900099		----- autres	50	C	
07020000		Tomates, à l'état frais ou réfrigéré			
0702000010		---- du 1er novembre au 14 mai	50	A	
0702000090		---- du 15 mai au 31 octobre	50	A	
0703		Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré			
07031000		- Oignons et échalotes			
		---- oignons :			
0703100011		----- frais	50	A	
0703100019		----- autres	50	A	
0703100090		---- échalotes	50	A	
0703200000		- Aulx	50	A	
0703900000		- Poireaux et autres légumes alliacés	50	A	
0704		Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré			
07041000		- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis			
0704100010		---- du 15 avril au 30 novembre	50	A	
0704100090		---- du 1er décembre au 14 avril	50	A	
0704200000		- Choux de Bruxelles	50	A	
07049000		- Autres			
0704900010		---- choux blancs	50	A	
0704900020		---- choux rouges	50	A	
0704900090		---- autres	50	A	
0705		Laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>), à l'état frais ou réfrigéré			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Laitues :			
07051100		– – Pommées			
0705110010		– – – du 1er avril au 30 novembre	50	A	
0705110090		– – – du 1er décembre au 31 mars	50	A	
0705190000		– – Autres	50	A	
		– Chicorées :			
0705210000		– – Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	50	A	
0705290000		– – Autres	50	A	
0706		Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré			
07061000		– Carottes et navets			
0706100010		– – – carottes	50	A	
0706100090		– – – navets	50	A	
07069000		– Autres			
		– – – céleris-raves :			
0706900011		– – – – du 1er mai au 30 septembre	50	A	
0706900019		– – – – du 1er octobre au 30 avril	50	A	
		– – – autres :			
0706900091		– – – – radis	50	A	
0706900092		– – – – betteraves à salade	50	A	
0706900099		– – – – autres	50	A	
07070000		Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré			
0707000010		– – – concombres du 16 mai au 31 octobre	50	A	
0707000090		– – – autres	50	A	
0708		Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré			
07081000		– Pois (<i>Pisum sativum</i>)			
		– – – du 1er septembre au 31 mai :			
0708100011		– – – – à écosser	50	A	
0708100019		– – – – mange-tout	50	A	
		– – – du 1er juin au 31 août:			
0708100091		– – – – à écosser	50	A	
0708100099		– – – – mange-tout	50	A	
070820		– Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.)			
		– – – du 1er octobre au 30 juin :			
0708201100		– – – – en filets	50	A	
0708201300		– – – – en cosse	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0708201900		----- en grains	50	A	
		---- du 1er juillet au 30 septembre :			
0708209100		----- en filets	50	A	
0708209300		----- en cosse	50	A	
0708209900		----- en grains	50	A	
07089000		- Autres légumes à cosse			
0708900010		---- fèves	50	A	
0708900090		---- autres	50	A	
0709		Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré			
0709100000		- Artichauts	50	A	
0709200000		- Asperges	50	A	
0709300000		- Aubergines	50	A	
0709400000		- Céleris autres que les céleris-raves	50	A	
		- Champignons et truffes :			
0709510000		-- Champignons du genre Agaricus	50	A	
07095200		-- Truffes			
0709520010		---- terfes (truffes blanches)	50	A	
0709520090		---- autres	50	A	
07095900		-- Autres			
0709590010		---- champignon de couche	50	A	
0709590020		---- chanterelles et cèpes	50	A	
0709590090		---- autres	50	A	
07096000		- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta			
0709600010		---- poivrons doux ou piments doux (Capsicum grossum)	50	A	
		---- autres :			
0709600091		----- du genre «Capsicum», destinés à la fabrication de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de «Capsicum»	50	A	
0709600092		----- destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	50	A	
0709600099		----- autres	50	A	
0709700000		- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	50	A	
070990		- Autres			
0709901000		---- maïs doux.	17.5	C	
0709902000		---- cardes et cardons	50	A	
07099030		---- olives :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0709903010		----- destinées à des usages autres que la production de l'huile	50	A	
0709903090		----- autres	50	A	
0709904000		---- câpres	50	A	
0709905000		---- fenouil.	50	A	
07099090		---- autres :			
0709909010		----- oseille	50	A	
0709909020		----- courges et courgettes	50	A	
0709909030		----- plantes condimentaires (persil, cerfeuil, estragon, etc)	50	A	
0709909090		----- autres	50	A	
0710		Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés			
0710100000		- Pommes de terre	25	G	
		- Légumes à cosse, écosés ou non :			
0710210000		-- Pois (Pisum sativum)	40	G	
0710220000		-- Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.)	50	G	
07102900		-- Autres			
0710290010		--- poischiches	40	C	
0710290090		---- autres	40	C	
0710300000		- Epinards, tétrogones (épinards de Nouvelle- Zélande) et arroches (épinards géants)	40	A	
0710400000		- Maïs doux	50	C	
071080		- Autres légumes			
0710801000		--- olives	50	A	
0710802000		--- champignons et truffes	50	A	
0710803000		--- câpres	50	A	
0710804000		--- asperges	50	A	
0710805000		--- endives (chicorée Witloof)	50	A	
0710806000		--- concombres et cornichons	50	A	
0710807000		--- choux dits de Bruxelles	50	A	
0710809000		--- autres	40	A	
071090		- Mélanges de légumes			
0710901000		--- contenant principalement des piments	50	A	
0710909000		--- autres	40	A	
0711		Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
071120		– Olives			
0711201000		---- conservés au moyen de gaz sulfureux	50	A	
07112090		---- autres :			
0711209010		----- destinés à des usages autres que la production de l'huile	50	A	
0711209090		----- autres	50	A	
071130		– Câpres			
0711301000		---- conservées au moyen de gaz sulfureux	50	A	
0711309000		---- autres	50	A	
07114000		– Concombres et cornichons			
0711400010		---- conservés au moyen de gaz sulfureux	50	A	
0711400090		---- autres	50	A	
		– Champignons et truffes :			
07115100		-- Champignons du genre Agaricus			
0711510010		---- conservés au moyen de gaz sulfureux	50	A	
0711510090		---- autres	50	A	
07115900		-- Autres			
		---- conservés au moyen de gaz sulfureux :			
0711590011		----- truffes et terfes (truffes blanches)	50	A	
0711590019		----- autres	50	A	
0711590090		----- autres	50	A	
071190		– Autres légumes; mélanges de légumes			
		---- conservés au moyen de gaz sulfureux :			
0711901200		----- oignons	50	A	
0711901300		----- choucroutes	50	A	
0711901900		----- autres	50	A	
		---- autres :			
0711909300		----- mélanges de légumes	50	A	
0711909400		----- maïs doux.	50	C	
0711909500		----- piments (du genre «Capsicum» et du genre «Pimenta»).	50	A	
0711909600		----- oignons	50	A	
07119099		----- autres :			
0711909910		----- tomates	50	A	
0711909920		----- pommes de terre	50	A	
0711909930		----- asperges	50	A	
0711909940		----- endives (chicorée Witloof)	50	A	
0711909950		----- choux dits de Bruxelles	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0711909990		----- autres	50	A	
0712		Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés			
0712200000		- Oignons	50	C	
		- Champignons, oreilles-de-judas (<i>Auricularia</i> spp), trémelles (<i>Tremella</i> spp.) et truffes :			
0712310000		-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	50	A	
0712320000		-- Oreilles- de- judas (<i>Auricularia</i> spp)	50	A	
0712330000		-- Trémelles (<i>Tremella</i> spp)	50	A	
07123900		-- Autres			
0712390010		--- truffes, y compris les pelures, pellicules	50	A	
0712390090		--- autres	50	A	
071290		- Autres légumes; mélanges de légumes			
07129010		---- maïs doux :			
0712901010		---- hybride destiné à l'ensemencement	2.5	A	
0712901090		---- autres	17.5	A	
		---- autres :			
0712909100		---- poireaux	50	A	
0712909300		---- pommes de terre, même coupées en morceaux ou en tranches mais non autrement préparées	50	C	
0712909900		---- autres, y compris les mélanges (juliennes)	50	C	
0713		Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés			
071310		- Pois (<i>Pisum sativum</i>)			
		--- de semence (a) :			
0713101100		---- prébase et base (a)	17.5	A	
0713101900		---- autres (a)	25	A	
		--- autres :			
0713109100		---- fourragers	50	G	
07131099		---- autres :			
0713109910		----- à casser (de casseries)	50.00	G	
0713109920		----- pour l'alimentation humaine	50.00	G	
0713109930		----- pour l'alimentation du bétail (pois déclassés, écarts et déchets de triage)	50.00	G	
0713109990		----- autres	50.00	G	
071320		- Pois chiches			
		--- de semence (a) :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0713201100		----- prébase et base (a)	17.5	A	
0713201900		----- autres (a)	25	A	
07132090		---- autres :			
0713209010		----- en grains	50	K	
0713209090		----- autres	50	K	
		- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.):			
071331		-- Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepperou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek			
0713311000		---- de semence (a)	17.5	A	
07133190		---- autres :			
0713319010		----- en grains	50	G	
0713319090		----- autres	50	G	
071332		-- Haricots petits rouges (haricots Adzuki) (<i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i>)			
0713321000		---- de semence (a)	17.5	A	
07133290		---- autres :			
0713329010		----- en grains	50	G	
0713329090		----- autres	50	G	
071333		-- Haricots communs (<i>Phaseolus vulgaris</i>)			
0713331000		---- de semence (a)	17.5	G	
07133390		---- autres :			
0713339010		----- en grains	50	E	
0713339090		----- autres	50	E	
071339		-- Autres			
0713391000		---- de semence (a)	17.5	A	
07133990		---- autres :			
0713399010		----- en grains	50	E	
0713399090		----- autres	50	E	
071340		- Lentilles			
		---- de semence (a) :			
07134011		----- prébase et base (a) :			
0713401110		----- vertes (a)	17.5	A	
0713401190		----- autres (a)	17.5	A	
07134019		----- autres (a) :			
0713401910		----- vertes (a)	25	A	
0713401990		----- autres (a)	25	A	
07134090		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0713409010		----- en grains	50	K	
0713409090		----- autres	50	K	
071350		- Fèves (Vicia faba var. major) et féveroles (Vicia faba var. equina, Vicia faba var. minor)			
		--- de semence (a) :			
0713501100		----- prébase et base (a)	17.5	A	
0713501900		----- autres (a)	25	A	
07135090		---- autres :			
0713509010		----- en grains	50	J	
0713509090		----- autres	50	J	
071390		- Autres			
0713901000		--- de semence (a)	17.5	A	
07139090		--- autres :			
0713909010		----- en grains	50	A	
0713909090		----- autres	50	C	
0714		Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets, moell			
07141000		- Racines de manioc			
0714100010		--- présentées à l'état congelé	25	A	
0714100090		--- autres	25	A	
0714200000		- Patates douces	50	A	
071490		- Autres			
0714901000		--- topinambours	50	A	
		--- racines d'arrow-root et de salep et autres racines et tubercules similaires à haute teneur en amidon :			
0714902100		----- présentés à l'état congelé	50	A	
0714902900		----- autres	32.5	A	
0714908000		--- autres racines	50	A	
		--- autres :			
0714909200		----- présentés à l'état congelé	50	A	
0714909800		----- autres	52	A	
0801		Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées			
		- Noix de coco :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
08011100		-- D�ss�ch�es			
0801110010		--- pulpe d�shydrat�e	50	A	
0801110090		--- autres	50	A	
08011900		-- Autres			
0801190010		--- pulpe d�shydrat�e	50	A	
0801190090		--- autres	50	A	
		-- Noix du Br�sil :			
0801210000		-- En coques	50	A	
0801220000		-- Sans coques	50	A	
		-- Noix de cajou :			
0801310000		-- En coques	50	A	
0801320000		-- Sans coques	50	A	
0802		Autres fruits � coques, frais ou secs, m�me sans leurs coques ou d�cortiqu�s			
		-- Amandes :			
08021100		-- En coques			
		--- am�res :			
0802110011		----- fra�ches	50	J	
0802110019		----- s�ches	50	J	
		--- douces:			
0802110091		----- fra�ches	50	Voir Annexe 1, note 11	
0802110099		----- s�ches	50	Voir Annexe 1, note 11	
08021200		-- Sans coques			
		--- am�res :			
0802120011		----- fra�ches	50	J	
0802120019		----- s�ches	50	J	
		--- douces :			
0802120091		----- fra�ches	50	Voir Annexe 1, note 11	
0802120099		----- s�ches	50	Voir Annexe 1, note 11	
		-- Noisettes (Corylus spp.):			
08022100		-- En coques			
0802210010		--- fra�ches	50	C	
0802210090		--- s�ches	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
08022200		-- Sans coques			
0802220010		--- fraîches	50	C	
0802220090		--- sèches	50	C	
		- Noix communes :			
08023100		-- En coques			
0802310010		--- fraîches	50	C	
0802310090		--- sèches	50	C	
08023200		-- Sans coques			
0802320010		--- fraîches	50	C	
0802320090		--- sèches	50	C	
0802400000		- Châtaignes et marrons (<i>Castanea spp.</i>)	50	A	
0802500000		- Pistaches	50	A	
08029000		- Autres			
0802900010		--- noix de Pécan	50	A	
0802900090		--- autres	50	A	
08030000		Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches			
0803000010		--- fraîches	52	C	
0803000090		--- sèches	52	C	
0804		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs			
0804100000		- Dattes	50	G	
080420		- Figs			
0804201000		--- fraîches	50	A	
		--- sèches :			
0804209100		---- pour la consommation humaine	50	G	
0804209900		---- dénaturées, destinées à des usages industriels	50	A	
0804300000		- Ananas	52	A	
0804400000		- Avocats	52	C	
0804500000		- Goyaves, mangues et mangoustans	50	A	
0805		Agrumes, frais ou secs			
08051000		- Oranges			
		--- oranges douces, fraîches :			
0805100011		---- du 1er avril au 15 octobre	50	A	
0805100019		---- du 16 octobre au 31 mars	50	A	
		--- autres :			
0805100091		---- du 1er avril au 15 octobre	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0805100099		---- du 16 octobre au 31 mars	50	A	
08052000		- Mandarines (y compris les tangérines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes			
0805200010		--- clémentines	50	A	
0805200020		--- monréales	50	A	
0805200030		--- wilkings	50	A	
0805200090		--- autres	50	A	
0805400000		- Pamplemousses et pomelos	50	A	
0805500000		- Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia, Citrus latifolia)	50	A	
0805900000		- Autres	50	A	
0806		Raisins, frais ou secs			
08061000		- Frais			
		---- de table :			
0806100011		---- du 1er novembre au 14 juillet	50	C	
0806100019		---- du 15 juillet au 31 octobre	50	C	
		---- autres :			
0806100091		---- du 1er novembre au 14 juillet	50	C	
0806100099		---- du 15 juillet au 31 octobre	50	C	
08062000		- Secs			
0806200010		--- présentés en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 15 Kg	52	E	
0806200090		--- autres.	52	E	
0807		Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais			
		- Melons (y compris les pastèques):			
0807110000		-- Pastèques	50	A	
0807190000		-- Autres	50	A	
0807200000		- Papayes	50	A	
0808		Pommes, poires et coings, frais			
080810		- Pommes			
0808101000		--- pommes à cidre, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre	52	Voir Annexe 1, note 16	
08081090		--- autres :			
0808109010		---- du 1eraoût au 31 décembre	52	Voir Annexe 1, note 16	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0808109020		----- du 1er janvier au 31 mars	52	Voir Annexe 1, note 16	
0808109090		----- du 1er avril au 31 juillet	52	Voir Annexe 1, note 16	
080820		- Poires et coings			
		--- poires :			
0808201100		----- poires à poiré, présentées en vrac, du 1eraoût au 31 décembre.	52	C	
08082019		----- autres :			
0808201910		----- du 1er janvier au 31 juillet	52	C	
0808201990		----- du 1eraoût au 31 décembre.	52	C	
0808209000		--- coings.	52	C	
0809		Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais.			
0809100000		- Abricots	50	C	
08092000		- Cerises			
0809200010		--- du 1er mai au 15 juillet.	50	C	
0809200090		--- du 16 juillet au 30 avril	50	C	
0809300000		- Pêches, y compris les brugnons et nectarines	50	C	
08094000		- Prunes et prunelles			
0809400010		--- du 1er juillet au 30 septembre	50	C	
0809400090		--- du 1eroctobre au 30 juin	50	C	
0810		Autres fruits, frais.			
08101000		- Fraises			
0810100010		--- du 1er mai au 31 juillet.	50	A	
0810100090		--- du 1er août au 30 avril.	50	A	
08102000		- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises			
0810200010		--- framboises	50	A	
0810200090		--- autres.	50	A	
08103000		- Groseilles à grappes, y compris les cassis, et groseilles à maquereau			
		--- groselles à grappes noires (cassis) et rouges :			
0810300011		----- cassis .	50	A	
0810300019		----- groseilles à grappes rouges.	50	A	
0810300090		--- autres.	50	A	
08104000		- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium			
0810400010		--- airelles et myrtilles	50	A	
0810400090		--- autres.	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0810500000		– Kiwis	50	C	
0810600000		– Durians.	50	A	
08109000		– Autres			
0810900010		– – – fruits à noyaux	50	A	
0810900020		– – – baies fraîches.	50	A	
0810900080		– – – autres (grenades, figues de Barbarie, kakis, jujubes, etc)	50	A	
0811		Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.			
08111000		– Fraises			
		– – – additionnées de sucre :			
0811100011		– – – – d'une teneur en sucre supérieure à 13% en poids	50	C	
0811100019		– – – – autres .	50	C	
0811100090		– – – sans addition de sucre	50	C	
08112000		– Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres– framboises et groseilles à grappes ou à maquereau			
		– – – additionnées de sucre :			
0811200011		– – – – d'une teneur en sucre supérieure à 13% en poids	50	A	
0811200019		– – – – autres.	50	A	
		– – – sans addition de sucre :			
0811200091		– – – – framboises, groseilles à grappes noires (cassis) et rouges	50	A	
0811200099		– – – – autres.	50	A	
08119000		– Autres			
		– – – additionnés de sucre :			
0811900011		– – – – d'une teneur en sucre supérieure à 13% en poids	50	C	
0811900019		– – – – autres.	50	C	
		– – – sans addition de sucre :			
0811900091		– – – – oreillons d'abricots	50	C	
0811900099		– – – – autres.	50	C	
0812		Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état.			
0812100000		– Cerises .	50	C	
08129000		– Autres			
		– – – papayes:			
0812900011		– – – – en saumure.	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0812900019		----- autres.	50	C	
		---- autres :			
0812900091		----- abricots	50	C	
0812900092		----- oranges.	50	C	
0812900093		----- fraises.	50	C	
0812900099		----- autres.	50	C	
0813		Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre.			
0813100000		- Abricots	50	G	
0813200000		- Pruneaux	52	G	
0813300000		- Pommes	50	C	
08134000		- Autres fruits			
0813400010		--- pêches (y compris les brugnonns et nectarines).	50	G	
0813400020		---- poires.	50	G	
0813400030		---- papayes.	50	G	
0813400090		---- autres.	50	G	
081350		- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre			
0813501000		---- composés principalement d'agrumes	50	A	
0813502000		---- composés principalement de dattes.	50	C	
08135090		---- autres :			
0813509010		----- composés principalement de fruits à coques, même sans leurs coques ou décortiqués	52	C	
0813509020		----- composés principalement de raisins	52	C	
0813509030		----- composés principalement de bananes, ananas, avocats, goyaves, mangues ou mangoustans.	52	C	
0813509040		----- autres, sans pruneaux.	52	C	
0813509090		----- autres	52	C	
0814000000		Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.	50	A	
0901		Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange.			
		- Café non torréfié :			
0901110000		-- Non décaféiné.	10	A	
0901120000		-- Décaféiné	10	A	
		- Café torréfié :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0901210000		-- Non décaféiné.	50	G	
0901220000		-- Décaféiné	50	G	
090190		- Autres			
		---- coques et pellicules de café :			
0901901100		---- non torréfiées	40	A	
0901901900		---- torréfiées	50	A	
0901909000		--- succédanés du café contenant du café	50	G	
0902		Thé, même aromatisé.			
0902100000		- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	40	G	
0902200000		- Thé vert (non fermenté) présenté autrement	25	A	
0902300000		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg.	40	A	
0902400000		- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	32.5	A	
0903000000		Maté	50	A	
0904		Poivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés.			
		- Poivre :			
09041100		-- Non broyé ni pulvérisé			
0904110010		--- destiné à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0904110090		--- autres	40	A	
0904120000		-- Broyé ou pulvérisé	40	A	
090420		- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés			
0904201000		--- piments ou poivrons doux séchés (nioras)	40	A	
09042090		--- autres :			
		---- non broyés ni moulus :			
0904209011		----- du genre «Capsicum», destinés à la fabrication de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de «Capsicum»	40	A	
0904209012		----- destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes .	40	A	
0904209019		----- autres	40	A	
		----- broyés ou moulus :			
0904209091		----- piments du genre «capsicum».	40	A	
0904209099		----- autres	40	A	
09050000		Vanille.			
0905000010		--- en gousses	40	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0905000090		--- autres	40	A	
0906		Cannelle et fleurs de cannellier.			
0906100000		- Non broyées ni pulvérisées	40	A	
0906200000		- Broyées ou pulvérisées	40	A	
09070000		Girofles (antofles, clous et griffes).			
0907000010		--- non broyés ni moulus	50	A	
0907000090		--- broyés ou moulus	50	A	
0908		Noix muscades, macis, amomes et cardamomes.			
09081000		Noix muscades			
		--- non broyées ni moulues :			
0908100011		---- destinées à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0908100019		---- autres	40	A	
0908100090		--- broyées ou moulues.	40	A	
09082000		- Macis			
		--- non broyés ni moulus :			
0908200011		---- destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0908200019		---- autres	40	A	
0908200090		--- broyés ou moulus	40	A	
09083000		- Amomes et cardamomes			
		--- non broyés ni moulus :			
0908300011		---- destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0908300019		---- autres	40	A	
0908300090		--- broyés ou moulus	40	A	
0909		Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre.			
09091000		- Graines d'anis ou de badiane			
		--- non broyées ni moulues :			
0909100011		---- d'anis	40	A	
0909100019		---- de badiane.	40	A	
		--- broyées ou moulues :			
0909100091		---- de badiane.	40	A	
0909100099		---- d'anis	40	A	
09092000		- Graines de coriandre			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- non broyées ni moulues :			
0909200011		---- destinées à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0909200019		---- autres	40	A	
0909200090		--- broyées ou moulues.	40	A	
09093000		- Graines de cumin			
		--- non broyées ni moulues :			
0909300011		---- destinées à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	50	C	
0909300019		---- autres	50	C	
0909300090		--- broyées ou moulues.	50	C	
09094000		- Graines de carvi			
		--- non broyées ni moulues :			
0909400011		---- destinées à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0909400019		---- autres	40	A	
0909400090		--- broyées ou moulues.	40	A	
090950		- Graines de fenouil; baies de genièvre			
0909501000		--- graines de fenouil de semence (a).	2.5	A	
09095090		--- autres :			
		---- non broyées ni moulues :			
0909509011		----- destinées à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0909509019		----- autres	40	A	
0909509090		---- broyées ou moulues.	40	A	
0910		Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.			
09101000		- Gingembre			
		--- en racine entière, en morceaux ou en tranches :			
0910100011		---- destiné à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	40	A	
0910100019		---- autres	40	A	
0910100090		--- présenté autrement	40	A	
09102000		- Safran			
0910200010		--- non broyé ni moulu	40	C	
0910200090		--- broyé ou moulu	40	C	
09103000		- Curcuma			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
0910300010		---- non broyé ni moulu	40	A	
0910300019		---- broyé ou moulu	40	A	
09104000		- Thym; feuilles de laurier			
		---- thym :			
0910400011		---- non broyé ni moulu	40	A	
0910400019		---- broyé ou moulu	40	A	
0910400090		---- feuilles de laurier	40	A	
09105000		- Curry			
0910500010		---- non broyé ni moulu	40	A	
0910500090		---- broyé ou moulu	40	A	
		- Autres épices :			
09109100		-- Mélanges visés à la Note 1 b) du présent Chapitre			
0910910010		---- non broyés ni moulus	40	C	
0910910090		---- broyés ou moulus	40	C	
091099		-- Autres			
		---- fénugrec :			
0910991100		---- graines à ensemercer	17.5	A	
09109919		---- autres :			
0910991910		----- non broyés ni moulus	25	A	
0910991990		----- broyés ou moulus	25	A	
09109990		---- autres :			
0910999010		---- non broyés ni moulus.	40	C	
0910999090		---- broyés ou moulus	40	C	
1001		Froment (blé) et méteil.			
100110		- Froment (blé) dur			
		---- de semence (a) :			
1001101100		---- prébase et base (a).	2.5	A	
1001101900		---- autres (a)	52	A	
1001109000		---- autres	75	Voir Annexe 1, notes 3 and 9	
100190		- Autres			
		---- de semence (a) :			
10019011		---- prébase et base (a) :			
1001901110		----- froment (blé) tendre (a)	2.5	A	
1001901190		----- autres (a)	2.5	A	
10019019		---- autres (a) :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1001901910		----- froment (blé) tendre (a)	52	A	
1001901990		----- autres (a)	52	A	
10019090		---- autres :			
1001909010		---- froment (blé) tendre	135	Voir Annexe 1, notes 3 and 10	
1001909090		---- autres	135	Voir Annexe 1, notes 3 and 10	
100200		Seigle.			
1002001000		--- destiné à l'ensemencement	17.5	A	
1002009000		--- autres.	30	A	
100300		Orge.			
		--- de semence (a) :			
1003001100		---- prébase et base (a).	2.5	A	
1003001900		---- autres (a)	36	A	
10030090		---- autres :			
1003009010		---- de brasserie.	35	C; subject to Annex 1, note 2	
1003009090		---- autres.	35	J; subject to Annex 1, note 2	
100400		Avoine.			
		--- de semence (a) :			
1004001100		---- prébase et base (a).	2.5	A	
1004001900		---- autres (a)	25	A	
1004009000		--- autres.	30	A	
1005		Maïs.			
100510		- De semence (a)			
1005101000		--- hybride (a)	2.5	A	
1005109000		--- autres (a)	2.5	A	
1005900000		- Autres	35	D; subject to Annex 1, note 3	
1006		Riz.			
100610		- Riz en paille (riz paddy)			
1006101000		--- de semence (a).	2.5	A	
10061090		--- autres :			
1006109010		---- rond dont 90%au moins des graines ont une longueur inférieure à 5,2 mm et un rapport longueur/largeur inférieur à 2,1	140	G; subject to Annex 1, note 2	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1006109090		----- autre	140	G; subject to Annex 1, note 2	
100620		- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)			
1006201000		---- de semence (a).	17.5	C	
10062090		---- autres :			
1006209010		----- rond dont 90% au moins des graines ont une longueur inférieure à 5,2 mm et un rapport longueur/largeur inférieur à 2,1	140	G; subject to Annex 1, note 2	
1006209090		----- autre	140	G; subject to Annex 1, note 2	
100630		- Riz semi- blanchi ou blanchi, même poli ou glacé			
1006301000		---- rond dont 90% au moins des graines ont une longueur inférieure à 5,2 mm et un rapport longueur/largeur inférieur à 2,1 .	140	G; subject to Annex 1, note 2	
1006309000		---- autres.	172	G; subject to Annex 1, note 2	
1006400000		- Riz en brisures	90	G; subject to Annex 1, note 2	
100700		Sorgho à grains.			
1007001000		---- de semence (a)	2.5	A	
1007009000		---- autres	25	A	
1008		Sarrasin, millet et alpiste ; autres céréales.			
100810		- Sarrasin			
1008101000		---- destiné à l'ensemencement	17.5	A	
1008109000		---- autres	30	A	
100820		- Millet			
1008201000		---- destiné à l'ensemencement	17.5	A	
1008209000		---- autres	30	A	
100830		- Alpiste			
1008301000		---- destiné à l'ensemencement	17.5	A	
1008309000		---- autres	30	A	
100890		- Autres céréales			
		---- triticale :			
		----- de semence (a) :			
1008901100		----- prébase et base (a) .	2.5	A	
1008901900		----- autres (a)	52	A	
1008902000		----- autres	30	A	
		---- autres céréales :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- dari :			
1008908100		----- de semence (a)	17.5	A	
1008908900		----- autres	30	A	
		----- autres :			
1008909100		----- de semence (a)	17.5	A	
1008909900		----- autres	30	A	
110100		Farines de froment (blé) ou de méteil.			
1101001000		---- de blé dur	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1101009000		---- autres	66	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1102		Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.			
1102100000		- Farine de seigle.	50	A	
11022000		- Farine de maïs			
		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg :			
1102200011		----- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5% en poids	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1102200019		----- autres	40	D; subject to Annex 1, note 3	
		----- autres :			
1102200091		----- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5% en poids	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1102200099		----- autres	40	D; subject to Annex 1, note 3	
11023000		- Farine de riz			
1102300010		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	105	G	
1102300090		---- autres	105	G	
110290		- Autres			
		---- d'orge :			
1102901100		----- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	50	J	
1102901900		----- autres	50	J	
1102902000		---- d'avoine	50	A	
1102904000		---- de sarrasin	50	A	
		---- de millet :			
1102905100		----- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	50	A	
1102905900		----- autres	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1102906000		---- d'alpiste	50	A	
		---- de sorgho ou de dari :			
1102907100		----- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg.	40	G	
1102907900		----- autres	40	G	
1102909000		---- autres	50	A	
1103		Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales.			
		- Gruaux et semoules :			
11031100		-- De froment (blé)			
		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg :			
		----- de froment (blé) dur:			
1103110001		----- semoules de régime au gluten	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1103110009		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1103110020		----- de froment (blé) tendre	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1103110030		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
		---- autres :			
		----- de froment (blé) dur :			
1103110041		----- semoules de régime au gluten	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1103110049		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1103110050		----- de froment (blé) tendre	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1103110080		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
11031300		-- De maïs			
		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg :			
		----- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids :			
1103130001		----- non destinés à l'industrie de la brasserie	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1103130009		----- destinés à l'industrie de la brasserie	40	D; subject to Annex 1, note 3	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1103130020		----- autres	40	D; subject to Annex 1, note 3	
		---- autres :			
		----- d'une teneur en matières grasses inférieure ou égale à 1,5 % en poids :			
1103130031		----- non destinés à l'industrie de la brasserie	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1103130039		----- destinés à l'industrie de la brasserie	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1103130080		----- autres	40	D; subject to Annex 1, note 3	
110319		-- D'autres céréales			
11031910		--- d'orge :			
1103191010		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	50	J	
1103191090		----- autres	50	J	
1103192000		--- de seigle.	50	A	
1103193000		--- de sarrasin	50	A	
11031940		--- de millet :			
1103194010		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	50	A	
1103194090		----- autres	50	A	
11031950		--- de sorgho ou de dari :			
1103195010		---- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	50	G	
1103195090		----- autres	50	G	
1103196000		--- d'alpiste.	50	A	
1103197000		--- d'avoine.	50	A	
11031990		--- autres :			
		----- de riz :			
1103199011		----- en emballage inférieur ou égal à 5 Kg	105	G	
1103199019		----- autres	105	G	
1103199090		----- autres.	50	G	
110320		- Agglomérés sous forme de pellets			
11032010		--- de froment (blé) :			
1103201010		---- dur	73	J	
1103201020		---- tendre.	73	J	
1103201090		---- autres	73	J	
11032090		--- d'autres céréales :			
1103209010		---- de seigle.	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1103209020		----- de sarrasin.	50	C	
1103209030		----- d'alpiste	50	A	
1103209040		----- de riz.	105	C	
1103209050		----- de maïs, de sorgho ou de dari.	40	C	
1103209090		----- autres	50	C	
1104		Grains de céréales autrement travaillés (mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, par exemple), à l'exception du riz du n ° 10.06; germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus.			
		- Grains aplatis ou en flocons :			
11041200		-- D'avoine			
1104120010		--- flocons.	50	A	
1104120090		--- autres	50	A	
110419		-- D'autres céréales			
		--- flocons :			
1104191100		----- de froment (blé)	50	J	
1104191200		----- de seigle.	50	A	
1104191300		----- de maïs	50	G	
1104191400		----- de sarrasin.	50	A	
1104191500		----- de millet	50	A	
1104191600		----- de sorgho ou de dari	50	G	
1104191700		----- de riz.	50	C	
1104191800		----- d'apliste.	50	A	
11041919		----- autres :			
1104191910		----- d'orge	50	C	
1104191990		----- autres	50	J	
11041920		--- autres de froment (blé) :			
1104192010		----- dur.	73	J	
1104192020		----- tendre.	73	J	
1104192090		----- autres.	73	J	
		--- autres :			
1104199100		----- d'orge	50	C	
1104199200		----- de seigle.	50	A	
1104199300		----- de maïs	40	J	
1104199400		----- de sarrasin.	50	C	
1104199500		----- de millet	50	A	
1104199600		----- de sorgho ou de dari	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1104199700		----- d'apliste.	50	A	
1104199800		----- autres	50	G	
		- Autres grains travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple):			
11042200		-- D'avoine			
		--- mondés (décortiqués ou pelés) :			
1104220011		----- avoine épointée	50	A	
1104220019		----- autres	50	A	
1104220020		--- perlés	50	A	
1104220090		--- autres	50	A	
11042300		-- De maïs			
1104230010		--- mondés (décortiqués ou pelés)	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1104230020		--- perlés	40	D; subject to Annex 1, note 3	
1104230090		--- autres	40	D; subject to Annex 1, note 3	
110429		-- D'autres céréales			
11042910		--- mondés (décortiqués ou pelés), de froment (blé) :			
1104291010		----- dur.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1104291020		----- tendre.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1104291090		----- autres.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
		--- autres, mondés (décortiqués ou pelés) :			
1104292100		----- de seigle.	50	A	
1104292200		----- de sarrasin.	50	A	
1104292300		----- de millet	50	A	
1104292400		----- de sorgho ou de dari	40	C	
1104292500		----- d'alpiste.	50	A	
1104292600		----- d'orge .	50	G	
1104292900		----- autres	50	A	
11042930		--- perlés, de froment (blé) :			
1104293010		----- dur.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1104293020		----- tendre.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1104293090		----- autres.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
		--- autres, perlés :			
1104294100		----- de seigle.	50	A	
1104294200		----- de sarrasin.	50	A	
1104294300		----- de millet	50	A	
1104294400		----- de sorgho ou de dari	40	A	
1104294500		----- d'alpiste.	50	A	
1104294600		----- d'orge.	50	J	
1104294900		----- autres	50	A	
11042950		--- autres, de froment (blé) :			
1104295010		----- dur concassé	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1104295020		----- tendre concassé.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1104295030		----- autres concassés.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
1104295090		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 15	
		--- autres :			
1104299100		----- de seigle.	50	A	
1104299200		----- de sarrasin.	50	A	
1104299300		----- de millet	50	A	
1104299400		----- de sorgho ou de dari	40	A	
1104299500		----- d'alpiste	50	A	
1104299600		----- d'orge.	50	J	
1104299800		----- autres	50	C	
11043000		- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus			
1104300010		--- de froment (blé)	50	J	
1104300090		--- autres.	50	C	
1105		Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre.			
11051000		- Farine, semoule et poudre			
1105100010		--- destinées à la nourriture du bétail (contenant des épiluchures).	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1105100090		--- autres	50	C	
11052000		- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets			
1105200010		--- destinés à la nourriture du bétail (contenant des épluchures)	50	C	
1105200090		--- autres	50	C	
1106		Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 07.13, de sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14 et des produits du Chapitre 8.			
11061000		- Des légumes à cosse secs du n° 07.13			
1106100010		--- de pois, de haricots ou de lentilles	50	G	
1106100090		--- autres	50	G	
11062000		- De sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14			
1106200010		--- dénaturées	50	C	
		--- autres :			
1106200091		----- destinées à la fabrication de l'amidon ou de la fécule.	50	C	
1106200099		----- autres	50	C	
11063000		- Des produits du Chapitre 8			
1106300010		--- de bananes.	50	C	
1106300020		--- de noix de coco	50	C	
1106300090		--- autres	50	G	
1107		Malt, même torréfié.			
11071000		- Non torréfié			
		--- de froment (blé) :			
1107100011		----- présenté sous forme de farine.	40	G	
1107100019		----- autre.	40	G	
		--- autre :			
1107100091		----- présenté sous forme de farine.	40	G	
1107100099		----- autres	40	G	
1107200000		- Torréfié	40	G	
1108		Amidons et féculés; inuline.			
		- Amidons et féculés :			
1108110000		-- Amidon de froment (blé)	32.5	J	
1108120000		-- Amidon de maïs	32.5	D; subject to Annex 1, note 3	
1108130000		-- Fécule de pommes de terre	32.5	C	
1108140000		-- Fécule de manioc (cassave)	32.5	G	
11081900		-- Autres amidons et féculés :			
1108190010		-- de riz	32.5	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1108190090		-- autres	32.5	G	
1108200000		- Inuline.	32.5	G	
11090000		Gluten de froment (blé), même à l'état sec.			
1109000010		---- non torréfié	52	J	
1109000090		---- torréfié.	52	J	
120100		Fèves de soja, même concassées.			
1201001000		---- de semence (a).	2.5	A	
		---- autres :			
1201008100		----- importées par les tritrateurs	2.6	A	
1201008900		----- autres	22.5	D; subject to Annex 1, note 3	
		Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.			
120210		- En coques			
1202101000		---- de semence (a).	17.5	A	
12021090		---- autres :			
1202109010		----- pour la consommation de bouche	72.5	G	
1202109090		----- autres (à usage industriel).	72.5	G	
120220		- Décortiquées, même concassées			
1202201000		---- de semence (a).	2.5	A	
12022090		---- autres :			
1202209010		----- pour la consommation de bouche	72.5	G	
1202209090		----- autres (à usage industriel).	72.5	G	
1203000000		Coprah	25	C	
120400		Graines de lin, même concassées.			
1204001000		---- de semence (a).	2.5	A	
1204009000		---- autres.	40	A	
1205		Graines de navette ou de colza, même concassées.			
120510		- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique			
12051010		---- de semence (a) .			
1205101010		----- de navette (a)	17.5	A	
1205101090		----- de colza (a)	2.5	A	
12051090		---- autres :			
		----- de navette :			
1205109011		----- importées par les tritrateurs	2.5	A	
1205109019		----- autres	37	G	
		----- de colza :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1205109091		----- importées par les tritrateurs	2.5	A	
1205109099		----- autres	37	G	
120590		- Autres			
12059010		---- de semence (a) :			
1205901010		---- de navette (a)	17.5	A	
1205901090		---- de colza (a)	2.5	A	
12059090		---- autres :			
		---- de navette :			
1205909011		----- importées par les tritrateurs	2.5	A	
1205909019		----- autres	37	G	
		---- de colza :			
1205909091		----- importées par les tritrateurs	2.5	A	
1205909099		----- autres	37	G	
120600		Graines de tournesol, même concassées.			
1206001000		---- de semence (a).	2.5	A	
		---- autres :			
1206008100		---- importées par les tritrateurs	2.5	A	
1206008900		---- autres	32	G	
1207		Autres graines et fruits oléagineux, même concassés.			
120710		- Noix et amandes de palmiste			
1207101000		---- de semence (a).	17.5	A	
12071090		---- autres :			
1207109010		---- noix (ou fruits).	25	G	
1207109090		---- amandes	25	G	
120720		- Graines de coton			
1207201000		---- de semence (a).	2.5	A	
1207209000		---- autres.	152	G	
120730		- Graines de ricin			
1207301000		---- de semence (a).	17.5	A	
1207309000		---- autres.	40	G	
120740		- Graines de sésame			
1207401000		---- de semence (a).	2.5	A	
1207409000		---- autres.	52	G	
120750		- Graines de moutarde			
1207501000		---- de semence (a).	17.5	A	
1207509000		---- autres.	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
120760		– Graines de carthame			
1207601000		---- de semence (a).	2.5	A	
12076090		---- autres :			
1207609010		----- non décortiquées	148	G	
1207609090		----- autres	148	G	
		– Autres :			
120791		-- Graines d'oeillette ou de pavot			
1207911000		---- de semence (a).	17.5	G	
1207919000		---- autres.	25	G	
120799		-- Autres			
		---- de semence (a) :			
1207991100		----- graines de chanvre (a)	17.5	A	
1207991200		----- graines de pastèques et de melons (a).	2.5	A	
1207991300		----- graines de karité	17.5	A	
1207991900		----- autres.	17.5	A	
12079990		---- autres :			
1207999001		----- graines de chanvre (chenevis)	25	A	
1207999002		----- graines de karité.	25	A	
1207999010		----- graines d'illipé.	25	A	
1207999020		----- graines de mowra.	25	A	
1207999030		----- graines de niger.	25	A	
1207999040		----- graines de pulgère.	25	A	
1207999050		----- graines de ravison, de caméline et d'autres crucifères.	25	A	
1207999060		----- graines de marfouraire	25	A	
1207999070		----- graines de melons (pépins).	25	A	
1207999080		----- graines de pastèques (pépins)	25	A	
1207999090		----- autres .	25	G	
1208		Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde.			
1208100000		– De fèves de soja	75.5	A	
120890		– Autres			
1208901000		---- d'arachide	85.5	A	
12089090		---- autres :			
1208909010		----- de tournesol.	127.5	A	
1208909020		----- de colza	127.5	A	
1208909030		----- de coton	127.5	A	
1208909040		----- de carthame.	127.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1208909090		----- autres.	127.5	A	
1209		Graines, fruits et spores à ensemercer.			
1209100000		- Graines de betteraves à sucre	2.5	A	
		- Graines fourragères :			
1209210000		-- De luzerne.	2.5	A	
1209220000		-- De trèfle (Trifolium spp.) .	2.5	A	
1209230000		-- De fétuque	2.5	A	
1209240000		-- Du pâturin des prés du Kentucky (Poa pratensis L.)	2.5	A	
1209250000		-- De ray grass (Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.)	2.5	A	
1209260000		-- De fléole des prés	2.5	A	
120929		-- Autres			
1209291000		--- de betteraves autres qu'à sucre.	17.5	A	
1209299000		---- autres.	2.5	A	
1209300000		- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs	17.5	A	
		- Autres :			
12099100		-- Graines de légumes			
1209910001		--- graines de choux-raves (Brassica, oleracea, var- caulorapa et gongylodes).	2.5	A	
1209910005		--- graines de choux	2.5	A	
1209910011		--- graines d'épinards	2.5	A	
1209910015		--- graines de carottes	2.5	A	
1209910021		--- graines de navets.	2.5	A	
1209910025		--- graines de radis.	2.5	A	
1209910031		--- graines de betterave à salade.	2.5	A	
1209910035		--- graines de poireaux.	2.5	A	
1209910041		--- graines d'oignons potagers.	2.5	A	
1209910045		--- graines de tomates	2.5	A	
1209910051		--- graines de courges, courgettes et autres cucurbitacées (à l'exception des graines de pastèques)	2.5	A	
1209910055		--- graines d'aubergines	2.5	A	
1209910060		--- graines de piments	2.5	A	
1209910090		---- autres.	2.5	A	
12099900		-- Autres			
1209990010		--- graines forestières	17.5	A	
1209990090		---- autres.	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1210		Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets ; lupuline.			
1210100000		– Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	32.5	A	
12102000		– Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline			
1210200010		– – – cônes et déchets	32.5	A	
1210200090		– – – lupuline	32.5	A	
1211		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés.			
1211100000		– Racines de réglisse	25	A	
1211200000		– Racines de ginseng	25	A	
1211300000		– Coca (feuille de)	25	A	
1211400000		– Paille de pavot	25	A	
121190		– Autres			
1211901000		– – – pyrèthre (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines).	40	C	
1211902000		– – – écorces de quinquina.	25	C	
1211903000		– – – quassia amara (bois et écorces)	25	C	
1211904000		– – – fèves de tonka	25	A	
1211905000		– – – fèves de calabar	25	A	
1211906000		– – – poivre de cubèbe	50	A	
1211908000		– – – autres bois, racines et écorces ; mousses et lichens.	25	A	
1211909000		– – – autres.	25	A	
1212		Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété Cichorium intybu			
12121000		– Caroubes, y compris les graines de caroubes			
		– – – caroubes :			
1212100011		– – – – flocons, semoules et farines de caroubes	32.5	A	
1212100019		– – – – autres .	32.5	A	
		– – – graines de caroubes :			
1212100091		– – – – non décortiquées, ni concassées, ni moulues	32.5	A	
1212100092		– – – – flocons, semoules et farines de graines de caroubes	32.5	A	
1212100099		– – – – autres.	32.5	A	
121220		– Algues			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides et similaires, même coupées, concassées ou pulvérisées :			
1212201100		---- présentées à l'état congelé	50	A	
1212201900		---- autres	25	A	
12122090		--- autres :			
1212209010		---- sur support	50	A	
		---- autres :			
1212209091		----- algues brutes	50	A	
1212209099		----- autres	50	A	
1212300000		- Noyaux et amandes d'abricots, de pêches (y compris les brugnons et nectarines) ou de prunes	32.5	A	
		- Autres :			
12129100		-- Betteraves à sucre			
1212910010		--- fraîches.	32.5	A	
1212910090		--- séchées ou en poudre	32.5	C	
12129900		-- Autres			
		--- racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées, non torréfiées :			
1212990011		---- fraîches	32.5	A	
1212990019		---- autres.	32.5	A	
1212990020		--- oignons sauvages	32.5	A	
1212990030		--- cannes à sucre	32.5	A	
1212990090		--- autres.	32.5	A	
121300		Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets.			
12130010		--- pailles et balles brutes, même hachées :			
		---- pailles :			
1213001011		----- de riz	2.5	A	
1213001019		----- autres	2.5	A	
		---- balles :			
1213001091		----- de riz	40	A	
1213001099		----- autres	40	A	
1213009000		--- autres.	2.5	A	
1214		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1214100000		– Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne.	2.5	A	
1214900000		– Autres.	2.5	A	
1301		Gomme laque, gommes, résines, gommes– résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles.			
13011000		– Gomme laque			
1301100010		– – – non blanchie	25	A	
1301100090		– – – blanchie.	25	A	
1301200000		– Gomme arabique.	2.5	A	
13019000		– Autres			
1301900010		– – – résines de conifères	17.5	A	
1301900090		– – – autres.	10	A	
1302		Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar– agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.			
		– Sucrs et extraits végétaux :			
13021100		– – Opium			
1302110010		– – – concentrés de paille de pavot contenant moins de 50% en poids d'alcaloïdes	17.5	A	
1302110090		– – – autres.	17.5	A	
1302120000		– – De réglisse	32.5	A	
1302130000		– – De houblon	32.5	A	
1302140000		– – De pyrèthre ou de racines de plantes à roténone.	32.5	A	
130219		– – Autres			
1302191000		– – – oléorésine de vanille ou extrait de vanille.	50	A	
13021990		– – – autres :			
1302199010		– – – – aloès, manne	32.5	A	
1302199020		– – – – de quasia amara	32.5	A	
1302199030		– – – – extraits végétaux mélangés entre eux pour la fabrication de boissons ou de préparations alimentaires	32.5	A	
		– – – – autres :			
1302199091		– – – – – médicinaux	32.5	A	
1302199099		– – – – – autres	32.5	A	
13022000		– Matières pectiques, pectinates et pectates			
1302200010		– – – à l'état sec	10	A	
1302200090		– – – autres.	17.5	A	
		– Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :			
130231		– – Agar– agar			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1302311000		--- modifié	32.5	G	
1302319000		--- autres.	32.5	G	
130232		-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés			
1302321000		--- modifiés.	32.5	A	
1302329000		--- autres.	40	A	
130239		-- Autres			
1302391000		--- modifiés.	32.5	A	
1302399000		--- autres.	40	A	
1401		Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple).			
14011000		- Bambous			
1401100010		--- bruts ou simplement refendus	2.5	A	
1401100090		--- autres.	2.5	A	
14012000		- Rotins			
1401200010		--- bruts ou simplement refendus	2.5	A	
1401200090		--- autres.	2.5	A	
140190		- Autres			
1401901000		--- écorces de tilleul et similaires, même en torsades, brutes, blanchies, teintes ou autrement préparées	2.5	A	
14019090		--- autres :			
1401909010		----- raphia.	2.5	A	
		----- osiers :			
1401909021		----- non pelés, ni refendus, ni autrement préparés	40	A	
1401909029		----- autres	40	A	
		----- roseaux et similaires :			
1401909031		----- bruts ou simplement refendus	40	A	
1401909039		----- autres	40	A	
		----- joncs et similaires :			
1401909041		----- bruts ou simplement refendus	40	A	
1401909049		----- autres	40	A	
		----- pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes :			
1401909051		----- pailles de riz.	2.5	A	
1401909059		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV-M Schedule-75

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1401909091		----- bruts .	40	A	
1401909099		----- autres	40	A	
140200		Matières végétales des espèces principalement utilisées pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin, par exemple), même en nappes avec ou sans support en autres matières.			
14020010		--- kapok:			
1402001010		---- sur support	32.5	A	
		---- autres :			
1402001091		----- brut	32.5	A	
1402001099		----- autres	32.5	A	
14020090		--- autres :			
		---- crin végétal :			
1402009011		----- sur support	32.5	A	
1402009019		----- autres	32.5	A	
		---- autres :			
1402009081		----- sur support	32.5	A	
1402009089		----- autres	32.5	A	
140300		Matières végétales des espèces principalement utilisées pour la fabrication des balais ou des brosse (sorgho, piassava, chiendent, istle, par exemple), même en torsades ou en faisceaux.			
14030010		--- sorgho à balais (Sorghum vulgare var. technicum) :			
1403001010		---- panicules, débarrassées de leur graines, naturelles, blanchies ou teintes .	40	A	
1403001090		---- pailles pour balais, naturelles, blanchies ou teintes	40	A	
14030090		--- autres :			
		---- piassava (ou piçaba), chiendent, istle et similaires :			
1403009011		----- bruts, en faisceaux ou en torsades	25	A	
1403009019		----- peignés, coupés, blanchis ou teints.	25	A	
		---- autres :			
		----- panicules, débarrassées de leur graine, naturelles, blanchies ou teintes :			
1403009021		----- de riz	50	A	
1403009029		----- de millet .	50	A	
		----- pailles pour balais, naturelles, blanchies ou teintes :			
1403009031		----- de riz	40	A	
1403009039		----- d'alpiste, de cameline, de millet et similaires	40	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1403009090		----- autres	40	A	
1404		Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs.			
14041000		- Matières premières végétales des espèces principalement utilisées pour la teinture ou le tannage			
		--- pour la teinture :			
1404100011		---- henné (feuilles de)	17.5	A	
1404100012		---- graines de rocou	17.5	A	
1404100013		---- bois de fustet	17.5	A	
1404100014		---- orseille	17.5	A	
1404100015		---- pulmonaire de chêne	17.5	A	
1404100016		---- gypsophile ou saponaire d'Egypte ou d'Orient (racines de)	17.5	A	
1404100019		---- autres (bois de campêche, de quercitron, graines de Perse, garance, lichens tinctoriaux, etc)	17.5	A	
		--- pour le tannage :			
		---- écorces :			
1404100021		----- de mimosa	17.5	A	
1404100022		----- de chêne- liège	17.5	A	
1404100023		----- de tizerah	17.5	A	
1404100029		----- autres	17.5	A	
1404100030		---- fruits (myrobolans, vallonées, etc)	17.5	A	
		---- feuilles :			
1404100041		----- de sumac	17.5	A	
1404100042		----- de lentisque.	17.5	A	
1404100049		----- autres	17.5	A	
		---- noix de galle et autres :			
1404100051		----- noix de galle	17.5	A	
1404100059		----- autres galles	17.5	A	
1404100060		---- racines (de canaigre, de bruyère, etc)	17.5	A	
		---- bois :			
1404100091		----- de quebracho	17.5	A	
1404100092		----- de tizerah	17.5	A	
1404100093		----- châtaigner.	17.5	A	
1404100099		----- autres	17.5	A	
14042000		- Linters de coton			
1404200010		--- bruts	17.5	A	
		--- lavés, dégraissés, blanchis ou autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1404200091		----- en masse	17.5	A	
1404200099		----- autres (en plaques, feuilles etc)	17.5	A	
14049000		- Autres			
1404900010		--- grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier- doum et similaires), à tailler	50	A	
		--- autres :			
1404900020		----- sur support	50	A	
		----- autres :			
1404900091		----- alfa, sparte et diss en tige ou en feuilles brutes, blanchies ou teintées (même en torsades).	50	A	
1404900099		----- autres	50	A	
150100		Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du n° 02.09 oudun° 15.03.			
1501001000		--- graisses de volailles.	2.5	A	
1501009000		--- autres	17.5	A	
15020000		Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 15.03.			
1502000010		--- graisses d'os, de déchets et similaires	17.5	A	
		--- suifs, y compris les suifs dits premiers jus :			
		----- destinés à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires :			
1502000021		----- suifs bruts dits «en rames» ou «en branches».	17.5	A	
1502000029		----- autres	17.5	A	
		----- autres :			
		----- suifs de l'espèce bovine, y compris le suif dit «premier jus» :			
1502000031		----- bruts, dits «en rames» ou «en branches»	17.5	A	
1502000039		----- autres	17.5	A	
		----- autres :			
1502000091		----- bruts, dits «en rames» ou «en branches»	17.5	A	
1502000099		----- autres	17.5	A	
15030000		Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo- stéarine, oléo- margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.			
		--- stéarine solaire et oléo- stéarine :			
1503000011		----- destinées à des usages industriels	32.5	A	
1503000019		----- autres	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1503000020		--- huile de suif, destinée à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires	32.5	A	
		---- autres :			
1503000091		---- huile de saindoux	32.5	A	
1503000092		---- oléo- margarine	32.5	A	
1503000099		---- autres	32.5	A	
150500		Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline.			
1505001000		--- graisse de suint brute (suintine).	32.5	A	
15050090		--- autres :			
1505009010		---- oléine et stéarine de suint.	32.5	A	
1505009020		---- lanoline	32.5	A	
1505009090		---- autres	32.5	A	
150600		Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
15060010		---- non durcies ni solidifiées :			
1506001010		---- huile de pied de boeuf et similaires (huile de pied de mouton, de pied de cheval, etc), brutes ou raffinées.	32.5	A	
1506001020		---- graisses d'os, de déchets et similaires	32.5	A	
1506001090		---- autres	32.5	A	
		---- autres :			
1506009100		---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs	50	A	
15060099		---- autres :			
1506009910		----- destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs nets de produits	25	A	
1506009990		----- destinées à des usages industriels	25	A	
1507		Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
1507100000		- Huile brute, même dégommée	2.5	A	
1507900000		- Autres.	25	G; subject to Annex 1, note 3	
1508		Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
1508100000		- Huile brute	2.5	A	
1508900000		- Autres.	25	G	
1509		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
15091000		– Vierges			
1509100010		– – – destinées à la fabrication de produits pharmaceutiques et importée directement par les industriels intéressés	52	C	
1509100090		– – – autres	52	C	
150990		– Autres			
		– – – non durcies ni solidifiées :			
15099010		– – – – ayant subi un processus de raffinage :			
1509901010		– – – – – destinées à la fabrication de produits pharmaceutiques et importées directement par les industriels intéressés	52	C	
		– – – – – obtenues par le raffinage d'huile d'olive vierge, même coupées d'huile d'olive vierge :			
1509901021		– – – – – en emballages immédiats d'un contenu net de 20 kgs ou moins	52	C	
1509901029		– – – – – autres	52	C	
		– – – – – autres :			
1509901091		– – – – – en emballages immédiats d'un contenu net de 20 kgs ou moins	52	C	
1509901099		– – – – – autres	52	C	
		– – – – – autres :			
1509902100		– – – – – destinées à la fabrication de produits pharmaceutiques et importées directement par les industriels intéressés	52	C	
15099029		– – – – – autres :			
1509902910		– – – – – en emballages immédiats d'un contenu net de 20 kgs ou moins	52	C	
1509902990		– – – – – autres	52	C	
		– – – – – autres :			
1509909100		– – – – – en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs	52	C	
15099099		– – – – – autres :			
1509909910		– – – – – destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs nets de produits	52	C	
1509909990		– – – – – destinées à des usages industriels	52	C	
151000		Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09.			
		– – – non durcies ni solidifiées :			
		– – – – destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits alimentaires :			
1510001100		– – – – – brutes	52	C	
1510001900		– – – – – autres	52	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
1510002100		----- brutes	52	C	
1510002900		----- autres	52	C	
		--- autres :			
1510009100		---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs	52	C	
15100099		---- autres :			
1510009910		----- destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs nets de produits.	52	C	
1510009990		----- destinées à des usages industriels	52	C	
1511		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
1511100000		- Huile brute.	2.5	A	
1511900000		- Autres.	25	G	
1512		Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions :			
1512110000		-- Huiles brutes	2.5	A	
1512190000		-- Autres.	25	G	
		- Huile de coton et ses fractions :			
1512210000		-- Huile brute, même dépourvue de gossypol.	2.5	A	
1512290000		-- Autres	25	G	
1513		Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions :			
1513110000		-- Huile brute.	2.5	A	
1513190000		-- Autres	25	G	
		- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions :			
1513210000		-- Huiles brutes	2.5	A	
1513290000		-- Autres	25	G	
1514		Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions :			
1514110000		-- Huiles brutes	2.5	A	
1514190000		-- Autres.	25	G	
		- Autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1514910000		-- Huiles brutes	2.5	A	
1514990000		-- Autres.	25	G	
1515		Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		-- Huile de lin et ses fractions :			
1515110000		-- Huile brute.	2.5	A	
1515190000		-- Autres.	25	G	
		-- Huile de maïs et ses fractions :			
1515210000		-- Huile brute.	2.5	A	
1515290000		-- Autres.	25	G; subject to Annex 1, note 3	
1515300000		-- Huile de ricin et ses fractions	25	G	
151540		-- Huile de tung (d'abrasin) et ses fractions			
1515401000		---- huile brute.	2.5	A	
1515409000		---- autres	25	G	
151550		-- Huile de sésame et ses fractions			
1515501000		---- huile brute.	2.5	A	
1515509000		---- autres	25	G	
151590		-- Autres			
		---- huile de jojoba et ses fractions :			
1515901100		---- huile brute	2.5	A	
1515901900		---- autres	25	A	
		---- autres :			
1515909100		---- huiles brutes.	2.5	A	
1515909900		---- autres	25	G	
1516		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérisées, réestérisées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées.			
151610		-- Graisses et huiles animales et leurs fractions			
		---- huiles et graisses partiellement ou totalement hydrogénées, interestérisées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées :			
15161010		---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs :			
1516101010		----- de baleine ou de cachalot.	50	G	
1516101090		----- autres	50	G	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1516102100		----- destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs nets de produits	25	G	
1516102900		----- destinées à des usages industriels	24	G	
15161090		---- autres :			
1516109010		---- de foies de poissons.	32.5	G	
1516109020		---- autres, de poissons, autres que de foies	32.5	G	
1516109030		---- de mammifères marins	32.5	G	
1516109090		---- autres	32.5	G	
151620		-- Graisses et huiles végétales et leurs fractions			
		--- huiles et graisses partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées :			
1516201000		---- ayant le caractère de cires	24	G	
		---- autres :			
1516202000		----- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 20 kgs	50	G	
		----- autres :			
15162031		----- destinées à la fabrication de produits alimentaires et présentées sous des emballages contenant plus de 20 kgs net de produits :			
1516203110		----- de palme.	17.5	G	
1516203120		----- de palmiste.	17.5	G	
1516203190		----- autres	25	G	
1516203900		----- destinées à des usages industriels (savonnerie etc)	24	G	
		---- autres :			
1516209100		---- de ricin.	24	G	
1516209200		---- de palme.	25	G	
1516209300		---- de palmiste	25	G	
1516209400		---- de coco (de coprah).	17.5	G	
1516209900		---- autres	50	G	
1517		Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 15.16.			
15171000		-- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide			
1517100010		--- en emballages contenant 20 kgs net de produit et moins.	50	G	
1517100090		--- en emballages contenant plus de 20 kgs net de produit	50	G	
151790		-- Autres			
1517901000		--- huiles végétales fixes, simplement mélangées	25	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
1517909100		---- préparations utilisées pour le démoulage	50	G	
1517909200		---- margarine liquide	50	G	
15179099		---- simili- saindoux et autres graisses alimentaires préparées :			
		----- graisses alimentaires résultant du mélange de graisses ou d'huiles non émulsionnées :			
		----- d'origine exclusivement animale, présentées sous des emballages contenant:			
1517909911		----- 20 kgs nets de produits et moins	50	G	
1517909919		----- plus de 20 kgs nets de produits	50	G	
		----- d'origine exclusivement végétale, présentées sous des emballages contenant:			
1517909921		----- 20 kgs nets de produits et moins	50	G	
1517909929		----- plus de 20 kgs nets de produits	50	G	
		----- d'origine mixte (animale et végétale), présentées sous des emballages contenant:			
1517909931		----- 20 kgs nets de produits et moins	50	G	
1517909939		----- plus de 20 kgs nets de produits	50	G	
1517909990		----- autres	50	G	
151800		Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 15.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses			
1518001000		--- linoxyne	32.5	C	
1518002000		--- huiles animales ou végétales cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement.	32.5	C	
1518009000		--- autres	50	C	
1520000000		Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses	32.5	C	
1521		Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.			
15211000		- Cires végétales			
1521100010		--- brutes	25	C	
1521100090		--- autres	25	C	
152190		- Autres			
1521901000		--- blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré.	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
15219090		--- cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées :			
		---- brutes :			
1521909011		----- cires d'abeilles.	32.5	C	
1521909019		----- autres	32.5	C	
		---- autres :			
1521909091		----- cires d'abeilles.	32.5	C	
1521909099		----- autres	32.5	C	
152200		Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales:			
1522001000		--- dégras.	32.5	C	
15220090		--- résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales :			
		---- contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive :			
1522009011		----- brais stéariques ou poix de stéarine.	25	C	
1522009012		----- pâtes de neutralisation («soap-stocks»)	25	C	
1522009019		----- autres	25	C	
		---- autres :			
1522009091		----- lies ou fèces d'huiles, pâtes de neutralisation («soap- stocks»)	25	C	
1522009099		----- autres	25	C	
16010000		Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits.			
1601000010		--- de foie	52	J	
		---- autres :			
1601000091	aa	---- saucisses et saucissons secs, non cuits, de poulets	52	C; subject to Annex 1, note 3	
1601000091	bb	---- saucisses et saucissons secs, non cuits,sauf de foie, à l'exclusion des saucissons de poulets		J	
1601000099	aa	---- autres, saucisses et saucissons de poulets	52	C; subject to Annex 1, note 3	
1601000099	bb	---- autres saucisses et saucissons à l'exclusion des poulets		J	
1602		Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang.			
1602100000		- Préparations homogénéisées	50	J	
16022000		- De foies de tous animaux			
1602200010		--- préparations homogénéisées	50	J	
		---- autres :			
		---- de foies d'oie ou de canard :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1602200021		----- simplement cuites.	50	J	
1602200023		----- truffées	50	J	
1602200029		----- autres	50	J	
		----- autres :			
1602200091		----- truffées	50	J	
1602200099		----- autres	50	J	
		- De volailles du n° 01.05 :			
16023100		-- De dinde			
1602310010		--- préparations homogénéisées	50	G; subject to Annex 1, note 3	
		--- autres :			
1602310091		---- truffées	50	J	
1602310099		---- autres.	50	G; subject to Annex 1, note 3	
160232		-- De coqs et de poules			
1602321000		--- Préparations de viandes de coqs et poules présentées sous forme de gallettes panées, précuites congelées poids < 100 gr		A	
1602329000		--- Autres préparations de viandes de coqs et de poules		A	
16023900		-- Autres			
1602390010		--- préparations homogénéisées	50	J; subject to Annex 1, note 3	
		--- autres :			
1602390096		---- truffées	50	J; subject to Annex 1, note 3	
1602390098		---- autres.	50	J; subject to Annex 1, note 3	
		- de l'espèce porcine :			
16024100		-- Jambons et leurs morceaux			
1602410010		--- des espèces domestiques.	50	A	
1602410090		--- autres	50	A	
16024200		-- Epoules et leurs morceaux			
1602420010		--- des espèces domestiques.	50	A	
1602420090		--- autres	50	A	
16024900		-- Autres, y compris les mélanges			
		--- des espèces domestiques :			
1602490011		---- préparations homogénéisées.	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1602490012		----- filets, longes, et leurs morceaux	50	A	
1602490019		----- autres.	50	A	
1602490090		---- autres	50	A	
16025000		- De l'espèce bovine			
1602500010		--- préparations homogénéisées	50	J	
1602500090		--- autres.	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 6	
16029000		- Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux			
1602900010		--- préparations de sang de tous les animaux.	50	J	
1602900020		--- préparations homogénéisées	50	J	
		--- autres :			
1602900091		----- d'ovins	50	J	
1602900092		----- de gibier ou de lapin.	50	J	
1602900099		----- autres .	50	J	
1603000021		----- de bovins	50	J	
1603000029		----- autres	50	J	
1603000030		----- en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg exclus à 20 Kgs exclus	50	J	
1603000090		----- autres.	50	J	
1604		Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson.			
		- Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés :			
16041100		-- Saumons			
1604110010		--- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés	50	A	
1604110090		--- autrement présentés	50	A	
16041200		-- Harengs			
1604120010		--- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés	50	F	
1604120090		--- autrement présentés	50	F	
16041300		-- Sardines, sardinelles et sprats ou esprotts			
		--- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés :			
1604130011		----- sardines.	50	A	
1604130019		----- autres.	50	A	
1604130090		--- autrement présentés	50	A	
16041400		-- Thons, listaos et bonites (Sarda spp.)			
		--- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés :			
1604140011		----- thons	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1604140019		----- autres .	50	A	
1604140090		---- autrement présentés	50	A	
16041500		-- Maquereaux			
1604150010		---- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés	50	F	
1604150090		---- autrement présentés	50	F	
16041600		-- Anchois			
1604160010		---- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés	50	F	
1604160090		---- autrement présentés	50	F	
16041900		-- Autres			
		---- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés :			
1604190011		----- autres salmonidés	50	A	
1604190015		----- pilchards	50	F	
1604190019		----- autres.	50	F	
1604190090		---- autrement présentés	50	F	
16042000		- Autres préparations et conserves de poissons			
1604200010		---- préparations homogénéisées	50	A	
		---- autres :			
		----- présentés en bocaux, verres, récipients hermétiquement fermés :			
1604200020		----- salmonidés	50	A	
1604200030		----- harengs	50	F	
1604200040		----- sardines.	50	F	
1604200050		----- thons	50	A	
		----- bonites, maquereaux et anchois :			
1604200061		----- bonites	50	F	
1604200063		----- maquereaux.	50	A	
1604200069		----- anchois	50	A	
		----- autres :			
1604200071		----- pilchards	50	A	
1604200079		----- autres	50	F	
1604200090		---- autrement présentés	50	F	
16043000		- Caviar et ses succédanés			
1604300010		---- caviar (oeufs d'esturgeon)	50	A	
1604300090		---- autres.	50	A	
1605		Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés.			
16051000		- Crabes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1605100010		--- préparations homogénéisées.	50	F	
1605100090		--- autres.	50	A	
16052000		- Crevettes			
1605200010		--- préparations homogénéisées	50	F	
		--- autres :			
1605200091		---- simplement cuites à l'eau et décortiquées	50	A	
1605200099		---- autres.	50	A	
16053000		- Homards			
1605300010		--- préparations homogénéisées.	50	A	
		--- autres :			
1605300091		---- simplement cuits à l'eau et décortiqués	50	A	
1605300099		---- autres.	50	A	
16054000		- Autres crustacés			
1605400010		--- préparations homogénéisées	50	A	
		--- autres :			
1605400091		---- simplement cuits à l'eau et décortiqués	50	A	
1605400099		---- autres.	50	A	
16059000		- Autres			
1605900010		--- préparations homogénéisées	50	A	
		--- autres :			
		---- mollusques (y compris les coquillages) :			
1605900091		----- escargots	50	A	
1605900093		----- autres	50	A	
1605900099		----- autres.	50	A	
1701		Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.			
		- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants :			
17011100		-- De canne			
1701110010		--- destinés au raffinage	35	Voir Annexe 1, note 12	
1701110090		--- autres	35	Voir Annexe 1, note 12	
17011200		-- De betterave			
1701120010		--- destinés au raffinage	35	Voir Annexe 1, note 12	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1701120090		--- autres	35	Voir Annexe 1, note 12	
		- Autres :			
170191		-- Additionnés d'aromatisants ou de colorants			
17019110		--- en granulés :			
		---- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs :			
1701911011		----- à base de sucre brut	42	Voir Annexe 1, note 12	
1701911012		----- à base de sucre raffiné	42	Voir Annexe 1, note 12	
1701911019		----- à base de saccharose chimiquement pur.	42	Voir Annexe 1, note 12	
		---- autres :			
1701911091		----- à base de sucre brut	42	Voir Annexe 1, note 12	
1701911092		----- à base de sucre raffiné	42	Voir Annexe 1, note 12	
1701911099		----- à base de saccharose chimiquement pur.	42	Voir Annexe 1, note 12	
17019120		--- en morceaux, pains et lingots :			
		---- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs :			
1701912011		----- à base de sucre brut	47	Voir Annexe 1, note 12	
1701912012		----- à base de sucre raffiné	47	Voir Annexe 1, note 12	
1701912019		----- à base de saccharose chimiquement pur.	47	Voir Annexe 1, note 12	
		---- autres :			
1701912091		----- à base de sucre brut	47	Voir Annexe 1, note 12	
1701912092		----- à base de sucre raffiné	47	Voir Annexe 1, note 12	
1701912099		----- à base de saccharose chimiquement pur.	47	Voir Annexe 1, note 12	
17019190		--- autres :			
		---- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1701919011		----- à base de sucre brut	60	Voir Annexe 1, note 12	
1701919012		----- à base de sucre raffiné	60	Voir Annexe 1, note 12	
1701919019		----- à base de saccharose chimiquement pur.	60	Voir Annexe 1, note 12	
		----- autres :			
1701919091		----- à base de sucre brut	60	Voir Annexe 1, note 12	
1701919092		----- à base de sucre raffiné	60	Voir Annexe 1, note 12	
1701919099		----- à base de saccharose chimiquement pur.	60	Voir Annexe 1, note 12	
170199		-- Autres			
17019910		--- saccharose chimiquement pur:			
1701991011		---- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs	25	Voir Annexe 1, note 12	
1701991019		---- autres.	25	Voir Annexe 1, note 12	
1701992000		--- vergeoises et autres produits inférieurs du raffinage (cassonades, sucres bruns).	25	Voir Annexe 1, note 12	
		--- autres :			
17019991		---- en granulés :			
1701999110		----- candis	42	Voir Annexe 1, note 12	
		----- autres :			
1701999191		----- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs	42	Voir Annexe 1, note 12	
1701999199		----- autres	42	Voir Annexe 1, note 12	
17019992		---- en morceaux, pains et lingots :			
1701999210		----- candis	47	Voir Annexe 1, note 12	
		----- autres :			
1701999291		----- en emballages d'un contenu net inférieur à 50 kgs	47	Voir Annexe 1, note 12	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1701999299		----- autres	47	Voir Annexe 1, note 12	
1701999900		---- autres	25	Voir Annexe 1, note 12	
1702		Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.			
		- Lactose et sirop de lactose :			
170211		-- Contenant en poids 99% ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche			
		--- à l'état solide :			
1702111100		---- aromatisé ou additionné de colorants	17.5	C	
1702111900		---- autres	17.5	C	
1702119000		---- autres	17.5	C	
170219		-- Autres			
		--- à l'état solide :			
1702191100		---- aromatisé ou additionné de colorants	17.5	C	
1702191900		---- autres.	17.5	C	
1702199000		---- autres.	17.5	C	
170220		- Sucre et sirop d'érable			
		--- à l'état solide :			
1702201100		---- aromatisé ou additionné de colorants	60	G	
1702201900		---- autres.	32.5	C	
1702209000		--- autres.	32.5	C, à l'exception des produits du 170220 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
170220aaaa		Sucre et sirop d'érable, mélangé, décrit dans la note additionnelle US N°4 du chapitre 17	32.5	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.20.28

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
170230		- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20% de fructose			
		---- à l'état solide :			
1702301100		---- aromatisé ou additionné de colorant	60	G	
17023019		---- autres :			
		----- contenant en poids à l'état sec 99 % ou plus de produit pur:			
1702301911		----- glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée	32.5	G	
1702301919		----- autres	32.5	G	
		----- autres :			
1702301991		----- glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée	32.5	G	
1702301999		----- autres	32.5	G	
17023090		--- autres :			
1702309010		---- contenant en poids à l'état sec 99 % ou plus de produit pur	32.5	J, à l'exception des produits du 170230 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1702309090		---- autres.	32.5	J, à l'exception des produits du 170230 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
170230aaaa		Glucose et sirop de glucose ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20% de fructose, décrit dans la note additionnelle US N°4 du chapitre 17	32.5	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.30.28
170240		- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20% inclus à 50% exclus de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)			
		--- à l'état solide :			
17024011		---- aromatisé ou additionné de colorants :			
1702401110		----- glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée.	60	G	
1702401190		----- autres	60	G	
17024019		---- autres :			
1702401910		----- glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée.	32.5	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1702401990		----- autres	32.5	G	
1702409000		--- autres.	32.5	G, à l'exception des produits du 170240 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
170240aaaa		Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20% à 50% de fructose; décrit dans la note additionnelle US N°4 du chapitre 17	32.5	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.40.28
1702500000		- Fructose chimiquement pur	40	C	
170260		- Autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50% de fructose, à l'exception du sucre inverti(ou interverti)			
		---- à l'état solide :			
1702601100		---- aromatisé ou additionné de colorants	60	G	
1702601900		---- autres.	32.5	C	
1702609000		--- autres.	32.5	G, à l'exception des produits du 170260 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
170260aaaa		Autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50% de fructose; décrit dans la note additionnelle US N°4 du chapitre 17	32.5	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.60.28
170290		- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose			
		---- à l'état solide :			
1702901000		---- aromatisés ou additionnés de colorants	60	C	
		---- autres :			
1702902100		----- maltose chimiquement pur	40	C	
1702902200		----- sucre de canne et sucre de betterave	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1702902700		----- maltodextrines	17.5	C	
17029028		----- autres :			
		----- sucres et mélasses caramélisés :			
1702902811		----- destinés à la fabrication de boissons ou de produits pharmaceutiques, importés directement par les industriels intéressés.	32.5	C	
1702902819		----- autres	32.5	C	
1702902820		----- sucres intervertis	32.5	C	
1702902830		----- maltose présenté autrement qu'à l'état chimiquement pur	32.5	C	
1702902890		----- autres	32.5	C	
		---- autres :			
1702909100		---- maltose chimiquement pur	40	C	
1702909200		---- maltodextrine	17.5	C	
17029098		---- autres :			
		----- sucres et mélasses, caramélisés :			
1702909811		----- destinés à la fabrication de boissons ou de produits pharmaceutiques, importés directement par les industriels intéressés	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
1702909819		----- autres	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
		----- succédanés du miel, même mélangés de miel naturel, substitués du miel (miel artificiel) :			
1702909820		----- à base de sucre	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
		----- à base de produits saccharins autre que le saccharose, dans une proportion :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1702909831		----- supérieure à 10 %	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
1702909839		----- égale ou inférieure à 10 %	32.5	G	
1702909840		----- sucres intervertis	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
1702909850		----- maltose présenté autrement qu'à l'état chimiquement pur	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
1702909890		----- autres	32.5	G, à l'exception des produits du 170290 figurant dans l'Annexe 1, note 12	
170290aaaa		Sucres et sirops de canne/de betterave,(y compris le sucre inverti) et les autres mélanges de sirops, contenant en poids à l'état sec au moins 50% de fructose, contenant 6% ou moins de non-sucres solides par rapport au total des solides solubles	32.5	Voir Annexe 1, note 12	
170290bbbb		Blended syrups described in add. U.S. note 4 to chap. 17	32.5	Voir Annexe 1, note 12	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.90.58

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
170290cccc		Articles containing over 65% by dry wt. sugar, described in add. U.S. note 2 to chap. 17.	32.5	Voir Annexe 1, note 12	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1702.90.68
1703		Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre			
17031000		– Mélasses de canne			
1703100010		– – – aromatisées ou additionnées de colorants	17.5	C	
		– – – autres, même décolorées:			
1703100020		– – – – décolorées	17.5	C	
		– – – – autres, destinées à :			
1703100091		– – – – – la distillation	17.5	C	
1703100092		– – – – – la préparation de produits mélassés pour l'alimentation du bétail	17.5	C	
1703100099		– – – – – autres	17.5	C	
17039000		– Autres			
1703900010		– – – aromatisées ou additionnées de colorants	17.5	C	
		– – – autres, même décolorées :			
1703900020		– – – – décolorées	17.5	C	
		– – – – autres, destinées à :			
1703900091		– – – – – la distillation.	17.5	C	
1703900092		– – – – – la préparation de produits mélassés pour l'alimentation du bétail	17.5	C	
1703900099		– – – – – autres	17.5	C	
1704		Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).			
1704100000		– Gommages à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	50	J	
170490		– Autres			
1704901000		– – – extraits de réglisse contenant en poids plus de 10% de sucre, sans addition d'autres matières	52	J	
1704902000		– – – – préparation dite «chocolat blanc»	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
17049090		– – – – autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1704909011		----- pâtes et masses pour fondants, pour massepain, pour nougat, pour fourrages et confiserie, etc	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1704909012		----- dragées et articles dragéifiés	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1704909013		----- gommes, sucreries à la réglisse	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1704909014		----- nougat, massepain et similaires	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1704909019		----- sucres cuits, caramels, toffées, pastilles et similaires	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		----- autres :			
1704909091		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1704909099		----- autres	50	J, à l'exception des produits du 170490 figurant dans l'Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
170490aaaa		Sucreries sans cacao, contenant plus de 65% en poids sec de sucre, decrits dans la note additionnelle US N° 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1704.90.68
170490bbbb		Sucreries sans cacao, contenant plus de 10% en poids sec de sucre, decrits dans la note additionnelle US N° 3 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1704.90.78
1801000000		Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	10	A	
1802000000		Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	50	A	
1803		Pâte de cacao, même dégraissée			
1803100000		– Non dégraissée	50	G	
1803200000		– Complètement ou partiellement dégraissée	50	G	
1804000000		Beurre, graisse et huile de cacao	40	G	
1805000000		Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	32.5	G	
1806		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao			
18061000		– Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants			
1806100010		– – – simplement sucrée par addition de saccharose	50	G, à l'exception des produits du 180610 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806100090		– – – autres	50	J, à l'exception des produits du 180610 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
18061000aa		Poudre de cacao, contenant moins de 65 % en poids sec de sucre	50	Voir Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
18061000bb		Poudre de cacao, contenant plus de 65 % en poids sec de sucre, decrite dans la note additionelle US N° 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.10.28
18061000cc		Poudre de cacao, contenant, en poids sec , plus de 65 % et moins de 90% de sucre	50	Voir Annexe 1, note 13	
18061000dd		Poudre de cacao, contenant, en poids sec, 90% ou plus de sucre, decrit dans la note additionelle US N° 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.10.55
18061000ee		Poudre de cacao, contenant, en poids sec , 90% ou plus de sucre	50	Voir Annexe 1, note 13	
18062000		– Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg			
		– – – couverture:			
1806200011		– – – – de chocolat au lait	50	J, à l'exception des produits du 180620 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806200019		– – – – de chocolat fondant	50	J, à l'exception des produits du 180620 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		– – – autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1806200091		---- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits du 180620 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806200099		---- autres	50	J, à l'exception des produits du 180620 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
180620aaaa		chocolat et autres préparations à base de cacao, d'un poids supérieur à 2 kg et inférieur à 4,5kg, contenant plus de 65 % en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle US N°2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.20.73
180620bbbb		chocolat et autres préparations à base de cacao, d'un poids supérieur à 2 kg et inférieur à 4,5kg, contenant plus de 10 % en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle US N°3 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.20.77
180620cccc		Mélanges de sirops avec du chocolat ou du cacao, d'un poids supérieur à 2 kg et inférieur à 4,5kg, ne contenant pas plus de 65% de sucre, décrit dans la note additionnelle US N°4 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.20.94
180620dddd		Chocolats ou préparations de cacao, d'un poids supérieur à 2 kg et inférieur à 4,5kg, contenant plus de 10% en poids sec de sucre, décrits dans la note 3 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.20.98
		-- autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons:			
18063100		-- Fourrés			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- tablettes et bâtons:			
1806310011		---- contenant une liqueur alcoolique	50	J	
1806310019		---- autres	50	J	
		--- autres:			
1806310091		---- contenant une liqueur alcoolique	50	J	
1806310099		---- autres	50	J	
18063200		-- Non fourrés			
		--- couverture:			
1806320011		---- de chocolat au lait	50	J	
1806320019		---- de chocolat fondant	50	J	
1806320020		--- tablettes et bâtons	50	J	
1806320090		--- autres	50	J	
180690		- Autres			
		--- produits à base de farines, amidons, fécules ou extraits de malt contenant du cacao dans une proportion inférieure à 50%	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806901000		--- produits à base de farines, amidons, fécules ou extraits de malt contenant du cacao dans une proportion inférieure à 50%	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
18069090		--- autres:			
		---- pralines et autres confiseries au chocolat, fourrées:			
		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806909011		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		----- autres	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806909019		----- autres	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		---- autres:			
		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes :			
		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806909021		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1806909029		----- autres	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		----- autres:			
1806909091		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1806909099		----- autres	50	J, à l'exception des produits figurant dans l'Annexe 1, note 13	
180690aaaa		Melanges de sirops avec chocolats ou cacao, non dénomés ni compris ailleurs, decrits dans la note additionelle US N°4 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.90.39
180690bbbb		Chocolats et preparations alimentaires conetenant du cacao, contenant plus de 65%, en poids sec, de sucre, decrits dans la note additionelle US N°2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.90.49
180690cccc		Chocolats et preparations alimentaires conetenant du cacao, non dénomés ni compris ailleurs, contenant plus de 10%, en poids sec, de sucre, decrits dans la note additionelle US N°3 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1806.90.59

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1901		Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs ; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.			
190110		– Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail			
1901101000		--- substituts de laits en poudre (a)	32.5	J	
		---- farines lactées et autres préparations à base de farine, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt même additionnées de cacao dans une proportion inférieure à 40% en poids calculé sur une base entièrement dégraissée :			
19011021		---- sans cacao:			
1901102110		----- sans addition de sucre ou additionnées de sucre dans une proportion de moins de 42 %	32.5	I	
1901102120		----- additionnées de sucre dans une proportion de 42% inclus à 50% exclus	32.5	I	
1901102190		----- additionnées de sucre dans une proportion de 50% et plus	32.5	J	
1901102800		---- contenant du cacao	50	J	
19011090		---- autres:			
		---- contenant du lait et du cacao:			
1901109011		----- en emballages immédiats d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes	50	J	
1901109019		----- autres	50	J	
1901109090		---- ne contenant pas de cacao	50	J	
190120		– Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05			
1901201200		--- à base de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, même additionnées de cacao dans une proportion inférieure à 40% en poids calculé sur une base entièrement dégraissée	50	G, à l'exception des produits du 190120, figurant dans l'Annexe 1, note 13	
19012090		---- autres :			
		---- contenant du cacao :			
		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1901209011		----- contenant une liqueur alcoolique	50	G	
1901209019		----- autres	50	G	
		----- autres :			
1901209021		----- contenant une liqueur alcoolique	50	G	
1901209029		----- autres	50	G, à l'exception des produits du 190120 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901209090		----- autres	50	G, à l'exception des produits du 190120 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
190120aaaa		Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la position 19.05, contenant plus de 65% en poids de sucre, non destinés à la vente au détail, décrits dans la note additionnelle N°2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1901.20.25
190120bbbb		Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie contenant plus de 65% en poids de sucre, non destinés à la vente au détail, décrits dans la note additionnelle N°2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1901.20.60
190190		- Autres			
19019010		--- extrait de malt:			
1901901010		---- d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90% en poids	50	A	
1901901090		---- autres	50	A	
		--- préparations pour usages diététiques ou culinaires, à base de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, même additionnés de cacao dans une proportion inférieure à 40% en poids calculé sur une base entièrement dégraissée :			
		---- farines lactées et préparations pour usages diététiques :			
19019021		----- sans cacao :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1901902110		----- sans addition de sucre ou additionnées de sucre dans une proportion de moins de 42 %	32.5	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901902120		----- additionné de sucre dans une proportion de 42% inclus à 50% exclus	32.5	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901902190		----- additionnées de sucre dans une proportion de 50% et plus	32.5	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901902800		----- contenant du cacao.	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
19019030		---- préparations pour usages culinaires :			
		----- poudres pour la fabrication des crèmes, puddings, entremets, desserts, etc. :			
1901903011		----- sucrées	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901903019		----- non sucrées.	50	J	
1901903090		----- autres	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
19019090		---- autres :			
		---- préparations alimentaires à base de cacao :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes :			
1901909011		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901909019		----- autres	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		----- autres :			
1901909021		----- contenant une liqueur alcoolique	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901909029		----- autres	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
		----- autres :			
		----- substituts de laits en poudre :			
1901909091		----- pour l'alimentation des enfants	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901909093		----- pour usages diététiques	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1901909095		----- pour usages culinaires	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
1901909099		----- autres	50	J, à l'exception des produits du 190190 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
190190aaaa		Preparations alimentaires à base de farine, etc, non dénomées ni comprises ailleurs, contenant plus de 65% en poids de sucre, decrits dans la note additionelle 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1901.90.54
190190bbbb		Preparations alimentaires à base de farine, etc, non dénomées ni comprises ailleurs, contenant plus de 10% en poids de sucre, decrits dans la note additionelle 3 du chapitre 17,	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 1901.90.58
1902		Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.			
		- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées :			
19021100		-- Contenant des oeufs			
1902110010		--- pâtes alimentaires de consommation courante.	52	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1902110020		--- vermicelles de riz.	52	J	
1902110030		--- pâtes de régime au gluten	52	J	
1902110090		---- autres.	52	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
19021900		-- Autres			
		---- ne contenant pas de farine ou de semoule de blé tendre :			
1902190011		---- pâtes de régime au gluten	52	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1902190019		----- autres.	52	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
		---- autres :			
1902190091		----- pâtes de régime au gluten	52	J	
1902190099		----- autres.	52	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
19022000		- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)			
1902200010		---- farcies de viandes ou d'abats.	52	J	
1902200020		---- farcies de poissons, y compris le caviar et ses succédanés	52	J	
1902200030		---- farcies de crustacés et de mollusques, y compris les coquillages	52	J	
		---- autres :			
1902200091		----- cuites	52	J	
1902200099		----- autres.	52	J	
1902300000		- Autres pâtes alimentaires	52	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
190240		- Couscous			
		---- en emballage inférieur ou égal à 5 kgs :			
19024011		----- non préparé :			
1902401110		----- contenant des oeufs	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
		----- autres :			
1902401191		----- ne contenant pas de farine ou de semoule de blé tendre.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1902401199		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1902401900		---- préparé	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
		---- autres :			
19024091		---- non préparé :			
1902409110		----- contenant des oeufs	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
		----- autres :			
1902409191		----- ne contenant pas de farine ou de semoule de blé tendre.	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
1902409199		----- autres	73	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1902409900		----- préparé	50	Voir Annexe 1, notes 3 and 14	
19030000		Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculés, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires			
1903000010		--- tapioca de fécule de pommes de terre	50	A	
1903000090		--- autres	50	A	
1904		Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage («corn flakes», par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs.			
190410		- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage			
19041012		--- contenant du cacao :			
1904101210		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes	40	C	
1904101290		----- autres.	40	C	
19041090		--- autres :			
1904109010		----- à base de maïs	40	C	
1904109020		----- à base de riz	40	C	
1904109090		----- autres.	40	C	
19042000		- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées.			
1904200010		--- mélanges à base de flocons de céréales non grillés.	40	C	
1904200090		--- autres.	40	C	
190430		- Bulgur de blé			
19043010		--- contenant du cacao :			
1904301010		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes	40	C	
1904301090		----- autres.	40	C	
1904309000		--- autres.	40	C	
19049000		- Autres			
		--- contenant du cacao :			
1904900012		----- en emballage immédiat d'un contenu inférieur ou égal à 500 grammes	40	C	
1904900018		----- autres.	40	C	
		--- autres :			
1904900091		----- riz	40	C	
1904900099		----- autres.	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
1905		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires.			
1905100000		– Pain croustillant dit «knäckebröt»	50	C	
19052000		– Pain d'épices			
1905200010		– – – enrobés de cacao ou de chocolat	50	C	
		– – – autres :			
1905200020		– – – – glacés ou recouverts autrement de sucre	50	C	
		– – – – comportant des fruits confits au sucre dans une proportion :			
1905200031		– – – – – inférieure ou égale à 25%	50	C	
1905200039		– – – – – supérieure à 25% .	50	C	
1905200090		– – – – autres.	50	C	
		– Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes :			
19053100		– – Biscuits additionnés d'édulcorants			
		– – – sans cacao :			
		– – – – sucrés dans une proportion :			
1905310021		– – – – – inférieure ou égale à 25%.	50	J	
1905310022		– – – – – de 25% exclus à 50% inclus	50	J	
1905310029		– – – – – supérieure à 50%.	50	J	
		– – – contenant du cacao dans une proportion :			
		– – – – inférieure ou égale à 20% :			
		– – – – – additionnés de sucre dans une proportion :			
1905310091		– – – – – – inférieure ou égale à 25%.	50	J	
1905310092		– – – – – – de 25% exclus à 50% inclus	50	J	
1905310093		– – – – – – supérieure à 50%	50	J	
1905310099		– – – – autres.	50	J	
1905320000		– Gaufres et Gaufrettes	50	J	
190540		– Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés			
1905401000		– – – biscottes	50	J	
19054090		– – – autres :			
1905409010		– – – – d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule inférieure à 50%	50	G	
1905409090		– – – – autres.	50	G	
190590		– Autres			
1905901000		– – – hosties, cachets pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires.	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'oeufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits :			
1905902100		---- pain azyme	50	J	
1905902200		---- pain au gluten pour diabétiques	50	J	
19059029		---- autres :			
1905902910		----- d'une teneur en poids d'amidon ou de fécule inférieure à 50%.	50	J	
1905902990		----- autres	50	J	
19059090		---- autres :			
1905909010aa		---- produits de la boulangerie fine (pains, brioches, croissants, etc), à l'exclusion des pizzas et quiches congelés	50	G	
1905909010bb		---- pizzas et quiches congelés	50	C	
1905909020aa		---- produits de la pâtisserie (pâtisserie fraîche et pâtisserie industrielle), à l'exclusion des pizzas et quiches congelés	50	G	
1905909020bb		---- pizzas et quiches congelés	50	C	
		---- produits de la biscuiterie :			
1905909030		----- sans cacao	50	J	
		----- contenant du cacao dans une proportion :			
1905909091		----- inférieure ou égale à 20%.	50	J	
1905909099		----- autres	50	J	
2001		Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.			
20011000		- Concombres et cornichons			
		--- sans sucre, présentés :			
		---- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2001100011		----- cornichons	50	G	
2001100019		----- autres	50	G	
		---- autrement présentés (en fûts, cuveaux, etc) :			
2001100021		----- cornichons	50	G	
2001100029		----- autres	50	G	
2001100090		--- sucrés.	50	G	
200190		- Autres			
2001901000		--- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
2001902000		--- chutney de mangue	50	C	
2001903000		--- mais doux en grains ou épis précuits ou autrement préparés	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2001905000		---- parties comestibles de plantes	50	G	
20019090		---- autres :			
		----- sans sucre, présentés :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2001909011		----- câpres.	50	G	
2001909012		----- oignons	50	G	
2001909013		----- variantes	50	G	
2001909019		----- autres	50	G	
		----- autrement présentés (en fûts, cuveaux, etc) :			
2001909021		----- câpres.	50	G	
2001909022		----- oignons	50	G	
2001909023		----- variantes	50	G	
2001909029		----- autres	50	G	
		----- sucrés :			
2001909091		----- oignons	50	G	
2001909099		----- autres	50	G	
2002		Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
200210		- Tomates, entières ou en morceaux			
2002101000		--- simplement cuites et congelées	40	G	
20021090		--- autres :			
2002109010		---- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2002109090		---- autrement présentées	50	G	
200290		- Autres			
2002901000		--- simplement cuites et congelées.	40	G	
20029090		--- autres :			
		----- purées concentrées ou non :			
2002909011		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2002909019		----- autrement présentées	50	G	
		----- autres conserves :			
2002909091		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2002909099		----- autrement présentées.	50	G	
2003		Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
200310		- Champignons de genre Agaricus			
2003101000		--- simplement cuits et congelés	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
20031090		---- autres :			
2003109010		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	C	
2003109090		----- autrement présentés	50	C	
200320		- Truffes			
2003201000		--- simplement cuites et congelées.	50	C	
20032090		---- autres :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2003209011		----- truffes	50	C	
2003209019		----- terfes (truffes blanches)	50	C	
		----- autrement présentées :			
2003209091		----- truffes	50	C	
2003209099		----- terfes (truffes blanches).	50	C	
200390		- Autres			
2003901000		--- simplement cuits et congelés	50	C	
20039090		---- autres :			
2003909010		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	C	
2003909090		----- autrement présentés	50	C	
2004		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06.			
200410		- Pommes de terre			
2004101000		--- préparations homogénéisées.	50	G	
		---- autres :			
2004102000		----- simplement cuites.	25	C	
		----- autres :			
2004109100		----- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
20041099		----- autres :			
2004109910		----- présentées en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2004109990		----- autrement présentées.	50	G	
200490		- Autres légumes et mélanges de légumes			
2004901000		--- préparations homogénéisées	50	G	
2004902000		--- maïs doux en grains ou en épis, précuit ou autrement préparé	50	G	
		---- autres :			
		----- simplement cuits :			
2004903100		----- olives	50	G	
2004903200		----- câpres.	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2004903300		----- asperges	50	G	
2004903400		----- endives (Chicorée Witloof)	50	G	
2004903500		----- concombres et cornichons	50	G	
2004903600		----- choux dits de Bruxelles	50	G	
2004903700		----- haricots	50	G	
20049039		----- autres :			
2004903910		----- pois y compris les pois- chiches.	40	G	
2004903930		----- épinards.	40	G	
2004903990		----- autres	40	G	
		----- autres :			
2004904000		----- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
		----- autres, à l'exclusion des racines et tubercules alimentaires du 0714 :			
20049051		----- asperges :			
2004905110		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2004905190		----- autrement présentées.	50	G	
20049052		----- choucroute :			
2004905210		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	A	
2004905290		----- autrement présentées.	50	A	
20049053		----- câpres et olives :			
		----- câpres :			
2004905311		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2004905319		----- autrement présentées.	50	G	
		----- olives :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2004905391		----- olives vertes	50	G	
2004905392		----- olives tournantes	50	G	
2004905393		----- olives noires	50	G	
2004905394		----- olives farcies	50	G	
		----- en fûts ou autrement présentées :			
2004905395		----- olives vertes .	50	G	
2004905396		----- olives tournantes	50	G	
2004905397		----- olives noires	50	G	
2004905398		----- olives farcies.	50	G	
20049055		----- petits pois et haricots verts :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2004905511		----- petits pois	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2004905519		----- haricots verts	50	G	
		----- autrement présentés :			
2004905591		----- petits pois	50	G	
2004905599		----- haricots verts.	50	G	
		----- autres, y compris les mélanges :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2004906100		----- artichauts	50	G	
2004906200		----- macédoines	50	G	
2004906900		----- autres	50	G	
		----- autrement présentés :			
2004907100		----- artichauts	50	G	
2004907200		----- macédoines	50	G	
2004907900		----- autres	50	G	
2004909000		----- autres	50	G	
2005		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06.			
2005100000		– Légumes homogénéisés	50	G	
200520		– Pommes de terre			
2005201000		--- préparations homogénéisées	50	G	
2005202000		--- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	A	
20052090		--- autres :			
2005209010		---- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	E	
2005209090		---- autrement présentées	50	E	
200540		– Pois (Pisum sativum)			
2005401000		--- préparations homogénéisées	50	G	
2005402000		--- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
20054090		--- autres :			
		---- petits pois :			
2005409011		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2005409019		----- autrement présentés	50	G	
		----- autres :			
2005409091		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2005409099		----- autrement présentés	50	G	
		– Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.):			
20055100		-- Haricots en grains			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2005510010		--- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés.	50	G	
2005510090		--- autrement présentés	50	G	
200559		-- Autres			
2005591000		--- préparations homogénéisées.	50	G	
2005592000		--- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
20055990		--- autres :			
2005599010		---- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2005599090		---- autrement présentés	50	G	
20056000		-- Asperges			
2005600010		--- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés.	50	G	
2005600090		--- autrement présentées	50	G	
20057000		-- Olives			
		--- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2005700011		---- olives vertes	50	G	
2005700012		---- olives tournantes	50	G	
2005700013		---- olives noires	50	G	
2005700019		---- olives farcies	50	G	
		--- en fûts ou autrement présentées :			
2005700091		---- olives vertes	50	G	
2005700092		---- olives tournantes	50	G	
2005700093		---- olives noires	50	G	
2005700099		---- olives farcies	50	G	
2005800000		-- Maïs doux (Zea mays var.saccharata)	50	G	
200590		-- Autres légumes et mélanges de légumes			
2005901000		--- préparations homogénéisées	50	G	
2005902000		--- préparations à base de farines, semoules ou flocons	50	G	
		--- autres, à l'exclusion des racines et tubercules alimentaires du 0714 :			
2005903100		---- champignons	50	G	
2005903300		---- truffes et terfes (truffes blanches)	50	G	
2005903500		---- tomates	50	G	
20059037		---- câpres :			
2005903710		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés	50	G	
2005903790		----- autrement présentées.	50	G	
		----- autres, y compris les mélanges :			
		----- en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fermés :			
2005904100		----- artichauts	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2005904300		----- macédoines .	50	G	
2005904900		----- autres	50	G	
		----- autrement présentés :			
2005905100		----- artichauts	50	G	
2005905300		----- macédoines .	50	G	
2005905900		----- autres	50	G	
2005909000		---- autres.	50	G	
20060000		légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).			
2006000010		--- gingembre	50	C	
		--- autres :			
2006000091		---- d'une teneur en sucres supérieure à 13 % en poids	50	C	
2006000099		---- autres	50	C	
2007		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.			
20071000		- Préparations homogénéisées			
		---- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007100011		---- 40% et moins	50	J	
2007100019		---- plus de 40%.	50	J	
2007100090		---- sans addition de sucre	50	J	
		- Autres :			
20079100		-- Agrumes			
		---- confitures et marmelades :			
		---- d'oranges :			
		----- avec addition de sucre ayant un taux d'humidité de :			
2007910011		----- 40 % et moins.	50	J	
2007910013		----- plus de 40 %	50	J	
2007910019		----- sans addition de sucre	50	J	
		---- d'autres agrumes :			
		----- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007910021		----- 40 % et moins.	50	J	
2007910023		----- plus de 40 %	50	J	
2007910029		----- sans addition de sucre	50	J	
		---- autres :			
		---- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007910091		----- 40 % et moins.	50	J	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2007910093		----- plus de 40%	50	J	
2007910099		----- sans addition de sucre	50	J	
200799		-- Autres			
20079910		--- purées et pâtes de marrons :			
		----- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007991011		----- 40 % et moins.	50	J	
2007991019		----- plus de 40 %	50	J	
2007991090		----- sans addition de sucre	50	J	
20079990		--- autres :			
		----- abricots :			
		----- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007999011		----- 40 % et moins.	50	J	
2007999013		----- plus de 40 %	50	J	
2007999019		----- sans addition de sucre	50	J	
		----- autres :			
		----- avec addition de sucre, ayant un taux d'humidité de :			
2007999091		----- 40 % et moins.	50	J	
2007999093		----- plus de 40 %	50	J	
2007999099		----- sans addition de sucre	50	G	
2008		Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux :			
200811		-- Arachides			
		--- grillées, en emballages immédiats d'un contenu net :			
2008111100		---- de plus de 1 kg	50	G	
2008111900		---- de 1 kg ou moins	50	G	
2008119000		---- autres.	50	G	
200819		-- Autres, y compris les mélanges			
2008191000		--- simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre.	50	G	
		---- autres :			
		----- grillés, en emballages immédiats d'un contenu net :			
2008192100		----- de plus de 1 kg	50	G	
2008192900		----- de 1 kg ou moins	50	G	
2008199000		----- autres.	50	G	
20082000		- Ananas			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2008200010		--- simplement cuit, à l'état congelé, sans addition de sucre	50	G	
		--- autres :			
		---- avec addition d'alcool :			
2008200021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008200029		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- sans addition d'alcool :			
2008200091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008200099		----- sans addition de sucre	50	G	
20083000		-- Agrumes			
2008300010		--- simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre.	50	G	
		--- autres :			
		---- avec addition d'alcool :			
2008300021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008300029		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- sans addition d'alcool :			
		----- avec addition de sucre :			
2008300031		----- oranges	50	G	
2008300032		----- pamplemousses et pomelos.	50	G	
2008300033		----- mandarines	50	G	
2008300034		----- clémentines	50	G	
2008300039		----- autres	50	G	
2008300090		----- sans addition de sucre.	50	G	
20084000		-- Poires			
2008400010		--- simplement cuites, à l'état congelé, sans addition de sucre	50	G	
		--- autres :			
		---- avec addition d'alcool :			
2008400021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008400029		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- sans addition d'alcool :			
2008400091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008400099		----- sans addition de sucre	50	G	
20085000		-- Abricots			
		--- simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre :			
2008500011		---- oreillons d'abricots	50	G	
2008500019		---- autres.	50	G	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- avec addition d'alcool :			
2008500021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008500029		----- sans addition de sucre	50	G	
		----- sans addition d'alcool :			
2008500091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008500092		----- sans addition de sucre, sous forme d'oreillons	50	G	
2008500099		----- autres, sans addition de sucre.	50	G	
20086000		- Cerises			
2008600010		--- simplement cuites, à l'état congelé, sans addition de sucre	50	G	
		--- autres :			
		----- avec addition d'alcool :			
2008600021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008600029		----- sans addition de sucre	50	G	
		----- sans addition d'alcool :			
2008600091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008600099		----- sans addition de sucre	50	G	
20087000		- Pêches, y compris les brugnons et nectarines			
2008700010		--- simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre.	50	G	
		--- autres :			
		----- avec addition d'alcool :			
2008700021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008700029		----- sans addition de sucre	50	G	
		----- sans addition d'alcool :			
2008700030		----- avec addition de sucre	50	G	
		----- sans addition de sucre :			
2008700091		----- présentés sous forme d'oreillons	50	G	
2008700099		----- autres	50	G	
20088000		- Fraises			
2008800010		--- simplement cuites, à l'état congelé, sans addition de sucre	50	G	
		--- autres :			
		----- avec addition d'alcool :			
2008800021		----- avec addition de sucre	50	G	
2008800029		----- sans addition de sucre	50	G	
		----- sans addition d'alcool :			
2008800091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008800099		----- sans addition de sucre	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Autres, y compris les mélanges à l'exception de ceux du n° 2008.19 :			
2008910000		-- Coeurs de palmiers	50	A	
20089200		-- Mélanges			
2008920010		--- parties comestibles de plantes	50	G	
2008920020		--- autres, simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre.	50	G	
		--- autres :			
		---- avec addition d'alcool :			
2008920031		----- avec addition de sucre	50	G	
2008920039		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- sans addition d'alcool :			
2008920091		----- avec addition de sucre	50	G	
2008920099		----- sans addition de sucre	50	G	
20089900		-- Autres			
2008990010		--- parties comestibles de plantes	50	G	
		--- autres, simplement cuits, à l'état congelé, sans addition de sucre :			
2008990021		---- framboises, groseilles à grappes noires (cassis) et rouges	50	G	
2008990029		---- autres.	50	G	
		---- autres :			
		---- avec addition d'alcool :			
		----- avec addition de sucre :			
2008990031		----- gingembre.	50	G	
2008990032		----- raisins.	50	G	
2008990039		----- autres fruits	50	G	
		----- sans addition de sucre :			
2008990041		----- gingembre.	50	G	
2008990042		----- raisins.	50	G	
2008990049		----- autres fruits	50	G	
		---- sans addition d'alcool :			
		----- avec addition de sucre :			
2008990051		----- gingembre.	50	G	
2008990052		----- raisins .	50	G	
2008990059		----- autres fruits	50	G	
		----- sans addition de sucre :			
		----- prunes :			
2008990061		----- présentées sous forme d'oreillons	50	G	
2008990069		----- autres	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2008990091		----- pâtes à sodas à l'état naturel	50	G	
2008990099		----- autres fruits	50	G	
2009		Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.			
		- Jus d'orange :			
200911		-- Congelés			
2009111000		--- avec addition de sucre	50	G	
2009119000		--- sans addition de sucre	50	G	
200912		-- Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20			
2009121000		--- avec addition de sucre	50	G	
2009129000		--- sans addition de sucre	50	G	
200919		-- Autres			
2009191000		--- avec addition de sucre	50	G	
2009199000		--- sans addition de sucre	50	G	
		- Jus de pamplemousse ou de pomelo :			
200921		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20			
2009211000		--- avec addition de sucre	50	G	
2009219000		--- sans addition de sucre	50	G	
200929		-- Autres			
2009291000		--- avec addition de sucre	50	G	
2009299000		--- sans addition de sucre	50	G	
		- Jus de tout autre agrume :			
200931		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20			
20093110		---- de citrons :			
2009311010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009311090		---- sans addition de sucre	50	G	
20093190		---- d'autres agrumes :			
2009319010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009319090		---- sans addition de sucre	50	G	
200939		-- Autres			
20093910		---- de citrons :			
2009391010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009391090		---- sans addition de sucre	50	G	
20093990		---- d'autres agrumes :			
2009399010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009399090		---- sans addition de sucre	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Jus d'ananas :			
20094100		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20			
2009410010		---- à usage industriel.	50	G	
2009410020		---- autres, avec addition de sucre	50	G	
2009410090		---- autres, sans addition de sucre	50	G	
20094900		-- Autres			
2009490010		---- à usage industriel.	50	C	
2009490020		---- autres, avec addition de sucre	50	C	
2009490090		---- autres, sans addition de sucre	50	C	
20095000		– Jus de tomate			
2009500010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009500090		---- sans addition de sucre	50	G	
		– Jus de raisin (y compris les moûts de raisin):			
20096100		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20			
2009610010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009610090		---- sans addition de sucre	50	G	
20096900		-- Autres			
2009690010		---- avec addition de sucre	50	G	
2009690090		---- sans addition de sucre	50	G	
		– Jus de pomme			
20097100		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20			
2009710010		--- concentrés de jus de pommes servant à la fabrication de boissons ou de produits pharmaceutiques, importés directement par les industriels intéressés .	50	G	
		---- autres :			
2009710091		----- avec addition de sucre	50	G	
2009710099		----- sans addition de sucre	50	G	
20097900		-- Autres			
2009790010		--- concentrés de jus de pommes servant à la fabrication de boissons ou de produits pharmaceutiques, importés directement par les industriels intéressés .	50	C	
		---- autres :			
2009790091		----- avec addition de sucre	50	C	
2009790099		----- sans addition de sucre	50	C	
20098000		– Jus de tout autre fruit ou légume			
		---- d'abricots :			
2009800011		----- avec addition de sucre	50	G	
2009800019		----- sans addition de sucre	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- de poires :			
2009800021		----- avec addition de sucre	50	G	
2009800029		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- autres :			
2009800091		----- avec addition de sucre	50	G	
2009800099		----- sans addition de sucre	50	G	
20099000		- Mélanges de jus			
		---- de jus d'agrumes et de jus d'ananas :			
2009900011		----- avec addition de sucre	50	G	
2009900019		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- de jus de pommes et de jus de poires :			
2009900021		----- avec addition de sucre .	50	G	
2009900029		----- sans addition de sucre	50	G	
		---- autres :			
2009900091		----- avec addition de sucre	50	G	
2009900099		----- sans addition de sucre	50	G	
2101		Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.			
		- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :			
21011100		-- Extraits, essences et concentrés			
		---- extraits et essences :			
2101110011		----- liquides	50	G	
2101110019		----- autres	50	G	
2101110090		---- concentrés.	50	G	
21011200		-- préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café			
2101120010		--- liquides	50	G, à l'exception des produits du 210112 figurant dans l'Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2101120090		--- autres	50	G, à l'exception des produits du 210112 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
210112aaaa		Préparations à base d'extraits, essences et concentrés ou à base de café; syrops mélangés décrits dans la note additionnelle 4 du chapitre 17,	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.12.38
210112bbbb		Préparations à base d'extraits, essences et concentrés ou à base de café, contenant plus de 65% en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle 2 du chapitre 17,	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.12.48
210112cccc		Préparations à base d'extraits, essences et concentrés ou à base de café, contenant plus de 10% en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle 3 du chapitre 17,	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.12.58
21012000		– Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté			
		--- extraits ou essences de thé ou de maté ; préparations à base de ces extraits ou essences :			
2101200011		---- liquides	50	A, à l'exception des produits du 210120 figurant dans l'Annexe 1, note 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2101200019		----- autres	50	A, à l'exception des produits du 210120 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
2101200090		--- autres	50	A, à l'exception des produits du 210120 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
210120aaaa		Extraits/essences/concentrés de thé ou de maté ou préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés, mélanges de sirops décrits dans la note additionnelle US 4 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.20.38
210120bbbb		Extraits/essences/concentrés de thé ou de maté ou préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés, contenant plus de 65% en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.20.48
210120cccc		Extraits/essences/concentrés de thé ou de maté ou préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés, contenant plus de 10% en poids sec de sucre, décrits dans la note additionnelle 3 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2101.20.58
210130		- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés			
21013010		---- chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café :			
2101301010		----- chicorée torréfiée	50	G	
2101301090		----- autres	50	G	
21013090		---- autres :			
2101309010		----- extraits de chicorée torréfiée	50	G	
2101309090		----- autres	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2102		Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées.			
21021000		– Levures vivantes			
2102100010		– – – levures mères sélectionnées (levures de cultures)	40	G	
		– – – levures de panification :			
2102100021		– – – – séchées	40	G	
2102100029		– – – – autres	40	G	
2102100030		– – – levures de distillerie et de brasserie.	40	G	
2102100090		– – – autres	40	G	
21022000		– Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts			
		– – – levures mortes :			
2102200011		– – – – en tablettes, cubes ou présentations similaires, ou bien en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	40	G	
2102200019		– – – – autres	40	G	
		– – – autres :			
2102200030		– – – – d'origine végétale, de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux	2.5	G	
		– – – – autres :			
2102200040		– – – – – sur support.	40	G	
		– – – – – autres :			
2102200091		– – – – – algues brutes	40	G	
2102200099		– – – – – autres	40	G	
2102300000		– Poudres à lever préparées	40	G	
2103		Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée.			
2103100000		– Sauce de soja	50	A	
2103200000		– «Tomato– ketchup» et autres sauces tomates	50	G	
21033000		– Farine de moutarde et moutarde préparée			
		– – – farine de moutarde :			
2103300011		– – – – en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	50	G	
2103300019		– – – – en emballages immédiats d'un contenu net de plus de 1 kg	50	G	
		– – – moutarde préparée :			
2103300091		– – – – présentée en flacons, pots, verres, boîtes et autres récipients analogues.	50	G	
2103300099		– – – – autrement présentée	50	G	
210390		– Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2103901000		--- préparations pour sauces à base de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, même additionnées de cacao	50	G, à l'exception des produits du 210390 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
21039090		--- autres sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés :			
2103909010		---- chutney de mangue liquide	50	G	
		---- autres :			
2103909091		----- sauces.	50	G, à l'exception des produits du 210390 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
2103909099		----- condiments et assaisonnements, composés	50	G, à l'exception des produits du 210390 figurant dans l'Annexe 1, note 13	
210390aaaa		Mixed condiments and mixed seasonings, described in add. U.S. note 3 to chap. 21.	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2103.90.78
2104		Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées.			
210410		- Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés			
2104101000		--- à base de farines, semoules, amidons, féculés ou extrait de malt, même additionnées de cacao	50	G	
21041090		---- autres :			
2104109010		---- contenant des extraits ou du jus de viande, de la viande, ou à base de poissons, de crustacés, de mollusques ou de coquillages	50	G	
2104109090		---- autres	50	G	
21042000		- Préparations alimentaires composites homogénéisées			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2104200010		--- contenant des extraits ou du jus de viande, de la viande, ou à base de poissons, de crustacés, de mollusques ou de coquillages	50	G	
2104200090		--- autres	50	G	
21050000		Glaces de consommation, même contenant du cacao.			
2105000010		--- contenant du cacao	50	G	
2105000090		--- autres	50	G	
2106		Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.			
2106100000		- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées.	50	A	
210690		- Autres			
2106901000		--- comprimés et dosettes de saccharine.	32.5	A	
		--- substituts de laits en poudre pour l'alimentation des enfants :			
2106902100		---- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2 kgs (a).	32.5	J	
2106902900		---- autres	50	J	
		---- autres substituts de laits en poudre :			
2106903100		---- pour usages diététiques.	50	J	
2106903900		---- pour usages culinaires	52	G	
21069040		--- sirops aromatisés ou additionnés de colorants, à l'exclusion des jus de fruits additionnés de sucre en toutes proportions :			
2106904010		---- sirop de lactose	50	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
2106904020		---- sirop de glucose.	50	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
2106904090		---- autres sirops de sucre aromatisés ou additionnés de colorants.	50	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2106905000		--- préparations dites « fondues »	50	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
2106906000		--- autres comprimés pour usages alimentaires à base de parfums naturels ou artificiels (vanille, etc)	50	A	
		--- poudres pour la fabrication des crèmes, puddings, entremets, desserts, etc, même sucrées, mais sans cacao, à l'exclusion des poudres à base de farine, de féculés ou d'extraits de malt :			
2106907100		---- poudre pour crème glacée ne contenant ni oeufs, ni produits à base d'oeufs composée d'huile de noix de coco hydrogénée déshydratée, de sucrose, de lait écrémé déshydraté, de solides de sirop de maïs, de stabilisateurs et adjuvants (caséinates de sodium, arôme artificiel de vanille, gomme de cellulose, phosphate de dipotassium, mono et diglycérides, gomme de guar, lécithine, par exemple)	32.5	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
21069079		---- autres :			
2106907910		----- sucrées	52	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
2106907990		----- non sucrées	52	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
2106908000		--- pâtes à sodas additionnées d'huiles essentielles.	50	E	
21069090		--- autres :			
2106909010		---- préparations alimentaires antioxydantes à base de monoglycérides d'acides gras (E 171), de propylène glycol et huile végétale, de Propyl galate (E 310) et d'acide citrique (E 330)	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2106909090		----- autres	50	G, à l'exception des produits du 210690 figurant dans l'Annexe 1, note 12 et 13	
210690aaaa		Sirops de sucre de canne ou de betterave additionés de colorants et non additionés d'aromes	50	Voir Annexe 1, note 12	
210690bbbb		Mélanges de sirops, non dénomés ni compris ailleurs, contenant plus de 10% de matiere seche laitière, decrits dans la note additionelle US 4 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.72
210690cccc		Food preps, nesoi, over 10% milk solids, containing over 65% by dry weight of sugar, described in additional U.S. note 2 to chap. 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.76
210690dddd		Food preps, nesoi, over 10% milk solids, containing over 10% by dry weight of sugar, described in additional U.S. note 3 to chap. 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.80
210690eeee		Mélanges de sirops decrits dans la note addtionelle US 4 du chapitre 17, Note: le sucre de canne ou de betterave contenu dans ces produits seront assujettis au traitement tarifaire applicable à la position 1701 de la liste marocaine	50	Voir Annexe 1, note 12	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.91

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
210690ffff		Preparations alimentaires, non dénomées ni comprises ailleurs, contenant en poids sec plus de 65% de sucre, décrit dans la note additionnelle US 2 du chapitre 17	50	Voir Annexe 1, note 12	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.94
210690gggg		Food preps, nesoi, not over 10% milk solids, containing over 10% by dry weight of sugar, described in additional U.S. note 3 to chap. 17	50	Voir Annexe 1, note 13	Morocco agrees to create a 10 digit HTSMOROCCO subheading that corresponds exactly to HTSUS subheading 2106.90.97
2201		Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.			
22011000		– Eaux minérales et eaux gazéifiées			
		– – – eaux minérales naturelles ou artificielles :			
2201100011		– – – – naturelles	50	G	
2201100019		– – – – artificielles.	50	G	
2201100090		– – – autres.	50	G	
220190		– Autres			
2201901000		– – – eaux naturelles, non distillées	50	G	
2201909000		– – – glace (naturelle ou artificielle) et neige	40	G	
2202		Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.			
22021000		– Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées			
		– – – ne contenant pas de lait ou de matières grasses provenant du lait:			
2202100011		– – – – additionnées de sucre	50	G	
2202100019		– – – – autres.	50	G	
2202100090		– – – autres.	50	G	
22029000		– Autres			
		– – – ne contenant pas de lait ou de matières grasses provenant du lait (limonades, orangeades, citronades et autres boissons similaires) :			
2202900011		– – – – additionnées de sucre	50	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2202900019		---- autres.	50	G	
2202900090		--- autres	50	G	
220300		Bières de malt.			
2203001000		--- bières semi- ouvrees (non filtrées ni pasteurisées), présentées en contenants d'une capacité au moins égale à 30 hl, importées par les industriels intéressés et conduites directement dans leurs établissements.	50	I	
22030090		--- autrement présentées :			
2203009010		---- présentées en bouteilles, flacons, cruchons, flasques et contenants analogues d'une capacité de 5 litres ou moins.	50	G	
2203009090		---- autres.	50	I	
2204		Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 20.09.			
2204100000		- Vins mousseux.	52	G	
		- Autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool :			
22042100		-- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l			
		--- vins de raisins frais ; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles) :			
2204210010		---- vins en bouteilles fermées par un bouchon «champignon» maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, ainsi que vins autrement présentés ayant une surpression minimum de l'atmosphère et inférieure à 3 atmosphères, mesurée à la température de 20 °C	52	G	
		---- autres :			
2204210020		----- titrant 12° ou moins d'alcool acquis.	52	G	
		----- titrant plus de 12° et pas plus de 15° d'alcool acquis :			
2204210031		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisin frais.	52	G	
2204210039		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais.	52	G	
		----- titrant plus de 15° et pas plus de 18° d'alcool acquis :			
2204210041		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
2204210049		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
		----- titrant plus de 18° et pas plus de 22° d'alcool acquis :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2204210051		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou de jus de raisin frais.	52	G	
2204210059		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
2204210070		----- titrant plus de 22° d'alcool acquis.	52	G	
		---- autres :			
2204210091		---- avec addition de sucre	52	G	
2204210099		---- sans addition de sucre	52	G	
22042900		-- Autres			
		--- vins de raisins frais ; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles) :			
2204290010		---- vins en bouteilles fermées par un «bouchon» champignon maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, ainsi que vins autrement présentés ayant une surpression minimum de 1 atmosphère et inférieure à 3 atmosphères, mesurée à la température de 20 °C	52	G	
		---- autres :			
2204290020		----- titrant 12° ou moins d'alcool acquis.	52	G	
		----- titrant plus de 12° et pas plus de 15° d'alcool acquis :			
2204290031		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisin frais.	52	G	
2204290039		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
		----- titrant plus de 15° et pas plus de 18° d'alcool acquis :			
2204290041		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
2204290049		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
		----- titrant plus de 18° et pas plus de 22° d'alcool acquis :			
2204290051		----- vins (autres que les vins de liqueur et assimilés et les vins mousseux) provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou de jus de raisin frais.	52	G	
2204290059		----- vins de liqueur, mistelles ou moûts mutés à l'alcool provenant exclusivement de raisins frais ou de jus de raisin frais	52	G	
2204290070		----- titrant plus de 22° d'alcool acquis.	52	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres :			
2204290091		---- avec addition de sucre	52	G	
2204290099		---- sans addition de sucre	52	G	
2204300000		- Autres moûts de raisin	50	G	
2205		Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques.			
22051000		- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l			
2205100010		--- titrant 18° ou moins d'alcool acquis.	50	G	
2205100020		--- titrant plus de 18° et pas plus de 22° d'alcool acquis.	50	G	
2205100090		--- titrant plus de 22° d'alcool acquis.	50	G	
22059000		- Autres			
2205900010		--- titrant 18° ou moins d'alcool acquis.	50	G	
2205900020		--- titrant plus de 18° et pas plus de 22° d'alcool acquis.	50	G	
2205900090		--- titrant plus de 22° d'alcool acquis.	50	G	
22060000		Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs.			
		--- cidre, poiré et hydromel :			
2206000010		---- mousseux.	50	G	
		---- non mousseux, en récipients contenant:			
2206000021		----- deux litres ou moins.	50	G	
2206000029		----- plus de deux litres.	50	G	
		--- autres boissons fermentées :			
2206000030		---- mousseuses	50	G	
		---- non mousseuses, en récipients contenant:			
2206000091		----- deux litres ou moins.	50	G	
2206000099		----- plus de deux litres	50	G	
2207		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres.			
2207100000		- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	50	G	
2207200000		- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	50	G	
2208		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses.			
22082000		- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin			
2208200010		--- en récipients contenant deux litres ou moins.	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2208200090		--- en récipients contenant plus de deux litres.	50	A	
22083000		- Whiskies			
2208300010		--- en récipients contenant deux litres ou moins.	50	A	
2208300090		--- en récipients contenant plus de deux litres.	50	A	
22084000		- Rhum et tafia			
2208400010		--- en récipients contenant deux litres ou moins.	50	A	
2208400090		--- en récipients contenant plus de deux litres.	50	A	
22085000		- Gin et genièvre			
		--- gin en récipients contenant:			
2208500011		---- deux litres ou moins	50	A	
2208500019		---- plus de deux litres	50	A	
		--- autre, en récipients contenant :			
		---- deux litres ou moins :			
2208500021		----- avec addition de sucre	50	A	
2208500029		----- sans addition de sucre.	50	A	
		---- plus de deux litres :			
2208500091		----- avec addition de sucre	50	A	
2208500099		----- sans addition de sucre	50	A	
22086000		- Vodka			
		--- d'une teneur en alcool éthylique de 45,2 ou moins en récipients contenant :			
2208600021		---- deux litres ou moins	50	A	
2208600029		---- plus de deux litres.	50	A	
		--- autre, en récipients contenant :			
2208600091		---- deux litres ou moins	50	A	
2208600099		---- plus de deux litres.	50	A	
22087000		- Liqueurs			
		--- en récipients contenant deux litres ou moins :			
2208700021		---- avec addition de sucre	50	A	
2208700029		---- sans addition de sucre	50	A	
		--- en récipients contenant plus de deux litres :			
2208700091		---- avec addition de sucre	50	A	
2208700099		---- sans addition de sucre	50	A	
22089000		- Autres			
		--- alcool éthylique non dénaturé de moins de 80° :			
2208900012		---- en récipients contenant 2 litres ou moins.	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2208900018		----- en récipients contenant plus de 2 litres.	50	A	
		---- boissons spiritueuses :			
		----- arak, en récipients contenant :			
2208900022		----- deux litres ou moins.	50	A	
2208900028		----- plus de deux litres.	50	A	
		----- eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, en récipients contenant:			
2208900032		----- deux litres ou moins.	50	A	
2208900038		----- plus de deux litres	50	A	
		----- autres, en récipients contenant :			
		----- deux litres ou moins :			
		----- autres eaux-de-vie de fruits :			
2208900041		----- avec addition de sucre	50	A	
2208900049		----- sans addition de sucre	50	A	
		----- autres boissons spiritueuses :			
2208900061		----- avec addition de sucre.	50	A	
2208900068		----- sans addition de sucre.	50	A	
		----- plus de deux litres :			
		----- autres eaux-de-vie de fruits :			
2208900071		----- avec addition de sucre	50	A	
2208900079		----- sans addition de sucre	50	A	
		----- autres boissons spiritueuses :			
2208900091		----- avec addition de sucre.	50	A	
2208900098		----- sans addition de sucre.	50	A	
22090000		Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique.			
2209000010		--- en récipients contenant deux litres ou moins.	50	G	
2209000090		--- en récipients contenant plus de deux litres.	50	G	
2301		Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons.			
2301100000		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons.	25	J	
2301200000		- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2302		Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.			
23021000		– De maïs			
2302100010		– – – dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 35% en poids	2.5	D; subject to Annex 1, note 3	
		– – – autres :			
2302100091		– – – – dont la teneur en amidon est supérieure à 35% et inférieure ou égale à 45 % en poids et ayant subi un processus de dénaturation	2.5	D; subject to Annex 1, note 3	
2302100099		– – – – autres.	2.5	D; subject to Annex 1, note 3	
23022000		– De riz			
2302200010		– – – dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 35% en poids	2.5	A	
		– – – autres :			
2302200091		– – – – dont la teneur en amidon est supérieure à 35% et inférieure ou égale a 45% en poids et ayant subi un processus de dénaturation.	2.5	A	
2302200099		– – – – autres.	2.5	A	
23023000		– De froment			
2302300010		– – – dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 28% et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm n'excède pas 10% ou, dans le cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur e	2.5	C	
2302300090		– – – autres.	2.5	C	
23024000		– D'autres céréales			
2302400010		– – – dont la teneur en amidon est inférieure ou égale à 28% et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm n'excède pas 10% ou, dans le cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur e	2.5	C	
2302400090		– – – autres.	2.5	A	
23025000		– De légumineuses			
2302500010		– – – d'une teneur en amidon supérieure à 7% en poids	2.5	A	
2302500090		– – – autres.	2.5	A	
2303		Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets.			
2303100000		– Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	32.5	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
23032000		– Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie			
2303200010		– – – pulpes sèches de betteraves.	2.5	A	
2303200090		– – – autres.	32.5	A	
2303300000		– Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie.	32.5	A	
23040000		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja			
2304000010		– – – farines	25	D; subject to Annex 1, note 3	
2304000090		– – – autres.	25	D; subject to Annex 1, note 3	
23050000		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide			
2305000010		– – – farines	25	G	
2305000090		– – – autres.	25	G	
2306		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n°s 23.04 ou 23.05.			
23061000		– De coton			
2306100010		– – – farines	25	G	
2306100090		– – – autres.	25	G	
2306200000		– De lin	25	G	
23063000		– De tournesol			
2306300010		– – – farines	25	G	
2306300090		– – – autres.	25	G	
		– De graines de navette ou de colza :			
23064100		– – De graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique			
		– – – de graines de navette :			
2306410011		– – – – tourteaux	25	G	
2306410019		– – – – autres .	25	G	
		– – – de graines de colza :			
2306410091		– – – – tourteaux	25	G	
2306410092		– – – – farines.	25	G	
2306410099		– – – – autres.	25	G	
23064900		– – Autres			
		– – – de graines de navette :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2306490011		----- tourteaux	25	G	
2306490019		----- autres.	25	G	
		---- de graines de colza :			
2306490091		----- tourteaux	25	G	
2306490092		----- farines.	25	G	
2306490099		----- autres.	25	G	
2306500000		- De noix de coco ou de coprah	25	G	
2306600000		- De noix ou d'amandes de palmiste	25	G	
2306700000		- De germes de maïs	60	D; subject to Annex 1, note 3	
230690		- Autres			
2306901000		--- grignons d'olives et autres résidus de l'extraction de l'huile d'olive	52	G	
		--- autres :			
2306902000		----- de sésame	25	G	
		----- de carthame :			
2306903100		----- tourteaux	25	G	
2306903800		----- autres .	25	G	
2306908000		----- autres.	25	G	
23070000		Lies de vin; tartre brut.			
2307000010		--- lies de vin.	50	A	
2307000090		--- tartre brut	50	A	
230800		Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous- produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs.			
2308001000		--- glands de chêne et marrons d'Inde	50	A	
2308002000		--- marcs de fruits.	50	A	
2308009000		--- autres.	2.5	A	
2309		Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux.			
2309100000		- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail.	32.5	E	
230990		- Autres			
2309901000		--- préparations contenant des produits laitiers	17.5	A	
23099090		--- autres :			
2309909010		----- paille mélassée péllétisée	2.5	A	
2309909020		----- préparations utilisées dans l'alimentation des veaux.	2.5	A	
2309909030		----- produits d'origine végétale de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2309909040		----- anticoccidiens sur support d'origine végétale ou minérale	10	C	
2309909050		----- antiobiotiques sur support d'origine végétale ou minérale	10	C	
2309909060		----- anitioxydants sur support d'origine végétale ou minérale	10	C	
2309909070		----- chlorure de choline sur support d'origine végétale ou minérale	10	C	
2309909080		----- autres.	52	G	
2401		Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac.			
2401100000		– Tabacs non écôtés	17.5	C	
2401200000		– Tabacs partiellement ou totalement écôtés	17.5	C	
2401300000		– Déchets de tabac.	17.5	C	
2402		Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.			
2402100000		– Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	25	G	
2402200000		– Cigarettes contenant du tabac	25	G	
24029000		– Autres			
2402900010		– – – cigarettes	25	G	
2402900090		– – – cigares et cigarillos	25	G	
2403		Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.			
2403100000		– Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion .	25	G	
		– Autres :			
2403910000		– – Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués».	25	G	
240399		– – Autres			
2403991000		– – – extraits et sauces de tabacs (prais), y compris les lessives de tabac.	25	G	
24039990		– – – autres :			
2403999010		– – – – tabac à mâcher et tabac à priser	25	G	
2403999020		– – – – poudres de tabac	25	G	
2403999030		– – – – tabac pressé ou saucé, pour la fabrication du tabac à priser.	25	G	
2403999090		– – – – autres.	25	G	
25010000		Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer.			
		– – – sel gemme, sel de saline, sel marin, sel préparé pour la table et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse :			
2501000011		– – – – destinés à la transformation chimique (séparation Na du CL) pour la fabrication d'autres produits	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2501000013		----- dénaturés ou destinés à d'autres usages industriels (y compris le raffinage), à l'exclusion de la conservation ou la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine	50	F	
2501000015		----- sel propre à l'alimentation humaine	50	F	
2501000019		----- autres	50	F	
2501000090		--- eaux mères de salines ; eau de mer	50	F	
2502000000		Pyrites de fer non grillées	10	A	
250300		Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal.			
25030010		--- souffres bruts et souffres non raffinés :			
2503001010		----- bruts	0	L	
		----- soufre non raffiné, en morceaux irréguliers ou en poussières :			
2503001021		----- obtenu par fusion de soufre natif	0	L	
2503001022		----- obtenu par grillage des pyrites ou d'autres produits minéraux sulfurés .	0	L	
2503001029		----- récupéré comme sous-produit de la purification de certains gaz	0	L	
25030090		--- autres :			
		----- soufre raffiné :			
2503009011		----- moulé en canons ou en pains	0	L	
2503009019		----- broyé après solidification	0	L	
		----- souffres triturés (impurs ou raffinés) en poudres fines :			
2503009021		----- tamisé	0	L	
2503009022		----- ventilé	0	L	
2503009029		----- micronisé	0	L	
2503009092		----- autres	0	L	
2504		Graphite naturel.			
25041000		- En poudre ou en paillettes			
2504100010		--- cristallisé	25	C	
2504100020		--- amorphe	25	C	
2504100090		--- autres	25	C	
25049000		- Autre			
2504900010		--- cristallisé	25	C	
2504900020		--- amorphe	25	C	
2504900090		--- autres	25	C	
2505		Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
25051000		– Sables siliceux et sables quartzeux			
2505100010		– – – sables naturels pour usages industriels (de fonderie, de verrerie, de céramiques et similaires)	17.5	A	
2505100090		– – – autres	17.5	B	
25059000		– Autres sables			
2505900010		– – – sables naturels pour usages industriels (de fonderie, de verrerie, de céramiques et similaires)	17.5	B	
2505900090		– – – autres	17.5	B	
2506		Quartz (autres que les sables naturels) quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			
25061000		– Quartz			
2506100010		– – – bruts ou simplement dégrossis	17.5	B	
2506100090		– – – autres	17.5	B	
		– Quartzites :			
2506210000		– – Brutes ou dégrossies	17.5	B	
2506290000		– – Autres	17.5	B	
25070000		Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.			
2507000010		– – – en morceaux	10	A	
2507000090		– – – pulvérisés ou atomisés	10	A	
2508		Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.06), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte ou de dinas.			
2508100000		– Bentonite	17.5	A	
25082000		– Terres décolorantes et terres à foulon			
2508200010		– – – ghassoul (terre savonnaire)	25	C	
2508200090		– – – autres	25	C	
25083000		– Argiles réfractaires			
2508300010		– – – brutes	17.5	B	
2508300090		– – – calcinées ou pulvérisées	17.5	B	
25084000		– Autres argiles			
2508400010		– – – argiles smectiques	25	C	
2508400090		– – – autres	25	C	
25085000		– Andalousite, cyanite et sillimanite			
2508500010		– – – brutes	17.5	B	
2508500090		– – – calcinées ou pulvérisées	17.5	B	
25086000		– Mullite			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2508600010		--- brute	17.5	B	
2508600090		--- calcinée ou pulvérisée	17.5	B	
25087000		- Terres de chamotte ou de dinas			
2508700010		--- brutes	17.5	B	
2508700090		--- calcinée ou pulvérisée	17.5	B	
2509000000		Craie	17.5	B	
2510		Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées.			
2510100000		- Non moulus	25	C	
25102000		- Moulus			
2510200010		--- hyperphosphates	25	C	
2510200090		--- autres	25	C	
2511		Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16.			
25111000		- Sulfate de baryum naturel (barytine)			
2511100010		--- en roches	25	C	
2511100090		--- broyé ou pulvérisé	25	C	
2511200000		- Carbonate de baryum naturel (withérite)	25	C	
2512000000		Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	17.5	A	
2513		Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement.			
		- Pierre ponce :			
		- - Brute ou en morceaux irréguliers, y compris la pierre ponce concassée (graviers de pierre ponce ou «bimskies»)			
25131100		--- en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	17.5	B	
2513110090		--- autres	17.5	B	
25131900		- - Autre			
2513190010		--- en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	17.5	B	
2513190090		--- autres	17.5	B	
25132000		- Emeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels			
		--- bruts ou en morceaux irréguliers :			
2513200010		----- corindon et émeri naturels	17.5	B	
2513200020		----- autres	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2513200030		----- corindon	17.5	B	
2513200040		----- émeri	17.5	B	
2513200090		----- autres	17.5	B	
2514000000		Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	25	C	
2515		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée o			
		– Marbres et travertins :			
2515110000		-- Bruts ou dégrossis	50	F	
25151200		-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire			
2515120010		--- d'une épaisseur supérieure à 25 cm	50	F	
2515120090		--- d'une épaisseur égale ou inférieure à 25 cm	50	F	
25152000		– Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre			
		--- bruts; dégrossis; simplement débités par sciage ou refendage et d'une épaisseur supérieure à 25cm :			
		----- en blocs, bruts ou équarris :			
2515200011		----- écaussines	50	F	
2515200019		----- albâtre	50	F	
2515200020		----- autres	50	F	
		--- simplement débités, par sciage ou refendage et d'une épaisseur égale ou inférieure à 25 cm :			
		----- en blocs, bruts ou équarris :			
2515200031		----- écaussines	50	F	
2515200039		----- albâtre	50	F	
2515200090		----- autres	50	F	
2516		Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			
		– Granit :			
2516110000		-- Brut ou dégrossi	25	C	
25161200		-- Simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire			
2516120010		--- d'une épaisseur supérieure à 25 cm	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2516120090		--- d'une épaisseur égale ou inférieure à 25cm	25	C	
		- Grès :			
2516210000		-- Brut ou dégrossi	25	C	
25162200		-- Simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire			
2516220010		--- d'une épaisseur supérieure à 25 cm	25	C	
2516220090		--- d'une épaisseur égale ou inférieure à 25 cm	25	C	
25169000		- Autres pierres de taille ou de construction			
2516900010		--- bruts ; dégrossis ; simplement débités par sciage ou refendage et d'une épaisseur supérieure à 25 cm	25	C	
		--- simplement débités par sciage ou refendage et d'une épaisseur égale ou inférieure à 25 cm :			
2516900020		---- prophyre, syénite, lave, basalte, gneiss, trachyte et autres roches dures similaires	25	C	
		---- autres :			
2516900091		----- pierres calcaires d'une densité apparente inférieure à 2,5	25	C	
2516900099		----- autres	25	C	
2517		Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets in			
25171000		- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement			
2517100010		--- cailloux et graviers des types généralement utilisés pour l'empierrement des routes et des voies ferrées, ballasts, bétonnages	25	C	
2517100090		--- autres	25	C	
25172000		- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10			
2517200010		--- pierres concassées	25	C	
2517200020		--- granulés et éclats calibrés pour l'ornementation ou la fabrication de dalles, carreaux et revêtements analogues	25	C	
2517200090		--- autres	25	C	
2517300000		- Tarmacadam	25	C	
		- Granules, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
25174100		-- De marbre			
2517410010		---- poudre	25	C	
2517410090		---- autres	25	C	
25174900		-- Autres			
2517490010		---- poudre	25	C	
2517490090		---- autres	25	C	
2518		Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie.			
2518100000		– Dolomie non calcinée ni frittée, dite crue	17.5	B	
2518200000		– Dolomie calcinée ou frittée	10	A	
2518300000		– Pisé de dolomie	17.5	B	
2519		Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électro fondue; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur.			
2519100000		– Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	25	C	
251990		– Autres			
2519901000		---- oxydes de magnésium autre que la magnésite calcinée	40	A	
2519909000		---- autres	17.5	B	
2520		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs.			
2520100000		– Gypse; anhydrite	32.5	F	
252020		– Plâtres			
		---- spécialement préparés pour l'art dentaire :			
2520201100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins .	50	F	
2520201900		----- autres	32.5	F	
25202090		---- autres :			
2520209010		----- autres plâtres pour moulage	32.5	F	
2520209090		----- autres	32.5	F	
2521000000		Castines; pierres à chaux ou à ciment	25	C	
2522		Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25.			
2522100000		– Chaux vive	32.5	F	
2522200000		– Chaux éteinte	32.5	F	
2522300000		– Chaux hydraulique	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2523		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés.			
252310		– Ciments non pulvérisés dits «clinkers»			
2523101000		– – – blancs	10	F	
2523109000		– – – autres	32.5	F	
		– Ciments Portland :			
2523210000		– – Ciments blancs, même colorés artificiellement	25	C	
2523290000		– – Autres	32.5	F	
2523300000		– Ciments alumineux	25	C	
25239000		– Autres ciments hydrauliques			
2523900010		– – – contenant du laitier de hauts fourneaux et/ou de la pouzzolane, à l'exclusion du ciment sulfaté	25	C	
2523900090		– – – autres (ciment sursulfaté, etc)	25	A	
2524000000		Amiante (asbeste)	15	B	
2525		Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières («splittings»); déchets de mica.			
2525100000		– Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	25	C	
2525200000		– Mica en poudre	17.5	B	
2525300000		– Déchets de mica	25	C	
2526		Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc.			
2526100000		– Non broyés ni pulvérisés	25	C	
252620		– Broyés ou pulvérisés			
2526201000		– – – talc en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	25	C	
2526202000		– – – autres talcs en poudre	10	A	
2526208000		– – – autre	25	C	
2528		Borates naturels et leurs concentrés (même calcinés), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85% de H3BO3 sur produit sec.			
2528100000		– Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	25	C	
2528900000		– Autres	25	C	
2529		Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor.			
2529100000		– Feldspath	17.5	B	
		– Spath fluor :			
2529210000		– – Contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	17.5	B	
2529220000		– – Contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2529300000		– Leucite; néphéline et néphéline syénite	17.5	B	
2530		Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs.			
2530100000		– Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	25	C	
2530200000		– Kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	25	F	
253090		– Autres			
2530901000		– – – pyrolusite entrant dans la préparation de dépolarisant pour piles électriques sèches	17.5	B	
25309020		– – – terres colorantes :			
		– – – – non calcinées ni mélangées :			
2530902011		– – – – – brutes	25	C	
2530902019		– – – – – lavées ou pulvérisées	25	C	
2530902090		– – – – – autres	25	C	
25309090		– – – autres :			
2530909010		– – – – écume de mer naturelle (même en morceaux polis) et ambre (succin) naturel; écume de mer et ambre reconstitués, en plaquettes, baguettes, bâtons et formes similaires, simplement moulés	25	C	
2530909020		– – – – jais	25	C	
2530909030		– – – – sulfures d'arsenic naturels	25	C	
2530909040		– – – – minéraux contenant du lithium	25	C	
2530909050		– – – – minéraux de métaux radioactifs de la position 28.44 et des terres rares autres que la pechblende et les monazite	25	C	
2530909060		– – – – terre de pouzzolane et produits assimilés	25	C	
2530909070		– – – – cryolithe naturelle ; chiolite naturelle	10	A	
2530909080		– – – – oxydes de fer micacés naturels	25	C	
		– – – – autres :			
2530909091		– – – – – wallastonite (silicate de calcium)	17.5	A	
2530909092		– – – – – carbonate de calcium métamorphique microcristallin en poudre	17.5	B	
2530909099		– – – – – autres	25	A	
2601		Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites).			
		–Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites) :			
260110000		– – Non agglomérés	17.5	B	
2601120000		– – Agglomérés	17.5	B	
2601200000		–Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2602000000		Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20% ou plus en poids, sur produit sec	17.5	B	
2603000000		Minerais de cuivre et leurs concentrés	17.5	A	
2604000000		Minerais de nickel et leurs concentrés	17.5	B	
2605000000		Minerais de cobalt et leurs concentrés	17.5	B	
2606000000		Minerais d'aluminium et leurs concentrés	17.5	B	
2607000000		Minerais de plomb et leurs concentrés	17.5	B	
2608000000		Minerais de zinc et leurs concentrés	17.5	B	
2609000000		Minerais d'étain et leurs concentrés	17.5	B	
2610000000		Minerais de chrome et leurs concentrés	17.5	B	
2611000000		Minerais de tungstène et leurs concentrés	17.5	B	
2612		Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés.			
2612100000		– Minerais d'uranium et leurs concentrés	17.5	B	
2612200000		–Minerais de thorium et leurs concentrés	17.5	B	
2613		Minerais de molybdène et leurs concentrés.			
2613100000		–Grillés	17.5	B	
2613900000		–Autres	17.5	B	
2614000000		Minerais de titane et leurs concentrés	17.5	B	
2615		Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés.			
2615100000		–Minerais de zirconium et leurs concentrés	17.5	B	
2615900000		–Autres	17.5	B	
2616		Minerais de métaux précieux et leurs concentrés.			
2616100000		– Minerais d'argent et leurs concentrés	17.5	B	
2616900000		–Autres	17.5	B	
2617		Autres minerais et leurs concentrés.			
2617100000		– Minerais d'antimoine et leurs concentrés	17.5	B	
26179000		–Autres			
2617900010		– – – minerais de beryllium (glucinium) et de lithium	17.5	B	
2617900020		– – – monazites et pechblende	17.5	B	
2617900090		– – – autres	17.5	B	
2618000000		Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	25	C	
26190000		Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2619000010		--- poussières de hauts fourneaux (poussières de gueulard)	25	C	
2619000020		--- déchets propres à la récupération du fer ou du manganèse	25	C	
2619000090		--- autres	25	C	
2620		Cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant de l'arsenic, des métaux ou des composés de métaux.			
		-Contenant principalement du zinc :			
2620110000		-- Mattes de galvanisation	25	C	
26201900		-- Autres			
2620190010		--- contenant moins de 80% de zinc	25	C	
2620190090		--- contenant 80% ou plus de zinc	25	C	
		-Contenant principalement du plomb :			
2620210000		-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	25	C	
2620290000		-- Autres	25	C	
26203000		-Contenant principalement du cuivre			
2620300010		--- scories, crasses et écumes de cuivre, boues d'électrolyse battitudes et autres résidus de cuivre	25	C	
2620300090		--- autres	25	C	
2620400000		- Contenant principalement de l'aluminium	25	C	
2620600000		- Contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	25	C	
		-Autres :			
2620910000		-- Contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	25	C	
26209900		-- Autres			
2620990010		--- contenant principalement du vanadium	25	C	
2620990020		--- lessives résiduelles de carnallite	25	C	
2620990090		--- autres	25	C	
2621		Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux.			
2621100000		- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	25	C	
262190		-Autres			
2621901000		--- cendres de varech	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2621902000		--- salins de betteraves présentés soit en tablettes, pastilles et autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 kgs	2.5	A	
2621903000		--- autres salins de betteraves	2.5	A	
2621909000		--- autres	25	C	
2701		Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille.			
		- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées :			
2701110000		-- Anthracite	17.5	B	
2701120000		-- Houille bitumineuse	17.5	B	
2701190000		-- Autres houilles	17.5	A	
27012000		- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille			
		--- agglomérés de charbon :			
2701200011		----- briquettes	17.5	B	
2701200019		----- boulets	17.5	B	
2701200020		---- agglomérés d'anthracite	17.5	B	
2701200090		---- autres	17.5	B	
2702		Lignite, même agglomérés, à l'exclusion du jais.			
2702100000		- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés	17.5	B	
2702200000		- Lignite agglomérés	17.5	B	
270300		Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée.			
2703001000		--- agglomérés de tourbe	17.5	B	
		--- autres :			
2703009100		----- tourbe à usage agricole	2.5	A	
2703009900		----- autres	17.5	B	
27040000		Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue.			
2704000010		--- charbon de cornue	17.5	B	
		--- autres :			
		----- de houille :			
2704000021		----- destinés à la fabrication d'électrodes	17.5	B	
2704000029		----- autres	17.5	B	
2704000030		----- de lignites	17.5	B	
2704000090		----- autres	17.5	B	
2705000000		Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
27060000		Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.			
		---- goudrons de houille :			
2706000011		---- bruts	25	C	
2706000019		---- autres	25	A	
2706000090		---- autres	25	C	
2707		Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques.			
27071000		- Benzol (benzène)			
2707100010		--- destiné à être utilisés comme carburant ou comme combustible	25	C	
2707100090		--- destiné à d'autres usages	25	C	
27072000		- Toluol (toluène)			
2707200010		--- destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible	25	C	
2707200090		--- destiné à d'autres usages	25	C	
27073000		- Xylol (xylènes)			
2707300010		--- destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible	25	C	
2707300090		--- destiné à d'autres usages	25	C	
27074000		- Naphtalène			
2707400010		--- brut	25	C	
2707400090		--- pressé	25	C	
27075000		- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65% ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250° C d'après la méthode ASTM D 86			
		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles :			
2707500011		---- solvant-naphta	17.5	B	
2707500019		---- autres	17.5	B	
		--- destinés à d'autres usages :			
2707500091		---- solvant-naphta	17.5	B	
2707500099		---- autres	2.5	A	
27076000		- Phénols			
2707600010		--- crésols et xylénols	25	C	
2707600090		--- autres	25	C	
		- Autres :			
27079100		-- Huiles de créosote			
		--- huiles brutes :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2707910011		----- huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200° C	25	C	
2707910019		----- autres	25	C	
2707910090		---- autres	25	C	
27079900		-- Autres			
		--- huiles brutes :			
2707990011		----- huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200° C	17.5	B	
2707990019		----- autres	17.5	B	
		--- têtes sulfurées des huiles légères brutes :			
2707990021		---- destinées à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2707990029		---- destinées à d'autres usages	17.5	B	
		--- produits basiques :			
2707990031		---- bases pyridiques brutes et leurs sels	17.5	B	
2707990032		---- pyridine rectifiée	17.5	B	
2707990039		---- autres	17.5	B	
		---- anthracène :			
2707990041		---- boues anthracéniques, pâtes anthracéniques et anthracène à moins de 30% d'anthracène pur	17.5	B	
2707990049		---- autres	17.5	B	
		---- autres :			
2707990091		---- produits aromatiques destinés à la fabrication de noirs de carbone	17.5	B	
2707990099		---- autres	17.5	B	
2708		Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux.			
2708100000		- Brai	17.5	B	
2708200000		- Coke de brai	17.5	B	
270900		Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.			
27090010		--- destinées au raffinage :			
2709001010		---- huiles brutes de pétrole	17.5	B	
2709001090		---- autres	17.5	B	
27090090		---- autres :			
2709009010		---- huiles brutes de pétrole	17.5	B	
2709009090		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2710		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déc			
		– Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base			
271011		-- Huiles légères et préparations			
		--- alkylènes (alkylidènes) en mélanges :			
2710111100		---- en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	50	F	
2710111900		---- autres	32.5	F	
		--- autres :			
		---- essences spéciales :			
2710112100		----- white spirit	17.5	F	
2710112900		----- autres	50	F	
		----- autres :			
2710119100		----- supercarburants, même sans plomb	21.9	F	
2710119200		----- essence ordinaire	21.9	F	
27101199		----- autres :			
2710119910		----- essence d'aviation	25	F	
2710119990		----- autres	25	F	
271019		-- Autres			
		--- huiles moyennes :			
2710191100		---- pétrole lampant	21.9	F	
2710191200		---- carburéacteur	15.3	F	
2710191900		---- autres	25	F	
		--- huiles lourdes :			
2710192100		---- gasoil	15.3	F	
27101929		---- fuel-oils :			
2710192910		----- fuel-oils lourds destinés à la fabrication de la paraffine, des bitumes, des huiles lubrifiantes, des extraits bitumineux et autres produits similaires .	21.9	F	
		----- autres :			
2710192991		----- léger	21.9	F	
2710192992		----- lourd	21.9	F	
2710192999		----- autres	21.9	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- huiles lubrifiantes et autres :			
2710193100		----- huiles dites de vaseline ou de paraffine (type «Water white»)	17.5	F	
2710193200		----- huiles dites diélectriques	17.5	F	
2710193900		----- huiles de base	21.9	F	
27101990		----- autres :			
2710199010		----- spendle	50	F	
		----- autres :			
2710199021		----- préparations lubrifiantes non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids une proportion d'huile de pétrole ou de schistes supérieure ou égale à 70% et dont ces huiles constituent l'élément de base	50	F	
2710199029		----- combustible haute viscosité (CHV) dit résidu sous vide (RSV)	50	F	
		----- autres :			
2710199081		----- préparations contenant plus de 60% des huiles paraffiniques, plus de 25% des huiles naphthéniques, et au plus 5% des huiles aromatiques	17.5	F	
2710199089		----- autres	50	F	
		- Déchets d'huiles :			
2710910000		-- Contenant des diphényles polychlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)	50	F	
2710990000		-- Autres	50	F	
2711		Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.			
		- Liquéfiés :			
2711110000		-- Gaz naturel	32.5	F	
27111200		-- Propane			
2711120010		--- commercial	2.5	F	
2711120090		--- autre	2.5	F	
27111300		-- Butanes			
2711130010		--- commerciaux	2.5	A	
2711130090		--- autres	2.5	F	
2711140000		-- Ethylène, propylène, butylène et butadiène	32.5	C	
2711190000		-- Autres	32.5	C	
		- A l'état gazeux :			
2711210000		-- Gaz naturel	32.5	C	
2711290000		-- Autres	10	A	
2712		Vaseline; paraffine, cire de pétrole micro-cristalline, "slack wax", ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
27121000		– Vaseline			
2712100010		– – – brute	17.5	F	
2712100090		– – – autre	17.5	F	
27122000		– Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile			
2712200010		– – – brute	25	F	
2712200090		– – – autre	2.5	F	
27129000		– Autres			
		– – – ozokérite, cire de lignite ou de tourbe :			
2712900011		– – – – brutes	25	F	
2712900019		– – – – autres	25	F	
		– – – autres :			
2712900020		– – – – bruts	25	F	
		– – – – autres :			
2712900091		– – – – – cire microcristalline	2.5	F	
2712900099		– – – – – autres	25	F	
2713		Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.			
		– Coke de pétrole :			
2713110000		– – Non calciné	17.5	A	
2713120000		– – Calciné	17.5	B	
2713200000		– Bitume de pétrole	21.9	F	
27139000		– Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux			
		– – – extraits provenant du traitement des huiles de graissage au moyen de solvants sélectifs	25	C	
2713900010		– – – autres	25	C	
2714		Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques.			
27141000		– Schistes et sables bitumineux			
2714100010		– – – contenant en poids plus de 60% de matières inertes	25	F	
2714100090		– – – contenant en poids 60% ou moins de matières inertes	25	F	
27149000		– Autres			
2714900010		– – – contenant en poids plus de 60% de matières inertes	25	F	
2714900090		– – – contenant en poids 60% ou moins de matières inertes	25	F	
271500		Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, «cut-backs», par exemple).			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
27150010		--- mastics bitumineux :			
2715001010		---- fabriqués exclusivement à l'aide de roche d'asphalte ou de bitume naturel contenant en poids au maximum 18% de bitume et au moins 82% de calcaire	25	F	
2715001090		---- autres	25	F	
		--- autres :			
2715009100		---- bitumes fluxés («cut-backs»)	21.9	F	
2715009200		---- émulsions de bitumes de pétrole et similaires	25	F	
27150099		---- autres :			
2715009910		----- goudron de houille en émulsion	25	F	
2715009990		----- autres	25	F	
2716000000		Energie électrique. (position facultative)	17.5	B	
2801		Fluor, chlore, brome et iode.			
2801100000		- Chlore	50	F	
28012000		- Iode			
2801200010		--- brut .	17.5	B	
2801200090		--- autre .	17.5	A	
28013000		- Fluor; brome			
2801300010		--- fluor .	40	C	
2801300090		--- brome .	40	A	
28020000		Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.			
2802000010		--- soufre sublimé (ou fleur de soufre), lavé ou non	25	F	
2802000020		--- soufre précipité	25	F	
2802000090		--- soufre colloïdal	25	F	
28030000		Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs).			
2803000010		--- noirs de gaz de pétrole ou «carbon black»	10	A	
2803000020		--- noirs d'acétylène	10	A	
2803000030		--- noirs de gaz anthracénique	10	A	
2803000090		--- autres .	10	A	
2804		Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques.			
2804100000		- Hydrogène	40	F	
		- Gaz rares			
2804210000		-- Argon .	17.5	B	
2804290000		-- Autres .	17.5	A	
2804300000		- Azote	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2804400000		– Oxygène	40	F	
28045000		– Bore; tellure			
2804500010		– – – bore .	40	C	
2804500090		– – – tellure .	40	C	
		– Silicium			
2804610000		– – Contenant en poids au moins 99,99% de silicium	40	C	
2804690000		– – Autre	40	C	
2804700000		– Phosphore .	17.5	A	
2804800000		– Arsenic	40	A	
2804900000		– Sélénium	17.5	A	
2805		Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure.			
		– Métaux alcalins ou alcalino-terreux			
2805110000		– – Sodium	40	A	
2805120000		– – Calcium .	40	A	
28051900		– – Autres			
2805190010		– – – potassium .	40	A	
2805190020		– – – lithium .	40	A	
2805190030		– – – césium et rubidium	40	C	
2805190090		– – – strontium et baryum	40	A	
2805300000		– Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	40	A	
28054000		– Mercure			
2805400010		– – – présenté en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kgs (poids standard) et dont la valeur fob, par bonbonne, n'excède pas 224 U.C	40	C	
2805400090		– – – autre .	40	A	
		II. ACIDES INORGANIQUES ET COMPOSES OXYGENES INORGANIQUES DES ELEMENTS NON METALLIQUES			
2806		Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique.			
28061000		– Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)			
2806100010		– – – gazeux	40	F	
2806100020		– – – commercial	40	F	
2806100090		– – – pur ou chimiquement pur	40	F	
2806200000		– Acide chlorosulfurique	40	F	
28070000		Acide sulfurique; oléum.			
2807000010		– – – acide sulfurique commercial	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2807000020		--- acide sulfurique pur ou chimiquement pur	40	F	
2807000090		--- oléum	40	F	
28080000		Acide nitrique; acides sulfonitriques.			
2808000010		--- acide nitrique (azotique) commercial	2.5	A	
2808000020		--- acide nitrique (azotique) pur ou chimiquement pur	2.5	A	
2808000090		--- acides sulfonitriques	2.5	A	
2809		Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides poly-phosphoriques, de constitution chimique définie ou non.			
2809100000		- Pentaoxyde de diphosphore	40	F	
28092000		- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques			
2809200010		--- acide phosphorique .	40	F	
2809200090		--- autres .	40	F	
28100000		Oxydes de bore; acides boriques.			
2810000010		--- acide et anhydride boriques	17.5	A	
2810000090		--- autres .	17.5	B	
2811		Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques.			
		- Autres acides inorganiques			
2811110000		-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	17.5	B	
28111900		-- Autres			
2811190010		--- acide arsénique .	17.5	B	
2811190020		--- cyanure d'hydrogène .	17.5	B	
2811190090		--- autres .	17.5	A	
		- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques			
2811210000		-- Dioxyde de carbone	40	F	
2811220000		-- Dioxyde de silicium	2.5	A	
2811230000		-- Dioxyde de soufre	40	C	
28112900		-- Autres			
2811290010		--- anhydride arsénieux .	17.5	B	
2811290020		--- anhydride arsénique .	17.5	B	
2811290030		--- oxydes d'azote .	17.5	B	
2811290090		--- autres .	17.5	A	
		III. - DERIVES HALOGENES, OXYHALOGENES OU SULFURES DES ELEMENTS NON METALLIQUES			
2812		Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques.			
28121000		- Chlorures et oxychlorures			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2812100010		---- chlorures d'iode	40	C	
		---- chlorures de soufre			
2812100021		----- monochlorure de soufre	40	C	
2812100022		----- dichlorure de soufre .	40	C	
2812100029		----- autres	40	C	
2812100030		--- oxychlorure de sélénium	40	C	
		--- chlorures et oxychlorures de phosphore			
2812100041		----- oxychlorure de phosphore .	40	C	
2812100042		----- trichlorure de phosphore	40	C	
2812100043		----- pentachlorure de phosphore	40	C	
2812100049		----- autres	40	C	
		--- chlorure de thionyle ; dichlorure de carbonyle (phosgène) et trichlorure d'arsenic			
2812100051		----- chlorure de thionyle	40	C	
2812100052		----- dichlorure de carbonyle (phosgène)	40	C	
2812100059		----- trichlorure d'arsenic	40	C	
2812100090		---- autres	40	C	
2812900000		---- Autres	40	A	
2813		Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce.			
2813100000		- bisulfure de carbone	25	A	
281390		- Autres			
2813901000		--- sulfures de phosphore, y compris le trisulfure de phosphore	17.5	B	
28139090		--- autres			
2813909010		----- sulfures d'arsenic	40	C	
2813909090		----- autres	40	A	
		IV. - BASES INORGANIQUES ET OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE METAUX			
2814		Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque).			
2814100000		- Ammoniac anhydre .	17.5	B	
2814200000		- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	17.5	B	
2815		Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium.			
		- Hydroxyde de sodium (soude caustique)			
2815110000		-- Solide	50	F	
2815120000		-- En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	50	F	
28152000		- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2815200010		--- potasse caustique solide .	32.5	C	
2815200090		--- potasse caustique en solution (lessive de potasse caustique)	40	C	
2815300000		- Peroxydes de sodium ou de potassium	40	C	
2816		Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum.			
28161000		- Hydroxyde et peroxyde de magnésium			
2816100010		--- hydroxyde .	17.5	A	
2816100090		--- peroxyde	17.5	B	
2816400000		- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	17.5	B	
281700		Oxyde de zinc; peroxyde de zinc.			
2817001000		--- oxyde de zinc (blanc de zinc)	2.5	F	
2817009000		--- peroxyde de zinc (ektogan) .	25	C	
2818		Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium.			
2818100000		- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	10	A	
2818200000		- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	17.5	A	
2818300000		- Hydroxyde d'aluminium .	17.5	A	
2819		Oxydes et hydroxydes de chrome.			
2819100000		- Trioxyde de chrome	17.5	A	
28199000		- Autres			
2819900010		--- sesquioxyde de chrome	10	A	
2819900090		--- autres .	10	A	
2820		Oxydes de manganèse.			
2820100000		- Dioxyde de manganèse .	10	A	
2820900000		- Autres .	10	A	
2821		Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3.			
28211000		- Oxydes et hydroxydes de fer			
2821100010		--- hydroxydes de fer	10	A	
2821100090		--- autres .	10	A	
2821200000		- Terres colorantes .	17.5	B	
282200		Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.			
		--- oxydes de cobalt du commerce			
2822001100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins moins.	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2822001900		----- autres	10	A	
2822009000		---- autres	10	A	
2823000000		Oxydes de titane .	10	A	
2824		Oxydes de plomb; minium et mine orange.			
2824100000		- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	17.5	A	
2824200000		- Minium et mine orange .	17.5	B	
2824900000		- Autres .	17.5	B	
2825		Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux.			
2825100000		- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	17.5	A	
2825200000		- Oxyde et hydroxyde de lithium .	17.5	B	
28253000		- Oxydes et hydroxydes de vanadium			
2825300010		--- pentoxyde (anhydride vanadique) .	17.5	B	
2825300090		---- autres .	17.5	A	
28254000		- Oxydes et hydroxydes de nickel			
2825400010		---- oxydes .	17.5	B	
2825400090		---- hydroxydes .	17.5	B	
28255000		- Oxydes et hydroxydes de cuivre			
2825500010		---- oxydes	10	A	
2825500090		---- hydroxydes .	17.5	B	
2825600000		- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	17.5	B	
2825700000		- Oxydes et hydroxydes de molybdène	17.5	B	
2825800000		- Oxydes d'antimoine	17.5	B	
28259000		- Autres			
2825900010		---- oxydes et hydroxydes de calcium	17.5	A	
2825900020		---- peroxydes de calcium	17.5	B	
2825900030		---- oxydes de béryllium	17.5	B	
2825900040		---- hydroxydes de béryllium	17.5	B	
2825900050		---- oxydes et hydroxydes de tungstène .	17.5	B	
2825900060		---- oxydes de zirconium	17.5	B	
2825900070		---- oxydes de mercure .	17.5	B	
2825900080		---- oxydes d'étain : oxyde stanneux (oxyde brun) et oxyde stannique (anhydride stannique) .	17.5	B	
2825900090		---- autres .	17.5	A	
		V – SELS ET PEROXOSELs METALLIQUES DES ACIDES INORGANIQUES			
2826		Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Fluorures			
2826110000		-- D'ammonium ou de sodium	10	A	
2826120000		-- D'aluminium .	40	C	
282619		-- Autres			
2826191000		---- fluorure double d'aluminium et de sodium	10	A	
28261990		---- autres:			
2826199010		----- de béryllium	40	C	
2826199090		----- autres	40	C	
2826200000		– Fluorosilicates de sodium ou de potassium	40	C	
2826300000		– Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	10	A	
28269000		– Autres			
2826900010		--- fluozirconate de potassium	40	C	
2826900090		--- autres	40	A	
2827		Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures.			
2827100000		– Chlorure d'ammonium	10	A	
2827200000		– Chlorure de calcium	17.5	B	
		– Autres chlorures:			
2827310000		-- De magnésium	2.5	A	
2827320000		-- D'aluminium .	17.5	B	
2827330000		-- De fer .	17.5	F	
2827340000		-- De cobalt	17.5	A	
2827350000		-- De nickel .	17.5	B	
2827360000		-- De zinc	17.5	A	
28273900		-- Autres			
2827390010		--- d'étain	17.5	A	
2827390020		--- de baryum	17.5	A	
2827390090		--- autres	17.5	A	
		– Oxychlorures et hydroxychlorures:			
2827410000		-- De cuivre	10	A	
28274900		-- Autres			
2827490010		--- de plomb	17.5	B	
2827490090		--- autres .	17.5	B	
		– Bromures et oxybromures			
28275100		-- Bromures de sodium ou de potassium			
2827510010		--- bromure de sodium	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2827510090		--- bromure de potassium	10	A	
2827590000		-- Autres .	17.5	B	
28276000		- Iodures et oxyiodures			
2827600010		--- iodures de sodium .	17.5	A	
2827600020		--- iodure de potassium .	17.5	B	
2827600030		--- autres Iodures	17.5	B	
2827600090		--- autres	17.5	A	
2828		Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites.			
2828100000		- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	40	F	
28289000		- Autres			
2828900010		--- chlorites	40	F	
2828900020		--- hypobromites	40	F	
2828900030		--- hypochlorites de sodium	40	F	
2828900040		--- hypochlorites de potassium	40	F	
2828900090		--- autres hypochlorites	40	F	
2829		Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates.			
		- Chlorates:			
2829110000		-- De sodium .	17.5	B	
282919		-- Autres			
2829191000		--- d'ammonium	40	C	
2829192000		--- de potassium .	17.5	B	
2829193000		--- de baryum	40	C	
2829199000		--- autres	40	C	
28299000		- Autres			
2829900010		--- perchlorates d'ammonium .	17.5	B	
2829900020		--- perchlorates de sodium .	17.5	B	
2829900030		--- perchlorates de potassium .	17.5	B	
2829900040		--- autres perchlorates	17.5	A	
2829900050		--- bromates, perbromates .	17.5	A	
2829900060		--- iodates	10	A	
2829900090		--- autres	17.5	A	
2830		Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non.			
28301000		- Sulfures de sodium			
2830100010		--- neutres	17.5	B	
2830100090		--- autres	17.5	B	
2830200000		- Sulfure de zinc	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2830300000		– Sulfure de cadmium .	17.5	B	
28309000		– Autres			
		– – – polysulfures			
2830900011		– – – – de potassium, de calcium, de baryum, de fer, d'étain	17.5	B	
2830900019		– – – – autres	17.5	B	
		– – – sulfures			
2830900020		– – – – de potassium .	17.5	B	
2830900030		– – – – de baryum	17.5	B	
2830900040		– – – – d'étain .	17.5	B	
2830900050		– – – – de mercure	17.5	B	
2830900060		– – – – de calcium	17.5	B	
2830900070		– – – – d'antimoine .	17.5	B	
2830900080		– – – – de fer .	17.5	B	
2830900090		– – – – autres	17.5	A	
2831		Dithionites et sulfoxyates.			
2831100000		– De sodium	17.5	B	
2831900000		– Autres .	17.5	B	
2832		Sulfites; thiosulfates.			
28321000		– Sulfites de sodium			
2832100010		– – – bisulfite de sodium	17.5	B	
2832100090		– – – sulfite de sodium neutre .	17.5	B	
28322000		– Autres sulfites			
2832200010		– – – sulfite de calcium .	17.5	B	
2832200090		– – – autres .	17.5	A	
2832300000		– Thiosulfates	17.5	B	
2833		Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates).			
		– Sulfates de sodium:			
2833110000		– – Sulfate de disodium	10	A	
2833190000		– – Autres .	10	A	
		– Autres sulfates:			
2833210000		– – De magnésium .	32.5	F	
2833220000		– – D'aluminium	50	F	
2833230000		– – De chrome .	17.5	B	
2833240000		– – De nickel .	17.5	A	
2833250000		– – De cuivre	50	F	
2833260000		– – De zinc	17.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2833270000		-- De baryum	10	A	
28332900		-- Autres			
2833290010		---- de cadmium	2.5	A	
2833290020		---- de cobalt, de titane	2.5	A	
2833290030		---- de fer	2.5	A	
2833290040		---- de mercure, de plomb	2.5	A	
2833290090		---- autres .	2.5	A	
28333000		-- Aluns			
2833300010		---- d'ammoniaque	40	F	
2833300020		---- de potasse	40	F	
2833300030		---- de chrome	40	F	
2833300090		autres	40	F	
28334000		-- Peroxosulfates (persulfates)			
2833400010		---- de potassium .	17.5	B	
2833400020		---- d'ammonium .	17.5	A	
2833400090		---- autres .	17.5	B	
2834		Nitrites; nitrates.			
2834100000		-- Nitrites	17.5	A	
		-- Nitrates			
283421		-- De potassium			
2834211000		---- à usage d'engrais	2.5	A	
2834219000		---- autres	10	A	
283429		-- Autres			
28342910		---- nitrate de calcium d'une teneur en azote de 16% ou moins			
2834291010		----- présenté soit en tablettes, pastilles et autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 kgs	2.5	A	
2834291090		----- autres	2.5	A	
28342990		---- autres			
2834299010		----- de baryum	2.5	A	
2834299020		----- de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel	2.5	A	
2834299030		----- de cuivre, de mercure .	2.5	A	
2834299040		----- de plomb .	2.5	A	
2834299050		----- de calcium, d'une teneur en azote de plus de 16%	2.5	A	
2834299060		----- de bismuth .	17.5	B	
2834299080		----- autres .	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2835		Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non.			
2835100000		– Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	25	A	
		– Phosphates			
2835220000		– – De mono– ou de disodium	17.5	F	
2835230000		– – De trisodium .	17.5	F	
283524		– – De potassium			
2835241000		– – – à usage d'engrais .	2.5	A	
2835249000		– – – autres .	17.5	B	
2835250000		– – Hydrogénoorthophosphate de calcium ("phosphate dicalcique")	25	F	
2835260000		– – Autres phosphates de calcium .	25	F	
283529		– – Autres			
2835291000		– – – phosphates de triammonium .	25	C	
28352990		– – – autres			
2835299010		– – – – phosphates d'ammonium	17.5	B	
2835299020		– – – – phosphates de sodium	17.5	A	
2835299090		– – – – autres phosphates .	17.5	A	
		– Polyphosphates			
2835310000		– – Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	17.5	B	
283539		– – Autres			
2835391000		– – – de potassium, à usage d'engrais	2.5	A	
2835399000		– – – autres .	10	A	
2836		Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium.			
2836100000		– Carbonate d'ammonium du commerce et autres carbonates d'ammonium	17.5	A	
283620		– Carbonate de disodium			
2836201000		– – – dense, sous forme granulée	10	A	
2836209000		– – – autres .	10	A	
2836300000		– Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	10	A	
2836400000		– Carbonates de potassium	17.5	A	
2836500000		– Carbonate de calcium	10	A	
2836600000		– Carbonate de baryum	17.5	A	
28367000		– Carbonates de plomb			
2836700010		– – – hydrocarbonate (céruse)	40	A	
2836700090		– – – autres	40	C	
		– autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2836910000		-- Carbonates de lithium	40	C	
2836920000		-- Carbonate de strontium	40	A	
28369900		-- Autres			
2836990010		---- carbonate de bismuth .	17.5	B	
		---- autres			
2836990091		---- carbonates de magnésium	17.5	B	
2836990092		---- carbonates de cuivre .	17.5	B	
2836990093		---- carbonates de béryllium, de cobalt .	17.5	B	
2836990094		---- autres carbonates .	17.5	A	
2836990099		---- percarbonates	17.5	B	
2837		Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes. - Cyanures et oxycyanures			
2837110000		-- De sodium	25	A	
28371900		-- Autres			
2837190010		---- de potassium .	25	A	
2837190020		---- de calcium	25	C	
2837190030		---- de cadmium	25	C	
2837190090		---- autres .	25	A	
28372000		- Cyanures complexes			
2837200010		---- ferricyanures d'ammonium	25	C	
2837200020		---- ferricyanures de sodium	25	C	
2837200030		---- ferricyanures de potassium	25	C	
2837200040		---- autres ferricyanures	25	C	
2837200050		---- sulfocyanures	25	C	
2837200090		---- autres cyanures complexes	25	C	
283800		Fulminates, cyanates et thiocyanates.			
2838001000		---- fulminates .	40	C	
2838002000		---- cyanates .	17.5	B	
2838009000		---- thiocyanates	40	A	
2839		Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce. - De sodium			
2839110000		-- Métasilicates .	32.5	F	
2839190000		-- Autres .	32.5	F	
2839200000		- De potassium	40	F	
283990		- Autres			
		---- silicates d'autres métaux alcalins du commerce			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2839901100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	50	F	
2839901900		----- autres .	32.5	F	
28399090		---- autres			
2839909010		---- de zirconium	10	F	
2839909090		---- autres	10	F	
2840		Borates; peroxoborates (perborates).			
		- Tétraborate de disodium (borax raffiné)			
28401100		-- Anhydre			
2840110010		--- destinés à la fabrication du perborate de sodium	17.5	B	
2840110090		--- autres .	17.5	B	
2840190000		-- Autre .	17.5	B	
2840200000		- Autres borates	10	A	
28403000		- Peroxoborates (perborates)			
2840300010		--- de sodium	10	A	
2840300090		--- autres .	10	A	
2841		Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques.			
2841100000		- Aluminates	10	A	
28412000		- Chromates de zinc ou de plomb			
2841200010		--- de zinc .	17.5	B	
2841200090		--- de plomb .	17.5	B	
2841300000		- bichromate de sodium	17.5	B	
284150		- Autres chromates et dichromates; peroxochromates			
28415010		--- bichromates et perchromates			
2841501010		---- dichromate de potassium	17.5	B	
2841501090		---- autres	40	C	
2841509000		--- autres .	40	C	
		- Manganites, manganates et permanganates			
2841610000		-- Permanganate de potassium	17.5	A	
2841690000		-- Autres .	17.5	B	
2841700000		- Molybdates	40	A	
2841800000		- Tungstates (wolframates)	40	C	
28419000		- Autres			
2841900010		--- antimoniates .	10	A	
2841900020		--- zincates .	10	A	
2841900030		--- vanadates .	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2841900090		--- autres .	10	A	
2842		Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures.			
284210		- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non			
		--- aluminosilicates de constitution chimique non définie			
2842101100		---- présentés sous forme d'articles, ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	10	F	
2842101900		---- autres	10	A	
2842109000		--- autres .	40	A	
28429000		- Autres			
		--- arsénites:			
2842900011		---- de mercure	40	F	
2842900012		---- de sodium	40	F	
2842900013		---- de zinc	40	F	
2842900014		---- de cuivre	40	F	
2842900015		---- de plomb	40	F	
2842900016		---- de calcium	40	F	
2842900019		---- autres	40	F	
		--- arsénates:			
2842900021		---- de mercure	40	F	
2842900022		---- de sodium	40	F	
2842900023		---- de potassium	40	F	
2842900024		---- de calcium	40	F	
2842900025		---- de cuivre	40	F	
2842900026		---- de plomb	40	F	
2842900029		---- autres	40	F	
		--- autres			
2842900031		---- sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	10	F	
2842900035		---- chlorure doubles d'étain et d'ammonium (chlorostannate d'ammonium)	40	F	
2842900041		---- iodures doubles ou complexes	40	F	
2842900045		---- sulfate double de nickel et d'ammonium	40	F	
2842900051		---- sulfates doubles ou complexes	40	F	
2842900055		---- phosphates doubles ou complexes	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2842900061		----- carbonates doubles ou complexes	40	F	
2842900065		----- zincates et vanadates, doubles ou complexes	40	F	
2842900071		----- chromates doubles ou complexes	40	F	
2842900075		----- bichromates et perchromates, doubles ou complexes	40	F	
2842900079		----- chlorure double de zinc et d'ammonium	40	F	
2842900090		----- autres	40	F	
		VI. – DIVERS			
2843		Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux.			
28431000		– Métaux précieux à l'état colloïdal			
2843100010		--- argent .	17.5	B	
2843100090		--- autres .	17.5	B	
		– Composés d'argent			
2843210000		-- Nitrate d'argent	40	C	
2843290000		-- Autres	40	A	
2843300000		– Composés d'or	40	A	
28439000		– Autres composés; amalgames			
2843900010		--- amalgames	40	C	
2843900090		--- autres	40	A	
2844		Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits.			
284410		– Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel			
2844101000		--- ferro– uranium .	17.5	B	
28441090		--- autres:			
2844109010		----- uranium naturel brut; déchets et débris	25	C	
		----- autres:			
2844109091		----- barres, profilés, fils, tôles, feuilles et bandes	25	C	
2844109099		----- autres .	25	C	
2844200000		– Uranium enrichi en U235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U235, du plutonium ou des composés de ces produits	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
284430		– Uranium appauvri en U235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U235, du thorium ou des composés de ces produits			
2844301000		– – – uranium appauvri en U 235; thorium; alliages, (y compris les cermets): – – – – bruts ; déchets et débris – – – – ouverts:	32.5	C	
		– – – – – boulons et écrous (filetés ou non), tire– fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles de – – – – – destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication	2.5	A	
2844302100		– – – – – autres .	50	C	
2844303000		– – – – – autres .	50	C	
28443090		– – – – autres:			
2844309010		– – – – composés inorganiques du thorium, de l'uranium appauvri en U 235, même mélangés entre eux	25	C	
2844309090		– – – – autres	25	C	
28444000		– Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs			
2844400010		– – – produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme luminophores . – – – résidus radioactifs	25	C	
2844400021		– – – – du thorium, de l'uranium appauvri en U 235, même mélangés entre eux	25	C	
2844400029		– – – – autres	25	C	
		– – – – autres			
2844400091		– – – – isotopes radioactif artificiels et leurs composés	25	C	
2844400092		– – – – éléments chimiques et isotopes, fissiles; leurs composés, alliages, dispersions et cermets	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2844400099		----- autres éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non; alliage, dispersions et cermet, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques	25	A	
2844500000		- Eléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires .	25	C	
2845		Isotopes autres que ceux du n° 28.44; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non.			
2845100000		- Eau lourde (oxyde de deutérium) .	25	C	
28459000		- Autres			
2845900010		--- deutérium et ses composés; mélanges et solutions contenant du deutérium, dans lesquels la proportion d'atomes de deutérium par rapport aux atomes d'hydrogène dépasse 1: 5000 en nombre	25	C	
2845900090		--- autres .	25	A	
2846		Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux.			
2846100000		- Composés de cérium	25	A	
2846900000		- Autres .	25	A	
28470000		Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée.			
2847000010		--- solide .	10	A	
2847000090		--- autres .	10	A	
284800		Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores.			
		--- de cuivre (phosphures de cuivre), contenant plus de 15% en poids de phosphore			
2848001000		---- de constitution chimique définie	40	C	
		---- autres :			
2848002100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
2848002900		----- autres .	32.5	C	
		--- d'autres métaux ou d'éléments non métalliques :			
28480030		---- de constitution chimique définie :			
2848003010		----- de calcium	40	C	
2848003020		----- de zinc	40	C	
2848003090		----- autres .	40	C	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2848009100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente a u détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
2848009900		----- autres .	32.5	C	
2849		Carbures, de constitution chimique définie ou non.			
284910		- De calcium			
2849101000		--- de constitution chimique définie	25	C	
		--- autres			
2849109100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
2849109900		---- autres .	32.5	C	
284920		- De silicium			
2849201000		--- de constitution chimique définie	10	A	
		--- autres :			
2849209100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
2849209900		---- autres .	32.5	C	
284990		- Autres			
28499010		--- de constitution chimique définie			
2849901010		---- de bore	40	C	
2849901020		---- d'aluminium, de chrome, de molybdène, de tungstène, de vanadium, de tantale, de titane	40	C	
2849901090		---- autres	40	C	
		---- autres			
2849909100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	50	C	
2849909900		---- autres .	32.5	C	
285000		Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49.			
28500010		--- de constitution chimique définie			
2850001011		---- hydrures	40	C	
2850001019		---- nitrures	40	C	
		---- azotures			
2850001021		----- de plomb	40	C	
2850001029		----- autres .	40	A	
2850001030		---- siliciures	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- borures			
2850001091		----- de calcium	40	C	
2850001099		----- autres .	40	A	
		---- autres			
2850009100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	A	
2850009900		---- autres .	32.5	A	
28510000		Autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux.			
2851000010		--- air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé	40	F	
2851000020		--- eaux distillées de conductibilité ou de même degré de pureté	40	F	
2851000030		--- amalgames autres que de métaux précieux	40	F	
2851000040		--- chlorure de cyanogène .	40	F	
2851000090		--- autres .	40	F	
		I. - HYDROCARBURES ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
2901		Hydrocarbures acycliques.			
29011000		- Saturés			
2901100010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	32.5	C	
2901100090		--- autres	32.5	A	
		- Non saturés:			
2901210000		-- Ethylène	17.5	B	
2901220000		-- Propène (propylène)	25	C	
29012300		-- Butène (butylène) et ses isomères			
2901230010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	25	C	
2901230090		--- autres	25	C	
2901240000		-- Buta- 1,3- diène et isoprène	25	C	
29012900		-- Autres			
2901290010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	25	C	
2901290090		autres	25	A	
2902		Hydrocarbures cycliques.			
		- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques			
29021100		-- Cyclohexane			
2902110010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2902110090		---- autres	25	C	
29021900		-- Autres			
		---- cyclaniques et cycléniques :			
2902190010		----- azulènes	25	C	
		----- autres:			
2902190021		----- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	25	C	
2902190029		----- autres	25	C	
		---- cycloterpéniques			
2902190091		----- pinènes, camphène, dipentène	25	C	
2902190099		----- autres	25	A	
29022000		- Benzène			
2902200010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	25	C	
2902200090		--- autres	25	A	
29023000		- Toluène			
2902300010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2902300090		--- autres	17.5	A	
		- Xylènes			
29024100		-- o- Xylène			
2902410010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2902410090		--- autres	17.5	B	
29024200		-- m- Xylène			
2902420010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2902420090		--- autres	17.5	B	
29024300		-- p- Xylène			
2902430010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2902430090		--- autres	17.5	B	
29024400		-- Isomères du xylène en mélange			
2902440010		--- destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles	17.5	B	
2902440090		--- autres	17.5	A	
2902500000		- Styrène	17.5	B	
2902600000		- Ethylbenzène	17.5	B	
2902700000		- Cumène	17.5	B	
29029000		- Autres			
2902900010		--- naphthalène	17.5	B	
2902900020		--- anthracène	17.5	B	
2902900030		--- diphényle, triphényles	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2902900040		--- cymènes	17.5	A	
2902900090		--- autres	17.5	A	
2903		Dérivés halogénés des hydrocarbures.			
		- Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques :			
29031100		-- Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)			
2903110010		--- chlorure de méthyle	17.5	A	
2903110090		--- chlorure d'éthyle	17.5	B	
2903120000		-- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	17.5	B	
2903130000		-- Chloroforme (trichlorométhane)	17.5	A	
2903140000		-- Tétrachlorure de carbone	17.5	B	
2903150000		-- 1,2- Dichloroéthane (chlorure d'éthylène)	17.5	B	
29031900		-- Autres			
2903190010		--- 1,1,1 trichloroéthane (méthyle chloroforme)	17.5	B	
2903190020		--- 1,2 dichloropropane (chlorure de propylène) et dichlorobutanes	17.5	B	
2903190090		--- autres	17.5	B	
		- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques :			
2903210000		-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	17.5	B	
2903220000		-- Trichloroéthylène	17.5	B	
2903230000		-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	17.5	B	
2903290000		-- Autres	17.5	B	
29033000		- Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques			
		--- fluorures et polyfluorures :			
2903300011		---- 1,1,3,3,3- pentafluoro- 2- (trifluorométhyl)prop- 1- ène	17.5	B	
2903300019		---- autres	17.5	A	
2903300020		--- bromures et polybromures	17.5	A	
2903300090		--- iodures et polyiodures	17.5	A	
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents:			
2903410000		-- Trichlorofluorométhane	17.5	B	
2903420000		-- Dichlorodifluorométhane	17.5	B	
2903430000		-- Trichlorotrifluoroéthanes	17.5	B	
2903440000		-- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthane	17.5	B	
29034500		-- Autres dérivés perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore			
2903450010		--- chlorotrifluorométhane	17.5	B	
		--- pentachlorofluoroéthane et tétrachlorodifluoroéthane :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2903450021		----- pentachlorofluoroéthane	17.5	B	
2903450029		----- tétrachlorodifluoroéthane	17.5	B	
		---- autres			
2903450091		----- heptachlorofluoropropane	17.5	B	
2903450092		----- hexachlorodifluoropropane	17.5	B	
2903450093		----- pentachlorotrifluoropropane	17.5	B	
2903450094		----- tétrachlorotétrafluoropropane	17.5	B	
2903450095		----- tri chloropentafluoropropane	17.5	B	
2903450096		----- dichlorohexafluoropropane	17.5	B	
2903450097		----- chloroheptafluoropropane	17.5	B	
2903450099		----- autres	17.5	B	
2903460000		-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes	17.5	B	
2903470000		-- Autres dérivés perhalogénés	17.5	B	
29034900		-- Autres			
2903490010		--- dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane, halogénés uniquement avec du fluor et du chlore	17.5	B	
2903490020		--- dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane, halogénés uniquement avec du fluor et du brome	17.5	B	
2903490090		--- autres	17.5	B	
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques:			
2903510000		-- 1,2,3,4,5,6- Hexachlorocyclohexane	17.5	A	
2903590000		-- Autres	17.5	B	
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques:			
29036100		-- Chlorobenzène, o- dichlorobenzène et p- dichlorobenzène			
2903610010		--- monochlorobenzène	17.5	B	
2903610020		--- paradichlorobenzène	17.5	B	
2903610090		--- autres	17.5	B	
290362		-- Hexachlorobenzène et DDT (1,1,1- trichloro- 2,2- bis (p- chlorophényl) éthane)			
2903621000		--- dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT)	17.5	B	
2903629000		--- autres	17.5	B	
290369		-- Autres			
2903691000		--- dichloronaphtalène et octochloronaphtalène	17.5	B	
2903699000		--- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2904		Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés.			
29041000		– Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques			
2904100010		---- aromatiques	10	A	
2904100090		---- autres	10	A	
290420		– Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés			
29042010		---- monodinitrotoluènes et trinitrotoluènes :			
2904201010		----- trinitrotoluènes	10	A	
2904201090		----- mono- dinitrotoluènes	10	A	
29042090		---- autres:			
2904209010		----- dinitronaphtalènes	10	A	
2904209020		----- tri nitrobutymétaxylène	10	A	
2904209030		----- dinitrobutylparacymène	10	A	
2904209090		----- autres	10	A	
29049000		– Autres			
		---- dérivés sulfonés :			
2904900011		----- aromatiques	10	A	
2904900019		----- autres	10	A	
2904900020		---- dérivés sulfohalogénés	10	A	
		---- dérivés nitrohalogénés :			
2904900031		----- trichloronitrométhane (chloropicrine)	10	A	
2904900039		----- autres	10	A	
2904900080		---- autres dérivés mixtes	10	A	
		II. – ALCOOLS ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
2905		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		– Monoalcools saturés :			
2905110000		-- Méthanol (alcool méthylique)	17.5	A	
2905120000		-- Propane- 1- ol (alcool propylique) et propane- 2- ol (alcool isopro pylique)	17.5	A	
2905130000		-- Butane- 1- ol (alcool n- butylique)	17.5	A	
29051400		-- Autres butanols			
2905140010		---- alcool butylique tertiaire	17.5	A	
2905140090		---- autres alcools butyliques	17.5	B	
2905150000		-- Pentanol (alcool amylique) et ses isomères	40	A	
29051600		-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères			
2905160010		---- 2- éthyl- 1- hexanol (isomère de l'octanol)	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2905160090		--- autres	40	A	
2905170000		-- Dodécane- 1- ol (alcool laurique), hexadécane- 1- ol (alcool cétylique) et octadécane- 1- ol (alcool stéarique)	17.5	B	
29051900		-- Autres			
2905190010		--- alcoolates métalliques	17.5	B	
		--- autres :			
2905190091		---- 3,3- diméthylbutane- 2- ol (alcool pinacologique)	17.5	B	
2905190099		---- autres	17.5	A	
		- Monoalcools non saturés :			
29052200		-- Alcools terpéniques acycliques			
2905220010		--- géranol et citronellol	40	A	
2905220020		--- linalol, rhodinol, nérol et vétirool	40	A	
2905220090		--- autres	40	C	
290529		-- Autres			
2905291000		--- alcoolates métalliques	32.5	C	
29052990		--- autres :			
2905299010		---- alcool oléique	40	C	
2905299020		---- alcool allylique	40	C	
2905299090		---- autres	40	A	
		- Diols :			
2905310000		-- Ethylène glycol (éthanediol)	10	A	
2905320000		-- Propylène glycol (propane- 1,2- diol)	17.5	A	
290539		-- Autres			
2905391000		--- alcoolates métalliques	17.5	B	
29053990		--- autres :			
2905399010		---- hexylèneglycol	17.5	B	
2905399090		---- autres diols	17.5	A	
		- Autres polyalcools :			
2905410000		-- 2- Ethyl- 2- (hydroxyméthyl)propane- 1,3- diol (triméthylolpropane) propane)	25	C	
2905420000		-- Pentaérythritol (pentaérythrite)	17.5	B	
2905430000		MANNITOL	17.5	A	
2905440010		SORBITOL EN SOLUTION AQUEUSE	17.5	A	
2905440090		SORBITOL SOUS D'AUTRES FORMES	17.5	A	
2905450000		GLYCEROL	32.5	A	
290549		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2905491000		--- hydrate de chloral	32.5	C	
2905492000		--- alcoolates métalliques	32.5	C	
2905493000		esters de composés à fonction acide du 29.04 avec le glycérol	32.5	C	
29054990		--- autres :			
2905499010		---- triols et autres tétrols	17.5	B	
2905499090		---- autres polyalcools	17.5	A	
		- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques :			
2905510000		-- Ethchlorvynol (DCI)	25	C	
290559		-- Autres			
2905591000		--- d'hydrate de chloral	32.5	C	
2905592000		--- d'alcoolates métalliques	32.5	C	
29055980		--- autres			
2905598010		---- de monoalcools saturés	25	C	
2905598030		---- de monoalcools non saturés	25	C	
2905598090		---- dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des polyalcools	25	C	
2906		Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques			
2906110000		-- Menthol	17.5	A	
2906120000		-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	40	A	
29061300		-- Stéroïdes et inositols			
2906130010		--- stéroïdes	17.5	A	
2906130090		--- inositols	17.5	A	
2906140000		-- Terpinéols	40	A	
29061900		-- Autres			
2906190010		--- alcoolates métalliques	17.5	B	
2906190090		--- autres	17.5	B	
		- Aromatiques :			
2906210000		-- Alcool benzylique	17.5	B	
290629		-- Autres			
2906291000		--- alcoolates métalliques	32.5	C	
29062990		--- autres :			
2906299010		---- alcool cinnamique	40	C	
2906299020		---- alcool phényléthylique	40	C	
2906299090		---- autres	40	C	
		III. - PHENOLS ET PHENOLS- ALCOOLS ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2907		Phénols; phénols- alcools.			
		- Monophénols			
2907110000		-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	17.5	A	
2907120000		-- Crésols et leurs sels	17.5	A	
29071300		-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits			
2907130010		--- octylphénol, nonylphénol et leurs sels	32.5	C	
2907130090		--- autres	32.5	A	
2907140000		-- Xylénols et leurs sels	32.5	C	
2907150000		-- Naphtols et leurs sels	17.5	A	
2907190000		-- Autres	17.5	A	
		- Polyphénols, phénols- alcools :			
2907210000		-- Résorcinol et ses sels	10	A	
29072200		-- Hydroquinone et ses sels			
2907220010		--- hydroquinone	17.5	B	
2907220090		--- autres	17.5	B	
2907230000		-- 4,4'- Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	32.5	C	
29072900		-- Autres			
2907290010		dihydroxynaphtalènes et leurs sels	17.5	B	
2907290020		2,2 Di (p- hydroxyphénil) propane	17.5	B	
2907290030		--- phénols- alcools	17.5	B	
2907290090		--- autres	17.5	A	
2908		Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols- alcools.			
2908100000		- Dérivés seulement halogénés et leurs sels	17.5	A	
29082000		- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters			
2908200010		--- acides naphtosulfoniques et leurs sels	17.5	B	
2908200090		--- autres	17.5	B	
29089000		- Autres			
		--- dérivés nitrés et nitrosés :			
2908900011		---- trinitrophénol (acide picrique)	32.5	C	
2908900012		---- sels de l'acide picrique	32.5	C	
2908900013		---- trinitrorésorcinate de plomb	32.5	C	
2908900014		---- trinitroxylénols et leurs sels	32.5	C	
2908900015		---- dinitrocrésols, trinitrométacrésol	32.5	C	
2908900016		---- mononitrophénols et leurs sels	32.5	C	
2908900019		---- autres	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2908900090		--- dérivés mixtes	32.5	A	
		IV. - ETHERS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ETHERS, PEROXYDES DE CETONES, EPOXYDES AVEC TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ACETALS ET HEMI- ACETALS, ET LEURS DERIVES HALOGENES,SULFONES, NITRES OU NITROSES			
2909		Ethers, éthers- alcools, éthers- phénols, éthers- alcools- phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non), et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Ethers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2909110000		-- Ether diéthylique (oxyde de diéthyle)	17.5	B	
29091900		-- Autres			
2909190010		--- oxyde d'éthyle (éther éthylique) ; oxyde d'éthyle dichloré	17.5	B	
2909190090		--- autres	17.5	A	
2909200000		- Ethers cyclaniques, cycléniques, cyclo- terpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17.5	B	
29093000		- Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2909300010		--- éthers méthyliques des dinitrobutylmétacrésols (musc ambrette)	17.5	B	
2909300020		--- oxyde de phényle	17.5	B	
2909300030		--- mono- et dinitrophénétols	17.5	B	
2909300040		--- anéthol	17.5	B	
2909300090		--- autres	17.5	A	
		- Ethers- alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2909410000		-- 2,2'- Oxydiéthanol (diéthylène glycol)	17.5	B	
2909420000		-- Ethers monométhyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	17.5	A	
2909430000		-- Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	17.5	A	
2909440000		-- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	17.5	A	
29094900		-- Autres			
2909490010		--- acycliques	17.5	A	
2909490090		--- cycliques	17.5	A	
29095000		- Ethers- phénols, éthers- alcools- phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2909500010		--- gaiacol,sulfogaiacolate de potassium	17.5	B	
2909500090		--- autres	17.5	A	
2909600000		- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2910		Epoxydes, époxy- alcools, époxy- phénols et époxy- éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2910100000		– Oxiranne (oxyde d'éthylène)	32.5	A	
2910200000		– Méthylloxiranne (oxyde de propylène)	32.5	C	
2910300000		– 1- Chloro- 2,3- époxypropane (épichlorhydrine)	32.5	C	
2910900000		– Autres	32.5	C	
29110000		Acétals et hémi- acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2911000010		– – – pipéronylbutoxyde	17.5	B	
2911000090		– – – autres	17.5	A	
		V. – COMPOSES A FONCTION ALDEHYDE			
2912		Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; poly mères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde.			
		– Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées:			
2912110000		– – Méthanal (formaldéhyde)	17.5	A	
2912120000		– – Ethanal (acétaldéhyde)	32.5	A	
2912130000		– – Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	32.5	C	
29121900		– – Autres			
2912190010		– – – citral et citronellal	32.5	C	
2912190020		– – – aldéhyde heptylique (oenanthal)	32.5	C	
2912190090		– – – autres	32.5	A	
		– Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées			
2912210000		– – Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	32.5	A	
29122900		– – Autres			
2912290010		– – – aldéhydes cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques	32.5	C	
2912290020		– – – aldéhyde cinnamique	32.5	C	
2912290090		– – – autres	32.5	A	
29123000		– Aldéhydes- alcools			
2912300010		– – – hydroxycitronellal	32.5	C	
2912300090		– – – autres	32.5	C	
		– Aldéhydes- éthers, aldéhydes- phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées :			
2912410000		– – Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchuque)	17.5	B	
2912420000		– – Ethylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchuque)	17.5	B	
2912490000		– – Autres	32.5	C	
29125000		– Polymères cycliques des aldéhydes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2912500010		--- trioxyméthylène	32.5	C	
2912500090		--- paraldéhyde et métaldéhyde	32.5	C	
2912600000		- Paraformaldéhyde	17.5	B	
291300000		Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.			
2913000010		--- chloral	17.5	B	
2913000090		--- autres	17.5	B	
		VI. - COMPOSES A FONCTION CETONE OU A FONCTION QUINONE			
2914		Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
2914110000		-- Acétone	25	A	
2914120000		-- Butanone (méthyléthylcétone)	32.5	A	
2914130000		-- 4- Méthylpentane- 2- one (méthylisobutyl- cétone)	32.5	A	
29141900		-- Autres			
2914190010		--- monocétones	17.5	B	
2914190020		--- acétylacétone	17.5	A	
2914190090		--- autres polycétones	17.5	B	
		- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
29142100		-- Camphre			
2914210010		--- naturel brut	17.5	B	
2914210090		--- autre (naturel raffiné et synthétique)	17.5	A	
2914220000		-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	32.5	C	
2914230000		-- Ionones et méthylionones	32.5	C	
2914290000		-- Autres	17.5	B	
		- Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
2914310000		-- Phénylacétone (phénylpropane- 2- one)	32.5	A	
29143900		-- Autres			
2914390010		--- méthylnaphtylcétone	17.5	B	
2914390020		--- benzylidène acétone	17.5	B	
2914390090		--- autres	17.5	A	
291440		- Cétones- alcools et cétones- aldéhydes			
2914401000		--- 4- Hydroxy- 4- méthylpentane- 2- one (diacétone alcool)	17.5	B	
29144090		--- autres :			
2914409010		---- acycliques, cyclaniques, cycléniques et cycloterpeniques	32.5	C	
2914409090		---- aromatiques	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2914500000		– Cétones– phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	10	A	
		– Quinones :			
2914610000		-- Anthraquinone	32.5	C	
29146900		-- Autres			
2914690010		--- parabenzoquinone	32.5	C	
2914690020		--- naphtoquinone	10	A	
2914690030		--- benzanthrone	32.5	C	
2914690090		--- autres	32.5	C	
29147000		– Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés			
2914700010		--- musc cétone	32.5	C	
2914700020		--- bromure de camphre	32.5	C	
2914700090		--- autres	32.5	A	
		VII. – ACIDES CARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES, PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
2915		Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		– Acide formique, ses sels et ses esters			
2915110000		-- Acide formique	10	A	
2915120000		-- Sels de l'acide formique	17.5	B	
2915130000		-- Esters de l'acide formique	17.5	B	
		– Acide acétique et ses sels; anhydride acétique			
29152100		-- Acide acétique			
2915210010		--- acide pyroligneux	17.5	B	
2915210090		--- autre	17.5	B	
2915220000		-- Acétate de sodium	17.5	A	
2915230000		-- Acétates de cobalt	17.5	B	
2915240000		-- Anhydride acétique	17.5	B	
29152900		-- Autres			
2915290010		--- pyrolignites (de calcium, etc)	17.5	B	
2915290090		--- autres	17.5	A	
		– Esters de l'acide acétique			
2915310000		-- Acétate d'éthyle	17.5	A	
2915320000		-- Acétate de vinyle	17.5	A	
2915330000		-- Acétate de n- butyle	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2915340000		-- Acétate d'isobutyle	17.5	B	
2915350000		-- Acétate de 2- éthoxyéthyle	17.5	B	
29153900		-- Autres			
2915390010		---- acétate de propyle, d'isopropyle	17.5	A	
2915390020		---- de méthyle	17.5	B	
2915390030		---- d'amyle, d'isoamyle, de glycérine	17.5	B	
2915390040		---- acétates de paracrésyl, de phénylpropyle, de phénylméthyle, de rhodinyle, de santalyle, de phénylglycol	17.5	B	
2915390050		---- 16, 17- Déhydroprégnénolonacétate	17.5	B	
2915390090		---- autres	17.5	A	
2915400000		- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters.	17.5	A	
2915500000		- Acide propionique, ses sels et ses esters	10	A	
29156000		- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters			
2915600010		---- acides butanoïques, leurs sels et leurs esters	17.5	A	
2915600090		---- acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	17.5	A	
29157000		- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters			
2915700010		---- acide palmitique	10	A	
2915700020		---- sels et esters de l'acide palmitique	10	A	
2915700030		---- acide stéarique	2.5	A	
2915700040		---- stéarates de zinc, de magnésium	10	A	
2915700090		---- autres sels et esters de l'acide stéarique	10	A	
29159000		- Autres			
2915900010		---- halogénures de l'acide acétique	10	A	
2915900020		---- acides bromoacétiques, leurs sels et leurs esters	10	A	
2915900090		---- autres	10	A	
2916		Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides mono carboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
291611		-- Acide acrylique et ses sels			
2916111000		---- acide acrylique	17.5	B	
2916119000		---- sels de l'acide acrylique	17.5	B	
291612		-- Esters de l'acide acrylique			
2916121000		---- acrylate de butyle, 2- éthylhexylacrylate	17.5	B	
2916129000		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2916130000		-- Acide méthacrylique et ses sels	17.5	A	
2916140000		-- Esters de l'acide méthacrylique	17.5	B	
29161500		-- Acides oléique, linoléique ou linoléinique, leurs sels et leurs esters			
2916150010		---- acide oléique	17.5	A	
2916150020		---- sels et esters de l'acide oléique	17.5	B	
2916150090		---- autres	17.5	B	
29161900		-- Autres			
2916190010		---- acide undécylénique	17.5	B	
2916190020		---- sels et esters de l'acide undécylénique	17.5	B	
2916190030		---- acide sorbique	10	A	
2916190090		---- autres	17.5	A	
2916200000		- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	17.5	B	
		- Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
2916310000		-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters	17.5	A	
29163200		-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle			
2916320010		---- peroxyde de benzoyle	17.5	B	
2916320090		---- chlorure de benzoyle	17.5	A	
2916340000		-- Acide phénylacétique et ses sels	17.5	B	
2916350000		-- Esters de l'acide phénylacétique	17.5	B	
2916390000		-- Autres	17.5	A	
2917		Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
2917110000		-- Acide oxalique, ses sels et ses esters	17.5	A	
2917120000		-- Acide adipique, ses sels et ses esters	10	A	
29171300		-- Acide azélaque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters			
2917130010		---- acide azélaïque, acide sébacique	17.5	A	
2917130090		---- sels et esters des acides azélaïque et sébacique	17.5	B	
2917140000		-- Anhydride maléique	17.5	B	
29171900		-- Autres			
2917190010		---- acide malonique, ses sels et ses esters	17.5	A	
2917190090		---- autres	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2917200000		– Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	17.5	B	
		– Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
2917310000		-- Orthophtalates de dibutyle	17.5	A	
2917320000		-- Orthophtalates de dioctyle	17.5	B	
2917330000		-- Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	17.5	B	
29173400		-- Autres esters de l'acide orthophtalique			
2917340010		--- phtalate de diisooctyle, de diisononyle et de diisodécyl	17.5	B	
2917340090		--- autres	17.5	A	
2917350000		-- Anhydride phtalique	17.5	B	
2917360000		-- Acide téréphtalique et ses sels	17.5	B	
2917370000		-- Téréphtalate de diméthyle	17.5	B	
29173900		-- Autres			
2917390010		--- esters de l'acide téréphtalique	17.5	B	
2917390090		--- autres	17.5	A	
2918		Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxy acides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		– Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
2918110000		-- Acide lactique, ses sels et ses esters	10	A	
2918120000		-- Acide tartrique	17.5	A	
29181300		-- Sels et esters de l'acide tartrique			
2918130010		--- tartrate de calcium brut	17.5	B	
2918130090		--- autres	17.5	A	
2918140000		-- Acide citrique	10	A	
29181500		-- Sels et esters de l'acide citrique			
2918150010		--- citrate de calcium brut	17.5	B	
2918150090		--- autres	17.5	A	
29181600		-- Acide gluconique, ses sels et ses esters			
2918160010		--- gluconate de calcium	17.5	B	
2918160090		-- autres	17.5	B	
29181900		-- Autres			
2918190010		--- acide malique, ses sels et ses esters	17.5	A	
2918190020		acide cholique, acide désoxycholique, et leurs sels	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2918190030		--- esters des acides choliques et désoxycholiques	17.5	B	
2918190040		--- acides- alcools acycliques	17.5	B	
2918190050		--- acide phenylglycolique (acide mandelique), ses sels et ses esters	17.5	B	
		--- acides- alcools cycliques :			
2918190091		---- acide 2,2- diphenyl- 2- hydroxyacétique (acide benzilique)	17.5	B	
2918190099		---- autres	17.5	B	
		- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
29182100		-- Acide salicylique et ses sels			
2918210010		--- acide salicylique	10	A	
2918210090		--- sels de l'acide salicylique	17.5	A	
2918220000		-- Acide 0- acétylsalicylique, ses sels et ses esters	17.5	B	
29182300		-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels			
2918230010		--- salicylates de méthyle, de phényle (salol)	17.5	A	
2918230020		--- autres esters de l'acide salicylique	17.5	B	
2918230030		--- autres	17.5	B	
291829		-- Autres			
2918291000		--- acides di - et tri- chlorophénoxyacétiques	17.5	B	
29182990		--- autres :			
2918299010		---- acides sulfosalicyliques, leurs sels et leurs esters	17.5	A	
2918299020		---- acide parahydroxybenzoïque, ses sels et ses esters	10	A	
2918299030		---- acide gallique	17.5	B	
2918299040		---- sels et esters de l'acide gallique	17.5	B	
2918299050		---- acides hydroxynaphtoïques, leurs sels et leurs esters	17.5	B	
2918299060		---- acide acétylsalicylique, ses sels et ses esters	17.5	B	
2918299090		---- autres	17.5	A	
		- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés			
29183000					
2918300010		--- acide déhydrocholique et ses sels	17.5	B	
2918300020		--- acétylacétate d'éthyle et ses sels	17.5	B	
2918300030		--- acide acétylacétique et ses sels	17.5	B	
2918300090		--- autres	17.5	A	
2918900000		- Autres	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		VIII. – ESTERS DES ACIDES INORGANIQUES DES NON– METAUX ET LEURS SELS, ET LEURS DERIVES HALOGENES SULFONES, NITRES OU NITROSES			
291900		Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2919001000		– – – acide inositohexaphosphorique, inositohexaphosphates, lactophosphates.	32.5	C	
2919002000		– – – tricrésylphosphate (ortho– , méta– et para–)	17.5	B	
29190090		– – – autres			
2919009010		– – – – tributylphosphate, triphénylphosphate, trixylénylphosphates, trichloréthyl phosphate	17.5	A	
2919009020		– – – – acides glycérophosphoriques et glycérophosphates ; phosphates de gaïacol	17.5	B	
2919009030		– – – – hectophosphates	17.5	B	
2919009090		– – – – autres	17.5	A	
2920		Esters des autres acides inorganiques des non– métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2920100000		– Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	32.5	C	
292090		– Autres			
29209010		– – – esters nitreux ou nitriques, leurs dérivés, halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2920901010		– – – – dinitroglycol, hexanitromannitol	50	C	
2920901020		– – – – trinitroglycérine, tétranitropentaérythrite (penthrite)	10	A	
2920901030		– – – – dinitrodiéthylèneglycol	50	C	
2920901090		– – – – autres	50	C	
29209090		– – – autres :			
		– – – – esters sulfuriques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2920909011		– – – – – sulfates d'alcools gras en C6 et au–dessus	32.5	C	
2920909019		– – – – – autres	32.5	C	
		– – – – esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2920909021		– – – – – carbonate de gaïacol	32.5	C	
2920909029		– – – – – autres	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- phosphite de triméthyle ; phosphite de diméthyle ; phosphite de diéthyle et phosphite de triéthyle			
2920909031		----- phosphite de triméthyle	32.5	C	
2920909032		----- phosphite de triéthyle	32.5	A	
2920909033		----- phosphite de diméthyle	32.5	C	
2920909039		----- phosphite de diéthyle	32.5	C	
		----- autres esters des acides minéraux (à l'exclusion des esters des acides halogénés) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2920909091		----- esters siliciques	32.5	C	
2920909099		----- autres	32.5	A	
		IX. – COMPOSES A FONCTIONS AZOTEES			
2921		Composés à fonction amine.			
		– Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921110000		-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	10	A	
2921120000		-- Diéthylamine et ses sels	10	A	
29211900		-- Autres			
2921190010		--- triéthylamine et ses sels	10	A	
2921190020		--- isopropylamine et ses sels	10	A	
		--- bis (2- chloroéthyl) éthylamine ; chlorméthine (DCI) (bis (2- chloroéthyl) méthylamine) ; trichlorméthine (DCI) (tris (2- chloroéthyl) amine) et amines de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) 2- chloroéthyle et leurs sels protonés :			
2921190031		----- bis (2- chloroéthyl) éthylamine	10	A	
2921190032		----- chlorméthine (DCI) (bis (2- chloroéthyl) méthylamine)	10	A	
2921190033		----- trichlorméthine (DCI) (tris (2- chloroéthyl) amine)	10	A	
2921190039		----- amines de N,N- dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) 2- chloroéthyle et leurs sels protonés	10	A	
2921190090		--- autres	10	A	
		– Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921210000		-- Ethylènediamine et ses sels	10	A	
2921220000		-- Hexaméthylènediamine et ses sels	10	A	
2921290000		-- Autres	10	A	
29213000		– Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921300010		--- cyclohexylamine, N-diméthylcyclohexylamine, et leurs sels	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2921300090		--- autres	10	A	
		- Monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921410000		-- Aniline et ses sels	10	A	
29214200		-- Dérivés de l'aniline et leurs sels			
2921420010		--- trinitroanilines, tétranitroanilines	10	A	
2921420090		--- autres	10	A	
2921430000		-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	10	A	
29214400		-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits			
2921440010		--- hexanitrodiphénylamine (hexyl)	10	A	
2921440090		--- autres	10	A	
29214500		-- 1- Naphtylamine (alpha- naphtylamine), 2- naphtylamine (bêta naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits			
2921450010		--- bêta- naphtylamine et ses sels	10	A	
2921450090		--- autres	10	A	
29214600		-- Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits			
2921460010		--- amfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460020		--- benzfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460030		--- dexamfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460040		--- etilamfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460050		--- fencamfamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460060		--- léfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460070		--- lévamfétamine (DCI) et ses sels	10	A	
2921460080		--- méfénorex (DCI) et ses sels	10	A	
2921460090		--- phentermine (DCI) et ses sels	10	A	
29214900		-- Autres			
2921490010		--- tétranitromonométhylaniline(tétryl)	10	A	
2921490020		--- xylidines, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, et leurs sels	10	A	
2921490090		--- autres	10	A	
		- Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921510000		-- o- , m- , p- Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	2.5	A	
29215900		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2921590010		--- alkyphénylène diamines, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, et leurs sels	10	A	
2921590020		--- benzidines et ses homologues, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, et leurs sels	10	A	
2921590030		--- acide diaminostilbène disulfonique et ses sels	10	A	
2921590090		--- autres	10	A	
2922		Composés aminés à fonctions oxygénées.			
		- Amino- alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits :			
2922110000		-- Monoéthanolamine et ses sels	17.5	B	
2922120000		-- Diéthanolamine et ses sels	17.5	B	
2922130000		-- Triéthanolamine et ses sels	17.5	B	
2922140000		-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	17.5	B	
29221900		-- Autres			
		N,N- dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) - 2- aminoéthanol et leurs sels protonés :			
2922190011		---- N,N- diméthyl- 2- aminoéthanol et ses sels protonés	17.5	B	
2922190012		---- N,N- diéthyl- 2- aminoéthanol et ses sels protonés	17.5	B	
2922190019		---- autres	17.5	B	
2922190020		--- éthyl-diéthanolamine	17.5	B	
2922190030		--- méthyl-diéthanolamine	17.5	B	
2922190090		--- autres	17.5	A	
		- Amino- naphols et autres amino- phénols, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits :			
2922210000		-- Acides aminonapholsulfoniques et leurs sels	17.5	B	
2922220000		-- Anisidines, dianisidines, phénétidines, et leurs sels	17.5	B	
29222900		-- Autres			
2922290010		--- monoaminophénols, leurs dérivés et leurs sels	17.5	B	
2922290090		--- autres	17.5	A	
		- Amino- aldéhydes, amino- cétones et amino- quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits :			
29223100		-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI), norméthadone (DCI); sels de ces produits			
2922310010		--- amfépramone (DCI) et ses sels	32.5	C	
2922310020		--- méthadone (DCI) et ses sels	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2922310090		--- norméthadone (DCI) et ses sels	32.5	C	
2922390000		-- Autres	32.5	C	
		- Amino- acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits			
2922410000		-- Lysine et ses esters; sels de ces produits	10	A	
2922420000		-- Acide glutamique et ses sels	17.5	A	
2922430000		-- Acide anthranilique et ses sels	17.5	A	
2922440000		-- Tilidine (DCI) et ses sels	10	A	
29224900		-- Autres			
2922490010		--- sarcosine et ses sels	10	A	
2922490020		--- acide amino- acétique	10	A	
2922490030		--- acide paraaminobenzoïque, ses sels et ses esters	10	A	
2922490090		--- autres	10	A	
29225000		- Amino- alcools- phénols, amino- acides- phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées			
2922500010		--- acide paraaminosalicylique, ses sels et ses esters	17.5	B	
2922500090		--- autres	17.5	A	
2923		Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non.			
2923100000		- Choline et ses sels	10	A	
2923200000		- Lécithines et autres phosphoaminolipides	17.5	A	
29239000		- Autres			
2923900010		--- triméthylglycocolle (bétaine)	17.5	B	
2923900090		--- autres	17.5	A	
2924		Composés à fonction carboxamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique.			
		- Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2924110000		-- Méprobamate (DCI)	17.5	B	
29241900		-- Autres			
2924190010		--- asparagine	17.5	B	
2924190020		--- sels de l'asparagine	17.5	B	
2924190030		--- uréides acycliques	17.5	B	
2924190090		--- autres amides acycliques	17.5	B	
		- Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
29242100		-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits			
2924210010		--- paraphénétoleurée (dulcine)	17.5	B	
2924210090		---- autres	17.5	B	
2924230000		-- Acide 2- acétamidobenzoïque (acide N- acétylanthranilique) et ses sels	17.5	B	
2924240000		-- Ethinamate(DCI)	17.5	B	
29242900		-- Autres			
2924290010		--- uréides	17.5	B	
2924290020		--- diéthylaminoacéto- 2,6- xylidide	17.5	B	
2924290080		---- autres amides cycliques	17.5	A	
2925		Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine.			
		-- Imides et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2925110000		-- Saccharine et ses sels	10	A	
2925120000		-- Glutéthimide (DCI)	17.5	B	
2925190000		-- Autres	17.5	A	
29252000		-- Imines et leurs dérivés; sels de ces produits			
2925200010		---- aldimines	17.5	B	
2925200020		---- guanidine et ses sels	10	A	
2925200090		---- autres	17.5	B	
2926		Composés à fonction nitrile.			
2926100000		-- Acrylonitrile	17.5	B	
2926200000		-- 1- Cyanoguanidine (dicyandiamide)	10	A	
29263000		-- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4- cyano- 2- diméthylamino- 4,4- diphénylbutane)			
2926300010		---- fenproporex (DCI) et ses sels	17.5	B	
2926300090		---- méthadone (DCI) intermédiaire (4- cyano- 2- diméthylamino- 4, 4- diphénylbutane) ou (2- diméthylamino- 4, 4- diphényl- 4- cyanobutane)	17.5	B	
29269000		-- Autres			
2926900010		---- cyanhydrine d'acétone	17.5	B	
2926900020		---- adiponitrile	17.5	B	
2926900090		---- autres	17.5	A	
292700		Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques			
2927001000		---- composés diazoïques	17.5	B	
2927009000		---- autres	32.5	A	
2928000000		Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	17.5	A	
2929		Composés à autres fonctions azotées.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2929100000		– Isocyanates	17.5	A	
29299000		– Autres			
2929900010		– – – tétrazine	17.5	B	
2929900020		– – – dihalogénures de N,N– dialkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) phosphoramidates	17.5	B	
2929900030		– – – N,N– dialkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) phosphoramidates de dialkyle (méthyle, éthyle, n– propyle isopropyle)	17.5	B	
2929900090		– – – autres	17.5	A	
		X. – COMPOSES ORGANO– INORGANIQUES, COMPOSES HETEROCYCLIQUES, ACIDES NUCLEIQUES ET LEURS SELS, ET SULFONAMIDES			
2930		Thiocomposés organiques.			
2930100000		– Dithiocarbonates (xanthates, xanthogénates)	17.5	B	
2930200000		– Thiocarbamates et dithiocarbamates	10	A	
2930300000		– Mono– ,di– ou tétrasulfures de thiourame	10	A	
2930400000		– Méthionine	10	A	
29309000		– Autres			
2930900010		– – – thiodiglycol	17.5	B	
2930900020		– – – thiourames sulfurés	17.5	B	
2930900030		– – – thiourée	17.5	B	
2930900040		– – – thiocarbamilide	17.5	B	
2930900050		– – – diorthotolythiourée	17.5	B	
2930900060		– – – mercaptans	17.5	B	
		– – – hydrogéoalkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S– 2– (dialkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) amino) éthyle] ; ses esters de 0– alkyle (. C10, y compris cycloalkyle) ; les sels alkylés ou protonés correspondant			
2930900071		– – – – hydrogéoalkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S– 2– (dialkyl (méthyl, éthyl, n– propyl ou isopropyl) amino) éthyle], ses esters de 0– alkyle (. C10, y compris cycloalkyle) ; les sels alkylés ou protonés correspondant	17.5	B	
2930900072		– – – – sulfure de 2– chloroéthyle et de chlorométhyle	17.5	B	
2930900073		– – – – sulfure de bis (2– chloroéthyle)	17.5	B	
2930900074		– – – – bis (2– chloroéthylthio) méthane	17.5	B	
2930900075		– – – – 1,2– bis (2– chloroéthylthio) éthane	17.5	B	
2930900076		– – – – 1,3– bis (2– chloroéthylthio)– n– propane	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2930900077		----- 1,4- bis (2- chloroéthylthio)- n- butane	17.5	B	
2930900078		----- 1,5- bis (2- chloroéthylthio)- n- pentane	17.5	B	
2930900079		----- oxyde de bis (2- chloroéthylthiométhyle)	17.5	B	
		----- autres :			
2930900081		----- oxyde de bis (2- chloroéthylthioéthyle)	17.5	B	
2930900082		----- phosphorothioate de 0,0- diéthyle et de S- [2- (diéthylamino) éthyle] et ses sels alkylés ou protonés	17.5	B	
2930900083		----- N, N- 2- dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) aminoéthanethiols et leurs sels protonés	17.5	B	
2930900084		----- thiodiglycol (DCI) (sulfure de bis (2- hydroxyéthyle))	17.5	B	
2930900089		----- éthyldithiophosphonate de 0- éthyle et de S- phényle (fonofos)	17.5	B	
		---- autres :			
2930900091		---- contenant un atome de phosphore auquel est lié un groupe méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	17.5	B	
2930900099		---- autres	10	A	
29310000		Autres composés organo- inorganiques.			
2931000010		--- acides phénylarsiniques, leurs dérivés de substitution, leurs sels et leurs esters	17.5	B	
2931000020		--- autres composés organo- arséniés	17.5	B	
2931000030		--- composés organo- mercuriques	17.5	B	
2931000040		--- plomb tétraéthyle	17.5	B	
2931000050		--- composés organo- siliciques	17.5	B	
		--- alkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de 0- alkyle (· C10, y compris cycloalkyle) ; N,N dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphoramidocyanidates de 0- alkyle (· C10, y compris cycloalkyle) ; 2- chlorovinylidichl			
2931000061		---- alkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de 0- alkyle ((C10, y compris cycloalkyle)	17.5	B	
2931000062		---- N,N dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphoramidocyanidates de 0- alkyle ((C10, y compris cycloalkyle)	17.5	B	
2931000063		---- 2- chlorovinylidichloroarsine	17.5	B	
2931000064		---- bis (2- chlorovinyl) chloroarsine	17.5	B	
2931000065		---- tris (2- chlorovinyl) arsine	17.5	B	
2931000066		---- difluorures d'alkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphonyle	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2931000067		---- hydrogénoalkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) phosphonites de [0-2- (dialkyl (méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl) amino) éthyle], ses esters de 0-alkyle (C10, y compris cycloalkyle) ; les sels alkylés ou protonés correspondants	17.5	B	
2931000068		---- méthylphosphonochloridate de 0- isopropyle	17.5	B	
2931000069		---- méthylphosphonochloridate de 0- pinacolyle	17.5	B	
		--- autres			
2931000091		---- contenant un atome de phosphore auquel est lié un groupe méthyl, éthyl, n- propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	17.5	B	
2931000099		---- autres	17.5	A	
2932		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement. - Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé :			
2932110000		-- Tétrahydrofuranne	17.5	B	
2932120000		-- 2- Furaldéhyde (furfural)	17.5	B	
2932130000		-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydro- furfurylique	17.5	B	
2932190000		-- Autres	17.5	A	
		- Lactones :			
29322100		-- Coumarine, méthylcoumarines et éthyl- coumarines			
2932210010		--- coumarine et méthylcoumarines	17.5	A	
2932210090		--- ethylcoumarines	17.5	B	
29322900		-- Autres lactones			
2932290010		--- santonine	17.5	B	
2932290020		--- phénolphtaléine	17.5	B	
2932290090		--- autres	17.5	A	
		- Autres :			
2932910000		-- Isosafrole	17.5	B	
2932920000		-- 1- (1,3- benzodioxole- 5- yl) propane- 2- one	17.5	B	
2932930000		-- Pipéronal	17.5	B	
2932940000		-- Safrole	17.5	B	
2932950000		-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	17.5	B	
29329900		-- Autres			
2932990010		--- benzofurane (coumarone)	17.5	B	
2932990090		--- autres	17.5	A	
2933		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé :			
2933110000		-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	17.5	B	
2933190000		-- Autres	17.5	A	
		– Composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé :			
2933210000		-- Hydantoïne et ses dérivés	10	A	
2933290000		-- Autres	10	A	
		– Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé :			
2933310000		-- Pyridine et ses sels	10	A	
2933320000		-- Pipéridine et ses sels	17.5	B	
29333300		-- Alféntanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxylylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire			
		--- alféntanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxin (DCI), diphénoxylylate (DCI), dipipanone (DCI) et fentanyl (DCI) ; sels de ces produits :			
2933330011		---- alféntanil (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330012		---- aniléridine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330013		---- bézitramide (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330014		---- bromazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330015		---- cétobémidone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330016		---- difénoxin(DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330017		---- diphénoxylylate (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330018		---- dipipanone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330019		---- fentanyl (DCI) et ses sels	17.5	B	
		--- méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI) et propiram (DCI) ; sels de ces produits			
2933330021		---- méthylphénidate (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330022		---- pentazocine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330023		---- péthidine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330024		---- péthidine (DCI) intermédiaire A et ses sels	17.5	B	
2933330025		---- phencyclidine (DCI) (PCP) et ses sels	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2933330026		----- phénopéridine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330027		----- pipradrol (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330028		----- pirtramide (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330029		----- propiram (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933330080		--- trimépéridine (DCI) et ses sels	17.5	B	
29333900		-- Autres			
2933390010		--- benzilate de 3- quinuclidinyle	17.5	B	
2933390020		--- quinuclidin- 3- ol	17.5	B	
2933390090		--- autres	17.5	A	
		- Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations			
2933410000		-- Lévorphanol (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933490000		-- Autres	10	A	
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine			
2933520000		-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	17.5	B	
29335300		-- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces			
2933530010		--- phénobarbital (DCI) (phényléthylmalonylurée et ses sels)	17.5	B	
2933530020		--- barbital (DCI) (diéthylmalonylurée et ses sels)	17.5	B	
		--- allobarbital (DCI) ; amobarbital (DCI) ; butalbital (DCI) ; butobarbital (DCI) et cyclobarbital (DCI) et leurs sels :			
2933530031		----- allobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530032		----- amobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530033		----- butalbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530034		----- butobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530039		----- cyclobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
		--- méthylphénobarbital (DCI) ; pentobarbital (DCI) ; secbutabarbital (DCI) ; sécobarbital (DCI) vinylbital (DCI); sels de ces produits :			
2933530091		----- méthylphénobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530092		----- pentobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530093		----- secbutabarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530094		----- sécobarbital (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933530099		----- vinylbital (DCI) et ses sels	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2933540000		-- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	17.5	B	
29335500		-- Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits			
2933550010		--- loprazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933550020		--- mécloqualone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933550030		--- méthaqualone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933550040		--- zipéprol (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933590000		-- Autres	17.5	A	
		-- Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé			
2933610000		-- Mélamine	17.5	B	
29336900		-- Autres			
2933690010		--- triméthylénetrinitramine (hégogéne)	10	A	
2933690090		--- autres	10	A	
		-- Lactames :			
2933710000		-- 6- Hexanelactame (epsilon- caprolactame)	17.5	B	
29337200		-- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)			
2933720010		--- clobazam (DCI)	17.5	B	
2933720090		--- méthyprylone(DCI)	17.5	B	
2933790000		-- Autres lactames	17.5	A	
		-- Autres			
29339100		-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazé			
		--- alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI); sels de ces produits :			
2933910011		---- alprazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910012		---- camazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910013		---- chlordiazépoxide (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910014		---- clonazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910015		---- clorazépate et ses sels	17.5	B	
2933910016		---- délorazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910017		---- diazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910018		---- estazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2933910019		----- fludiazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
		--- flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI); sels de ces produits :			
2933910021		----- flunitrazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910022		----- flurazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910023		----- halazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910024		----- loflazépate d'éthyle (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910025		----- lorazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910026		----- lormétazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910027		----- mazindol (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910028		----- médazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910029		----- midazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
		--- nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI), tétrazépam (DCI); sels de ces produits :			
2933910081		----- nimétazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910082		----- nitrazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910083		----- nordazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910084		----- oxazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910085		----- pinazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910086		----- prazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910087		----- pyrovalérone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910088		----- témazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910089		----- tétrazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2933910090		--- triazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
29339900		-- Autres			
2933990010		--- hexaméthylénetétramine	10	A	
2933990020		--- carbazole et ses sels	17.5	B	
2933990030		--- indole et bêta- méthylindole (scatole) et leurs sels	17.5	B	
2933990040		--- aminoacridines et leurs dérivés	17.5	B	
2933990050		--- mercaptobenzimidazole	17.5	B	
2933990090		--- autres	17.5	B	
2934		Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non ; autres composés hétérocycliques.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2934100000		– Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) condensé	17.5	A	
293420		– Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations			
2934201000		– – – disulfure de benzothiazyle	10	A	
2934202000		– – – mercaptobenzothiazole et ses sels	10	A	
2934209000		– – autres	2.5	A	
2934300000		– Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	17.5	A	
		– Autres			
29349100		– – Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ce			
		– – – aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI) et kétazolam (DCI); sels et ses produits :			
2934910011		– – – – aminorex (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910012		– – – – brotizolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910013		– – – – clotiazépam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910014		– – – – cloxazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910015		– – – – dextromoramide (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910016		– – – – haloxazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910017		– – – – kétazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
		– – – mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI), sufentanil (DCI); sels de ses produits :			
2934910091		– – – – mésocarb (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910092		– – – – oxazolam (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910093		– – – – pémoline (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910094		– – – – phendimétrazine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910095		– – – – phenmétrazine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2934910099		– – – – sufentanil (DCI) et ses sels	17.5	B	
29349900		– – Autres			
2934990010		– – – thiophène	17.5	B	
2934990020		– – – sultones	17.5	B	
2934990030		– – – sultames	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2934990040		--- acides nucléiques et leurs sels	17.5	A	
2934990090		--- autres	10	A	
29350000		Sulfonamides.			
2935000010		--- paraaminobenzène sulfonamide et ses sels	17.5	A	
		--- combinaisons de paraaminobenzène sulfonamide avec des hétérocycles à 1 ou plusieurs hétéroatomes d'azote exclusivement :			
2935000021		---- sulfaquinoxaline	17.5	B	
2935000029		---- autres	17.5	B	
2935000030		--- combinaisons du paraaminobenzène sulfonamide avec des hétérocycles .	17.5	B	
2935000040		--- toluènes sulfonamides	17.5	B	
2935000050		--- sulfonamides chlorés (chloroamines) et leurs sels	17.5	B	
2935000090		--- autres	17.5	A	
		XI. – PROVITAMINES, VITAMINES ET HORMONES			
2936		Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques.			
2936100000		– Provitamines, non mélangées	17.5	A	
		– Vitamines et leurs dérivés, non mélangés :			
2936210000		-- Vitamines A et leurs dérivés	10	A	
2936220000		-- Vitamine B1 et ses dérivés	10	A	
2936230000		-- Vitamine B2 et ses dérivés	10	A	
29362400		-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés			
2936240010		--- vitamine B3	10	A	
2936240090		--- autres	10	A	
2936250000		-- Vitamine B6 et ses dérivés	10	A	
2936260000		-- Vitamine B12 et ses dérivés	10	A	
2936270000		-- Vitamine C et ses dérivés	10	A	
2936280000		-- Vitamine E et ses dérivés	10	A	
29362900		-- Autres vitamines et leurs dérivés			
2936290010		--- vitamines H	10	A	
2936290020		--- vitamine B9	10	A	
2936290030		--- acide nicotinique (acide pyridine- bétacarbonique)	10	A	
2936290090		--- autres	10	A	
		– Autres, y compris les concentrats naturels			
29369000		--- concentrats naturels de vitamines :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2936900011		----- concentrats naturels de vitamines A + D	17.5	B	
2936900019		----- autres	17.5	B	
2936900090		---- mélange, même en solutions quelconques; solutions non aqueuses de provitamines ou de vitamines	17.5	A	
2937		Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones			
		- Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels :			
293711		-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels :			
2937111000		--- produits du n° 2934.99.00.90 tels que définis à la Note 8 du présent chapitre	10	A	
2937119000		--- autres :	17.5	B	
29371200		-- Insuline et ses sels			
2937120010		--- insuline	17.5	B	
2937120090		--- sels d'insuline	2.5	A	
293719		-- Autres			
2937191000		--- produits du n° 2934.99.00.90 tels que définis à la Note 8 du présent chapitre	10	A	
29371990		---- autres:			
2937199010		---- hormones gonadotropes	17.5	B	
2937199090		---- autres :	17.5	B	
		- Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels :			
2937210000		-- Cortisone, hydrocortisone, prednisonne (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	17.5	A	
2937220000		-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	17.5	A	
2937230000		-- Oestrogènes et progestogènes	17.5	A	
293729		-- Autres			
2937291000		--- produits du n° 2914.50.00.00 tels que définis à la Note 8 du présent chapitre	10	A	
29372990		---- autres			
2937299010		---- acétales	17.5	A	
2937299090		---- autres	17.5	A	
		- Hormones de la catécholamine, leurs dérivés et analogues structurels :			
2937310000		-- Epinéphrine	17.5	B	
29373900		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2937390010		--- adrénaline	17.5	B	
2937390090		--- autres	17.5	B	
2937400000		- Dérivés des amino- acides	17.5	B	
293750		- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structuels			
2937501000		--- produits du n° 2934.99.00.90 tels que définis à la Note 8 du présent chapitre	10	A	
2937509000		--- autres	17.5	B	
293790		- Autres			
2937901000		--- produits du n° 2934.99.00.90 tels que définis à la Note 8 du présent chapitre	10	A	
2937909000		--- autres	17.5	A	
		XII. - HETEROSIDES ET ALCALOIDES VEGETAUX, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHESE, LEURS SELS, LEURS ETHERS, LEURS ESTERS ET AUTRES DERIVES			
2938		Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés.			
2938100000		- Rutoside (rutine) et ses dérivés	17.5	B	
29389000		- Autres			
2938900010		--- digitalines	17.5	B	
2938900020		--- glycyrrhizine et glycyrrhizates	17.5	B	
2938900090		--- autres	17.5	B	
2939		Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés.			
		- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits :			
29391100		- - Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thé			
2939110010		--- concentrés de paille de pavot contenant en poids pas moins de 50% d'alcaloïdes et leurs sels	17.5	B	
2939110020		--- thébaïne et ses sels	17.5	B	
2939110030		--- morphine, éthylmorphine et leurs sels	17.5	B	
2939110040		--- codéine et ses sels	17.5	B	
		--- buprénorphine (DCI), dihydrocodéine (DCI), étorphine (DCI), héroïne et hydrocodone (DCI); sels de ces produits :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2939110051		----- buprénorphine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110052		----- dihydrocodéine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110053		----- étorphine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110054		----- héroïne et ses sels	17.5	B	
2939110059		----- hydrocodone (DCI) et ses sels	17.5	B	
		--- hydromorphe (DCI), nicomorphe (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphe (DCI), pholcodine (DCI) et thébacone (DCI); sels de ces produits :			
2939110091		----- hydromorphe (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110092		----- nicomorphe (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110093		----- oxycodone (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110094		----- oxymorphe (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110095		----- pholcodine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939110099		----- thébacone (DCI) et ses sels	17.5	B	
29391900		-- Autres			
2939190010		--- diacéthylmorphine et ses sels	17.5	B	
2939190020		--- papaverine et ses sels	17.5	B	
2939190090		--- autres	17.5	B	
		- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits :			
29392100		-- Quinine et ses sels			
2939210010		--- quinine et sulfate de quinine	17.5	B	
2939210090		--- autres	17.5	B	
2939290000		-- Autres	17.5	B	
2939300000		- Caféine et ses sels	17.5	B	
		- Ephédrines et leurs sels :			
2939410000		-- Ephédrine et ses sels	17.5	B	
2939420000		-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939430000		-- Cathine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939490000		-- Autres	17.5	B	
		- Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2939510000		-- Fénétylline (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939590000		-- Autres	17.5	B	
		- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2939610000		-- Ergométrine (DCI) et ses sels	17.5	B	
2939620000		-- Ergotamine (DCI) et ses sels	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2939630000		-- Acide lysergique et ses sels	17.5	B	
2939690000		-- Autres	17.5	B	
		- Autres			
29399100		-- Cocaïne, ecgonine, lévométramfétamine, métramfétamine (DCI), racémate de métramfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits			
		--- cocaïne et ses sels :			
2939910011		---- cocaïne brute	17.5	B	
2939910019		---- autres	17.5	B	
2939910050		---- écgonine	17.5	B	
2939910060		---- lévométramfétamine	17.5	B	
2939910070		---- métramfétamine (DCI)	17.5	B	
2939910080		---- racémate de métramfétamine	17.5	B	
2939910090		---- autres	17.5	B	
29399900		-- Autres			
2939990010		---- émétine et ses sels	17.5	B	
2939990020		---- théobromine	17.5	B	
2939990030		---- dérivés de la théobromine	17.5	B	
2939990040		---- nicotine et ses sels	17.5	B	
2939990090		---- autres	17.5	B	
		XIII. - AUTRES COMPOSES ORGANIQUES			
29400000		Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 ou 29.39.			
2940000010		--- rhamnose, raffinose, mannose	40	A	
2940000090		--- autres	40	A	
2941		Antibiotiques.			
2941100000		- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	17.5	A	
29412000		- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits			
2941200010		--- streptomycine	17.5	A	
2941200020		--- dihydrostreptomycine	17.5	B	
2941200090		--- autres	17.5	B	
2941300000		- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	17.5	A	
2941400000		- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	17.5	A	
2941500000		- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	17.5	A	
29419000		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
2941900010		--- auréomycine	17.5	B	
2941900020		--- viomycine	17.5	B	
2941900090		--- autres	10	A	
29420000		Autres composés organiques.			
2942000010		--- acéto-arsénite de cuivre (vert de schweinfurt)	32.5	C	
2942000090		--- autres	32.5	A	
3001		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des f			
30011000		- Glandes et autres organes, à l'état desséché, même pulvérisés			
3001100010		--- pulvérisés	25	F	
		--- non pulvérisés :			
3001100091		----- moelle épinière et poumons	25	F	
3001100099		----- autres	25	F	
3001200000		- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions.	25	F	
300190		- Autres			
3001901000		--- heparine et ses sels	32.5	F	
3001909000		--- autres	25	F	
3002		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologiques; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes			
300210		- Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologiques			
3002101000		--- hémoglobine, globulines du sang et sérums globulines	17.5	B	
30021020		--- sérums et autres produits similaires :			
3002102010		----- sérums	17.5	A	
		----- autres :			
3002102091		----- destinés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques (virus et toxines pour tous usages)	17.5	B	
3002102099		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
3002109100		----- d'origine animale	17.5	B	
30021099		----- autres :			
3002109910		----- conditionnés pour la vente au détail	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3002109990		----- non conditionnés pour la vente au détail	17.5	B	
3002200000		- Vaccins pour la médecine humaine	2.5	A	
300230		- Vaccins pour la médecine vétérinaire			
3002301000		---- vaccins antiaphteux	25	F	
		---- autres :			
3002309100		----- vaccins visés à la note complémentaire n°1 du présent chapitre	40	F	
3002309900		----- autres	17.5	F	
300290		- Autres			
30029010		---- ferments :			
3002901010		----- ferments lactiques	25	F	
3002901090		----- autres	25	F	
30029090		---- autres :			
		----- d'origine animale :			
3002909011		----- saxitoxine	25	F	
3002909019		----- autres	25	F	
		----- autres :			
3002909091		----- ricine	25	F	
3002909099		----- autres	25	F	
3003		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.			
300310		- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits			
30031010		--- pour la médecine vétérinaire :			
3003101010		---- contenant en mélange des pénicillines ou leurs dérivés et de la streptomycine ou ses dérivés	25	F	
3003101020		---- autres (contenant des pénicillines ou leurs dérivés à l'exclusion des mélanges avec de la streptomycine ou ses dérivés)	25	F	
3003101090		---- autres	25	F	
30031090		---- autres :			
3003109010		---- contenant en mélange des pénicillines ou leurs dérivés et de la streptomycine ou ses dérivés	40	F	
3003109020		---- autres (contenant des pénicillines ou leurs dérivés à l'exclusion des mélanges avec de la streptomycine ou ses dérivés)	40	F	
3003109090		---- autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
300320		– Contenant d'autres antibiotiques			
3003201000		– – – pour la médecine vétérinaire	25	F	
3003209000		– – – autres	40	F	
		– Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
3003310000		– – Contenant de l'insuline	40	F	
300339		– – Autres			
3003391000		– – – pour la médecine vétérinaire	25	F	
3003392000		– – – autres, oestradiol + progesterone (DCI)	17.5	B	
3003399000		– – – autres	40	F	
300340		– Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques			
3003401000		– – – pour la médecine vétérinaire	25	F	
3003409000		– – – autres	40	F	
300390		– Autres			
30039010		– – – pour la médecine vétérinaire :			
3003901010		– – – – contenant de l'iode ou des dérivés de l'iode	25	F	
3003901090		– – – – autres	25	F	
		– – – – autres :			
30039091		– – – – produits présentés sous forme de microgranules (0,2 mm à 2 mm) :			
3003909110		– – – – – contenant de l'iode ou des dérivés de l'iode	17.5	B	
3003909190		– – – – – autres	17.5	B	
3003909200		– – – – produits à base d'acétyl salicylate de lysine en poudre	17.5	F	
3003909300		– – – – concentré de dialyse péritonéale	2.5	F	
30039098		– – – – autres :			
3003909810		– – – – – contenant de l'iode ou des dérivés de l'iode	40	F	
3003909890		– – – – – autres	40	F	
3004		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés pa			
300410		– Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits			
3004101000		– – – pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004102000		– – – autres, antimétabolites y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3004103000		--- autres, streptomycines, céfixime (DCI), cefpodoxime (DCI), céfotaxime (DCI), ceftriaxone (DCI) et cefotétan (DCI)	17.5	A	
		---- autres :			
3004109100		---- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004109200		---- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004109300		---- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004109900		---- autres	40	F	
300420		- Contenant d'autres antibiotiques			
3004201000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004202000		--- autres, antimétabolites y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	
3004203000		--- autres, contenant de l'imipénème (DCI) et de la cilastatine (DCI)	17.5	A	
		---- autres :			
3004209100		---- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004209200		---- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004209300		---- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004209400		---- autres, visés à la note complémentaire n°2a du présent chapitre	17.5	A	
3004209500		---- autres, visés à la note complémentaire n°2b du présent chapitre	17.5	F	
3004209600		---- autres, visés à la note complémentaire n°2c du présent chapitre	17.5	F	
3004209900		---- autres	40	F	
		- Contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37, mais ne contenant pas d'antibiotiques :			
300431		-- Contenant de l'insuline			
3004311000		--- insuline humaine biosynthétique	17.5	A	
3004312000		--- insuline d'origine porcine	32.5	F	
		---- autres :			
3004319100		---- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004319200		---- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004319300		---- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004319900		---- autres	40	F	
300432		-- Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés et analogues structuraux			
3004321000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004322000		--- autres, antimétabolites y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3004323000		--- autres, bétaméthazone (DCI) ses esters et sels, methylprednisolone (DCI) ses esters et sels; paraméthazone (DCI) ses esters et sels; acétonide de triamcinolone (DCI) ses esters et sels; triamcinolone (DCI) ses esters et sels; hémisuccinate sodium d'	17.5	A	
3004324000		--- testostérone (DCI) enanthate	17.5	A	
3004325000		--- autres, 17-béta estradiol (DCI) + estriol (DCI), 17-béta estradiol (DCI) + estriol (DCI) + norethistérone (DCI) (ou dérivés), estriol (DCI); estrone (DCI) + équiline (DCI) + dihydroéquiline (DCI) + équiléline (DCI) + dihydroéquiléline (DCI)	17.5	F	
3004326000		--- progestérone capsules huileuses	17.5	F	
		--- autres :			
3004329100		---- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004329200		---- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004329300		---- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004329400		---- présentés en suspensions injectables	17.5	A	
3004329900		---- autres	40	F	
300439		-- Autres			
3004391000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004392000		--- autres, antimétabolites y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	
3004393000		--- autres, calcitonine (DCI); prostaglandines; oxytocine (DCI); hormones somatotropes hypophysaires (STH) et levothyroxine sodique (DCI)	17.5	A	
3004394000		--- autres, tetracosactide (DCI)	17.5	A	
3004395000		--- autres, glucagon (DCI), gonadoréline (DCI)	17.5	F	
		--- autres :			
3004399100		---- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004399200		---- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004399300		---- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004399900		---- autres	40	F	
300440		- Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 29.37, ni antibiotiques			
3004401000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004402000		--- autres, antimétabolites y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	
3004403000		--- méthylergométrine maléate (DCI)	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3004404000		---- autres, pilocarpine (DCI); atropine et sels (DCI); phényléphrine (DCI); oxybuprocaine (DCI)	17.5	F	
3004405000		---- autres, timolol (DCI) + pilocarpine (DCI)	17.5	F	
		---- autres :			
3004409100		----- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004409200		----- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004409300		----- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004409900		----- autres	40	F	
300450		- Autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36			
3004501000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004502000		---- autres, vitamine K1 injectable; vitamines (A+B1+B2+B5+B6+PP+C+D2+E) (DCI); Pyridoxine + acide glutamique + acide aspartique; cytochrome C+ nicotinamide + adénosine + sorbitol + succinate de sodium; érétrinate (DCI); isotretinoïne (DCI); tretinoïne (17.5	A	
3004503000		---- autres, folinate de calcium (DCI); extrait anthocyanosidique de vaccinium myrtillus + tocophérol (DCI)	17.5	F	
		---- autres :			
3004509100		----- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004509200		----- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004509300		----- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	
3004509900		----- autres	40	F	
300490		- Autres			
3004901000		--- pour la médecine vétérinaire	25	F	
3004902000		---- autres, antimitotiques y compris les spécialités des traitements préopératoires ou postopératoires en chimiothérapie ou en radiothérapie	2.5	A	
3004903000		---- autres, substituts artificiels du plasma humain	17.5	A	
3004904000		---- autres, analgésiques morphiniques	17.5	A	
3004905000		---- autres, anesthésiques autres qu'à base de chlorhydrate de lidocaïne	17.5	A	
3004906000		---- autres, visés à la note complémentaire n° 2 bis du présent chapitre	17.5	A	
3004907000		---- autres, de lutte contre le syndrome immuno-déficitaire acquis (sida)	2.5	A	
		---- autres :			
3004909100		----- à l'état lyophilisé	17.5	A	
3004909200		----- présentés en aérosols à gaz propulseur ou en capsules molles	17.5	A	
3004909300		----- présentés sous forme d'ampoules-seringues préremplies	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3004909400		----- autres, visés aux notes complémentaires n°s 3a, 3b,3c, 3d1°), 3e1°), 3f,3g1°), 3h1°), 3ij, 3k1°), 3l, 3m1°), 3n1°), 3o1°), 3p1°), 3q et 3s1°) du présent chapitre	17.5	A	
3004909500		----- autres, visés aux notes complémentaires n°s 3d2°), 3e2°), 3g2°), 3h2°) 3k2°), 3m2°), 3n2°), 3o2°), 3p2°), 3r et 3s2°) du présent chapitre	17.5	F	
3004909600		----- autres, visés aux notes complémentaires n°s 3d3°), 3g3°), 3h3°), 3k3°),3m3°) et 3n3°) du présent chapitre	17.5	F	
3004909700		----- concentré de dialyse péritonéale	2.5	F	
3004909800		----- autres	40	F	
3005		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.			
300510		– Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive			
30051010		--- imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques (y compris les timbres transdermiques ou "patch") :			
3005101010		----- sparadraps	17.5	B	
3005101090		----- autres	17.5	A	
		---- autres :			
3005109100		----- ouates	40	F	
30051099		----- autres :			
3005109910		----- gazes	50	F	
3005109990		----- autres	50	F	
300590		– Autres			
3005901000		--- imprégnés ou reouverts de substances pharmaceutiques	40	F	
		---- autres :			
3005909100		----- ouates	40	F	
30059099		----- autres :			
3005909910		----- gazes	50	F	
3005909920		----- bandes plâtrées	50	F	
3005909990		----- autres	50	F	
3006		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.			
30061000		– Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art den			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3006100010		--- catguts stériles	40	C	
3006100090		--- autres ligatures stériles pour sutures chirurgicales, laminaires stériles et hémostatiques résorbables stériles	40	F	
3006200000		- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	17.5	A	
30063000		- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient			
		--- réactifs de diagnostic :			
3006300011		---- d'origine microbienne	17.5	B	
3006300019		---- autres	17.5	B	
3006300090		--- autres	17.5	A	
300640		- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse			
3006401000		--- ciments et autres produits d'obturation dentaire	40	C	
		--- autres :			
3006409100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins.	40	C	
3006409900		---- autres	32.5	C	
3006500000		- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	40	F	
300660		- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides			
		--- préparations chimiques contraceptives à base d'hormones :			
3006601100		---- pillules dosées à 0,15 mg de levonorgestrel (DCI) et 0,03 mg d'ethinyloestradiol (DCI)	17.5	B	
3006601200		---- produits présentés sous forme d'implants	17.5	B	
3006601900		---- autres	40	F	
		--- autres :			
3006609100		---- présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	40	F	
3006609900		---- autres	40	F	
300670		- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps			
3006701000		--- présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	10	F	
3006709000		--- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
300680		– Déchets pharmaceutiques			
30068010		---- des produits du n° 30.01 :			
3006801010		----- des produits du n° 3001.10.00.10	25	F	
3006801020		----- des produits du n° 3001.10.00.91	25	F	
3006801030		----- des produits du n° 3001.10.00.99	25	F	
3006801040		----- des produits du n° 3001.20.00.00	25	F	
3006801050		----- des produits du n° 3001.90.10.00	32.5	F	
3006801090		----- des produits du n° 3001.90.90.00	25	F	
		---- des produits du n° 30.02 :			
30068021		----- des produits du n° 3002.10 :			
3006802110		----- des produits du n° 3002.10.10.00	17.5	B	
3006802120		----- des produits du n° 3002.10.20.10	17.5	B	
3006802130		----- des produits du n° 3002.10.20.91	17.5	B	
3006802140		----- des produits du n° 3002.10.20.99	17.5	B	
3006802150		----- des produits du n° 3002.10.91.00	17.5	B	
3006802160		----- des produits du n° 3002.10.99.10	17.5	B	
3006802190		----- des produits du n° 3002.10.99.90	17.5	B	
3006802200		----- des produits du n° 3002.20.00.00	2.5	A	
30068023		---- des produits du n° 3002.30 :			
3006802310		----- des produits du n° 3002.30.10.00	25	F	
3006802320		----- des produits du n° 3002.30.91.00	40	F	
3006802390		----- des produits du n° 3002.30.99.00	17.5	F	
30068029		---- des produits du n° 3002.90 :			
3006802910		----- des produits du n° 3002.90.10.10	25	F	
3006802920		----- des produits du n° 3002.90.10.90	25	F	
3006802930		----- des produits du n° 3002.90.90.11	25	F	
3006802940		----- des produits du n° 3002.90.90.19	25	F	
3006802950		----- des produits du n° 3002.90.90.91	25	F	
3006802990		----- des produits du n° 3002.90.90.99	25	F	
		--- des produits du n° 30.03 :			
30068031		---- des produits du n° 3003.10 :			
3006803110		----- des produits du n° 3003.10.10.10	25	F	
3006803120		----- des produits du n° 3003.10.10.20	25	F	
3006803130		----- des produits du n° 3003.10.10.90	25	F	
3006803140		----- des produits du n° 3003.10.90.10	40	F	
3006803150		----- des produits du n° 3003.10.90.20	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3006803190		----- des produits du n° 3003.10.90.90	40	F	
30068032		----- des produits du n° 3003.20 :			
3006803210		----- des produits du n° 3003.20.10.00	25	F	
3006803290		----- des produits du n° 3003.20.90.00	40	F	
3006803300		---- des produits du n° 3003.31.00.00	40	F	
30068034		----- des produits du n° 3003.39 :			
3006803410		----- des produits du n° 3003.39.10.00	25	F	
3006803420		----- des produits du n° 3003.39.20.00	17.5	B	
3006803490		----- des produits du n° 3003.39.90.00	40	F	
30068035		----- des produits du n° 3003.40 :			
3006803510		----- des produits du n° 3003.40.10.00	25	F	
3006803590		----- des produits du n° 3003.40.90.00	40	F	
30068039		---- des produits du n° 3003.90 :			
3006803910		----- des produits du n° 3003.90.10.10	25	F	
3006803920		----- des produits du n° 3003.90.10.90	25	F	
3006803930		----- des produits du n° 3003.90.91.10	17.5	B	
3006803940		----- des produits du n° 3003.90.91.90	17.5	B	
3006803950		----- des produits du n° 3003.90.92.00	17.5	F	
3006803960		----- des produits du n° 3003.90.93.00	2.5	F	
3006803970		----- des produits du n° 3003.90.98.10	40	F	
3006803990		----- des produits du n° 3003.90.98.90	40	F	
		---- des produits du n° 30.04 :			
30068041		---- des produits du n° 3004.10 :			
3006804110		----- des produits du n° 3004.10.10.00	25	F	
3006804120		----- des produits du n° 3004.10.20.00	2.5	A	
3006804130		----- des produits du n° 3004.10.30.00	17.5	B	
3006804140		----- des produits du n° 3004.10.91.00	17.5	B	
3006804150		----- des produits du n° 3004.10.92.00	17.5	B	
3006804160		----- des produits du n° 3004.10.93.00	17.5	B	
3006804190		----- des produits du n° 3004.10.99.00	40	F	
30068042		----- des produits du n° 3004.20 :			
3006804210		----- des produits du n° 3004.20.10.00	25	F	
3006804220		----- des produits du n° 3004.20.20.00	2.5	A	
3006804230		----- des produits du n° 3004.20.30.00	17.5	B	
3006804291		----- des produits du n° 3004.20.91.00	17.5	B	
3006804292		----- des produits du n° 3004.20.92.00	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3006804293		----- des produits du n° 3004.20.93.00	17.5	B	
3006804294		----- des produits du n° 3004.20.94.00	17.5	B	
3006804295		----- des produits du n° 3004.20.95.00	17.5	F	
3006804296		----- des produits du n° 3004.20.96.00	17.5	F	
3006804299		----- des produits du n° 3004.20.99.00	40	F	
30068043		----- des produits du n° 3004.31 :			
3006804310		----- des produits du n° 3004.31.10.00	17.5	B	
3006804320		----- des produits du n° 3004.31.20.00	32.5	F	
3006804330		----- des produits du n° 3004.31.91.00	17.5	B	
3006804340		----- des produits du n° 3004.31.92.00	17.5	B	
3006804350		----- des produits du n° 3004.31.93.00	17.5	B	
3006804390		----- des produits du n° 3004.31.99.00	40	F	
30068044		----- des produits du n° 3004.32 :			
3006804410		----- des produits du n° 3004.32.10.00	25	F	
3006804420		----- des produits du n° 3004.32.20.00	2.5	A	
3006804430		----- des produits du n° 3004.32.30.00	17.5	B	
3006804440		----- des produits du n° 3004.32.40.00	17.5	B	
3006804450		----- des produits du n° 3004.32.50.00	17.5	F	
3006804460		----- des produits du n° 3004.32.60.00	17.5	F	
3006804470		----- des produits du n° 3004.32.91.00	17.5	B	
3006804480		----- des produits du n° 3004.32.92.00	17.5	B	
3006804491		----- des produits du n° 3004.32.93.00	17.5	B	
3006804492		----- des produits du n° 3004.32.94.00	17.5	B	
3006804499		----- des produits du n° 3004.32.99.00	40	F	
30068045		----- des produits du n° 3004.39 :			
3006804510		----- des produits du n° 3004.39.10.00	25	F	
3006804520		----- des produits du n° 3004.39.20.00	2.5	A	
3006804530		----- des produits du n° 3004.39.30.00	17.5	B	
3006804540		----- des produits du n° 3004.39.40.00	17.5	B	
3006804550		----- des produits du n° 3004.39.50.00	17.5	F	
3006804560		----- des produits du n° 3004.39.91.00	17.5	B	
3006804570		----- des produits du n° 3004.39.92.00	17.5	B	
3006804580		----- des produits du n° 3004.39.93.00	17.5	B	
3006804590		----- des produits du n° 3004.39.99.00	40	F	
30068046		----- des produits du n° 3004.40 :			
3006804610		----- des produits du n° 3004.40.10.00	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3006804620		----- des produits du n° 3004.40.20.00	2.5	A	
3006804630		----- des produits du n° 3004.40.30.00	17.5	B	
3006804640		----- des produits du n° 3004.40.40.00	17.5	F	
3006804650		----- des produits du n° 3004.40.50.00	17.5	F	
3006804660		----- des produits du n° 3004.40.91.00	17.5	B	
3006804670		----- des produits du n° 3004.40.92.00	17.5	B	
3006804680		----- des produits du n° 3004.40.93.00	17.5	B	
3006804690		----- des produits du n° 3004.40.99.00	40	F	
30068047		----- des produits du n° 3004.50 :			
3006804710		----- des produits du n° 3004.50.10.00	25	F	
3006804720		----- des produits du n° 3004.50.20.00	17.5	B	
3006804730		----- des produits du n° 3004.50.30.00	17.5	F	
3006804740		----- des produits du n° 3004.50.91.00	17.5	B	
3006804750		----- des produits du n° 3004.50.92.00	17.5	B	
3006804760		----- des produits du n° 3004.50.93.00	17.5	B	
3006804790		----- des produits du n° 3004.50.99.00	40	F	
30068049		----- des produits du n° 3004.90 :			
3006804910		----- des produits du n° 3004.90.10.00	25	F	
3006804920		----- des produits du n° 3004.90.20.00	2.5	A	
3006804930		----- des produits du n° 3004.90.30.00	17.5	B	
3006804940		----- des produits du n° 3004.90.40.00	17.5	B	
3006804950		----- des produits du n° 3004.90.50.00	17.5	B	
3006804960		----- des produits du n° 3004.90.60.00	17.5	B	
3006804970		----- des produits du n° 3004.90.70.00	2.5	A	
3006804991		----- des produits du n° 3004.90.91.00	17.5	B	
3006804992		----- des produits du n° 3004.90.92.00	17.5	B	
3006804993		----- des produits du n° 3004.90.93.00	17.5	B	
3006804994		----- des produits du n° 3004.90.94.00	17.5	B	
3006804995		----- des produits du n° 3004.90.95.00	17.5	F	
3006804996		----- des produits du n° 3004.90.96.00	17.5	F	
3006804997		----- des produits du n° 3004.90.97.00	2.5	F	
3006804998		----- des produits du n° 3004.90.98.00	40	F	
		---- des produits du n° 30.05 :			
30068051		----- des produits du n° 3005.10 :			
3006805110		----- des produits du n° 3005.10.10.10	17.5	B	
3006805120		----- des produits du n° 3005.10.10.90	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3006805130		----- des produits du n° 3005.10.91.00	40	F	
3006805140		----- des produits du n° 3005.10.99.10	50	F	
3006805190		----- des produits du n° 3005.10.99.90	50	F	
30068059		----- des produits du n° 3005.90 :			
3006805910		----- des produits du n° 3005.90.10.00	40	F	
3006805920		----- des produits du n° 3005.90.91.00	40	F	
3006805930		----- des produits du n° 3005.90.99.10	50	F	
3006805940		----- des produits du n° 3005.90.99.20	50	F	
3006805990		----- des produits du n° 3005.90.99.90	50	F	
		--- des produits du n° 30.06 :			
30068091		--- des produits du n° 3006.10 :			
3006809110		----- des produits du n° 3006.10.00.10	40	F	
3006809190		----- des produits du n° 3006.10.00.90	40	F	
3006809200		----- des produits du n° 3006.20.00.00	17.5	B	
30068093		----- des produits du n° 3006.30 :			
3006809310		----- des produits du n° 3006.30.00.11	17.5	B	
3006809320		----- des produits du n° 3006.30.00.19	17.5	B	
3006809390		----- des produits du n° 3006.30.00.90	17.5	B	
30068094		----- des produits du n° 3006.40 :			
3006809410		----- des produits du n° 3006.40.10.00	40	F	
3006809420		----- des produits du n° 3006.40.91.00	40	F	
3006809490		----- des produits du n° 3006.40.99.00	32.5	F	
3006809500		----- des produits du n° 3006.50.00.00	40	F	
30068096		----- des produits du n° 3006.60 :			
3006809610		----- des produits du n° 3006.60.11.00	17.5	B	
3006809620		----- des produits du n° 3006.60.12.00	17.5	B	
3006809630		----- des produits du n° 3006.60.19.00	40	F	
3006809640		----- des produits du n° 3006.60.91.00	40	F	
3006809690		----- des produits du n° 3006.60.99.00	40	F	
30068099		----- des produits du n° 3006.70 :			
3006809910		----- des produits du n° 3006.70.10.00	10	F	
3006809990		----- des produits du n° 3006.70.90.00	10	A	
31010000		Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.			
3101000010		--- guano	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3101000020		--- autres engrais naturels d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux, mais non élaborés chimiquement	2.5	A	
		---- autres:			
3101000030		---- contenant les 3 éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium	2.5	A	
		---- contenant les 2 éléments fertilisants: azote et phosphore			
3101000041		----- d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids	2.5	A	
3101000049		----- autres .	2.5	A	
		---- contenant les 2 éléments fertilisants: azote et potassium			
3101000051		----- d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids	2.5	A	
3101000059		----- autres .	2.5	A	
		---- autres			
3101000091		----- d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids	2.5	A	
3101000099		----- autres .	2.5	A	
3102		Engrais minéraux ou chimiques azotés.			
310210		– Urée, même en solution aqueuse			
		--- d'une teneur en azote supérieure à 45% et présentée sous des formes autres qu'en granulés .			
3102101000			2.5	A	
3102109000		--- autres .	2.5	A	
		– Sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium			
3102210000		-- Sulfate d'ammonium .	2.5	A	
31022900		-- Autres			
3102290010		--- sulfonitrate d'ammonium .	2.5	A	
3102290090		--- autres .	2.5	A	
3102300000		– Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	2.5	A	
		– Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant			
31024000					
3102400010		--- mélange de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium	2.5	A	
3102400090		--- autres .	2.5	A	
310250		– Nitrate de sodium			
3102501000		--- nitrate de sodium naturel .	2.5	A	
3102509000		--- autres .	2.5	A	
3102600000		– Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium .	2.5	A	
310270		– Cyanamide calcique			
		--- cyanamide calcique d'une teneur en azote de 25 % ou moins en poids à l'état sec			
3102701000		.	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3102709000		--- autres .	2.5	A	
3102800000		- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales .	2.5	A	
31029000		- Autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes			
3102900010		--- nitrate de calcium et de magnésium .	2.5	A	
3102900090		--- autres .	2.5	A	
3103		Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.			
31031000		- Superphosphates			
		--- simples et doubles:			
3103100011		---- d'os .	2.5	A	
3103100019		---- autres .	2.5	A	
3103100090		--- triples .	2.5	A	
3103200000		- Scories de déphosphoration	2.5	A	
31039000		- Autres			
3103900010		--- phosphates de calcium désagrégés (termo-phosphates et phosphates fondus) et phosphates alumino-calciques naturels traités thermiquement .	2.5	A	
3103900020		--- phosphates bicalciques renfermant du fluor dans une proportion supérieure ou égale à 0,2 % .	2.5	A	
3103900090		--- autres .	2.5	A	
3104		Engrais minéraux ou chimiques potassiques.			
3104100000		- Carnallite, sylvinite et autres sels de potassium naturels bruts	2.5	A	
31042000		- Chlorure de potassium			
3104200010		--- à usage d'engrais	2.5	A	
3104200090		--- autres .	2.5	A	
310430		- Sulfate de potassium			
3104301000		--- sulfate de potassium d'une teneur en K ₂ O de 52 % ou moins	2.5	A	
3104309000		--- autres	2.5	A	
310490		- Autres			
3104901000		--- sulfate de magnésium et de potassium d'une teneur en K ₂ O de 30% ou moins	2.5	A	
3104902000		--- autres sulfates doubles de magnésium et de potassium	2.5	A	
3104909000		--- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3105		Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant p			
310510		– Produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg			
31051010		– – – sulfate de potassium d'une teneur en K ₂ O supérieure à 52%; sulfate double de magnésium et de potassium d'une teneur en K ₂ O supérieure à 30%; cyanamide calcique d'une teneur en azote supérieure à 25% en poids à l'état sec			
3105101010		– – – – sulfate de potassium d'une teneur en K ₂ O supérieure à 52%	2.5	A	
3105101020		– – – – sulfate double de magnésium et de potassium d'une teneur en K ₂ O supérieure à 30% .	2.5	A	
3105101090		– – – – cyanamide calcique d'une teneur en azote supérieure à 25 % en poids à l'état sec .	2.5	A	
3105102000		– – – urée d'une teneur en azote supérieure à 45% et présentée sous des formes autres qu'en granulés .	2.5	A	
3105103000		– – – nitrates de sodium d'une teneur en azote supérieure à 16,3%	2.5	A	
31051090		– – – autres:			
3105109010		– – – – urée .	2.5	A	
3105109090		– – – – autres .	2.5	A	
3105200000		– Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium	2.5	A	
3105300000		– Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique) .	2.5	A	
3105400000		– Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	2.5	A	
		– Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et phosphore			
3105510000		– – Contenant des nitrates et des phosphates	2.5	A	
31055900		– – Autres			
3105590010		– – – d'une teneur en azote supérieure à 10 % en poids	2.5	A	
3105590090		– – – autres .	2.5	A	
3105600000		– Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium	2.5	A	
31059000		– Autres			
3105900010		– – – à base de nitrate de calcium .	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3105900020		--- à base de salins de betteraves .	2.5	A	
		--- autres:			
		---- contenant les 2 éléments fertilisants: azote et potassium			
3105900030		----- nitrate de soude potassique naturel, consistant en un mélange naturel de nitrate de sodium et de nitrate de potassium (la proportion de ce dernier élément pouvant atteindre 44%) d'une teneur globale en azote n'excédant pas 16,30 % en poids	2.5	A	
		----- autres:			
3105900041		----- d'une teneur en azote supérieure à 10% en poids	2.5	A	
3105900049		----- autres	2.5	A	
		---- autres:			
3105900091		----- d'une teneur en azote supérieure à 10% en poids	2.5	A	
3105900099		----- autres .	2.5	A	
3201		Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés.			
3201100000		– Extrait de quebracho .	17.5	B	
3201200000		– Extrait de mimosa .	17.5	B	
32019000		– Autres			
		--- extraits tannants d'origine végétale:			
3201900011		---- de sumac ou de vallonées .	17.5	B	
3201900012		---- extraits de chêne ou de chataignier .	17.5	B	
3201900019		---- autres .	17.5	B	
		--- tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés :			
3201900091		---- à l'éther ou (et) à l'alcool .	17.5	B	
3201900099		---- autres .	17.5	A	
3202		Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prêtannage.			
3202100000		– Produits tannants organiques synthétiques	17.5	A	
3202900000		– Autres	17.5	B	
320300		Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorante			
3203001000		--- carotènes	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
32030090		---- autres:			
		----- autres matières colorantes d'origine végétale			
3203009011		----- indigo naturel	17.5	B	
3203009012		----- cachou .	17.5	B	
3203009013		----- extrait de campêche .	17.5	B	
3203009014		----- extraits de graines de Perse et extraits de garance; pastel	17.5	B	
3203009015		----- maurelle .	17.5	B	
3203009016		----- chlorophylle	17.5	B	
3203009017		----- rocou .	17.5	B	
3203009019		----- autres .	17.5	B	
		---- matières colorantes d'origine animale:			
3203009021		----- carmins de cochenille .	17.5	B	
3203009029		----- autres .	17.5	B	
3203009090		---- préparations visées à la note 3 du présent chapitre	17.5	B	
3204		Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agent			
		– Matière colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de ces matières colorantes :			
3204110000		-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	10	A	
320412		-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants			
3204121000		--- colorant alimentaire monoazoïque sulfoné, renfermant une fonction carboxylique, solidifié par du sodium (produit dit «tartrazine E 102» présenté sous forme de poudre jaune) .	50	F	
3204129000		--- autres .	32.5	F	
3204130000		-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants .	10	A	
3204140000		-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	10	A	
		-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme			
3204150000		colorants pigmentaires)et préparations à base de ces colorants	10	A	
3204160000		-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	10	A	
3204170000		-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	10	A	
320419		-- Autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19			
3204191000		--- carotènes	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3204199000		--- autres	10	A	
3204200000		- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	10	A	
3204900000		- Autres	10	A	
32050000		Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de laques colorantes.			
		--- à base de matières colorantes d'origine animale ou d'origine végétale			
3205000011		---- ne contenant pas de carmin .	32.5	F	
3205000019		---- contenant du carmin .	32.5	F	
		--- à base de matières colorantes organiques synthétiques, contenant en poids à l'état sec :			
3205000091		---- moins de 3% de colorants organiques solubles ou moins de 8% de pigments organiques .	32.5	F	
3205000099		---- 3% ou plus de colorants organiques solubles ou 8% ou plus de pigments organiques .	32.5	F	
3206		Autres matières colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 32.03, 32.04 ou 32.05; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie.			
		- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane :			
3206110000		-- Contenant en poids 80% ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche .	10	A	
3206190000		-- Autres .	10	A	
3206200000		- Pigments et préparations à base de composés du chrome	10	A	
3206300000		- Pigments et préparations à base de composés du cadmium	10	A	
		- Autres matières colorantes et autres préparations			
3206410000		-- Outremer et ses préparations	10	A	
3206420000		-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc .	10	A	
3206430000		-- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferro- cyanures ou ferricyanures)	10	A	
32064900		-- Autres			
		--- autres matières colorantes:			
3206490011		---- noirs minéraux non dénommés ni compris ailleurs	10	A	
3206490019		---- extraits de cassel et produits similaires	10	A	
		---- pigments à base de chromates de plomb, de baryum, de zinc ou de strontium			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3206490021		----- rouges de molybdène .	10	A	
3206490029		----- autres .	10	A	
		----- autres:			
3206490031		----- magnétite .	10	A	
3206490039		----- autres .	10	A	
3206490090		--- préparations visées à la note 3 du présent chapitre	10	A	
3206500000		- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	10	A	
3207		Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de gre			
3207100000		- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	10	A	
32072000		- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires			
3207200010		--- compositions vitrifiables .	10	A	
3207200090		--- autres .	10	A	
3207300000		- Lustres liquides et préparations similaires	17.5	B	
3207400000		- Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	17.5	A	
3208		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre.			
32081000		- A base de polyesters			
3208100010		--- peintures et vernis synthétiques	50	F	
3208100090		--- peintures et vernis à l'huile .	50	F	
32082000		- A base de polymères acryliques ou vinyliques			
3208200010		--- peintures et vernis synthétiques	50	F	
3208200090		--- peintures et vernis à l'huile .	50	F	
320890		- Autres			
3208901000		--- peintures cellulosiques du genre de celles utilisées pour le finissage des cuirs	17.5	B	
32089090		---- autres:			
3208909010		---- vernis cellulosiques .	50	F	
3208909020		---- peintures et vernis synthétiques	50	F	
3208909030		---- peintures et vernis à l'huile	50	F	
3208909090		---- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3209		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux.			
32091000		– A base de polymères acryliques ou vinyliques			
3209100010		– – – peintures à l'eau .	50	F	
3209100090		– – – autres .	50	F	
320990		– Autres			
3209901000		– – – peintures cellulosiques du genre de celles utilisées pour le finissage des cuirs .	17.5	B	
32099090		– – – autres:			
3209909010		– – – – peintures à l'eau .	50	F	
3209909090		– – – – autres .	50	F	
321000		Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs.			
3210001000		– – – pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs .	17.5	B	
3210009000		– – – autres .	17.5	B	
3211000000		Siccatis préparés	50	F	
3212		Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes			
3212100000		– Feuilles pour le marquage au fer	17.5	A	
32129000		– Autres			
		– – – teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail :			
		– – – – à l'état liquide :			
3212900011		– – – – – sans alcool .	50	F	
3212900019		– – – – – avec alcool .	50	F	
3212900020		– – – – autres .	50	F	
3212900030		– – – essence de perle ou essence d'orient	50	F	
		– – – autres :			
3212900091		– – – – à base de poudre d'aluminium	50	F	
3212900099		– – – – autres .	50	F	
3213		Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires.			
3213100000		– Couleurs en assortiments	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3213900000		– Autres	50	C	
3214		Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie.			
321410		– Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics ; enduits utilisés en peinture			
3214101000		– – – cires à cacheter de bureau ou pour bouteilles présentées en plaquettes, bâtonnets ou sous des formes similaires	50	F	
3214102000		– – – mastic de silicone .	17.5	F	
32141080		– – – autres :			
3214108010		– – – – mastics à greffer .	50	F	
3214108090		– – – – autres	50	F	
3214900000		– Autres	50	F	
3215		Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides.			
		– Encres d'imprimerie :			
321511		– – Noires			
3215111000		– – – cartouches d'encre, sans dispositif mécanique, électrique ou électronique, adaptables à des machines	10	F	
3215119000		– – – autres .	50	F	
321519		– – Autres			
32151910		– – – cartouches d'encre, sans dispositif mécanique, électrique ou électronique, adaptables à des machines :			
3215191010		– – – – sans colorant organique ni pigment organique ou bien contenant moins de 3% de colorants organiques ou moins de 8% de pigments organiques	10	F	
3215191090		– – – – autres	10	F	
32151990		– – – autres :			
3215199010		– – – – sans colorant organique ni pigment organique ou bien contenant moins de 3% de colorants organiques ou moins de 8% de pigments organiques	50	F	
3215199090		– – – – autres	50	F	
32159000		– Autres			
		– – – encres à écrire ou à dessiner :			
3215900011		– – – – présentées en récipients de 0,25 litre ou moins	50	F	
3215900019		– – – – présentées autrement .	50	F	
		– – – autres encres :			
3215900091		– – – – présentées en récipients d'une contenance de 1 litre ou moins	50	F	
3215900099		– – – – présentées autrement .	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3301110010		HUILE ESSENTIELLE DE BERGAMOTE NON DETERPENEE	40	G	
3301110090		HUILE ESSENTIELLE DE BERGAMOTE DETERPENEE	40	G	
3301120010		ESSENCE D'ORANGE	40	C	
3301120090		HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE DETERPENEE	40	C	
3301130010		HUILE ESSENTIELLE DE CITRON NON DETERPENEE	40	G	
3301130090		HUILE ESSENTIELLE DE CITRON DETERPENEE	40	C	
3301140010		HUILE ESSENTIELLE DE LIME OU LIMETTE NON DETERPENEE	40	G	
3301140090		HUILE ESSENTIELLE DE LIME OU LIMETTE DETERPENEE	40	G	
3301190011		HUILE ESSENTIELLE DE MANDARINES NON DETERPENEE	40	G	
3301190013		HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE AMERE NON DETERPENEE	40	G	
3301190019		HUILE ESSENTIELLE D'AUTRES AGRUMES NON DETERPENEE	40	G	
3301190090		HUILE ESSENTIELLE DETERPENEE D'AGRUMES	40	G	
3301210011		HUILE ESSENTIELLE DE GERANIUM BOURBON NON DETERPENEE	40	G	
3301210019		HUILE ESSENTIELLE DE GERANIUM ROSAT NON DETERPENEE	40	G	
3301210090		HUILE ESSENTIELLE DE GERANIUM DETERPENEE	40	G	
3301220010		HUILE ESSENTIELLE DE JASMIN NON DETERPENEE	40	G	
3301220090		ESSENCE ESSENTIELLE DE JASMIN DETERPENEE	40	G	
3301230010		HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE NON DETERPENEE	40	G	
3301230090		HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE DETERPENEE	40	G	
3301240010		HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE POIVREE NON DETERPENEE	40	C	
3301240090		HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE POIVREE DETERPENEE	40	C	
3301251100		HUILE ESSENTIELLE DE POULIOT NON DETERPENEE	40	C	
3301251900		HUILE ESSENTIELLE D'AUTRES MENTHES NON DETERPENEES	17.5	C	
3301259000		HUILE ESSENTIELLE D'AUTRES MENTHES DETERPENEES	32.5	C	
3301260010		HUILE ESSENTIELLE DE VETIVER NON DETERPENEE	40	G	
3301260090		HUILE ESSENTIELLE DE VETIVER DETERPENEE	40	G	
3301291100		HUILE ESSENTIELLE D'EUCALYPTUS NON DETERPENEE	10	G	
3301291300		HUILE ESSENTIELLE D'YLANG-YLANG NON DETERPENEE	32.5	G	
3301291811		HUILE ESSENTIELLE DE GIROFLE NON DETERPENEE	40	G	
3301291812		HUILE ESSENTIELLE DE NIAOULI NON DETERPENEE	40	G	
3301291821		HUILE ESSENTIELLE DE ROSE LIQUIDE NON DETERPENEE	40	G	
3301291829		HUILE ESSENTIELLE DE ROSE CONCRETE NON DETERPENEE	40	G	
3301291830		HUILE ESSENTIELLE DE ROMARIN NON DETERPENEE	40	G	
3301291850		HUILE ESSENTIELLE DE MYRTE NON DETERPENEE	40	G	
3301291870		AUTRES HUILES ESSENTIELLES NON DETERPENEES	40	G	
3301299000		AUTRES HUILES ESSENTIELLES DETERPENEES	40	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3301300000		Résinoïdes	50	G	
3301901000		SOUS-PRODUITS TERPENIQUES RESIDUAIRES D'HUILES ESSENTIELLES	40	C	
3301902000		SOLUTIONS CONCENTREES D'HUILES ESSENTIELLES	40	G	
3301903010		OLEORESINES D'EXTRACTION D'OPIUM	32.5	G	
3301903020		OLEORESINES D'EXTRACTION DE REGLISE	32.5	G	
3301903030		OLEORESINES D'EXTRACTION DE HOUBLON	32.5	G	
3301903040		OLEORESINES D'EXTRACTION DE PYRETHRE OU DE RACINES DE PLANTES A ROTENONE	32.5	G	
3301903090		AUTRES OLEORESINES D'EXTRACTION	32.5	G	
3301909000		EAU DISTILLEE AROMATIQUE & SOLUTIONS D'HUILES ESSENTIELLES	50	G	
3302		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes, des			
3302101000		Préparations alcooliques pour la fabrication des boissons	50	E	
3302102000		AUTRES PRÉPARATIONS POUR LA FABRICATION DE BOISSONS	40	C	
3302103000		ARÔMES DE MENTHE UTILISES POUR LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.	17.5	A	
3302108100		Arômes de beurre .	17.5	A	
3302108900		autres	40	E	
3302900000		– Autres	25	F	
33030000		Parfums et eaux de toilette.			
		– – – extraits liquides ou concrets:			
		– – – – liquides:			
3303000010		– – – – – non alcooliques .	50	F	
		– – – – – alcooliques présentés en récipients d'une contenance de:			
3303000021		– – – – – plus d'un demi litre .	50	F	
3303000029		– – – – – un demi litre et moins .	50	F	
3303000030		– – – – concrets .	50	F	
3303000090		– – – autres .	50	F	
3304		Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures.			
3304100000		– Produits de maquillage pour les lèvres	50	F	
3304200000		– Produits de maquillage pour les yeux	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3304300000		– Préparations pour manucures ou pédicures	50	F	
		– Autres:			
3304910000		– – Poudres, y compris les poudres compactes	50	F	
33049900		– – Autres			
3304990010		– – – crèmes, émulsions et huiles	50	F	
3304990090		– – – autres .	50	F	
3305		Préparations capillaires.			
3305100000		– Shampoings	50	F	
3305200000		– Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	50	F	
3305300000		– Laques pour cheveux	50	F	
3305900000		– Autres .	50	F	
3306		Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail.			
3306100000		– Dentifrices .	50	F	
330620		– Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)			
3306201000		– – – en fils polyamides texturés	50	F	
3306209000		– – – autres .	25	F	
3306900000		– Autres .	50	F	
3307		Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodo			
33071000		– Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage			
		– – – crèmes à raser:			
3307100011		– – – – mousses	50	F	
3307100019		– – – – autres	50	F	
3307100090		– – – autres	50	F	
3307200000		– Désodorisants corporels et antisudoraux	50	F	
3307300000		– Sels parfumés et autres préparations pour bains	50	F	
		– Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses:			
3307410000		– – "Agarbatti" et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	50	F	
3307490000		– – Autres .	50	F	
330790		– Autres			
3307901000		– – – fixées sur ouates textiles	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3307902000		--- fixées sur feutres .	50	F	
		--- fixées sur nontissés			
3307903100		---- par enduction .	50	F	
3307903900		---- autres	40	F	
3307904000		--- produit d'entretien des verres de contact et des yeux artificiels	25	F	
3307908000		--- autres	50	F	
3401		Savons; produits et préparations organiques tensioactifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tension actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liqu			
		- Savons, produits et préparations organiques tensio- actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:			
340111		-- De toilette (y compris ceux à usages médicaux)			
3401111000		--- papiers (y compris l'ouate de cellulose), ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, contitionnés pour la vente au détail	50	F	
		--- autres ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents :			
3401112000		---- ouates	40	F	
3401113000		---- feutres	50	F	
		---- nontissés:			
3401114100		----- enduits	50	F	
3401114900		----- autres	40	F	
3401115000		--- produits et préparations organiques tensio actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, contenant ou non du savon	50	F	
		--- savon y compris les papiers et ouates de cellulose imprégnés, enduits ou recouverts de savon:			
3401116100		---- médicaux	50	F	
34011169		---- autres:			
3401116910		----- en morceaux frappés	50	F	
3401116990		----- autres	50	F	
3401119000		--- autres papiers ou ouates de cellulose	50	F	
340119		-- Autres			
		--- ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents:			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3401191000		----- ouates .	40	F	
3401192000		----- feutres	50	F	
		----- nontissés:			
3401193100		----- enduits .	50	F	
3401193900		----- autres .	40	F	
3401194000		morceaux ou en sujets frappés, contenant ou non du savon	50	F	
34011950		--- savons, y compris les papiers et ouates de cellulose, imprégnés, enduits ou recouverts de savon:			
3401195010		----- savons ordinaires	50	F	
3401195090		----- autres	50	F	
		--- papiers et ouates de cellulose imprégnés, enduits ou recouverts de préparations tensioactives:			
3401196100		----- conditionnés pour la vente au détail	50	F	
3401196900		----- autres	50	F	
3401199000		----- papiers et ouates de cellulose imprégnés, enduits ou recouverts de produits organiques tensio- actifs	50	F	
340120		- Savons sous autres formes			
3401201000		--- savons médicaux	50	F	
3401202000		--- savon écri non parfumé présenté sous forme de pellets, de nouilles, de petits cylindres ou de pastilles pour savons de toilette	40	F	
34012090		--- autres:			
3401209010		---- savons de toilette ou de parfumerie présentés en bâtons boudinés, poudres, pâtes, liquides etc .	50	F	
		---- savons ordinaires:			
3401209020		----- mous et liquides	50	F	
		----- durs:			
3401209031		----- en copeaux, paillettes, poudres ou en granulés	50	F	
3401209039		----- autres .	50	F	
3401209090		----- autres	50	F	
3401300000		- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	40	F	
3402		Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail:			
340211		– – Anioniques			
3402111000		– – – alkyle benzen sulfonate	40	C	
3402119000		– – – autres	10	A	
3402120000		– – Cationiques	10	A	
3402130000		– – Non-ioniques	10	A	
3402190000		– – Autres .	10	A	
3402200000		– Préparations conditionnées pour la vente au détail	40	F	
340290		– Autres			
		– – – préparations tensio-actives:			
		– – – – prémix ou mélange d'alcool gras éthoxylé, de diglycolether et de sulfonate sodique de paraffine, contenant des traces (moins de 1 %) d'acide gras	10	A	
3402901100			10	A	
3402901900		– – – – autres	40	F	
34029090		– – – préparations pour lessives:			
3402909010		– – – – sans substances organiques	40	F	
3402909090		– – – – autres	40	F	
3403		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l			
		– Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux:			
340311		– – Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelletteries ou d'autres matières			
		– – – préparations antirouille ou anticorrosion			
3403111100		– – – – présentées sous formes d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	10	A	
34031119		– – – – autres:			
3403111910		– – – – – préparations antirouille contenant des amines comme éléments actifs.	10	A	
3403111990		– – – – – autres .	10	A	
3403119000		– – – autres .	10	A	
340319		– – Autres			
		– – – préparations pour le dégrillage des écrous:			
3403191100		– – – – présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	10	A	
34031919		– – – – autres:			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3403191910		----- préparations contenant des amines comme éléments actifs	10	A	
3403191990		----- autres	10	A	
3403199000		---- autres	10	A	
		- Autres:			
3403910000		-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	10	A	
340399		-- Autres			
		--- préparations anti-adhésives à base de stéarate de zinc et de silicates, en poudre, et préparations liquides pour démoulage à base de silicones,			
3403991000		en emballages d'un contenu net de plus de un kg	10	A	
3403999000		--- autres .	2.5	A	
3404		Cires artificielles et cires préparées.			
34041000		- De lignite modifié chimiquement			
3404100010		--- préparées non émulsionnées et sans solvant	32.5	F	
3404100090		--- autres, y compris celles solubles dans l'eau	32.5	F	
34042000		- De poly (oxyéthylène) (polyéthylène glycol)			
3404200010		--- préparées non émulsionnées et sans solvant	17.5	B	
3404200090		--- autres, y compris celles solubles dans l'eau	17.5	A	
340490		- Autres			
3404901000		---- cires à cacheter	50	F	
34049090		---- autres:			
3404909010		---- préparées non émulsionnées et sans solvant	40	F	
		---- autres y compris celles solubles dans l'eau			
3404909091		----- de polyéthylène	10	F	
3404909099		----- autres	40	F	
3405		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, impr			
3405100000		- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	50	F	
3405200000		- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	50	F	
3405300000		- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	50	F	
3405400000		- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	40	F	
340590		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3405901000		--- préparations à base de cires végétales, de protéines et de résines, destinées exclusivement au lustrage des agrumes	32.5	F	
3405902000		--- brillants pour métaux	50	F	
34059090		--- autres:			
3405909010		---- encaustiques	50	F	
3405909090		---- autres	50	F	
3406000000		Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	50	F	
340700		Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites "cires pour l'art dentaire" présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simi			
		--- compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre:			
3407001100		---- présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	50	C	
3407001900		---- autres	32.5	C	
34070090		--- autres:			
3407009010		---- pâtes à modeler, présentées en assortiment pour l'amusement des enfants	40	C	
3407009020		---- autres pâtes à modeler	40	C	
3407009090		---- compositions dites «cires pour l'art dentaire» sous les formes visées ci-dessus	40	C	
3501100010		Caséines destinés fabricat textile artificielle	17.5	A	
3501100020		CASEINE SAUF PR FABRICATION PRODUIT ALIMENTAIRE OU FOURRAGE	17.5	A	
3501100090		CASEINES A USAGES DIVERS	17.5	A	
3501901000		COLLES DE CASEINE	50	G	
3501909000		AUTRES CASEINES ET DERIVES	17.5	A	
3502110010		Ovalbumines séchés impropre alimentation humaine	32.5	A	
3502110090		OVALBUMINE SECHEE;SAUF IMPROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE	32.5	A	
3502190010		Ovalbumines non séchés impropre alimentation humaine	32.5	A	
3502190090		OVALBUMINE non SECHEE;SAUF IMPROPRE A L'ALIMENTATION HUMAINE	32.5	A	
3502200010		Lactalbumine impropre à l'alimentation humaine	32.5	A	
3502200091		Lactalbumine séchée	32.5	A	
3502200093		Lactalbumine non séchée	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3502200099		LACTALBUMINES Y COMPRIS CONCENTRES DES PROTEINES-LACTOSERUM	32.5	A	
3502900010		ALBUMINATES ET DERIVES D'ALBUMINE	32.5	A	
3502900020		Autres dérivés des albumines impropre a l'alimentation humaine	32.5	A	
3502900090		AUTRES dérivés des ALBUMINES autres qu'IMPROPRES A L'ALIMENTATION HUMAINE	32.5	A	
3503000010		ichtyocolle;	10	G	
3503000021		GELATINE ALIMENTAIRE DE PEAU BOVINE	25	G	
3503000029		GELATINES ET LEURS DERIVES SAUF ALIMENTAIRES DE PEAU BOVINE	40	G	
3503000030		COLLES D'OS PURES	40	G	
3503000090		AUTRES COLLES SAUF COLLES DE CASEINE DU 35-01	40	G	
3504000000		PEPTONES,MATIERES PROTEIQUES ET LEURS DERIVES	32.5	A	
3505101000		DEXTRINE	32.5	C	
3505102000		AMIDONS SOLUBLES OU TORREFIES	50	C	
3505103000		FECULES SOLUBLES OU TORREFIES	40	C	
3505109000		AUTRES AMIDONS ET FECULES MODIFIES	32.5	C	
3505201000		COLLES DE DEXTRINE	32.5	G	
3505202000		COLLES D'AMIDON	50	G	
3505209000		COLLES DE FECULE	40	G	
3506		Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.			
35061000		– Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg			
3506100010		– – – colles de poissons .	50	F	
3506100020		– – – colles d'os, de peaux, de nerfs, de tendons ou d'autres matières animales	50	F	
3506100030		– – – colles cellulosiques ; colles d'urée, colles vinyliques et autres colles de résines artificielles	50	F	
3506100040		– – – colle à base de caoutchouc synthétique, d'hydrocarbure résine et d'ester de colophane, présentées en blocs parallélépipédiques	2.5	F	
3506100080		– – – autres .	50	F	
		– Autres:			
35069100		– – Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc			
3506910010		– – – colles à base de caoutchouc synthétique, d'hydrocarbure résine et d'ester de colophane présentées en blocs parallélépipédiques ou languettes individuelles ensachées	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3506910090		--- autres	50	F	
35069900		-- Autres			
		---- colles végétales:			
3506990010		----- de gommages naturelles .	50	F	
		----- autres:			
3506990021		----- colles de silicates .	50	F	
3506990029		----- autres .	50	F	
3506990090		--- autres colles .	50	F	
3507		Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs.			
3507100000		- Présure et ses concentrats	10	A	
350790		- Autres			
		--- enzymes:			
3507901100		---- protéolytiques, cellulytiques, amylolytiques	10	A	
35079019		----- autres:			
3507901910		----- pepsine	10	A	
3507901990		----- autres	10	A	
3507902000		--- préparations alimentaires enzymatiques	10	A	
		---- autres:			
3507909100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins.	10	A	
3507909300		---- autres, préparations oenologiques et préparations similaires pour la clarification et la conservation des boissons fermentées	10	A	
3507909800		---- autres	10	A	
360100		Poudres propulsives.			
3601001000		--- poudre noire	50	C	
3601002000		--- autres, visées à la note complémentaire du présent chapitre	17.5	B	
3601009000		--- autres	50	C	
36020000		Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives.			
3602000010		-- à base de nitrate d'ammonium, de chlorates, de perchlorates ou d'autres composés organiques	40	C	
		--- à base de dérivés organiques nitrés ou d'esters nitriques:			
3602000020		---- aromatiques : trinitrophénol (mélinite), trinitroxylol (xylite), trinitrotoluène (tolite), etc	40	C	
		----- autres:			
3602000031		----- contenant 20 % ou plus de nitroglycérine (dynamite)	40	C	
3602000039		----- autres	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3602000040		--- explosifs d'amorçage à base de fulminate de mercure, d'azoture de plomb, etc	40	C	
3602000090		--- autres	40	A	
360300		Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques.			
36030010		--- mèches ; cordeaux détonants:			
3603001010		---- cordeaux détonants	50	C	
3603001090		---- autres	50	C	
		--- amorces et capsules fulminantes :			
36030021		---- pour munitions de guerre, de chasse, de tir :			
3603002110		----- de guerre .	32.5	C	
3603002190		----- de chasse et de tir .	32.5	C	
3603002900		---- autres	25	C	
36030090		--- allumeurs et détonateurs :			
3603009010		---- allumeurs	25	C	
		---- détonateurs, avec ou sans amorce électrique :			
3603009091		----- avec amorce électrique à retard .	10	A	
3603009099		----- autres .	25	C	
3604		Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie.			
3604100000		- Articles pour feux d'artifice	50	C	
360490		- Autres			
3604901000		--- amorces en bandelettes ou rouleaux pour briquets, lampes de mineurs et similaires	25	C	
		--- autres :			
3604909100		---- articles pour divertissements	50	C	
3604909200		---- articles de signalisation lumineuse .	2.5	A	
36049099		---- autres :			
3604909910		----- pétards de chemins de fer .	25	C	
3604909990		----- autres .	25	C	
36050000		Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04.			
3605000010		--- en bois	50	F	
3605000090		--- autres	50	F	
3606		Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la Note 2 du présent Chapitre.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3606100000		– Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	50	C	
36069000		– Autres			
		– – – ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes :			
3606900011		– – – – pierres à briquet	50	C	
3606900019		– – – – autres	50	A	
		– – – autres:			
3606900091		– – – – combustibles solides ou pâteux à base d'alcool (alcool solidifié et produits similaires)	50	A	
3606900092		– – – – métaldéhyde («méta») et autres combustibles similaires, en tablettes, comprimés, bâtons ou formes similaires	50	C	
3606900099		– – – – torches et flambeaux de résine, allume-feu et produits similaires	50	C	
3701		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs.			
37011000		– Pour rayons X			
3701100010		– – – d'un format inférieur à 9 X 12	10	A	
3701100090		– – – autres	10	A	
370120		– Films à développement et tirage instantanés			
37012010		– – – en autres matières que le papier, le carton ou le tissu:			
		– – – – d'un format inférieur à 9 X 12 :			
3701201011		– – – – – pour les arts graphiques	10	A	
3701201013		– – – – – pour images polychromes	10	A	
3701201019		– – – – – pour images monochromes	10	A	
		– – – – autres :			
3701201091		– – – – – pour les arts graphiques	10	A	
3701201093		– – – – – pour images polychromes	10	A	
3701201099		– – – – – pour images monochromes	10	A	
		– – – autres :			
3701209100		– – – – pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	40	F	
37012099		– – – – autres :			
3701209910		– – – – – pour images polychromes	10	A	
3701209990		– – – – – pour images monochromes	10	A	
370130		– Autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3701301000		--- plaques en aluminium sensibilisées	25	F	
37013090		--- autres :			
3701309010		----- pour les arts graphiques	10	A	
3701309020		----- pour images polychromes	10	A	
3701309090		----- pour images monochromes	10	A	
		- Autres			
37019100		-- Pour la photographie en couleurs (polychrome)			
		--- d'un format inférieur à 9 X 12 :			
3701910011		----- pour les arts graphiques	10	A	
3701910019		----- autres	10	A	
		--- autres:			
3701910091		----- pour les arts graphiques	10	A	
3701910099		----- autres	10	A	
37019900		-- Autres			
		--- d'un format inférieur à 9 X 12:			
3701990011		----- pour les arts graphiques	10	A	
3701990019		----- autres	10	A	
		--- autres:			
3701990091		----- pour les arts graphiques	10	A	
3701990099		----- autres	10	A	
3702		Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées.			
37021000		- Pour rayons X			
		--- pellicules non perforées:			
		----- sensibilisées sur une seule face			
3702100011		----- dites au jaune vert, exclusivement utilisables dans les caméras de radiophotographie, de calibre 70 mm de large et présentées en rouleaux soit de 3 m pour 40 vues, soit de 3 m 50 pour 350 vue	10	A	
3702100019		----- autres	10	A	
3702100020		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		--- pellicules perforées :			
3702100091		----- négatives	10	A	
3702100099		----- positives	10	A	
370220		- Pellicules à développement et tirage instantanés			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
37022010		---- en autres matières que le papier, le carton ou le tissu:			
		----- pellicules non perforées			
3702201011		----- pour images monochromes	10	A	
3702201019		----- pour images polychromes	10	A	
		----- pellicules perforées :			
3702201091		----- pour images monochromes	10	A	
3702201099		----- pour images polychromes	10	A	
		---- autres:			
3702209100		----- pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	40	F	
37022099		----- autres :			
3702209910		----- pour images polychromes	10	A	
3702209990		----- pour images monochromes	10	A	
		- Autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm:			
37023100		-- Pour la photographie en couleurs (polychrome)			
3702310010		--- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702310090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
37023200		-- Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent			
3702320010		--- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702320090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
37023900		-- Autres			
3702390010		--- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702390090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		- Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm:			
37024100		-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)			
3702410010		--- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702410090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
37024200		-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs			
3702420010		--- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702420090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
37024300		-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m			
		--- sensibilisées sur une seule face :			
3702430011		----- pour images polychromes	10	A	
3702430019		----- autres	10	A	
3702430090		--- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
37024400		-- D'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm			
		---- sensibilisées sur une seule face :			
3702440011		----- pour images polychromes	10	A	
3702440019		----- autres	10	A	
3702440090		---- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		- Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) :			
37025100		-- D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m			
		---- pellicules non perforées:			
3702510011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702510019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		---- pellicules perforées :			
3702510020		----- négatives	10	A	
3702510030		----- positives	10	A	
3702510040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702510090		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	10	A	
370252		-- D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m			
3702521000		---- pellicules perforées d'une largeur égale à 16 mm	2.5	A	
37025290		---- autres:			
		----- pellicules non perforées :			
3702529011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702529019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		----- pellicules perforées :			
3702529020		----- négatives	10	A	
3702529030		----- positives	10	A	
3702529040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702529090		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	10	A	
37025300		-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives			
		---- pellicules non perforées :			
3702530011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702530019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		---- pellicules perforées :			
3702530091		----- positives	10	A	
3702530099		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	10	A	
37025400		-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- pellicules non perforées :			
3702540011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702540019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		--- pellicules perforées :			
3702540020		----- négatives	10	A	
3702540030		----- positives	10	A	
3702540040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702540090		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	10	A	
370255		-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m			
3702551000		--- pellicules perforées d'une largeur égale à 35 mm et d'une longueur supérieure ou égale à 120 m	2.5	A	
37025590		--- autres:			
		----- pellicules non perforées			
3702559011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702559019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		----- pellicules perforées :			
3702559020		----- négatives	10	A	
3702559030		----- positives	10	A	
3702559040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702559090		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	10	A	
370256		-- D'une largeur excédant 35 mm			
37025610		--- pellicules perforées :			
3702561010		----- négatives	2.5	A	
3702561020		----- positives	2.5	A	
3702561030		----- contretypes «duplicating»	2.5	A	
3702561090		----- autres (inversibles pour prises de vues directes par exemple)	2.5	A	
37025690		--- autres:			
3702569010		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702569090		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		- Autres:			
370291		-- D'une largeur n'excédant pas 16 mm			
3702911000		--- pellicules perforées d'une largeur égale à 16 mm et d'une longueur excédant 14 m	2.5	A	
37029190		--- autres:			
		----- pellicules non perforées:			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3702919011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702919019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		----- pellicules perforées :			
3702919020		----- négatives	10	A	
3702919030		----- positives	10	A	
3702919040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702919050		----- inversibles pour prises de vues directes	10	A	
3702919090		----- autres (pour l'enregistrement du son par un procédé photoélectrique par exemple)	10	A	
37029300		-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m			
		--- pellicules non perforées :			
3702930011		---- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702930019		---- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		pellicules perforées :			
3702930020		---- négatives	10	A	
3702930030		---- positives	10	A	
3702930040		---- contretypes «duplicating»	10	A	
3702930050		---- inversibles pour prises de vues directes	10	A	
3702930090		---- autres (pour l'enregistrement du son par un procédé photoélectrique par exemple).	10	A	
370294		-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m			
3702941000		--- pellicules perforées d'une largeur égale à 35 mm et d'une longueur supérieure ou égale à 120 m	2.5	A	
37029490		--- autres:			
		---- pellicules non perforées			
3702949011		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702949019		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
		---- pellicules perforées :			
3702949020		----- négatives	10	A	
3702949030		----- positives	10	A	
3702949040		----- contretypes «duplicating»	10	A	
3702949050		----- inversibles pour prises de vues directes	10	A	
3702949090		----- autres (pour l'enregistrement du son par un procédé photoélectrique par exemple)	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
370295		-- D'une largeur excédant 35 mm			
37029510		---- pellicules perforées:			
3702951010		----- négatives	2.5	A	
3702951020		----- positives	2.5	A	
3702951030		----- contretypes «duplicating»	2.5	A	
3702951040		----- inversibles pour prises de vues directes	2.5	A	
3702951090		----- autres (pour l'enregistrement du son par un procédé photoélectrique par exemple)	2.5	A	
37029590		---- autres :			
3702959010		----- sensibilisées sur une seule face	10	A	
3702959090		----- sensibilisées sur les 2 faces	10	A	
3703		Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés.			
370310		– En rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm			
3703101000		--- pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	10	A	
37031090		---- autres:			
3703109010		----- pour images polychromes	10	A	
3703109090		----- pour images monochromes	10	A	
370320		– Autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)			
3703201000		--- pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	10	A	
3703209000		---- autres	10	A	
370390		– Autres			
3703901000		--- pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	10	A	
3703909000		---- autres	10	A	
370400		Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés.			
		--- papiers, cartes et tissus :			
3704001100		---- pour la reproduction de documents, de dessins techniques et similaires.	50	F	
37040019		----- autres:			
3704001910		----- pour images polychromes	25	F	
3704001990		----- pour images monochromes	25	F	
37040090		--- plaques, pellicules et films			
		----- films cinématographiques			
3704009011		----- négatifs ; positifs intermédiaires de travail	50	F	
3704009019		----- autres positifs	50	F	
3704009090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3705		Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.			
3705100000		– Pour la reproduction offset	50	F	
3705200000		– Microfilms	50	F	
3705900000		– Autres	50	F	
3706		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son.			
370610		– D'une largeur de 35 mm ou plus			
37061010		---- ne comportant pas l'enregistrement du son:			
3706101010		----- négatifs ; positifs intermédiaires de travail	2.5	A	
		----- autres positifs :			
3706101091		----- destinés à la projection dans les salles de cinéma	2.5	A	
3706101099		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
3706109100		----- négatifs ; positifs intermédiaires de travail	2.5	A	
		----- autres positifs :			
3706109300		----- films publicitaires	17.5	B	
37061099		----- autres:			
3706109910		----- destinés à la projection dans les salles de cinéma	2.5	A	
		----- autres :			
3706109920		----- films d'actualités	2.5	A	
		----- autres, d'une largeur :			
3706109991		----- inférieure à 54 mm	2.5	A	
3706109999		----- autres	2.5	A	
370690		– Autres			
37069010		---- ne comportant pas l'enregistrement du son :			
3706901010		----- négatifs ; positifs intermédiaires de travail	2.5	A	
		----- autres positifs :			
3706901091		----- destinés à la projection dans les salles de cinéma	2.5	A	
3706901099		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
3706909100		----- négatifs ; positifs intermédiaires de travail	2.5	A	
		----- autres positifs :			
3706909300		----- films publicitaires	17.5	B	
37069099		----- autres :			
3706909910		----- destinés à la projection dans les salles de cinéma	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
3706909920		----- films d'actualités	2.5	A	
		----- autres, d'une largeur :			
3706909991		----- de 10 mm à 34 mm	2.5	A	
3706909999		----- autres	2.5	A	
3707		Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et p			
3707100000		– Emulsions pour la sensibilisation des surfaces	10	A	
3707900000		– Autres	10	A	
3801		Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits.			
38011000		– Graphite artificiel			
3801100010		– – – présenté en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	17.5	B	
3801100090		– – – autre	17.5	B	
380120		– Graphite colloïdal ou semi-colloïdal			
3801201000		– – – graphite naturel ou artificiel, à l'état colloïdal	32.5	C	
		– – – autres :			
3801209100		– – – – présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins .	50	C	
3801209900		– – – – autres	32.5	C	
380130		– Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours			
3801301000		– – – présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
3801309000		– – – autres	32.5	C	
380190		– Autres			
		– – – pâtes de graphite :			
3801901100		– – – – contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	32.5	C	
3801901900		– – – – autres	50	C	
3801902000		– – – charbons (à l'exclusion de ceux du n° 3801.10) en compositions métallo graphitiques ou autres, présentés sous forme de plaquettes, de barres ou d'autres demi-produits	17.5	B	
		– – – autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3801909100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
3801909900		----- autres	32.5	A	
3802		Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé.			
3802100000		- Charbons activés	17.5	A	
38029000		- Autres			
3802900010		--- noirs d'origine animale (noir d'os, noir d'ivoire, etc), y compris le noir animal épuisé	17.5	B	
3802900090		--- autres	17.5	A	
38030000		Tall oil, même raffiné.			
3803000010		--- brut	32.5	C	
3803000090		--- autres	32.5	C	
380400		Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 38.03.			
3804001000		--- lignosulfites (lignosulfonates)	32.5	F	
		---- autres :			
3804009100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	F	
3804009900		----- autres	32.5	F	
3805		Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; h			
38051000		- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate			
3805100010		--- essence de térébenthine	17.5	B	
3805100020		--- essence de papeterie au sulfate	17.5	B	
3805100090		--- autres	17.5	B	
3805200000		- Huile de pin	25	C	
380590		- Autres			
38059010		--- essence de pin et autres solvants terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères ; dipentène brut ; essence de papeterie au bisulfite :			
3805901010		---- dipentène brut	25	C	
3805901090		---- autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres paracymènes bruts :			
3805909100		----- en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	C	
3805909900		----- autres	32.5	C	
3806		Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommés fondus.			
3806100000		- Colophanes et acides résiniques	10	A	
38062000		- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes.			
3806200010		--- sels des acides résiniques	25	C	
3806200090		--- autres	25	C	
3806300000		- Gommés esters	25	A	
380690		- Autres			
3806901000		--- gommés fondus	25	C	
38069090		--- autres :			
3806909010		----- essence de résine et huiles de résine	25	C	
3806909020		----- esters des acides résiniques	25	C	
3806909090		----- autres	25	C	
380700		Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales.			
3807001000		--- huiles de goudrons de bois a usage de solvants ou de diluants pour vernis et peintures	40	C	
38070090		--- autres :			
		----- goudrons de bois, huiles de goudrons de bois; créosote de bois ; méthylène et huile d'acétone :			
		----- goudrons de bois :			
3807009011		----- résineux	32.5	C	
3807009019		----- autres	32.5	C	
3807009020		----- créosote de bois	32.5	C	
3807009030		----- méthylène	32.5	C	
		----- autres :			
3807009041		----- huiles de goudron de bois	32.5	C	
3807009043		----- huiles d'acétone	32.5	C	
3807009049		----- autres	32.5	C	
		----- autres :			
3807009091		----- poix végétales de toutes sortes	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3807009099		----- autres	32.5	C	
3808		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous			
380810		- Insecticides			
38081010		--- présentés sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 kg ou moins :			
3808101010		---- sous forme d'aérosols	50	F	
3808101090		---- autres	50	F	
3808102000		--- autres, antimite pour matières et produits textiles	10	F	
38081080		--- autres :			
3808108010		---- préparation en solution à base de 14% de propoxur (2-(1-methylethoxy) phenyl methylcarbamate), de Cyfluthrin et de transluthrin dans l'isopropanole	17.5	A	
3808108020		---- préparation contenant 80% de propoxur (2-(1-methylethoxy)-phenyl methylcarbamate)	17.5	A	
3808108090		---- autres	25	F	
380820		- Fongicides			
3808201000		--- soufre présenté dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	50	F	
		--- préparations cupriques :			
3808202100		---- présentées sous forme d'articles ou dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins	50	F	
3808202900		---- autres	32.5	F	
		---- autres :			
38082091		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 kg ou moins :			
3808209110		----- sous forme d'aérosols	50	F	
3808209190		----- autres	50	F	
3808209900		---- autres	25	F	
380830		- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes			
		--- régulateurs de croissance pour plantes :			
3808301100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins	50	F	
3808301900		---- autres	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres :			
38083091		---- présentés sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins :			
3808309110		----- sous forme d'aérosols	50	F	
3808309190		----- autres	50	F	
3808309900		---- autres	25	F	
380840		- Désinfectants			
38084010		--- présentés sous forme d'articles ou dans les formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins :			
3808401010		---- sous forme d'aérosols	50	F	
3808401090		---- autres	50	F	
3808409000		--- autres	25	F	
380890		- Autres			
38089010		--- présentées sous forme d'articles ou dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats d'un contenu net de 1 Kg ou moins :			
3808901010		---- sous forme d'aérosols	50	F	
3808901090		---- autres	50	F	
3808909000		--- autres	25	F	
3809		Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'indust			
		- Autres :			
3809101010		parements préparés, apprêts préparés	10	A	
3809101090		PREPARATION PR MORDANCAGE EN MAT.AMYLACEE PR CUIR,TEXTILE...	10	A	
3809109100		AUTRE AGENTS D'APPRET,DE FINISSAGE...EN MAT.AMYLACE,PN<=1KG	10	A	
3809109900		AUTRES AGENTS D'APPRET,DE FINISSAGE...EN MAT.AMYLACEES Poids net > 1 kg	10	A	
380991		-- Des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires			
38099110		--- parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordantage :			
3809911010		---- parements préparés et apprêts préparés	10	F	
3809911090		---- préparations pour le mordantage	10	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3809919100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	10	F	
3809919900		----- autres	10	F	
380992		-- Des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires			
38099210		--- parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordantage :			
3809921010		----- parements préparés et apprêts préparés	32.5	F	
3809921090		----- préparations pour le mordantage	32.5	F	
		--- autres :			
3809929100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	F	
3809929900		----- autres	32.5	F	
380993		-- Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires			
38099310		--- parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordantage :			
3809931010		----- parements préparés et apprêts préparés	32.5	F	
3809931090		----- préparations pour le mordantage	32.5	F	
		--- autres :			
3809939100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	F	
3809939900		----- autres	32.5	F	
3810		Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés			
3810100000		- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	10	A	
38109000		- Autres			
3810900010		--- compositions pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes et baguettes de soudage	32.5	C	
3810900090		--- autres	32.5	A	
3811		Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anti-corrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les h			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Préparations antidétonantes :			
381111		-- A base de composés du plomb			
38111110		---- pour huiles minérales :			
3811111010		----- à base de plomb tétraéthyle (éthyle-fluid)	25	C	
3811111020		----- à base de plomb tétraméthyle	25	C	
3811111090		----- autres	25	C	
		---- autres :			
3811119100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	C	
3811119900		----- autres	32.5	C	
381119		-- Autres			
3811191000		--- pour huiles minérales	25	C	
		--- autres :			
3811199100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins .	50	C	
3811199900		----- autres	32.5	C	
		– Additifs pour huiles lubrifiantes :			
381121		-- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux			
3811211000		--- pour huiles minérales	25	A	
		--- autres :			
3811219100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	A	
3811219900		----- autres	32.5	A	
381129		-- Autres			
3811291000		--- pour huiles minérales	25	A	
		--- autres :			
3811299100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	A	
3811299900		----- autres	32.5	C	
381190		– Autres			
38119010		--- pour huiles minérales :			
3811901010		----- pour fuel	17.5	B	
3811901090		----- autres	25	C	
		--- autres :			
3811909100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3811909900		----- autres	32.5	C	
3812		Préparations dites accélérateurs de vulcanisation; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques.			
3812100000		– Préparations dites accélérateurs de vulcanisation	17.5	B	
381220		– Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques			
3812201000		– – – présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	17.5	B	
38122090		----- autres :			
3812209010		----- pour matières plastiques artificielles	17.5	B	
3812209090		----- autres	17.5	A	
381230		– Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques			
3812301000		– – – présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	17.5	B	
38123090		----- autres :			
3812309010		----- pour caoutchouc	17.5	B	
3812309090		----- pour matières plastiques artificielles	17.5	A	
3813000000		Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	40	C	
38140000		Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis.			
3814000010		– – – à base d'acétate de butyle	17.5	B	
3814000020		– – – à base d'acétone et d'acétate de méthyle avec ou sans alcool méthylique	17.5	B	
3814000090		----- autres	17.5	A	
3815		Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs.			
		– Catalyseurs supportés :			
381511		– – Ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel			
3815111000		– – – présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	17.5	B	
3815119000		----- autres	17.5	B	
381512		– – Ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3815121000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	B	
3815129000		---- autres	17.5	A	
381519		-- Autres			
3815191000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	B	
3815199000		---- autres	17.5	A	
381590		- Autres			
3815901000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	A	
3815909000		---- autres	17.5	A	
381600		Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01.			
3816001000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	F	
3816009000		---- autres	32.5	F	
381700		Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.			
		---- Alkylbenzènes en mélanges :			
3817001100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	A	
		----- autres :			
3817001200		----- dodécylbenzène	10	A	
3817001900		----- autres	10	A	
		---- Alkylnaphtalènes en mélanges :			
3817009100		----- présentés sous formes d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	B	
3817009900		----- autres	17.5	B	
381800		Eléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique.			
3818001000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	C	
3818009000		---- autres	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
381900		Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids.			
3819001000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	F	
3819009000		--- autres	32.5	F	
382000		Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage.			
3820001000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	F	
38200090		--- autres :			
3820009010		---- préparations antigel	32.5	F	
3820009090		---- autres	32.5	F	
3821000000		Milieux de culture préparés pour le développement des micro organismes	32.5	A	
38220000		Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés.			
3822000010		--- matériaux de référence certifiés définis dans la note 2 du présent chapitre.		ur sont pro A	
		--- autres :			
3822000091		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	A	
3822000092		---- autres sur supports en matières plastiques	17.5	B	
3822000093		---- autres sur supports en papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose	17.5	B	
3822000099		---- autres	17.5	A	
3823		Acides gras monocarboxyliques industriels ; huiles acides de raffinages ; alcools gras industriels.			
		- Acides gras monocarboxyliques industriels ; huiles acides de raffinage :			
3823110000		-- Acide stéarique	17.5	A	
3823120000		-- Acide oléique	32.5	A	
3823130000		-- Tall acides gras	32.5	A	
38231900		-- Autres			
3823190010		--- huiles acides de raffinage	32.5	A	
3823190090		--- autres	32.5	A	
382370		- Alcools gras industriels			
3823701000		--- ayant le caractère de cires artificielles	40	A	
38237090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3823709010		----- heptilique, octilique, nonilique	10	A	
3823709090		----- autres	10	A	
3824		Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs.			
382410		- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie			
3824101000		--- liants pour noyaux de fonderie à base de produits résineux naturels	32.5	C	
		--- autres :			
3824109100		----- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	C	
3824109900		----- autres	32.5	C	
382420		- Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters			
3824201000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	17.5	B	
3824209000		--- autres	17.5	B	
382430		- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques			
3824301000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	C	
3824309000		--- autres	32.5	C	
382440		- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons			
3824401000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	F	
3824409000		--- autres	32.5	F	
382450		- Mortiers et bétons, non réfractaires			
3824501000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	F	
3824509000		--- autres	32.5	F	
3824600010		Sorbitol emballage net 1 kg ou moins	10	A	
3824600090		SORBITOL PRESENTE EN EMBALLAGES DIVERS	10	A	
		- Mélanges contenant des dérivés perhalogénés d'hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents :			
382471		-- Contenant des hydrocarbures acycliques perhalogénés unique ment avec du fluor et du chlore			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3824711000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	C	
3824719000		--- autres	32.5	C	
382479		-- Autres			
3824791000		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	50	A	
3824799000		--- autres	32.5	C	
382490		-- Autres			
3824900500		--- gomme base de gomme à mâcher non aromatisée, ni sucrée, ni autrement édulcorée, présentée sous forme de pellets, de pastilles, de feuilles ou de blocs par exemple, constituée de résines synthétiques et de caoutchouc (5% minimum du poids total de la g	10	A	
3824901000		--- préparations de composés inorganiques du thorium, de l'uranium appauvri en U 235 et des métaux de terres rares, de l'yttrium et du scandium, mélangés entre eux	10	A	
3824902000		--- solvants et diluants composites inorganiques pour vernis ou produits similaires	10	A	
3824903000		--- pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, rouleaux d'imprimerie et usages similaires, même sur support en papier ou en matières textiles	10	F	
3824904000		--- eaux ammoniacales	10	F	
3824905000		--- crude ammoniac	10	F	
38249060		--- autres, présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins :			
3824906011		---- mélanges constitués essentiellement d'alkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de 0-alkyle (* C10, y compris cycloalkyle) .	10	F	
3824906012		---- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidocyanidates de 0-alkyle (* C10, y compris cycloalkyle)	10	F	
3824906013		---- mélanges constitués essentiellement d'hydrogènoalkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S-2- dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) amino) éthyle] et leurs esters de 0-alkyle (* C10, y compris ycloalkyle); mélange	10	F	
3824906014		---- mélanges constitués essentiellement de difluorures d'alkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonyle	10	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3824906015		----- mélanges constitués essentiellement d'hydrogènoalkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonites de [0-2- dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) amino] éthyle] et leurs esters de 0-alkyle ((C10, y compris cycloalkyle) ; mélanges c	10	F	
3824906016		----- mélanges constitués essentiellement de dihalogénures de N,N dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidiques	10	F	
3824906017		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidates de dialkyle (méthyl, éthyl, n-propyle ou isopropyle)	10	F	
3824906019		----- mélanges constitués essentiellement d'amines de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) 2-chloroéthyle ou leurs sels protonés	10	F	
		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) -2-aminoéthanol ou leurs sels protonés :			
3824906021		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-diméthyl-2-aminoéthanol ou de N,N-diéthyl-2- aminoéthanol ou leurs sels protonés	10	F	
3824906029		----- autres	10	F	
3824906030		----- mélanges constitués essentiellement d'amines de N,N-2-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) aminoéthanthiol ou leurs sels protonés	10	F	
3824906040		----- autres mélanges constitués essentiellement de produits chimiques contenant un atome de phosphore auquel est lié un groupe méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	10	F	
3824906090		----- autres	10	F	
3824907000		--- zinc phtalocyanine sulfonate (ZPS)	10	A	
3824908000		--- copolymères d'acide maléique et d'acide acrylique sous forme de sels sodiques en solution aqueuse	10	A	
3824909100		--- autres : ----- préparations de composés organiques du cobalt	10	A	
3824909200		----- préparations à base de noir de carbone et d'organosilanes	10	A	
3824909300		----- soufre imprégné d'huile minérale	10	A	
3824909400		----- préparations à base de nonanoyl oxybenzène sulfonate - NOBS - ou d'iso nonanoyl oxybenzène sulfonate - Iso NOBS	10	A	
3824909500		----- préparations à base de Tétra Acétyl Ethylène Diamine - TAED	10	A	
3824909600		----- préparations entrant dans la fabrication des lessives, à base de pyrophos	10	A	
38249099		----- autres :			
3824909911		----- échangeurs d'ions à base de charbons sulfonés ou en matières minérales naturelles	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3824909912		----- autres échangeurs d'ions	10	A	
3824909913		----- huile de fusel	10	A	
3824909914		----- huile de dippel	10	A	
3824909915		----- acides sulfonaphténiques et leurs sels insolubles dans l'eau ; esters des acides sulfonaphténiques	10	A	
3824909916		----- montres fusibles pour le contrôle de la température des fours	10	A	
3824909917		----- sulfonates de pétrole, à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanol-amines; acides sulfoniques d'huile de minéraux bitumineux thiophénés et leurs sels	10	A	
3824909918		----- compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	10	A	
3824909919		----- oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz	10	A	
		----- autres :			
3824909921		----- mélanges constitués essentiellement d'alkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonofluoridates de 0-alkyle (• C10, y compris cycloalkyle).	10	A	
3824909922		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidocyanidates de 0-alkyle ((C10, y compris cycloalkyle)	10	A	
3824909923		----- mélanges constitués essentiellement d'hydrogènoalkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonothioates de [S-2- dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) amino) éthyle] et leurs esters de 0-alkyle (* C10, y compris cycloalkyle); mé	10	A	
3824909924		----- mélanges constitués essentiellement de difluorures d'alkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonyle	10	A	
3824909925		----- mélanges constitués essentiellement d'hydrogènoalkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphonites de [0-2- dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) amino) éthyle] et leurs esters de 0-alkyle (* C10, y compris cycloalkyle); mélange	10	A	
3824909926		----- mélanges constitués essentiellement de dihalogénures de N,N dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidiques	10	A	
3824909927		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) phosphoramidates de dialkyle (méthyle, éthyle, n-propyle ou isopropyle)	10	A	
3824909929		----- mélanges constitués essentiellement d'amines de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) 2-chloroéthyle ou leurs sels protonés	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) -2-aminoéthanol ou leurs sels protonés :			
3824909931		----- mélanges constitués essentiellement de N,N-diméthyl-2-aminoéthanol ou de N,N-diéthyl-2- aminoéthanol ou leurs sels protonés	10	A	
3824909939		----- autres	10	A	
3824909940		----- mélanges constitués essentiellement d'amines de N,N-2-dialkyl (méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl) aminoéthanol ou leurs sels protonés	10	A	
3824909950		----- autres mélanges constitués essentiellement de produits chimiques contenant un atome de phosphore auquel est lié un groupe méthyl, éthyl, n-propyl ou isopropyl, sans autres atomes de carbone	10	A	
		----- autres			
3824909991		----- compositions pour accumulateurs, à base d'oxyde de cadmium ou à base d'hydroxyde de nickel	10	A	
3824909992		----- préparations antirouille contenant des amines comme éléments actifs	10	A	
3824909993		----- préparations oenologiques et préparations similaires pour la clarification et la conservation des boissons fermentées	10	A	
3824909994		----- préparations désincrustantes et similaires	10	A	
3824909995		----- durcisseurs composites pour matières plastiques	10	A	
3824909999		----- autres	10	A	
3825		Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la Note 6 du présent Chapitre.			
38251000		– Déchets municipaux			
3825100010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825100090		--- autres	10	A	
38252000		– Boues d'épuration			
3825200010		--- présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins	10	F	
3825200090		--- autres	10	A	
382530		– Déchets cliniques			
		--- produits du n° 3005.10 :			
		---- imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques (y compris les timbres transdermiques ou «patch») :			
3825301100		----- sparadraps	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3825301900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
3825302100		----- ouates	40	F	
3825302200		----- gazes	50	F	
3825302900		----- autres	50	F	
		--- produits du n° 3005.90 :			
3825303000		---- imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques	40	F	
		---- autres :			
3825304100		----- ouates	40	F	
3825304200		----- gazes	50	F	
3825304300		----- bandes plâtrées	50	F	
3825304900		----- autres	50	F	
		--- produits du n° 3824.90 :			
3825305100		---- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825305900		----- autres	10	A	
3825306000		--- gants en caoutchouc vulcanisé non durci pour chirurgie	10	A	
3825307000		--- produits du n° 9018.31	2.5	A	
3825308000		--- produits du n° 9018.32	2.5	A	
3825309000		--- produits du n° 9018.39	2.5	A	
		- Déchets de solvants organiques :			
38254100		-- Halogénés			
		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.			
3825410010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825410090		---- autres	10	A	
38254900		-- Autres			
		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.			
3825490010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825490090		---- autres	10	A	
		- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel			
38255000		- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel			
		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.			
3825500010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825500090		---- autres	10	A	
		- Autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes :			
38256100		-- Contenant principalement des constituants organiques			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3825610010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825610090		--- autres	10	A	
38256900		-- Autres			
3825690010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825690090		--- autres	10	A	
38259000		- Autres			
3825900010		--- présentés sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 kg ou moins.	10	F	
3825900090		--- autres	10	A	
		I. - FORMES PRIMAIRES			
3901		Polymères de l'éthylène, sous formes primaires.			
390110		- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94			
3901101000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions .	32.5	F	
3901102000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3901109000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	2.5	A	
390120		- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94			
3901201000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3901202000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3901209000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	2.5	A	
390130		- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle			
3901301000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3901302000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3901303000		--- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3901309000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
390190		- Autres			
3901901000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3901902000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3901903000		--- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3901909000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
3902		Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.			
390210		- Polypropylène			
3902101000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3902102000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3902109000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	2.5	A	
390220		- Polyisobutylène			
3902201000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3902202000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3902209000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
390230		- Copolymères de propylène			
3902301000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3902302000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	F	
3902303000		--- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3902309000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390290		- Autres			
3902901000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3902902000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3902903000		--- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3902909000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
3903		Polymères du styrène, sous formes primaires.			
		- Polystyrène:			
390311		-- Expansible			
3903111000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3903112000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3903119000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390319		-- Autres			
3903191000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3903192000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3903199000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390320		- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)			
3903201000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3903202000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3903209000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
390330		- Copolymères d'acrylonitrile butadiène styrène (ABS)			
3903301000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3903302000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3903309000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390390		- Autres			
3903901000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3903902000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3903909000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
3904		Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires.			
390410		- Poly (chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances			
3904101000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3904102000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904109000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	25	F	
		- Autre poly (chlorure de vinyle)			
390421		-- Non plastifié			
3904211000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904212000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904219000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	25	F	
390422		-- Plastifié			
3904221000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et sortions.	32.5	F	
3904222000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904229000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	25	F	
390430		- Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3904301000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904302000		---- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904309000		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	A	
390440		- Autres copolymères du chlorure de vinyle			
3904401000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904402000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3904403000		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3904409000		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	A	
390450		- Polymères du chlorure de vinylidène			
3904501000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904502000		---- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904509000		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
		- Polymères fluorés:			
390461		-- Polytétrafluoroéthylène			
3904611000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904612000		---- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904619000		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390469		-- Autres			
3904691000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904692000		--- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3904693000		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3904699000		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
390490		- Autres			
		---- polytétrahaloéthylènes:			
3904901100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904901500		----- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904901900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
		---- polysulfohaloéthylènes :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3904902100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904902500		----- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3904902900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
		---- autres :			
3904909100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3904909500		----- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3904909600		----- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3904909900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	A	
3905		Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires. - Poly (acétate de vinyle):			
3905120000		-- En dispersion aqueuse	50	F	
390519		-- Autres			
3905191000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	50	F	
3905192000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3905199000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler). - Copolymères d'acétate de vinyle	17.5	A	
390521		-- En dispersion aqueuse			
3905211000		--- copolymères d'acétate de vinyle et de chlorure de vinyle	32.5	F	
3905219000		--- autres	32.5	F	
390529		-- Autres --- copolymères d'acétate de vinyle et de chlorures de vinyle :			
3905291100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3905291500		----- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3905291900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
		---- autres :			
3905299100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions .	32.5	F	
3905299500		----- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3905299600		----- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3905299900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
390530		- Poly (Alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés			
		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions :			
3905301100		----- contenant du poly (acétate de vinyle)	50	F	
3905301900		----- autres	32.5	F	
3905302000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3905309000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
		- Autres :			
390591		-- Copolymères			
		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions :			
3905911100		----- contenant du poly (acétate de vinyle)	50	F	
3905911900		----- autres	32.5	F	
3905912000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3905913000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390599		-- Autres			
		--- acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques :			
		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions :			
3905991100		----- contenant du poly (acétate de vinyle)	50	F	
3905991900		----- autres	32.5	F	
3905992000		----- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3905993000		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	10	A	
		--- autres :			
3905999100		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3905999500		---- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3905999600		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3905999900		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	10	A	
3906		Polymères acryliques sous formes primaires.			
390610		- Poly (méthacrylate de méthyle)			
3906101000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3906102000		--- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3906109000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390690		- Autres			
		--- polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylométhacryliques :			
3906901100		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3906901500		---- blocs, morceaux, masses non cohérentes	50	F	
3906901900		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	2.5	A	
		---- autres :			
3906909100		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3906909500		---- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3906909600		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3906909900		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	10	A	
3907		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.			
3907100000		- Polyacétals	17.5	B	
3907200000		- Autres polyéthers	17.5	B	
390730		- Résines époxydes			
3907301000		--- poudre de revêtement sous l'action de la chaleur (peinture en poudre)	32.5	F	
3907309000		--- autres	10	A	
3907400000		- Polycarbonates	10	A	
39075000		- Résines alkydes			
3907500010		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3907500090		--- blocs, morceaux, grumeaux, masses non cohérentes, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	32.5	F	
390760		- Poly (éthylène téréphtalate)			
3907601000		--- granulés	2.5	A	
3907602000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3907609000		--- blocs, morceaux, grumeaux, masses non cohérentes, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Autres polyesters :			
390791		– – Non saturés			
3907911000		– – – produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3907919000		– – – blocs, morceaux, grumeaux, masses non cohérentes, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	25	F	
390799		– – Autres			
3907991000		– – – produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
		– – – blocs, morceaux, grumeaux, masses non cohérentes, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler) :			
3907999100		– – – – poudre de revêtement sous l'action de la chaleur (peinture en poudre)	32.5	F	
3907999900		– – – – autres	10	A	
3908		Polyamides sous formes primaires.			
390810		– Polyamide– 6, – 11, – 12, – 6,6, – 6,9, – 6,10 ou – 6,12			
3908101000		– – – produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3908102000		– – – blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	
3908109000		– – – grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390890		– Autres			
3908901000		– – – produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3908902000		– – – blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	
3908909000		– – – grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
3909		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires.			
390910		– Résines uréiques; résines de thiourée			
3909101100		– – – précondensat urée formaldéhyde 80% minimum (23% minimum d'urée)	10	A	
3909101900		– – – autres produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3909102000		– – – blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	
3909109000		– – – grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	32.5	F	
390920		– Résines mélaminiques			
3909201000		– – – produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3909202000		– – – blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3909209000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390930		- Autres résines aminiques			
3909301000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions .	32.5	F	
3909302000		--- blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	
3909309000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
390940		- Résines phénoliques			
3909401000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	10	F	
3909402000		--- blocs, morceaux ou masses non cohérentes	2.5	F	
3909409000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	10	A	
390950		- Polyuréthanes			
3909501000		--- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	32.5	F	
3909502000		--- blocs, morceaux ou masses non cohérentes	25	F	
3909509000		--- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).	17.5	B	
3910000000		Silicones sous formes primaires	10	A	
3911		Résines de pétrole, résines de coumarone- indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
391110		- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone- indène et polyterpènes			
		--- résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone- indène :			
3911101100		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	17.5	B	
3911101300		---- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	17.5	B	
3911101700		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3911101900		---- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
		---- autres :			
3911109100		---- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	17.5	B	
3911109300		---- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	17.5	B	
3911109700		---- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3911109900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
391190		- Autres			
3911901000		--- produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition	25	F	
		---- autres :			
3911909100		----- produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	32.5	F	
3911909300		----- pastilles et masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm	25	C	
3911909700		----- blocs, morceaux et masses non cohérentes	50	F	
3911909900		----- grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler)	17.5	B	
3912		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
		- Acétates de cellulose :			
3912110000		-- Non plastifiés	17.5	B	
39121200		-- Plastifiés			
3912120010		--- produits dits poudres à mouler	50	F	
3912120090		--- autres	50	F	
391220		- Nitrates de cellulose (y compris les collodions)			
39122010		---- non plastifiés :			
3912201010		----- collodions et celloïdine	10	A	
3912201090		----- autres	10	A	
3912209000		--- autres	10	F	
		- Ethers de cellulose :			
391231		-- Carboxyméthylcellulose et ses sels			
3912311000		--- non plastifiés	10	A	
3912319000		--- plastifiés	10	F	
391239		-- Autres			
39123910		--- non plastifiés :			
3912391010		----- éthylcellulose	17.5	A	
3912391090		----- autres	17.5	A	
39123990		--- plastifiés :			
3912399010		----- éthylcellulose	50	F	
3912399090		----- autres	50	F	
391290		- Autres			
3912901000		--- cellulose régénérée	50	F	
		--- autres esters de la cellulose ou dérivés de la cellulose :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3912902100		----- non plastifiés	10	A	
39129029		----- plastifiés :			
3912902910		----- produits dits poudres à mouler	50	F	
3912902990		----- autres	50	F	
3912909000		---- autres	10	F	
3913		Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
3913100000		– Acide alginique, ses sels et ses esters	10	A	
391390		– Autres			
3913901000		--- matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	10	F	
3913902000		--- dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10	F	
3913909000		--- autres	10	F	
39140000		Echangeurs d'ions à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13, sous formes primaires.			
3914000010		--- à base de produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition.	17.5	B	
3914000090		--- autres	17.5	A	
		II. – DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS; DEMI- PRODUITS; OUVRAGES			
3915		Déchets, rognures et débris de matières plastiques.			
39151000		– De polymères de l'éthylène			
3915100010		--- de polyéthylène	50	F	
3915100090		--- autres	50	F	
3915200000		– De polymères du styrène	50	F	
39153000		– De polymères du chlorure de vinyle			
3915300010		--- de chlorure de polyvinyle	50	F	
		--- autres :			
3915300091		---- de copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3915300099		---- autres	50	F	
391590		– D'autres matières plastiques			
39159012		--- de produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3915901210		---- de phénoplastes	25	F	
		---- d'aminoplastes :			
3915901221		----- de résines uréiques	25	F	
3915901229		----- autres	25	F	
3915901230		---- d'alkydes et autres polyesters	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3915901240		----- de résines époxydes ou éthoxylines	25	F	
3915901250		----- de polyuréthanes	25	F	
3915901260		----- de silicones	25	F	
3915901290		----- autres	25	F	
39159022		--- de produits de polymérisation et copolymérisation :			
3915902211		----- de polypropylène	50	F	
3915902212		----- de polyisobutylène	50	F	
3915902213		----- de polytétrahaloéthylènes	50	F	
3915902214		----- de polysulfohaloéthylènes	50	F	
3915902215		----- de chlorure de polyvinylidène ou de copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3915902216		----- d'acétate de polyvinyle	50	F	
3915902217		----- d'alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3915902219		----- de polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylo-méthacryliques	50	F	
		----- autres :			
3915902291		----- de résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3915902299		----- autres	50	F	
39159032		--- de cellulose régénérée, de nitrates, d'acétates et autres esters de la cellulose, d'éthers de la cellulose et d'autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3915903210		----- de cellulose régénérée	50	F	
3915903220		----- de nitrates de cellulose	50	F	
3915903230		----- d'acétates de cellulose	50	F	
3915903240		----- d'autres esters de la cellulose	50	F	
3915903290		----- d'éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose	50	F	
3915904200		--- de matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, etc)	50	F	
3915905200		--- de dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3915906200		--- d'acide alginique, ses sels et ses esters	32.5	F	
3915909200		--- autres	32.5	F	
3916		Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouverts en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques.			
39161000		- En polymères de l'éthylène			
3916100010		--- en polyéthylène	50	F	
3916100090		--- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
39162000		– En polymères du chlorure de vinyle			
3916200010		---- en chlorure de polyvinyle	50	F	
		---- autres :			
3916200091		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3916200099		----- autres	50	F	
391690		– En autres matières plastiques			
		--- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3916901100		----- en phénoplastes	50	F	
3916901300		----- en polyamides	2.5	F	
39169018		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3916901811		----- en résines uréiques	50	F	
3916901819		----- autres	50	F	
3916901820		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3916901830		----- en résines époxydes ou éthoxyliques	50	F	
3916901840		----- en polyamides	50	F	
3916901850		----- en polyuréthanes	50	F	
3916901860		----- en silicones	50	F	
3916901890		----- autres	50	F	
39169020		--- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3916902011		---- en polypropylène	50	F	
3916902012		---- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3916902013		---- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3916902014		---- en polyisobutylène	50	F	
3916902015		---- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3916902016		---- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3916902017		---- en acétate de polyvinyle	50	F	
3916902018		---- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3916902019		---- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylométhacrylique	50	F	
		---- autres :			
3916902091		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3916902099		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- en cellulose régénérée, nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, ou fibre vulcanisée :			
3916903100		---- en fibre vulcanisée	32.5	F	
39169039		---- autres :			
3916903910		----- en cellulose régénérée	50	F	
3916903920		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3916903930		----- en acétates de cellulose	50	F	
3916903940		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3916903990		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3916904000		--- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3916905000		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3916909000		--- autres	32.5	F	
3917		Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques.			
391710		– Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques			
39171010		---- façonnés :			
3917101010		----- en cellulose régénérée	50	F	
3917101020		----- en matières albuminoïdes durcie	50	F	
3917101090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
39171091		---- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc), ou en cellulose régénérée, éthers de la cellulose, acétates ou autres esters de la cellulose :			
3917109110		----- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3917109120		----- en cellulose régénérée	50	F	
3917109130		----- en acétates de cellulose	50	F	
3917109140		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3917109190		----- en éthers de la cellulose	50	F	
3917109900		---- autres	32.5	F	
		– Tubes et tuyaux rigides :			
39172100		-- En polymères de l'éthylène			
3917210010		---- façonnés	50	F	
		---- autres :			
		---- en polyéthylène :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3917210092		----- tubes renforcés d'armature métallique même sous gaine de matière plastique	25	F	
3917210094		----- autres	50	F	
3917210098		----- autres	50	F	
39172200		-- En polymères du propylène			
3917220010		--- façonnés	50	F	
		--- autres :			
3917220091		----- en polypropylène	50	F	
3917220099		----- autres	50	F	
39172300		-- En polymères du chlorure de vinyle			
3917230010		--- façonnés	50	F	
		--- autres :			
3917230020		----- en chlorure de polyvinyle	50	F	
3917230090		----- autres	50	F	
391729		-- En autres matières plastiques			
39172910		--- façonnés :			
3917291010		----- en fibre vulcanisée	50	F	
3917291020		----- en matières albuminoïdes durcies	50	F	
3917291030		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3917291090		----- autres	50	F	
		----- autres :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3917292100		----- en phénoplastes	50	F	
39172929		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3917292911		----- en résines uréiques	50	F	
3917292919		----- autres	50	F	
3917292920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3917292930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3917292940		----- en polyamides	50	F	
3917292950		----- en polyuréthanes	50	F	
3917292960		----- en silicones	50	F	
3917292990		----- autres	50	F	
39172930		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3917293001		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3917293009		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3917293018		----- en polyisobutylène	50	F	
3917293027		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3917293036		----- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3917293045		----- en acétate de polyvinyle	50	F	
3917293054		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3917293063		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3917293072		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylométhacryliques	50	F	
3917293081		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3917293099		----- autres	50	F	
39172940		---- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3917294010		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3917294020		----- en acétates de cellulose	50	F	
3917294030		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3917294090		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3917295000		---- en fibre vulcanisée	32.5	F	
3917296000		---- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3917297000		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3917299000		---- autres	32.5	F	
		– Autres tubes et tuyaux :			
391731		-- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa			
39173110		--- façonnés :			
3917311010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3917311090		---- autres	50	F	
		--- autres :			
		---- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3917312100		----- en phénoplastes	50	F	
39173129		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3917312911		----- en résines uréiques	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3917312919		----- autres	50	F	
3917312920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3917312930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3917312940		----- en polyamides	50	F	
3917312950		----- en polyuréthanes	50	F	
3917312960		----- en silicones	50	F	
3917312990		----- autres	50	F	
39173130		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3917313011		----- en polyéthylène	50	F	
3917313012		----- en polypropylène	50	F	
3917313019		----- en chlorure de polyvinyle	50	F	
		----- autres :			
3917313021		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3917313022		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3917313023		----- en polyisobutylène	50	F	
3917313024		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3917313025		----- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3917313026		----- en acétate de polyvinyle	50	F	
3917313027		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3917313029		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- autres :			
3917313091		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylométhacryliques	50	F	
3917313092		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3917313099		----- autres	50	F	
39173140		----- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3917314010		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3917314020		----- en acétates de cellulose	50	F	
3917314030		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3917314090		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3917315000		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3917319000		----- autres	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
391732		-- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires			
39173210		---- façonnés :			
3917321010		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3917321090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3917322100		----- en phénoplastes	50	F	
39173229		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3917322911		----- en résines uréiques	50	F	
3917322919		----- autres	50	F	
3917322920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3917322930		----- en résines époxydes ou éthoxyliques	50	F	
3917322940		----- en polyamides	50	F	
3917322950		----- en polyuréthanes	50	F	
3917322960		----- en silicones	50	F	
3917322990		----- autres	50	F	
		---- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3917323100		----- gaines souples en polychlorure de vinyle d'une largeur à plat n'excédant pas 25 mm et d'un poids au mètre linéaire n'excédant pas 5 grammes	17.5	F	
39173239		----- autres :			
3917323911		----- en polyéthylène	50	F	
3917323912		----- en polypropylène	50	F	
3917323919		----- en chlorure de polyvinyle	50	F	
		----- autres :			
3917323921		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3917323922		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3917323923		----- en polyisobutylène	50	F	
3917323924		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3917323925		----- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3917323926		----- en acétate de polyvinyle	50	F	
3917323927		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3917323929		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
3917323991		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylométhacryliques	50	F	
3917323992		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3917323999		----- autres	50	F	
39173240		---- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3917324010		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3917324020		----- en acétates de cellulose	50	F	
3917324030		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3917324090		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3917325000		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3917329000		---- autres	32.5	F	
39173300		-- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires			
3917330010		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3917330090		--- autres	50	F	
391739		-- Autres			
39173910		---- façonnés :			
3917391010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3917391090		---- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3917392100		----- en phénoplastes	50	F	
39173929		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3917392911		----- en résines uréiques	50	F	
3917392919		----- autres	50	F	
3917392920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3917392930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3917392940		----- en polyamides	50	F	
3917392950		----- en polyuréthanes	50	F	
3917392960		----- en silicones	50	F	
3917392990		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
39173930		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3917393011		----- en polyéthylène	50	F	
3917393012		----- en polypropylène	50	F	
3917393019		----- en chlorure de polyvinyle	50	F	
		----- autres :			
3917393021		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3917393022		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3917393023		----- en polyisobutylène	50	F	
3917393024		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3917393025		----- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3917393026		----- en acétate de polyvinyle	50	F	
3917393027		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3917393029		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- autres :			
3917393091		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylométhacryliques	50	F	
3917393092		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3917393099		----- autres	50	F	
39173940		----- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3917394010		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3917394020		----- en acétates de cellulose	50	F	
3917394030		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3917394090		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3917395000		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3917399000		----- autres	32.5	F	
39174000		– Accessoires			
3917400010		--- en fibre vulcanisée	50	F	
3917400090		--- autres	50	F	
3918		Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre.			
39181000		– En polymères du chlorure de vinyle			
3918100010		--- imprimés ou illustrés, visés à la note 2 de la section VII	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
		----- en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
3918100020		----- en chlorure de polyvinyle	50	F	
		----- autres :			
3918100031		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3918100039		----- autres	50	F	
3918100090		---- autres	50	F	
391890		- En autres matières plastiques			
3918901000		--- imprimés ou illustrés, visés à la note 2 de la section VII	50	F	
		--- autres :			
		---- en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3918902100		----- en phénoplastes	50	F	
3918902200		----- en polyesters non saturés	50	F	
39189029		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3918902911		----- en résines uréiques	50	F	
3918902919		----- autres	50	F	
3918902920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3918902930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3918902940		----- en polyamides	50	F	
3918902950		----- en polyuréthanes	50	F	
3918902960		----- en silicones	50	F	
3918902990		----- autres	50	F	
39189030		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3918903011		----- en polyéthylène	50	F	
3918903012		----- en polypropylène	50	F	
3918903013		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3918903014		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3918903019		----- en polyisobutylène	50	F	
		----- autres :			
3918903091		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3918903092		----- en chlorure de polyvinylidène ou copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle	50	F	
3918903093		----- en acétate de polyvinyle	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3918903094		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3918903095		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques ou copolymères acrylomethacryliques	50	F	
3918903096		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3918903099		----- autres	50	F	
		----- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, ou fibre vulcanisée :			
3918904100		----- en fibre vulcanisée	32.5	F	
39189049		----- autres :			
3918904910		----- en nitrates de cellulose	50	F	
3918904920		----- en acétates de cellulose	50	F	
3918904930		----- en autres esters de la cellulose	50	F	
3918904990		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose	50	F	
3918905000		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3918906000		----- autres	32.5	F	
39189090		----- autres :			
3918909010		----- en fibres vulcanisée	50	F	
3918909090		----- autres	50	F	
3919		Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.			
391910		- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm			
39191010		--- imprimés ou illustrés, visés à la note 2 de la section VII :			
3919101010		---- en polypropylène, d'un grammage compris entre 36g/m2 inclus et 45g/m2 inclus, présentés en rouleaux d'une largeur excédant 95 mm	10	F	
3919101090		---- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique non vulcanisé :			
3919102100		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition .	50	F	
39191022		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3919102210		----- en polypropylène translucide à surface striée, d'un grammage compris entre 110g/m2 inclus à 165g/m2 inclus, présentés en rouleaux d'une largeur de 60 mm	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3919102220		----- en polypropylène, d'un grammage compris entre 80g/m2 inclus à 100g/m2 inclus, présentés en rouleaux d'une largeur comprise entre 35 mm inclus à 45 mm inclus	10	A	
3919102290		----- autres	50	F	
3919102900		----- en cellulose régénérée ; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose ou fibre vulcanisée	50	F	
		----- autres :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3919103100		----- en phénoplastes	50	F	
3919103200		----- en polyesters non saturés	50	F	
39191039		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3919103911		----- en résines uréiques	50	F	
3919103919		----- autres aminoplastes	50	F	
3919103920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3919103930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3919103940		----- en polyamides	50	F	
3919103950		----- en polyuréthanes	50	F	
3919103960		----- en silicones	50	F	
3919103990		----- autres	50	F	
39191040		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3919104011		----- en polyéthylène	50	F	
3919104019		----- en polypropylène	50	F	
		----- en chlorure de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3919104021		----- inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3919104029		----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3919104031		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3919104032		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3919104033		----- en polyisobutylène	50	F	
3919104039		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle, d'une épaisseur :			
3919104041		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3919104049		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
		----- en acétate de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3919104051		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919104059		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3919104060		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3919104070		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylométhacryliques, d'une épaisseur :			
3919104081		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919104082		----- supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3919104089		----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3919104091		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3919104099		----- autres	50	F	
39191050		----- en cellulose régénérée, nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
		----- en cellulose régénérée :			
3919105011		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919105012		----- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919105019		----- autres	50	F	
3919105020		----- en nitrate de cellulose	50	F	
		----- en acétates de cellulose :			
3919105031		----- d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919105039		----- autres	50	F	
		----- en autres esters de la cellulose :			
3919105041		----- d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919105049		----- autres	50	F	
		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose :			
3919105091		----- en éthylcellulose	50	F	
3919105099		----- autres	50	F	
3919106000		----- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3919107000		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3919109000		----- autres	32.5	F	
391990		- Autres			
39199010		--- imprimés ou illustrés, visés à la note 2 de la section VII :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3919901010		----- en polypropylène, d'un grammage compris entre 36g/m2 inclus et 45g/m2inclus présentés en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 250 mm	10	A	
3919901090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3919902100		----- en phénoplastes	50	F	
3919902200		----- en polyesters non saturés	50	F	
39199029		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3919902911		----- en résines uréiques	50	F	
3919902919		----- autres	50	F	
3919902920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3919902930		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3919902940		----- en polyamides	50	F	
3919902950		----- en polyuréthanes	50	F	
3919902960		----- en silicones	50	F	
3919902990		----- autres	50	F	
39199030		----- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3919903011		----- en polyéthylène	50	F	
3919903019		----- en polypropylène	50	F	
		----- en chlorure de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3919903021		----- inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3919903029		----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3919903031		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3919903032		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3919903033		----- en polyisobutylène	50	F	
3919903039		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle, d'une épaisseur :			
3919903041		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919903049		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
		----- en acétate de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3919903051		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3919903059		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3919903060		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3919903070		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylométhacryliques, d'une épaisseur :			
3919903081		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919903082		----- supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale 2 mm	50	F	
3919903089		----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3919903091		----- résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone indène	50	F	
3919903099		----- autres	50	F	
39199040		----- en cellulose régénérée, nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
		----- en cellulose régénérée :			
3919904011		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3919904012		----- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919904019		----- autres	50	F	
3919904020		----- en nitrate de cellulose	50	F	
		----- en acétates de cellulose :			
3919904031		----- d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919904039		----- autres	50	F	
		----- en autres esters de la cellulose :			
3919904041		----- d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3919904049		----- autres	50	F	
		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose :			
3919904091		----- en éthylcellulose	50	F	
3919904099		----- autres	50	F	
3919905000		----- en fibre vulcanisée	32.5	F	
3919906000		----- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
		----- autres :			
3919907100		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3919907900		----- autres	32.5	F	
39199090		----- autres :			
3919909010		----- en fibre vulcanisée	50	F	
3919909090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3920		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.			
39201000		– En polymères de l'éthylène			
		– – – en polyéthylène :			
		– – – – non imprimées :			
3920100021		– – – – – perforées, d'une épaisseur comprise entre 0,4 mm inclus et 0,6 mm inclus, d'un grammage supérieur ou égal à 20g/m2 mais n'excédant pas 27g/m2, présentées en rouleaux d'une largeur variant entre 100 mm inclus et 200 mm inclus	2.5	A	
3920100022		– – – – – autres	25	F	
3920100030		– – – – autres	50	F	
		– – – autres :			
3920100091		– – – – non imprimées	25	F	
3920100099		– – – – autres	50	F	
392020		– En polymères du propylène			
39202010		– – – bi- orientées non imprimées :			
		– – – – en polypropylène :			
3920201011		– – – – – métallisées sous vide	17.5	F	
3920201019		– – – – – autres	25	F	
3920201090		– – – – autres	25	F	
39202090		– – – autres :			
		– – – – en polypropylène :			
3920209011		– – – – – non imprimées	25	F	
3920209019		– – – – – autres	50	F	
		– – – – autres :			
3920209091		– – – – – non imprimées	25	F	
3920209099		– – – – – autres	50	F	
3920300000		– En polymères du styrène	50	F	
		– En polymères du chlorure de vinyle :			
392043		– – Contenant en poids au moins 6% de plastifiants			
39204310		– – – bandes d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,5 mm :			
3920431010		– – – – rigides	10	A	
3920431090		– – – – souples	32.5	F	
39204390		– – – autres :			
		– – – – en chlorure de polyvinyle :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3920439011		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3920439019		----- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3920439020		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3920439090		----- autres	50	F	
392049		-- Autres			
39204910		--- bandes d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,5 mm :			
3920491010		---- rigides	10	A	
3920491090		---- souples	32.5	F	
39204990		--- autres :			
		---- en chlorure de polyvinyle :			
3920499011		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3920499019		----- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3920499020		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3920499090		----- autres	50	F	
		- En polymères acryliques :			
39205100		-- En poly (méthacrylate de méthyle)			
3920510010		--- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3920510020		--- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3920510090		--- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
392059		-- Autres			
3920590010		--- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3920590020		--- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3920590090		--- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
		- En polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters :			
3920610000		-- En polycarbonates	50	F	
392062		-- En poly (éthylène téréphtalate)			
		--- non imprimées :			
3920621100		---- métallisées sous vide	17.5	F	
3920621900		---- autres	25	F	
3920629000		---- autres	50	F	
3920630000		-- En polyesters non saturés	50	F	
3920690000		-- En autres polyesters	10	F	
		- En cellulose ou en ses dérivés chimiques :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
392071		-- En cellulose régénérée			
		---- non imprimées :			
3920711100		----- métallisées sous vide	17.5	F	
3920711900		----- autres	25	F	
39207190		---- autres :			
		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm :			
3920719011		----- à surface traitée ou travaillée	50	F	
3920719019		----- autres qu'à surface traitée ou travaillée	50	F	
3920719020		----- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm	50	F	
3920719090		----- autres	50	F	
3920720000		-- En fibre vulcanisée	32.5	F	
39207300		-- En acétate de cellulose			
		--- pellicules en rouleaux ou en bandes pour la cinématographie ou la photographie	50	F	
3920730010		--- pellicules en rouleaux ou en bandes pour la cinématographie ou la photographie	50	F	
3920730020		--- autres, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3920730030		--- autres, d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,75 mm	10	F	
3920730080		--- autres	50	F	
39207900		-- En autres dérivés de la cellulose			
		---- en nitrates de cellulose :			
3920790011		----- pellicules en rouleaux ou en bandes pour la cinématographie ou la photographie	50	F	
3920790019		----- autres	50	F	
		---- en autres esters de la cellulose :			
3920790021		----- pellicules en rouleaux ou en bandes pour la cinématographie ou la photographie	50	F	
3920790022		----- autres, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3920790029		----- autres	50	F	
		--- en éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3920790091		----- en éthylcellulose	50	F	
3920790099		----- autres	50	F	
		- En autres matières plastiques :			
39209100		-- En poly (butyral de vinyle)			
		--- d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,38 mm mais n'excédant pas 1,52 mm, présentées en rouleaux d'une largeur de 40 cm à 321 cm	17.5	A	
3920910010		--- d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,38 mm mais n'excédant pas 1,52 mm, présentées en rouleaux d'une largeur de 40 cm à 321 cm	17.5	A	
3920910090		--- autres	50	F	
392092		-- En polyamides			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
39209210		---- non imprimées :			
3920921010		----- métallisées sous vide	17.5	A	
3920921090		----- autres	25	F	
3920929000		---- autres	50	F	
39209300		-- En résines aminiques			
3920930010		--- en résines uréiques	50	F	
3920930090		--- autres	50	F	
3920940000		-- En résines phénoliques	50	F	
392099		-- En autres matières plastiques			
39209910		--- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3920991010		----- en résines époxydes ou éthyoxylines	50	F	
3920991020		----- en polyuréthanes	50	F	
3920991030		----- en silicones	50	F	
3920991090		----- autres	50	F	
39209920		--- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3920992010		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3920992020		----- en polysulfohaloéthylène	50	F	
3920992030		----- en polyisobutylène	50	F	
		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle, d'une épaisseur :			
3920992041		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3920992049		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
		----- en acétate de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3920992051		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3920992059		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3920992060		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3920992070		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone- indène	50	F	
3920992080		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3920992090		----- autres	50	F	
3920993000		--- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3920994000		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3920999000		--- autres	32.5	F	
3921		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques.			
		- Produits alvéolaires :			
3921110000		-- En polymères du styrène	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
39211200		-- En polymères du chlorure de vinyle			
		---- en chlorure de polyvinyle :			
3921120011		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3921120011	b	----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3921120019		----- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
3921120019	b	----- d'une épaisseur supérieure à 2 mm	50	F	
3921120020		--- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3921120020	b	--- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3921120090		---- autres	50	F	
3921120090	b	---- autres	50	F	
3921130000		-- En polyuréthannes	50	F	
3921130000	b	-- En polyuréthannes	50	F	
3921140000		-- En cellulose régénérée	50	F	
392119		-- En autres matières plastiques			
		--- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3921191100		----- en phénoplastes	50	F	
		----- en polyesters non saturés :			
3921191600		----- préimprégné de polyester malléable contenant des fibres de verre (18% au moins) et d'autres matières minérales, protégé sur chaque face par un film de polyéthylène	10	A	
3921191700		----- autres	50	F	
39211919		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3921191911		----- en résines uréiques	50	F	
3921191919		----- autres	50	F	
3921191920		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3921191930		----- en résines époxydes ou éthyloxyliques	50	F	
3921191940		----- en polyamides	50	F	
3921191950		----- en silicones	50	F	
3921191990		----- autres	50	F	
		--- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
3921192100		----- bandes en polyéthylène, microporeuses, contenant de la silice amorphe, même nervurée d'une largeur de 100 mm à 1250 mm	32.5	F	
3921192200		----- plaques cellulaires de polypropylène, d'un poids de 400 g/m ² , présentées en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 640 mm	10	F	
39211928		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3921192811		----- en polyéthylène	50	F	
3921192812		----- en polypropylène	50	F	
3921192813		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3921192814		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3921192815		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921192816		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm	50	F	
3921192819		----- en polyisobutylène	50	F	
		----- en acétate de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3921192821		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921192829		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3921192830		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylométhacryliques, d'une épaisseur :			
3921192841		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921192842		----- supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3921192849		----- supérieure à 2 mm	50	F	
3921192850		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone- indène	50	F	
39211930		--- en nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3921193010		---- en nitrates de cellulose	50	F	
		---- en acétates de cellulose, d'une épaisseur :			
3921193021		----- inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921193029		----- autres	50	F	
		---- en autres esters de la cellulose, d'une épaisseur :			
3921193031		----- inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921193039		----- autres	50	F	
		---- en éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose :			
3921193091		----- en éthylcellulose	50	F	
3921193099		----- autres	50	F	
3921194000		--- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3921195000		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3921199000		--- autres	32.5	F	
392190		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- complexes d'emballage imprimés (triplex et similaires) :			
3921901100		----- d'un poids au m2 de 100g et plus, comportant une feuille d'aluminium associée	40	F	
3921901100	b	----- d'un poids au m2 de 100g et plus, comportant une feuille d'aluminium associée	40	F	
3921901900		----- autres	50	F	
3921901900	b	----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- en produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
3921902000		----- lames et rubans formés d'une âme en polyester saturé, métallisé sous vide et colorié, d'une largeur supérieure à 5 mm et d'une épaisseur inférieure ou égale à 25 microns	17.5	B	
3921902000	b	----- lames et rubans formés d'une âme en polyester saturé, métallisé sous vide et colorié, d'une largeur supérieure à 5 mm et d'une épaisseur inférieure ou égale à 25 microns	17.5	F	
39219030		----- autres :			
3921903011		----- en phénoplastes	50	F	
3921903011	b	----- en phénoplastes	50	F	
3921903019		----- en polyesters non saturés	50	F	
3921903019	b	----- en polyesters non saturés	50	F	
		----- autres :			
		----- en aminoplastes :			
3921903021		----- en résines uréiques	50	F	
3921903021	b	----- en résines uréiques	50	F	
3921903029		----- autres	50	F	
3921903029	b	----- autres	50	F	
3921903030		----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3921903030	b	----- en alkydes et autres polyesters	50	F	
3921903040		----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3921903040	b	----- en résines époxydes ou éthoxylines	50	F	
3921903050		----- en polyamides	50	F	
3921903050	b	----- en polyamides	50	F	
3921903060		----- en polyuréthanes	50	F	
3921903060	b	----- en polyuréthanes	50	F	
3921903070		----- en silicones	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3921903070	b	----- en silicones	50	F	
3921903090		----- autres	50	F	
3921903090	b	----- autres	50	F	
39219040		---- en produits de polymérisation et copolymérisation :			
		----- en polyéthylène, polypropylène ou chlorure de polyvinyle :			
		----- en chlorure de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3921904001		----- inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3921904001	b	----- inférieure ou égale à 2 mm	50	F	
3921904009		----- supérieure à 2 mm	50	F	
3921904009	b	----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- en polyéthylène :			
		----- produits, non imprimés ni illustrés, constitués d'une feuille métallique intercalée sur deux faces, d'une feuille en polyéthylène et d'une autre feuille de copolymère de polyéthylène, présentés en rouleaux, d'une largeur supérieure ou égale	10	F	
3921904011	b	----- produits, non imprimés ni illustrés, constitués d'une feuille métallique intercalée sur deux faces, d'une feuille en polyéthylène et d'une autre feuille de copolymère de polyéthylène, présentés en rouleaux, d'une largeur supérieure ou égale	10	F	
3921904019		----- autres	50	F	
3921904019	b	----- autres	50	F	
3921904020		----- en polypropylène	50	F	
3921904020	b	----- en polypropylène	50	F	
		----- autres :			
3921904031		----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3921904031	b	----- en polytétrahaloéthylènes	50	F	
3921904032		----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3921904032	b	----- en polysulfohaloéthylènes	50	F	
3921904033		----- en polyisobutylène	50	F	
3921904033	b	----- en polyisobutylène	50	F	
3921904039		----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
3921904039	b	----- en polystyrène et ses copolymères	50	F	
		----- en chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle, d'une épaisseur :			
3921904041		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921904041	b	----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3921904049		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3921904049	b	----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
		----- en acétate de polyvinyle, d'une épaisseur :			
3921904051		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921904051	b	----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921904059		----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3921904059	b	----- supérieure à 0,50 mm	50	F	
3921904060		----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3921904060	b	----- en copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	50	F	
3921904070		----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
3921904070	b	----- en alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques	50	F	
		----- en polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylométhacryliques, d'une épaisseur :			
3921904081		----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921904081	b	----- inférieure ou égale à 0,50 mm	50	F	
3921904082		----- supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale 2 mm	50	F	
3921904082	b	----- supérieure à 0,50 mm et inférieure ou égale 2 mm	50	F	
3921904089		----- supérieure à 2 mm	50	F	
3921904089	b	----- supérieure à 2 mm	50	F	
		----- autres :			
3921904091		----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone-indène	50	F	
3921904091	b	----- en résines de coumarone, résines d'indène et résines de coumarone-indène	50	F	
3921904099		----- autres	50	F	
3921904099	b	----- autres	50	F	
		----- en cellulose régénérée, nitrates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
		----- en cellulose régénérée :			
		----- feuilles, pellicules, bandes ou lames enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm :			
		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm :			
3921905100		----- à surface traitée ou travaillée	50	F	
3921905100	b	----- à surface traitée ou travaillée	50	F	
3921905200		----- autres qu'à surface traitée ou travaillée	32.5	F	
3921905200	b	----- autres qu'à surface traitée ou travaillée	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3921906000		----- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921906000	b	----- d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921907000		----- autres	50	F	
3921907000	b	----- autres	50	F	
39219080		----- autres :			
3921908010		----- en nitrate de cellulose	50	F	
3921908010	b	----- en nitrate de cellulose	50	F	
		----- en acétates de cellulose :			
3921908021		----- feuilles, pellicules, bandes ou lames enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921908021	b	----- feuilles, pellicules, bandes ou lames enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm	50	F	
3921908029		----- autres	50	F	
3921908029	b	----- autres	50	F	
		----- en éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose :			
3921908091		----- en éthylcellulose	50	F	
3921908091	b	----- en éthylcellulose	50	F	
3921908099		----- autres	50	F	
3921908099	b	----- autres	50	F	
		----- autres :			
3921909400		----- en fibre- vulcanisée	32.5	F	
3921909400	b	----- en fibre- vulcanisée	32.5	F	
3921909500		----- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3921909500	b	----- en matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc)	50	F	
3921909600		----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3921909600	b	----- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	F	
3921909800		----- autres	32.5	F	
3921909800	b	----- autres	32.5	F	
3922		Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.			
39221000		- Baignoires, douches, éviers et lavabos			
3922100010		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3922100090		--- autres	50	F	
3922200000		- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	50	F	
39229000		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3922900010		--- réservoirs pour chasse d'eau de W.C., comportant leur mécanisme	50	F	
3922900080		--- autres	50	F	
3923		Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.			
39231000		- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires			
3923100010		--- en fibre vulcanisée	50	F	
3923100020		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3923100030		--- en polyéthylène	25	F	
3923100040		--- en polypropylène	25	F	
3923100080		--- autres	40	F	
		- Sacs, sachets, pochettes et cornets :			
39232100		-- En polymères de l'éthylène			
3923210010		--- articles visées à la note (2 A a) du chapitre 42	25	F	
3923210090		--- autres	25	F	
39232900		-- En autres matières plastiques			
		--- articles visées à la note (2 A a) du chapitre 42 :			
3923290011		---- en polypropylène	25	F	
3923290019		---- autres	40	F	
3923290020		--- sacs de couverture en P.V.C équipés de fermetures à glissières ou velcro.	10	F	
		---- autres :			
3923290081		---- en polypropylène	25	F	
3923290089		---- autres	40	F	
392330		- Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires			
3923301000		--- préformes en polyéthylène téréphtalate (PET)	25	F	
39233090		--- autres :			
3923309010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3923309020		---- en polyéthylène	25	F	
3923309030		---- en polypropylène	25	F	
3923309080		---- autres	40	F	
392340		- Bobines, fusettes, canettes et supports similaires			
39234010		--- bobines pour l'enroulement des films et pellicules :			
3923401010		---- en polyéthylène	25	F	
3923401020		---- en polypropylène	25	F	
3923401090		---- autres	40	F	
39234090		--- autres :			
3923409010		---- en polyéthylène	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3923409020		----- en polypropylène	25	F	
3923409090		----- autres	40	F	
39235000		- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	50		
		---- en polyéthylène :			
3923500011		----- contenant du silicagel et ou autres déshumidifiant	40	F	
3923500019		----- autres	25	F	
3923500030		---- en polypropylène	25	F	
3923500090		---- autres	40	F	
39239000		- Autres			
3923900010		---- en cellulose régénérée	50	F	
3923900020		---- en fibre vulcanisée	50	F	
3923900030		---- en matières albuminoïdes durcies	50	F	
3923900040		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3923900050		---- en polyéthylène	25	F	
3923900060		---- en polypropylène	25	F	
3923900080		---- autres	40	F	
3924		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques.			
3924100000		- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine.	50	F	
3924900000		- Autres	50	F	
3925		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.			
39251000		- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l			
3925100010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3925100090		---- autres	50	F	
39252000		- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils			
3925200010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3925200090		---- autres	50	F	
39253000		- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties			
3925300010		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3925300090		---- autres	50	F	
39259000		- Autres			
3925900010		---- en fibre vulcanisée	50	F	
3925900020		---- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
3925900090		--- autres	50	F	
3926		Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14.			
3926100000		- Articles de bureau et articles scolaires	50	F	
39262000		- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)			
3926200010		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3926200090		--- autres	50	F	
39263000		- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires			
3926300010		--- en fibre vulcanisée	50	F	
3926300020		--- en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	50	F	
3926300090		--- autres	50	F	
3926400000		- Statuettes et autres objets d'ornementation	50	F	
392690		- Autres			
3926901200		--- éventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures	50	F	
3926902200		--- pions en polyester	50	F	
3926903200		--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	32.5	F	
3926904200		--- disques supports pour abrasifs en fibre vulcanisée	10	F	
3926905200		--- pots de filature	2.5	F	
		--- autres :			
		----- articles à usages techniques :			
3926908100		----- de machines textiles	2.5	A	
3926908900		----- autres	50	F	
3926909000		----- autres	50	F	
4001		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.			
400110		- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé			
4001101000		--- de caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
4001109000		--- autres	17.5	B	
		- Caoutchouc naturel sous d'autres formes :			
4001210000		-- Feuilles fumées	17.5	B	
4001220000		-- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	17.5	B	
400129		-- Autres			
4001291000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4001299100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40012999		----- autres :			
4001299910		----- crêpes pour semelles	17.5	B	
4001299920		----- autres crêpes	17.5	B	
4001299990		----- autres	2.5	A	
400130		- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues			
4001301000		--- plaques, feuilles et bandes	32.5	C	
		--- autres :			
4001309100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
4001309900		----- autres	17.5	B	
4002		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou ban			
		- Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR) :			
400211		-- Latex			
4002111000		--- de caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40021190		--- autres :			
4002119010		----- latex de polybutadiène-styrène	17.5	B	
4002119090		----- autres	17.5	B	
400219		-- Autres			
4002191000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			
4002199100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40021999		----- autres :			
4002199910		----- produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002199920		----- polybutadiène-styrène	2.5	A	
4002199990		----- autres	17.5	B	
400220		- Caoutchouc butadiène (BR)			
4002201000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			
4002209100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40022099		----- autres :			
4002209910		----- latex	17.5	A	
4002209920		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4002209990		----- autres	2.5	A	
		- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène isoprène halogéné (CIIR ou BIIR) :			
400231		-- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)			
4002311000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			
4002319100		---- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40023199		---- autres :			
4002319910		----- latex	17.5	B	
4002319920		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002319990		----- autres	2.5	A	
400239		-- Autres			
4002391000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			
4002399100		---- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40023999		---- autres :			
4002399910		----- latex	17.5	B	
4002399920		----- produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002399990		----- autres	17.5	B	
		- Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR) :			
400241		-- Latex			
4002411000		--- de caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
4002419000		--- autres	17.5	A	
400249		-- Autres			
4002491000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		--- autres :			
4002499100		---- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40024999		---- autres :			
4002499910		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002499990		----- autres	17.5	A	
		- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR) :			
400251		-- Latex			
4002511000		--- de caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
4002519000		--- autres	17.5	B	
400259		-- Autres			
4002591000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
4002599100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40025999		----- autres :			
4002599910		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002599990		----- autres	17.5	B	
400260		- Caoutchouc isoprène (IR)			
4002601000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		---- autres :			
4002609100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40026099		----- autres :			
4002609910		----- latex	17.5	B	
4002609920		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002609990		----- autres	17.5	B	
400270		- Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)			
4002701000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	A	
		---- autres :			
4002709100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40027099		----- autres :			
4002709910		----- latex	17.5	B	
4002709920		----- produit modifié par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002709990		----- autres	17.5	A	
400280		- Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position			
4002801000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
4002809000		--- autres	17.5	B	
		- Autres :			
400291		-- Latex			
4002911000		--- de caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
4002919000		--- autres	17.5	B	
400299		-- Autres			
4002991000		--- plaques, feuilles et bandes, autres que les crêpes	32.5	C	
		---- autres :			
4002999100		----- caoutchoucs visés à la note 5 b1 ou 5 b2 du présent chapitre	32.5	C	
40029999		----- autres :			
4002999910		----- factice pour caoutchouc dérivé des huiles	17.5	B	
4002999920		----- produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	17.5	B	
4002999990		----- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4003000000		Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	2.5	A	
400400		Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.			
4004001000		--- déchets et rognures de caoutchouc non durci	25	C	
		--- débris d'ouvrages en caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc :			
		---- débris provenant de vieux pneumatiques ayant subi à l'étranger :			
4004002100		----- le traitement du refendage (c'est-à-dire dont la bande de roulement a été enlevée)	25	C	
4004002200		----- le découpage en morceaux nettement séparés	10	A	
4004002300		----- le détalonnage (dont le découpage superficiel n'a pas affecté les tringles ou talons)	50	F	
4004002900		----- d'autres traitements	50	F	
4004004000		---- débris provenant de tous autres ouvrages	25	C	
4004009000		--- caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets et débris de caoutchouc non durci	17.5	B	
4005		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.			
400510		- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice			
4005101000		--- solutions et dispersions	32.5	C	
4005102000		--- plaques, feuilles et bandes	32.5	F	
4005109000		--- autres	32.5	F	
4005200000		- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	32.5	A	
		- Autres :			
400591		-- Plaques, feuilles et bandes			
4005911000		--- à base de balata, gutta-percha, gommés naturelles analogues ou factice pour caoutchouc	50	F	
		--- autres :			
4005919100		---- bandes d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm constituées par une nappe de câbles en acier parallélisés, entièrement enrobée de caoutchouc non vulcanisé, destinées à être utilisées pour la fabrication de carcasses de pneumatiques et importées à l'ord	17.5	B	
4005919900		---- autres	32.5	F	
400599		-- Autres			
4005991000		--- granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, sous forme de mélanges prêts à la vulcanisation	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4005999000		--- autres	17.5	B	
4006		Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé.			
400610		- Profilés pour le rechapage			
4006101000		--- à base de balata, gutta-percha, gommés naturelles analogues ou factice pour caoutchouc	50	F	
4006109000		--- autres	32.5	F	
400690		- Autres			
		--- en balata, gutta-percha, gommés naturelles analogues ou factice pour caoutchouc :			
4006901100		----- fils et cordes nus	17.5	B	
4006901200		----- profilés (y compris les profilés de section circulaire)	50	F	
4006901300		----- courroies	50	F	
4006901900		----- autres formes ou articles	50	F	
		----- autres :			
4006909100		----- articles	50	F	
4006909900		----- autres formes	32.5	F	
40070000		Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé			
4007000010		--- prédécoupés en 2 et dont la plus grande dimension de la coupe transversale totale n'excède pas 5 mm	10	A	
4007000090		--- autres	17.5	B	
4008		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci.			
		- En caoutchouc alvéolaire :			
40081100		-- Plaques, feuilles et bandes			
4008110010		--- plaques et feuilles pour semelles	50	F	
		--- autres :			
4008110091		----- plaques constituées d'une double couche de forme rectangulaire, d'une épaisseur supérieure ou égale 5 mm mais n'excédant pas 14 mm, d'une largeur comprise entre 120 cm inclus à 260 cm inclus, d'une longueur supérieure ou égale à 5 m, à surface ant	10	F	
4008110092		----- autres plaques, composées d'un mélange 100% caoutchouc SBR, d'une épaisseur supérieure ou égale à 10 mm, d'une largeur supérieure ou égale à 1,20 m et d'une longueur égale ou supérieure à 10 m	10	F	
4008110093		----- bandes prédécoupées en 4 ou en 6 et dont la plus grande dimension de la coupe transversale totale excède 5 mm	10	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4008110099		----- autres	50	F	
4008190000		-- Autres	50	F	
		- En caoutchouc non alvéolaire :			
40082100		-- Plaques, feuilles et bandes			
4008210010		--- revêtements de sol et tapis de pied (à l'exclusion de ceux du n° 4016.91)	50	F	
4008210020		--- plaques et feuilles pour semelles	50	F	
4008210090		--- autres	50	F	
4008290000		-- Autres	50	F	
4009		Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple).			
		- Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières :			
4009110000		-- Sans accessoires	50	F	
4009120000		-- Avec accessoires	50	F	
		- Renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal :			
4009210000		-- Sans accessoires	50	F	
4009220000		-- Avec accessoires	50	F	
		- Renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles :			
400931		-- Sans accessoires			
4009311000		--- tuyau présenté en rouleau, d'un diamètre intérieur de 3,2 mm et un diamètre extérieur de 10 mm, constitué de 2 tuyaux concentriques en caoutchouc avec renfort intermédiaire en matière textile tressé	32.5	F	
40093190		---- autres :			
4009319010		---- tressés	50	F	
4009319090		---- non tressés	50	F	
400932		-- Avec accessoires			
4009321000		--- tuyau d'un diamètre intérieur de 3,2 mm et un diamètre extérieur de 10 mm, constitué de 2 tuyaux concentriques en caoutchouc avec renfort intermédiaire en matière textile tressé	40	F	
40093290		---- autres :			
4009329010		---- combinés avec des matières textiles tressées	50	F	
4009329090		---- combinés avec des matières textiles non tressées	50	F	
		- Renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
400941		-- Sans accessoires			
4009411000		--- tuyaux poreux à base de 70% de caoutchouc et de 30% de polyéthylène	17.5	B	
40094190		---- autres :			
4009419010		---- combinés avec des matières textiles tressées, avec armature métallique.	50	F	
4009419020		---- combinés avec des matières textiles non tressées, avec armature métallique.	50	F	
4009419030		---- combinés avec d'autres matières que les matières textiles, sans armature métallique	50	F	
4009419090		---- combinés avec d'autres matières que les matières textiles, avec armature métallique	50	F	
40094200		-- Avec accessoires			
4009420010		-- combinés avec des matières textiles tressées, avec armature métallique.	50	F	
4009420020		-- combinés avec des matières textiles non tressées, avec armature métallique.	50	F	
4009420030		-- combinés avec d'autres matières que les matières textiles, sans armature métallique	50	F	
4009420090		-- combinés avec d'autres matières que les matières textiles, avec armature métallique	50	F	
4010		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé.			
		- Courroies transporteuses :			
401011		-- Renforcées seulement de métal			
40101110		--- d'une largeur excédant 20 cm :			
4010111010		---- de section rectangulaire	2.5	A	
4010111090		---- de sections autres	2.5	A	
40101190		---- autres :			
4010119010		---- de section rectangulaire	50	F	
4010119090		---- de sections autres	50	F	
40101200		-- Renforcées seulement de matières textiles			
4010120010		--- d'une largeur excédant 20 cm	50	F	
4010120090		--- autres	50	F	
40101300		-- Renforcées seulement de matières plastiques			
		--- d'une largeur excédant 20 cm :			
4010130011		---- de section rectangulaire	50	F	
4010130019		---- de sections autres	50	F	
		---- autres :			
4010130091		---- de section rectangulaire	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4010130099		----- de sections autres	50	F	
40101900		-- Autres			
		---- d'une largeur excédant 20 cm :			
4010190011		----- de section rectangulaire	50	F	
4010190019		----- de sections autres	50	F	
		---- autres :			
4010190091		----- de section rectangulaire	50	F	
4010190099		----- de sections autres	50	F	
		-- Courroies de transmission :			
		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm			
40103100		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm			
4010310010		--- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010310090		--- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm			
40103200		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm			
4010320010		---- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010320090		---- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm			
40103300		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm			
4010330010		--- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010330090		--- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm			
40103400		-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm			
4010340010		--- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010340090		--- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm			
40103500		-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm			
		---- d'une largeur excédant 20 cm :			
		----- de section rectangulaire :			
4010350011		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010350019		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010350021		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010350029		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
		----- de section rectangulaire :			
4010350081		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010350089		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010350091		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010350099		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
40103600		-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm			
		--- d'une largeur excédant 20 cm :			
		---- de section rectangulaire :			
4010360011		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010360019		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010360021		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010360029		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		---- autres :			
		----- de section rectangulaire :			
4010360081		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010360089		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010360091		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010360099		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
40103900		-- Autres			
		--- de section trapézoïdale :			
4010390011		---- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010390019		---- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		---- autres :			
		----- d'une largeur excédant 20 cm :			
		----- de section rectangulaire :			
4010390021		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010390029		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010390031		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010390039		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- de section rectangulaire :			
4010390041		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010390049		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
		----- de sections autres :			
4010390091		----- ne laissant pas apparaître le fond de la toile	50	F	
4010390099		----- laissant apparaître le fond de la toile	50	F	
4011		Pneumatiques neufs, en caoutchouc.			
40111000		- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)			
4011100010		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
		--- de 15 kg ou moins :			
4011100091		--- d'un poids unitaire n'excédant pas 3 kg	2.5	A	
4011100099		--- autres	50	F	
401120		- Des types utilisés pour autobus ou camions			
4011201000		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	F	
4011209000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011300000		- Des types utilisés pour véhicules aériens	17.5	A	
40114000		- Des types utilisés pour motocycles			
4011400010		--- d'un poids unitaire de 2 kg exclus à 15 kg inclus	50	F	
4011400090		--- d'un poids unitaire de 2 kg ou moins	50	F	
4011500000		- Des types utilisés pour bicyclettes	50	F	
		- Autres, à crampons, à chevrons ou similaires :			
401161		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers			
		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg :			
4011611100		---- d'un poids unitaire de plus de 190 kg	10	F	
4011611900		---- autres	50	F	
4011612000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011619000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
401162		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm			
		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg :			
4011621100		---- d'un poids unitaire de plus de 190 kg	10	F	
4011621900		---- autres	50	F	
4011622000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011629000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
401163		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm			
		---- d'un poids unitaire de plus de 70 kg :			
4011631100		---- d'un poids unitaire de plus de 190 kg	10	F	
4011631900		---- autres	50	F	
4011632000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011639000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
401169		-- Autres			
		---- d'un poids unitaire de plus de 70 kg :			
4011691100		---- d'un poids unitaire de plus de 190 kg	10	F	
4011691900		---- autres	50	F	
4011692000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011699000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
		- Autres :			
401192		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers			
4011921000		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	F	
4011922000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011929000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
401193		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm			
4011931000		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	F	
4011932000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011939000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
401194		-- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm			
4011941000		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	F	
4011942000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011949000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
401199		-- Autres			
4011991000		--- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	F	
4011992000		--- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	F	
4011999000		--- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	F	
4012		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc.			
		- Pneumatiques rechapés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4012110000		-- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	50	H	
4012120000		-- Des types utilisés pour autobus ou camions	50	H	
4012130000		-- Des types utilisés pour véhicules aériens	50	H	
4012190000		-- Autres	50	H	
40122000		- Pneumatiques usagés			
4012200010		--- pour véhicules aériens	50	H	
		---- autres :			
4012200091		----- d'un poids unitaire de plus de 70 kg	50	H	
4012200092		----- d'un poids unitaire de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	H	
4012200099		----- d'un poids unitaire de 15 kg ou moins	50	H	
401290		- Autres			
40129010		--- bandages pleins ou creux (mi-pleins) et bandes de roulement amovibles pour pneumatiques :			
4012901010		---- pour véhicules automobiles	40	F	
4012901090		---- autres	40	F	
		---- flaps :			
		---- pour pneumatiques de véhicules aériens :			
4012902100		----- neufs	25	C	
4012902900		----- usagés	50	H	
		----- autres, pour pneumatiques d'un poids unitaire :			
		----- de plus de 70 kg :			
4012903100		----- neufs	50	F	
4012903900		----- usagés	50	H	
40129040		----- de 15 kg exclus à 70 kg inclus :			
4012904010		----- neufs	50	F	
4012904090		----- usagés	50	H	
40129090		----- de 15 kg ou moins :			
		----- de 2 kg exclus à 15 kg inclus :			
4012909011		----- neufs	50	F	
4012909019		----- usagés	50	H	
		----- de 2 kg ou moins :			
		----- neufs :			
4012909021		----- pour vélos	50	F	
4012909029		----- pour vélomoteurs	50	F	
4012909090		----- usagés	50	H	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4013		Chambres à air, en caoutchouc.			
40131000		– Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions			
4013100010		– – – des types utilisés pour voitures particulières	50	F	
4013100090		– – – des types utilisés pour camions ou autobus	50	F	
4013200000		– Des types utilisés pour bicyclettes	50	F	
40139000		– Autres			
4013900010		– – – des types utilisés pour vélocipèdes avec moteur auxiliaire	50	F	
4013900020		– – – des types utilisés pour motocycles et scooters	50	F	
4013900090		– – – autres	50	F	
4014		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci.			
4014100000		– Préservatifs	10	A	
40149000		– Autres			
4014900010		– – – poires à injection, poires pour compte-gouttes, vaporisateurs etc	10	A	
4014900020		– – – tétines, tételles, sucettes, capuchons stérilisateurs et articles similaires	10	A	
4014900090		– – – autres	10	A	
4015		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages.			
		– Gants, mitaines et moufles :			
4015110000		– – Pour chirurgie	10	A	
401519		– – Autres			
4015191000		– – – de protection pour tous métiers	50	F	
4015199000		– – – autres	50	F	
401590		– Autres			
4015901000		– – – constituant des équipements spéciaux pour tous métiers	50	F	
4015909000		– – – autres	50	F	
4016		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci.			
4016100000		– En caoutchouc alvéolaire	50	F	
		– Autres :			
4016910000		– – Revêtements de sol et tapis de pied	50	F	
4016920000		– – Gommages à effacer	50	F	
4016930000		– – Joints	50	F	
4016940000		– – Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	50	F	
4016950000		– – Autres articles gonflables	50	F	
401699		– – Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- parties et accessoires des véhicules des chapitres 86, 87 et 88 :			
4016991100		---- pour motocycles et vélocipèdes du chapitre 87, (à l'exclusion des fauteuils et véhicules pour invalides)	50	F	
4016991900		---- pour brouettes	50	F	
		---- pour autres véhicules du chapitre 87 (à l'exclusion des chars et automobiles blindées de combat et des voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades) :			
4016992100		----- tapis en forme	32.5	F	
4016992200		----- autres articles, entièrement en caoutchouc	50	F	
4016992900		----- autres	32.5	F	
4016993000		---- pour véhicules de voies ferrées ; pour matériel fixe de voies ferrées du chapitre 86 ; pour véhicules aériens du chapitre 88	25	F	
4016994000		---- pour chars et automobiles blindées de combat	25	F	
4016995000		---- pour voitures pour le transport des enfants	50	F	
4016996000		---- pour voitures pour le transport des malades	40	F	
		---- autres :			
4016999100		---- éventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures	50	F	
4016999200		---- bouchons d'un diamètre de 20 mm ou 32 mm	17.5	B	
4016999300		---- vessies pour fabrication de pneumatiques	2.5	A	
		---- autres :			
		----- articles à usages techniques :			
4016999500		----- de machines textiles	2.5	A	
4016999600		----- autres	50	F	
4016999900		----- autres	50	F	
401700		Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris ; ouvrages en caoutchouc durci.			
40170010		--- caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes ; déchets, poudres et débris :			
4017001010		---- en masses ou blocs, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes	32.5	F	
4017001090		---- déchets, poudres et débris de caoutchouc durci	32.5	F	
4017002000		--- cendriers, étuis à cigarettes et à cigares ; articles de tableterie, statuettes et objets d'ornementation intérieure ; tous autres bibelots et articles destinés à la parure ou l'ornement	50	F	
40170090		--- autres ouvrages :			
4017009010		---- cuves et tuyauterie	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4017009090		----- autres	50	F	
4101201100		cuirs et peaux de bovins ayant subi une opération de tannage poids inférieur 16kg	40	G	
4101201910		cuirs et peaux de veaux fraîches, ou salées vertes PN<16kg	2.5	C	
4101201921		cuirs et peaux de veaux séchées PN<16kg	2.5	C	
4101201929		cuirs et peaux de veaux salés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101201931		cuirs et peaux de gros bovins fraîches ou salées vertes PN<16 kg	2.5	C	
4101201939		cuirs et peaux de vachettes PN<16 kg	2.5	C	
4101201941		cuirs et peaux de gros bovins séchées PN<16 kg	2.5	C	
4101201949		cuirs et peaux de gros bovins salées secs PN<16 kg	2.5	C	
4101201951		cuirs et peaux de vachettes séchées PN<16 kg	2.5	C	
4101201959		cuirs et peaux de vachettes salées secs PN<16 kg	2.5	C	
4101201991		cuirs et peaux de veaux autrement conservés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101201992		cuirs et peaux de gros bovins autrement conservés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101201999		cuirs et peaux de vachettes autrement conservés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101208000		cuirs et peaux d'équidés ayant subi une opération de tannage poids inférieur 16kg	40	C	
4101209100		cuirs et peaux d'equidés fraîches, ou salées vertes PN<16kg	2.5	C	
4101209300		cuirs et peaux d'equidés séchées PN<16kg	2.5	C	
4101209400		cuirs et peaux d'equidés salés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101209900		cuirs et peaux d'equidés autrement conservés secs PN<16 kg	2.5	C	
4101501000		cuirs et peaux ayant subi une opération de tannage poids supérieur à 16kg	40	G	
4101509011		cuirs et peaux bruts entiers de veaux, frais ou salés verts, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509018		cuirs et peaux bruts entiers de gros bovins, frais ou salés verts, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509019		cuirs et peaux bruts entiers de vachettes, frais ou salés verts, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509021		cuirs et peaux bruts entiers de veaux, séchés, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509029		autres cuirs et peaux bruts entiers de veaux, salés secs, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509031		cuirs et peaux bruts entiers de gros bovins, séchés, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509039		autres cuirs et peaux bruts entiers de gros bovins, salés secs, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4101509041		cuirs et peaux bruts entiers de vachettes, séchés, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509049		cuirs et peaux bruts entiers de vachettes, salées séchés, d'un poids unitaire exédant 16 kg	2.5	C	
4101509051		cuirs et peaux de veaux autrement conservés secs PN>16 kg	2.5	C	
4101509052		cuirs et peaux de gros bovins autrement conservés secs PN>16 kg	2.5	C	
4101509059		cuirs et peaux de vachettes autrement conservés secs PN>16 kg	2.5	C	
4101509091		cuirs et peaux d'equidés fraîches, ou salées vertes PN>16kg	2.5	C	
4101509092		cuirs et peaux d'equidés séchées PN>16kg	2.5	C	
4101509093		cuirs et peaux d'equidés salés secs PN>16 kg	2.5	C	
4101509099		cuirs et peaux d'equidés autrement conservés secs PN>16 kg	2.5	C	
4101901000		Autres cuirs et peaux, y compris les croupons, demi croupons et flancs ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4101909011		croupons et demi croupons frais ou salés vertes de veaux	2.5	C	
4101909012		croupons et demi croupons frais ou salés vertes de gros bovins	2.5	C	
4101909019		croupons et demi croupons frais ou salés vertes de vachettes	2.5	C	
4101909021		autres cuirs/peaux sauf croupons et demi croupons frais ou salés vertes de veaux	2.5	C	
4101909022		autres cuits/peaux sauf croupons et demi croupons frais ou salés vertes de gros bovins	2.5	C	
4101909029		autres cuirs/peaux sauf croupons et demi croupons frais ou salés vertes de vachettes	2.5	C	
4101909031		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs séchés de veaux	2.5	C	
4101909039		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs salées secs de veaux	2.5	C	
4101909041		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs séchés de gros bovins	2.5	C	
4101909049		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs salées secs de gros bovins	2.5	C	
4101909051		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs séchés de vachettes	2.5	C	
4101909059		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs salées secs de vachettes	2.5	C	
4101909061		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs autrement conservés de veaux	2.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4101909062		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs autrement conservés de gros bovins	2.5	C	
4101909069		autres cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons et flancs autem conserv de vachettes	2.5	C	
4101909091		cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons des équidés frais ou salés vertes	2.5	C	
4101909092		cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons des équidés séchés	2.5	C	
4101909093		cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons des équidés salés secs	2.5	C	
4101909099		cuirs/peaux y compris croupons et demi croupons des équidés autrement conservés	2.5	C	
4102100011		PEAUX BRUTES D'AGNEAUX LAINEES,SALEES VERTES	2.5	C	
4102100012		PEAUX BRUTES D'AGNEAUX LAINEES,SALEES SECHES	2.5	C	
4102100019		AUTRES PEAUX BRUTES D'AGNEAUX LAINEES,AUTREMENT CONSERVEES	2.5	C	
4102100091		PEAUX BRUTES D'AUTRES OVINS LAINEES,SALEES VERTES	2.5	C	
4102100092		PEAUX BRUTES D'AUTRES OVINS LAINEES,SALEES SECHES	2.5	C	
4102100099		PEAUX BRUTES D'AUTRES OVINS LAINEES AUTREMENT CONSERVEES	2.5	C	
4102211000		peaux brutes d'ovins epilées ou sans laine picklées ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4102219010		peaux brutes de moutons epilées ou sans laine picklées	2.5	C	
4102219090		peaux brutes d'agneaux epilées ou sans laine picklées	2.5	C	
4102291000		peaux brutes d'ovins epilées ou sans laine sauf picklées ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4102299010		peaux brutes de moutons epilées ou sans laine sauf picklées	2.5	C	
4102299090		peaux brutes d'agneaux epilées ou sans laine sauf picklées	2.5	C	
4103101000		autres peaux et cuirs bruts de caprins ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4103109010		PEAUX BRUTES DE CAPRINS FRAICHES OU SALEES VERTES	2.5	C	
4103109020		PEAUX BRUTES DE CAPRINS SALEES SECHES	2.5	C	
4103109030		PEAUX BRUTES DE CAPRINS SECHES	2.5	C	
4103109090		PEAUX BRUTES DE CAPRINS AUTREMENT CONSERVEES	2.5	C	
4103201000		PEAUX BRUTES DE REPTILES ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4103209010		PEAUX BRUTES DE REPTILES FRAICHES,SALEES OU SECHES	2.5	C	
4103209090		PEAUX BRUTES DE REPTILES AUTREMENT CONSERVEES	2.5	C	
4103301000		PEAUX BRUTES DE PORCINS ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4103309010		PEAUX BRUTES DE PORCINS FRAICHES,SALEES OU SECHEES	2.5	C	
4103309090		PEAUX BRUTES DE PORCINS AUTREMENT CONSERVEES	2.5	C	
4103901000		PEAUX ET CUIRS BRUTES d'autres animaux ayant subi une opération de tannage réversible	40	G	
4103909011		peaux et cuirs brutes de batraciens de poissons /mammifères marins frais/salées ou séchées	2.5	C	
4103909012		peaux et cuirs brutes de cervidés et antilopinés frais/salées ou séchées	2.5	C	
4103909019		peaux et cuirs brutes d'autres animaux frais/salées ou séchées	2.5	C	
4103909092		peaux et cuirs brutes de batraciens de poissons /mammifères marins autrement préparées	2.5	C	
4103909099		peaux et cuirs brutes d'autres animaux autrement préparées	2.5	C	
4104		Cuir et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés.			
		– A l'état humide (y compris wet-blue) :			
410411		– – Pleine fleur, non refendue; côtés fleur			
41041110		– – – cuirs et peaux de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m2) :			
4104111010		– – – – de vachettes des Indes ("Kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 Kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement	40	F	
4104111020		– – – – de veaux	40	F	
		– – – – d'autres bovins :			
4104111091		– – – – – cuirs de pleine épaisseur	40	F	
4104111099		– – – – – autres	40	F	
		– – – autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, tannés ou retannés mais sans autre préparation ultérieure, même refendus :			
41041120		– – – – cuirs et peaux de bovins, à prétannage végétal :			
4104112010		– – – – – de vachettes des Indes ("Kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 Kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement	40	F	
4104112020		– – – – – de veaux	40	F	
		– – – – – d'autres bovins :			
4104112030		– – – – – – cuirs de pleine épaisseur	40	F	
4104112090		– – – – – – autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
41041130		----- cuirs et peaux de bovins autrement prêtannés :			
4104113010		----- de veaux	40	F	
		----- d'autres bovins :			
4104113091		----- cuirs de pleine épaisseur	40	F	
4104113099		----- autres	40	F	
4104119000		----- autres	40	F	
410419		-- Autres			
41041910		--- cuirs et peaux de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m2) :			
		----- de vachettes des Indes ("Kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 Kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement	40	F	
4104191010		----- de veaux	40	F	
4104191020		----- d'autres bovins	40	F	
4104191090		--- autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, tannés ou retannés mais sans autre préparation ultérieure, même refendus :			
41041920		----- cuirs et peaux de bovins, à prêtannage végétal :			
		----- de vachettes des Indes ("Kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 Kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement	40	F	
4104192010		----- de veaux	40	F	
4104192020		----- d'autres bovins	40	F	
4104192090		----- cuirs et peaux de bovins autrement prêtannés :			
41041930		----- de veaux	40	F	
4104193010		----- d'autres bovins	40	F	
4104193090		----- autres	40	F	
4104199000		- A l'état sec (en croûte) :			
410441		-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur			
41044110		--- cuirs et peaux entiers de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m2) :			
		----- de veaux :			
4104411011		----- boxcalf	40	F	
4104411012		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4104411019		----- autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- de gros bovins :			
4104412000		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
41044130		----- autres :			
4104413011		----- cuirs autres que de semelles	40	F	
4104413012		----- cuirs sciés de bovins, fleurs	40	F	
4104413019		----- autres	40	F	
4104414000		----- autres	40	F	
41044150		--- autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, préparés après tannage :			
		----- de veaux :			
4104415011		----- boxcalf	40	F	
4104415012		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4104415019		----- autres	40	F	
		----- de gros bovins :			
4104416000		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
41044170		----- autres :			
4104417010		----- cuirs sciés, fleurs	40	F	
4104417090		----- autres	40	F	
41044190		----- autres :			
4104419010		----- d'autres bovins	40	F	
4104419090		----- d'équidés	40	F	
410449		-- Autres			
41044910		--- cuirs et peaux entiers de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m2) :			
4104491010		----- de veaux	40	F	
		----- de gros bovins :			
4104491021		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
4104491029		----- autres	40	F	
4104491090		----- autres	40	F	
41044990		--- autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, préparés après tannage :			
4104499010		----- de veaux	40	F	
		----- de gros bovins :			
4104499021		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
4104499029		----- autres	40	F	
4104499090		----- autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4105		Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées.			
41051000		- A l'état humide (y compris wet-blue)			
		--- à prêtannage végétal :			
4105100010		---- demetis des Indes, simplement tannées à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	40	F	
		----- autres :			
		----- de moutons :			
4105100021		----- de pleine épaisseur	40	F	
4105100029		----- autres	40	F	
4105100030		----- d'agneaux	40	F	
		--- autrement prêtannées :			
		---- traitées au formol :			
4105100041		----- de moutons	40	F	
4105100049		----- autres	40	F	
		----- autres :			
		----- de moutons :			
4105100051		----- de pleine épaisseur	40	F	
4105100052		----- autres	40	F	
4105100060		----- d'agneaux	40	F	
		--- autres :			
		---- mégissées ou traitées au formol :			
4105100071		----- de moutons	40	F	
4105100079		----- autres	40	F	
		----- autres :			
		----- de moutons :			
4105100081		----- de pleine épaisseur	40	F	
4105100082		----- autres	40	F	
4105100090		----- d'agneaux	40	F	
41053000		- A l'état sec (en croûte)			
4105300010		--- veloutées	40	F	
4105300090		--- autres	40	F	
4106		Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés.			
		- De caprins :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
41062100		-- A l'état humide (y compris wet-blue)			
		---- à prêtannage végétal :			
4106210010		----- dechèvres des Indes, simplement tannées à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	40	F	
		----- autres :			
4106210021		----- de pleine épaisseur	40	F	
4106210022		----- autres en fleurs	40	F	
4106210029		----- autres en chairs	40	F	
		---- autrement prêtannés :			
4106210030		---- traités au formol	40	F	
		---- autres :			
4106210041		----- de pleine épaisseur	40	F	
4106210042		----- autres en fleurs	40	F	
4106210049		----- autres en chairs	40	F	
		---- autres :			
4106210050		----- mégissés ou traités au formol	40	F	
		----- autres :			
4106210091		----- de pleine épaisseur	40	F	
4106210092		----- autres en fleurs	40	F	
4106210099		----- autres en chairs	40	F	
41062200		-- A l'état sec (en croûte)			
		---- veloutés :			
4106220011		---- teints	40	F	
4106220019		---- autres	40	F	
		---- autres :			
4106220091		---- teints	40	F	
4106220099		---- autres	40	F	
		- De porcins :			
41063100		-- A l'état humide (y compris wet-blue)			
4106310010		--- simplement tannés	40	F	
4106310090		--- autres	40	F	
4106320000		-- A l'état sec (en croûte)	40	F	
41064000		- De reptiles			
		---- à prêtannage végétal :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4106400010		----- même ayant subi d'autres préparations, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	40	F	
4106400020		----- autres	40	F	
4106400090		---- autres	40	F	
		- Autres :			
41069100		-- A l'état humide (y compris wet-blue)			
4106910010		--- de batraciens, de poissons et de mammifères marins	40	F	
4106910090		--- autres	40	F	
41069200		-- A l'état sec (en croûte)			
4106920010		--- de poissons	40	F	
4106920020		--- de phoques et d'autres mammifères marins	40	F	
4106920090		--- autres	40	F	
4107		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.			
		- Cuirs et peaux entiers :			
410711		-- Pleine fleur, non refendue			
		--- de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6m ²) :			
		----- parcheminés :			
4107111100		----- de gros bovins	40	F	
4107111900		----- de veaux	40	F	
		----- autres :			
		----- de veaux :			
4107112100		----- boxcalf	40	F	
4107112200		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107112900		----- autres	40	F	
		----- de gros bovins :			
4107113100		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
4107113900		----- autres	40	F	
		--- autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, parcheminés ou préparés après tannage :			
41071140		----- parcheminés :			
4107114010		----- de gros bovins	40	F	
4107114020		----- de veaux	40	F	
4107114090		----- d'équidés	40	F	
41071150		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- de veaux :			
4107115010		----- boxcalf	40	F	
4107115020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107115090		----- autres	40	F	
		----- de gros bovins :			
4107116100		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
4107116900		----- autres	40	F	
41071190		----- autres :			
4107119010		----- de bovins	40	F	
4107119090		----- d'équidés	40	F	
410712		-- Côtés fleur			
		--- de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6m2) :			
		---- parcheminés :			
4107121100		----- de gros bovins	40	F	
4107121900		----- de veaux	40	F	
		----- autres :			
		----- de veaux :			
4107123100		----- boxcalf	40	F	
4107123200		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107123300		----- autres	40	F	
4107124000		----- de gros bovins	40	F	
		--- autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, parcheminés ou préparés après tannage :			
41071250		---- parcheminés :			
4107125010		----- de gros bovins	40	F	
4107125020		----- de veaux	40	F	
4107125090		----- d'équidés	40	F	
41071260		---- autres :			
		----- de veaux :			
4107126010		----- boxcalf	40	F	
4107126020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107126090		----- autres	40	F	
4107127000		----- de gros bovins	40	F	
41071290		----- autres :			
4107129010		----- de bovins	40	F	
4107129090		----- d'équidés	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
410719		-- Autres			
		--- de bovins, d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6m2) :			
41071910		----- parcheminés :			
4107191010		----- de gros bovins	40	F	
4107191090		----- de veaux	40	F	
		----- autres :			
41071920		----- de veaux :			
4107192010		----- boxcalf	40	F	
4107192020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107192090		----- autres	40	F	
4107193000		----- de gros bovins	40	F	
4107194000		----- autres	40	F	
		--- autres :			
41071950		----- parcheminés :			
4107195010		----- de gros bovins	40	F	
4107195020		----- de veaux	40	F	
4107195090		----- d'équidés	40	F	
		----- autres :			
41071970		----- de veaux :			
4107197010		----- boxcalf	40	F	
4107197020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107197090		----- autres	40	F	
4107198000		----- de gros bovins	40	F	
41071990		----- autres :			
4107199010		----- de bovins	40	F	
4107199090		----- d'équidés	40	F	
		- Autres, y compris les bandes :			
410791		-- Pleine fleur, non refendue			
41079110		--- parcheminés :			
		----- de gros bovins :			
4107911011		----- cuirs de pleine épaisseur	40	F	
4107911019		----- autres	40	F	
4107911020		----- de veaux	40	F	
4107911090		----- d'équidés	40	F	
		--- autres :			
41079130		----- de veaux :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4107913010		----- boxcalf	40	F	
4107913020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107913090		----- autres	40	F	
		---- de gros bovins :			
4107914100		----- cuirs de pleine épaisseur pour semelles	32.5	F	
4107914900		----- autres	40	F	
41079190		---- autres :			
4107919010		----- de bovins	40	F	
4107919090		----- d'équidés	40	F	
410792		-- Côtés fleur			
41079210		--- parcheminés :			
4107921010		---- de gros bovins	40	F	
4107921020		---- de veaux	40	F	
4107921090		---- d'équidés	40	F	
		---- autres :			
41079230		---- de veaux :			
4107923010		----- boxcalf	40	F	
4107923020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107923090		----- autres	40	F	
4107924000		---- de gros bovins	40	F	
41079290		---- autres :			
4107929010		----- de bovins	40	F	
4107929090		----- d'équidés	40	F	
410799		-- Autres			
41079910		--- parcheminés :			
4107991010		---- de gros bovins	40	F	
4107991020		---- de veaux	40	F	
4107991090		---- d'équidés	40	F	
		---- autres :			
41079930		---- de veaux :			
4107993010		----- boxcalf	40	F	
4107993020		----- peaux et croûtes veloutées	40	F	
4107993090		----- autres	40	F	
4107994000		---- de gros bovins	40	F	
41079990		---- autres :			
4107999010		----- de bovins	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4107999090		----- d'équidés	40	F	
41120000		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.			
4112000010		--- parcheminés	40	F	
		--- autres :			
4112000091		---- veloutés	40	F	
4112000099		---- autres	40	F	
4113		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.			
41131000		- De caprins			
4113100010		--- parcheminés	40	F	
		--- autres :			
		---- veloutés :			
4113100021		----- teints	40	F	
4113100029		----- autres	40	F	
		----- autres :			
4113100091		----- teints	40	F	
4113100099		----- autres	40	F	
41132000		- De porcins			
4113200010		--- parcheminés	40	F	
4113200090		--- autres	40	F	
41133000		- De reptiles			
4113300010		--- parcheminés	40	F	
4113300090		--- autres	40	F	
41139000		- Autres			
4113900010		--- de poissons	40	F	
4113900020		--- de phoques et d'autres mammifères marins	40	F	
4113900090		--- d'autres animaux	40	F	
4114		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés.			
41141000		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)			
4114100010		--- peaux d'ovins chamoisées, non meulées, ni découpées	40	F	
		--- autres :			
4114100091		---- de gros bovins	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4114100092		----- de veaux	40	F	
4114100093		----- d'équidés	40	F	
4114100094		----- de caprins	40	F	
4114100095		----- d'ovins	40	F	
4114100099		----- d'autres animaux	40	F	
41142000		Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés			
		--- de gros bovins :			
4114200011		----- cuirs de pleine épaisseur	40	F	
4114200019		----- autres	40	F	
		--- de veaux :			
4114200021		----- vernis	40	F	
4114200029		----- métallisés	40	F	
4114200030		--- d'équidés	40	F	
4114200040		--- d'ovins	40	F	
4114200050		--- de caprins	40	F	
4114200090		--- d'autres animaux	40	F	
4115		Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre e			
4115100000		– Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	40	F	
41152000		– Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir			
4115200010		--- exclusivement utilisables pour la fabrication des cuirs artificiels ou reconstitués, des engrais ou des colles	25	C	
4115200090		--- autres	25	C	
420100		Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières.			
4201001000		--- articles de bourrellerie; articles de harnachement et d'équipement pour chevaux, mulets et chameaux (selles et harnachements de selles, harnais fins de trait, couvertures et tapis de selles, camails, caparaçons, etc)	50	F	
4201009000		--- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4202		Malles, valises et malles, y compris les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires;			
		– Malles, valises et malles, y compris les malles de toilette et malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires :			
420219		-- Autres			
420239		-- Autres			
420299		-- Autres			
42021100		-- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni			
42021200		-- A surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles			
42021990		--- autres :			
42022200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
42023200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
42029200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202110010		--- articles de voyage et trousse de toilette	50	F	
4202110020		--- serviettes et porte-documents	50	F	
4202110090		--- autres	50	F	
42021200		-- A surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles			
4202120011		---- malles, malles ou porte-habits	50	F	
4202120013		---- serviettes, cartables, porte-musique et similaires	50	F	
4202120019		---- autres	50	F	
4202120020		--- en fibre vulcanisée	50	F	
4202120030		--- en tissus	50	F	
4202120030	b	--- en tissus	50	F	
4202120040		--- en bonneterie	50	F	
4202120040	b	--- en bonneterie	50	F	
		--- autres :			
4202120091		---- articles de voyages et trousse de toilette	50	F	
4202120091	b	---- articles de voyages et trousse de toilette	50	F	
4202120099		---- autres	50	F	
4202120099	b	---- autres	50	F	
4202191000		--- en matières plastiques	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4202192000		--- en bois	40	F	
4202193000		--- en fonte, fer ou acier	50	F	
4202194000		--- en autres métaux communs	50	F	
4202199010		---- en carton	50	F	
4202199090		---- autres	50	F	
4202210000		-- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	50	F	
42022200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202220010		--- en feuilles de matières plastiques	50	F	
4202220020		--- en bonneterie	50	F	
4202220090		--- autres	50	F	
4202220090	b	--- autres	50	F	
4202290000		-- Autres	50	F	
4202310000		-- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	50	F	
42023200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202320011		---- trousse et étuis souples, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, blagues à tabac, liseuses et autres articles similaires	50	F	
4202320019		---- autres articles	50	F	
4202320090		---- autres	50	F	
4202320090	b	---- autres	50	F	
		-- Autres :			
4202391000		--- en matières plastiques	50	F	
4202392000		--- en bois	50	F	
4202393000		--- en fonte, fer ou acier	50	F	
4202394000		--- en autres métaux communs	50	F	
4202399000		--- autres	50	F	
4202910000		-- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	50	F	
42029200		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
		--- en feuilles de matières plastiques :			
4202920011		---- sacs de voyage	50	F	
4202920011	b	---- sacs de voyage	50	F	
4202920012		---- étuis et écrins pour armes, pour jumelles, pour appareils photographiques, pour instruments de musique et autres instruments ou appareils ; cartouchières	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4202920012	b	----- étuis et écrins pour armes, pour jumelles, pour appareils photographiques, pour instruments de musique et autres instruments ou appareils ; cartouchières	50	F	
4202920019		----- autres articles	50	F	
4202920019	b	----- autres articles	50	F	
		---- en autres matières :			
4202920091		---- en bonneterie	50	F	
4202920099		---- autres	50	F	
4202991000		---- en matières plastiques	50	F	
4202992000		---- en bois	50	F	
4202993000		---- en fonte, fer ou acier	50	F	
4202994000		---- en autres métaux communs	50	F	
4202999000		---- autres	50	F	
4203		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué.			
420310		– Vêtements			
4203101000		---- constituant des équipements spéciaux pour tous métiers	50	F	
4203109000		---- autres	50	F	
		– Gants, mitaines et moufles :			
4203210000		-- Spécialement conçus pour la pratique de sports	10	F	
420329		-- Autres			
4203291000		---- de protection pour tous métiers	50	F	
4203299000		---- autres	50	F	
420330		– Ceintures, ceinturons et baudriers			
4203301000		---- constituant des équipements spéciaux pour tous métiers	50	F	
4203309000		---- autres	50	F	
420340		– Autres accessoires du vêtement			
4203401000		---- constituant des équipements spéciaux pour tous métiers	50	F	
4203409000		---- autres	50	F	
420400		Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques.			
4204001000		---- courroies de transmission ou de transport	40	F	
4204002000		---- taquets et butées de taquets pour métiers à tisser	2.5	F	
4204003000		---- articles emboutis pour pompes, presses ou autres usages	40	F	
4204004000		---- articles pour l'industrie textile autres que les taquets et butées de taquets pour métiers à tisser	2.5	F	
4204009000		---- autres	40	F	
42050000		Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4205000010		--- articles de maroquinerie, n'ayant pas le caractère de contenants (sous-main, signets, etc)	50	F	
		--- articles de gainerie, n'ayant pas le caractère de contenants :			
4205000021		---- montures-fermoirs pour sacs de dames, sacoches, articles de voyage et similaires	50	F	
4205000029		---- autres	50	F	
4205000030		--- lanières pour trépointes, quelle que soit leur longueur	50	F	
4205000090		--- autres	50	F	
4206		Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.			
4206100000		- Cordes en boyaux	10	F	
4206900000		- Autres	50	F	
4301100000		Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	25	A	
4301300000		pelleteries brutes d'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	25	A	
4301600000		pelleteries de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	25	A	
4301700000		pelleteries de phoques ou d'otaries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	25	A	
4301801000		pelleteries de lapins ou de lièvres	25	A	
4301803000		pelleteries de castors	25	A	
4301809000		pelleteries de rats musqués	25	A	
4301900000		Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	25	A	
4302		Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 43.03.			
		- Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées :			
4302110000		-- De visons	50	F	
43021300		-- D'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Thibet			
4302130010		--- de mouflons d'Asie et de moutons de chine	50	F	
4302130090		--- autres	50	F	
43021900		-- Autres			
4302190010		--- d'otaries, de loutres de mer, de nutries et de castors	50	F	
4302190020		--- de petits gris, d'hamsters, de poulains d'Asie, de chiens de Chine, de chèvres de Chine	50	F	
4302190030		--- de lapins ou de lièvres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4302190090		---- autres	50	F	
430220		- Têtes, queues, pattes et autres morceaux,déchets et chutes, non assemblés			
4302201000		---- déchets et chutes	50	F	
43022090		---- autres :			
4302209010		---- de lapin ou de lièvre	50	F	
4302209020		---- d'otaries, de loutres de mer, de nutries et de castors	50	F	
4302209030		---- de petits gris, d'hamsters, de poulains, de mouflons d'Asie, de chiens de Chine, de chèvres et de moutons de Chine	50	F	
4302209090		---- autres	50	F	
43023000		- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés			
		--- pelleteries tannées ou apprêtées, assemblées en nappes,sacs, carrés, croix ou présentations similaires :			
4302300011		---- de lapin ou de lièvre	50	F	
4302300012		---- d'otaries, de loutres de mer, de nutries et de castors	50	F	
4302300013		---- de petits gris, d'hamsters, de poulains, mouflons d'Asie, chiens de Chine, chèvres et moutons de Chine	50	F	
4302300019		---- autres	50	F	
4302300090		---- autres	50	F	
4303		Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries.			
4303100000		- Vêtements et accessoires du vêtement	50	F	
43039000		- Autres			
4303900010		--- articles à usages techniques	50	F	
4303900090		--- autres	50	F	
43040000		Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.			
4304000010		--- en pièces, bandes ou morceaux cousus (carrés, nappes, nappettes etc)	50	F	
4304000090		--- autres	50	F	
4401		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires.			
44011000		- Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires			
4401100010		--- de conifères	25	C	
4401100090		--- autres	25	C	
		- Bois en plaquettes ou en particules			
4401210000		-- De conifères	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4401220000		-- Autres que de conifères	25	A	
44013000		-- Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires			
		---- sciures :			
4401300011		----- brutes	25	C	
4401300019		----- tamisées ou blutées ou bien agglomérées	25	C	
4401300090		---- autres	25	C	
4402000000		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré	25	C	
4403		Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris.			
440310		-- Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation			
44031010		--- bois équarris:			
		---- bois communs:			
		----- conifères :			
4403101011		----- pin	25	C	
4403101012		----- sapin blanc	25	C	
4403101013		----- sapin rouge	25	C	
4403101019		----- autres	25	C	
		----- autres :			
4403101021		----- okoumé	25	C	
4403101022		----- chêne	25	C	
4403101023		----- hêtre	25	C	
4403101024		----- peuplier	25	C	
4403101025		----- eucalyptus	25	C	
4403101026		----- châtaigner	25	C	
4403101029		----- autres	25	C	
		---- bois fins :			
4403101091		----- noyer	25	C	
4403101092		----- acajou	25	C	
4403101093		----- cèdre	25	C	
4403101094		----- arganier	25	C	
4403101095		----- thuya	25	C	
4403101099		----- autres	25	C	
		--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403102000		---- poteaux de conifères, d'une longueur de 6 m inclus à 18 mètres inclus et ayant une circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	25	C	
4403103000		---- autres poteaux de conifères	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
4403104100		----- bois de mine	25	C	
4403104900		----- autres rondins	25	C	
		----- autres :			
44031050		----- bois fins :			
4403105010		----- acajou	25	C	
4403105020		----- noyer	25	C	
4403105030		----- cèdre	25	C	
4403105040		----- arganier	25	C	
4403105050		----- thuya	25	C	
4403105090		----- autres	25	C	
		----- autres :			
4403109100		----- eucalyptus et mimosa	25	C	
4403109200		----- okoumé	25	C	
4403109900		----- autres	25	C	
440320		- Autres, de conifères			
44032010		---- bois équarris :			
4403201010		---- pin	25	C	
4403201020		---- sapin blanc	25	C	
4403201030		---- sapin rouge	25	C	
4403201090		---- autres	25	C	
		--- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403202000		---- poteaux, d'une longueur de 6 m inclus à 18 mètres inclus et ayant une circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus	25	C	
4403203000		---- autres poteaux	25	C	
4403204000		---- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	25	C	
		---- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
4403205100		----- bois de mine	25	C	
4403205900		----- autres rondins	25	C	
4403209000		----- autres	25	C	
		- Autres, de bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :			
440341		-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
44034110		--- bois équarris :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4403411010		----- bois communs	25	C	
4403411090		----- bois fins	25	C	
		---- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403412000		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm	25	C	
		----- autres :			
4403419100		----- bois fins	25	C	
4403419900		----- autres	25	C	
440349		-- Autres			
44034910		---- bois équarris :			
4403491010		----- bois communs	25	C	
4403491090		----- bois fins	25	C	
		---- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403492000		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm	25	C	
4403493000		----- autres, okoumé	10	A	
		----- autres :			
4403499200		----- bois fins	25	C	
4403499800		----- autres	25	C	
		- Autres :			
440391		-- De chêne (Quercus spp.)			
4403911000		---- bois équarris	25	C	
		---- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403912000		----- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	25	C	
		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
4403913100		----- bois de mine	25	C	
4403913900		----- autres rondins	25	C	
4403919000		----- autres	25	C	
440392		-- De hêtre (Fagus spp.)			
4403921000		---- bois équarris	25	C	
		---- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403922000		----- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	25	C	
		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
4403923100		----- bois de mine	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4403923900		----- autres rondins	25	C	
4403929000		----- autres	25	C	
440399		-- Autres			
44039910		---- bois équarris :			
		----- bois communs :			
4403991011		----- peuplier	25	C	
4403991012		----- eucalyptus	25	C	
4403991013		----- châtaigner	25	C	
4403991019		----- autres	25	C	
		---- bois fins :			
4403991091		----- noyer	25	C	
4403991092		----- cèdre	25	C	
4403991093		----- arganier	25	C	
4403991094		----- thuya	25	C	
4403991099		----- autres	25	C	
		---- bois bruts, même écorcés ou dégrossis :			
4403992000		----- bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2.50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2.50 mètres	25	C	
		----- rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :			
4403993100		----- bois de mine	25	C	
4403993900		----- autres rondins	25	C	
		----- autres :			
44039940		----- bois fins :			
4403994010		----- acajou	25	C	
4403994020		----- noyer	25	C	
4403994030		----- cèdre	25	C	
4403994040		----- arganier	25	C	
4403994050		----- thuya	25	C	
4403994090		----- autres	25	C	
		----- autres :			
4403999100		----- eucalyptus et mimosa	25	C	
4403999900		----- autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4404		Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en			
44041000		– De conifères			
4404100010		– – – bois fendus (bois feuillards, échalas, lisses, lattes), pieux et piquets appointés non sciés longitudinalement	25	F	
4404100020		– – – bois en éclisses, lames ou rubans ; copeaux pour la vinaigrerie et similaires.	25	F	
4404100090		– – – autres	25	F	
44042000		– Autres que de conifères			
4404200010		– – – bois fendus (bois feuillards, échalas, lisses, lattes), pieux et piquets appointés non sciés longitudinalement	25	F	
4404200020		– – – bois en éclisses, lames ou rubans ; copeaux pour la vinaigrerie et similaires...	25	F	
		– – – autres :			
4404200091		– – – – en bois communs	25	F	
4404200099		– – – – en bois fins	25	F	
44050000		Laine (paille) de bois; farine de bois.			
4405000010		– – – laine (paille) de bois	25	F	
4405000090		– – – farine de bois	25	F	
4406		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.			
44061000		– Non imprégnées			
4406100010		– – – en bois de conifères	25	F	
4406100090		– – – autres	25	F	
44069000		– Autres			
4406900010		– – – en bois de conifères	25	F	
4406900090		– – – autres	25	F	
4407		Bois sciés ou dégrossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.			
440710		– De conifères			
		– – – bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407101100		– – – – sciages de tonnellerie	17.5	F	
44071019		– – – – autres :			
4407101910		– – – – – planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4407101920		----- bois d'une longueur de 125 cm ou moins et d'une épaisseur de moins de 12,5 mm	25	F	
		----- autres :			
4407101991		----- d'une épaisseur inférieure ou égale à 50 mm	25	F	
4407101999		----- d'une épaisseur supérieure à 50 mm	25	F	
44071090		---- autres :			
		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407109011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407109019		----- autres	25	F	
		---- autres :			
4407109091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillage de clôture	25	F	
4407109099		----- autres	25	F	
		- De bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :			
440724		-- Virola, Mahogany (Swietenia spp.), Imbuia et Balsa			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407241100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44072419		----- autres :			
4407241910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			
4407241991		----- bois communs	25	F	
4407241999		----- bois fins	25	F	
44072490		---- autres :			
		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407249011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407249019		----- autres	25	F	
		---- autres :			
4407249091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407249099		----- autres	25	F	
440725		-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407251100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44072519		----- autres :			
4407251910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4407251992		----- bois communs	25	F	
4407251999		----- bois fins	25	F	
44072590		---- autres :			
		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407259011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407259019		----- autres	25	F	
		----- autres :			
4407259091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407259099		----- autres	25	F	
440726		-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407261100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44072619		---- autres :			
4407261910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			
4407261991		----- bois communs	25	F	
4407261999		----- bois fins	25	F	
44072690		---- autres :			
		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407269011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407269019		----- autres	25	F	
		----- autres:			
4407269091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407269099		----- autres	25	F	
440729		-- Autres			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407291100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44072919		---- autres :			
4407291910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			
4407291991		----- bois communs	25	F	
4407291999		----- bois fins	25	F	
44072990		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407299011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407299019		----- autres	25	F	
		----- autres:			
4407299091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407299099		----- autres	25	F	
		- Autres :			
440791		-- De chêne (Quercus spp.)			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407911100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44079119		---- autres :			
4407911910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
4407911990		----- autres	25	F	
44079190		---- autres :			
		----- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407919011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407919019		----- autres	25	F	
		----- autres :			
4407919091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407919099		----- autres	25	F	
440792		-- De hêtre (Fagus spp.)			
		--- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407921100		---- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44079219		---- autres :			
4407921910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
4407921990		----- autres	25	F	
44079290		---- autres :			
		----- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407929011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407929019		----- autres	25	F	
		----- autres :			
4407929091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407929099		----- autres	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
440799		-- Autres			
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés :			
4407991100		----- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44079919		----- autres :			
4407991910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			
		----- bois communs :			
4407991921		----- peuplier	25	F	
4407991929		----- autres	25	F	
		----- bois fins :			
4407991991		----- noyer	25	F	
4407991992		----- cèdre	25	F	
4407991993		----- arganier	25	F	
4407991994		----- thuya	25	F	
4407991999		----- autres	25	F	
44079990		---- autres :			
		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4407999011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	25	F	
4407999019		----- autres	25	F	
		----- autres :			
4407999091		----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	25	F	
4407999099		----- autres	25	F	
4408		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à			
440810		-- De conifères			
4408101000		--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	50	F	
		--- autres :			
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
4408102100		----- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44081029		----- autres :			
4408102910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
4408102920		----- bois d'une longueur de 125 cm ou moins	25	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4408102990		----- autres	25	F	
44081030		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4408103010		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4408103090		----- autres	40	F	
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
44081040		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
4408104010		----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm	25	F	
4408104090		----- d'une épaisseur de plus de 1 mm	25	F	
		----- autres :			
4408105100		----- renforcées sur une face de papier ou de tissus	40	F	
4408105900		----- autres	25	F	
44081090		---- autres :			
4408109010		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4408109090		----- autres	40	F	
		- De bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre :			
440831		-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau			
4408311000		--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	50	F	
		--- autres :			
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
4408312100		----- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44083129		----- autres :			
4408312910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
		----- autres :			
4408312920		----- bois communs	25	F	
4408312990		----- bois fins	25	F	
44083130		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4408313010		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4408313090		----- autres	40	F	
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
44083140		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
4408314010		----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm	25	F	
4408314090		----- d'une épaisseur de plus de 1 mm	25	F	
		----- autres :			
4408315000		----- renforcées sur une face de papier ou de tissus	40	F	
		----- autres :			
4408316100		----- en bois fins	40	F	
4408316900		----- autres	25	F	
44083190		----- autres :			
4408319010		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4408319090		----- autres	40	F	
440839		-- Autres			
4408391000		--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	50	F	
		--- autres :			
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
4408392100		----- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44083929		----- autres :			
4408392910		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
4408392920		----- autres, bois communs	25	F	
4408392990		----- bois fins	25	F	
44083930		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4408393010		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4408393090		----- autres	40	F	
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
44083940		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
4408394010		----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm	25	F	
4408394090		----- d'une épaisseur de plus de 1 mm	25	F	
		----- autres :			
4408395000		----- renforcées sur une face de papier ou de tissus	40	F	
		----- autres :			
4408396100		----- en bois fins	40	F	
4408396900		----- autres	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
44083990		----- autres :			
4408399010		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4408399090		----- autres	40	F	
440890		- Autres			
4408901000		--- feuilles pour placage obtenues par tranchage de bois stratifié	50	F	
		--- autres :			
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :			
4408902200		----- sciages de tonnellerie	17.5	F	
44089028		----- autres :			
4408902810		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons	25	F	
4408902890		----- autres	25	F	
44089032		---- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés ou similaires :			
4408903210		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4408903290		----- autres	40	F	
		---- bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :			
44089042		----- planchettes destinées à la fabrication de crayons :			
4408904210		----- d'une épaisseur égale ou inférieure à 1 mm	25	F	
4408904290		----- d'une épaisseur de plus de 1 mm	25	F	
		----- autres :			
4408905200		----- renforcées sur une face de papier ou de tissus	40	F	
		----- autres :			
4408906200		----- en bois fins (noyer, cèdre, arganier, thuya, etc.)	40	F	
4408906800		----- autres	32.5	F	
44089090		---- autres :			
4408909010		----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4408909090		----- autres	40	F	
4409		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou			
440910		- De conifères			
4409101000		--- bois filés	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
44091090		---- autres :			
		----- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :			
4409109011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4409109019		----- autres	40	F	
		----- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4409109020		----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		----- autres :			
4409109031		----- pour conduites électriques	40	F	
4409109039		----- autres	40	F	
		----- autres :			
4409109091		----- lattis (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4409109099		----- autres	40	F	
440920		- Autres que de conifères			
4409201000		---- bois filés	50	F	
44092090		---- autres :			
		----- bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :			
4409209011		----- lames et frises pour parquets, non assemblées	40	F	
4409209019		----- autres	40	F	
		----- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4409209020		----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		----- autres :			
4409209031		----- pour conduites électriques	40	F	
4409209039		----- autres	40	F	
		----- autres :			
4409209091		----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	40	F	
4409209099		----- autres	40	F	
4410		Panneaux de particules et panneaux similaires (panneaux dits «oriented strand board» et panneaux dits «Waferboard», par exemple), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		- Panneaux dits «oriented strand board» et panneaux dits «Waferboard», en bois :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
441021		-- Bruts ou simplement poncés			
44102110		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410211010		---- pour conduites électriques	40	F	
4410211090		---- autres	40	F	
4410219000		--- autres	50	F	
441029		-- Autres			
44102910		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410291010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4410291091		----- pour conduites électriques	40	F	
4410291099		----- autres	40	F	
4410299000		--- autres	50	F	
		- Autres, en bois :			
441031		-- Bruts ou simplement poncés			
44103110		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410311010		---- pour conduites électriques	40	F	
4410311090		---- autres	40	F	
4410319000		--- autres	50	F	
441032		-- Recouverts en surface de papier imprégné de mélamine			
44103210		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410321010		---- pour conduites électriques	40	F	
4410321090		---- autres	40	F	
4410329000		--- autres	50	F	
441033		-- Recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique			
44103310		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410331010		---- pour conduites électriques	40	F	
4410331090		---- autres	40	F	
4410339000		--- autres	50	F	
441039		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
44103910		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410391010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4410391091		----- pour conduites électriques	40	F	
4410391099		----- autres	40	F	
4410399000		--- autres	50	F	
441090		- Autres			
44109010		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4410901010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4410901091		----- pour conduites électriques	40	F	
4410901099		----- autres	40	F	
44109090		--- autres :			
4410909010		---- formés de déchets de lin	50	F	
4410909090		---- autres	50	F	
4411		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³ :			
441111		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface			
4411111000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411119000		--- autres	40	F	
441119		-- Autres			
4411191000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411199000		--- autres	40	F	
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³ :			
441121		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface			
4411211000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411219000		--- autres	40	F	
441129		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4411291000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411299000		--- autres	40	F	
		- Panneaux de fibres d'une masse volumique excédant 0,35 g/cm3 mais n'excédant pas 0,5 g/cm3 :			
441131		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface			
4411311000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411319000		--- autres	40	F	
441139		-- Autres			
4411391000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411399000		--- autres	40	F	
		- Autres :			
441191		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface			
4411911000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411919000		--- autres	40	F	
441199		-- Autres			
4411991000		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	50	F	
4411999000		--- autres	40	F	
4412		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.			
		- Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm :			
441213		-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre			
44121310		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412131010		---- décorées	40	F	
		---- autres :			
4412131091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412131099		----- autres	40	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4412139100		----- bois contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44121399		----- autres :			
4412139910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412139921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412139929		----- autres	50	F	
4412139990		----- autres	50	F	
441214		-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères			
44121410		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412141010		---- décorées	40	F	
		---- autres :			
4412141091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412141099		----- autres	40	F	
		---- autres :			
4412149100		----- bois contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44121499		----- autres :			
4412149910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412149921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412149929		----- autres	50	F	
4412149990		----- autres	50	F	
441219		-- Autres			
44121910		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412191010		---- décorées	40	F	
		---- autres :			
4412191091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412191099		----- autres	40	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4412199100		----- bois contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44121999		----- autres :			
4412199910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412199921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412199929		----- autres	50	F	
4412199990		----- autres	50	F	
		- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères :			
441222		-- Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous positions du présent Chapitre			
44122210		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412221010		----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		----- autres :			
4412221091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412221099		----- autres	40	F	
		--- autres :			
4412229100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44122299		----- autres :			
4412229910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412229921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412229929		----- autres	50	F	
4412229990		----- autres	50	F	
441223		-- Autres, contenant au moins un panneau de particules			
44122310		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412231010		----- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		----- autres :			
4412231091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412231099		----- autres	40	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4412239100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44122399		----- autres :			
4412239910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412239921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412239929		----- autres	50	F	
4412239990		----- autres	50	F	
441229		-- Autres			
44122910		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412291010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4412291091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412291099		----- autres	40	F	
		---- autres :			
4412299100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44122999		----- autres :			
4412299910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412299921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412299929		----- autres	50	F	
4412299990		----- autres	50	F	
		-- Autres :			
441292		-- Ayant au moins un pli en bois tropicaux visés à la Note 1 de sous positions du présent Chapitre			
44129210		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412921010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4412921091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412921099		----- autres	40	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4412929100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, enlauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shoreaalmon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44129299		----- autres :			
4412929910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412929921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412929929		----- autres	50	F	
4412929990		----- autres	50	F	
441293		-- Autres, contenant au moins un panneau de particules			
44129310		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412931010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4412931091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412931099		----- autres	40	F	
		---- autres :			
4412939100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44129399		----- autres :			
4412939910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412939921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412939929		----- autres	50	F	
4412939990		----- autres	50	F	
441299		-- Autres			
44129910		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4412991010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4412991091		----- pour conduites électriques	40	F	
4412991099		----- autres	40	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4412999100		----- bois plaqués ou contre- plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (Shorea négrosensis), en almon (Shorea almon) en bouleau ou en sapin de Douglas (Pseudotsuga taxifolia)	40	F	
44129999		----- autres :			
4412999910		----- bois contre- plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage.	50	F	
		----- bois contre- plaqués à âme épaisse :			
4412999921		----- à âme panneautée, lattée ou lamellée	50	F	
4412999929		----- autres	50	F	
4412999990		----- autres	50	F	
44130000		Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.			
		--- baguettes et moulures, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires :			
4413000010		---- recouvertes de métal, dorées ou autrement décorées	40	F	
		---- autres :			
4413000021		----- pour conduites électriques	40	F	
4413000029		----- autres	40	F	
		---- autres :			
4413000091		---- bois massifs	40	F	
4413000092		---- bois lamellés	40	F	
4413000099		---- autres	40	F	
441400		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.			
4414001000		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4414009000		--- autres	40	F	
4415		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois ; tambours (tourets) pour câbles, en bois ; palettes simples, palettes- caisses et autres plateaux de chargement, en bois ; rehausses de palettes en bois.			
441510		- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles			
4415101000		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
44151090		--- autres :			
4415109010		---- tambours (tourets) pour cables	40	F	
		---- autres :			
4415109020		----- fabriqués (même partiellement) de bois plaqués ou de bois contre plaqués	40	F	
		----- autres :			
		----- en bois sciés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4415109031		----- caisses et caissettes en panneaux pleins	40	F	
4415109032		----- caisses et caissettes à claire-voie	40	F	
4415109039		----- autres	40	F	
		----- en bois tranchés ou déroulés :			
4415109091		----- cageots	40	F	
4415109093		----- cylindres	40	F	
4415109099		----- autres	40	F	
441520		- Palettes simples, palettes- caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes			
4415201000		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		--- autres :			
4415209100		---- rehausses de palettes en bois	50	F	
44152099		---- autres :			
		----- palettes- caisses :			
4415209910		----- fabriquées (même partiellement) de bois plaqués ou de bois contre plaqués	40	F	
		----- autres :			
4415209921		----- en bois sciés	40	F	
4415209929		----- en bois tranchés ou déroulés	40	F	
4415209990		----- autres	40	F	
441600		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.			
4416001000		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		--- autres :			
44160020		---- merrains même sciés sur les deux faces principales, mais non autrement travaillés :			
4416002010		---- merrains fendus sur les deux faces ou sciés sur une seule face	25	F	
4416002090		---- autres	25	F	
		---- futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie, et leurs parties :			
		----- montés :			
4416003100		----- futailles, fûts ou foudres	40	F	
4416003200		----- cuves, baquets, seaux, brocs et autres ouvrages similaires	50	F	
4416003900		----- autres	40	F	
4416009000		----- non montés, y compris les parties	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
441700		Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.			
4417001000		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		--- autres :			
4417002000		---- manches d'articles de coutellerie et de couverts de table ; montures de brosses	50	F	
		---- autres :			
44170030		----- outils, montures et manches d'outils :			
4417003010		----- en bois communs	50	F	
4417003090		----- en bois fins	50	F	
		----- autres :			
4417009100		----- formes pour chaussures	40	F	
4417009200		----- embauchoirs et tendeurs pour chaussures	50	F	
4417009900		----- autres	40	F	
4418		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux pour parquets et les bardeaux («shingles» et «shakes»), en bois.			
44181000		- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
4418100010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4418100090		--- autres	50	F	
44182000		- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils			
4418200010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4418200090		--- autres	50	F	
44183000		- Panneaux pour parquets			
4418300010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4418300090		--- autres	50	F	
44184000		- Coffrages pour le bétonnage			
4418400010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4418400090		--- autres	50	F	
44185000		- Bardeaux («shingles» et «shakes»)			
4418500010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4418500090		--- autres	50	F	
44189000		- Autres			
4418900010		--- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4418900091		----- panneaux cellulaires même recouverts de feuilles de métal commun	50	F	
4418900099		----- autres	50	F	
44190000		Articles en bois pour la table ou la cuisine.			
4419000010		---- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		---- autres :			
		----- ustensiles de ménage :			
4419000021		----- mesures de capacité	50	F	
4419000029		----- autres	50	F	
4419000030		----- ouvrages de petite ébénisterie	50	F	
		----- autres :			
4419000091		----- ouvrages de tournerie	50	F	
4419000099		----- autres	50	F	
4420		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.			
44201000		– Statuettes et autres objets d'ornement, en bois			
4420100010		---- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
4420100090		---- autres	50	F	
442090		– Autres			
4420901000		---- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		---- autres :			
4420909100		---- bois marquetés et bois incrustés	50	F	
4420909900		---- autres	50	F	
4421		Autres ouvrages en bois.			
44211000		– Cintres pour vêtements			
4421100010		---- en panneaux de fibres du n°44.11	50	F	
4421100090		---- autres	50	F	
442190		– Autres			
4421901000		---- éventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures	50	F	
4421902000		---- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires.	32.5	F	
4421903000		---- autres, en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		---- autres :			
4421904000		----- pavés	25	F	
		----- bois préparés pour allumettes ; chevilles en bois pour chaussures :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4421905100		----- bois préparés pour allumettes	17.5	F	
4421905900		----- chevilles en bois pour chaussures	50	F	
44219060		----- canettes, busettes pour filature et tissage et pour fils à coudre et articles similaires, en bois tourné :			
4421906010		----- petites bobines à dévider pour fil à coudre, à broder, etc	32.5	F	
4421906090		----- autres	32.5	F	
44219090		----- autres :			
4421909010		----- rouleaux pour stores avec ou sans ressorts	50	F	
4421909020		----- mesures de capacité	50	F	
4421909030		----- matériel pour l'économie rurale (clapiers, poulaillers, ruches)	50	F	
4421909040		----- organes de propulsion pour bateaux (roues à aubes, rames, pagaies, etc)	50	F	
4421909050		----- articles pour l'industrie, non dénommés ni compris ailleurs	50	F	
4421909060		----- ouvrages de tournerie	50	F	
4421909070		----- lattis en bois ou roseau (dits «lattis armés»), treillages de clôture	50	F	
4421909090		----- autres	50	F	
4501		Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé.			
45011000		- Liège naturel brut ou simplement préparé			
		--- liège naturel brut en planches ou parties de planches d'une épaisseur de plus de 30 mm :			
4501100010		---- liège de bouchonnerie	32.5	F	
		---- liège de trituration :			
4501100021		----- liège mâle	32.5	F	
4501100023		----- liège de rebut impropre à la bouchonnerie	32.5	F	
4501100029		----- autres	32.5	F	
4501100090		---- autres	32.5	F	
450190		- Autres			
4501901000		--- liège concassé, granulé ou pulvérisé	50	F	
45019090		--- autres :			
4501909010		---- déchets de liège	32.5	F	
4501909090		---- autres	32.5	F	
45020000		Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons).			
4502000010		--- plaques	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4502000020		--- feuilles, doublées ou non de papier ou de tissu	50	F	
4502000030		--- cubes ou carrés	50	F	
4502000090		--- autres	50	F	
4503		Ouvrages en liège naturel.			
45031000		- Bouchons			
		--- sans parties en autres matières, d'une longueur (ou épaisseur) de :			
4503100011		---- plus de 50 mm	50	F	
4503100019		---- 50 mm ou moins	50	F	
4503100090		--- autres	50	F	
45039000		- Autres			
4503900010		--- rondelles pour fonds de capsules ou usages analogues	50	F	
4503900020		--- flotteurs	50	F	
4503900090		--- autres	50	F	
4504		Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré.			
		- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques			
45041000		--- liège aggloméré mi-ouvert :			
4504100011		---- panneaux, plaques, briques, douelles, carreaux et dalles	50	F	
4504100012		---- feuilles doublées ou non de papier ou de tissu	50	F	
4504100013		---- coquilles, cylindres, tubes	50	F	
4504100019		---- autres	50	F	
4504100090		--- liège aggloméré ouvert	50	F	
450490		- Autres			
4504901000		--- rondelles destinées à la fabrication de bouchons-couronnes	50	F	
		--- autres :			
4504902000		---- liège aggloméré mi-ouvert	50	F	
		---- liège aggloméré ouvert :			
4504903100		----- bouchons, y compris les bouchons plats avec ou sans parties accessoires en autres matières	50	F	
4504903200		----- rondelles pour fonds de capsules ou usages analogues	50	F	
4504903900		----- flotteurs	50	F	
		----- joints :			
4504904100		----- pour véhicules automobiles	50	F	
4504904900		----- autres	50	F	
		----- autres ouvrages :			
		----- destinés aux machines et appareils :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4504908100		----- textiles	2.5	F	
4504908900		----- autres	50	F	
4504909000		----- textiles	50	F	
4601		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple).			
460120		- Nattes, paillassons et claies en matières végétales			
46012010		--- obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des tresses et des articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes:			
		---- non garnis ni décorés d'autres matières :			
4601201011		----- en végétaux bruts	50	F	
4601201012		----- en rubans de bois	50	F	
4601201013		----- en osier ou roseau pelé	50	F	
4601201019		----- autres	50	F	
4601201090		---- garnis ou décorés d'autres matières (tissus, cuir, etc, à l'exclusion des autres matières à tresser)	50	F	
46012090		---- autres :			
4601209010		---- paillassons grossiers ; claies	50	F	
4601209090		---- nattes de Chine et similaires	50	F	
		- Autres :			
460191		-- En matières végétales			
46019110		--- tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes :			
		---- en matières végétales non fillées :			
4601911011		----- d'une largeur de 5 cm ou moins	32.5	F	
4601911019		----- autres	32.5	F	
4601911090		----- autres	32.5	F	
46019190		--- autres :			
		---- obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601.91.10 :			
		----- non garnis ni décorés d'autres matières :			
4601919011		----- en végétaux bruts	50	F	
4601919012		----- en rubans de bois	50	F	
4601919013		----- en osier ou roseau pelé	50	F	
4601919019		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4601919030		----- garnis ou décorés d'autres matières (tissus, cuir, etc, à l'exclusion des autres matières à tresser)	50	F	
		----- autres :			
4601919040		----- articles grossiers d'emballage ou de protection	50	F	
		----- autres :			
		----- en matières végétales non filées :			
4601919051		----- non doublées de papier ou de tissu	50	F	
4601919059		----- doublées de papier ou de tissu	50	F	
4601919090		----- autres	50	F	
460199		-- Autres			
46019910		--- tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes :			
4601991010		--- en lames de papier, même mélangées de matières végétales	32.5	F	
		----- autres :			
		----- raphia synthétique :			
4601991021		----- en bandes d'une largeur de 5 cm ou moins	32.5	F	
4601991029		----- autres	32.5	F	
4601991090		----- autres	32.5	F	
46019990		--- autres :			
		---- obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601.91.10 :			
4601999011		----- en lames de papier, pures ou mélangées de matières végétales	50	F	
4601999019		----- autres	50	F	
		----- autres :			
4601999020		----- paillassons grossiers ; claies et articles grossiers d'emballage ou de protection	50	F	
		----- autres :			
4601999091		----- en lames de papier, même mélangées de matières végétales	50	F	
4601999099		----- autres	50	F	
4602		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa.			
460210		- En matières végétales			
4602101000		--- paillons pour bouteilles et autres articles grossiers d'emballage ou de protection	50	F	
46021090		--- autres :			
		---- non garnis ni décorés d'autres matières :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4602109011		----- en végétaux bruts	50	F	
4602109012		----- en rubans de bois	50	F	
4602109013		----- en osier ou roseau pelé	50	F	
4602109019		----- autres	50	F	
4602109090		---- garnis ou décorés d'autres matières (tissus, cuir, etc, à l'exclusion des autres matières à tresser)	50	F	
460290		- Autres			
4602901000		--- paillons pour bouteilles et autres articles grossiers d'emballage ou de protection	50	F	
46029090		--- autres :			
4602909010		---- en lames de papier, pures ou mélangées de matières végétales	50	F	
4602909090		---- en autres matières à tresser	50	F	
470100		Pâtes mécaniques de bois.			
4701001000		--- de conifères	25	A	
4701009000		--- autres	32.5	F	
470200		Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.			
47020010		--- pour la fabrication de fibres textiles artificielles :			
4702001010		---- à haute teneur en alpha cellulose (94% en poids et plus)	17.5	A	
4702001090		---- autres	17.5	A	
		---- autres :			
		---- au sulfate ou à la soude :			
		----- écrués :			
4702002100		----- de conifères	17.5	A	
4702002900		----- autres	17.5	A	
		----- autres :			
4702003100		----- de conifères	25	A	
4702003900		----- autres	32.5	F	
		---- au bisulfite :			
4702009100		----- écrués	17.5	A	
4702009900		----- autres	32.5	F	
4703		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre.			
		- Ecrués :			
470311		-- De conifères			
4703111000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés.	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4703119000		--- autres	17.5	A	
470319		-- Autres que de conifères			
4703191000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés .	17.5	A	
4703199000		--- autres	32.5	F	
		- Mi-blanchies ou blanchies :			
470321		-- De conifères			
4703211000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés.	2.5	A	
4703219000		--- autres	17.5	A	
470329		-- Autres que de conifères			
4703291000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés .	17.5	A	
4703299000		--- autres	32.5	F	
4704		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre.			
		- Ecrues :			
470411		-- De conifères			
4704111000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés	17.5	A	
4704119000		--- autres	17.5	A	
470419		-- Autres que de conifères			
4704191000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés .	17.5	A	
4704199000		--- autres	32.5	F	
		- Mi-blanchies ou blanchies :			
470421		-- De conifères			
4704211000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés .	17.5	A	
4704219000		--- autres	17.5	A	
470429		-- Autres que de conifères			
4704291000		--- pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés .	2.5	A	
4704299000		--- autres	32.5	F	
470500		Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.			
4705001000		--- de conifères	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4705009000		--- autres	32.5	F	
4706		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques.			
4706100000		- Pâtes de linters de coton	17.5	A	
4706200000		- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	17.5	A	
		- Autres :			
47069100		-- Mécaniques			
4706910010		--- pâtes de fibres végétales	17.5	A	
		--- autres :			
4706910091		---- de chiffons	17.5	A	
4706910099		---- autres	17.5	A	
47069200		-- Chimiques			
4706920010		--- pâtes de fibres végétales	17.5	A	
		--- autres :			
4706920091		---- de chiffons	17.5	A	
4706920099		---- autres	17.5	A	
47069300		-- Mi-chimiques			
4706930010		--- pâtes de fibres végétales	17.5	A	
		--- autres :			
4706930091		---- de chiffons	17.5	A	
4706930099		---- autres	17.5	A	
4707		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts).			
47071000		- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés			
4707100010		--- ne pouvant manifestement servir qu'à la fabrication du papier	17.5	A	
4707100020		--- rendus exclusivement utilisables à la fabrication du papier	17.5	A	
4707100090		--- autres	17.5	A	
47072000		- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse			
4707200010		--- ne pouvant manifestement servir qu'à la fabrication du papier	32.5	F	
4707200020		--- rendus exclusivement utilisables à la fabrication du papier	32.5	F	
4707200090		--- autres	32.5	F	
47073000		- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)			
4707300010		--- vieux ouvrages de papier et de carton exclusivement utilisables pour la fabrication du papier	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
4707300091		----- ne pouvant manifestement servir qu'à la fabrication du papier	17.5	A	
4707300092		----- rendus exclusivement utilisables à la fabrication du papier	17.5	A	
4707300099		----- autres	17.5	A	
47079000		- Autres, y compris les déchets et rebuts non triés			
4707900010		---- vieux ouvrages de papier et de carton exclusivement utilisables pour la fabrication du papier	32.5	F	
		---- autres :			
4707900091		----- ne pouvant manifestement servir qu'à la fabrication du papier	32.5	F	
4707900092		----- rendus exclusivement utilisables à la fabrication du papier	32.5	F	
4707900099		----- autres	32.5	F	
480100		Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.			
4801001000		--- pour l'impression des journaux et publications périodiques, sous les conditions prévues par la réglementation en vigueur	17.5	A	
4801009000		---- autres	50	F	
4802		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles, de forme carrée ou rectangulaire, de			
4802100000		- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)	50	F	
480220		- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles			
		--- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g :			
4802201100		---- contenant 100% de pâte chimique, d'un poids au m2 variant entre 45 et 110 g, destinés à la fabrication de papier héliographique fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous f	25	A	
4802201900		----- autres	50	F	
4802209000		---- autres	50	F	
480230		- Papiers supports pour carbone			
4802301000		--- contenant 100% de pâte chimique, d'un poids au m2 variant de 18 g à 30 g fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm o	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4802302000		--- autres, d'un poids au m2 variant de 45 g à 55 g fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en feuilles de forme ca	32.5	A	
4802309000		--- autres	50	F	
48024000		- Papiers supports pour papiers peints			
4802400010		--- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4802400090		--- autres	50	F	
		- Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10% au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :			
480254		-- D'un poids au m2 inférieur à 40 g			
		--- papiers et cartons kraft :			
4802541100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802541900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4802549100		---- pesant 15 g ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique	32.5	F	
4802549200		---- papiers supports contenant 100% de pâte chimique pour autocopiant fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en	32.5	F	
48025499		---- autres :			
4802549910		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802549920		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802549990		----- autres	50	F	
480255		-- D'un poids au m2 de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux			
		--- papiers et cartons kraft :			
4802551100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802551900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4802559100		---- papiers supports contenant 100% de pâte chimique pour autocopiant fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
48025599		----- autres :			
4802559910		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802559920		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802559990		----- autres	50	F	
480256		-- D'un poids au m2 de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié			
		--- papiers et cartons kraft :			
4802561100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802561900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
4802569100		---- papiers supports contenant 100% de pâte chimique pour autocopiant fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm en feu	32.5	F	
48025699		----- autres :			
4802569910		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802569920		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802569990		----- autres	50	F	
480257		-- Autres, d'un poids au m2 de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g			
		--- papiers et cartons kraft :			
4802571100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802571900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
4802579100		---- papiers supports contenant 100% de pâte chimique pour autocopiant fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou en	32.5	F	
48025799		----- autres :			
4802579910		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802579920		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802579990		----- autres	50	F	
480258		-- D'un poids au m2 excédant 150 g			
		--- papiers et cartons kraft :			
4802581100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802581900		---- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
4802582000		---- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
		---- autres :			
4802589100		----- destinés à la fabrication des cartes statistiques, d'un poids au m2 variant de 156 à 173 g, présentés en bobines, importés par les industriels intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
4802589200		----- papiers supports contenant 100% de pâte chimique pour autocopiant fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique, présenté sous forme de bandes ou rouleaux dont la largeur excède 15 cm ou e	32.5	F	
48025899		----- autres :			
4802589910		----- d'un poids au m2 égal ou inférieur à 250 g	50	F	
4802589990		----- autres	50	F	
		- Autres papiers et cartons, dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
480261		-- En rouleaux			
		--- papier journal autre que celui du n° 48.01 :			
4802611100		---- pour l'impression des journaux et publications périodiques, sous les conditions prévues par la réglementation en vigueur	17.5	A	
4802611900		---- autres	50	F	
		--- papiers et cartons kraft :			
4802612100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802612900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
4802613000		---- pesant 15 g ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique	32.5	F	
		---- autres :			
4802619100		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802619200		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802619300		----- destinés à la fabrication des cartes statistiques, d'un poids au m2 variant de 156 à 173 g, présentés en bobines, importés par les industriels intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
48026199		----- autres :			
4802619910		----- d'un poids au m2 égal ou inférieur à 250 g	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4802619990		----- autres	50	F	
480262		-- En feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié			
4802621000		--- papier journal autre que celui du n° 48.01	50	F	
		--- papiers et cartons kraft :			
4802622100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802622900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4802623000		---- pesant 15 g ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique	32.5	F	
		---- autres :			
4802629100		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802629200		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802629300		----- destinés à la fabrication des cartes statistiques, d'un poids au m2 variant de 156 à 173 g, présentés en bobines, importés par les industriels intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
48026299		----- autres :			
4802629910		----- d'un poids au m2 égal ou inférieur à 250 g	50	F	
4802629990		----- autres	50	F	
480269		-- Autres			
4802691000		--- papier journal autre que celui du n° 48.01	50	F	
		--- papiers et cartons kraft :			
4802692100		---- papiers kraft pour cartes perforées	50	F	
4802692900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4802693000		---- pesant 15 g ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil fabriqué principalement à partir de pâte blanchie ou à partir de pâte obtenue par un procédé mécanique	32.5	F	
		---- autres :			
4802699100		----- papiers et cartons multicouches	50	F	
4802699200		----- pour publications périodiques (y compris les journaux)	50	F	
4802699300		----- destinés à la fabrication des cartes statistiques, d'un poids au m2 variant de 156 à 173 g, présentés en bobines, importés par les industriels intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
48026999		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4802699910		----- d'un poids au m2 égal ou inférieur à 250 g	50	F	
4802699990		----- autres	50	F	
480300		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crê			
4803001000		--- ouate de cellulose non traitée ni façonnée	50	F	
48030090		--- autres :			
		---- papiers simplement ondulés, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés :			
4803009011		----- crêpés	50	F	
4803009012		----- simplement gaufrés, estampés ou perforés	50	F	
4803009019		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4803009091		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4803009099		----- autres	50	F	
4804		Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03.			
		- Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner» :			
4804110000		-- Ecrus	50	F	
48041900		-- Autres			
4804190010		--- complètement blanchis, non colorés dans la masse	50	F	
4804190020		--- mi-blanchis ou colorés dans la masse	50	F	
4804190090		--- autres	50	F	
		- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance :			
480421		-- Ecrus			
4804211000		--- d'un poids au m2 variant entre 70 et 100 g inclus, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kilogrammes, de laize 102 cm, destinés à l'industrie de la sacherie (sacs ciment), importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'u	25	F	
4804219000		--- autres	40	F	
48042900		-- Autres			
4804290010		--- complètement blanchis, non colorés dans la masse	40	F	
4804290090		--- autres	40	F	
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
480431		-- Ecrus			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4804311000		--- papiers destinés à la fabrication de fils de papier (papier dit «kraft à filer» d'un poids de 40 à 45 g au mètre carré, importé en bobines par les exploitants de fabriques d'allumettes et conduit directement à l'usine)	17.5	A	
		--- autres :			
4804312100		---- d'un poids au m2 variant entre 70 et 100 g inclus, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kilogrammes, de laize 102 cm, destinés à l'industrie de la sacherie (sacs ciment), importés par les fabricants intéressés et conduits directement à	25	A	
4804312900		---- d'un poids au m2 de plus de 100 g, destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		---- autres :			
4804313100		----- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804313200		----- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804313900		----- papiers kraft support abrasif	50	F	
		----- autres papiers kraft :			
4804314000		----- de moins de 35 g/m2	50	F	
		----- de 35 g/m2 ou plus :			
4804315100		----- pour emballages	50	F	
4804315200		----- pour stratifiés, pesant au m2 140 g et plus	32.5	F	
4804315900		----- autres	50	F	
4804319000		----- cartons kraft	50	F	
480439		-- Autres			
4804391000		--- papiers destinés à la fabrication de fils de papier (papier dit «kraft à filer» d'un poids de 40 à 45 g au mètre carré, importé en bobines par les exploitants de fabriques d'allumettes et conduit directement à l'usine)	17.5	A	
		--- autres :			
4804392100		---- d'un poids au m2 variant entre 70 et 100 g inclus, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kilogrammes, de laize 102 cm, destinés à l'industrie de la sacherie (sacs ciment), importés par les fabricants intéressés et conduits directement à	40	F	
4804392900		---- d'un poids au m2 de plus de 100 g, destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		---- autres :			
4804393100		----- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804393200		----- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804393900		----- papiers kraft support abrasif	50	F	
		----- autres papiers kraft :			
4804394100		----- de moins de 35 g/m2	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
48043949		----- autres :			
		----- complètement blanchis, non colorés dans la masse :			
4804394911		----- pour emballages	50	F	
4804394919		----- autres	50	F	
4804394990		----- mi-blanchis ou colorés dans la masse	50	F	
4804399000		----- cartons kraft	50	F	
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :			
480441		-- Ecrus			
4804411000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804412100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804412200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804412900		---- papiers kraft support abrasif	50	F	
		---- autres papiers kraft :			
4804413100		----- papiers kraft pour emballages	50	F	
4804413200		----- papiers kraft pour stratifiés d'un poids au m2 maximum de 170 g	32.5	F	
4804413900		----- autres	50	F	
4804419000		----- cartons kraft	50	F	
480442		-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique			
4804421000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804422100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804422200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804422300		---- papiers kraft support abrasif	50	F	
48044229		---- autres papiers kraft :			
4804422910		----- pour emballages	50	F	
4804422990		----- autres	50	F	
4804429000		----- cartons kraft	50	F	
480449		-- Autres			
4804491000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804492100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804492200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4804492300		----- papiers kraft support abrasif	50	F	
48044929		----- autres papiers kraft :			
		----- complètement blanchis, non colorés dans la masse :			
4804492911		----- pour emballages	50	F	
4804492919		----- autres	50	F	
4804492990		----- mi-blanchis ou colorés dans la masse	50	F	
4804499000		----- cartons kraft	50	F	
		- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g :			
480451		-- Ecrus			
4804511000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804512100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804512200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804512900		---- papiers kraft support abrasif	50	F	
		---- autres papiers kraft :			
4804513100		----- pour emballages	50	F	
4804513900		----- autres	50	F	
4804519000		----- cartons kraft	50	F	
		-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique			
480452					
4804521000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804522100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804522200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804522300		---- papiers kraft support abrasif	50	F	
48045229		---- autres papiers kraft :			
4804522910		----- pour emballages	50	F	
4804522990		----- autres	50	F	
4804529000		---- cartons kraft	50	F	
480459		-- Autres			
4804591000		--- destinés à l'industrie de la caisserie	50	F	
		--- autres :			
4804592100		---- papiers kraft pour condensateurs électriques	50	F	
4804592200		---- papiers kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires	50	F	
4804592300		---- papiers kraft support abrasif	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
48045929		----- autres papiers kraft :			
		----- complètement blanchis, non colorés dans la masse :			
4804592911		----- pour emballages	50	F	
4804592919		----- autres	50	F	
4804592990		----- mi-blanchis ou colorés dans la masse	50	F	
4804599000		----- cartons kraft	50	F	
4805		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvrison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent chapitre.			
		-- Papier pour cannelure :			
480511		-- Papier mi-chimique pour cannelure			
4805111000		--- d'un poids au m2 variant entre 112 et 160 g, destiné à l'industrie de la caisserie	50	F	
48051190		--- autres :			
4805119010		---- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4805119090		---- autres	50	F	
480512		-- Papier paille pour cannelure			
		--- d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
4805121100		---- papier dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	
4805121900		---- autres	50	F	
		--- d'un poids au m2 compris entre 150g exclus et 225 g exclus :			
4805122100		---- papier dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	
4805122900		---- autres	50	F	
		--- d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g :			
4805129100		---- papier dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	
4805129900		---- autres	50	F	
480519		-- Autres			
4805191000		--- d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g	50	F	
4805192000		--- d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus	50	F	
		--- d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g :			
4805193000		---- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 g, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
48051990		---- autres :			
4805199010		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4805199090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Testliner (fibres récupérées) :			
480524		-- D'un poids au m2 n'excédant pas 150 g			
		---- papiers et cartons multicouches :			
		----- dont chaque couche est blanchie :			
4805241100		----- papiers pour condensateurs électriques	25	A	
4805241200		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805241900		----- autres	50	F	
		----- dont seulement une couche extérieure est blanchie :			
4805242100		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4805242200		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805242900		----- autres	50	F	
		---- ayant trois couches ou plus dont seulement les deux couches extérieures sont blanchies :			
4805243100		----- papiers pour condensateurs électriques	25	A	
4805243200		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805243900		----- autres	50	F	
		----- autres :			
4805244100		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4805244200		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805244300		----- coloriés dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 g inclus	32.5	F	
4805244900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4805249100		---- pour condensateurs électriques	25	A	
4805249200		---- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805249300		---- coloriés dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 g inclus	32.5	F	
4805249900		---- autres	50	F	
480525		-- D'un poids au m2 excédant 150 g			
		--- papiers et cartons multicouches :			
		---- dont chaque couche est blanchie :			
4805251100		----- papiers pour condensateurs électriques	25	A	
4805251200		----- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 gr, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
4805251300		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
48052519		----- autres :			
4805251910		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	
4805251990		----- autres	50	F	
		---- dont seulement une couche extérieure est blanchie :			
4805252100		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4805252200		----- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 gr, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
4805252300		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
48052529		----- autres :			
4805252910		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	
4805252990		----- autres	50	F	
		---- ayant trois couches ou plus dont seulement les deux couches extérieures sont blanchies :			
4805253100		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4805253200		----- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 g, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
4805253300		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
48052539		----- autres :			
4805253910		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	
4805253990		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4805254100		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4805254200		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
48052549		----- autres :			
4805254910		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	
4805254990		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4805259100		---- pour condensateurs électriques	25	A	
4805259200		---- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805259300		---- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 g, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
48052599		---- autres :			
4805259910		----- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4805259990		----- autres	50	F	
480530		- Papier sulfite d'emballage			
4805301000		---- destiné à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 g, présenté en bobines de plus de deux mètres de largeur, importé par les fabricants intéressés et conduit directement à l'usine	50	F	
48053090		---- autres :			
4805309010		---- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4805309090		---- autres	50	F	
48054000		- Papier et carton filtre			
4805400010		--- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4805400090		--- autres	50	F	
480550		- Papier et carton feutre, papier et carton laineux			
4805501000		--- papier et carton feutre d'un poids au m2 supérieur ou égal à 270g et inférieur ou égal à 600g, présenté en bobine d'une largeur de 1 m	17.5	A	
4805509000		---- autres	25	A	
		- Autres :			
480591		-- D'un poids au m2 n'excédant pas 150 g			
4805911000		--- pour condensateurs électriques	25	A	
4805912000		--- papier et carton paille, y compris le papier et le carton dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	
4805913000		--- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805914000		--- coloriés dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 g inclus	32.5	F	
4805919000		---- autres	50	F	
480592		-- D'un poids au m2 excédant 150 g mais inférieur à 225 g			
4805921000		--- pour condensateurs électriques	25	A	
4805922000		--- papier et carton paille, y compris le papier et le carton dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	
4805923000		--- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4805929000		---- autres	50	F	
480593		-- D'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g			
4805931000		--- pour condensateurs électriques	25	A	
4805932000		--- papier et carton paille, y compris le papier et le carton dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4805933000		--- destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 g, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine	50	F	
4805934000		--- papiers et cartons support abrasif traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
48059390		--- autres :			
4805939010		---- d'un poids au m2 inférieur ou égal 250 g	50	F	
4805939090		---- autres	50	F	
4806		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles.			
4806100000		- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	50	F	
4806200000		- Papiers ingraissables (greaseproof)	50	F	
4806300000		- Papiers-calques	40	F	
480640		- Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides			
4806401000		--- papier cristal	50	F	
4806409000		--- autres	50	F	
480700		Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles.			
48070010		--- Papiers et cartons «entre-deux», assemblés avec du bitume, du goudron ou de l'asphalte :			
4807001010		---- papiers et cartons kraft	50	F	
		---- autres :			
4807001091		----- papiers et cartons assemblés avec du bitume	50	F	
4807001099		----- autres	50	F	
		--- autres :			
4807002000		---- papiers et cartons paille, même recouverts de papier autre que papier paille	50	F	
		---- autres :			
4807003000		----- papiers et cartons kraft	50	F	
		----- autres :			
4807009100		----- papiers et cartons assemblés par collage du type bristol et similaires	50	F	
4807009200		----- papiers et cartons «entre-deux» paraffinés ou cirés	50	F	
4807009300		----- carton presspahn	50	F	
4807009400		----- cartons de vieux papiers, même revêtus de papier	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4807009900		----- autres	50	F	
4808		Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 48.03.			
480810		- Papiers et cartons ondulés, même perforés			
		--- simplement ondulés (même avec recouvrement par collage) :			
4808101000		---- papiers et cartons kraft	50	F	
		---- autres :			
4808102200		----- papiers destinés à la fabrication de filtres pour moteurs automobiles et industriels, d'une épaisseur inférieure à 900 microns et d'un poids au mètre carré inférieur à 235 g, présentés en bobines, importés par les fabricants intéressés et condui	17.5	A	
4808102800		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4808109100		---- papiers et cartons kraft	50	F	
4808109900		---- autres	50	F	
480820		- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés			
4808201000		--- crêpés ou plissés	40	F	
4808209000		--- autres	50	F	
480830		- Autres papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés			
4808301000		--- crêpés ou plissés	40	F	
4808309000		--- autres	50	F	
48089000		- Autres			
4808900010		--- cartons kraft	50	F	
		--- autres :			
4808900091		---- simplement gaufrés, estampés ou perforés	50	F	
4808900099		---- autres	50	F	
4809		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles.			
4809100000		- Papiers carbone et papiers similaires	50	F	
4809200000		- Papiers dits "autocopiants"	50	F	
480990		- Autres			
4809901000		--- couchés, pour flans de clicherie	40	F	
48099090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4809909010		----- paraffinés, stearinés ou cirés	50	F	
4809909020		----- imprimés	50	F	
4809909090		----- autres	50	F	
4810		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en f			
		- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de te			
481013		-- En rouleaux			
4810131000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs d'une largeur ne dépassant pas 15 cm	40	F	
		---- autres, d'une largeur n'excédant pas 15 cm :			
4810132100		----- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
4810132900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
4810133000		----- destinés à la fabrication d'autocopiant	50	F	
48101340		----- autres :			
4810134010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810134090		----- autres	50	F	
48101390		----- d'un poids au m2 excédant 150 g :			
4810139010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810139020		----- autres, couchés en blanc ou en couleurs, d'un poids au m2 inférieur à 230 g	50	F	
4810139090		----- autres	50	F	
481014		-- En feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié			
4810141000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs dont aucun côté ne dépasse 36 cm	40	F	
		---- autres, dont aucun côté ne dépasse 36 cm :			
4810142100		----- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
4810142900		----- autres	50	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
4810143000		----- destinés à la fabrication d'autocopiant	50	F	
48101440		----- autres :			
4810144010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810144090		----- autres	50	F	
48101490		----- d'un poids au m2 excédant 150 g :			
4810149010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810149020		----- autres, couchés en blanc ou en couleurs, d'un poids au m2 inférieur à 230 g	50	F	
4810149090		----- autres	50	F	
481019		-- Autres			
4810191000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs dont aucun côté ne dépasse 36 cm	40	F	
		--- autres, dont aucun côté ne dépasse 36 cm :			
4810192100		----- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
4810192900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
4810193000		----- destinés à la fabrication d'autocopiant	50	F	
48101940		----- autres :			
4810194010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810194090		----- autres	50	F	
48101990		----- d'un poids au m2 excédant 150 g :			
4810199010		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810199020		----- autres, couchés en blanc ou en couleurs, d'un poids au m2 inférieur à 230 g	50	F	
4810199090		----- autres	50	F	
		– Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :			
481022		-- Papier couché léger, dit «L.W.C.»			
4810221000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
48102220		--- autres, de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm ou en rouleaux d'une largeur ne dépassant pas 15 cm :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4810222010		----- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
4810222090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4810229100		----- simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810229900		----- autres	50	F	
481029		-- Autres			
4810291000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
48102920		--- autres, de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm, ou en rouleaux d'une largeur ne dépassant pas 15 cm :			
4810292010		---- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
4810292090		---- autres	50	F	
		--- autres :			
4810293000		---- destinés à la fabrication d'autocopiant	50	F	
4810294000		---- couchés en blanc	50	F	
4810295000		---- papiers et cartons kraft micacés en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	40	F	
4810296000		---- autres papiers et cartons kraft	50	F	
4810297000		---- autres, simplement réglés, lignés ou quadrillés	50	F	
4810299000		--- autres papiers et cartons	50	F	
		- Papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques :			
481031		-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g			
4810311000		--- micacés en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié.	40	F	
48103190		--- autres :			
4810319010		---- support photographique	50	F	
4810319020		---- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
4810319090		---- autres	50	F	
481032		-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m2 excédant 150 g			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4810321000		--- micacés en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié.	40	F	
4810322000		--- autres, d'un poids au m2 inférieur à 230 g	50	F	
48103290		--- autres :			
4810329010		---- support photographique	50	F	
4810329020		---- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
4810329090		---- autres	50	F	
481039		-- Autres			
4810391000		--- micacés en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié.	40	F	
48103990		--- autres :			
4810399010		---- support photographique	50	F	
4810399020		---- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
4810399090		---- autres	50	F	
		- Autres papiers et cartons :			
481092		-- Multicouches			
4810921000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
4810929000		--- autres	50	F	
481099		-- Autres			
4810991000		--- papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en rouleaux, d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles, dont aucun côté n'excède 36 cm	40	F	
4810992000		--- autres, de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm, ou en rouleaux d'une largeur ne dépassant pas 15 cm	50	F	
		--- autres :			
4810993000		---- micacés en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié.	40	F	
4810994000		---- autres, d'un poids au m2 inférieur à 230 g et supérieur à 150 g	50	F	
48109990		---- autres :			
4810999010		----- support photographique	50	F	
4810999020		----- autres, d'un poids au m2 inférieur ou égal à 150 g	50	F	
4810999090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4811		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles, de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que l			
48111000		– Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés			
4811100010		– – – recouverts de sable ou de produits analogues	50	F	
4811100090		– – – autres	50	F	
		– Papiers et cartons gommés ou adhésifs :			
4811410000		– – Auto-adhésifs	50	F	
4811490000		– – Autres	50	F	
		– Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :			
481151		– – Blanchis, d'un poids au m2 excédant 150 g			
		– – – imprégnés de résines, destinés à la fabrication d'emballage du lait en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811511000		– – – imprégnés de résines, destinés à la fabrication d'emballage du lait en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811512000		– – – siliconés ou imprégnés de résines phénoliques ou nitrocellulosiques	50	F	
4811513000		– – – enduits ou imprégnés de résines artificielles	50	F	
4811519000		– – – autres, y compris le calque imprégné	50	F	
481159		– – Autres			
		– – – imprégnés de résines, destinés à la fabrication d'emballage du lait en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	25	F	
4811591000		– – – imprégnés de résines, destinés à la fabrication d'emballage du lait en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	25	F	
		– – – siliconés ou imprégnés de résines phénoliques ou nitrocellulosiques en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	10	F	
4811592000		– – – siliconés ou imprégnés de résines phénoliques ou nitrocellulosiques en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	10	F	
4811593000		– – – enduits ou imprégnés de résines artificielles	50	F	
		– – – produits en cartons ou en papiers écrus ou blanchis contrecollés, non imprimés ni illustrés, destinés à la fabrication d'emballages pour boissons, lait liquide ou pour autres produits alimentaires liquides ou pâteux, recouverts d'une fine couche tra	17.5	F	
4811594000		– – – produits en cartons ou en papiers écrus ou blanchis contrecollés, non imprimés ni illustrés, destinés à la fabrication d'emballages pour boissons, lait liquide ou pour autres produits alimentaires liquides ou pâteux, recouverts d'une fine couche tra	17.5	F	
		– – – produits en cartons ou en papiers écrus ou blanchis, non imprimés ni illustrés, destinés à la fabrication d'emballages pour boissons, lait liquide ou pour autres produits alimentaires liquides ou pâteux, recouverts sur une face d'une fine couche tra	17.5	F	
4811595000		– – – produits en cartons ou en papiers écrus ou blanchis, non imprimés ni illustrés, destinés à la fabrication d'emballages pour boissons, lait liquide ou pour autres produits alimentaires liquides ou pâteux, recouverts sur une face d'une fine couche tra	17.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4811596000		--- carton contre-collé à une mince feuille d'aluminium recouverte d'une pellicule en matière plastique, d'un poids égal ou supérieur à 250 g/m ² en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre	25	F	
4811599000		--- autres, y compris le calque imprégné	50	F	
481160		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol			
		--- paraffinés, stearinés ou cirés :			
4811601100		---- à usage industriel "dits indéchirables", destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,1 mm et inférieure ou égale à 4 mm, présentés en bobines, d'une largeur supérieure à 40 cm et inférieure	25	F	
4811601900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4811609100		---- huilés, y compris le calque imprégné	50	F	
4811609900		---- autres	50	F	
481190		- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose			
		---- coloriés en surface non couchés :			
4811901100		---- pour stratifiés, d'un poids au m ² de 80 à 120 g inclus en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811901900		---- autres	50	F	
		--- imprimés :			
4811902100		---- imperméabilisés, présentés en bobines, d'une largeur variant de 20 à 30 cm	25	F	
4811902200		---- carton contre-collé à une mince feuille d'aluminium recouverte d'une pellicule de matière plastique, d'un poids égal ou supérieur à 250 g/m ² , en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre	32.5	F	
4811902900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
4811909100		---- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811909200		---- vernis en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié.	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4811909300		----- veloutés et similaires	50	F	
4811909400		----- pour décalcomanies en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811909500		----- renforcés extérieurement de fils textiles ou de tissus en rouleaux, d'une largeur excédant 15 cm ou en feuilles, dont l'un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	32.5	F	
4811909900		----- autres	50	F	
4812000000		Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	32.5	F	
4813		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes.			
4813100000		- En cahiers ou en tubes	40	A	
4813200000		- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	40	A	
481390		- Autres			
4813901000		---- découpés à format	40	A	
		---- autres :			
4813902000		----- en feuilles de forme autre que carrée ou rectangulaire ou de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm; papiers en rouleaux ou en bandes d'une largeur ne dépassant pas 15 cm	50	A	
		----- autres :			
4813909100		----- non couchés, ni enduits, ni imprégnés, ni décorés, ni imprimés	25	A	
4813909900		----- autres	50	A	
4814		Papiers peints et revêtements muraux similaires ; vitrauphanies.			
48141000		- Papier dit «Ingrain»			
4814100010		---- comportant une ou deux marges ou d'une largeur maximum de 60 cm	50	F	
		---- autres :			
		----- non couchés, ni imprégnés, ni enduits :			
4814100021		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 250 g	50	F	
4814100029		----- autres	50	F	
4814100090		----- autres	50	F	
481420		- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée			
48142010		---- comportant une ou deux marges ou d'une largeur maximum de 60 cm :			
4814201010		----- papiers de tenture	50	F	
4814201090		----- lincrusta	50	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, enduits ou recouverts de feuilles de matières plastiques :			
		----- de produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition :			
4814202000		----- de phénoplastes	50	F	
4814203000		----- de polyesters non saturés	50	F	
4814204000		----- autres	50	F	
		----- de produits de polymérisation ou de copolymérisation :			
4814205000		----- de polyéthylène, polypropylène ou chlorure de polyvinyle	50	F	
4814206000		----- autres	50	F	
4814207000		----- de cellulose régénérée, nitrates, autres esters de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose	50	F	
4814208000		----- de dérivés chimiques de caoutchouc naturel	25	F	
4814209000		----- autres	50	F	
481430		– Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier recouvert, sur l'endroit, de matières à tresser, même tissées à plat ou parallélisées			
4814301000		--- comportant une ou deux marges ou d'une largeur maximum de 60 cm	50	F	
		--- autres :			
4814309100		---- en papiers couchés, enduits ou coloriés	50	F	
4814309900		---- autres	50	F	
481490		– Autres			
48149010		--- comportant une ou deux marges ou d'une largeur maximum de 60 cm; vitrauphanies :			
		---- papiers de tenture et lincrusta :			
4814901010		----- papiers de tenture	50	F	
4814901020		----- lincrusta	50	F	
4814901090		----- vitrauphanies	50	F	
		---- autres :			
4814902000		---- en papiers couchés, enduits, ou coloriés	50	F	
		---- autres :			
4814909100		----- en papiers kraft ondulés ou estampés	50	F	
4814909900		----- autres	50	F	
4815000000		Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, même découpés	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4816		Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes.			
48161000		– Papiers carbone et papiers similaires			
4816100010		– – – découpés à format	50	F	
4816100090		– – – autres	50	F	
48162000		– Papiers dits «autocopiants»			
4816200010		– – – découpés à format	50	F	
4816200090		– – – autres	50	F	
4816300000		– Stencils complets	50	A	
48169000		– Autres			
4816900010		– – – papiers pour plaques offset	50	F	
4816900020		– – – plaques offset pour machines de bureau	50	F	
4816900090		– – – autres	50	F	
4817		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.			
4817100000		– Enveloppes	50	F	
4817200000		– Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	50	F	
4817300000		– Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	50	F	
4818		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à forma			
481810		– Papier hygiénique			
4818101000		– – – découpé à format	50	F	
		– – – autres :			
		– – – – simplement ondulé, crêpé, plissé, gaufré, estampé ou perforé :			
48181020		– – – – – ondulé :			
4818102010		– – – – – en papier kraft	50	F	
4818102090		– – – – – autres	50	F	
		– – – – – autres :			
		– – – – – en papiers kraft :			
4818103100		– – – – – crêpé ou plissé	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4818103900		----- autres	50	F	
48181040		----- autres :			
4818104010		----- papier crêpé	50	F	
4818104020		----- papier simplement gaufré, estampé ou perforé	50	F	
4818104090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
4818105000		----- en papier colorié en surface (marbré, indienné et similiaires), imprimé ou couché	50	F	
		----- autres :			
4818109100		----- en papier kraft	50	F	
4818109200		----- en ouate de cellulose	50	F	
4818109900		----- autres	50	F	
48182000		- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains			
4818200010		--- mouchoirs et serviettes en ouates de cellulose	50	F	
4818200020		--- serviettes en papier	50	F	
4818200090		--- autres	50	F	
48183000		- Nappes et serviettes de table			
4818300010		--- en ouate de cellulose	50	F	
4818300020		--- en papier	50	F	
4818300090		--- autres	50	F	
48184000		- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires			
4818400010		--- en ouate de cellulose	50	F	
4818400020		--- serviettes en papier	50	F	
4818400090		--- autres	50	F	
48185000		- Vêtements et accessoires du vêtement			
4818500010		--- en ouate de cellulose	50	F	
4818500090		--- autres	50	F	
48189000		- Autres			
4818900010		--- en ouate de cellulose	50	F	
4818900090		--- autres	50	F	
4819		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; carton nages de bureau, de magasin ou similaires.			
48191000		- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé			
4819100010		--- caisses pliantes en carton	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4819100090		---- autres	50	F	
48192000		- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé			
4819200010		---- caisses pliantes en carton compact	50	F	
4819200020		---- boîtes semi-embouties	50	F	
4819200030		---- boîtes rondes	50	F	
4819200090		---- autres	50	F	
48193000		- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus			
		---- en papier ou carton :			
4819300010		----- en papier ou carton ondulé	50	F	
		----- autres :			
4819300020		----- sacs de grande contenance ayant comme dimension minimales à plat une largeur de 50 cm et une longueur de 65 cm	50	F	
		----- autres :			
4819300031		----- en papier kraft en une ou plusieurs épaisseurs	50	F	
4819300039		----- en autre papier	50	F	
4819300090		---- autres	50	F	
48194000		- Autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets			
		---- en papier ou carton :			
4819400010		----- en papier ou carton ondulé	50	F	
		----- autres :			
4819400021		----- mouchoirs et serviettes en ouate de cellulose	50	F	
4819400029		----- serviettes en papier	50	F	
		----- autres :			
4819400031		----- sachets et pochettes	50	F	
4819400039		----- cornets, housses et similaires	50	F	
4819400090		---- autres	50	F	
481950		- Autres emballages, y compris les pochettes pour disques			
		---- en papiers ou cartons :			
4819501000		----- en papiers ou cartons ondulés	50	F	
		----- autres :			
4819502100		----- boîtes en carton imperméabilisé, d'une contenance de 1/4, 1/2 et 1 litre, destinées à l'emballage du lait, importées par les industriels intéressés et conduites directement à l'usine	25	F	
4819502900		----- autres	50	F	
4819509000		---- autres	50	F	
4819600000		- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4820		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à			
48201000		– Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires			
4820100010		– – – papier à lettre en blocs	50	F	
4820100020		– – – registres, livres comptables, carnets de quittances et similaires	50	F	
4820100030		– – – blocs-notes	50	F	
4820100040		– – – agendas (de poche ou de bureau)	50	F	
4820100090		– – – autres	50	F	
4820200000		– Cahiers	50	F	
4820300000		– Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	50	F	
4820400000		– Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	50	F	
4820500000		– Albums pour échantillonnages ou pour collections	50	F	
4820900000		– Autres	50	F	
4821		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non.			
48211000		– Imprimées			
4821100010		– – – à oeillets	50	F	
4821100090		– – – autres	50	F	
48219000		– Autres			
4821900010		– – – à oeillets	50	F	
4821900090		– – – autres	50	F	
4822		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis.			
4822100000		– Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	2.5	F	
4822900000		– Autres	50	F	
4823		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
		– Papier gommé ou adhésif, en bandes ou en rouleaux :			
48231200		– – Auto-adhésifs			
4823120010		– – – bandes à usage d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4823120090		--- autres	50	F	
4823190000		-- Autres	50	F	
482320		- Papier et carton filtre			
		--- en feuilles de forme autre que carrée ou rectangulaire ou de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm ou en rouleaux ou en bandes d'une largeur ne dépassant pas 15 cm :			
4823201200		---- destinés à la fabrication de filtres pour moteurs automobiles et industriels, imprégnés de résine non apparente, d'une épaisseur inférieure à 710 microns et d'un poids au mètre carré inférieur à 235 grammes, présentés en bobines d'un poids supérie	17.5	A	
4823201800		---- autres	50	F	
48232090		---- autres :			
4823209010		---- d'un poids au m2 inférieur ou égal à 250 grammes	50	F	
4823209090		---- autres	50	F	
4823400000		- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	40	F	
4823600000		- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton	50	F	
48237000		- Articles moulés ou pressés en pâte à papier :			
4823700010		--- plaques moulées à alvéoles pour l'emballage des oeufs	50	F	
4823700090		--- autres	50	F	
482390		- Autres			
		--- papiers et cartons en feuilles de forme autre que carrée ou rectangulaire ou de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté ne dépasse 36 cm; papiers et cartons en bandes ou en rouleaux d'une largeur ne dépassant pas 15 cm :			
4823901100		---- pour condensateurs électriques	40	F	
4823901200		---- bandes et bandelettes pliées, enduites ou non, pour la vannerie et autres usages	50	F	
4823901300		---- papier électrolytique du genre "Méthocel" pour piles électriques sèches.	17.5	A	
4823901500		---- nappes de fibres de cellulose d'une largeur de 140 mm à 145 mm	17.5	F	
		---- papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques :			
48239016		----- imprimés, estampés ou perforés :			
4823901610		----- papiers pour machines de bureau et similaires en bandes ou en bobines	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4823901620		----- pliés en cahiers non cousus	50	F	
4823901630		----- feuilles mobiles perforées présentées sans reliure	50	F	
4823901690		----- autres	50	F	
48239017		----- autres :			
4823901710		----- papiers pour machines de bureau et similaires en bandes ou en bobines	50	F	
4823901720		----- pliés en cahiers non cousus	50	F	
4823901790		----- autres	50	F	
4823901800		----- autres	50	F	
		---- ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose :			
		---- papiers et cartons perforés pour mécaniques jacquard et similaires :			
		----- papier en bande, non armé ou même armé intérieurement de minces feuilles métalliques, non apparentes, ligné sur une face, renforcé de bandes étroites en carton comportant des perforations pour l'entraînement en cours d'usage et destiné à l'élab	2.5	F	
4823902100		----- cartes élaborées prêtes à l'emploi	2.5	F	
4823902900		----- autres :			
4823903100		----- carcasses pour bobinages électriques	32.5	F	
4823903200		----- flans de clicherie non matricés	32.5	F	
4823903300		----- joints et articles similaires en papier	50	F	
4823903400		----- filtres conditionnés	2.5	F	
48239035		----- cartes, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées :			
4823903510		----- cartes non perforées	2.5	F	
4823903590		----- autres	2.5	F	
4823903600		----- coins pour papiers peints et revêtements muraux	50	F	
4823903700		----- éventails et écrans main et leurs montures et parties de montures	50	F	
4823903800		----- pots de filature	2.5	A	
48239039		----- autres :			
4823903910		----- cartes avec impression pour machines à statistiques	50	F	
4823903920		----- coins pour valises	50	F	
4823903930		----- articles en ouate de cellulose	50	F	
4823903940		----- papier dentelle et papier broderie	50	F	
4823903950		----- bandes pour étagères, gaufrées ou non, autres qu'en papier dentelle et qu'en papier broderie	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4823903960		----- patrons, modèles et gabarits, même assemblés	50	F	
4823903970		----- ronds et bandes frangées ou festonnées pour l'emballage	50	F	
4823903990		----- autres	50	F	
		--- autres en bandes ou en rouleaux dont la largeur est comprise entre 15 cm exclus et 36 cm inclus:			
48239041		---- papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, autres que ceux des n° 48.02 ou 48.03 :			
4823904110		----- papiers et cartons pour couverture, dits "kraftliner"	50	F	
		----- autres papiers et cartons kraft d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :			
		----- écrus :			
4823904131		----- papiers destinés à la fabrication de fils de papier (papier dit "kraft à filer" d'un poids de 40 à 45 g au m2, importés en bobines par les exploitants de fabriques d'allumettes et conduits directement à l'usine)	17.5	A	
4823904133		----- autres, pour stratifiés, pesant au m2 140 g et plus	32.5	F	
4823904135		----- autres	50	F	
		----- autres :			
4823904136		----- papiers destinés à la fabrication de fils de papier (papier dit "kraft à filer" d'un poids de 40 à 45 g au m2, importés en bobines par les exploitants de fabriques d'allumettes et conduits directement à l'usine)	17.5	A	
4823904139		----- autres	50	F	
		----- autres papiers et cartons kraft d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :			
		----- écrus :			
4823904141		----- pour stratifiés, d'un poids au m2 maximum de 170 g	32.5	F	
4823904142		----- autres	50	F	
4823904149		----- autres	50	F	
4823904190		----- autres papiers et cartons, d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g.	50	F	
48239042		---- autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, n'ayant pas subi d'ouvroison complémentaire ou de traitement autres que ceux stipulés dans la Note 2 du présent chapitre :			
4823904210		----- papier mi-chimique pour cannelure	50	F	
		----- papiers et cartons multicouches :			
4823904221		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4823904222		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4823904223		----- coloriés dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 g inclus	32.5	F	
4823904229		----- autres	50	F	
4823904230		----- papier sulfite d'emballage	50	F	
4823904240		----- papier et carton-filtre	50	F	
4823904250		----- papier et carton feutre, papier et carton laineux	25	A	
		----- autres papiers et cartons :			
4823904291		----- pour condensateurs électriques	25	A	
4823904292		----- traités, destinés à la fabrication du papier abrasif	32.5	F	
4823904293		----- coloriés dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 g inclus	32.5	F	
4823904299		----- autres	50	F	
48239043		----- papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers calques et papiers dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides :			
4823904310		----- papier-calque	40	F	
4823904390		----- autres	50	F	
4823904400		----- papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement	50	F	
48239045		----- papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 48.03 :			
		----- papiers et cartons ondulés même perforés			
4823904511		----- papier destiné à la fabrication de filtres pour moteurs automobiles et industriels, d'une épaisseur inférieure à 900 microns et d'un poids au mètre carré inférieur à 235 grammes, présenté en bobines, importé par les fabricants intéressés et co	17.5	A	
4823904519		----- autres	50	F	
		----- papiers kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés :			
4823904521		----- crêpés ou plissés	40	F	
4823904529		----- autres	50	F	
		----- autres papiers kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés :			
4823904531		----- crêpés ou plissés	40	F	
4823904539		----- autres	50	F	
4823904590		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
48239049		----- autres papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques :			
4823904910		----- imprimés, estampés ou perforés	50	F	
		----- autres :			
4823904991		----- pesant 15 g ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil	32.5	F	
4823904999		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- papiers et cartons fabriqués mécaniquement, y compris l'ouate de cellulose et les nappes de fibres de cellulose, non imprégnés, ni enduits, ni couchés, ni imprimés, ni décorés, ni façonnés :			
4823905100		----- papiers et cartons kraft	50	F	
4823905900		----- autres	50	F	
		---- papiers et cartons crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles :			
		----- papiers et cartons kraft :			
4823906100		----- papiers kraft crêpés ou plissés	50	F	
4823906900		----- autres	50	F	
4823907000		----- autres	50	F	
		---- autres papiers et cartons :			
4823909100		----- huilés ou vernis, y compris le calque imprégné	50	F	
4823909200		----- pour décalcomanies	32.5	F	
4823909900		----- autres	50	F	
4901		Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés.			
49011000		– En feuillets isolés, même pliés			
4901100010		--- textes dactylographiés (y compris les copies obtenues au carbone)	17.5	A	
4901100090		--- autres	17.5	A	
		– Autres :			
490191		-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules			
4901911000		--- reliés en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en écaille, en ivoire, en nacre factice ou véritable	32.5	F	
4901919000		--- autres	17.5	A	
490199		-- Autres			
4901991000		--- contenant de la publicité	50	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4901999100		----- reliés en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en écaille, en ivoire, en nacre factice ou véritable	32.5	F	
4901999900		----- autres	17.5	A	
4902		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité.			
490210		– Paraissant au moins quatre fois par semaine			
4902101000		--- à caractère publicitaire	50	F	
4902109000		--- autres	17.5	A	
490290		– Autres			
4902901000		--- à caractère publicitaire	50	F	
4902909000		--- autres	17.5	A	
4903000000		Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	40	F	
490400		Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.			
4904001000		--- reliée en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	32.5	F	
4904009000		--- autres	17.5	A	
4905		Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés.			
4905100000		– Globes	17.5	A	
		– Autres :			
49059100		-- Sous forme de livres ou de brochures			
4905910010		--- non entoilés	17.5	A	
4905910090		--- autres	17.5	A	
49059900		-- Autres			
4905990010		--- non entoilés	17.5	A	
4905990090		--- autres	17.5	A	
4906000000		Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photo graphiques sur papier sensibilisé et copies obtenue	17.5	A	
490700		Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et tit			
49070010		--- timbres-poste, timbres fiscaux et analogues :			
4907001010		----- timbres fiscaux	2.5	A	
4907001090		----- autres	17.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4907002000		--- billets de banque	2.5	A	
		--- autres:			
49070030		----- signés et numérotés :			
4907003010		----- titres d'actions ou d'obligations et autres titres similaires validés	2.5	F	
4907003020		----- carnets de chèques et analogues validés	50	F	
4907003090		----- autres	50	F	
		----- autres :			
4907009100		----- papiers timbrés	2.5	A	
4907009900		----- autres	50	F	
4908		Décalcomanies de tous genres.			
49081000		- Décalcomanies vitrifiables			
		--- à caractères arabes			
4908100011		---- pour usages industriels	10	A	
4908100019		---- autres	10	F	
		---- autres :			
4908100091		---- pour usages industriels	10	A	
4908100099		---- autres	10	F	
49089000		- Autres			
		--- à caractères arabes :			
4908900011		---- pour usages industriels	32.5	A	
4908900019		---- autres	32.5	F	
		---- autres :			
4908900091		---- pour usages industriels	32.5	A	
4908900099		---- autres	32.5	F	
49090000		Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications.			
4909000010		--- à caractère commercial ou publicitaire	50	F	
		--- autres			
		----- cartes postales illustrées :			
4909000021		----- reproduisant des lieux, sites et paysages spécifiquement marocains ou bien des sujets ou des scènes caractéristiques du folklore marocain.	50	F	
4909000029		----- autres	50	F	
4909000090		----- autres	50	F	
491000		Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- en métaux communs :			
4910001100		---- en fonte, fer ou acier	50	F	
4910001900		---- autres	50	F	
		--- en bois :			
4910002000		---- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
		---- autres :			
4910003100		----- d'ornement ou d'étagère	50	F	
4910003900		----- autres	50	F	
4910009000		--- autres	50	F	
4911		Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.			
491110		– Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires			
4911101000		--- dactylographiés (y compris les copies obtenues au carbone)	17.5	A	
		--- autres :			
		---- imprimés et affiches de propagande en papier ayant pour objet essentiel d'amener le public à visiter les pays étrangers ou d'assister à l'étranger à des manifestations présentant un caractère touristique, culturel, artistique ou sportif, pourvu qu			
4911109100			17.5	A	
49111099		---- autres :			
		----- photographies et imprimés divers :			
		----- destinés à la mise en marche, à l'entretien ou l'utilisation, etc... des véhicules, machines et appareils			
4911109910			50	F	
4911109990		----- autres	50	F	
		– Autres :			
491191		-- Images, gravures et photographies			
		--- photographies aériennes ou panoramiques du terrain, même présentant une précision topographique, pour autant qu'elles ne constituent pas encore un ouvrage cartographique directement utilisable en l'état			
4911911000			50	F	
		--- feuilles non pliées, comportant simplement des illustrations ou des gravures sans texte ni légende destinées à des éditions communes			
4911912000			50	F	
49119190		--- autres :			
4911919010		---- destinés à des usages à caractère pédagogique	50	F	
4911919090		---- destinés à d'autres usages	50	F	
491199		-- Autres			
4911991000		--- dactylographiés (y compris les copies obtenues au carbone)	17.5	A	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
4911999100		----- formulaires d'importation temporaire ou de circulation automobile internationale, expédiés aux associations de tourisme autorisées à exercer leur activité au Maroc par leurs associations ou fédérations à l'étranger	17.5	A	
49119999		----- autres :			
4911999910		----- destinés à des usages à caractère pédagogique	50	F	
		----- destinés à d'autres usages :			
4911999991		----- licences d'exploitation pour logiciels	2.5	A	
4911999999		----- autres	50	F	
5001000000		COCONS DE VERS A SOIE propres au dévidage	2.5	A	
5002000000		SOIE GREGE NON MOULINEE	2.5	A	
5003100000		DECHETS DE SOIE NON CARDES NI PEIGNES	2.5	A	
5003900010		DECHETS CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE DECHETS DE SOIE	2.5	A	
5003900090		AUTRES DECHETS DE SOIE	2.5	A	
500400		Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail.			
5004001000		--- fils de trame, dits «soies de trame», résultant de la torsion peu serrée de deux ou plusieurs filaments rugueux de soie n'ayant pas été au préalable, tordus individuellement et devant subir un apprêt et un moulinage complémentaires avant utilisation	25	A	
		--- autres :			
50040091		---- non décreusés (écrus) :			
5004009110		----- contenant au moins 85% en poids de soie	25	A	
5004009190		----- autres	25	A	
50040092		---- décreusés (décrusés) :			
5004009210		----- contenant au moins 85% en poids de soie	25	A	
5004009290		----- autres	25	A	
50040093		---- blanchis :			
5004009310		----- contenant au moins 85% en poids de soie	25	A	
5004009390		----- autres	25	A	
5004009900		---- autres	2.5	A	
50050000		Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail.			
		--- fils de bourre de soie (schappe) contenant au moins 85% en poids de soie :			
5005000011		---- non décreusés (écrus), simples	25	A	
5005000012		---- non décreusés (écrus), retors ou câblés	25	A	
5005000013		---- décreusés (décrusés), simples	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5005000014		----- décreusés (décrusés), retors ou câblés	25	A	
5005000015		----- blanchis, simples	25	A	
5005000016		----- blanchis, retors ou câblés	25	A	
5005000017		----- autres, simples	25	A	
5005000019		----- autres, retors ou câblés	25	A	
		--- autres fils de bourre de soie (shcappe) :			
5005000021		----- non décreusés (écrus), simples	25	A	
5005000022		----- non décreusés (écrus), retors ou câblés	25	A	
5005000023		----- décreusés (décrusés), simples	25	A	
5005000024		----- décreusés (décrusés), retors ou câblés	25	A	
5005000025		----- blanchis, simples	25	A	
5005000026		----- blanchis, retors ou câblés.	25	A	
5005000027		----- autres, simples	25	A	
5005000029		----- autres, retors ou câblés	25	A	
		--- fils de déchets de bourre de soie (bourrette) contenant au moins 85% en poids de déchets de bourre de soie (bourrette) :			
5005000031		----- non décreusés (écrus).	25	A	
5005000032		----- décreusés (décrusés)	25	A	
5005000033		----- blanchis.	25	A	
5005000039		----- autres	25	A	
		--- autres fils de déchets de bourre de soie (bourrette) :			
5005000091		----- non décreusés (écrus)	25	A	
5005000092		----- décreusés (décrusés)	25	A	
5005000093		----- blanchis.	25	A	
5005000099		----- autres	25	A	
500600		Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence).			
5006001000		--- poil de Messine (crin de Florence)	25	A	
50060090		--- autres :			
5006009010		----- fils de soie.	25	A	
5006009020		----- fils de bourre de soie (schappe).	25	A	
5006009090		----- fils de déchets de bourre de soie (bourrette)	25	A	
		Tissus de soie ou de déchets de soie.			
500710		- Tissus de bourrette			
5007101000		--- tissus (autres que de bonneterie) élastiques, contenant des fils de caoutchouc.	40	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
50071090		---- autres :			
		----- contenant au moins 85% en poids de déchets de bourre de soie (bourrette):			
		----- à armure toile, sergé, croisé ou satin :			
5007109011		----- écus.	40	A	
5007109019		----- autres	40	A	
		----- autres :			
5007109021		----- écus	40	A	
5007109029		----- autres	40	A	
		----- autres :			
5007109091		----- imprimés.	40	A	
5007109099		----- autres	40	A	
500720		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette			
5007201000		--- tissus (autres que de bonneterie)élastiques, contenant des fils de caoutchouc	40	A	
50072090		--- autres tissus de soie ou de bourre de soie (schappe) :			
5007209010		---- crêpes.	40	A	
5007209020		---- pongés, habutaï, honan, shantung, corah et tissus similaires d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie ou d'autres matières textiles), à armure toile, écus ou simplement décués	40	A	
		---- autres :			
		----- pongés, habutaï, honan, shantung, corah et tissus similaires d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie ou d'autres matières textiles) :			
5007209031		----- à armure toile, autres que écus ou simplement décués	40	A	
5007209039		----- autres	40	A	
		----- autres :			
5007209040		----- tissus clairs (non serrés).	40	A	
		----- autres :			
5007209091		----- écus.	40	A	
5007209092		----- décués	40	A	
5007209093		----- blanchis	40	A	
5007209094		----- teints	40	A	
5007209095		----- imprimés	40	A	
5007209099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs.	40	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
500790		- Autres tissus			
5007901000		--- tissus (autres que de bonneterie) élastiques, contenant des fils de caoutchouc	40	A	
5007901000		--- tissus (autres que de bonneterie) élastiques, contenant des fils de caoutchouc	40	A	
50079090		--- autres tissus de soie ou de bourre de soie (schappe) :			
5007909010		---- crêpes.	40	A	
		---- autres :			
5007909091		----- écrus.	40	A	
5007909092		----- décrusés	40	A	
5007909093		----- blanchis	40	A	
5007909094		----- teints.	40	A	
5007909095		----- imprimés.	40	A	
5007909099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	A	
5101110010		LAINES DE TONTE EN SUINT non cardées ni peignées	2.5	A	
5101110090		LAINES DE TONTE a LAVEES A DOS non cardées ni peignées	2.5	A	
5101190010		AUTRES LAINES EN SUINT sauf laines de tonte	2.5	A	
5101190090		AUTRES LAINES LAVEES A DOS sauf de tonte	2.5	A	
5101210000		LAINES DE TONTE dégraissées, non carbonisées	2.5	A	
5101290000		AUTRES LAINES DEGRAISSEES NON CARBONISEES sauf de tonte	2.5	A	
5101300000		LAINES CARBONISEES	2.5	A	
5102110000		Poils fins de chèvre de cachemire	2.5	A	
5102190010		Poils de lapins angora	2.5	A	
5102190020		Poils d'alpaga, de lama, de vigogne de yack/chameau/chèvre mohair/ chèvre tibet et similaires	2.5	A	
5102190090		Poils d'autres lapins que lapin angora/de lièvre/de castor/de ragondin et de rat musqué	2.5	A	
5102200000		- Poils grossiers	2.5	A	
5103100000		- Blousses de laine ou de poils fins	2.5	A	
5103200010		AUTRES DECHETS DE FILS DE LAINE OU DE POILS FINS	2.5	A	
5103200091		- Autres déchets de laine ou de poils fins non carbonisés	2.5	A	
5103200099		DECHETS DE LAINE OU POILS FINS CARBONISES	2.5	A	
5103300010		- Déchets de fils de poils grossiers	2.5	A	
5103300091		- Déchets de poils grossiers non carbonisés	2.5	A	
5103300099		- Déchets de poils grossiers carbonisés	2.5	A	
5104000000		Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5105		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la «laine peignée en vrac»).			
510510		– Laine cardée			
5105101000		---- écrue, décruee ou blanchie	2.5	A	
5105109000		---- autres	2.5	A	
		– Laine peignée :			
510521		-- «Laine peignée en vrac»			
5105211000		---- écrue, décruee ou blanchie	2.5	A	
5105219000		---- autres	2.5	A	
510529		-- Autre			
51052910		---- écrue, décruee ou blanchie :			
		----- rubans enroulés en boules (tops) :			
5105291011		----- contenant au moins 85% en poids de laine	2.5	A	
5105291019		----- contenant moins de 85% en poids de laine	2.5	A	
5105291090		----- autres	2.5	A	
51052990		---- autres :			
		----- rubans enroulés en boules (tops) :			
5105299011		----- contenant au moins 85% en poids de laine	2.5	A	
5105299019		----- contenant moins de 85% en poids de laine	2.5	A	
5105299090		----- autres	2.5	A	
		– Poils fins, cardés ou peignés :			
510531		-- De chèvre de Cachemire			
5105311000		--- écrus, décrus ou blanchis	2.5	A	
5105319000		--- autres	2.5	A	
510539		-- Autres			
5105391000		--- écrus, décrus ou blanchis	2.5	A	
5105399000		--- autres	2.5	A	
510540		– Poils grossiers, cardés ou peignés			
5105401000		--- écrus, décrus ou blanchis	2.5	A	
5105409000		--- autres	2.5	A	
5106		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail.			
51061000		– Contenant au moins 85% en poids de laine			
		---- écrus :			
5106100011		----- simples		D	
5106100019		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- décrus :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5106100021		----- simples	32.5	D	
5106100029		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- blanchis :			
5106100031		----- simples	32.5	D	
5106100039		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- autres :			
5106100091		----- simples	32.5	D	
5106100099		----- retors ou câblés	32.5	D	
51062000		- Contenant moins de 85% en poids de laine			
		---- écrus :			
5106200011		----- simples	32.5	D	
5106200019		----- retors ou câblés	32.5	D	
		--- décrusés :			
5106200021		----- simples	32.5	D	
5106200029		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- blanchis :			
5106200031		----- simples	32.5	D	
5106200039		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- autres :			
5106200091		----- simples	32.5	D	
5106200099		----- retors ou câblés	32.5	D	
5107		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail.			
51071000		- Contenant au moins 85% en poids de laine			
		---- écrus :			
5107100011		----- simples	32.5	D	
5107100019		----- retors ou câblés	32.5	D	
		--- décrusés :			
5107100021		----- simples	32.5	D	
5107100029		----- retors ou câblés	32.5	D	
		--- blanchis :			
5107100031		----- simples	32.5	D	
5107100039		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- autres :			
5107100091		----- simples	32.5	D	
5107100099		----- retors ou câblés	32.5	D	
51072000		- Contenant moins de 85% en poids de laine			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- écrus :			
5107200011		----- simples	32.5	D	
5107200019		----- retors ou câblés	32.5	D	
		---- décrusés :			
5107200021		----- simples	32.5	D	
5107200029		----- retors ou câblés	32.5	D	
		--- blanchis :			
5107200031		----- simples	32.5	D	
5107200039		----- retors ou câblés	32.5	D	
		--- autres :			
5107200091		----- simples		D	
5107200099		----- retors ou câblés	32.5	D	
5108		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail.			
51081000		- Cardés			
5108100010		---- écrus	32.5	A	
5108100020		---- décrusés	32.5	A	
5108100030		---- blanchis	32.5	A	
5108100090		---- autres	32.5	A	
51082000		- Peignés			
5108200010		---- écrus	32.5	A	
5108200020		---- décrusés	32.5	A	
5108200030		---- blanchis	32.5	A	
5108200090		---- autres	32.5	A	
5109		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail.			
5109100000		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins	32.5	D	
5109900000		- Autres.	32.5	D	
51100000		Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail.			
		--- non conditionnés pour la vente au détail :			
5110000011		----- de poils grossiers	32.5	A	
5110000019		----- de crin	32.5	A	
5110000090		--- conditionnés pour la vente a détail	32.5	A	
5111		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.			
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :			
511111		-- D'un poids n'excédant pas 300 g/m ²			
5111111000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
511119100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5111199		----- autres :			
511119910		----- pesant au mètre carré moins de 275 g	40	D	
511119990		----- autres	40	D	
511119		-- Autres			
5111191000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5111199100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51111999		----- autres :			
5111199910		----- pesant au mètre carré de 300 g exclus à 450 g inclus	40	D	
5111199990		----- pesant au mètre carré plus de 450 g	40	D	
511120		- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5111201000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5111209100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5111209900		----- autres	40	D	
511130		- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues			
5111301000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5111309100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51113099		----- autres :			
5111309910		----- pesant au m ² moins de 275 g	40	D	
5111309920		----- pesant au m ² de 275 à 450 g inclus	40	D	
5111309990		----- autres	40	D	
511190		-- Autres			
5111901000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5111909100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
51119099		----- autres :			
5111909910		----- pesant au m ² moins de 275 g	40	D	
5111909920		----- pesant au m ² de 275 à 450 g inclus	40	D	
5111909990		----- autres	40	D	
5112		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins :			
511211		-- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ²			
5112111000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5112119100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51121199		---- autres :			
5112119910		----- pesant au mètre carré moins de 200 g	40	D	
5112119990		----- autres	40	D	
511219		-- Autres			
5112191000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5112199100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51121999		---- autres :			
5112199910		----- pesant au mètre carré de 200 à 375 g	40	D	
5112199990		----- autres	40	D	
511220		- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5112201000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5112209100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5112209900		---- autres	40	D	
511230		- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues			
5112301000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5112309100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51123099		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5112309910		----- pesant au m ² plus de 375 g	40	D	
5112309920		----- pesant au m ² de 200 à 375 g inclus	40	D	
5112309990		----- pesant au m ² moins de 200 g	40	D	
511290		- Autres			
5112901000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5112909100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
51129099		----- autres :			
5112909910		----- pesant au m ² plus de 375 g.	40	D	
5112909920		----- pesant au m ² de 200 à 375 g inclus	40	D	
5112909990		----- pesant au m ² moins de 200 g	40	D	
511300		Tissus de poils grossiers ou de crin.			
5113001000		--- tissus élastiques	40	D	
		--- autres :			
51130091		---- tissus de poils grossiers :			
5113009110		----- contenant au moins 85% en poids de poils grossiers.	40	D	
5113009190		----- autres	40	D	
5113009900		---- tissu de crin	40	D	
5201000010		COTON NON CARDE NI PEIGNE NON EGRENE	2.5	A	
5201000091		COTON NON CARDE NI PEIGNE EGRENE ECRU	2.5	A	
5201000099		COTON NON CARDE NI PEIGNE EGRENE SAUF ECRU	2.5	A	
5202100010		- Déchets de fils pour essuyage industriel	2.5	A	
5202100090		AUTRES DECHETS DE FILS DE COTON	2.5	A	
5202910000		EFFILOCHES DE COTON	2.5	A	
5202990000		AUTRES DECHETS DE COTON	2.5	A	
5203001010		COTON CARDE OU PEIGNE,ECRU	10	A	
5203001020		COTON CARDE OU PEIGNE,DECRUE	10	A	
5203001090		COTON CARDE OU PEIGNE,BLANCHI	10	A	
5203009000		autres coton cardé ou peigné sauf écreu, décreu ou blanchi	10	A	
5204		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail.			
		- Non conditionnés pour la vente au détail :			
5204110000		-- Contenant au moins 85 % en poids de coton	32.5	D	
5204190000		-- Autres.	32.5	D	
5204200000		- Conditionnés pour la vente au détail.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5205		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail.			
		– Fils simples, en fibres non peignées :			
52051100		– – Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5205110010		– – – écrus	32.5	D	
5205110020		– – – décréués	32.5	D	
5205110030		– – – blanchis	32.5	D	
5205110090		– – – autres	32.5	D	
52051200		– – Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5205120010		– – – écrus	32.5	D	
5205120020		– – – décréués	32.5	D	
5205120030		– – – blanchis	32.5	D	
5205120090		– – – autres	32.5	D	
52051300		– – Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5205130010		– – – écrus	32.5	D	
5205130020		– – – décréués	32.5	D	
5205130030		– – – blanchis	32.5	D	
5205130090		– – – autres	32.5	D	
52051400		– – Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5205140010		– – – écrus	32.5	D	
5205140020		– – – décréués	32.5	D	
5205140030		– – – blanchis	32.5	D	
5205140090		– – – autres	32.5	D	
52051500		– – Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)			
5205150010		– – – écrus	32.5	D	
5205150020		– – – décréués	32.5	D	
5205150030		– – – blanchis	32.5	D	
5205150090		– – – autres	32.5	D	
		– Fils simples, en fibres peignées :			
52052100		– – Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5205210010		– – – écrus	32.5	D	
5205210020		– – – décréués	32.5	D	
5205210030		– – – blanchis	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5205210090		--- autres	32.5	D	
52052200		-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5205220010		--- écрус	32.5	D	
5205220020		--- déçués	32.5	D	
5205220030		--- blanchis	32.5	D	
5205220090		--- autres	32.5	D	
52052300		-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5205230010		--- écрус	32.5	D	
5205230020		--- déçués	32.5	D	
5205230030		--- blanchis	32.5	D	
5205230090		--- autres	32.5	D	
52052400		-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5205240010		--- écрус	32.5	D	
5205240020		--- déçués	32.5	D	
5205240030		--- blanchis	32.5	D	
5205240090		--- autres	32.5	D	
52052600		-- Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)			
5205260010		--- écрус	32.5	D	
5205260020		--- déçués	32.5	D	
5205260030		--- blanchis	32.5	D	
5205260090		--- autres	32.5	D	
52052700		-- Titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)			
5205270010		--- écрус	32.5	D	
5205270020		--- déçués	32.5	D	
5205270030		--- blanchis	32.5	D	
5205270090		--- autres	32.5	D	
52052800		-- Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)			
5205280010		--- écрус	32.5	D	
5205280020		--- déçués	32.5	D	
5205280030		--- blanchis	32.5	D	
5205280090		--- autres	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :			
52053100		-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205310011		---- écrus.	32.5	D	
5205310012		---- décréés	32.5	D	
5205310013		---- blanchis	32.5	D	
5205310019		---- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205310091		---- écrus.	32.5	D	
5205310092		---- décréés	32.5	D	
5205310093		---- blanchis	32.5	D	
5205310099		---- autres	32.5	D	
52053200		-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205320011		---- écrus.	32.5	D	
5205320012		---- décréés	32.5	D	
5205320013		---- blanchis	32.5	D	
5205320019		---- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205320091		---- écrus.	32.5	D	
5205320092		---- décréés	32.5	D	
5205320093		---- blanchis	32.5	D	
5205320099		---- autres	32.5	D	
52053300		-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205330011		---- écrus.	32.5	D	
5205330012		---- décréés	32.5	D	
5205330013		---- blanchis	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5205330019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5205330091		----- écus.	32.5	D	
5205330092		----- décrués	32.5	D	
5205330093		----- blanchis	32.5	D	
5205330099		----- autres	32.5	D	
52053400		-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205340011		----- écus.	32.5	D	
5205340012		----- décrués	32.5	D	
5205340013		----- blanchis	32.5	D	
5205340019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5205340091		----- écus.	32.5	D	
5205340092		----- décrués	32.5	D	
5205340093		----- blanchis	32.5	D	
5205340099		----- autres	32.5	D	
52053500		-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205350011		----- écus.	32.5	D	
5205350012		----- décrués	32.5	D	
5205350013		----- blanchis	32.5	D	
5205350019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5205350091		----- écus.	32.5	D	
5205350092		----- décrués	32.5	D	
5205350093		----- blanchis	32.5	D	
5205350099		----- autres	32.5	D	
		-- Fils retors ou câblés, en fibres peignées:			
52054100		-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205410011		----- écus.	32.5	D	
5205410012		----- décués	32.5	D	
5205410013		----- blanchis	32.5	D	
5205410019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205410091		----- écus.	32.5	D	
5205410092		----- décués	32.5	D	
5205410093		----- blanchis	32.5	D	
5205410099		----- autres	32.5	D	
52054200		-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205420011		----- écus.	32.5	D	
5205420012		----- décués	32.5	D	
5205420013		----- blanchis	32.5	D	
5205420019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205420091		----- écus.	32.5	D	
5205420092		----- décués	32.5	D	
5205420093		----- blanchis	32.5	D	
5205420099		----- autres	32.5	D	
52054300		-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205430011		----- écus.	32.5	D	
5205430012		----- décués	32.5	D	
5205430013		----- blanchis	32.5	D	
5205430019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205430091		----- écus.	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5205430092		----- décrus	32.5	D	
5205430093		----- blanchis	32.5	D	
5205430099		----- autres	32.5	D	
52054400		-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205440011		----- écrus.	32.5	D	
5205440012		----- décrus	32.5	D	
5205440013		----- blanchis	32.5	D	
5205440019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5205440091		----- écrus.	32.5	D	
5205440092		----- décrus	32.5	D	
5205440093		----- blanchis	32.5	D	
5205440099		----- autres	32.5	D	
52054600		-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205460011		----- écrus.	32.5	A	
5205460012		----- décrus	32.5	A	
5205460013		----- blanchis	32.5	A	
5205460019		----- autres	32.5	A	
		--- autres :			
5205460091		----- écrus.	32.5	A	
5205460092		----- décrus	32.5	A	
5205460093		----- blanchis	32.5	A	
5205460099		----- autres	32.5	A	
52054700		-- Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5205470011		----- écus.	32.5	A	
5205470012		----- décués	32.5	A	
5205470013		----- blanchis	32.5	A	
5205470019		----- autres	32.5	A	
		---- autres :			
5205470091		----- écus.	32.5	A	
5205470092		----- décués	32.5	A	
5205470093		----- blanchis	32.5	A	
5205470099		----- autres	32.5	A	
52054800		--- Titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5205480011		----- écus.	32.5	D	
5205480012		----- décués	32.5	D	
5205480013		----- blanchis	32.5	D	
5205480019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5205480091		----- écus.	32.5	D	
5205480092		----- décués	32.5	D	
5205480093		----- blanchis	32.5	D	
5205480099		----- autres	32.5	D	
5206		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail.			
		- Fils simples, en fibres non peignées :			
52061100		-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5206110010		--- écus	32.5	D	
5206110020		--- décués	32.5	D	
5206110030		--- blanchis	32.5	D	
5206110090		--- autres	32.5	D	
52061200		-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5206120010		---- écus	32.5	D	
5206120020		---- décués	32.5	D	
5206120030		---- blanchis	32.5	D	
5206120090		---- autres	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52061300		-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5206130010		---- écрус	32.5	D	
5206130020		---- décréués	32.5	D	
5206130030		---- blanchis	32.5	D	
5206130090		---- autres	32.5	D	
52061400		-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5206140010		---- écрус	32.5	D	
5206140020		---- décréués	32.5	D	
5206140030		---- blanchis	32.5	D	
5206140090		---- autres	32.5	D	
52061500		-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)			
5206150010		---- écрус	32.5	D	
5206150020		---- décréués	32.5	D	
5206150030		---- blanchis	32.5	D	
5206150090		---- autres	32.5	D	
		- Fils simples, en fibres peignées :			
52062100		-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)			
5206210010		---- écрус	32.5	D	
5206210020		---- décréués	32.5	D	
5206210030		---- blanchis	32.5	D	
5206210090		---- autres	32.5	D	
52062200		-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)			
5206220010		---- écрус	32.5	D	
5206220020		---- décréués	32.5	D	
5206220030		---- blanchis	32.5	D	
5206220090		---- autres	32.5	D	
52062300		-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)			
5206230010		---- écрус	32.5	D	
5206230020		---- décréués	32.5	D	
5206230030		---- blanchis	32.5	D	
5206230090		---- autres	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52062400		-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)			
5206240010		---- écrus	32.5	D	
5206240020		---- décréués	32.5	D	
5206240030		---- blanchis	32.5	D	
5206240090		---- autres	32.5	D	
52062500		-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)			
5206250010		---- écrus	32.5	D	
5206250020		---- décréués	32.5	D	
5206250030		---- blanchis	32.5	D	
5206250090		---- autres	32.5	D	
		-- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :			
52063100		-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206310011		----- écrus.	32.5	D	
5206310012		----- décréués	32.5	D	
5206310013		----- blanchis	32.5	D	
5206310019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5206310091		----- écrus.	32.5	D	
5206310092		----- décréués	32.5	D	
5206310093		----- blanchis	32.5	D	
5206310099		----- autres	32.5	D	
52063200		-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206320011		----- écrus.	32.5	D	
5206320012		----- décréués	32.5	D	
5206320013		----- blanchis	32.5	D	
5206320019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5206320091		----- écrus.	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5206320092		----- décrus	32.5	D	
5206320093		----- blanchis	32.5	D	
5206320099		----- autres	32.5	D	
52063300		-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206330011		----- écrus.	32.5	D	
5206330012		----- décrus	32.5	D	
5206330013		----- blanchis	32.5	D	
5206330019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5206330091		----- écrus.	32.5	D	
5206330092		----- décrus	32.5	D	
5206330093		----- blanchis	32.5	D	
5206330099		----- autres	32.5	D	
52063400		-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206340011		----- écrus.	32.5	D	
5206340012		----- décrus	32.5	D	
5206340013		----- blanchis	32.5	D	
5206340019		----- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5206340091		----- écrus.	32.5	D	
5206340092		----- décrus	32.5	D	
5206340093		----- blanchis	32.5	D	
5206340099		----- autres	32.5	D	
52063500		-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206350011		----- écrus.	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5206350012		----- décrus	32.5	D	
5206350013		----- blanchis	32.5	D	
5206350019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5206350091		----- écrus	32.5	D	
5206350092		----- décrus	32.5	D	
5206350093		----- blanchis	32.5	D	
5206350099		----- autres	32.5	D	
		-- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :			
52064100		-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206410011		----- écrus.	32.5	D	
5206410012		----- décrus	32.5	D	
5206410013		----- blanchis	32.5	D	
5206410019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5206410091		----- écrus.	32.5	D	
5206410092		----- décrus	32.5	D	
5206410093		----- blanchis	32.5	D	
5206410099		----- autres	32.5	D	
52064200		-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206420011		----- écrus.	32.5	D	
5206420012		----- décrus	32.5	D	
5206420013		----- blanchis	32.5	D	
5206420019		----- autres	32.5	D	
		---- autres :			
5206420091		----- écrus.	32.5	D	
5206420092		----- décrus	32.5	D	
5206420093		----- blanchis	32.5	D	
5206420099		----- autres	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52064300		-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206430011		---- écrus.	32.5	D	
5206430012		---- décréés	32.5	D	
5206430013		---- blanchis	32.5	D	
5206430019		---- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5206430091		---- écrus.	32.5	D	
5206430092		---- décréés	32.5	D	
5206430093		---- blanchis	32.5	D	
5206430099		---- autres	32.5	D	
52064400		-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206440011		---- écrus.	32.5	D	
5206440012		---- décréés	32.5	D	
5206440013		---- blanchis	32.5	D	
5206440019		---- autres	32.5	D	
		--- autres :			
5206440091		---- écrus.	32.5	D	
5206440092		---- décréés	32.5	D	
5206440093		---- blanchis	32.5	D	
5206440099		---- autres	32.5	D	
52064500		-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)			
		--- apprêtés, présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 900 g :			
5206450011		---- écrus.	32.5	A	
5206450012		---- décréés	32.5	A	
5206450013		---- blanchis	32.5	A	
5206450019		---- autres	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
5206450091		----- écus.	32.5	A	
5206450092		----- décrués	32.5	A	
5206450093		----- blanchis	32.5	A	
5206450099		----- autres	32.5	A	
5207		Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail.			
52071000		- Contenant au moins 85% en poids de coton			
5207100010		--- en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g	40	D	
		---- autres :			
		----- présentés en bobines ou busettes :			
5207100021		----- glacés	40	D	
5207100022		----- mercerisés.	40	D	
5207100029		----- autres	40	D	
5207100090		----- autres	40	D	
52079000		- Autres			
5207900010		--- en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g	40	D	
		---- autres :			
		----- présentés en bobines ou busettes :			
5207900021		----- glacés	40	D	
5207900022		----- mercerisés.	40	D	
5207900029		----- autres	40	D	
5207900090		----- autres	40	D	
5208		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²			
		- Ecrus :			
520811		-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²			
5208111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208113000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52081190		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208119011		----- écus	40	D	
5208119019		----- décusés	40	D	
		----- autres :			
5208119021		----- écus	40	D	
5208119029		----- décusés	40	D	
		----- autres :			
		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			
5208119031		----- écus.	40	D	
5208119039		----- décusés	40	D	
		----- autres :			
		----- écus :			
5208119041		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208119042		----- d'une largeur de 115 cm à 165 cm inclus	40	D	
5208119049		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- décusés :			
5208119091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208119092		----- d'une largeur de 115 cm à 165 cm inclus	40	D	
5208119099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520812		-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²			
5208121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208123000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52081290		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			
5208129011		----- écus	40	D	
5208129019		----- décusés	40	D	
		----- autres :			
5208129021		----- écus.	40	D	
5208129029		----- décusés	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208129031		----- écus	40	D	
5208129039		----- décréés	40	D	
		----- autres :			
		----- écus :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208129041		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208129042		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208129049		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208129051		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208129052		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208129059		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- décréés :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208129061		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208129062		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208129069		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus:			
5208129091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208129092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208129099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520813		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208131000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208132000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208133000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52081390		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm:			
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus:			
5208139011		----- écus.	40	D	
5208139019		----- décréés	40	D	
		----- autres :			
5208139021		----- écus.	40	D	
5208139029		----- décréés	40	D	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			
5208139031		----- écrus	40	D	
5208139039		----- décrus	40	D	
		----- autres :			
		----- écrus :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208139041		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208139042		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208139049		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus:			
5208139051		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208139052		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208139059		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- décrus :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208139061		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208139062		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208139069		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus:			
5208139091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208139092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208139099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
520819		-- Autres tissus			
5208191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208193000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52081990		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus :			
5208199011		----- écrus	40	D	
5208199019		----- décrus	40	D	
		----- autres :			
5208199021		----- écrus.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208199029		----- décréés	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus:			
5208199031		----- écrus	40	D	
5208199039		----- décréés	40	D	
		----- autres :			
		----- écrus :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208199041		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208199042		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208199049		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208199051		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208199052		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208199059		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- décréés :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208199061		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208199062		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208199069		----- d'une largeur supérieure à 165 cm.	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208199091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208199092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208199099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		-- Blanchis :			
520821		-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²			
5208211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208213000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52082190		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208219011		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208219019		----- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
5208219020		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
		----- autres :			
5208219091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208219092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208219099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520822		-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²			
5208221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208223000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52082290		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208229011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208229019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208229020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208229031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208229032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208229039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208229091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208229092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208229099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520823		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208231000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208232000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208233000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52082390		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208239011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208239019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208239020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m :			
5208239031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208239032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208239039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208239091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208239092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208239099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520829		--- Autres tissus			
5208291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208293000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52082990		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208299011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208299019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208299020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208299031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208299032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208299039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208299091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208299092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208299099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		- Teints :			
520831		-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²			
5208311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208313000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52083190		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208319011		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208319019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208319020		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
		----- autres :			
5208319091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208319092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208319099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520832		-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²			
5208321000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208322000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208323000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52083290		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208329011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208329019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208329020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208329031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208329032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208329039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208329091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208329092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208329099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520833		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208331000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208332000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208333000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52083390		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208339011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208339019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208339020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208339031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208339032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208339039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208339091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208339092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208339099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520839		-- Autres tissus			
5208391000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208392000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208393000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52083990		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208399011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208399019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208399020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208399031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208399032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208399039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g/m ² inclus :			
5208399091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus	40	D	
5208399092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208399099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
520841		-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²			
5208411000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208413000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52084190		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208419011		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208419019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208419091		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208419099		----- autres	40	D	
520842		-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²			
5208421000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208423000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52084290		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5208429011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208429019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208429091		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208429099		----- autres	40	D	
520843		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208431000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208432000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208433000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52084390		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208439011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208439019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208439091		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208439099		----- autres	40	D	
520849		-- Autres tissus			
5208491000		--- tissus élastiques.	40	D	
5208492000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208493000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52084990		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208499011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208499019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208499091		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208499099		----- autres	40	D	
		-- Imprimés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
520851		-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²			
5208511000		---- tissus élastiques.	40	D	
5208512000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208513000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52085190		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208519011		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208519019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208519091		----- comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208519099		----- autres	40	D	
520852		-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²			
5208521000		---- tissus élastiques.	40	D	
5208522000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5208523000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52085290		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208529011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208529019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208529020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208529031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208529032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208529039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208529091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208529092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208529099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
520853		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5208531000		---- tissus élastiques.	40	D	
5208532000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208533000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52085390		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208539011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus	40	D	
5208539019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208539020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208539031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208539032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208539039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208539091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208539092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208539099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
520859		-- Autres tissus			
5208591000		---- tissus élastiques.	40	D	
5208592000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5208593000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52085990		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5208599011		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
5208599019		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5208599020		----- d'un poids au m ² inférieur ou égal à 165 g et comportant en fils simples, en chaîne et en trame, dans un carré de 1 cm de côté, 150 fils ou plus.	40	D	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- d'un poids inférieur ou égal à 130 g/m ² :			
5208599031		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208599032		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208599039		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
		----- d'un poids au m ² de 130 g exclus à 200 g inclus :			
5208599091		----- d'une largeur de 85 cm à 115 cm inclus.	40	D	
5208599092		----- d'une largeur de 115 cm exclus à 165 cm inclus	40	D	
5208599099		----- d'une largeur supérieure à 165 cm	40	D	
5209		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ²			
		- Ecrus :			
520911		-- A armure toile			
5209111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209113000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52091190		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5209119011		----- écrus.	40	D	
5209119019		----- décrués	40	D	
5209119090		----- autres	40	D	
520912		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209123000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52091290		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5209129011		----- écrus.	40	D	
5209129019		----- décrués	40	D	
5209129090		----- autres	40	D	
520919		-- Autres tissus			
5209191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209193000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52091990		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5209199011		----- écrus.	40	D	
5209199019		----- décrus	40	D	
5209199090		---- autres	40	D	
		- Blanchis :			
520921		-- A armure toile			
5209211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209213000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52092190		--- autres :			
5209219010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209219090		---- autres	40	D	
520922		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209223000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52092290		--- autres :			
5209229010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209229090		---- autres	40	D	
520929		-- Autres tissus			
5209291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209293000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52092990		--- autres :			
5209299010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209299090		---- autres	40	D	
		- Teints :			
520931		-- A armure toile			
5209311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5209313000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52093190		---- autres :			
5209319010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209319090		----- autres	40	D	
520932		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209321000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209322000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5209323000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52093290		---- autres :			
5209329010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209329090		----- autres	40	D	
520939		-- Autres tissus			
5209391000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209392000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209393000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52093990		---- autres :			
5209399010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209399090		----- autres	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
520941		-- A armure toile			
5209411000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209412000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5209413000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52094190		---- autres :			
5209419010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5209419091		----- tissu jacquard, d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de 250 g/m ²	40	D	
5209419099		----- autres	40	D	
520942		-- Tissus dits «Denim»			
5209421000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209422000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
52094290		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5209429010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209429090		----- autres	40	D	
520943		-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209431000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209432000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209433000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52094390		---- autres :			
5209439010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5209439091		----- tissu jacquard, d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de 250 g/m ²	40	D	
5209439099		----- autres	40	D	
520949		-- Autres tissus			
5209491000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209492000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209493000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52094990		---- autres :			
5209499010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5209499091		----- tissu jacquard, d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de 250 g/m ²	40	D	
5209499099		----- autres	40	D	
		-- Imprimés :			
520951		-- A armure toile			
5209511000		---- tissus élastiques.	40	D	
5209512000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209513000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52095190		---- autres :			
5209519010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209519090		----- autres	40	D	
520952		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5209521000		---- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5209522000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209523000		---- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52095290		---- autres :			
5209529010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209529090		----- autres	40	D	
520959		-- Autres tissus			
5209591000		--- tissus élastiques.	40	D	
5209592000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5209593000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52095990		---- autres :			
5209599010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5209599090		----- autres	40	D	
5210		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²			
		-- Ecrus :			
521011		-- A armure toile			
5210111000		---- tissus élastiques.	40	D	
5210112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210113000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52101190		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5210119011		----- écrus.	40	D	
5210119019		----- décrués	40	D	
		---- autres :			
5210119091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210119099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521012		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5210121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5210123000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52101290		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5210129011		----- écrus.	40	D	
5210129019		----- décrus	40	D	
		----- autres :			
5210129091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210129099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521019		-- Autres tissus			
5210191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210193000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52101990		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5210199011		----- écrus.	40	D	
5210199019		----- décrus	40	D	
		----- autres :			
5210199091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210199099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
		- Blanchis :			
521021		-- A armure toile			
5210211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5210213000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52102190		--- autres :			
5210219010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210219091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5210219099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521022		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5210221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210223000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52102290		--- autres :			
5210229010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5210229091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210229099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521029		-- Autres tissus			
5210291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210293000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52102990		--- autres :			
5210299010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5210299091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210299099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
		- Teints :			
521031		-- A armure toile			
5210311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210313000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52103190		--- autres :			
5210319010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5210319091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210319099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521032		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5210321000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210322000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210323000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52103290		--- autres :			
5210329010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5210329091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210329099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521039		-- Autres tissus			
5210391000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210392000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210393000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52103990		--- autres :			
5210399010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5210399091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels	40	D	
5210399099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
521041		-- A armure toile			
5210411000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210413000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52104190		--- autres :			
5210419010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
5210419091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210419099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521042		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5210421000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210423000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52104290		--- autres :			
5210429010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210429091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210429099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521049		-- Autres tissus			
5210491000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210492000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5210493000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52104990		--- autres :			
5210499010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210499091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210499099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
		- Imprimés :			
521051		-- A armure toile			
5210511000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210512000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210513000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52105190		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5210519010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210519091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210519099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521052		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5210521000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210522000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5210523000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52105290		--- autres :			
5210529010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210529091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels	40	D	
5210529099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521059		-- Autres tissus			
5210591000		--- tissus élastiques.	40	D	
5210592000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5210593000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52105990		--- autres :			
5210599010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5210599091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5210599099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
5211		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ²			
		-- Ecrus :			
521111		-- A armure toile			
5211111000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5211112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211113000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52111190		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5211119011		----- écrus.	40	D	
5211119019		----- décrués	40	D	
		----- autres :			
5211119091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211119099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521112		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211123000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52111290		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5211129011		----- écrus.	40	D	
5211129019		----- décrués	40	D	
		----- autres :			
5211129091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211129099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521119		-- Autres tissus			
5211191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5211193000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52111990		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure à 85 cm :			
5211199011		----- écrus.	40	D	
5211199019		----- décrués	40	D	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5211199091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211199099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521121		- Blanchis :			
5211211000		-- A armure toile	40	D	
5211212000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211213000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
52112190		--- autres :			
5211219010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5211219091		---- autres :			
5211219099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
521122		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
5211221000		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	40	D	
5211222000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211223000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
52112290		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
5211229010		--- autres :			
5211229091		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5211229099		---- autres :			
521129		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211291000		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
5211292000		-- Autres tissus			
5211293000		--- tissus élastiques.	40	D	
52112990		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5211299010		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
5211299091		--- autres :			
5211299099		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
5211299091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211299099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
		- Teints :			
521131		-- A armure toile			
5211311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211313000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52113190		--- autres :			
5211319010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211319091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211319099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521132		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211321000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211322000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211323000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52113290		--- autres :			
5211329010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211329091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211329099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521139		-- Autres tissus			
5211391000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211392000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5211393000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52113990		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5211399010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211399091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211399099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
521141		-- A armure toile			
5211411000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211413000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52114190		--- autres :			
5211419010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211419091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211419099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521142		-- Tissus dits «Denim»			
5211421000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
52114290		--- autres :			
5211429010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211429091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211429099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
521143		-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211431000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211432000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211433000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
52114390		---- autres :			
5211439010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211439091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211439099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521149		-- Autres tissus			
5211491000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211492000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211493000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52114990		--- autres :			
5211499010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211499091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211499099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	40	D	
		- Imprimés :			
521151		-- A armure toile			
5211511000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211512000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5211513000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52115190		--- autres :			
5211519010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		----- autres :			
5211519091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211519099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521152		-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5211521000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211522000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5211523000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52115290		--- autres :			
5211529010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5211529091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels	40	D	
5211529099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
521159		-- Autres tissus			
5211591000		--- tissus élastiques.	40	D	
5211592000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5211593000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52115990		--- autres :			
5211599010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
		---- autres :			
5211599091		----- mélangés uniquement ou principalement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	40	D	
5211599099		----- mélangés uniquement ou principalement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	40	D	
5212		Autres tissus de coton.			
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :			
521211		-- Ecrus			
5212111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212113000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52121190		--- autres :			
5212119010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212119090		---- autres	40	D	
521212		-- Blanchis			
5212121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212123000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52121290		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5212129010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212129090		----- autres	40	D	
521213		-- Teints			
5212131000		---- tissus élastiques.	40	D	
5212132000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5212133000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52121390		---- autres :			
5212139010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212139090		----- autres	40	D	
521214		-- En fils de diverses couleurs			
5212141000		---- tissus élastiques.	40	D	
5212142000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212143000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52121490		---- autres :			
5212149010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212149090		----- autres	40	D	
521215		-- Imprimés			
5212151000		---- tissus élastiques.	40	D	
5212152000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212153000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52121590		---- autres :			
5212159010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212159090		----- autres	40	D	
		-- D'un poids excédant 200 g/m²:			
521221		-- Ecrus			
5212211000		---- tissus élastiques.	40	D	
5212212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212213000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52122190		---- autres :			
5212219010		----- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212219090		----- autres	40	D	
521222		-- Blanchis			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5212221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5212223000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52122290		--- autres :			
5212229010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212229090		---- autres	40	D	
521223		-- Teints			
5212231000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212232000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212233000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52122390		--- autres :			
5212239010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212239090		---- autres	40	D	
521224		-- En fils de diverses couleurs			
5212241000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212242000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5212243000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52122490		--- autres :			
5212249010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212249090		---- autres	40	D	
521225		-- Imprimés			
5212251000		--- tissus élastiques.	40	D	
5212252000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5212253000		--- tissus utilisés comme armature pour pneumatiques	40	D	
52122590		--- autres :			
5212259010		---- d'une largeur inférieure à 85 cm.	40	D	
5212259090		---- autres	40	D	
5301100000		LIN BRUT OU ROUI	2.5	A	
5301210000		LIN BRISE OU TEILLE	2.5	A	
5301290010		LIN PEIGNE CONTENANT AU MOINS 85% DE LIN	2.5	A	
5301290090		LIN PEIGNE DIVERS	2.5	A	
5301300010		ETOUPE DE LIN	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5301300090		DECHETS DE LIN	2.5	A	
5302100000		CHANVRE BRUT OU ROUI	2.5	A	
5302901000		CHANVRE NON BRUT TEILLE	2.5	A	
5302902000		CHANVRE NON BRUT PEIGNE	2.5	A	
5302903000		CHNAVRE NON BRUT ETOUPE	2.5	A	
5302908000		DECHET DE CHAMBRE	2.5	A	
5303		Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travail lés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
5303100000		– Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis.	2.5	A	
53039000		– Autres			
5303900010		– – – effilochés	2.5	A	
5303900090		– – – étoupes et déchets	2.5	A	
5304		Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
5304100000		– Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, bruts	2.5	A	
5304900000		– Autres.	2.5	A	
5305		Coco, abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
		– De coco (coir):			
5305110000		– – Brut	2.5	A	
5305190000		– – Autre	2.5	A	
		– D'abaca :			
5305210000		– – Brut	2.5	A	
5305290000		– – Autre	2.5	A	
530590		– Autres			
53059010		– – – bruts :			
5305901010		– – – – ramie	2.5	A	
		– – – – autres :			
		– – – – – fibres assimilées au jute :			
5305901021		– – – – – en tiges, en filasses ou en étoupes	2.5	A	
5305901029		– – – – – autres	2.5	A	
5305901090		– – – – – autres fibres et leurs déchets	2.5	A	
53059090		– – – – autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- ramie :			
5305909010		----- ramie décortiquée ou dégommée	2.5	A	
		----- ramie peignée ou autrement traitée :			
5305909021		----- contenant au moins 85% en poids de ramie.	2.5	A	
5305909029		----- autres	2.5	A	
5305909030		----- étoupes et déchets de ramie	2.5	A	
5305909040		----- fibres d'alpha et de sparte laminées, écrasées, peignées ou autrement traitées en vue de leur utilisation comme textile.	2.5	A	
		----- fibres assimilées au jute :			
5305909051		----- en tiges, en filasses ou en étoupes	2.5	A	
5305909059		----- autres, peignées, en déchets ou en effilochés	2.5	A	
5305909090		----- autres fibres et leurs déchets	2.5	A	
5306		Fils de lin.			
53061000		- Simples			
5306100010		--- polis ou glacés	32.5	A	
		--- autres :			
		----- mesurant 45.000 m ou moins au kg :			
		----- écrus, decrués, blanchis :			
		----- écrus :			
5306100021		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5306100029		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus	32.5	A	
		----- décrus :			
5306100031		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins.	32.5	A	
5306100039		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus.	32.5	A	
		----- blanchis :			
5306100041		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins.	32.5	A	
5306100049		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus.	32.5	A	
		----- autres :			
5306100051		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5306100059		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus.	32.5	A	
		----- mesurant plus de 45.000 m au kg :			
		----- écrus, decrués, blanchis :			
5306100061		----- écrus	32.5	A	
5306100062		----- décrus	32.5	A	
5306100069		----- blanchis	32.5	A	
5306100090		----- autres	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
530620		– Retors ou câblés			
53062010		– – – présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 200 grs :			
5306201010		– – – – polis ou glacés.	32.5	A	
5306201090		– – – – autres.	32.5	A	
53062020		– – – présentés en écheveaux, en échevettes ou écheveaux subdivisés d'un poids maximum de 125 grs :			
5306202010		– – – – polis ou glacés.	32.5	A	
5306202090		– – – – autres	32.5	A	
53062090		– – – autres :			
		– – – – écrus, decrués ou blanchis :			
5306209011		– – – – – écrus.	32.5	A	
5306209012		– – – – – décrus	32.5	A	
5306209019		– – – – – blanchis	32.5	A	
5306209090		– – – – autres	32.5	A	
5307		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03.			
530710		-Simples			
5307101000		– – – destinés à des usages pyrotechniques	32.5	A	
53071090		– – – autres :			
5307109010		– – – – mesurant 1.000 mètres et moins au kg	32.5	A	
5307109090		– – – – mesurant plus de 1.000 mètres au kg.	32.5	A	
530720		- Retors ou câblés			
5307201000		– – – destinés à des usages pyrotechniques	32.5	A	
5307209000		– – – autres	32.5	A	
5308		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier.			
5308100000		– Fils de coco	17.5	A	
5308200		– Fils de chanvre			
5308200010		– – – d'un poids inférieur ou égal à 125 grammes (support compris).	32.5	A	
		– – – autres :			
5308200091		– – – – polis ou glacés.	32.5	A	
5308200099		– – – – autres	32.5	A	
-530830		(Sous-position supprimée)			
530890		- Autres			
53089010		– – – fils simples de ramie :			
		– – – – mesurant au kg :			
		– – – – – 45.000 m ou moins :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- écus, décués, blanchis :			
		----- écus :			
5308901011		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5308901019		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus	32.5	A	
		----- décués :			
5308901021		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5308901029		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus.	32.5	A	
		----- blanchis :			
5308901031		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5308901039		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus	32.5	A	
		----- autres :			
5308901041		----- mesurant au kg 15.000 m ou moins	32.5	A	
5308901049		----- mesurant au kg plus de 15.000 m jusqu'à 45.000 m inclus	32.5	A	
		----- plus de 45.000 m :			
		----- écus, décués, blanchis :			
5308901051		----- écus.	32.5	A	
5308901052		----- décués	32.5	A	
5308901059		----- blanchis	32.5	A	
5308901090		----- autres	32.5	A	
		---- fils de ramie retors ou câblés :			
5308902100		---- présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 200 grs.	32.5	A	
5308902200		---- présentés en écheveaux, en échevettes ou écheveaux subdivisés d'un poids maximum de 125 grs.	32.5	A	
53089029		---- autres :			
		----- écus, décués ou blanchis :			
5308902911		----- écus.	32.5	A	
5308902912		----- décués	32.5	A	
5308902919		----- blanchis	32.5	A	
5308902990		----- autres	32.5	A	
53089090		---- autres :			
5308909010		---- de sisal	32.5	A	
5308909020		---- fils de papier.	32.5	A	
5308909090		---- autres	32.5	A	
5309		Tissus de lin.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de lin :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
530911		-- Ecrus ou blanchis			
5309111000		---- tissus élastiques.	40	D	
53091190		---- autres :			
		----- écrus :			
		----- pesant 400 g au m ² ou moins :			
5309119011		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309119019		----- autres	40	D	
		----- pesant plus de 400 g au m ² :			
5309119021		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309119029		----- autres	40	D	
		---- blanchis :			
5309119091		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309119099		----- autres	40	D	
530919		-- Autres			
5309191000		--- tissus élastiques.	40	D	
53091990		--- autres :			
5309199010		---- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309199090		---- autres	40	D	
		- Contenant moins de 85% en poids de lin :			
530921		-- Ecrus ou blanchis			
5309211000		--- tissus élastiques.	40	D	
53092190		--- autres :			
		----- écrus :			
5309219011		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309219019		----- autres	40	D	
		----- blanchis :			
5309219091		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309219099		----- autres	40	D	
530929		-- Autres			
5309291000		--- tissus élastiques.	40	D	
53092990		--- autres :			
5309299010		---- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5309299090		---- autres	40	D	
5310		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03.			
531010		- Ecrus			
5310101000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
53101090		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure ou égale à 150 cm et d'un poids au m2 :			
5310109011		----- inférieur à 310 g	40	D	
5310109013		----- égal à 310 g et inférieur ou égal à 500 g	40	D	
5310109019		----- supérieur à 500 g	40	D	
		---- d'une largeur supérieure à 150 cm :			
5310109091		----- d'une largeur supérieure à 150 cm jusqu'à 230 cm inclus	40	D	
5310109099		----- d'une largeur supérieure à 230 cm	40	D	
531090		-- Autres			
5310901000		--- tissus élastiques	40	D	
53109090		--- autres :			
		---- d'une largeur inférieure ou égale à 150 cm et d'un poids au m ² :			
5310909011		----- inférieur à 310 g.	40	D	
5310909013		----- égal à 310 g et inférieur ou égal à 500 g	40	D	
5310909019		----- supérieur à 500 g	40	D	
5310909090		---- d'une largeur supérieure à 150 cm	40	D	
531100		Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier.			
5311001000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
53110091		---- tissus de ramie :			
		----- contenant moins de 85% en poids de ramie :			
		----- écrus :			
		----- pesant 400 g au m ² ou moins :			
5311009111		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009119		----- autres	40	D	
		----- pesant plus de 400 g au m ² :			
5311009121		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009129		----- autres	40	D	
		----- blanchis :			
5311009131		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009139		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5311009141		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009149		----- autres	40	D	
		----- contenant moins de 85% en poids de ramie :			
		----- écrus :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5311009171		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009179		----- autres	40	D	
		----- blanchis :			
5311009181		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009189		----- autres	40	D	
		----- autres :			
5311009191		----- d'une largeur inférieure à 160 cm	40	D	
5311009199		----- autres	40	D	
53110099		----- autres :			
		----- tissus de chanvre :			
5311009911		----- a armure toile, sergé, croisé ou satin	40	D	
5311009919		----- autres	40	D	
5311009930		----- tissus de fils de papier.	40	D	
		----- tissus d'autres fibres textiles végétales :			
5311009991		----- tissus de coco ou de typha	40	D	
5311009999		----- autres	40	D	
5401		Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail.			
540110		- De filaments synthétiques			
5401101000		---- d'un poids maximum de 85g (support compris)	40	D	
54011090		---- autres :			
5401109010		---- d'élastomères	25	D	
5401109020		---- de polyamides.	25	D	
5401109030		---- de polyesters	25	D	
5401109040		---- acryliques	25	D	
5401109050		---- de chlorofibres.	25	D	
5401109060		---- de polyéthylène ou de polypropylène	25	D	
5401109090		---- autres	25	D	
540120		- De filaments artificiels			
5401201000		---- d'un poids maximum de 85g (support compris)	40	A	
54012090		---- autres :			
5401209010		---- de rayonne viscosse	25	A	
5401209020		---- d'acétates	25	A	
5401209030		---- de triacétates	25	A	
5401209040		---- de cupro.	25	A	
5401209090		---- autres	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5402		Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex.			
5402100000		– Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides.	2.5	A	
5402200000		– Fils à haute ténacité de polyesters	2.5	A	
		– Fils texturés :			
5402310000		– – De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	40	D	
54023200		– – De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex			
5402320012		– – – d'un titre inférieur ou égal à 110 tex.	40	A	
5402320092		– – – autres	40	A	
54023300		– – De polyesters			
5402330010		– – – d'un titre inférieur ou égal à 33 tex	40	D	
5402330090		– – – autres	40	D	
540239		– – Autres			
5402391000		– – – de chlorofibres.	40	D	
5402392100		– – – de polyéthylène	2.5	D	
54023929		– – – de polypropylène :			
5402392910		– – – – d'une torsion excédant 50 tours/mètre, retors ou câblé d'un titre supérieur ou égal à 1250 décitex mais n'excédant pas 5000 décitex et dont le nombre de filaments est compris entre 90 et 150	2.5	D	
5402392990		– – – – autres.	40	D	
5402399000		– – – autres	40	D	
		– Autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre :			
5402410000		– – De nylon ou d'autres polyamides.	2.5	A	
540242		– – De polyesters, partiellement orientés			
5402421000		– – – non étiré, d'un taux d'allongement à la rupture excédant 120%	10	D	
5402429000		– – – autres	32.5	D	
540243		– – De polyesters, autres			
5402431000		– – – fil plat visé à la note complémentaire n ° 1 du présent chapitre	32.5	D	
5402431000		– – – fil plat visé à la note complémentaire n ° 1 du présent chapitre	32.5	D	
5402439000		– – – autres	32.5	D	
5402439000		– – – autres	32.5	D	
540249		– – Autres			
5402491000		– – – d'élastomères	2.5	A	
5402499000		– – – autres .	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours par mètre :			
5402510000		-- De nylon ou d'autres polyamides.	25	A	
540252		-- De polyesters			
5402521000		--- d'un titre inférieur ou égal à 66 décitex .	25	A	
5402522000		--- d'un titre supérieur à 66 décitex et d'une torsion égale ou supérieur à 600 tours par mètre	2.5	A	
5402528000		--- autres	25	A	
54025900		-- Autres			
5402590010		--- d'élastomères	25	A	
		--- autres :			
5402590091		---- acryliques	25	A	
5402590092		---- de chlorofibres.	25	A	
5402590093		---- de polyéthylène ou de polypropylène	25	A	
5402590099		---- autres	25	A	
		– Autres fils, retors ou câblés :			
5402610000		-- De nylon ou d'autres polyamides.	25	A	
5402620000		-- De polyesters	25	A	
54026900		-- Autres			
5402690010		--- d'élastomères	25	A	
		--- autres :			
5402690091		---- acryliques	25	A	
5402690092		---- de chlorofibres.	25	A	
5402690093		---- de polyéthylène ou de polypropylène	25	A	
5402690099		---- autres	25	A	
5403		Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex.			
5403100000		– Fils à haute ténacité en rayonne viscose	2.5	A	
54032000		– Fils texturés			
		--- d'acétate :			
5403200011		---- contenant au moins 85% en poids d'acétate de tous genres	2.5	A	
5403200019		---- contenant moins 85% en poids d'acétate de tous genres.	2.5	A	
5403200090		-- autres	2.5	A	
		– Autres fils, simples :			
5403310000		-- De rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre.	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
54033200		-- De rayonne viscosé, d'une torsion excédant 120 tours par mètre			
5403320010		---- d'une torsion jusqu'à 250 tours inclus au mètre.	2.5	A	
5403320090		---- d'une torsion supérieure à 250 tours au mètre	2.5	A	
54033300		-- D'acétate de cellulose			
5403330010		---- sans torsion ou d'une torsion jusqu'à 250 tours inclus au mètre	2.5	A	
5403330090		---- d'une torsion supérieure à 250 tours au mètre	2.5	A	
54033900		-- Autres			
5403390010		---- fils à brins creux	25	A	
		---- autres :			
5403390091		----- de triacétates	25	A	
5403390092		----- de cupro	25	A	
5403390099		----- autres	25	A	
		- Autres fils, retors ou câblés :			
5403410000		-- De rayonne viscosé	2.5	A	
5403420000		-- D'acétate de cellulose.	2.5	A	
54034900		-- Autres			
5403490010		---- fils à brins creux.	25	A	
		---- autres :			
5403490091		----- de triacétates	25	A	
5403490092		----- de cupro.	25	A	
5403490099		----- autres	25	A	
5404		Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède			
54041000		- Monofilaments			
5404100010		---- d'élastomères	10	A	
		---- autres :			
5404100091		----- coupés de longueur pour la fabrication d'articles de brosse	25	A	
5404100099		----- autres	25	A	
54049000		- Autres			
5404900010		---- de polyéthylène ou de polypropylène	32.5	A	
5404900090		---- autres	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
54050000		Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède			
5405000010		--- monofilaments.	32.5	A	
5405000090		--- autres	32.5	A	
5406		Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.			
540610		- Fils de filaments synthétiques			
5406101000		--- d'un poids maximum de 85g (support compris)	40	D	
		--- autres :			
54061091		---- texturés :			
		----- de polyamides :			
5406109111		----- d'un titre inférieur ou égal à 1111 décitex	40	D	
5406109119		----- d'un titre supérieur à 1111 décitex.	40	D	
		----- de polyesters :			
5406109121		----- d'un titre inférieur ou égal à 333 décitex.	40	D	
5406109129		----- d'un titre supérieur à 333 décitex	40	D	
5406109130		----- de chlorofibres.	40	D	
5406109140		----- de polyéthylène ou de polypropylène	40	D	
5406109190		----- autres	40	D	
54061099		----- autres :			
5406109910		----- d'elastomères	25	D	
5406109920		----- de polyamides.	25	D	
5406109930		----- de polyesters	25	D	
5406109940		----- acryliques	25	D	
5406109950		----- de chlorofibres.	25	D	
5406109960		----- de polyéthylène ou de polypropylène	25	D	
5406109990		----- autres	25	D	
540620		- Fils de filaments artificiels			
5406201000		--- d'un poids maximum de 85 g (support compris)	40	A	
		--- autres :			
54062091		---- texturés :			
		----- d'acétate :			
5406209111		----- contenant au moins 85% en poids d'acétates de tous genres	40	A	
5406209119		----- contenant moins de 85% en poids d'acétates de tous genres	40	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5406209190		----- autres	40	A	
54062099		----- autres :			
5406209910		----- de rayonne viscose	32.5	A	
5406209920		----- d'acétates	32.5	A	
5406209930		----- de triacétates	32.5	A	
5406209940		----- de cupro	32.5	A	
5406209990		----- autres	32.5	A	
5407		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus a partir des produits du n° 54.04.			
540710		- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters			
5407101000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407102000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54071090		----- autres :			
5407109010		----- écrus, décolorés ou blanchis	40	D	
5407109090		----- autres	40	D	
540720		- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires			
5407201000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407202000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54072090		----- autres :			
5407209010		----- tissus obtenus à partir de lames et formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène.	40	D	
5407209090		----- autres	40	D	
540730		- «Tissus» visés à la Note 9 de la Section XI			
5407301000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407302000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54073090		----- autres :			
5407309010		----- écrus, décolorés ou blanchis	40	D	
5407309090		----- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyimides :			
540741		-- Ecrus ou blanchis			
5407411000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5407419100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54074199		----- autres :			
5407419910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407419991		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407419992		----- autres tissus clairs.	40	D	
5407419999		----- autres tissus	40	D	
540742		-- Teints			
5407421000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5407429100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54074299		----- autres :			
5407429910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407429921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407429929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407429991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407429999		----- autres	40	D	
540743		-- En fils de diverses couleurs			
5407431000		--- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5407439100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54074399		----- autres :			
5407439910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407439921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407439929		----- autres tissus clairs.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres tissus :			
5407439930		----- tissus jacquard.	40	D	
		----- autres :			
5407439991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407439999		----- autres	40	D	
540744		-- Imprimés			
5407441000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407449100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisés dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54074499		---- autres :			
5407449910		---- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		---- autres:			
5407449921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407449929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407449991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407449999		----- autres	40	D	
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester texturés :			
540751		-- Ecrus ou blanchis			
5407511000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407519100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54075199		---- autres :			
5407519910		---- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		---- autres :			
5407519921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407519929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407519991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407519999		----- autres	40	D	
540752		-- Teints			
5407521000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407529100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54075299		----- autres :			
5407529910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407529921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407529929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407529991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407529999		----- autres	40	D	
540753		-- En fils de diverses couleurs			
5407531000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407539100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54075399		----- autres :			
5407539910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407539921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407539929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407539930		----- tissus jacquard.	40	D	
		----- autres :			
5407539991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407539999		----- autres	40	D	
540754		-- Imprimés			
5407541000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407549100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54075499		----- autres :			
5407549910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407549921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407549929		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407549991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407549999		----- autres	40	D	
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester:			
540761		-- Contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester non texturés			
5407611000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407619100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54076199		---- autres :			
		----- écrus, décrus ou blanchis :			
5407619910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407619921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407619922		----- autres tissus clairs	40	D	
5407619929		----- autres tissus	40	D	
		----- autres:			
5407619930		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407619940		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
		----- autres tissus clairs :			
5407619951		----- teints	40	D	
5407619952		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs.	40	D	
5407619959		----- imprimés	40	D	
		----- autres tissus :			
		----- teints :			
5407619961		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407619969		----- autres.	40	D	
		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs :			
5407619970		----- tissus jacquard	40	D	
		----- autres :			
5407619981		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407619989		----- autres.	40	D	
		----- imprimés :			
5407619991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407619999		----- autres.	40	D	
540769		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407691000		---- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5407699100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54076999		----- autres :			
		----- écrus, décolorés ou blanchis :			
5407699910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407699921		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407699922		----- autres tissus clairs	40	D	
5407699929		----- autres tissus	40	D	
		----- autres:			
5407699930		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407699940		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
		----- autres tissus clairs :			
5407699951		----- teints	40	D	
5407699952		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs.	40	D	
5407699959		----- imprimés	40	D	
		----- autres tissus :			
		----- teints :			
5407699961		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407699969		----- autres.	40	D	
		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs :			
5407699970		----- tissus jacquard	40	D	
		----- autres :			
5407699981		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407699989		----- autres.	40	D	
		----- imprimés :			
5407699991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407699999		----- autres.	40	D	
		-- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments synthétiques :			
540771		-- Ecrus ou blanchis			
5407711200		---- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407719300		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5407719400		----- de protection des cultures contre la grêle obtenus par entrelacement de monofilaments de polyéthylène à intervalles réguliers, avec lisières, présentés en rouleaux.	2.5	D	
54077197		----- autres :			
5407719710		----- tissus contenant des fils d'élastomères	40	D	
		----- autres :			
5407719791		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407719792		----- autres tissus clairs.	40	D	
5407719798		----- autres tissus	40	D	
540772		-- Teints			
5407721200		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407729300		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5407729400		----- de protection des cultures contre la grêle obtenus par entrelacement de monofilaments de polyéthylène à intervalles réguliers, avec lisières, présentés en rouleaux.	2.5	D	
54077297		----- autres :			
5407729710		----- tissus contenant des fils d'élastomères	40	D	
		----- autres :			
5407729721		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407729729		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407729791		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407729798		----- autres	40	D	
540773		-- En fils de diverses couleurs			
5407731200		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407739300		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5407739400		----- de protection des cultures contre la grêle obtenus par entrelacement de monofilaments de polyéthylène à intervalles réguliers, avec lisières, présentés en rouleaux.	2.5	D	
54077397		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407739710		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5407739721		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407739729		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407739730		----- tissu jacquard	40	D	
		----- autres :			
5407739791		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407739798		----- autres	40	D	
540774		-- Imprimés			
5407741200		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407749300		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54077497		---- autres :			
5407749710		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407749721		----- tissus clairs (non serrés) pour vitrage	40	D	
5407749729		----- autres tissus clairs.	40	D	
		----- autres tissus :			
5407749791		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5407749799		----- autres	40	D	
		- Autres tissus, contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :			
540781		-- Ecrus ou blanchis			
5407811000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407819100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54078199		---- autres :			
5407819910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407819990		----- autres	40	D	
540782		-- Teints			
5407821000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407829100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54078299		----- autres :			
5407829910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407829990		----- autres	40	D	
540783		-- En fils de diverses couleurs			
5407831000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407839100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54078399		----- autres :			
5407839910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5407839991		----- tissus jacquard.	40	D	
5407839999		----- autres	40	D	
540784		-- Imprimés			
5407841000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407849100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54078499		----- autres :			
5407849910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407849990		----- autres	40	D	
		- Autres tissus :			
540791		-- Ecrus ou blanchis			
5407911000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407919100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54079199		----- autres :			
5407919910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407919990		----- autres	40	D	
540792		-- Teints			
5407921000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5407929100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54079299		----- autres :			
5407929910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407929990		----- autres	40	D	
540793		-- En fils de diverses couleurs			
5407931000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407939100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54079399		----- autres :			
5407939910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407939990		----- autres	40	D	
540794		-- Imprimés			
5407941000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5407949100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54079499		----- autres :			
5407949910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5407949990		----- autres	40	D	
5408		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus a partir des produits du n° 54.05.			
540810		- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosé			
5408101000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408109100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
5408109900		----- autres	40	D	
		- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :			
540821		-- Ecrus ou blanchis			
5408211000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408219100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
54082199		----- autres :			
5408219910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			
5408219991		----- tissus clairs (non serrés).	40	D	
5408219999		----- autres	40	D	
540822		-- Teints			
5408221000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408229100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54082299		---- autres :			
5408229910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5408229920		----- tissus clairs	40	D	
		----- autres :			
5408229991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5408229992		----- d'une largeur supérieure à 135 cm jusqu'à 145 cm inclus, à armure toile, sergé, croisé ou satin.	40	D	
5408229999		----- autres	40	D	
540823		-- En fils de diverses couleurs			
5408231000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408239100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54082399		---- autres :			
5408239910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5408239920		----- tissus clairs	40	D	
		----- autres tissus :			
5408239931		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus d'un poids de plus de 250 g au m ²	40	D	
5408239939		----- tissus fabriqués avec des fils d'un titre de 216,66 décitex ou plus et d'une largeur de 140 cm ou plus (coutils à matelas).	40	D	
		----- autres :			
5408239991		----- d'une largeur supérieure à 57 cm jusqu'à 75 cm inclus	40	D	
5408239999		----- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
540824		-- Imprimés			
5408241000		---- tissus élastiques.	40	D	
		---- autres :			
5408249100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54082499		----- autres :			
5408249910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres:			
5408249991		----- d'une largeur de 57 cm ou moins	40	D	
5408249999		----- autres	40	D	
		- Autres tissus :			
540831		-- Ecrus ou blanchis			
5408311000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408319100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54083199		---- autres :			
5408319910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5408319990		----- autres	40	D	
540832		-- Teints			
5408321000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408329100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54083299		---- autres :			
5408329910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5408329990		----- autres	40	D	
540833		-- En fils de diverses couleurs			
5408331000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408339100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54083399		---- autres :			
5408339910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5408339991		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250 g au m ²	40	D	
5408339992		----- tissus fabriqués avec des fils d'un titre de 216,66 décitex ou plus et d'une largeur de 140 cm ou plus (coutils à matelas).	40	D	
5408339999		----- autres	40	D	
540834		-- Imprimés			
5408341000		--- tissus élastiques.	40	D	
		--- autres :			
5408349100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	40	D	
54083499		---- autres :			
5408349910		----- tissus contenant des élastomères.	40	D	
5408349990		----- autres	40	D	
5501		Câbles de filaments synthétiques.			
5501100000		- De nylon ou d'autres polyamides.	2.5	A	
5501200000		- De polyesters	2.5	A	
5501300000		- Acryliques ou modacryliques	2.5	A	
5501900000		- Autres.	2.5	A	
55020000		Câbles de filaments artificiels.			
5502000010		--- de rayonne viscosse	2.5	A	
5502000020		--- d'acétates de tous genres.	2.5	A	
5502000030		--- cupro- ammoniacales	2.5	A	
5502000090		--- autres	2.5	A	
5503		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.			
5503100000		- De nylon ou d'autres polyamides.	2.5	A	
5503200000		- De polyesters	2.5	A	
5503300000		- Acryliques ou modacryliques	2.5	A	
5503400000		- De polypropylène.	2.5	A	
55039000		- Autres			
5503900010		--- de chlorofibres.	2.5	A	
5503900020		--- de polyéthylène	2.5	A	
5503900090		--- autres	2.5	A	
5504		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.			
5504100000		- De rayonne viscosse	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
55049000		– Autres			
5504900010		– – – d'acétates de tous genres.	2.5	A	
5504900020		– – – cupro– ammoniacales	2.5	A	
5504900090		– – – autres	2.5	A	
5505		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés).			
55051000		– De fibres synthétiques			
5505100010		– – – de polyamides.	2.5	A	
5505100020		– – – de polyesters	2.5	A	
5505100030		– – – acryliques	2.5	A	
5505100090		– – – autres	2.5	A	
55052000		– De fibres artificielles			
5505200010		– – – de rayonne viscose	2.5	A	
5505200020		– – – d'acétates de tous genres.	2.5	A	
5505200030		– – – cupro– ammoniacales	2.5	A	
5505200090		– – – autres	2.5	A	
5506		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.			
55061000		– De nylon ou d'autres polyamides			
5506100010		– – – contenant au moins 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
5506100090		– – – contenant moins de 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
55062000		– De polyesters			
5506200010		– – – contenant au moins 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
5506200090		– – – contenant moins de 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
55063000		– Acryliques ou modacryliques			
5506300010		– – – contenant au moins 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
5506300090		– – – contenant moins de 85% en poids de ces fibres	2.5	A	
55069000		– Autres			
		– – – contenant au moins 85% en poids de fibres :			
5506900011		– – – – de chlorofibres.	2.5	A	
5506900013		– – – – de polyéthylène ou de polypropylène	2.5	A	
5506900019		– – – – autres	2.5	A	
		– – – contenant moins de 85% en poids de fibres :			
5506900091		– – – – de chlorofibres.	2.5	A	
5506900093		– – – – de polyéthylène ou de polypropylène	2.5	A	
5506900099		– – – – autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
55070000		Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.			
		---- contenant au moins 85% en poids de fibres :			
5507000011		---- de rayonne viscosse	2.5	A	
5507000013		---- d'acétates de tous genres.	2.5	A	
5507000015		---- cupro- ammoniacales	2.5	A	
5507000019		---- autres	2.5	A	
		---- contenant moins de 85% en poids de fibres :			
5507000091		---- de rayonne viscosse	2.5	A	
5507000093		---- d'acétates de tous genres.	2.5	A	
5507000095		---- cupro- ammoniacales	2.5	A	
5507000099		---- autres	2.5	A	
5508		Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail.			
55081000		- De fibres synthétiques discontinues			
5508100010		--- d'un poids inférieur ou égal à 125 g (support compris)	40	D	
5508100090		--- autres	40	D	
55082000		- De fibres artificielles discontinues			
5508200010		--- d'un poids inférieur ou égal à 125 g (support compris)	40	D	
5508200090		--- autres	40	D	
5509		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.			
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :			
55091100		-- Simples			
		--- écrus :			
5509110011		---- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509110019		---- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		--- décolorés :			
5509110021		---- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509110029		---- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		--- blanchis :			
5509110031		---- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509110039		---- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		--- autres :			
5509110091		---- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5509110099		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
55091200		-- Retors ou câblés			
		---- écrus :			
5509120011		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509120019		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- décrusés :			
5509120021		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509120029		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509120031		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509120039		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- autres :			
5509120091		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509120099		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester:			
55092100		-- Simples			
		---- écrus :			
5509210011		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509210019		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- décrusés :			
5509210021		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509210029		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509210031		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509210039		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- autres :			
5509210091		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509210099		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
55092200		-- Retors ou câblés			
		---- écrus :			
5509220011		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509220019		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- décrusés :			
5509220021		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509220029		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- blanchis :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5509220031		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509220039		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- autres :			
5509220091		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509220099		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
55093100		-- Simples			
		---- écrus :			
5509310011		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509310019		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- décréués :			
5509310021		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509310029		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509310031		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509310039		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- autres :			
5509310091		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509310099		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
55093200		-- Retors ou câblés			
		---- écrus :			
5509320011		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509320019		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- décréués :			
5509320021		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509320029		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509320031		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509320039		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- autres :			
5509320091		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509320099		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		- Autres fils, contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues :			
55094100		-- Simples			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- écrus :			
5509410011		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509410019		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- décréués :			
5509410021		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509410029		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509410031		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509410039		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- autres :			
5509410091		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5509410099		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
55094200		-- Retors ou câblés			
		---- écrus :			
5509420011		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509420019		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- décréues :			
5509420021		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509420029		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- blanchis :			
5509420031		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509420039		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- autres :			
5509420091		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5509420099		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		-- Autres fils, de fibres discontinues de polyester:			
55095100		-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues			
5509510010		---- écrus	32.5	D	
5509510020		---- décréués	32.5	D	
5509510030		---- blanchis	32.5	D	
5509510090		---- autres	32.5	D	
55095200		-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5509520010		---- écrus	32.5	D	
5509520020		---- décréués	32.5	D	
5509520030		---- blanchis	32.5	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5509520090		--- autres	32.5	D	
55095300		-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton			
5509530010		--- écrus	32.5	D	
5509530020		--- décolorés	32.5	D	
5509530030		--- blanchis		D	
5509530090		--- autres	32.5	D	
55095900		-- Autres			
5509590010		--- écrus	32.5	D	
5509590020		--- décolorés	32.5	D	
5509590030		--- blanchis	32.5	D	
5509590090		--- autres	32.5	D	
		-- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
55096100		-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5509610010		--- écrus	32.5	D	
5509610020		--- décolorés	32.5	D	
5509610030		--- blanchis	32.5	D	
5509610090		--- autres	32.5	D	
55096200		-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton			
5509620010		--- écrus	32.5	D	
5509620020		--- décolorés	32.5	D	
5509620030		--- blanchis	32.5	D	
5509620090		--- autres	32.5	D	
55096900		-- Autres			
5509690010		--- écrus	32.5	D	
5509690010		--- écrus	32.5	D	
5509690010		--- écrus	32.5	D	
5509690020		--- décolorés	32.5	D	
5509690020		--- décolorés	32.5	D	
5509690020		--- décolorés	32.5	D	
5509690030		--- blanchis	32.5	D	
5509690030		--- blanchis	32.5	D	
5509690030		--- blanchis	32.5	D	
5509690090		--- autres	32.5	D	
5509690090		--- autres	32.5	D	
5509690090		--- autres	32.5	D	
		-- Autres fils :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
55099100		-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5509910010		---- écrus	32.5	D	
5509910020		---- décréués	32.5	D	
5509910030		---- blanchis	32.5	D	
5509910090		---- autres	32.5	D	
55099200		-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton			
5509920010		---- écrus	32.5	D	
5509920020		---- décréués	32.5	D	
5509920030		---- blanchis	32.5	D	
5509920090		---- autres	32.5	D	
55099900		-- Autres			
5509990010		---- écrus	32.5	D	
5509990020		---- décréués	32.5	D	
5509990030		---- blanchis	32.5	D	
5509990090		---- autres	32.5	D	
5510		Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.			
		-- Contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues :			
55101100		-- Simples			
		---- écrus :			
5510110011		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5510110019		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- décréués :			
5510110021		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5510110029		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- blanchis :			
5510110031		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5510110039		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- autres :			
5510110091		----- mesurant au kg 14.000 m ou moins.	32.5	D	
5510110099		----- mesurant au kg plus de 14.000 m.	32.5	D	
55101200		-- Retors ou câblés			
		---- écrus :			
5510120011		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5510120019		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- décréués :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5510120021		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5510120029		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
		---- blanchis :			
5510120031		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5510120039		----- mesurant au kg, en fil simples, plus de 14.000 m.	32.5	D	
		---- autres :			
5510120091		----- mesurant au kg, en fils simples, 14.000 m ou moins	32.5	D	
5510120099		----- mesurant au kg, en fils simples, plus de 14.000 m	32.5	D	
55102000		- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5510200010		--- écrus	32.5	D	
5510200020		--- décréués	32.5	D	
5510200030		--- blanchis	32.5	D	
5510200090		--- autres	32.5	D	
55103000		- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton			
5510300010		--- écrus	32.5	D	
5510300020		--- décréués	32.5	D	
5510300030		--- blanchis	32.5	D	
5510300090		--- autres	32.5	D	
55109000		- Autres fils			
5510900010		--- écrus	32.5	D	
5510900020		--- décréués	32.5	D	
5510900030		--- blanchis	32.5	D	
5510900090		--- autres	32.5	D	
5511		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.			
5511100000		- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85% en poids de ces fibres.	40	D	
5511200000		- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres.	40	D	
5511300000		- De fibres artificielles discontinues	40	D	
5512		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues.			
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester:			
551211		-- Ecrus ou blanchis			
5512111000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5512112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55121190		---- autres :			
5512119010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5512119091		----- écrus.	40	D	
5512119093		----- décrués	40	D	
5512119099		----- blanchis	40	D	
551219		-- Autres			
5512191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5512192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55121990		---- autres :			
5512199010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ² .	40	D	
		----- autres :			
5512199091		----- imprimés.	40	D	
5512199093		----- teints.	40	D	
5512199099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
551221		-- Ecrus ou blanchis			
5512211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5512212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55122190		---- autres :			
5512219010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5512219091		----- écrus.	40	D	
5512219093		----- décrués	40	D	
5512219099		----- blanchis	40	D	
551229		-- Autres			
5512291000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5512292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55122990		---- autres :			
5512299010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m2	40	D	
		----- autres :			
5512299091		----- imprimés.	40	D	
5512299093		----- teints.	40	D	
5512299099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
		- Autres :			
551291		-- Ecrus ou blanchis			
5512911000		--- tissus élastiques.	40	D	
5512912000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55129190		---- autres :			
5512919010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5512919091		----- écrus.	40	D	
5512919093		----- décréus	40	D	
5512919099		----- blanchis	40	D	
551299		-- Autres			
5512991000		--- tissus élastiques.	40	D	
5512992000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55129990		---- autres :			
5512999010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m2	40	D	
		----- autres :			
5512999091		----- imprimés.	40	D	
5512999093		----- teints.	40	D	
5512999099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
5513		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ²			
		- Ecrus ou blanchis :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
551311		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5513111000		---- tissus élastiques.	40	D	
5513112000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55131190		---- autres :			
5513119010		----- écus.	40	D	
5513119020		----- décués	40	D	
5513119090		----- blanchis	40	D	
551312		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5513121000		---- tissus élastiques.	40	D	
5513122000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55131290		---- autres :			
5513129010		----- écus.	40	D	
5513129020		----- décués	40	D	
5513129090		----- blanchis	40	D	
551313		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5513131000		---- tissus élastiques.	40	D	
5513132000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55131390		---- autres :			
5513139010		----- écus.	40	D	
5513139020		----- décués	40	D	
5513139090		----- blanchis	40	D	
551319		-- Autres tissus			
5513191000		---- tissus élastiques.	40	D	
5513192000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55131990		---- autres :			
5513199010		----- écus.	40	D	
5513199020		----- décués	40	D	
5513199090		----- blanchis	40	D	
		-- Teints :			
551321		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5513211000		---- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5513212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513219000		--- autres	40	D	
551322		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5513221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513229000		--- autres	40	D	
551323		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5513231000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513232000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513239000		--- autres	40	D	
551329		-- Autres tissus			
5513291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513299000		--- autres	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
551331		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5513311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513319000		--- autres	40	D	
551332		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5513321000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513322000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513329000		--- autres	40	D	
551333		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5513331000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513332000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513339000		--- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
551339		-- Autres tissus			
5513391000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513392000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513399000		--- autres	40	D	
		- Imprimés :			
551341		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5513411000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513419000		--- autres	40	D	
551342		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5513421000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513429000		--- autres	40	D	
551343		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5513431000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513432000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
5513439000		--- autres	40	D	
551349		-- Autres tissus			
5513491000		--- tissus élastiques.	40	D	
5513492000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5513499000		--- autres	40	D	
5514		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2.			
		- Ecrus ou blanchis :			
551411		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5514111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55141190		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5514119010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5514119091		----- écrus.	40	D	
5514119093		----- décolorés	40	D	
5514119099		----- blanchis	40	D	
551412		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5514121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55141290		--- autres :			
5514129010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5514129091		----- écrus.	40	D	
5514129093		----- décolorés	40	D	
5514129099		----- blanchis	40	D	
551413		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5514131000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514132000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55141390		--- autres :			
5514139010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5514139091		----- écrus.	40	D	
5514139093		----- décolorés	40	D	
5514139099		----- blanchis	40	D	
551419		-- Autres tissus			
5514191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55141990		--- autres :			
5514199010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
5514199091		----- écrus.	40	D	
5514199093		----- décrus	40	D	
5514199099		----- blanchis	40	D	
		- Teints :			
551421		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5514211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55142190		--- autres :			
5514219010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m2	40	D	
5514219090		---- autres	40	D	
551422		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5514221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55142290		--- autres :			
5514229010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m2	40	D	
5514229090		---- autres	40	D	
551423		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5514231000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514232000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55142390		--- autres :			
5514239010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m2	40	D	
5514239090		---- autres	40	D	
551429		-- Autres tissus			
5514291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55142990		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5514299010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514299090		----- autres	40	D	
		- En fils de diverses couleurs :			
551431		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5514311000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514312000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55143190		--- autres :			
5514319010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514319090		----- autres	40	D	
551432		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5514321000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514322000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55143290		--- autres :			
5514329010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514329090		----- autres	40	D	
551433		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5514331000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514332000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55143390		--- autres :			
5514339010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514339090		----- autres	40	D	
551439		-- Autres tissus			
5514391000		--- tissus élastiques.	40	D	
5514392000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55143990		--- autres :			
5514399010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5514399090		----- autres	40	D	
		- Imprimés :			
551441		-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile			
5514411000		---- tissus élastiques.	40	D	
5514412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55144190		---- autres :			
5514419010		----- tissu jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514419090		----- autres	40	D	
551442		-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4			
5514421000		---- tissus élastiques.	40	D	
5514422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55144290		---- autres :			
5514429010		----- tissu jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514429090		----- autres	40	D	
551443		-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester			
5514431000		---- tissus élastiques.	40	D	
5514432000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55144390		---- autres :			
5514439010		----- tissu jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514439090		----- autres	40	D	
551449		-- Autres tissus			
5514491000		---- tissus élastiques.	40	D	
5514492000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55144990		---- autres :			
5514499010		----- tissu jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
5514499090		----- autres	40	D	
5515		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- De fibres discontinues de polyester:			
551511		-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose			
5515111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55151190		--- autres :			
5515119010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		---- autres :			
5515119091		----- écrus.	40	D	
5515119092		----- décrus	40	D	
5515119093		----- blanchis	40	D	
5515119094		----- imprimés.	40	D	
5515119095		----- teints.	40	D	
5515119099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551512		-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55151290		--- autres :			
5515129010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		---- autres :			
5515129091		----- écrus.	40	D	
5515129092		----- décrus	40	D	
5515129093		----- blanchis	40	D	
5515129094		----- imprimés.	40	D	
5515129095		----- teints.	40	D	
5515129099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551513		-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5515131000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515132000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55151390		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5515139010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515139091		----- écrus.	40	D	
5515139092		----- décrus	40	D	
5515139093		----- blanchis	40	D	
5515139094		----- imprimés.	40	D	
5515139095		----- teints.	40	D	
5515139099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551519		-- Autres			
5515191000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515192000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55151990		--- autres :			
5515199010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515199091		----- écrus.	40	D	
5515199092		----- décrus	40	D	
5515199093		----- blanchis	40	D	
5515199094		----- imprimés.	40	D	
5515199095		----- teints.	40	D	
5515199099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
		- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
551521		-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515211000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515212000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55152190		--- autres :			
5515219010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515219091		----- écrus.	40	D	
5515219092		----- décrus	40	D	
5515219093		----- blanchis	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5515219094		----- imprimés.	40	D	
5515219095		----- teints.	40	D	
5515219099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551522		-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5515221000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515222000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55152290		--- autres :			
5515229010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		---- autres :			
5515229091		----- écrus.	40	D	
5515229092		----- décolorés	40	D	
5515229093		----- blanchis	40	D	
5515229094		----- imprimés.	40	D	
5515229095		----- teints.	40	D	
5515229099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551529		-- Autres			
5515291000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515292000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55152990		--- autres :			
5515299010		---- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		---- autres :			
5515299091		----- écrus.	40	D	
5515299092		----- décolorés	40	D	
5515299093		----- blanchis	40	D	
5515299094		----- imprimés.	40	D	
5515299095		----- teints.	40	D	
5515299099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
		-- Autres tissus :			
551591		-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels			
5515911000		--- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5515912000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55159190		---- autres :			
5515919010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515919091		----- écrus.	40	D	
5515919092		----- décrués	40	D	
5515919093		----- blanchis	40	D	
5515919094		----- imprimés.	40	D	
5515919095		----- teints.	40	D	
5515919099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551592		-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins			
5515921000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515922000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55159290		---- autres :			
5515929010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515929091		----- écrus.	40	D	
5515929092		----- décrués	40	D	
5515929093		----- blanchis	40	D	
5515929094		----- imprimés.	40	D	
5515929095		----- teints.	40	D	
5515929099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
551599		-- Autres			
5515991000		--- tissus élastiques.	40	D	
5515992000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55159990		---- autres :			
5515999010		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250g/m ²	40	D	
		----- autres :			
5515999091		----- écrus.	40	D	
5515999092		----- décrués	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5515999093		----- blanchis	40	D	
5515999094		----- imprimés.	40	D	
5515999095		----- teints.	40	D	
5515999099		----- fabriqués avec des fils de diverses couleurs	40	D	
5516		Tissus de fibres artificielles discontinues.			
		- Contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues :			
551611		-- Ecrus ou blanchis			
5516111000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516112000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55161190		--- autres :			
5516119010		---- écrus.	40	D	
5516119020		---- décrus	40	D	
5516119090		---- blanchis	40	D	
551612		-- Teints			
5516121000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516122000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55161290		--- autres :			
5516129010		---- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516129090		---- autres	40	D	
551613		-- En fils de diverses couleurs			
5516131000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516132000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55161390		--- autres :			
5516139010		---- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516139090		---- autres	40	D	
551614		-- Imprimés			
5516141000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516142000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5516149000		--- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :			
551621		-- Ecrus ou blanchis			
5516211000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516212000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55162190		---- autres :			
5516219010		----- écrus.	40	D	
5516219020		----- décrus	40	D	
5516219090		----- blanchis	40	D	
551622		-- Teints			
5516221000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516222000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55162290		---- autres :			
5516229010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516229090		----- autres	40	D	
551623		-- En fils de diverses couleurs			
5516231000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516232000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55162390		---- autres :			
5516239010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516239020		----- tissus jacquard d'une largeur supérieure à 115 cm jusqu'à 140 cm exclus, d'un poids de plus de 250 g/m ²	40	D	
5516239030		----- tissus jacquard d'une largeur de 140 cm ou plus (coutils à matelas)	40	D	
5516239090		----- autres	40	D	
551624		-- Imprimés			
5516241000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516242000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5516249000		---- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :			
551631		-- Ecrus ou blanchis			
5516311000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516312000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55163190		---- autres :			
5516319010		----- écrus.	40	D	
5516319020		----- décrus	40	D	
5516319090		----- blanchis	40	D	
551632		-- Teints			
5516321000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516322000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55163290		---- autres :			
5516329010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g.	40	D	
5516329090		----- autres	40	D	
551633		-- En fils de diverses couleurs			
5516331000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516332000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55163390		---- autres :			
5516339010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516339090		----- autres	40	D	
551634		-- Imprimés			
5516341000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516342000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5516349000		---- autres	40	D	
		– Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :			
551641		-- Ecrus ou blanchis			
5516411000		---- tissus élastiques.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5516412000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55164190		---- autres :			
5516419010		----- écrus.	40	D	
5516419020		----- décréés	40	D	
5516419090		----- blanchis	40	D	
551642		-- Teints			
5516421000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516422000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55164290		--- autres :			
5516429010		---- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g.	40	D	
5516429090		---- autres	40	D	
551643		-- En fils de diverses couleurs			
5516431000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516432000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55164390		--- autres :			
5516439010		---- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g.	40	D	
5516439090		---- autres	40	D	
551644		-- Imprimés			
5516441000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516442000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5516449000		--- autres	40	D	
		-- Autres :			
551691		-- Ecrus ou blanchis			
5516911000		--- tissus élastiques.	40	D	
5516912000		--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
55169190		---- autres :			
5516919010		----- écrus.	40	D	
5516919020		----- décréés	40	D	
5516919090		----- blanchis	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
551692		-- Teints			
5516921000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516922000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55169290		---- autres :			
5516929010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g	40	D	
5516929090		----- autres	40	D	
551693		-- En fils de diverses couleurs			
5516931000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516932000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
55169390		---- autres :			
5516939010		----- à armure «sergé» du type couramment appelé «gabardine», d'un poids au m ² supérieur à 250 g.	40	D	
5516939090		----- autres	40	D	
551694		-- Imprimés			
5516941000		---- tissus élastiques.	40	D	
5516942000		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
5516949000		---- autres	40	D	
5601		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles.			
560110		- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates			
56011010		--- tampons périodiques constitués par un morceau d'ouate, même inséré dans un réseau peu serré de tissu ou de bonneterie dont le caractère est accessoire :			
5601101010		----- de matières textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
5601101090		----- d'autres matières textiles	50	D	
5601109000		---- autres	40	D	
		- Ouates; autres articles en ouates :			
56012100		-- De coton			
5601210010		---- ouates.	40	D	
5601210090		---- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
56012200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
		---- rouleaux d'un diamètre inférieur ou égal à 80 mm :			
5601220011		----- bâtonnets filtres en acétate de cellulose utilisés dans la fabrication des cigarettes	40	D	
5601220019		----- autres	40	D	
		---- autres :			
5601220091		----- ouate	40	D	
5601220099		----- articles en ouate.	40	D	
56012900		-- Autres			
5601290010		---- ouate	40	D	
5601290090		---- autres	40	D	
56013000		-- Tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles			
5601300010		--- de matières textiles synthétiques ou artificielles	25	A	
5601300090		--- d'autres matières textiles	25	A	
5602		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.			
56021000		-- Feutres aiguilletés et produits cousus tricotés			
		---- en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
		----- non imprégnés ni enduits :			
		----- feutres à l'aiguille :			
5602100011		----- de jute	40	D	
5602100019		----- d'autres matières textiles	40	D	
		----- autres :			
5602100021		----- de laine ou de poils fins.	40	D	
5602100023		----- de poils grossiers	40	D	
5602100029		----- d'autres matières textiles	40	D	
		---- imprégnés ou enduits :			
5602100031		----- d'asphalte, de goudron ou de matières similaires.	40	D	
5602100039		----- d'autres matières	40	D	
		---- autres :			
		---- non imprégnés ni enduits :			
5602100051		----- de laine ou de poils fins	40	D	
5602100059		----- d'autres matières textiles	40	D	
5602100090		----- imprégnés ou enduits.	40	D	
		-- Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :			
560221		-- De laine ou de poils fins			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- feutres en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5602211100		---- feutres dits «pour toitures» ou «feutres d'étanchéité»	25	D	
5602211900		---- autres	40	D	
5602219000		--- autres	40	D	
560229		-- D'autres matières textiles			
		--- feutres en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5602291100		---- feutres dits «pour toitures» ou «feutres d'étanchéité»	25	D	
56022919		---- autres :			
5602291910		----- de poils grossiers	40	D	
5602291990		----- d'autres matières textiles	40	D	
5602299000		--- autres	40	D	
560290		- Autres			
		--- feutres en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5602901100		---- feutres dits «pour toitures» ou «feutres d'étanchéité»	40	D	
56029019		---- autres :			
5602901910		----- imprégnés ou enduits d'asphalte, de goudron ou de matières similaires	40	D	
5602901990		----- imprégnés ou enduits d'autres matières.	40	D	
5602909000		--- autres	40	D	
5603		Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.			
		- De filaments synthétiques ou artificiels :			
560311		-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²			
5603111000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5603112100		---- enduits.	50	D	
5603112300		---- autres, en fibres d'alcool polyvinilique.	10	D	
5603112700		---- autres	40	D	
5603119000		--- autres	40	D	
560312		-- D'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5603121000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5603122100		---- enduits.	50	D	
5603122300		---- autres, en fibres d'alcool polyvinilique.	10	D	
5603122700		---- autres	40	D	
5603129000		--- autres	40	D	
560313		-- D'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²			
5603131000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5603132100		---- enduits.	50	D	
5603132300		---- autres, en fibres d'alcool polyvinilique.	10	D	
5603132700		---- autres	40	D	
5603139000		--- autres	40	D	
560314		-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²			
5603141000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5603142100		---- enduits.	50	D	
5603142900		---- autres	40	D	
5603149000		--- autres	40	D	
		- Autres :			
560391		-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5603911000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
5603912100		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire : ---- enduits.	50	D	
5603912300		---- autres, composés à 100% de fibres de polypropylène présentés en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 330 mm	2.5	D	
5603912700		---- autres	40	D	
5603919000		--- autres	40	D	
560392		-- D'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²			
5603921000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
5603922100		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire : ---- enduits.	50	D	
5603922900		---- autres	40	D	
5603929000		--- autres	40	D	
560393		-- D'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²			
5603931000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	
5603932100		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire : ---- enduits.	50	D	
5603932900		---- autres	40	D	
5603939000		--- autres	40	D	
560394		-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²			
5603941000		--- produits contenant au moins 50% de fibres textiles, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés (produits dits papiers et cartons feutres ou papiers et cartons laineux)	25	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres, en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :			
5603942100		----- enduits.	50	D	
5603942900		----- autres	40	D	
5603949000		--- autres	40	D	
5604		Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.			
5604100000		- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles.	32.5	A	
560420		- Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosé, imprégnés ou enduits			
5604201000		--- recouverts ou imprégnés de caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé	32.5	A	
5604202000		--- recouverts ou imprégnés de caoutchouc vulcanisé.	32.5	A	
		--- autres :			
5604209100		----- d'un poids supérieur à 85 g (support compris)	25	A	
5604209900		----- autres.	32.5	A	
560490		- Autres			
5604901000		--- recouverts ou imprégnés de caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé	32.5	A	
5604902000		--- recouverts ou imprégnés de caoutchouc vulcanisé.	32.5	A	
		--- autres :			
5604903000		----- imitations de catguts préparées à l'aide de fils de soie	25	A	
		----- monofilaments, lames et formes similaires des n ° 54.04 et 54.05 et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques et artificielles :			
5604904100		----- monofilaments de matières textiles synthétiques	25	A	
5604904900		----- autres	32.5	A	
56049000		----- fils de lin ou de ramie :			
5604905100		----- présentés sur cartes, bobines, tubes et supports similaires, en boules ou en pelotes, d'un poids maximum (support compris) de 200 grs	32.5	A	
5604905300		----- présentés en écheveaux, en échevettes ou écheveaux subdivisés, d'un poids maximum de 125 grs	32.5	A	
5604905900		----- autres	32.5	A	
5604906000		----- fils de chanvre.	32.5	A	
5604907000		----- fils de coco	25	A	
5604908000		----- fils de papier.	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
56049090		----- autres :			
5604909010		----- fils de laine ou de poils (fins ou grossiers).	32.5	A	
5604909020		----- fils de coton	32.5	A	
5604909030		----- fils de jute	32.5	A	
5604909090		----- autres	32.5	A	
560500		Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal.			
		--- fils textiles constitués par des monofilaments, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, simplement recouverts de métal (métallisés), nonguipés :			
5605001100		---- monofilaments de matières textiles synthétiques.	25	A	
5605001900		---- autres.	32.5	A	
5605002000		--- autres fils textiles métallisés, non guipés.	32.5	A	
56050030		--- fils textiles (y compris les monofilaments, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05), guipés de métal :			
5605003010		---- en métal fin	32.5	A	
5605003090		---- autres.	32.5	A	
56050040		--- fils de métal combinés avec des fils textiles (filés métalliques) :			
5605004010		---- en métal fin	2.5	A	
5605004090		---- autres.	2.5	A	
5605009000		--- autres.	32.5	A	
560600		Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du n° 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits "de chaînette".			
		--- fils de chenille :			
5606001100		---- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés ou de fils du n° 56.05 ou de fils de métal.	32.5	A	
		---- autres :			
5606001200		----- de laine ou de poils fins	32.5	A	
5606001300		----- de coton.	2.5	A	
5606001400		----- de fibres textiles artificielles	32.5	A	
5606001500		----- de filaments ou de fibres acryliques.	2.5	A	
5606001900		----- d'autres matières textiles	32.5	A	
56060020		--- fils dits de chaînette :			
5606002010		---- de laine ou de poils fins.	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5606002020		----- de fibres textiles synthétiques ou artificielles.	32.5	A	
5606002090		----- d'autres matières textiles	32.5	A	
		---- autres :			
5606009100		----- guipés de soie, de schappe ou de bourrette de soie	32.5	A	
56060099		----- autres :			
5606009910		----- de laine ou de poils fins	32.5	A	
5606009920		----- de coton ou de fibres textiles artificielles	32.5	A	
5606009990		----- d'autres matières textiles	32.5	A	
5607		Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.			
5607100000		- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03.	50	D	
		- De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :			
5607210000		-- Ficelles lieuses ou botteleuses	50	D	
5607290000		-- Autres.	50	D	
		- De polyéthylène ou de polypropylène :			
5607410000		-- Ficelles lieuses ou botteleuses	50	D	
5607490000		-- Autres.	50	D	
5607500000		- D'autres fibres synthétiques.	50	D	
56079000		- Autres			
5607900010		---- en chanvre	50	D	
		---- en abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Nee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures :			
5607900021		---- en abaca.	50	D	
5607900029		---- autres	50	D	
5607900090		---- en autres matières textiles	50	D	
5608		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.			
		- En matières textiles synthétiques ou artificielles :			
560811		-- Filets confectionnés pour la pêche			
5608111000		---- en fils, ficelles ou cordes	2.5	A	
5608119000		---- autres	2.5	A	
560819		-- Autres			
56081910		---- en ficelles, cordes et cordages :			
5608191010		---- confectionnés.	50	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5608191091		----- pour la pêche	50	D	
5608191099		----- autres	50	D	
56081990		---- autres, confectionnés :			
5608199010		---- en tissus à mailles nouées	50	D	
5608199090		---- autres	50	D	
560890		- Autres			
		--- filets fabriqués à l'aide de ficelles, cordes et cordages en nappes, en pièces ou en forme; filets confectionnés pour la pêche en fils, ficelles ou cordes :			
		---- filets pour la pêche :			
56089010		----- en matières textiles végétales :			
5608901010		----- confectionnés	2.5	D	
5608901090		----- autres	2.5	D	
56089020		----- en autres matières textiles :			
5608902010		----- confectionnés	2.5	D	
5608902090		----- autres	2.5	D	
56089030		----- autres :			
5608903010		----- en sisal	50	D	
5608903090		----- en autres matières textiles.	50	D	
56089090		---- autres :			
5608909010		---- en tissus à mailles nouées	50	D	
5608909090		---- autres	50	D	
5609000000		Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	50	D	
5701		Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés.			
57011000		- De laine ou de poils fins			
5701100010		--- estampillés par l'Etat marocain	50	D	
5701100090		--- autres	50	D	
57019000		- D'autres matières textiles			
5701900010		--- de soie, de bourre de soie (schappe), de fibres textiles synthétiques, de filés ou fils du n° 56.05 ou de fils de métal.	50	D	
5701900090		--- d'autres matières textiles	50	D	
5702		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5702100000		– Tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main.	50	D	
5702200000		– Revêtements de sol en coco.	50	D	
		– Autres, à velours, non confectionnés :			
5702310000		– – De laine ou de poils fins	50	D	
5702320000		– – De matières textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
57023900		– – D'autres matières textiles			
5702390010		– – – de coton, de lin ou de ramie.	50	D	
5702390090		– – – autres	50	D	
		– Autres, à velours, confectionnés :			
5702410000		– – De laine ou de poils fins	50	D	
5702420000		– – De matières textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
57024900		– – D'autres matières textiles			
5702490010		– – – de coton, de lin ou de ramie.	50	D	
5702490090		– – – autres	50	D	
		– Autres, sans velours, non confectionnés :			
5702510000		– – De laine ou de poils fins	50	D	
5702510000		– – De laine ou de poils fins	50	D	
5702520000		– – De matières textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
57025900		– – D'autres matières textiles			
5702590010		– – – de coton, de lin ou de ramie.	50	D	
5702590090		– – – autres	50	D	
		– Autres, sans velours, confectionnés :			
5702910000		– – De laine ou de poils fins	50	D	
5702920000		– – De matières textiles synthétiques ou artificielles.	50	D	
57029900		– – D'autres matières textiles			
5702990010		– – – de coton, de lin ou de ramie.	50	D	
5702990090		– – – autres	50	D	
5703		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés.			
57031000		– De laine ou de poils fins			
5703100010		– – – sur feutre	50	D	
		– – – autres :			
5703100091		– – – – sur nontissés	50	D	
5703100099		– – – – autres	50	D	
57032000		– De nylon ou d'autres polyamides			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5703200010		--- sur feutre	50	D	
		--- autres :			
5703200091		---- sur nontissés	50	D	
5703200099		---- autres	50	D	
57033000		- D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles			
5703300010		--- sur feutre	50	D	
		--- autres :			
5703300091		---- sur nontissés	50	D	
5703300099		---- autres	50	D	
57039000		- D'autres matières textiles			
5703900010		--- sur feutre	50	D	
		--- autres :			
5703900091		---- sur nontissés	50	D	
5703900092		---- autres, de coton, de lin ou de ramie.	50	D	
5703900099		---- autres	50	D	
5704		Tapis et autres revêtements de sol en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés.			
5704100000		- Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m ²	50	D	
5704900000		- Autres.	50	D	
57050000		Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.			
5705000010		--- en feutre.	50	D	
		--- autres :			
		---- de laine ou de poils fins :			
5705000021		----- tissés	50	D	
5705000029		----- autres	50	D	
5705000030		---- de poils grossiers	50	D	
5705000040		---- de coton	50	D	
		---- de fibres textiles synthétiques ou artificielles :			
5705000051		----- tissés	50	D	
5705000059		----- autres	50	D	
5705000060		---- de jute	50	D	
5705000090		---- d'autres matières textiles	50	D	
5801		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n ^o s 58.02 ou 58.06.			
580110		- De laine ou de poils fins			
		--- imprégnés ou enduits :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5801101100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801101900		----- autres	40	D	
58011090		---- autres:			
5801109010		----- visés à la note 2 du présent chapitre	40	D	
		----- autres :			
5801109091		----- épinglés	40	D	
5801109099		----- autres	40	D	
		-- De coton :			
580121		-- Velours et peluches par la trame, non coupés			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801211100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801211900		----- autres	40	D	
5801219000		--- autres	40	D	
580122		-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801221100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801221900		----- autres	40	D	
58012290		---- autres:			
5801229010		----- velours pesant plus de 350 g au mètre carré	40	D	
5801229020		----- autres velours.	40	D	
5801229090		----- autres .	40	D	
580123		-- Autres velours et peluches par la trame			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801231100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801231900		----- autres	40	D	
58012390		---- autres:			
5801239010		----- velours pesant plus de 350 g au mètre carré	40	D	
5801239020		----- autres velours.	40	D	
5801239090		----- autres	40	D	
580124		-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801241100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801241900		----- autres	40	D	
58012490		---- autres:			
5801249010		----- velours pesant plus de 350 g au mètre carré	40	D	
5801249020		----- autres velours	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5801249090		----- autres	40	D	
580125		-- Velours et peluches par la chaîne, coupés			
		---- imprégnés ou enduits :			
5801251100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801251900		----- autres	40	D	
58012590		---- autres:			
5801259010		----- velours pesant plus de 350 g au mètre carré.	40	D	
5801259020		----- autres velours	40	D	
5801259090		----- autres	40	D	
580126		-- Tissus de chenille			
		---- imprégnés ou enduits :			
5801261100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801261900		----- autres	40	D	
5801269000		---- autres .	40	D	
		-- de fibres synthétiques ou artificielles :			
580131		-- Velours et peluches par la trame, non coupés			
		---- imprégnés ou enduits :			
5801311100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801311900		----- autres	40	D	
5801319000		---- autres .	40	D	
580132		-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés			
		---- imprégnés ou enduits :			
5801321100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801321900		----- autres	40	D	
5801329000		---- autres	40	D	
580133		-- Autres velours et peluches par la trame			
		--- d'un grammage excédant 700 gr/m ² présenté en rouleaux d'une largeur excédant 135 cm:			
5801332100		----- imprégnés ou enduits.	10	D	
5801332900		----- autres	10	D	
		---- autres :			
5801338100		----- imprégnés ou enduits.	40	D	
5801338900		----- autres	40	D	
580134		-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés			
		---- imprégnés ou enduits :			
5801341100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5801341900		----- autres	40	D	
5801349000		---- autres	40	D	
580135		-- Velours et peluches par la chaîne, coupés			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801351100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801351900		----- autres	40	D	
5801359000		---- autres	40	D	
580136		-- Tissus de chenille			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801361100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801361900		----- autres	40	D	
5801369000		---- autres	40	D	
580190		- D'autres matières textiles			
		--- imprégnés ou enduits :			
5801901100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5801901900		----- autres	40	D	
		---- autres, visés à la note 2 du présent chapitre :			
5801903100		----- de poils grossiers	40	D	
5801903200		----- decrin	40	D	
5801903300		----- de chanvre.	40	D	
5801903400		----- de lin ou de ramie	40	D	
5801903500		----- de jute ou d'autres fibres libériennes du n° 53.03.	40	D	
5801903600		----- d'autres matières du chapitre 53	40	D	
5801903900		----- autres	40	D	
58019090		---- autres:			
5801909010		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés ou de fils de métal	40	D	
5801909020		----- de poils grossiers .	40	D	
5801909090		----- autres	40	D	
5802		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03.			
		- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :			
580211		-- Ecrus			
		--- imprégnés ou enduits :			
5802111100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5802111900		----- autres	40	D	
5802119000		---- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
580219		--- Autres			
		---- imprégnés ou enduits :			
5802191100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5802191900		----- autres	40	D	
5802199000		---- autres	40	D	
580220		- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles			
		--- imprégnés ou enduits :			
5802201100		----- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5802201900		----- autres	40	D	
58022090		---- autres:			
5802209010		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
5802209020		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés ou de fils de métal	40	D	
5802209030		----- de laine ou de poils fins ou grossiers	40	D	
5802209040		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
5802209090		----- autres .	40	D	
580230		- Surfaces textiles touffetées			
		--- imprégnées ou enduites :			
5802301100		----- imprégnées, enduites ou recouvertes de matières plastiques	40	D	
5802301900		----- autres	40	D	
		---- autres:			
5802309100		----- fixées sur feutres	40	D	
5802309200		----- fixées sur non tissés	40	D	
5802309900		----- autres	40	D	
5803		Tissus à point de gaze, autres que les articles du n ° 58.06.			
58031000		- De coton			
		--- d'un poids au mètre carré inférieur ou égal à 70 gr:			
5803100011		----- écrus.	40	D	
5803100019		----- autres	40	D	
		---- autres:			
5803100091		----- écrus.	40	D	
5803100099		----- autres	40	D	
580390		- D'autres matières textiles			
5803901000		---- élastiques	40	D	
		---- autres :			
58039020		----- de filaments synthétiques ou artificiels :			
5803902010		----- écrus, décolorés ou blanchis	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5803902090		----- autres	40	D	
5803903000		----- de jute ou d'autres fibres libériennes du n°53.03	40	D	
5803904000		----- d'autres matières du chapitre 53, autres que le lin et la ramie	40	D	
5803905000		----- de lin ou de ramie	40	D	
5803909000		----- autres .	40	D	
5804		Tulles, tulles- bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n° 60.02 à 60.06.			
580410		- Tulles, tulles- bobinots et tissus à mailles nouées			
		---- imprégnés ou enduits :			
5804101100		---- imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	40	D	
5804101900		---- autres	40	D	
58041090		---- autres :			
		---- tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis :			
		----- tulles :			
5804109010		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie.	40	D	
		----- autres :			
5804109021		----- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	40	D	
5804109023		----- de coton	40	D	
5804109029		----- autres	40	D	
		----- tissus à mailles nouées (filet) :			
5804109030		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie.	40	D	
		----- autres :			
5804109041		----- de coton	40	D	
5804109049		----- autres	40	D	
		---- tulles, tulles- bobinots et tissus à mailles nouées (filets) façonnés :			
5804109091		----- de coton	40	D	
5804109099		----- autres	40	D	
		- Dentelles à la mécanique :			
580421		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
		--- imprégnées ou enduites :			
5804211100		---- imprégnées, enduites ou recouvertes de matières plastiques	40	D	
5804211900		---- autres	40	D	
58042190		---- autres :			
5804219010		---- aux fuseaux mécaniques	40	D	
5804219090		---- autrement fabriquées	40	D	
580429		-- D'autres matières textiles			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- imprégnées ou enduites :			
5804291100		----- imprégnées, enduites ou recouvertes de matières plastiques	40	D	
5804291900		----- autres	40	D	
58042990		---- autres :			
		----- aux fuseaux mécaniques :			
5804299011		----- de coton	40	D	
5804299019		----- d'autres matières textiles	40	D	
		----- autrement fabriquées :			
5804299091		----- de coton	40	D	
5804299099		----- d'autres matières textiles	40	D	
580430		- Dentelles à la main			
		---- imprégnées ou enduites :			
5804301100		---- imprégnées, enduites ou recouvertes de matières plastiques	50	D	
5804301900		---- autres	50	D	
5804309000		---- autres	50	D	
5805000000		Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	50	D	
5806		Rubannerie autre que les articles du n ° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs).			
580610		- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge			
5806101000		--- élastique, formée de matières textiles associées à des fils de caoutchouc.	40	D	
58061090		---- autres:			
5806109010		----- en fibres textiles synthétiques ou en fibres textiles artificielles	40	D	
5806109020		----- en coton	40	D	
5806109030		----- en soie, en bourre de soie (schappe) ou en bourrette de soie	40	D	
5806109040		----- en fils de métal ou en filés métalliques	40	D	
5806109090		----- autres	40	D	
580620		- Autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc			
5806201000		--- élastique, formée de matières textiles associées à des fils de caoutchouc.	40	D	
5806209000		---- autres	40	D	
		- Autre rubannerie :			
580631		-- De coton			
5806311000		--- élastique, formée de matières textiles associées à des fils de caoutchouc.	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
58063190		--- autres:			
5806319010		---- à lisières réelles	40	D	
5806319090		---- autres	40	D	
580632		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
5806321000		--- élastique, formée de matières textiles associées à des fils de caoutchouc.	40	D	
5806329000		--- autres	40	D	
580639		-- D'autres matières textiles			
5806391000		--- élastique, formée de matières textiles associées à des fils de caoutchouc.	40	D	
58063990		--- autres:			
5806399010		---- de soie, de schappe, de bourettes, de filés métalliques, ou de fils de métal	40	D	
5806399090		---- autres	40	D	
580640		- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)			
5806401000		--- élastiques, formés de matières textiles associées à des fils de caoutchouc	40	D	
5806409000		--- autres	40	D	
5807		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés.			
58071000		- Tissés			
5807100010		--- avec inscriptions ou motifs tissés	40	D	
5807100090		--- autres	40	D	
580790		- Autres			
5807901000		--- en feutres	40	D	
		--- en non tissés :			
5807902100		---- enduits.	40	D	
5807902900		---- autres	40	D	
5807909000		--- autres	40	D	
5808		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires.			
580810		- Tresses en pièces			
		--- tresses élastiques :			
5808101100		---- présentées en bandes d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm et comportant sur leurs bords latéraux, des lisières véritables ou fausses.	40	D	
58081019		---- autres :			
5808101910		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
5808101920		----- de fibres textiles artificielles	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5808101930		----- de coton	40	D	
5808101990		----- d'autres matières textiles	40	D	
58081090		---- autres :			
5808109010		----- d'une largeur de 5 cm ou moins en monofils, lames ou formes similaires des n° 54.04 ou 54.05, en fils textiles synthétiques ou artificiels, en lin, en ramie ou en fibres végétales du chapitre 53	40	D	
		---- autres :			
5808109020		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés métalliques ou de fils de métal	40	D	
		----- autres :			
5808109091		----- de laine, de poils fins ou de crin.	40	D	
5808109092		----- de coton ou de fibres textiles artificielles	40	D	
5808109099		----- d'autres matières textiles	40	D	
580890		- Autres			
58089010		---- tresses élastiques :			
5808901010		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
5808901020		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
5808901030		----- de coton	40	D	
5808901090		----- d'autres matières textiles	40	D	
58089090		---- autres :			
		----- tresses :			
5808909010		----- d'une largeur de 5 cm ou moins en monofils, lames ou formes similaires des n°54.04 ou 54.05, en fils textiles synthétiques ou artificiels, en lin, en ramie ou en fibres végétales du chapitre 53.	40	D	
		----- autres :			
5808909020		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés métalliques ou de fils de métal	40	D	
		----- autres :			
5808909031		----- de laine, de poils fins ou de crin	40	D	
5808909032		----- de coton ou de fibres textiles artificielles.	40	D	
5808909039		----- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres articles :			
5808909091		----- de soie, de schappe, de bourrette de soie, de filés métalliques ou de fils de métal	40	D	
5808909092		----- contenant de l'or, de l'argent, du platine, alliés ou non	40	D	
5808909099		----- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
58090000		Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n°56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs.			
		--- ne contenant pas de soie, ni de schappe, ni de fibres synthétiques :			
5809000011		---- en métal fin	40	D	
5809000019		---- autres	40	D	
		--- contenant de la soie, de la schappe, ou des fibres synthétiques :			
5809000091		---- en métal fin	40	D	
5809000099		---- autres	40	D	
5810		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs.			
58101000		- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé			
5810100010		--- à la main.	40	D	
5810100090		--- mécaniques	40	D	
		- Autres broderies :			
58109100		-- De coton			
5810910010		--- à la main.	40	D	
5810910090		--- mécaniques	40	D	
58109200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
5810920010		--- à la main.	40	D	
5810920090		--- mécaniques	40	D	
58109900		-- D'autres matières textiles			
5810990010		--- à la main.	40	D	
5810990090		--- mécaniques	40	D	
581100		Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piquêre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10.			
5811001000		---- en ouate.	40	A	
5811002000		---- en feutre.	50	A	
5811003000		---- en non tissés, non enduits.	40	A	
		---- en tissus imprégnés ou enduits :			
5811004100		---- en tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	50	A	
5811004900		---- autres	50	A	
		---- autres:			
5811009100		---- en tissus élastiques contenant des fils de caoutchouc	50	A	
5811009200		---- en tissus de crin.	50	A	
5811009300		---- en tissus de poils grossiers .	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5811009400		----- en tissus du n°5310	50	A	
5811009500		----- en tissus du n°5311, autres que les tissus de ramie .	50	A	
5811009600		----- en tissus de ramie ou de lin	50	A	
5811009900		----- autres .	50	A	
5901		Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles a calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis			
5901100000		– Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	32.5	D	
5901900000		– Autres.	32.5	D	
5902		Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosse.			
590210		– De nylon ou d'autres polyamides			
5902101000		--- à armure toile comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de monofils parallélisés et une trame claire de retenue comprenant au plus 13 fils au décimètre linéaire, même adhésiées, mais non autrement imprégnées ou enduites	2.5	D	
5902102000		--- caoutchoutées.	32.5	D	
5902109000		--- autres	40	D	
590220		– De polyesters			
5902201000		--- à armure toile comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de monofils parallélisés et une trame claire de retenue comprenant au plus 13 fils au décimètre linéaire, même adhésiées, mais non autrement imprégnées ou enduites	2.5	D	
5902202000		--- caoutchoutées.	32.5	D	
5902209000		--- autres	40	D	
590290		– Autres			
5902901000		--- à armure toile comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de monofils parallélisés et une trame claire de retenue comprenant au plus 13 fils au décimètre linéaire, même adhésiées, mais non autrement imprégnées ou enduites.	17.5	D	
5902902000		--- caoutchoutées.	32.5	D	
5902909000		--- autres	40	D	
5903		Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 59.02.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
590310		– Avec du poly (chlorure de vinyle)			
5903101000		– – – en monofilaments, fils ou lames du chapitre 54, adhésifs, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission	17.5	D	
59031090		– – – autres :			
5903109010		– – – – imprégnés	40	D	
5903109090		– – – – autres	40	D	
590320		– Avec du polyuréthane			
5903201000		– – – en monofilaments, fils ou lames du chapitre 54, adhésifs, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission	17.5	D	
59032090		– – – autres :			
5903209010		– – – – imprégnés	40	D	
		– – – – autres :			
5903209091		– – – – – dont la matière textile constitue l'endroit	40	D	
5903209099		– – – – – autres	40	D	
590390		– Autres			
5903901000		– – – en monofilaments, fils ou lames du chapitre 54, adhésifs, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission	17.5	D	
59039090		– – – autres :			
5903909010		– – – – imprégnés	40	D	
		– – – – autres :			
5903909091		– – – – – dont la matière textile constitue l'endroit.	40	D	
5903909099		– – – – – autres	40	D	
5904		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés.			
5904100000		– Linoléums	50	D	
590490		– Autres			
59049010		– – – dont le support est constitué par un feutre aiguilleté ou un non tissé :			
5904901010		– – – – sur feutre à l'aiguille.	50	D	
5904901090		– – – – autres	50	D	
5904909000		– – – dont le support textile est constitué autrement	50	D	
590500		Revêtements muraux en matières textiles.			
5905001000		– – – en feutres	50	D	
5905002000		– – – en non-tissés, non enduits	40	D	
		– – – en tissus imprégnés ou enduits :			
5905003100		– – – – en tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques	50	D	
5905003900		– – – – autres.	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
5905009100		----- en tissus élastiques.	50	D	
5905009200		----- en tissus de crin	50	D	
5905009300		----- en tissus de poils grossiers	50	D	
5905009400		----- en tissus du n° 53.10	50	D	
5905009500		----- en tissus du n° 53.11, autres que les tissus de ramie.	50	D	
5905009900		----- autres	50	D	
5906		Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 59.02.			
59061000		-- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm			
5906100010		---- bandes à usages d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé	40	A	
5906100090		---- autres	40	A	
		-- Autres :			
59069100		-- De bonneterie			
		---- en pièces :			
5906910011		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
5906910012		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
5906910013		----- de coton	40	D	
5906910019		----- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
5906910091		----- de coton	40	D	
5906910099		----- d'autres matières textiles	40	D	
590699		-- Autres			
5906991000		--- en monofilaments, fils ou lames du chapitre 54, adhésifs, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission.	17.5	D	
5906992000		---- toile claire et bande de toile claire en fils simples de polyamides, adhésifs, d'une largeur maximum de 165 cm, d'un poids au mètre carré compris entre 80 grammes et 300 grammes.	2.5	D	
59069990		---- autres :			
5906999010		----- nappes visées à la note 4 c du présent chapitre	40	D	
5906999020		----- tissus caoutchoutés pour pneumatiques	40	D	
5906999030		----- tissus combinés avec du caoutchouc spongieux ou cellulaire	40	D	
5906999090		----- autres	40	D	
590700		Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5907001000		--- en monofilaments, fils ou lames du chap. 54, adhésifs, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission	17.5	A	
59070020		--- toile cirée et autres tissus huilés ou recouverts d'un enduit à base d'huile :			
5907002010		---- toile cirée et autres tissus recouverts d'un enduit à base d'huile	40	A	
5907002090		---- tissus huilés	40	A	
59070090		--- autres tissus imprégnés ou enduits ; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues :			
5907009010		---- tissus imprégnés ou enduits de matières cireuses	40	A	
5907009020		---- tissus imprégnés ou enduits d'asphalte, de goudron ou de matières similaires.	40	A	
5907009090		---- autres	40	A	
59080000		Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés.			
5908000010		--- mèches	40	A	
5908000020		--- étoffes tubulaires de bonneterie servant à la fabrication de manchons à incandescence	40	A	
5908000090		--- manchons à incandescence.	40	A	
59090000		Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières.			
5909000010		--- de fibres textiles synthétiques	40	A	
5909000090		--- d'autres matières textiles	40	A	
5910000000		Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	32.5	A	
5911		Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la Note 7 du présent Chapitre.			
591110		- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris			
5911101000		---- rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	40	A	
5911109000		---- autres	17.5	A	
59112000		- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées			
5911200010		--- de soie ou de bourre de soie (schappe).	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5911200090		--- d'autres matières textiles	32.5	A	
		- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple):			
59113100		-- D'un poids au m ² inférieur à 650 g			
		--- de soie, de fibres textiles synthétiques ou artificielles :			
5911310011		---- pour machines à papier.	10	A	
5911310019		---- pour autres usages techniques	10	A	
		--- d'autres matières textiles :			
		---- de laine :			
5911310021		---- pour machines à papier	10	A	
5911310029		---- pour autres usages techniques	10	A	
		---- autres :			
5911310091		---- pour machines à papier	10	A	
5911310099		---- pour autres usages techniques	10	A	
59113200		-- D'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g			
		--- de soie, de fibres textiles synthétiques ou artificielles :			
5911320011		---- pour machines à papier	25	A	
5911320019		---- pour autres usages techniques	25	A	
		--- d'autres matières textiles :			
		---- de laine :			
5911320021		---- pour machines à papier	25	A	
5911320029		---- pour autres usages techniques	25	A	
		---- autres :			
5911320091		---- pour machines à papier	25	A	
5911320099		---- pour autres usages techniques	25	A	
5911400000		- Etreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	32.5	A	
591190		- Autres			
5911901000		--- tissus en monofilaments, fils ou lames du chapitre 54, adhésés, utilisés dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission	17.5	A	
5911902000		--- scourtins pour presses d'huilerie	32.5	A	
59119090		--- autres :			
5911909010		---- cordons lubrifiants et tresses, cordes et autres produits similaires de bourrage industriel, même imprégnés, enduits ou armés	10	A	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
5911909091		----- en feutre (disques à polir, joints, rondelles, etc)	10	A	
5911909099		----- autres	10	A	
6001		Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie.			
600110		- Etoffes dites «à longs poils»			
60011010		---- bonneterie élastique :			
6001101010		---- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6001101020		---- de fibres textiles artificielles	40	D	
6001101030		---- de coton	40	D	
6001101090		---- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
6001109100		---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60011099		---- autres :			
6001109910		----- de laine ou de poils fins	40	D	
		----- de fibres textiles synthétiques ou artificielles :			
		----- de fibres textiles synthétiques :			
6001109921		----- contenant des fils d'élastomères.	40	D	
6001109929		----- autres	40	D	
6001109930		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
		----- d'autres matières textiles :			
6001109991		----- de coton	40	D	
6001109999		----- autres	40	D	
		- Etoffes à boucles :			
600121		-- De coton			
6001211000		--- bonneterie élastique.	40	D	
		--- autres :			
6001219100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6001219900		---- autres	40	D	
600122		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
60012210		--- bonneterie élastique :			
6001221010		---- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6001221090		---- de fibres textiles artificielles	40	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6001229100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
60012299		----- autres :			
		----- de fibres textiles synthétiques :			
6001229911		----- contenant des fils d'élastomères	40	D	
6001229919		----- autres	40	D	
6001229990		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
600129		-- D'autres matières textiles			
6001291000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6001299100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60012999		----- autres :			
6001299910		----- de laine ou de poils fins	40	D	
6001299990		----- d'autres matières textiles	40	D	
		-- Autres :			
600191		-- De coton			
6001911000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6001919100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6001919900		----- autres	40	D	
600192		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
60019210		--- bonneterie élastique :			
6001921010		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6001921090		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
		--- autres :			
6001929100		----- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60019299		----- autres :			
		----- de fibres textiles synthétiques :			
6001929911		----- contenant des fils d'élastomères	40	D	
6001929919		----- autres	40	D	
6001929990		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
600199		-- D'autre matières textiles			
6001991000		--- bonneterie élastique	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
6001999100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60019999		---- autres :			
6001999910		----- de laine ou de poils fins	40	D	
6001999990		----- d'autres matières textiles	40	D	
6002		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.			
600240		- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc			
60024010		--- bonneterie élastique :			
6002401010		---- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6002401020		---- de fibres textiles artificielles	40	D	
6002401030		---- de coton	40	D	
6002401090		---- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
6002409100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6002409900		---- autres	40	D	
600290		- Autres			
60029010		--- bonneterie élastique :			
6002901010		---- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6002901020		---- de fibres textiles artificielles	40	D	
6002901030		---- de coton	40	D	
6002901090		---- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
6002909100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6002909900		---- autres	40	D	
6003		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.			
600310		- De laine ou de poils fins			
6003101000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6003109100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6003109900		----- autres	40	D	
600320		- De coton			
6003201000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6003209100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6003209900		----- autres	40	D	
600330		- De fibres synthétiques			
6003301000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6003309100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60033099		----- autres :			
6003309920		----- contenant des fils d'élastomères	40	D	
		----- autres :			
6003309931		----- pour rideaux et vitrages	40	D	
6003309939		----- pour dentelles Rachel	40	D	
		----- autres :			
		----- en bonneterie chaîne :			
6003309941		----- teintés	40	D	
6003309942		----- imprimées	40	D	
6003309949		----- autres	40	D	
		----- en autres bonneteries :			
6003309951		----- imprimées	40	D	
6003309952		----- fabriquées avec des fils de diverses couleurs	40	D	
6003309959		----- autres	40	D	
600340		- De fibres artificielles			
6003401000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6003409100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6003409900		----- autres.	40	D	
600390		- Autres			
6003901000		--- bonneterie élastique	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
6003909100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6003909900		---- autres .	40	D	
6004		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.			
600410		– Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc			
60041010		---- bonneterie élastique :			
6004101010		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6004101020		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
6004101030		----- de coton	40	D	
6004101090		----- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
6004109100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6004109900		---- autres	40	D	
600490		– Autres			
60049010		---- bonneterie élastique :			
6004901010		----- de fibres textiles synthétiques.	40	D	
6004901020		----- de fibres textiles artificielles	40	D	
6004901030		----- de coton	40	D	
6004901090		----- d'autres matières textiles	40	D	
		---- autres :			
6004909100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6004909900		---- autres	40	D	
6005		Etoffes de bonneterie– chaînes (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 60.01 à 60.04.			
600510		– De laine ou de poils fins			
6005101000		---- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6005109100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6005109900		---- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- De coton			
600521		-- Ecrues ou blanchies			
6005211000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005219100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005219900		---- autres	40	D	
600522		-- Teintes			
6005221000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005229100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005229900		---- autres	40	D	
600523		-- En fils de diverses couleurs			
6005231000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005239100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005239900		---- autres	40	D	
600524		-- Imprimées			
6005241000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005249100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005249900		---- autres	40	D	
		- De fibres synthétiques :			
600531		-- Ecrues ou blanchies			
6005311000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005319100		---- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005319900		---- autres	40	D	
600532		-- Teintes			
6005321000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6005329100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005329900		----- autres	40	D	
600533		-- En fils de diverses couleurs			
6005331000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005339100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005339900		----- autres	40	D	
600534		-- Imprimées			
6005341000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005349100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005349900		----- autres	40	D	
		- De fibres artificielles:			
600541		-- Ecrues ou blanchies			
6005411000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005419100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005419900		----- autres	40	D	
600542		-- Teintes			
6005421000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005429100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005429900		----- autres	40	D	
600543		-- En fils de diverses couleurs			
6005431000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6005439100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005439900		----- autres	40	D	
600544		-- Imprimées			
6005441000		--- bonneterie élastique	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
6005449100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005449900		---- autres	40	D	
600590		- Autres			
6005901000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6005909100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6005909900		---- autres	40	D	
6006		Autres étoffes de bonneterie.			
600610		- De laine ou de poils fins			
6006101000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006109100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	40	D	
6006109900		---- autres	40	D	
		- De coton			
600621		-- Ecrues ou blanchies			
6006211000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006219100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006219900		---- autres	40	D	
600622		-- Teintes			
6006221000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006229100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006229900		---- autres	40	D	
600623		-- En fils de diverses couleurs			
6006231000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006239100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006239900		---- autres	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
600624		-- Imprimées			
6006241000		---- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006249100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006249900		----- autres	40	D	
		- De fibres synthétiques :			
600631		-- Ecrues ou blanchies			
6006311000		---- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006319100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60063199		----- autres :			
6006319910		----- pour rideaux et vitrages	40	D	
6006319920		----- dentelles Rachel.	40	D	
6006319990		----- autres	40	D	
600632		-- Teintes			
6006321000		---- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006329100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60063299		----- autres :			
6006329910		----- pour rideaux et vitrages	40	D	
6006329920		----- dentelles Rachel.	40	D	
6006329990		----- autres	40	D	
600633		-- En fils de diverses couleurs			
6006331000		---- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006339100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60063399		----- autres :			
6006339910		----- pour rideaux et vitrages	40	D	
6006339920		----- dentelles Rachel.	40	D	
6006339990		----- autres	40	D	
600634		-- Imprimées			
6006341000		---- bonneterie élastique	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
6006349100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
60063499		----- autres :			
6006349910		----- pour rideaux et vitrages	40	D	
6006349920		----- dentelles Rachel.	40	D	
6006349990		----- autres	40	D	
		- De fibres artificielles :			
600641		-- Ecrues ou blanchies			
6006411000		--- bonneterie élastique	40	D	
		--- autres :			
6006419100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006419900		----- autres	40	D	
600642		-- Teintes			
6006421000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006429100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006429900		----- autres	40	D	
600643		-- En fils de diverses couleurs			
6006431000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006439100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006439900		----- autres	40	D	
600644		-- Imprimées			
6006441000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			
6006449100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006449900		----- autres	40	D	
600690		- Autres			
6006901000		--- bonneterie élastique	40	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6006909100		----- guttées sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.	40	D	
6006909900		----- autres	40	D	
6101		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 61.03.			
6101100000		- De laine ou de poils fins.	50	D	
6101200000		- De coton	50	D	
61013000		- De fibres synthétiques ou artificielles			
6101300010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6101300090		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6101900000		- D'autres matières textiles.	50	D	
6102		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 61.04.			
6102100000		- De laine ou de poils fins.	50	D	
6102200000		- De coton	50	D	
61023000		- De fibres synthétiques ou artificielles			
6102300010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6102300090		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6102900000		- D'autres matières textiles.	50	D	
6103		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
		- Costumes ou complets :			
6103110000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6103120000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6103190000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Ensembles :			
6103210000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6103220000		-- De coton	50	D	
6103230000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6103290000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Vestons :			
6103310000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6103320000		-- De coton	50	D	
6103330000		-- De fibres synthétiques	50	D	
61033900		-- D'autres matières textiles			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6103390010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6103390090		--- d'autres matières textiles.	50	D	
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
61034100		-- De laine ou de poils fins			
6103410010		--- pantalons	50	D	
6103410090		--- autres	50	D	
61034200		-- De coton			
6103420010		--- pantalons	50	D	
6103420090		--- autres	50	D	
61034300		-- De fibres synthétiques			
6103430010		--- pantalons	50	D	
6103430090		--- autres	50	D	
61034900		-- D'autres matières textiles			
6103490010		--- pantalons	50	D	
		--- autres :			
6103490091		---- de fibres textiles artificielles	50	D	
6103490099		---- autres	50	D	
6104		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes- culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
		- Costumes tailleurs :			
6104110000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6104120000		-- De coton	50	D	
6104130000		-- De fibres synthétiques	50	D	
61041900		-- D'autres matières textiles			
6104190010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6104190090		--- d'autres matières textiles.	50	D	
		- Ensembles :			
6104210000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6104220000		-- De coton .	50	D	
6104230000		-- De fibres synthétiques	50	D	
61042900		-- D'autres matières textiles			
6104290010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6104290090		--- d'autres matières textiles.	50	D	
		- Vestes :			
6104310000		-- De laine ou de poils fins	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6104320000		-- De coton	50	D	
6104330000		-- De fibres synthétiques	50	D	
61043900		-- D'autres matières textiles			
6104390010		---- de soie, de schappe ou de bourrette	50	D	
6104390020		---- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6104390090		---- d'autres matières textiles	50	D	
		- Robes :			
6104410000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6104420000		-- De coton	50	D	
6104430000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6104440000		-- De fibres artificielles.	50	D	
6104490000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Jupes et jupes- culottes :			
6104510000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6104520000		-- De coton	50	D	
6104530000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6104590000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
6104610000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6104620000		-- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6104630000		-- De fibres synthétiques	50	See Chapter 4, Annex B	
6104690000		-- D'autres matières textiles	50	D	
6105		Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
6105100000		- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
61052000		- De fibres synthétiques ou artificielles			
6105200010		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6105200090		---- de fibres textiles artificielles.	50	D	
61059000		- D'autres matières textiles			
6105900010		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6105900090		---- d'autres matières textiles	50	D	
6106		Chemisiers, blouses, blouses- chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6106100000		– De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
61062000		– De fibres synthétiques ou artificielles			
6106200010		– – – de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6106200090		– – – de fibres textiles artificielles.	50	See Chapter 4, Annex B	
61069000		– D'autres matières textiles			
6106900010		– – – de soie, de schappe ou de bourrette	50	D	
6106900020		– – – de laine ou de poils fins	50	D	
6106900090		– – – d'autres matières textiles	50	D	
6107		Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçons.			
		– Slips et caleçons :			
6107110000		– – De coton	50	D	
61071200		– – De fibres synthétiques ou artificielles			
6107120010		– – – de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6107120090		– – – de fibres textiles artificielles.	50	D	
6107190000		– – D'autres matières textiles	50	D	
		– Chemises de nuit et pyjamas :			
61072100		– – De coton			
6107210010		– – – pyjamas	50	D	
6107210090		– – – autres	50	D	
61072200		– – De fibres synthétiques ou artificielles			
		– – – de fibres textiles synthétiques :			
6107220011		– – – – pyjamas	50	D	
6107220019		– – – – autres	50	D	
6107220090		– – – de fibres textiles artificielles.	50	D	
61072900		– – D'autres matières textiles			
6107290010		– – – de laine ou de poils fins	50	D	
6107290090		– – – d'autres matières textiles	50	D	
		– Autres :			
6107910000		– – De coton	50	D	
6107920000		– – De fibres synthétiques ou artificielles	50	D	
61079900		– – D'autres matières textiles			
6107990010		– – – de laine ou de poils fins	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6107990090		--- d'autres matières textiles	50	D	
6108		Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
		- Combinaisons ou fonds de robes et jupons :			
61081100		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6108110010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6108110090		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
61081900		-- D'autres matières textiles			
6108190010		--- de coton.	50	D	
6108190020		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6108190090		--- d'autres matières textiles	50	D	
		- Slips et culottes :			
6108210000		-- De coton	50	D	
61082200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6108220010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6108220090		--- de fibres textiles artificielles.	50	See Chapter 4, Annex B	
61082900		-- D'autres matières textiles			
6108290010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6108290090		--- d'autres matières textiles	50	D	
		- Chemises de nuit et pyjamas :			
61083100		-- De coton			
6108310010		--- pyjamas	50	D	
6108310090		--- chemises de nuit	50	D	
61083200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
		--- de fibres textiles synthétiques :			
6108320011		---- pyjamas	50	D	
6108320019		---- chemises de nuit	50	D	
6108320090		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
61083900		-- D'autres matières textiles			
6108390010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6108390090		--- d'autres matières textiles	50	D	
		- Autres :			
6108910000		-- De coton	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6108920000		-- De fibres synthétiques ou artificielles	50	D	
61089900		-- D'autres matières textiles			
6108990010		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6108990090		---- d'autres matières textiles	50	D	
6109		T-shirts et maillots de corps, en bonneterie.			
61091000		- De coton			
6109100010		---- T-shirts	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6109100091		----- pour hommes et garçonnets.	50	See Chapter 4, Annex B	
6109100099		----- pour femmes ou fillettes.	50	See Chapter 4, Annex B	
61099000		- D'autres matières textiles			
6109900010		---- T-shirts	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6109900091		---- de laine ou de poils fins	50	See Chapter 4, Annex B	
6109900092		---- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6109900093		---- de fibres textiles artificielles	50	See Chapter 4, Annex B	
6109900099		---- d'autres matières textiles	50	See Chapter 4, Annex B	
6110		Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie.			
		- De laine ou de poils fins :			
61101100		-- De laine			
6110110010		---- sous-pulls	50	See Chapter 4, Annex B	
6110110020		---- chandails et pull-overs, contenant au moins 50% en poids de laine et pesant 600 g ou plus par unité	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6110110091		---- pour hommes et garçonnets	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6110110099		---- pour femmes ou fillettes	50	See Chapter 4, Annex B	
61101200		-- De chèvre de Cachemire			
6110120010		---- sous-pulls	50	D	
6110120020		---- chandails et pull-overs, contenant au moins 50% en poids de laine et pesant 600 g ou plus par unité	50	D	
		---- autres :			
6110120091		---- pour hommes et garçonnets	50	D	
6110120099		---- pour femmes ou fillettes	50	D	
61101900		-- Autres			
6110190010		---- sous-pulls	50	D	
6110190020		---- chandails et pull-overs, contenant au moins 50% en poids de laine et pesant 600 g ou plus par unité	50	D	
		---- autres :			
6110190091		---- pour hommes et garçonnets	50	D	
6110190099		---- pour femmes ou fillettes	50	D	
61102000		-- De coton			
6110200010		---- sous-pulls	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6110200091		---- pour hommes et garçonnets	50	See Chapter 4, Annex B	
6110200099		---- pour femmes ou fillettes.	50	See Chapter 4, Annex B	
61103000		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6110300010		---- sous-pulls	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
		---- pour hommes et garçonnets :			
6110300021		----- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6110300029		----- de fibres textiles artificielles	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- pour femmes ou fillettes :			
6110300091		----- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6110300099		----- de fibres textiles artificielles	50	See Chapter 4, Annex B	
61109000		- D'autres matières textiles			
6110900010		---- sous-pulls	50	D	
		---- autres :			
6110900020		---- pour hommes et garçonnets.	50	D	
		---- pour femmes ou fillettes :			
6110900091		----- de soie, de schappe ou de bourrette	50	D	
6110900099		----- d'autres matières textiles	50	D	
6111		Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés.			
61111000		- De laine ou de poils fins			
6111100010		--- vêtements de dessus et accessoires du vêtement.	50	D	
6111100020		--- ganterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
		--- bas, sous- bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires :			
6111100031		---- mi-bas	50	D	
6111100039		---- autres	50	D	
6111100090		---- autres	50	D	
61112000		- De coton			
6111200010		--- vêtements de dessus et accessoires du vêtement.	50	See Chapter 4, Annex B	
6111200020		--- ganterie non élastique ni caoutchoutée.	50	See Chapter 4, Annex B	
6111200030		--- bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires	50	See Chapter 4, Annex B	
6111200090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
61113000		- De fibres synthétiques			
6111300010		--- vêtements de dessus et accessoires du vêtement.	50	See Chapter 4, Annex B	
6111300020		--- ganterie non élastique ni caoutchoutée.	50	See Chapter 4, Annex B	
		--- bas, chaussettes, socquettes et articles similaires :			
6111300031		---- mi- bas	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6111300039		---- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
6111300090		--- autres.	50	See Chapter 4, Annex B	
61119000		- D'autres matières textiles			
6111900010		--- vêtements de dessus et accessoires du vêtement.	50	D	
6111900020		--- ganterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
6111900030		--- bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires	50	D	
		---- autres :			
6111900091		----- de fibres textiles artificielles	50	D	
6111900099		----- d'autres matières textiles	50	D	
6112		Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie.			
		- Survêtements de sport (trainings):			
6112110000		-- De coton	50	D	
6112120000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6112190000		-- D'autres matières textiles	50	D	
61122000		- Combinaisons et ensembles de ski			
6112200010		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6112200020		---- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6112200090		---- d'autres matières textiles	50	D	
		- Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets :			
61123100		-- De fibres synthétiques			
6112310010		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
6112310090		---- autres	50	D	
61123900		-- D'autres matières textiles			
		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
6112390011		----- de coton	50	D	
6112390019		----- d'autres matières textiles	50	D	
6112390090		---- autres	50	D	
		- Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes :			
61124100		-- De fibres synthétiques			
6112410010		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
6112410090		---- autres	50	D	
61124900		-- D'autres matières textiles			
		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6112490011		----- de coton	50	D	
6112490019		----- d'autres matières textiles	50	D	
6112490090		---- autres	50	D	
61130000		Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 59.03, 59.06 ou 59.07.			
		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
6113000010		---- vêtements en bonneterie imprégnée, enduite ou recouverte sur une face de matières plastiques	50	D	
		----- autres :			
6113000021		----- de laine ou de poils fins	50	D	
6113000023		----- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6113000029		----- d'autres matières textiles	50	D	
		--- autres :			
6113000091		---- de coton	50	D	
6113000099		---- autres	50	D	
6114		Autres vêtements, en bonneterie.			
61141000		- De laine ou de poils fins			
6114100010		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6114100090		--- autres.	50	D	
61142000		- De coton			
6114200010		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6114200090		--- autres	50	D	
61143000		- De fibres synthétiques ou artificielles			
6114300010		--- Vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6114300090		--- autres	50	D	
61149000		- D'autres matières textiles			
6114900010		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6114900090		--- autres	50	D	
6115		Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les bas à varices, en bonneterie.			
		- Collants (bas-culottes):			
61151100		-- De fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex			
6115110010		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
6115110090		--- autres	50	D	
61151200		-- De fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus			
6115120010		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6115120090		---- autres	50	D	
61151900		-- D'autres matières textiles			
		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
6115190011		----- de coton	50	D	
6115190013		----- de laine ou de poils fins	50	D	
6115190015		----- de fibres textiles artificielles	50	D	
6115190019		----- d'autres matières textiles	50	D	
		---- autres :			
6115190091		----- de coton	50	D	
6115190099		----- d'autres matières textiles	50	D	
61152000		- Bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex			
		---- bas et mi-bas en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
		----- de laine ou de poils fins :			
6115200011		----- mi-bas	50	D	
6115200019		----- autres	50	D	
		----- de fibres textiles synthétiques :			
		----- bas pour femmes :			
6115200021		----- sans couture longitudinale.	50	D	
6115200029		----- autres	50	D	
6115200030		----- mi-bas	50	D	
6115200040		----- de coton	50	D	
6115200050		----- d'autres matières textiles	50	D	
		---- autres :			
6115200091		----- de coton	50	D	
6115200099		----- d'autres matières textiles	50	D	
		- Autres :			
611591		-- De laine ou de poils fins			
61159110		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
6115911010		----- mi-bas	50	D	
6115911090		----- autres	50	D	
		---- autres :			
6115919100		----- bas à varices	17.5	D	
6115919900		----- autres	50	D	
611592		-- De coton			
6115921000		---- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6115929100		----- bas à varices	17.5	D	
6115929900		----- autres	50	D	
611593		-- De fibres synthétiques			
61159310		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée :			
		----- bas pour femmes :			
6115931011		----- sans couture longitudinale.	50	D	
6115931019		----- autres	50	D	
		----- autres articles :			
6115931091		----- mi-bas	50	D	
6115931091		----- mi-bas	50	D	
6115931099		----- autres	50	D	
		--- autres :			
6115939100		----- bas à varices	17.5	D	
6115939900		----- autres	50	D	
611599		-- D'autres matières textiles			
6115991000		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée	50	D	
		--- autres :			
6115999100		----- bas à varices	17.5	D	
6115999900		----- autres	50	D	
6116		Gants, mitaines et moufles, en bonneterie.			
61161000		- Imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc			
6116100010		--- en bonneterie non élastique ni caoutchoutée.	50	D	
		--- autres :			
6116100091		----- de coton	50	D	
6116100099		----- d'autres matières textiles	50	D	
		- Autres :			
6116910000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6116920000		-- De coton	50	D	
6116930000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6116990000		-- D'autres matières textiles	50	D	
6117		Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie.			
61171000		- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires			
6117100010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6117100020		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6117100090		--- d'autres matières textiles	50	D	
61172000		- Cravates, noeuds papillons et foulards cravates			
6117200010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6117200020		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6117200090		--- d'autres matières textiles	50	D	
611780		- Autres accessoires			
61178010		--- en bonneterie non élastique :			
6117801011		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6117801013		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6117801019		---- d'autres matières textiles	50	D	
		--- autres :			
6117809100		---- articles de compression à usage médical (bande de contention, genouillères, etc)	25	D	
61178099		---- autres :			
6117809910		----- de coton	50	D	
6117809990		----- d'autres matières textiles	50	D	
6117900000		- Parties	50	D	
6201		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 62.03.			
		- Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires :			
620110000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
62011200		-- De coton			
6201120010		--- d'un poids égal ou inférieur à 1 kg par unité	50	D	
6201120090		--- autres	50	D	
62011300		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6201130010		--- d'un poids égal ou inférieur à 1 kg par unité	50	D	
6201130090		--- autres	50	D	
6201190000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Autres :			
6201910000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6201920000		-- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6201930000		-- De fibres synthétiques ou artificielles	50	See Chapter 4, Annex B	
6201990000		-- D'autres matières textiles	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 62.04.			
		– Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires :			
6202110000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
62021200		-- De coton			
6202120010		--- d'un poids égal ou inférieur à 1 kg par unité	50	D	
6202120090		--- autres	50	D	
62021300		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6202130010		--- d'un poids égal ou inférieur à 1 kg par unité	50	D	
6202130090		--- autres	50	D	
6202190000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		– Autres :			
6202910000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6202920000		-- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6202930000		-- De fibres synthétiques ou artificielles.	50	D	
6202990000		-- D'autres matières textiles	50	D	
6203		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes a bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets.			
		– Costumes ou complets :			
6203110000		-- De laine ou de poils fins	50	See Chapter 4, Annex B	
6203120000		-- De fibres synthétiques	50	D	
62031900		-- D'autres matières textiles			
6203190010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6203190020		--- de coton.	50	D	
6203190090		--- autres	50	D	
		– Ensembles :			
6203210000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6203220000		-- De coton	50	D	
6203230000		-- De fibres synthétiques	50	D	
62032900		-- D'autres matières textiles			
6203290010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6203290090		--- autres	50	D	
		– Vestons :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6203310000		-- De laine ou de poils fins	50	See Chapter 4, Annex B	
6203320000		-- De coton	50	D	
6203330000		-- De fibres synthétiques	50	See Chapter 4, Annex B	
62033900		-- D'autres matières textiles			
6203390010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6203390090		--- autres	50	D	
		-- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
62034100		-- De laine ou de poils fins			
6203410010		--- culottes et shorts	50	D	
6203410020		--- pantalons	50	D	
6203410090		--- autres	50	D	
62034200		-- De coton			
6203420010		--- culottes et shorts	50	See Chapter 4, Annex B	
6203420020		--- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6203420090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62034300		-- De fibres synthétiques			
6203430010		--- culottes et shorts	50	See Chapter 4, Annex B	
6203430020		--- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6203430090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62034900		-- D'autres matières textiles			
		--- de fibres textiles artificielles :			
6203490011		---- culottes et shorts	50	D	
6203490013		---- pantalons	50	D	
6203490019		---- autres	50	D	
		---- autres :			
6203490091		---- culottes et shorts	50	D	
6203490093		---- pantalons	50	D	
6203490099		---- autres	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6204		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes- culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes.			
		- Costumes tailleurs :			
6204110000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6204120000		-- De coton	50	D	
6204130000		-- De fibres synthétiques	50	D	
62041900		-- D'autres matières textiles			
6204190010		---- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6204190090		---- autres	50	D	
		- Ensembles :			
6204210000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6204220000		-- De coton	50	D	
6204230000		-- De fibres synthétiques	50	D	
62042900		-- D'autres matières textiles			
6204290010		---- de fibres textiles artificielles.	50	D	
6204290090		---- autres	50	D	
		- Vestes :			
6204310000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6204320000		-- De coton	50	D	
6204330000		-- De fibres synthétiques	50	See Chapter 4, Annex B	
62043900		-- D'autres matières textiles			
6204390010		---- de fibres textiles artificielles	50	D	
6204390090		---- autres	50	D	
		- Robes :			
6204410000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6204420000		-- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6204430000		-- De fibres synthétiques	50	See Chapter 4, Annex B	
6204440000		-- De fibres artificielles.	50	See Chapter 4, Annex B	
62044900		-- D'autres matières textiles			
6204490010		---- de soie, de schappe ou de bourrette	50	D	
6204490090		---- autres	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Jupes et jupes- culottes :			
6204510000		-- De laine ou de poils fins	50	D	
6204520000		-- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6204530000		-- De fibres synthétiques	50	D	
62045900		-- D'autres matières textiles			
6204590010		--- de fibres textiles artificielles.	50	See Chapter 4, Annex B	
6204590090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
62046100		-- De laine ou de poils fins			
6204610010		--- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6204610090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62046200		-- De coton			
6204620010		--- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6204620090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62046300		-- De fibres synthétiques			
6204630010		--- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6204630090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62046900		-- D'autres matières textiles			
		--- de fibres textiles artificielles :			
6204690011		---- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6204690019		---- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6204690091		---- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6204690099		----- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
6205		Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçons.			
6205100000		- De laine ou de poils fins.	50	D	
6205200000		- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
62053000		- De fibres synthétiques ou artificielles			
6205300010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6205300090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
6205900000		- D'autres matières textiles.	50	D	
6206		Chemisiers, blouses, blouses- chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes.			
6206100000		- De soie ou de déchets de soie.	50	D	
6206200000		- De laine ou de poils fins.	50	D	
6206300000		- De coton	50	See Chapter 4, Annex B	
6206400000		- De fibres synthétiques ou artificielles	50	See Chapter 4, Annex B	
6206900000		- D'autres matières textiles.	50	D	
6207		Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçons.			
		- Slips et caleçons :			
6207110000		-- De coton	50	D	
62071900		-- D'autres matières textiles			
6207190010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6207190090		--- autres	50	D	
		- Chemises de nuit et pyjamas :			
6207210000		-- De coton	50	D	
62072200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6207220010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6207220090		--- autres	50	D	
6207290000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Autres :			
62079100		-- De coton			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6207910010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues	50	D	
6207910090		--- autres	50	D	
62079200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6207920010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues	50	D	
		--- autres :			
6207920091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6207920099		---- autres	50	D	
62079900		-- D'autres matières textiles			
6207990010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues.	50	D	
6207990090		--- autres	50	D	
6208		Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes.			
		-- Combinaisons ou fonds de robes et jupons :			
62081100		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6208110010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6208110090		--- autres	50	D	
62081900		-- D'autres matières textiles			
6208190010		--- de coton.	50	D	
6208190090		--- autres	50	D	
		-- Chemises de nuit et pyjamas :			
6208210000		-- De coton	50	D	
62082200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6208220010		--- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6208220090		--- autres	50	D	
6208290000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		-- Autres :			
62089100		-- De coton			
6208910010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues	50	D	
6208910090		--- autres	50	D	
62089200		-- De fibres synthétiques ou artificielles			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6208920010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6208920091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6208920099		---- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62089900		-- D'autres matières textiles			
6208990010		--- peignoirs de bain; robes de chambre, vestes d'intérieur et vêtements d'intérieur analogues	50	D	
6208990090		--- autres	50	D	
6209		Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés.			
62091000		- De laine ou de poils fins			
6209100010		--- vêtements de dessus	50	D	
6209100020		--- vêtements de dessous	50	D	
		---- autres :			
		---- cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous- vêtements :			
		----- en lingerie, faits :			
6209100031		----- à la main, même partiellement.	50	D	
6209100039		----- à la machine.	50	D	
6209100040		----- autres	50	D	
6209100050		---- ganterie, bas, chaussettes et socquettes.	50	D	
		---- autres accessoires confectionnés du vêtement (dessous de bras, ceintures, manchons, manches protectrices, etc) :			
6209100091		----- étiquettes, chiffres, initiales, écussons, enseignes, blasons, brassards, brandebourgs et articles similaires	50	D	
6209100099		----- ceintures, manchons, manches protectrices, dessous de bras et autres accessoires	50	D	
62092000		- De coton			
6209200010		--- vêtements de dessus	50	See Chapter 4, Annex B	
6209200020		--- vêtements de dessous	50	See Chapter 4, Annex B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous- vêtements :			
		----- en lingerie, faits :			
6209200031		----- à la main, même partiellement.	50	See Chapter 4, Annex B	
6209200039		----- à la machine.	50	See Chapter 4, Annex B	
6209200040		----- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
6209200050		----- ganterie, bas, chaussettes et socquettes.	50	See Chapter 4, Annex B	
		----- autres accessoires confectionnés du vêtement (dessous de bras, ceintures, manchons, manches protectrices, etc) :			
6209200091		----- étiquettes, chiffres, initiales, écussons, enseignes, blasons, brassards, brandebourgs et articles similaires	50	See Chapter 4, Annex B	
6209200099		----- ceintures, manchons, manches protectrices, dessous de bras et autres accessoires	50	See Chapter 4, Annex B	
62093000		- De fibres synthétiques			
6209300010		---- vêtements de dessus	50	D	
6209300020		---- vêtements de dessous	50	D	
		---- autres :			
		---- cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous- vêtements :			
		----- en lingerie, faits :			
6209300031		----- à la main, même partiellement.	50	D	
6209300039		----- à la machine.	50	D	
6209300040		----- autres	50	D	
6209300050		----- ganterie, bas, chaussettes et socquettes.	50	D	
		----- autres accessoires confectionnés du vêtement (dessous de bras, ceintures, manchons, manches protectrices, etc) :			
6209300091		----- étiquettes, chiffres, initiales, écussons, enseignes, blasons, brassards, brandebourgs et articles similaires	50	D	
6209300099		----- ceintures, manchons, manches protectrices, dessous de bras et autres accessoires	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
62099000		– D'autres matières textiles			
6209900010		---- vêtements de dessus	50	D	
6209900020		---- vêtements de dessous	50	D	
		---- autres :			
		---- cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous- vêtements :			
		----- en lingerie, faits :			
6209900031		----- à la main, même partiellement.	50	D	
6209900039		----- à la machine.	50	D	
6209900040		----- autres	50	D	
6209900050		---- ganterie, bas, chaussettes et socquettes.	50	D	
		---- autres accessoires confectionnés du vêtement (dessous de bras, ceintures, manchons, manches protectrices, etc) :			
6209900091		----- étiquettes, chiffres, initiales, écussons, enseignes, blasons, brassards, brandebourgs et articles similaires.	50	D	
6209900099		----- ceintures, manchons, manches protectrices, dessous de bras et autres accessoires	50	D	
6210		Vêtements confectionnés en produits des n°s 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07.			
62101000		– En produits des n°s 56.02 ou 56.03			
		---- vêtements de dessus pour hommes ou garçonnets :			
		---- vêtements de travail :			
6210100011		----- de coton	50	D	
6210100019		----- autres	50	D	
6210100030		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
		---- autres :			
6210100041		----- de laine ou de poils fins.	50	D	
6210100042		----- de textiles synthétiques ou artificiels	50	D	
6210100043		----- de coton	50	D	
6210100049		----- autres	50	D	
		---- vêtements de dessus pour femmes ou fillettes :			
6210100050		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
		---- tabliers, blouses et autres vêtements de travail :			
6210100061		----- de coton	50	D	
6210100069		----- autres	50	D	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6210100071		----- de laine ou de poils fins.	50	D	
6210100072		----- de textiles synthétiques ou artificiels	50	D	
6210100073		----- de coton	50	D	
6210100079		----- autres	50	D	
		---- vêtements de dessous pour hommes ou garçonnets :			
6210100081		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210100082		---- de coton	50	D	
6210100089		---- autres	50	D	
		---- vêtements de dessous pour femmes ou fillettes :			
6210100091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210100092		---- de coton	50	D	
6210100099		---- autres	50	D	
62102000		- Autres vêtements, des types visés dans les n°s 6201.11 à 6201.19			
6210200010		---- manteaux	50	D	
		---- autres :			
6210200091		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6210200092		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210200093		---- de coton	50	D	
6210200099		---- autres	50	D	
62103000		- Autres vêtements, des types visés dans les n°s 6202.11 à 6202.19			
6210300010		---- manteaux	50	D	
		---- autres :			
6210300091		---- de laine ou de poils fins.	50	D	
6210300092		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210300093		---- de coton	50	D	
6210300099		---- autres	50	D	
62104000		- Autres vêtements pour hommes ou garçonnets			
		---- vêtements de dessus :			
		---- vêtements de travail :			
6210400011		----- de coton	50	D	
6210400019		----- autres	50	D	
6210400030		----- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
		----- autres :			
6210400041		----- de laine ou de poils fins	50	D	
6210400042		----- de textiles synthétiques ou artificiels	50	D	
6210400043		----- de coton	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6210400049		----- autres	50	D	
		---- vêtements de dessous :			
6210400091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210400092		---- de coton	50	D	
6210400099		---- autres	50	D	
62105000		- Autres vêtements pour femmes ou fillettes			
		--- vêtements de dessus :			
6210500010		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
		---- tabliers, blouses et autres vêtements de travail :			
6210500021		----- de coton	50	D	
6210500029		----- autres	50	D	
		----- autres :			
6210500031		----- de laine ou de poils fins	50	D	
6210500032		----- de textiles synthétiques ou artificiels	50	D	
6210500033		----- de coton	50	D	
6210500039		----- autres	50	D	
		---- vêtements de dessous :			
6210500091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6210500092		---- de coton	50	D	
6210500099		---- autres	50	D	
6211		Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.			
		- Maillots, culottes et slips de bain :			
62111100		-- Pour hommes ou garçonnets			
6211110010		--- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6211110090		--- autres	50	D	
62111200		-- Pour femmes ou fillettes			
6211120010		--- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6211120090		--- autres	50	D	
62112000		- Combinaisons et ensembles de ski			
		--- pour hommes ou garçonnets :			
6211200011		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6211200012		---- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6211200013		---- de coton	50	D	
6211200019		---- d'autres matières textiles	50	D	
		--- pour femmes ou fillettes :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6211200091		----- de laine ou de poils fins.	50	D	
6211200092		----- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6211200093		----- de coton	50	D	
6211200099		----- autres	50	D	
		- Autres vêtements, pour hommes ou garçonnets :			
62113100		-- De laine ou de poils fins			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211310011		----- ensembles complets	50	D	
6211310012		----- pantalons	50	D	
6211310019		----- autres.	50	D	
		--- vêtements de travail :			
6211310021		----- combinaisons de dessus, salopettes et cottes à bretelles	50	D	
6211310029		----- autres	50	D	
6211310030		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211310090		--- autres	50	D	
62113200		-- De coton			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211320011		----- ensembles complets	50	D	
6211320012		----- pantalons	50	D	
6211320019		----- autres.	50	D	
		--- vêtements de travail :			
6211320021		----- combinaisons de dessus, salopettes et cottes à bretelles	50	D	
6211320029		----- autres	50	D	
6211320030		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211320090		--- autres	50	D	
62113300		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211330011		----- ensembles complets	50	See Chapter 4, Annex B	
6211330012		----- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	
6211330019		----- autres .	50	See Chapter 4, Annex B	
		--- vêtements de travail :			
6211330021		----- combinaisons de dessus, salopettes et cottes à bretelles	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6211330029		----- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
6211330030		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	See Chapter 4, Annex B	
		---- autres :			
6211330091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	See Chapter 4, Annex B	
6211330099		----- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62113900		-- D'autres matières textiles			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211390011		---- ensembles complets	50	D	
6211390012		---- pantalons	50	D	
6211390019		---- autres.	50	D	
		--- vêtements de travail :			
6211390021		---- combinaisons de dessus, salopettes et cottes à bretelles	50	D	
6211390029		----- autres	50	D	
6211390030		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211390090		---- autres	50	D	
		- Autres vêtements, pour femmes ou fillettes :			
62114100		-- De laine ou de poils fins			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211410011		---- ensembles complets	50	D	
6211410012		---- pantalons	50	D	
6211410019		---- autres.	50	D	
6211410021		---- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211410029		--- tabliers, blouses et autres vêtements de travail.	50	D	
6211410030		--- vêtements de dessous	50	D	
6211410090		--- autres	50	D	
62114200		-- De coton			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211420011		---- ensembles complets	50	See Chapter 4, Annex B	
6211420012		---- pantalons	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6211420019		---- autres .	50	See Chapter 4, Annex B	
6211420020		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	See Chapter 4, Annex B	
6211420030		--- tabliers, blouses et autres vêtements de travail.	50	See Chapter 4, Annex B	
6211420040		--- vêtements de dessous	50	See Chapter 4, Annex B	
6211420090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62114300		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211430011		---- ensembles complets	50	D	
6211430012		---- pantalons	50	D	
6211430019		---- autres.	50	D	
6211430020		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211430030		--- tabliers, blouses et autres vêtements de travail.	50	D	
6211430040		--- vêtements de dessous	50	D	
		--- autres :			
6211430091		---- de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6211430099		---- autres	50	D	
62114900		-- D'autres matières textiles			
		--- survêtements de sport (trainings) :			
6211490011		---- ensembles complets	50	D	
6211490012		---- pantalons	50	D	
6211490019		---- autres.	50	D	
6211490020		--- vêtements traditionnels à l'usage de la population marocaine	50	D	
6211490030		--- tabliers, blouses et autres vêtements de travail.	50	D	
6211490040		--- vêtements de dessous	50	D	
6211490090		--- autres	50	D	
6212		Soutiens- gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie.			
62121000		- Soutiens- gorge et bustiers			
6212100010		--- soutiens- gorge	50	See Chapter 4, Annex B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6212100090		--- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
62122000		- Gaines et gaines- culottes			
6212200010		--- gaines	50	D	
6212200090		--- autres	50	D	
6212300000		- Combinés	50	D	
62129000		- Autres			
6212900010		--- ceintures- corsets	50	D	
6212900090		--- autres	50	D	
6213		Mouchoirs et pochettes.			
62131000		- De soie ou de déchets de soie			
		--- faits à la main, même partiellement :			
6213100011		---- de soie et schappe	50	D	
6213100019		---- autres	50	D	
		--- faits à la machine :			
6213100091		---- de soie et schappe	50	D	
6213100099		---- autres	50	D	
62132000		- De coton			
6213200010		--- d'une valeur supérieure à 15 U C par kg poids net	50	D	
		--- autres :			
6213200091		---- faits à la main, même partiellement	50	D	
6213200099		---- faits à la machine	50	D	
62139000		- D'autres matières textiles			
		--- faits à la main, même partiellement:			
6213900011		---- de lin.	50	D	
6213900019		---- autres	50	D	
		--- faits à la machine :			
6213900091		---- de lin.	50	D	
6213900099		---- autres	50	D	
6214		Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires.			
6214100000		- De soie ou de déchets de soie	50	A	
62142000		- De laine ou de poils fins			
6214200010		--- de laine	50	D	
6214200090		--- autres	50	D	
6214300000		- De fibres synthétiques	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6214400000		– De fibres artificielles.	50	D	
62149000		– D'autres matières textiles			
6214900010		– – – de coton.	50	D	
6214900090		– – – autres	50	D	
6215		Cravates, noeuds papillons et foulards cravates.			
6215100000		– De soie ou de déchets de soie.	50	A	
62152000		– De fibres synthétiques ou artificielles			
6215200010		– – – de fibres textiles synthétiques.	50	D	
6215200090		– – – autres	50	D	
62159000		– D'autres matières textiles			
6215900010		– – – de laine	50	D	
6215900090		– – – autres	50	D	
6216000000		Gants, mitaines et moufles	50	D	
6217		Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 62.12.			
62171000		– Accessoires			
		– – – cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous-vêtements féminins :			
		– – – – en lingerie, faits :			
6217100011		– – – – – à la main, même partiellement	50	D	
6217100019		– – – – – à la machine.	50	D	
6217100030		– – – – autres.	50	D	
6217100040		– – – bas, chaussettes et socquettes, autres qu'en bonneterie	50	D	
		– – – autres accessoires confectionnés du vêtement (dessous de bras, bourrelets et épaulettes de soutien pour tailleurs, ceintures et ceinturons, manchons, manches protectrices, etc) :			
6217100091		– – – – étiquettes, chiffres, initiales, écussons, enseignes, blasons, brassards, fourragères, brandebourgs, épaulettes extérieures et articles similaires.	50	D	
6217100099		– – – – ceintures, ceinturons, manchons, manches protectrices, et dessous de bras, bourrelets et épaulettes de soutien pour tailleurs et autres accessoires.	50	D	
62179000		– Parties			
6217900010		– – – en laine ou en poils fins	50	D	
6217900020		– – – en textiles synthétiques ou artificiels	50	D	
6217900030		– – – en coton.	50	D	
6217900090		– – – autres	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		I. – AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES			
6301		Couvertures.			
630110000		– Couvertures chauffantes électriques.	50	D	
63012000		– Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins			
6301200010		– – – en bonneterie	50	D	
6301200090		– – – autres	50	D	
63013000		– Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton			
6301300010		– – – en bonneterie	50	D	
6301300090		– – – autres	50	D	
630140		– Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques			
6301401000		– – – en non tissés.	40	See Chapter 4, Annex B	
63014090		– – – autres:			
6301409010		– – – – en bonneterie	50	See Chapter 4, Annex B	
6301409090		– – – – autres	50	See Chapter 4, Annex B	
630190		– Autres couvertures			
6301901000		– – – en non tissés	40	D	
63019090		– – – autres:			
6301909010		– – – – en bonneterie	50	D	
6301909090		– – – – autres	50	D	
6302		Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.			
63021000		– Linge de lit en bonneterie			
6302100010		– – – de laine ou de poils fins	50	D	
6302100020		– – – de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6302100090		– – – d'autres matières textiles	50	D	
		– Autre linge de lit, imprimé :			
63022100		– – De coton			
6302210010		– – – fait à la main, même partiellement	50	D	
6302210090		– – – autre	50	D	
630222		– – De fibres synthétiques ou artificielles			
6302221000		– – – en non tissés	40	D	
63022290		– – – autre :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6302229010		----- fait à la main, même partiellement	50	D	
6302229090		----- autre.	50	D	
63022900		-- D'autres matières textiles			
		--- fait à la main, même partiellement:			
6302290011		----- de lin.	50	D	
6302290019		----- d'autres matières textiles	50	D	
		--- autre :			
6302290091		----- de lin.	50	D	
6302290099		--- d'autres matières textiles	50	D	
		- Autre linge de lit:			
63023100		-- De coton			
6302310010		--- fait à la main, même partiellement	50	D	
6302310090		--- autre.	50	D	
630232		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6302321000		--- en non tissés	40	D	
63023290		--- autre :			
6302329010		----- fait à la main, même partiellement	50	D	
6302329090		----- autre	50	D	
63023900		-- D'autres matières textiles			
		--- fait à la main, même partiellement:			
6302390011		----- de lin.	50	D	
6302390019		----- d'autres matières textiles	50	D	
		--- autre :			
6302390091		----- de lin	50	D	
6302390099		----- d'autres matières textiles	50	D	
63024000		- Linge de table en bonneterie			
6302400010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6302400020		--- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6302400090		--- d'autres matières textiles	50	D	
		- Autre linge de table :			
63025100		-- De coton			
		--- fait à la main, même partiellement:			
6302510011		----- fabriqué avec des fils de diverses couleurs	50	D	
6302510012		----- imprimé	50	D	
6302510019		----- autre.	50	D	
		--- autre :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6302510091		----- fabriqué avec des fils de diverses couleurs	50	D	
6302510092		----- imprimé	50	D	
6302510099		----- autre.	50	D	
63025200		-- De lin			
6302520010		--- fait à la main même partiellement.	50	D	
6302520090		--- autre.	50	D	
630253		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6302531000		--- en non tissés	40	D	
63025390		--- autre :			
6302539010		----- fait à la main, même partiellement	50	D	
6302539090		----- autre.	50	D	
63025900		-- D'autres matières textiles			
6302590010		--- fait à la main, même partiellement	50	D	
6302590090		--- autre.	50	D	
6302600000		- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	50	D	
		- Autre :			
63029100		-- De coton			
6302910010		--- linge de toilette, d'office ou de cuisine, en bonneterie	50	D	
6302910090		--- autre.	50	D	
63029200		-- De lin			
6302920010		--- linge de toilette, d'office ou de cuisine, en bonneterie	50	D	
6302920090		--- autre.	50	D	
630293		-- De fibres synthétiques ou artificielles			
6302931000		--- en non tissés	40	D	
63029390		--- autre :			
6302939010		----- linge de toilette, d'office ou de cuisine, en bonneterie.	50	D	
6302939090		----- autre.	50	D	
63029900		-- D'autres matières textiles			
6302990010		--- linge de toilette, d'office ou de cuisine, en bonneterie	50	D	
6302990090		--- autre.	50	D	
6303		Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits.			
		- En bonneterie :			
6303110000		-- De coton	50	D	
6303120000		-- De fibres synthétiques	50	D	
63031900		-- D'autres matières textiles			
6303190010		--- de fibres textiles artificielles.	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6303190090		--- autres	50	D	
		- Autres :			
63039100		-- De coton			
6303910010		--- vitrages	50	See Chapter 4, Annex B	
6303910020		--- rideaux	50	See Chapter 4, Annex B	
		--- autres:			
6303910091		---- faits à la main, même partiellement	50	See Chapter 4, Annex B	
6303910099		---- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
63039200		-- De fibres synthétiques			
6303920010		--- vitrages	50	See Chapter 4, Annex B	
6303920020		--- rideaux	50	See Chapter 4, Annex B	
		--- autres:			
6303920091		---- faits à la main, même partiellement	50	See Chapter 4, Annex B	
6303920099		---- autres	50	See Chapter 4, Annex B	
63039900		-- D'autres matières textiles			
6303990010		--- vitrages	50	D	
6303990020		--- rideaux	50	D	
		--- autres:			
6303990091		---- faits à la main, même partiellement	50	D	
6303990099		---- autres	50	D	
6304		Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.			
		- Couvre-lits :			
63041100		-- En bonneterie			
6304110010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6304110020		--- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6304110090		--- d'autres matières textiles	50	D	
630419		-- Autres			
6304191000		--- en non tissés	40	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
63041990		---- autres :			
6304199010		----- faits à la main, même partiellement	50	D	
6304199090		----- autres	50	D	
		- Autres :			
63049100		-- En bonneterie			
6304910010		--- de laine ou de poils fins	50	D	
6304910020		--- de fibres textiles synthétiques ou artificielles	50	D	
6304910090		--- d'autres matières textiles	50	D	
63049200		-- Autres qu'en bonneterie, de coton			
6304920010		--- en feutre.	50	D	
6304920090		--- autres	50	D	
63049300		-- Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques			
6304930010		--- en feutre.	50	D	
		--- autres :			
		----- ayant le caractère de linge, faits :			
6304930021		----- à la main même partiellement.	50	D	
6304930029		----- autres	50	D	
6304930090		----- autres	50	D	
63049900		-- Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles			
		--- ayant le caractère de linge, faits :			
6304990011		---- à la main, même partiellement	50	D	
6304990019		---- autres	50	D	
		--- autres :			
6304990091		---- de fibres textiles artificielles	50	D	
6304990092		---- de lin	50	D	
6304990093		---- de soie.	50	D	
6304990099		---- d'autres matières textiles	50	D	
6305		Sacs et sachets d'emballage.			
630510		- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03			
6305101000		--- en bonneterie	50	D	
		--- autres :			
		----- en tissus de jute :			
		----- usagés :			
6305102100		----- importés vides	2.5	D	
6305102900		----- importés pleins.	25	D	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
63051031		----- importés vides :			
6305103110		----- en tissus d'un poids au m ² inférieur à 310 g	2.5	D	
6305103120		----- en tissus d'un poids au m ² égal ou supérieur à 310 g et inférieur ou égal à 500g.	2.5	D	
6305103190		----- en tissus d'un poids au m ² supérieur à 500 g	2.5	D	
63051039		----- importés pleins :			
6305103910		----- en tissus d'un poids au m ² inférieur à 310 g	25	D	
6305103920		----- en tissus d'un poids au m ² supérieur à 310 g et inférieur ou égal à 500 g	25	D	
6305103990		----- en tissus d'un poids au m ² supérieur à 500 g	25	D	
		---- autres :			
		----- usagés :			
6305104100		----- importés vides	50	D	
6305104900		----- importés pleins.	25	D	
		----- autres :			
6305109100		----- importés vides	50	D	
6305109900		----- importés pleins.	25	D	
630520		- De coton			
6305201000		--- en bonneterie	50	D	
		---- autres:			
		----- usagés :			
6305202100		----- importés vides.	50	D	
6305202900		----- importés pleins	25	D	
		----- autres :			
6305209100		----- importés vides.	50	D	
6305209900		----- importés pleins	25	D	
		- De matières textiles synthétiques ou artificielles :			
630532		-- Contenants souples pour matières en vrac			
6305321000		--- en bonneterie	50	D	
		---- autres:			
		----- usagés :			
6305322100		----- importés vides.	50	D	
6305322900		----- importés pleins	25	D	
		----- autres :			
6305329100		----- importés vides.	50	D	
6305329900		----- importés pleins	25	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
630533		-- Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène			
6305331000		---- en bonneterie	50	D	
		---- autres:			
		----- usagés :			
6305332100		----- importés vides.	50	D	
6305332900		----- importés pleins	25	D	
		----- autres :			
6305339100		----- importés vides.	50	D	
6305339900		----- importés pleins	25	D	
630539		-- Autres			
63053912		--- en non tissés			
6305391210		---- sacs de couverture équipés de fermetures à glissières ou velcro	10	D	
6305391290		---- autres	40	D	
6305392200		--- en bonneterie	50	D	
		---- autres:			
		----- usagés :			
6305393300		----- importés vides.	50	D	
6305393700		----- importés pleins	25	D	
		----- autres :			
6305399300		----- importés vides.	50	D	
6305399700		----- importés pleins	25	D	
630590		- D'autres matières textiles			
63059010		--- en bonneterie :			
6305901010		---- de laine ou de poils fins	50	D	
6305901090		---- d'autres matières textiles	50	D	
		---- autres :			
		----- usagés :			
		----- importés vides :			
6305902100		----- en tissus de lin ou de sisal.	50	D	
6305902900		----- autres	50	D	
63059030		----- importés pleins:			
6305903010		----- en tissus de lin ou de sisal.	25	D	
6305903090		----- autres	25	D	
		----- autres :			
6305909100		----- importés vides.	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6305909900		----- importés pleins	25	D	
6306		Bâches et stores d'extérieur ; tentes ; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile ; articles de campement.			
		- Bâches et stores d'extérieur:			
6306110000		-- De coton	50	D	
6306120000		-- De fibres synthétiques	50	D	
63061900		-- D'autres matières textiles			
6306190010		---- de lin.	50	D	
6306190090		---- autres	50	D	
		- Tentes :			
6306210000		-- De coton	50	D	
6306220000		-- De fibres synthétiques	50	D	
6306290000		-- D'autres matières textiles	50	D	
		- Voiles:			
6306310000		-- De fibres synthétiques	50	D	
63063900		-- D'autres matières textiles			
6306390010		---- de coton.	50	D	
6306390020		---- de lin.	50	D	
6306390090		---- autres	50	D	
		- Matelas pneumatiques :			
6306410000		-- De coton	50	D	
630649		-- D'autres matières textiles			
6306491000		---- en non tissés	40	D	
6306499000		---- autres	50	D	
		- Autres :			
6306910000		-- De coton	50	D	
630699		-- D'autres matières textiles			
6306991000		---- en non tissés	40	D	
6306999000		---- autres	50	D	
6307		Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements.			
630710		- Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires			
6307101000		---- en feutres	50	D	
6307102000		---- en non tissés	40	D	
63071090		---- autres:			
6307109010		----- torchons, lavettes et chamoisettes	50	D	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6307109090		----- autres	50	D	
6307200000		- Ceintures et gilets de sauvetage	2.5	A	
630790		- Autres			
6307901000		--- éventails et écrans à main	50	D	
		---- autres:			
6307902000		----- en feutres	50	D	
6307903000		----- en non tissés	40	D	
63079090		----- autres :			
6307909010		----- bandes pour le renforcement intérieur des ceintures, d'une largeur de 12 mm inclus à 102 mm inclus, constituées par deux bandes contre-collées de tissus de coton ou de matières textiles artificielles, les bords de la bande la plus étroite, rendu	50	D	
		----- autres :			
6307909091		----- patrons de vêtements	50	D	
6307909092		----- lacets	50	D	
6307909093		----- serviettes et tampons périodiques.	50	D	
6307909099		----- autres	50	D	
		II.- ASSORTIMENTS			
6308000000		Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	50	D	
		III. - FRIPERIE ET CHIFFONS			
63090000		Articles de friperie.			
6309000010		--- vêtements usagés.	50	H	
6309000090		--- autres	50	H	
6310		Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage.			
631010		- Triés			
		--- destinés à la fabrication d'articles industriels ou à l'essuyage industriel :			
63101011		---- destinés à la fabrication d'articles industriels :			
6310101110		----- de laine, de poils fins ou grossiers	25	A	
6310101120		----- de lin ou de coton	25	A	
6310101190		----- d'autres matières textiles	25	A	
63101019		----- autres :			
6310101910		----- de laine, de poils fins ou grossiers	25	A	
6310101920		----- de lin ou de coton	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6310101990		----- d'autres matières textiles	25	A	
63101090		---- autres :			
6310109010		----- de laine, de poils fins ou grossiers	50	A	
6310109020		----- de lin ou de coton	50	A	
6310109090		----- d'autres matières textiles	50	A	
631090		- Autres			
		--- destinés à la fabrication d'articles industriels ou à l'essuyage industriel:			
		----- destinés à la fabrication d'articles industriels :			
6310901100		----- de laine, de poils fins ou grossiers	25	A	
6310901200		----- de lin ou de coton	25	A	
6310901900		----- d'autres matières textiles	10	A	
63109020		---- autres :			
6310902010		----- de laine, de poils fins ou grossiers	25	A	
6310902020		----- de lin ou de coton	25	A	
6310902090		----- d'autres matières textiles	25	A	
6310909000		---- autres	50	A	
6401		Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires, ni formé de di			
64011000		- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal			
		--- hautes bottes :			
6401100010		---- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
6401100021		----- à dessus en caoutchouc	50	F	
6401100029		----- à dessus en matière plastique	50	F	
		---- autres :			
6401100030		---- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc :			
6401100041		----- demi- bottes et bottes cuissardes	50	F	
6401100049		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6401100091		----- demi- bottes et bottes cuissardes	50	F	
6401100099		----- autres	50	F	
		- Autres chaussures :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
64019100		-- Couvrant le genou			
		---- hautes bottes :			
6401910010		----- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
6401910021		----- à dessus en caoutchouc	50	F	
6401910029		----- à dessus en matière plastique	50	F	
		---- autres :			
6401910030		----- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc :			
6401910041		----- bottes cuissardes	50	F	
6401910049		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6401910091		----- bottes cuissardes	50	F	
6401910099		----- autres	50	F	
64019200		-- Couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou			
6401920010		---- de sécurité	50	F	
		---- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc :			
6401920021		----- demi- bottes et couvre- chaussures	50	F	
6401920029		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6401920091		----- demi- bottes et couvre- chaussures	50	F	
6401920099		----- autres	50	F	
64019900		-- Autres			
6401990010		---- de sécurité	50	F	
		---- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc :			
6401990021		----- couvre- chaussures	50	F	
6401990029		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6401990091		----- couvre- chaussures	50	F	
6401990099		----- autres	50	F	
6402		Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique.			
		- Chaussures de sport			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
64021200		-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges			
6402120010		---- à dessus en caoutchouc	50	F	
6402120090		---- à dessus en matière plastique	50	F	
64021900		-- Autres			
6402190010		---- à dessus en caoutchouc	50	F	
6402190090		---- à dessus en matière plastique	50	F	
64022000		-- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons			
		---- à dessus en caoutchouc			
6402200011		----- sandales et sandalettes	50	F	
6402200019		----- autres	50	F	
		---- à dessus en matière plastique :			
6402200091		----- sandales et sandalettes	50	F	
6402200099		----- autres	50	F	
64023000		-- Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal			
		---- hautes bottes:			
6402300010		----- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
6402300021		----- à dessus en caoutchouc	50	F	
6402300029		----- à dessus en matière plastique	50	F	
		---- autres :			
6402300030		----- de sécurité	50	F	
		----- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc			
6402300041		----- demi- bottes et bottes cuissardes	50	F	
6402300049		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6402300091		----- demi- bottes et bottes cuissardes	50	F	
6402300099		----- autres	50	F	
		-- Autres chaussures			
64029100		-- Couvrant la cheville			
6402910010		---- de sécurité	50	F	
		---- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc :			
6402910021		----- demi- bottes et couvre- chaussures	50	F	
6402910029		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- à dessus en matière plastique :			
6402910091		----- demi- bottes et couvre- chaussures	50	F	
6402910093		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
6402910099		----- autres	50	F	
64029900		-- Autres			
		--- hautes bottes			
6402990010		---- de sécurité	50	F	
		---- autres :			
6402990021		----- à dessus en caoutchouc	50	F	
6402990029		----- à dessus en matière plastique	50	F	
		--- autres :			
6402990030		---- de sécurité	50	F	
		---- autres :			
		----- à dessus en caoutchouc:			
6402990041		----- bottes cuissardes	50	F	
6402990042		----- sandales, sandalettes et chaussures de bain	50	F	
6402990049		----- autres	50	F	
		----- à dessus en matière plastique :			
6402990091		----- bottes cuissardes	50	F	
6402990092		----- sandales, sandalettes et chaussures de bain	50	F	
6402990093		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
6402990099		----- autres	50	F	
6403		Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel.			
		- Chaussures de sport :			
64031200		-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges			
6403120010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- autres :			
6403120020		---- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		---- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403120091		----- pour hommes	50	F	
6403120099		----- pour femmes	50	F	
64031900		-- Autres			
6403190010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- autres :			
6403190020		---- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403190091		----- pour hommes	50	F	
6403190099		----- pour femmes	50	F	
64032000		– Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil			
6403200010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- autres :			
		----- sandales et sandalettes :			
6403200020		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403200031		----- pour hommes	50	F	
6403200039		----- pour femmes	50	F	
		--- autres :			
6403200040		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403200091		----- pour hommes	50	F	
6403200099		----- pour femmes	50	F	
64033000		– Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection de métal à l'avant			
6403300010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- autres :			
6403300020		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403300091		----- pour hommes	50	F	
6403300099		----- pour femmes	50	F	
64034000		– Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal			
6403400010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- autres :			
6403400020		----- brodequins communs et bottes communes (chaussures de travail)	50	F	
		----- autres :			
6403400030		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403400091		----- pour hommes	50	F	
6403400099		----- pour femmes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel :			
64035100		-- Couvrant la cheville			
6403510010		---- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		---- autres :			
6403510021		----- brodequins communs et bottes communes (chaussures de travail)	50	F	
6403510029		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
		----- autres :			
6403510040		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403510091		----- pour hommes	50	F	
6403510099		----- pour femmes	50	F	
64035900		-- Autres			
6403590010		---- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		---- autres :			
6403590020		----- chaussures dites babouches du type traditionnel marocain	50	F	
		----- sandales et sandalettes :			
6403590030		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403590041		----- pour hommes	50	F	
6403590049		----- pour femmes	50	F	
6403590050		---- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
		---- autres :			
6403590060		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403590091		----- pour hommes	50	F	
6403590099		----- pour femmes	50	F	
		- Autres chaussures :			
64039100		-- Couvrant la cheville			
6403910010		---- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		---- autres :			
6403910021		----- brodequins communs et bottes communes (chaussures de travail)	50	F	
6403910029		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
		----- autres :			
6403910040		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403910091		----- pour hommes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6403910099		----- pour femmes	50	F	
64039900		-- Autres			
6403990010		---- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		---- autres :			
6403990020		---- chaussures dites babouches du type traditionnel marocain	50	F	
		---- sandales et sandalettes :			
6403990030		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403990041		----- pour hommes	50	F	
6403990049		----- pour femmes	50	F	
6403990050		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
		---- autres :			
6403990060		----- avec semelles intérieures d'une longueur inférieure à 24 cm	50	F	
		----- avec semelles intérieures d'une longueur de 24 cm ou plus :			
6403990091		----- pour hommes	50	F	
6403990099		----- pour femmes	50	F	
6404		Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles.			
		- Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique :			
		-- Chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket- ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires			
64041100		--- à dessus en tissus :			
6404110011		---- chaussures pour la pratique des sports	50	F	
6404110019		---- autres	50	F	
6404110090		--- autres	50	F	
64041900		-- Autres			
		--- à dessus en tissus :			
6404190011		---- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
6404190019		---- autres	50	F	
6404190090		--- autres	50	F	
64042000		- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué			
		--- à dessus en tissus :			
6404200011		---- chaussures pour la pratique des sports	50	F	
6404200012		---- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
6404200019		---- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6404200090		--- autres	50	F	
6405		Autres chaussures.			
64051000		- A dessus en cuir naturel ou reconstitué			
6405100010		--- à dessus en pelleteries naturelles	50	F	
		--- à dessus en cuir naturel :			
6405100021		---- à semelles extérieures en bois ou en liège	50	F	
6405100029		---- autres	50	F	
		--- à dessus en cuir reconstitué :			
6405100030		---- à semelles extérieures en bois ou en liège	50	F	
		---- autres :			
6405100091		----- à semelles extérieures en cuir reconstitué	50	F	
6405100099		----- autres	50	F	
64052000		- A dessus en matières textiles			
6405200010		--- à dessus en pelleterie factice	50	F	
6405200020		--- autres, à semelles extérieures en bois ou en liège	50	F	
		--- autres :			
6405200030		---- à dessus en tissu de soie ou de schappe	50	F	
		---- autres :			
		----- pantoufles :			
		----- à semelles tressées :			
6405200041		----- en sisal	50	F	
6405200049		----- en autres matières végétales	50	F	
6405200050		----- autres	50	F	
6405200060		----- espadrilles (articles à dessus en toile et à semelle tressée)	50	F	
6405200090		----- autres	50	F	
6405900010		--- chaussures à dessus en pelleteries factices	50	F	
6405900020		--- chaussures en bois ou à semelles extérieures en bois ou en liège	50	F	
		--- autres :			
		---- à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué :			
		----- à dessus en matière plastique ou en caoutchouc :			
6405900031		----- pantoufles et autres chaussures d'intérieur	50	F	
6405900039		----- autres	50	F	
6405900040		----- autres	50	F	
6405900050		---- à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique	50	F	
6405900090		---- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6406		Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties.			
640610		– Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs			
6406101000		– – – en fonte, fer ou acier	50	F	
6406102000		– – – en cuivre	50	F	
6406103000		– – – en aluminium	50	F	
64061090		– – – autres :			
6406109010		– – – – en cuir naturel	50	F	
6406109090		– – – – autres	50	F	
6406109090	b	– – – – autres	50	F	
64062000		– Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique			
6406200010		– – – en caoutchouc	50	F	
6406200090		– – – autres	50	F	
		– Autres :			
6406910000		– – En bois	50	F	
640699		– – En autres matières			
64069910		– – – guêtres, jambières, et articles similaires et leurs parties :			
6406991010		– – – – en cuir naturel ou reconstitué ou en caoutchouc	50	F	
6406991021		– – – – en bonneterie	50	F	
6406991029		– – – – autres	50	F	
6406991090		– – – – en autres matières	50	F	
64069920		– – – parties de chaussures (y compris les semelles intérieures et les talonnettes) en toutes matières autres que le métal :			
6406992010		– – – – assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures et dépourvus de semelles extérieures	50	F	
6406992010	b	– – – – assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures et dépourvus de semelles extérieures	50	F	
		– – – – autres :			
6406992020		– – – – – semelles intérieures et autres accessoires amovibles	50	F	
6406992020	b	– – – – – semelles intérieures et autres accessoires amovibles	50	F	
		– – – – – autres :			
6406992091		– – – – – en cuir naturel ou reconstitué	50	F	
6406992092		– – – – – en caoutchouc	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6406992099		----- en autres matières	50	F	
		---- autres :			
6406999100		----- en fonte, fer ou acier	50	F	
6406999900		----- autres	50	F	
6406999900	b	----- autres	50	F	
65010000		Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.			
		--- en feutre de poils ou de laine et poils :			
6501000011		---- cloches non dressées ni tournurées	50	F	
6501000011	b	---- cloches non dressées ni tournurées	50	F	
6501000019		---- autres	50	F	
6501000019	b	---- autres	50	F	
6501000090		--- autres	50	F	
6501000090	b	--- autres	50	F	
65020000		Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies.			
6502000010		--- en copeaux ou rubans de bois, paille, écorce, sparte, aloès, abaca, sisal ou autres fibres végétales non filées	50	F	
		---- autres :			
6502000091		---- en fibres textiles synthétiques ou artificielles, en matières plastiques, en lames de papier ou en fibres recouvertes combinées avec des matières plastiques	50	F	
6502000099		---- en autres matières	50	F	
65030000		Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 65.01, même garnis.			
		--- non garnis :			
6503000011		---- en feutre de poils ou de laine et poils	50	F	
6503000011	b	---- en feutre de poils ou de laine et poils	50	F	
6503000019		---- autres	50	F	
6503000019	b	---- autres	50	F	
		--- garnis :			
		---- en feutre de poils ou de laine et poils :			
6503000020		----- pour hommes	50	F	
6503000020	b	----- pour hommes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- pour femmes et enfants :			
6503000031		----- garnis chapelier	50	F	
6503000031	b	----- garnis chapelier	50	F	
6503000039		----- garnis façon modiste	50	F	
6503000039	b	----- garnis façon modiste	50	F	
		----- en feutre de laine :			
6503000040		----- pour hommes	50	F	
6503000040	b	----- pour hommes	50	F	
		----- pour femmes et enfants :			
6503000051		----- garnis chapelier	50	F	
6503000051	b	----- garnis chapelier	50	F	
6503000059		----- garnis façon modiste	50	F	
6503000059	b	----- garnis façon modiste	50	F	
		----- autres :			
6503000060		----- pour hommes	50	F	
6503000060	b	----- pour hommes	50	F	
		----- pour femmes et enfants :			
6503000091		----- garnis chapelier	50	F	
6503000091	b	----- garnis chapelier	50	F	
6503000099		----- garnis façon modiste	50	F	
6503000099	b	----- garnis façon modiste	50	F	
65040000		Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis.			
		---- non garnis :			
6504000011		---- en copeaux ou rubans de bois, paille, écorce, sparte, aloès, abaca, sisal ou autres fibres végétales non filées	50	F	
6504000019		---- en autres matières	50	F	
		---- garnis :			
6504000030		---- pour hommes	50	F	
		---- pour femmes et enfants :			
6504000091		----- garnis chapelier	50	F	
6504000099		----- garnis façon modiste	50	F	
6505		Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
65051000		– Résilles et filets à cheveux			
6505100010		– – en cheveux	50	F	
6505100090		– – autres	50	F	
65059000		– Autres :			
6505900011		– – en bonneterie foulée ou feutrée	50	F	
6505900019		– – – autres	50	F	
6505900030		– – – casquettes, képis et coiffures similaires	50	F	
		– – – autres :			
6505900091		– – – – non garnis	50	F	
6506		Autres chapeaux et coiffures, même garnis.			
65061000		– Coiffures de sécurité			
6506100010		– – – en métal	10	C	
6506100090		– – – autres	10	C	
		– Autres :			
65069100		– – En caoutchouc ou en matière plastique			
6506910010		– – – en caoutchouc	50	F	
6506910090		– – – en matières plastiques	40	F	
6506920000		– – En pelleteries naturelles	50	F	
65069900		– – En autres matières			
6506990010		– – – en métal	50	F	
6506990090		– – – en autres matières	50	F	
65070000		Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.			
6507000010		– – – bandes pour garniture intérieure	50	F	
6507000090		– – – autres	50	F	
6601		Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires).			
6601100000		– Parasols de jardin et articles similaires	50	F	
		– Autres :			
6601910000		– – A mâts ou manche télescopique	50	C	
6601990000		– – Autres	50	C	
660200		Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires.			
6602001000		– – – comportant des parties en ivoire, écaille, corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
6602009000		– – – autres	50	C	
6603		Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
660310		– Poignées et pommeaux			
6603101000		– – – entièrement ou partiellement en pierres gemmes, en pierres synthétiques ou reconstituées, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
6603102000		– – – entièrement ou partiellement en ivoire, écaille, corne blonde ou autres	50	C	
6603109000		– – – autres	50	C	
660320		– Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols			
6603201000		– – – comportant des parties en ivoire, écaille, corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
6603209000		– – – autres	50	C	
660390		– Autres			
		– – – bouts :			
6603901000		– – – – entièrement ou partiellement en pierres gemmes, en pierres synthétiques ou reconstituées, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
		– – – – autres :			
6603902100		– – – – – entièrement ou partiellement en ivoire, écaille, corne blonde ou autres	50	C	
6603902900		– – – – – autres	50	C	
		– – – autres parties, garnitures et accessoires :			
6603909100		– – – – comportant des parties en ivoire, écaille, corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
6603909900		– – – – autres	50	C	
670100		Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés.			
6701001000		– – – éventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures	50	C	
		– – – autres :			
67010091		– – – – peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet :			
6701009110		– – – – – peaux d'oies préparées, débarrassées de leurs plumes mais pas de leur duvet, non découpées	50	C	
6701009190		– – – – – autres	50	C	
6701009200		– – – – plumes, parties de plumes et duvet	50	C	
6701009900		– – – – autres	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6702		Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels.			
67021000		– En matières plastiques			
		– – – fleurs, feuillages, fruits artificiels et leurs parties :			
6702100011		– – – – parties	10	A	
6702100019		– – – – autres	10	A	
6702100090		– – – articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels	10	A	
67029000		– En autres matières			
		– – – fleurs, feuillages, fruits artificiels et leurs parties :			
6702900011		– – – – parties	10	A	
6702900019		– – – – autres	10	A	
6702900090		– – – articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels	10	A	
670300		Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires.			
6703001000		– – – cheveux simplement remis	10	A	
6703009000		– – – autres	10	A	
6704		Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs.			
		– En matières textiles synthétiques :			
6704110000		– – Perruques complètes	10	A	
6704190000		– – Autres	10	A	
67042000		– En cheveux			
6704200010		– – – perruques, postiches, mèches et articles analogues	10	A	
6704200090		– – – autres	10	A	
6704900000		– En autres matières	10	A	
680100		Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).			
6801001000		– – – en marbre	50	F	
6801009000		– – – autres	32.5	F	
6802		Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulé			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
68021000		– Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement			
		– – – cubes et dés pour mosaïques ; poudres, granulés et éclats colorés artificiellement :			
6802100011		– – – – en marbre	50	F	
6802100019		– – – – autres	50	F	
6802100090		– – – autres	50	F	
		– Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :			
68022100		– – Marbre, travertin et albâtre			
6802210010		– – – marbre	50	F	
6802210020		– – – albâtre	50	F	
6802210090		– – – autres	50	F	
6802220000		– – Autres pierres calcaires	50	F	
6802230000		– – Granit	50	F	
68022900		– – Autres pierres			
6802290010		– – – ouvrages en silex, pour le revêtement intérieur des broyeurs	50	F	
6802290090		– – – autres	50	F	
		– Autres :			
68029100		– – Marbre, travertin et albâtre			
6802910010		– – – marbre	50	F	
		– – – autres :			
		– – – – moulurés ou tournés mais non autrement travaillés :			
6802910021		– – – – – albâtre	50	F	
6802910029		– – – – – autres	50	F	
		– – – – – polis, décorés ou autrement travaillés, mais non sculptés :			
6802910030		– – – – – albâtre	50	F	
		– – – – – autres :			
6802910041		– – – – – – d'un poids net inférieur à 10 kg	50	F	
6802910049		– – – – – – autres	50	F	
6802910090		– – – – – sculptés	50	F	
68029200		– – Autres pierres calcaires			
6802920010		– – – moulurées ou tournées mais non autrement travaillées	50	F	
6802920020		– – – polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées	50	F	
6802920090		– – – sculptées	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
68029300		-- Granit			
6802930010		---- mouluré ou tourné mais non autrement travaillé	50	F	
		---- poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté :			
6802930021		----- d'un poids net inférieur à 10 kg	50	F	
6802930029		----- autres	50	F	
6802930090		---- sculpté	50	F	
68029900		-- Autres pierres			
6802990010		---- moulurées ou tournées mais non autrement travaillées	50	F	
		---- polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées :			
6802990021		----- d'un poids net inférieur à 10 kg	50	F	
6802990029		----- autres	50	F	
6802990090		---- sculptées	50	F	
68030000		Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).			
		---- blocs, plaques, dalles et tables ; ardoises pour l'écriture ou pour le dessin ; ardoises pour toitures, pour façades :			
		----- non polis :			
6803000011		----- ardoises pour toitures ou pour façades	32.5	F	
6803000013		----- dalles et tables	32.5	F	
6803000019		----- autres	32.5	F	
6803000030		---- polis	32.5	F	
6803000090		---- autres	32.5	F	
6804		Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels			
68041000		-- Meules à moudre ou à défibrer			
		---- en abrasifs agglomérés :			
6804100011		----- constitués de diamants naturels ou synthétiques	32.5	F	
6804100019		----- autres	32.5	F	
6804100090		---- autres	32.5	F	
		-- Autres meules et articles similaires :			
6804210000		-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré	32.5	F	
680422		-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6804222000		--- meules annulaires d'un diamètre intérieur (alésage) supérieur à 120 mm, d'une largeur supérieure ou égale à 70 mm, d'une épaisseur de paroi supérieure ou égale à 10 mm et d'un poids unitaire supérieur ou égal à 1,800 kg	17.5	F	
68042280		--- autres :			
		---- en abrasifs agglomérés :			
6804228011		----- artificiels	50	F	
6804228019		----- naturels	32.5	F	
6804228090		----- autres	32.5	F	
6804230000		-- En pierres naturelles	32.5	F	
68043000		- Pierres à aiguiser ou à polir à la main			
6804300010		--- en abrasifs agglomérés	32.5	F	
6804300020		--- en pierres naturelles	32.5	F	
6804300030		--- en poterie	32.5	F	
6804300090		--- autres	32.5	F	
6805		Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.			
6805100000		- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	50	F	
6805200000		- Appliqués sur papier ou carton seulement	50	F	
68053000		- Appliqués sur d'autres matières			
6805300010		--- appliqués sur tissus combinés avec du papier ou du carton	50	F	
6805300090		--- appliqués sur fibres vulcanisées ou autres supports	50	F	
6806		Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonor			
6806100000		- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	10	F	
680620		- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux.			
6806201000		--- perlite	2.5	A	
6806209000		--- autres	10	A	
6806900000		- Autres	10	F	
6807		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple).			
68071000		- En rouleaux			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6807100010		--- destinés à la protection des caisses de véhicules automobiles	32.5	F	
6807100090		--- autres	32.5	F	
68079000		- Autres			
6807900010		--- destinés à la protection des caisses de véhicules automobiles	32.5	F	
6807900090		--- autres	32.5	F	
6808000000		Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	40	F	
6809		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.			
		- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés :			
6809110000		-- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	40	F	
6809190000		-- Autres	40	F	
680990		- Autres ouvrages			
6809901000		--- statuettes, vasques, vases, coupes, cendriers et tous articles d'ornementation similaires	50	F	
6809909000		--- autres	40	F	
6810		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.			
		- Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires :			
6810110000		-- Blocs et briques pour la construction	40	F	
68101900		-- Autres			
6810190010		--- en béton léger (à base de bimsbies, de scories granulées, etc)	40	F	
6810190090		--- autres	40	F	
		- Autres ouvrages :			
68109100		-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil			
		--- planches, plaques, panneaux, carreaux et similaires, non ornementés :			
6810910011		---- en béton léger (à base de bimsbies, de scories granulées, etc)	40	F	
6810910019		---- autres	40	F	
6810910090		--- autres	40	F	
681099		-- Autres			
6810991000		--- statuettes, vasques, vases, coupes, cendriers et tous articles d'ornementation similaires	50	F	
6810992000		--- tuyaux	40	F	
6810999000		--- autres	40	F	
6811		Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires.			
68111000		- Plaques ondulées			
6811100010		--- en amiante-ciment	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6811100090		--- en cellulose-ciment et similaires	40	F	
68112000		- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires			
		--- en amiante-ciment :			
6811200011		---- carreaux, dalles (y compris les ardoises)	40	F	
6811200019		---- feuilles et panneaux	40	F	
6811200090		--- en cellulose-ciment et similaires	40	F	
68113000		- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie			
		--- en amiante-ciment :			
6811300011		---- tuyaux à pression sans emboîtement	40	F	
6811300019		---- autres	40	F	
6811300090		--- en cellulose-ciment et similaires	40	F	
68119000		- Autres ouvrages			
		--- en amiante-ciment :			
6811900011		---- matériaux et accessoires de couverture ou de revêtement	40	F	
6811900012		---- autres matériaux de construction	40	F	
6811900019		---- autres	40	F	
		--- en cellulose-ciment et similaires :			
6811900091		---- matériaux de couverture	40	F	
6811900092		---- autres matériaux de construction	40	F	
6811900099		---- autres	40	F	
6812		Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux d			
68125000		- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures			
6812500010		--- en amiante	40	C	
6812500090		--- autres	40	C	
681260		- Papiers, cartons et feutres			
		--- en amiante additionné de caoutchouc :			
6812601100		---- armés ou non, graphités ou non, destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm, présentés en rouleaux ou en plaques, importés par les fabricants de joints et conduits directement à l'usine	25	F	
6812601900		---- autres	40	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6812609100		----- destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm présentés en rouleaux ou en plaques, importés par les fabricants de joints et conduits directement à l'usine	25	F	
6812609900		----- autres	40	F	
681270		- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux			
		--- en amiante additionné de caoutchouc :			
6812701100		----- armées ou non, graphitées ou non, destinées à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm, importées par les fabricants de joints et conduites directement à l'usine .	25	F	
6812701900		----- autres	40	F	
		--- autres :			
6812709100		----- destinées à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm, importées par les fabricants de joints et conduites directement à l'usine	25	F	
6812709900		----- autres	40	F	
681290		- Autres			
68129010		--- amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium :			
6812901010		----- amiante travaillé (fibres cardées, teintés etc)	10	F	
6812901090		----- mélanges	10	F	
68129020		--- fils :			
		----- en amiante :			
6812902011		----- fils avec âme en acier	10	F	
6812902019		----- autres	10	F	
6812902090		----- autres	10	F	
68129030		--- cordes et cordons, tressés ou non :			
6812903010		----- en amiante	10	F	
6812903090		----- autres	10	F	
68129040		--- tissus et étoffes de bonneterie :			
6812904010		----- en amiante	40	F	
6812904090		----- autres	40	F	
68129090		--- autres :			
		----- tresses et bourrelets :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6812909011		----- tresses d'amiante destinées à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, armées ou non, graphitées ou non, découpées ou en morceaux, ou sous forme de rouleaux, importées par les fabricants de joints et conduites directement à l'usine	25	F	
6812909019		----- autres	40	F	
		----- autres :			
6812909091		----- carreaux de revêtement ou de pavement à base d'amiante additionné de charges et de liants autres que le ciment ou les matières plastiques artificielles	40	F	
6812909099		----- autres	2.5	A	
6813		Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante, (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellu			
68131000		- Garnitures de freins			
6813100010		--- présentées sous forme de segments et rouleaux	50	F	
6813100020		--- présentées sous forme de disques et rondelles	50	F	
6813100090		--- présentées sous forme de planches et plaques	50	F	
6813900000		- Autres	50	F	
6814		Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières.			
6814100000		- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	10	F	
68149000		- Autres			
6814900010		--- feuilles ou lamelles de mica	32.5	F	
6814900090		--- autres	32.5	F	
6815		Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs.			
6815100000		- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	2.5	A	
6815200000		- Ouvrages en tourbe	32.5	F	
		- Autres ouvrages :			
68159100		-- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite			
6815910010		--- briques non cuites en chromite	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6815910090		--- ouvrages en matières réfractaires, simplement agglomérés par un liant chimique mais non cuits, magnésiens ou contenant de la dolomie ou de la chromite à l'exclusion des briques non cuites en chromite	32.5	F	
681599		-- Autres			
6815991000		--- godets de culture se présentant sous la forme tronconique de pots de fleurs, composés de fibres cellulosiques de bois, de matières végétales formant un engrais complet, de divers engrais chimiques et de tourbe et utilisés pour le transport et la mis	17.5	F	
68159990		--- autres :			
6815999010		---- ouvrages en matières réfractaires, simplement agglomérés par un liant chimique mais non cuits	32.5	F	
6815999090		---- autres	32.5	F	
		I. - PRODUITS EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES ET PRODUITS REFRACTAIRES			
69010000		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues.			
6901000010		--- briques pesant plus de 650 kg par m3	32.5	F	
6901000090		--- autres	32.5	F	
6902		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
6902100000		- Contenant en poids plus de 50% des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3	2.5	A	
69022000		- Contenant en poids plus de 50% d'alumine (Al2O3), de silice (SiO2) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits			
6902200010		--- de silice, contenant au moins 93% de silice (Si O2)	32.5	F	
		--- silico-alumineux :			
6902200021		---- contenant plus de 7 % mais moins de 45 % d'alumine (AL2O3)	25	F	
6902200029		---- contenant 45 % ou plus d'alumine (AL2O3)	25	F	
6902200030		--- alumineux	32.5	F	
6902200090		--- autres	32.5	F	
69029000		- Autres			
6902900010		--- à base de magnésite, de dolomie ou de chromite	32.5	F	
		--- alumineux :			
6902900021		---- contenant plus de 7 % mais moins de 45 % d'alumine (AL2O3)	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6902900029		----- contenant 45 % ou plus d'alumine (AL ₂ O ₃)	32.5	F	
6902900030		---- silico-alumineux	32.5	F	
6902900090		---- autres	32.5	F	
6903		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
6903100000		- Contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	2.5	A	
690320		- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)			
6903201000		--- rouleaux tubulaires pour sole de four	10	F	
6903202000		--- gazettes pour fours	10	F	
69032090		--- autres :			
6903209010		----- contenant moins de 45 % d'alumine (AL ₂ O ₃)	32.5	F	
6903209020		----- contenant de 45 % à 90 % inclus d'alumine (AL ₂ O ₃)	32.5	F	
6903209090		----- autres	32.5	F	
69039000		- Autres			
6903900010		--- à base de graphite, de plombagine ou d'autres dérivés du carbone	32.5	F	
6903900020		--- à base de magnésite, de dolomie ou de chromite	32.5	F	
		---- autres :			
6903900091		----- contenant plus de 90 % d'oxydes métalliques	32.5	F	
6903900093		----- contenant moins de 45 % d'alumine (AL ₂ O ₃)	32.5	F	
6903900099		----- autres	32.5	F	
		II. AUTRES PRODUITS CERAMIQUES			
6904		Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique.			
69041000		- Briques de construction			
		---- en terre commune :			
6904100011		---- briques, pleines ou perforées	50	F	
6904100019		---- autres	50	F	
		---- en autres matières céramiques :			
6904100091		---- en grès	50	F	
6904100099		---- autres	50	F	
69049000		- Autres			
		---- en terre commune :			
6904900011		---- briques, pleines ou perforées	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6904900019		----- autres	50	F	
		---- en autres matières céramiques :			
6904900091		----- en grès	50	F	
6904900099		----- autres	50	F	
6905		Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment.			
69051000		- Tuiles			
6905100010		---- en terre commune	50	F	
6905100090		---- autres	50	F	
6905900000		- Autres	50	F	
69060000		Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.			
6906000010		---- en terre commune	32.5	F	
6906000090		---- en autres matières céramiques	32.5	F	
6907		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support.			
69071000		- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm			
6907100010		---- carreaux, dés et cubes pour mosaïques, dont le plus grand côté n'excède pas 5 cm	50	F	
		---- autres :			
		----- en terre commune :			
6907100021		----- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
6907100029		----- autres	50	F	
		----- en autres matières céramiques :			
6907100030		----- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
		----- autres :			
6907100091		----- en grès	50	F	
6907100092		----- en faïence ou en poterie fine	50	F	
6907100099		----- autres	50	F	
69079000		- Autres			
		---- en terre commune :			
6907900011		---- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
6907900019		---- autres	50	F	
		---- en autres matières céramiques :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6907900020		----- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
		----- autres :			
6907900091		----- en grès	50	F	
6907900092		----- en faïence ou en poterie fine	50	F	
6907900099		----- autres	50	F	
6908		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émail lés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, même sur support.			
69081000		– Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm			
6908100010		– – – carreaux, dés et cubes pour mosaïques, dont le plus grand côté n'excède pas 5 cm	50	F	
		– – – autres :			
		----- en terre commune :			
6908100021		----- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
6908100029		----- autres	50	F	
		----- en autres matières céramiques :			
6908100040		----- carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
		----- autres :			
6908100091		----- en grès	50	F	
6908100092		----- en faïence ou en poterie fine	50	F	
6908100099		----- autres	50	F	
69089000		– Autres			
		– – – en terre commune :			
6908900011		– – – – carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
6908900019		– – – – autres	50	F	
		– – – – en autres matières céramiques :			
6908900030		– – – – carreaux doubles du type «Spaltplatten»	50	F	
		– – – – autres :			
6908900091		– – – – en grès	50	F	
6908900092		– – – – en faïence ou en poterie fine	50	F	
6908900099		– – – – autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
6909		Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique.			
690911		- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques :			
		-- En porcelaine			
		--- articles à usage technique :			
6909111100		---- de machines textiles	2.5	A	
6909111900		---- autres	32.5	A	
6909119000		---- autres	32.5	C	
69091200		-- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs			
6909120010		--- briques de revêtement des broyeurs	10	A	
6909120020		--- boulets pour le broyage des émaux	10	A	
6909120090		--- autres	32.5	C	
69091900		-- Autres			
6909190010		--- briques de revêtement des broyeurs	10	A	
6909190020		--- boulets pour le broyage des émaux	10	A	
6909190090		--- autres	32.5	A	
69099000		- Autres			
6909900010		--- en porcelaine	32.5	C	
6909900090		--- en autres matières céramiques	32.5	A	
6910		Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.			
6910100000		- En porcelaine	50	F	
69109000		- Autres			
6910900010		--- en grès	50	F	
6910900020		--- en faïence ou en poterie fine	50	F	
6910900090		--- autres	50	F	
6911		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine.			
69111000		- Articles pour le service de la table ou de la cuisine			
		--- blancs ou unicolores :			
6911100011		---- services à thé ou à café	50	F	
6911100019		---- autres articles	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
6911100030		----- services à thé ou à café	50	F	
		----- autres articles :			
6911100091		----- non dorés ni argentés	50	F	
6911100099		----- dorés ou argentés entièrement ou partiellement	50	F	
69119000		- Autres			
6911900010		--- blancs ou unicolores	50	F	
		--- autres :			
6911900091		---- non dorés ni argentés	50	F	
6911900099		---- dorés ou argentés entièrement ou partiellement	50	F	
69120000		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine.			
6912000010		--- en terre commune	50	F	
6912000020		--- en grès	50	F	
		--- en faïence ou en poterie fine :			
6912000031		---- blancs ou unicolores	50	F	
6912000039		---- autres	50	F	
6912000090		--- en autres matières céramiques	50	F	
6913		Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique.			
6913100000		- En porcelaine	50	F	
69139000		- Autres			
6913900010		--- en terre commune	50	F	
6913900020		--- en grès	50	F	
6913900030		--- en faïence ou en poterie fine	50	F	
6913900090		--- en autres matières céramiques	50	F	
6914		Autres ouvrages en céramique.			
69141000		- En porcelaine			
6914100010		--- bouchons dits mécaniques munis d'un dispositif en fil métallique	50	C	
6914100020		--- boutons ou têtes pour bouchons dits «mécaniques»	50	C	
6914100090		--- autres	50	A	
69149000		- Autres			
6914900010		--- en terre commune	50	C	
6914900020		--- en grès	50	C	
6914900030		--- en faïence ou en poterie fine	50	C	
6914900040		--- en imitation de porcelaine (porérite, porcelainite, porcelite, etc)	50	C	
6914900090		--- autres	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
700100		Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.			
7001001000		---- verre dit «email», en masse	25	C	
		---- tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre; verre en masse :			
7001009100		----- verre d'optique en masse	25	C	
70010099		----- autres :			
7001009910		----- tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre	50	C	
7001009990		----- autres	50	C	
7002		Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé.			
7002100000		- Billes	25	C	
70022000		- Barres ou baguettes			
7002200010		--- en verre dit «email»	25	C	
7002200090		--- autres	25	C	
		- Tubes :			
70023100		-- En quartz ou en autre silice fondus			
7002310010		--- en verre dit «email»	25	C	
7002310090		--- autres	25	C	
70023200		-- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C			
7002320010		--- en verre dit «email»	17.5	B	
7002320090		--- autres	17.5	B	
70023900		-- Autres			
7002390010		--- en verre dit «email»	17.5	B	
		--- autres :			
7002390091		----- en cristal	17.5	B	
7002390099		----- en autre verre	17.5	A	
7003		Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.			
		- Plaques et feuilles, non armées :			
700312		-- Colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7003121000		--- en verre d'optique	25	C	
70031220		--- autres, de forme carrée ou rectangulaire :			
7003122010		----- verre à glace brute	32.5	C	
		----- autre verre coulé ou laminé :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7003122020		----- verre athermane, autre verre antiradiation et verre à faible coefficient de dilatation	32.5	C	
		----- autre :			
7003122091		----- opacifié ou plaqué	32.5	C	
7003122099		----- coloré	32.5	C	
7003129000		--- autres	32.5	C	
700319		-- Autres			
7003191000		--- en verre d'optique	25	C	
70031920		--- autres, de forme carrée ou rectangulaire :			
7003192010		---- verre à glace brute	32.5	C	
7003192090		---- autre verre coulé ou laminé	32.5	C	
70031990		--- autres :			
7003199010		---- plinthes	32.5	C	
7003199090		---- autres	32.5	C	
700320		- Plaques et feuilles, armées			
70032010		--- de forme carrée ou rectangulaire :			
7003201010		---- verre à glace brute	32.5	C	
		---- autre verre coulé ou laminé :			
7003201091		----- coloré	32.5	C	
7003201099		----- autre	32.5	C	
70032090		--- autres :			
7003209010		---- plinthes	32.5	C	
7003209090		---- autres	32.5	C	
700330		- Profilés			
70033010		--- de forme carrée ou rectangulaire :			
		---- armés :			
7003301010		----- verre à glace brute	32.5	C	
		----- autre verre coulé ou laminé :			
7003301021		----- coloré	32.5	C	
7003301029		----- autre	32.5	C	
		---- autres :			
7003301030		----- verre à glace brute, non armé	32.5	C	
		----- autre verre coulé ou laminé, non armé :			
7003301040		----- verre athermane, autre verre antiradiation et verre à faible coefficient de dilatation	32.5	C	
		----- autre :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7003301050		----- opacifié ou plaqué	32.5	C	
		----- autres :			
7003301091		----- non coloré	32.5	C	
7003301099		----- coloré	32.5	C	
70033090		---- autres :			
7003309010		---- plinthes	32.5	C	
7003309090		---- autres	32.5	C	
7004		Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.			
700420		- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7004201000		--- verre d'optique	25	C	
70042020		--- verre étiré ou soufflé dit «verre à vitres» non travaillé, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
7004202010		---- d'une épaisseur de plus de 3,5 mm	32.5	C	
7004202090		---- d'une épaisseur de 3,5 mm ou moins	32.5	C	
70042090		---- autres :			
7004209010		---- plinthes	32.5	C	
7004209090		---- autres	32.5	C	
700490		- Autre verre			
70049010		--- verre d'optique :			
7004901010		---- en blocs	25	C	
7004901020		---- en plateaux	25	C	
7004901090		---- autres	25	C	
70049020		--- autre, étiré ou soufflé dit «verre à vitres» non travaillé, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
		---- d'une épaisseur de plus de 3,5 mm :			
7004902011		----- d'une longueur maximale de 162 cm, la largeur n'excédant pas 60 cm.	32.5	C	
7004902019		----- autre	32.5	C	
7004902090		---- d'une épaisseur de 3,5 mm ou moins	32.5	C	
70049090		---- autres :			
7004909010		---- plinthes	32.5	C	
7004909090		---- autres	32.5	C	
7005		Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
700510		– Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante			
7005101000		– – – en verre d'optique	25	C	
70051020		– – – autres, coulées, ou laminées, et «verre à vitres», en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
		– – – – d'une épaisseur comprise entre 5 mm inclus et 8 mm inclus d'une surface :			
7005102011		– – – – – inférieure ou égale à 1,20 m2	32.5	C	
7005102019		– – – – – supérieure à 1,20 m2	32.5	C	
7005102090		– – – – autres	32.5	C	
70051090		– – – autres :			
7005109010		– – – – plinthes	32.5	C	
7005109090		– – – – autres	32.5	C	
		– Autre glace non armée :			
700521		– – Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie			
7005211000		– – – en verre d'optique	25	C	
7005212000		– – – autres, opacifiées	32.5	C	
70052130		– – – autres, coulées, ou laminées, et «verre à vitres», en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
		– – – – d'une épaisseur comprise entre 5 mm inclus et 8 mm inclus d'une surface :			
7005213011		– – – – – inférieure ou égale à 1,20 m2	32.5	C	
7005213019		– – – – – supérieure à 1,20 m2	32.5	A	
7005213090		– – – – autres	32.5	A	
70052190		– – – autres :			
7005219010		– – – – plinthes	32.5	C	
7005219090		– – – – autres	32.5	C	
700529		– – Autre			
7005291000		– – – en verre d'optique	25	C	
70052920		– – – autres, coulées, ou laminées, et «verre à vitres», en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
7005292010		– – – – opacifiés	32.5	A	
		– – – – autres :			
		– – – – – d'une épaisseur comprise entre 5 mm inclus et 8 mm inclus d'une surface :			
7005292021		– – – – – inférieure ou égale à 1,20 m2	32.5	C	
7005292029		– – – – – supérieure à 1,20 m2	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7005292090		----- autres	32.5	C	
70052990		---- autres :			
7005299010		----- plinthes	32.5	C	
		----- autres :			
7005299091		----- gravés, peints ou autrement décorés	32.5	C	
7005299099		----- autres	32.5	C	
700530		- Glace armée			
70053010		--- coulée ou laminée et «verre à vitres», en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :			
7005301010		----- opacifiés	32.5	C	
		----- autres :			
		----- d'une épaisseur comprise entre 5 mm inclus et 8 mm inclus d'une surface :			
7005301021		----- inférieure ou égale à 1,20 m2	32.5	C	
7005301029		----- supérieure à 1,20 m2	32.5	C	
7005301090		----- autres	32.5	C	
70053090		---- autres :			
7005309010		----- plinthes	32.5	C	
		----- autres :			
7005309091		----- gravés, peints ou autrement décorés	32.5	C	
7005309099		----- autres	32.5	C	
700600		Verre des n°s 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières.			
7006001200		--- verre d'optique	25	C	
70060092		---- autres :			
7006009210		----- plinthes	50	C	
		----- autres :			
7006009291		----- ravés, peints ou autrement décorés	50	C	
7006009299		----- autres	50	C	
7007		Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contre-collées.			
		- Verres trempés :			
700711		-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules			
7007111000		--- plats de forme carrée ou rectangulaire d'une longueur inférieure ou égale à 180 cm et d'une largeur inférieure ou égale à 110 cm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
70071190		---- autres :			
7007119010		----- émaillés	40	F	
7007119090		----- autres	40	F	
700719		-- Autres			
7007191000		--- plats de forme carrée ou rectangulaire d'une longueur inférieure ou égale à 180 cm et d'une largeur inférieure ou égale à 110 cm	50	F	
70071990		--- autres :			
7007199010		----- émaillés	40	F	
7007199090		----- autres	40	F	
		- Verres formés de feuilles contre-collées :			
7007210000		-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	40	F	
7007290000		-- Autres	40	F	
7008000000		Vitrages isolants à parois multiples	50	C	
7009		Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs.			
7009100000		- Miroirs rétroviseurs pour véhicules	50	F	
		- Autres :			
7009910000		-- Non encadrés	50	F	
7009920000		-- Encadrés	50	F	
7010		Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre.			
70101000		- Ampoules			
7010100010		--- d'une capacité de plus de 30 cm ³	32.5	F	
7010100090		--- autres	32.5	F	
70102000		- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture			
		--- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7010200011		----- en verre incolore	50	F	
7010200019		----- en verre coloré	50	F	
		--- taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage :			
7010200091		----- en cristal	50	F	
7010200099		----- en autre verre	50	F	
701090		- Autres			
		--- d'une contenance excédant 1 l :			
		----- bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- en verre neutre, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage, d'une contenance inférieure à deux cent soixante (260) centilitres :			
7010901100		----- destinés au conditionnement, en vue de leur vente au détail des produits pharmaceutiques élaborés au Maroc par les industriels agréés pour exercer cette activité particulière, importés à l'ordre des industriels intéressés et conduits directeme	10	F	
7010901200		----- destinés à la conservation du sang et du plasma humain et importés par le Centre National de Transfusion Sanguine ou pour son compte	17.5	F	
7010901300		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
		----- autres :			
70109014		----- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7010901411		----- en verre incolore	50	F	
7010901419		----- en verre coloré	50	F	
		----- taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage :			
7010901491		----- en cristal	50	F	
7010901499		----- en autre verre	50	F	
70109019		----- autres :			
7010901910		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
7010901920		----- en cristal	50	F	
7010901930		----- en autre verre non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
		----- autres :			
7010901991		----- pour le service de la table ou de la cuisine	50	F	
7010901999		----- autres	50	F	
		--- d'une contenance excédant 0,33 I mais n'excédant pas 1 I :			
		---- bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage :			
		----- en verre neutre, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage :			
7010902100		----- destinés au conditionnement, en vue de leur vente au détail des produits pharmaceutiques élaborés au Maroc par les industriels agréés pour exercer cette activité particulière, importés à l'ordre des industriels intéressés et conduits directeme	10	F	
7010902200		----- destinés à la conservation du sang et du plasma humain et importés par le Centre National de Transfusion Sanguine ou pour son compte	17.5	F	
7010902300		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
70109024		----- autres :			
		----- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7010902411		----- en verre incolore	50	F	
7010902419		----- en verre coloré	50	F	
		----- taillés,dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage :			
7010902491		----- en cristal	50	F	
7010902499		----- en autre verre	50	F	
70109029		----- autres :			
7010902910		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
7010902920		----- en cristal	50	F	
7010902930		----- en autre verre non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
		----- autres :			
7010902991		----- pour le service de la table ou de la cuisine	50	F	
7010902999		----- autres	50	F	
		---- d'une contenance excédant 0,15 I mais n'excédant pas 0,33 I :			
		---- bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage :			
		----- en verre neutre, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage:			
7010903100		----- destinés au conditionnement, en vue de leur vente au détail des produits pharmaceutiques élaborés au Maroc par les industriels agréés pour exercer cette activité particulière, importés à l'ordre des industriels intéressés et conduits directeme	10	A	
7010903200		----- destinés à la conservation du sang et du plasma humain et importés par le Centre National de Transfusion Sanguine ou pour son compte	17.5	B	
7010903300		----- en verre ordinaire, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage, exclusivement destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques, importés à l'ordre des professionnels intéressés, ou, pour leur compte à la suite de march	40	F	
7010903400		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
70109035		----- autres :			
		----- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7010903511		----- en verre incolore	50	F	
7010903519		----- en verre coloré	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage :			
7010903591		----- en cristal	50	F	
7010903599		----- en autre verre	50	F	
70109039		----- autres :			
7010903910		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
7010903920		----- en cristal	50	F	
7010903930		----- en autre verre, non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
		----- autres :			
7010903991		----- pour le service de la table ou de la cuisine	50	F	
7010903999		----- autres	50	F	
		--- d'une contenance n'excédant pas 0,15 l :			
		--- bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage :			
		----- en verre neutre, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage :			
7010909100		----- destinés au conditionnement, en vue de leur vente au détail des produits pharmaceutiques élaborés au Maroc par les industriels agréés pour exercer cette activité particulière, importés à l'ordre des industriels intéressés et conduits directement	10	A	
7010909200		----- destinés à la conservation du sang et du plasma humain et importés par le Centre National de Transfusion Sanguine ou pour son compte	17.5	B	
7010909300		----- en verre ordinaire, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage, exclusivement destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques, importés à l'ordre des professionnels intéressés, ou, pour leur compte à la suite de march	40	F	
7010909400		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
70109095		----- autres :			
		----- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7010909511		----- en verre incolore	50	F	
7010909519		----- en verre coloré	50	F	
		----- taillés, dépolis, gravés ou décorés autrement que par simple moulage :			
7010909591		----- en cristal	50	F	
7010909599		----- en autre verre	50	F	
70109099		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7010909910		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
7010909920		----- en cristal	50	F	
7010909930		----- en autre verre, non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
		----- autres :			
7010909991		----- pour le service de la table ou de la cuisine	50	F	
7010909999		----- autres	50	F	
7011		Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires.			
7011100000		- Pour l'éclairage électrique	25	A	
7011200000		- Pour tubes cathodiques	25	C	
7011900000		- Autres	25	A	
70120000		Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide.			
		--- non finies :			
7012000011		---- en verre à faible coefficient de dilatation	10	A	
7012000019		---- en autre verre	10	A	
		---- finies :			
7012000091		---- d'une contenance de 3 litres ou moins	10	A	
7012000099		---- d'une contenance de plus de 3 litres	10	A	
7013		Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n°s 70.10 ou 70.18.			
70131000		- Objets en vitrocérame			
		--- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7013100011		---- verre sans pied (gobelets)	50	F	
7013100019		---- autres	50	F	
		---- autres :			
7013100091		---- pour le service de la table ou de la cuisine	50	F	
7013100099		---- autres	50	F	
		- Verres à boire, autres qu'en vitrocérame :			
7013210000		-- En cristal au plomb	50	F	
70132900		-- Autres			
7013290010		--- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
		--- en autre verre :			
		---- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés :			
7013290021		----- verre sans pied (gobelets)	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7013290029		----- autres	50	F	
7013290090		----- autres	50	F	
		- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame :			
7013310000		-- En cristal au plomb	50	F	
7013320000		-- En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	50	F	
70133900		-- Autres			
7013390010		--- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
7013390090		--- autres	50	F	
		- Autres objets :			
7013910000		-- En cristal au plomb	50	F	
70139900		-- Autres			
7013990010		--- non taillés, ni dépolis, ni gravés, ni décorés	50	F	
7013990090		--- autres	50	F	
701400		Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement.			
70140010		--- verre d'optique et éléments en verre d'optique :			
7014001010		---- en blocs	25	C	
7014001020		---- en plateaux	25	C	
7014001090		---- autres	25	C	
70140090		--- autres :			
7014009010		---- verre de signalisation	50	C	
7014009090		---- autres	50	C	
7015		Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement ; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres.			
70151000		- Verres de lunetterie médicale			
7015100010		--- en feuilles	10	A	
7015100090		--- autres	10	A	
70159000		- Autres			
7015900010		--- bruts	10	A	
7015900090		--- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7016		Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux ;			
701610		– Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires			
7016101000		– – – en cristal	50	C	
70161090		– – – autres :			
7016109010		– – – – carreaux vitrifiés dans la masse dits «émaux de Briare»	50	C	
7016109090		– – – – autres	50	C	
701690		– Autres			
7016901000		– – – verres assemblés en vitraux	50	A	
70169090		– – – autres :			
7016909010		– – – – verre dit «multicellulaire»	32.5	C	
		– – – – autres :			
7016909091		– – – – – en verre à faible coefficient de dilatation	32.5	C	
7016909099		– – – – – en autre verre	32.5	A	
7017		Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée.			
7017100000		– En quartz ou en autre silice fondus	2.5	A	
7017200000		– En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	2.5	A	
7017900000		– Autre	2.5	A	
7018		Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'orne			
70181000		– Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie			
		– – – perles de verre :			
7018100011		– – – – taillées et polies mécaniquement	50	A	
7018100019		– – – – autres	50	C	
7018100020		– – – – imitations de perles fines	50	C	
		– – – – imitations de pierres gemmes :			
7018100031		– – – – – taillées et polies mécaniquement	50	C	
7018100039		– – – – – autres	50	C	
7018100090		– – – articles similaires de verroterie	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7018200000		– Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	10	A	
701890		– Autres			
7018901000		---- yeux artificiels	50	C	
70189090		---- autres :			
		----- objets de verroterie :			
7018909011		----- en cristal	50	C	
7018909019		----- autres	50	C	
		----- autres :			
7018909091		----- en cristal	50	A	
7018909099		----- autres (objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau dit «verre filé»).	50	C	
7019		Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, tissus, par exemple).			
		– Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés:			
70191100		-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm			
7019110010		--- en fibres non textiles	17.5	A	
		--- en fibres textiles :			
		----- en fibres textiles continues :			
7019110021		----- traités pour l'adhérence aux élastomères	17.5	A	
7019110029		----- autres, y compris les chaînes ourdies	17.5	A	
7019110090		----- en fibres textiles discontinues	17.5	A	
7019120000		-- Stratifils (rovings)	17.5	A	
70191900		-- Autres			
7019190010		--- en fibres non textiles	17.5	A	
		--- en fibres textiles :			
		----- en fibres textiles continues :			
7019190021		----- traités pour l'adhérence aux élastomères	17.5	A	
7019190029		----- autres, y compris les chaînes ourdies	17.5	A	
7019190090		----- en fibres textiles discontinues	17.5	A	
7019310000		-- Mats	17.5	A	
7019320000		-- Voiles	17.5	B	
701939		-- Autres			
		--- en fibres non textiles :			
7019391100		----- panneaux et feutres	17.5	B	
7019391900		----- autres	17.5	B	
70193990		--- en fibres textiles :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7019399010		----- en fibres textiles continues	17.5	B	
7019399090		----- en fibres textiles discontinues	17.5	B	
7019400000		- Tissus de stratifils (rovings)	17.5	A	
		- Autres tissus :			
70195100		-- D'une largeur n'excédant pas 30 cm			
7019510010		--- en fibres textiles continues	17.5	A	
7019510090		--- en fibres textiles discontinues	17.5	A	
70195200		-- D'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m2, de filaments titrant par fils simples 136 tex ou moins			
7019520010		--- en fibres textiles continues	17.5	A	
7019520090		--- en fibres textiles discontinues	17.5	A	
70195900		-- Autres			
7019590010		--- en fibres textiles continues	17.5	A	
7019590090		--- en fibres textiles discontinues	17.5	A	
701990		- Autres			
		---- fibres non textiles et ouvrages en fibres non textiles :			
7019901100		----- fibres non textiles en vrac ou en flocons	17.5	B	
7019901200		----- bourrelets et coquilles (pour le calorifugeage de tuyauteries et similaires)	17.5	B	
7019901900		----- autres	17.5	A	
70199090		---- fibres textiles et ouvrages en fibres textiles :			
7019909010		----- en fibres textiles continues	10	A	
7019909090		----- en fibres textiles discontinues	17.5	B	
702000		Autres ouvrages en verre.			
		---- articles à usage technique :			
7020001100		----- de machines textiles	2.5	F	
7020001900		----- autres	50	F	
70200090		---- autres :			
		----- articles pour l'industrie (regards et tubes de niveau, manchons, etc) et pour l'économie rurale (bacs, cloches pour jardins, etc) :			
7020009011		----- en silice ou en quartz fondu	50	F	
7020009019		----- en verre à faible coefficient de dilatation	50	F	
		----- en autre verre :			
7020009021		----- pour l'industrie	50	F	
7020009029		----- autres	50	F	
		---- autres articles :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7020009091		----- en verre à faible coefficient de dilatation, en cristal, en silice fondue ou en quartz fondu	50	F	
7020009099		----- en autre verre	50	F	
		I. - PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES			
7101		Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport.			
710110		- Perles fines			
7101101000		--- assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport	50	C	
71011090		--- autres :			
7101109010		---- brutes	25	C	
7101109090		---- travaillées	25	C	
		- Perles de culture :			
710121		-- Brutes			
7101211000		--- assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport	50	C	
7101219000		--- autres	25	C	
710122		-- Travaillées			
7101221000		--- assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport	50	C	
7101229000		--- autres	25	C	
7102		Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis.			
71021000		- Non triés			
		--- bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés :			
7102100011		---- pour usages industriels	25	C	
7102100019		---- pour autres usages	25	C	
		---- autres :			
7102100091		---- pour usages industriels	25	C	
7102100099		---- pour usages non industriels	25	C	
		- Industriels :			
7102210000		-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	25	C	
7102290000		-- Autres	25	C	
		- Non industriels :			
7102310000		-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	25	C	
7102390000		-- Autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7103		Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du			
71031000		– Brutes ou simplement sciées ou dégrossies			
7103100010		– – – pour usages industriels	10	A	
7103100090		– – – pour autres usages	10	A	
		– Autrement travaillées :			
71039100		– – Rubis, saphirs et émeraudes			
7103910010		– – – pour usages industriels	10	A	
7103910090		– – – pour usages non industriels	10	A	
7103990000		– – Autres	10	A	
7104		Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport.			
71041000		– Quartz piézo-électrique			
7104100010		– – – bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	25	C	
		– – – autres :			
7104100091		– – – – pour usages industriels	25	C	
7104100099		– – – – pour autres usages	25	C	
7104200000		– Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	25	C	
71049000		– Autres			
7104900010		– – – pour usages industriels	25	A	
7104900090		– – – pour autres usages	25	C	
7105		Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques.			
7105100000		– De diamants	25	C	
7105900000		– Autres	25	C	
		II. METAUX PRECIEUX, PLAQUES OU DOUBLES DE METAUX PRECIEUX			
7106		Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
7106100000		– Poudres	25	A	
		– Autres :			
7106910000		– – Sous formes brutes	25	C	
71069200		– – Sous formes mi-ouvrées			
7106920010		– – – barres, fils et profilés ; planches, feuilles et bandes	25	C	
7106920020		– – – tubes tuyaux et barres creuses	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7106920030		--- feuilles minces, dont l'épaisseur, support non compris est inférieure ou égale à 0,15 mm	25	C	
7106920090		--- cannetilles, copeaux, paillettes, découpures et autres	25	C	
71070000		Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées.			
7107000010		--- brut	25	C	
7107000090		--- mi-ouvré	25	C	
7108		Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
		- A usages non monétaires :			
7108110000		-- Poudres	25	C	
710812		-- Sous autres formes brutes			
7108121000		--- lingots	2.5	A	
7108129000		--- autres	17.5	B	
710813		-- Sous autres formes mi-ouvrées			
7108131000		--- barres, fils et profilés ; planches, feuilles et bandes	17.5	A	
7108132000		--- tubes, tuyaux et barres creuses	17.5	B	
7108133000		--- feuilles minces dont l'épaisseur, support non compris, est inférieure ou égale à 0,15 mm	25	A	
7108139000		--- cannetilles, copeaux, paillettes, découpures et autres	25	C	
71082000		- A usage monétaire			
7108200010		--- barres importées pour son propre compte par Bank Al-Maghrib	17.5	B	
7108200090		--- autres	17.5	B	
7109000000		Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	25	A	
7110		Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
		- Platine :			
71101100		-- Sous formes brutes ou en poudre			
7110110010		--- bruts, y compris le noir de platine	25	C	
7110110090		--- poudres	25	C	
71101900		-- Autres			
7110190010		--- barres, fils et profilés ; planches, feuilles et bandes	25	A	
7110190020		--- tubes, tuyaux et barres creuses	25	C	
7110190030		--- feuilles minces, dont l'épaisseur, support non compris est inférieure ou égale à 0,15 mm	25	C	
7110190090		--- cannetilles, copeaux, paillettes, découpures et autres	25	C	
		- Palladium :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7110210000		-- Sous formes brutes ou en poudre	25	C	
7110290000		-- Autres	25	C	
		-- Rhodium :			
7110310000		-- Sous formes brutes ou en poudre	25	C	
7110390000		-- Autres	25	C	
		-- Iridium, osmium et ruthénium :			
7110410000		-- Sous formes brutes ou en poudre	25	C	
7110490000		-- Autres	25	C	
7111000000		Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	25	C	
7112		Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux ; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux.			
7112300000		-- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	25	C	
		-- Autres :			
711291		-- D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux			
		--- déchets et débris du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :			
7112911100		---- résidus métallurgiques	25	C	
7112911900		---- autres	25	C	
7112919000		---- autres	25	C	
711292		-- De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux			
		--- déchets et débris du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :			
7112921100		---- résidus métallurgiques	25	C	
7112921900		---- autres	25	C	
7112929000		---- autres	25	C	
711299		-- Autres			
		--- déchets et débris du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :			
7112991000		---- résidus métallurgiques	25	C	
		---- déchets, rognures et débris de matières plastiques :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7112992100		----- de polymères de l'éthylène, du styrène ou du chlorure de vinyle	50	C	
7112992200		----- de produits de condensation, de polycondensation ou de polyaddition.	25	C	
7112992300		----- de produits de polymérisation ou de copolymérisation	50	C	
7112992400		----- de matières plastiques cellulosiques ou de matières albuminoïdes durcies	50	C	
7112992500		----- de dérivés chimiques du caoutchouc naturel	25	C	
7112992900		----- autres	32.5	C	
7112999000		---- autres	25	C	
		III. - BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET AUTRES OUVRAGES			
7113		Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
		- En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux :			
71131100		-- En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux			
		---- en argent :			
		----- articles de bijouterie :			
7113110011		----- médailles	50	C	
7113110019		----- autres articles	50	A	
		----- articles de joaillerie :			
7113110021		----- médailles	50	C	
7113110029		----- autres articles	50	C	
		----- autres articles :			
7113110031		----- médailles en argent	50	C	
7113110039		----- autres	50	C	
		--- en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
		---- articles de bijouterie :			
7113110051		----- médailles	50	C	
7113110059		----- autres articles	50	C	
		----- articles de joaillerie :			
7113110061		----- médailles	50	C	
7113110069		----- autres articles	50	C	
7113110090		----- autres articles	50	C	
71131900		-- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux			
		--- en autres métaux précieux :			
		---- articles de bijouterie :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7113190011		----- médailles	50	A	
7113190019		----- autres articles	50	A	
		----- articles de joaillerie :			
7113190021		----- médailles	50	C	
7113190029		----- autres articles	50	C	
7113190040		----- autres articles	50	C	
		--- en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
		----- articles de bijouterie :			
7113190051		----- médailles	50	C	
7113190059		----- autres articles	50	C	
		----- articles de joaillerie :			
7113190061		----- médailles	50	C	
7113190069		----- autres articles	50	C	
		----- autres articles :			
7113190091		----- médailles en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7113190099		----- autres articles en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
71132000		- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs			
		--- articles de bijouterie :			
		----- médailles :			
7113200011		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7113200019		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
7113200020		----- autres articles	50	C	
		--- articles de joaillerie :			
		----- médailles :			
7113200031		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7113200039		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
7113200040		----- autres articles	50	C	
		--- autres articles :			
7113200091		----- médailles en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7113200099		----- autres articles en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
7114		Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
		- En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux :			
71141100		-- En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux			
		--- en métaux précieux :			
7114110011		----- médailles	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7114110019		----- autres articles	50	C	
		---- en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
7114110091		----- médailles en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
7114110099		----- autres articles en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	A	
71141900		-- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux			
		---- en métaux précieux :			
7114190011		----- médailles	50	C	
7114190019		----- autres articles	50	C	
		---- en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
		----- médailles :			
7114190021		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7114190029		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
		----- autres articles :			
7114190091		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7114190099		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
71142000		- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs			
		---- médailles :			
7114200011		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7114200019		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
		---- autres articles :			
7114200091		----- en plaqués ou doublés d'argent	50	C	
7114200099		----- en plaqués ou doublés d'autres métaux précieux	50	C	
7115		Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
7115100000		- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	25	C	
711590		- Autres			
71159010		--- articles pour usages techniques ou pour laboratoires :			
7115901010		---- creusets en platine	25	C	
7115901020		---- autres, en métaux précieux	25	C	
7115901090		---- autres, en plaqués ou doublés de métaux précieux	25	C	
71159090		---- autres :			
7115909010		----- en métaux précieux	50	C	
7115909090		----- en doublés ou plaqués de métaux précieux	50	A	
7116		Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
71161000		– En perles fines ou de culture			
7116100010		– – – – pour usages industriels	50	C	
		– – – – autres :			
7116100093		– – – – colliers, bracelets	50	C	
7116100099		– – – – autres	50	C	
71162000		– En pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées			
7116200010		– – – pour usages industriels	50	C	
		– – – autres :			
		– – – – exclusivement en pierres gemmes :			
7116200021		– – – – – colliers, bracelets, et autres ouvrages en pierres gemmes simplement enfilées sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	50	C	
7116200029		autres	50	C	
7116200090		– – – – autres	50	A	
7117		Bijouterie de fantaisie.			
		– En métaux communs, même argentés, dorés ou platinés :			
711711		– – Boutons de manchettes et boutons similaires			
7117111000		– – – ébauches et formes de boutons	50	C	
7117112000		– – – boutons de manchettes et similaires	50	A	
7117119000		– – – parties de boutons	50	C	
7117190000		– – Autres	50	A	
711790		– Autres			
		– – – boutons de manchettes et similaires (y compris leurs ébauches, leurs formes et leurs parties) :			
7117901100		– – – – boutons	50	C	
7117901900		– – – – autres	50	C	
		– – – autres :			
7117909100		– – – – en bois	50	C	
7117909300		– – – – en plâtre ou en composition à base de plâtre	40	C	
7117909900		– – – – autres	50	A	
7118		Monnaies.			
7118100000		– Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	2.5	A	
711890		– Autres			
		– – – en or :			
7118901000		– – – – ayant encore cours légal dans le pays d'origine ou d'émission	17.5	B	
		– – – – autres :			
7118902100		– – – – – importées pour son propre compte par Bank Al-Maghrib	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7118902900		----- autres	25	C	
7118903000		---- en argent	17.5	B	
7118909000		---- autres	2.5	A	
		I. - PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRESENTES SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES			
7201		Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires.			
72011000		– Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5% ou moins de phosphore			
7201100010		– – fonte entièrement fabriquée au charbon de bois, contenant en poids du phosphore et du soufre dans une proportion maxima de 0,07% et de 0,03% respectivement	17.5	B	
		– – – autres :			
7201100091		– – – – contenant en poids plus de 1,50 % de manganèse	17.5	B	
7201100099		– – – – autres	17.5	B	
72012000		– Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5% de phosphore			
7201200010		– – – contenant en poids 1 % ou moins de silicium	17.5	B	
7201200090		– – – autres	17.5	B	
72015000		– Fontes brutes alliées ; fontes spiegel			
7201500010		– – – fontes spiegel	17.5	B	
		– – – fontes brutes alliées :			
7201500091		– – – – contenant en poids de 0,30 % inclus à 1% inclus de titane et de 0,50% inclus à 1% inclus de vanadium	17.5	B	
7201500099		– – – – autres	17.5	B	
7202		Ferro-alliages.			
		– Ferromanganèse :			
7202110000		– – Contenant en poids plus de 2% de carbone	17.5	B	
7202190000		– – Autres	17.5	B	
		– Ferrosilicium :			
7202210000		– – Contenant en poids plus de 55% de silicium	17.5	B	
7202290000		– – Autres	17.5	B	
7202300000		– Ferro-silico-manganèse	17.5	B	
		– Ferrochrome :			
7202410000		– – Contenant en poids plus de 4% de carbone	17.5	B	
7202490000		– – Autres	17.5	B	
7202500000		– Ferro-silico-chrome	17.5	B	
7202600000		– Ferronickel	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7202700000		– Ferromolybdène	17.5	B	
7202800000		– Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	17.5	B	
		– Autres :			
7202910000		– – Ferrotitane et ferro-silico-titane	17.5	B	
7202920000		– – Ferrovanadium	17.5	B	
7202930000		– – Ferroniobium	17.5	B	
720299		– – Autres			
7202991000		– – – ferrophosphores contenant en poids 15% et plus de phosphore	17.5	B	
72029990		– – – autres :			
7202999010		– – – – ferro-aluminium, ferro-silico-aluminium et ferro-silico-mangano-aluminium	17.5	B	
7202999090		– – – – autres	17.5	A	
7203		Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes similaires.			
7203100000		– Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	17.5	B	
7203900000		– Autres	17.5	B	
7204		Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier.			
72041000		– Déchets et débris de fonte			
7204100010		– – – non triés ni classés	17.5	B	
7204100090		– – – autres	17.5	B	
		– Déchets et débris d'aciers alliés :			
72042100		– – D'aciers inoxydables			
7204210012		– – – non triés ni classés	17.5	B	
7204210092		– – – autres	17.5	B	
72042900		– – Autres			
7204290012		– – – non triés ni classés	17.5	B	
7204290092		– – – autres	17.5	B	
72043000		– Déchets et débris de fer ou d'acier étamés			
7204300012		– – – non triés ni classés	17.5	B	
7204300092		– – – autres	17.5	B	
		– Autres déchets et débris :			
72044100		– – Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7204410010		---- non triés ni classés	17.5	B	
		---- autres :			
7204410091		----- tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	17.5	B	
7204410093		----- paquets de ferrailles, mêmes cadmiées, mais sans autre revêtement métallique, ni émaillage dits «paquets noirs»	17.5	B	
7204410095		----- autres ferrailles en paquets	17.5	B	
7204410099		----- autres	17.5	B	
72044900		-- Autres			
7204490012		---- non triés ni classés	17.5	B	
		---- autres :			
7204490092		----- tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	17.5	B	
7204490094		----- paquets de ferrailles, mêmes cadmiées, mais sans autre revêtement métallique, ni émaillage dits «paquets noirs»	17.5	B	
7204490096		----- autres ferrailles en paquets	17.5	B	
7204490098		----- autres	17.5	B	
7204500000		- Déchets lingotés	17.5	B	
7205		Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier.			
72051000		- Grenailles			
7205100010		--- provenant de fil de fer ou d'acier (y compris de fil machine)	17.5	B	
7205100090		--- autres	17.5	B	
		- Poudres :			
7205210000		-- D'aciers alliés	17.5	B	
7205290000		-- Autres	17.5	A	
		II. - FER ET ACIERS NON ALLIES			
7206		Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03.			
72061000		- Lingots			
7206100010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		---- autres :			
7206100091		----- en acier spécial	17.5	B	
7206100099		----- autres	17.5	B	
72069000		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7206900010		--- destinés au laminage, au forgeage ou à la refonte, obtenus soit par cinglage au marteau-pilon d'une loupe de fer puddlé de manière à éliminer la scorie d'affinage, soit par soudage, au moyen d'un laminage à haute température, de paquets de fer ou d'	17.5	B	
7206900090		--- autres (par exemple, le fer obtenu par électrolyse, brisé et présenté en morceaux)	17.5	B	
7207		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.			
		- Contenant en poids moins de 0,25% de carbone :			
72071100		-- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur			
		--- de section carrée supérieure à 1.225 mm ² :			
7207110011		---- laminés	10	A	
7207110019		---- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7207110091		---- laminés	17.5	B	
7207110099		---- autres	17.5	B	
72071200		-- Autres, de section transversale rectangulaire			
		--- d'une épaisseur minimum de 6 mm, d'une largeur minimum de 150 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le quart de la largeur :			
7207120011		---- laminés	17.5	B	
7207120019		---- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7207120091		---- laminés	17.5	B	
7207120099		---- autres	17.5	B	
72071900		-- Autres			
7207190010		--- ébauches de forge	17.5	B	
7207190090		--- autres	17.5	B	
72072000		- Contenant en poids 0,25% ou plus de carbone			
		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble :			
7207200011		---- ébauches pur profilés	17.5	B	
7207200019		---- ébauches de forge	17.5	B	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 6 mm, d'une largeur minimum de 150 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le quart de la largeur :			
7207200021		----- forgés	17.5	B	
7207200029		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7207200031		----- forgés	17.5	B	
7207200039		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7207200041		---- ébauches pour profilés	17.5	B	
7207200049		---- ébauches de forge	17.5	B	
		---- autres :			
		----- de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 6 mm, d'une largeur minimum de 150 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le quart de la largeur :			
7207200051		----- laminés	17.5	B	
7207200059		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7207200091		----- laminés	10	A	
7207200099		----- autres	17.5	B	
7208		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.			
72081000		- Enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief			
7208100010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
7208100091		---- d'une largeur inférieure à 1,50 m	17.5	B	
7208100099		---- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
		- Autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés :			
72082500		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus			
7208250010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208250020		--- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208250031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208250039		----- autres	17.5	B	
7208250090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
72082600		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7208260010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208260020		--- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208260031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208260039		----- autres	17.5	B	
7208260090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
72082700		-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm			
7208270010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208270020		--- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208270031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208270039		----- autres	17.5	B	
7208270090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
		- Autres, enroulés, simplement laminés à chaud :			
72083600		-- D'une épaisseur excédant 10 mm			
7208360010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208360020		--- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208360031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208360039		----- autres	17.5	B	
7208360090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
720837		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7208371000		--- d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm, d'une largeur supérieure ou égale à 900 mm mais n'excédant pas 1500 mm	2.5	A	
72083790		--- autres :			
7208379010		---- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208379020		---- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208379031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208379039		----- autres	17.5	B	
7208379090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
720838		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7208381000		--- d'une largeur supérieure ou égale à 900 mm mais n'excédant pas 1500 mm	2.5	A	
72083890		--- autres :			
7208389010		---- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208389020		---- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres :			
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208389031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208389039		----- autres	17.5	B	
7208389090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
720839		-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm			
7208391000		--- d'une épaisseur supérieure ou égale à 1,6 mm, d'une largeur supérieure ou égale à 900 mm mais n'excédant pas 1500 mm	2.5	A	
72083990		--- autres :			
7208399010		---- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208399020		---- autres, pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- d'une largeur inférieure à 1,50 m :			
7208399031		----- destinés au relaminage	17.5	B	
7208399039		----- autres	17.5	B	
7208399090		----- d'une largeur égale ou supérieure à 1,50 m	17.5	B	
72084000		- Non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief			
7208400010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
7208400091		---- d'une épaisseur inférieure ou égale à 4,75 mm	17.5	B	
7208400099		---- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
		- Autres, non enroulés, simplement laminés à chaud :			
72085100		-- D'une épaisseur excédant 10 mm			
7208510010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208510090		--- autres	17.5	B	
72085200		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm			
7208520010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
7208520091		---- de plus de 4,75 mm d'épaisseur	17.5	B	
7208520099		---- autres	17.5	B	
72085300		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7208530010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208530020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
7208530090		--- autres	17.5	B	
72085400		-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm			
7208540010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208540020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7208540030		----- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
		----- de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus :			
7208540041		----- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
7208540049		----- de 0,50 mm inclus à 1 mm inclus	17.5	B	
7208540090		----- de moins de 0,50 mm	17.5	B	
720890		- Autres			
		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7208901000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, même simplement traités à la surface, mais non autrement ouvrés :			
72089020		--- simplement lustrés, polis ou glacés	17.5	B	
7208902010		--- autrement traités à la surface	17.5	B	
7208902090		--- autres :			
72089090		--- simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	32.5	C	
7208909010		--- autres	32.5	C	
7209		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.			
		- Enroulés, simplement laminés à froid :			
72091500		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus			
		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209150010		--- autres	17.5	B	
7209150090		-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm			
		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209160010		--- autres, dit «magnétiques»	17.5	B	
7209160020		--- autres :			
7209160091		----- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
7209160099		----- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
72091700		-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7209170010		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209170020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
7209170090		--- autres	17.5	B	
72091800		-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			
7209180010		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209180020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
7209180090		--- autres	17.5	B	
		-- Non enroulés, simplement laminés à froid :			
72092500		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus			
7209250010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209250090		--- autres	17.5	B	
72092600		-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm			
7209260010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209260020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			
7209260091		---- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
7209260099		---- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
72092700		-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm			
7209270010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209270020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
7209270090		--- autres	17.5	B	
72092800		-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7209280010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7209280020		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
7209280090		--- autres	17.5	B	
720990		- Autres			
7209901000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
72099020		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, même simplement traités à la surface, mais non autrement ouvrés :			
7209902010		----- simplement lustrés, polis ou glacés	17.5	B	
7209902090		----- autres	17.5	B	
7209909000		----- autres	32.5	C	
7210		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.			
		- Etamés :			
721011		-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus			
7210111000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
72101120		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés :			
7210112010		----- fer blanc	17.5	B	
7210112090		----- autres	17.5	B	
7210119000		--- autres	32.5	C	
721012		-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			
7210121000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
72101220		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés :			
7210122010		----- fer blanc	17.5	B	
7210122090		----- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
7210129100		----- fer blanc indenté	17.5	B	
7210129900		----- autres	32.5	C	
721020		- Plombés, y compris le fer terne			
7210201000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	32.5	F	
		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7210202100		---- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, ondulés	40	F	
7210202200		---- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, de surface plane	32.5	F	
7210202900		---- autres, même ondulés	32.5	F	
7210209000		--- autres	32.5	F	
72103000		- Zingués électrolytiquement			
		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble :			
7210300011		----- en acier d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa	17.5	B	
7210300019		----- autres	17.5	B	
		--- autres :			
		---- en acier d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa :			
		----- simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7210300021		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, ondulés	17.5	B	
7210300022		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, de surface plane	17.5	B	
7210300029		----- autres, même ondulés	17.5	B	
7210300030		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
		----- simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7210300041		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, ondulés	17.5	B	
7210300042		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, de surface plane	17.5	B	
7210300049		----- autres, même ondulés	17.5	B	
7210300090		----- autres	17.5	B	
		- Autrement zingués :			
721041		-- Ondulés			
		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	40	F	
7210411000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	40	F	
7210412000		--- autres	40	F	
7210419000		--- autres	40	F	
721049		-- Autres			
		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	32.5	F	
7210491000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	32.5	F	
7210492000		--- autres	32.5	F	
7210499000		--- autres	32.5	F	
721050		- Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome			
		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7210501000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7210502000		--- autres	32.5	C	
7210509000		--- autres	32.5	C	
		- Revêtus d'aluminium :			
721061		-- Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc			
		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7210611000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7210612000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7210619000		--- autres	32.5	C	
721069		-- Autres			
7210691000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7210692000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7210699000		--- autres	32.5	C	
721070		-- Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques			
7210701000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	40	F	
7210702000		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés	40	F	
7210709000		--- autres	40	F	
721090		-- Autres			
7210901000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	F	
		--- autres, simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, mais non autrement ouvrés :			
7210902100		---- argentés, dorés, platinés ou émaillés	17.5	F	
7210902200		---- vernis ou étamés et imprimés	32.5	F	
7210902300		---- chromés et imprimés	32.5	F	
72109029		---- autres :			
		----- plaqués :			
7210902911		----- d'une épaisseur de 3 mm et plus	17.5	F	
7210902919		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	F	
		----- autres :			
7210902991		----- chromés	17.5	F	
7210902999		----- autres	17.5	F	
72109090		---- autres :			
7210909010		---- argentés, dorés ou platinés	32.5	F	
7210909020		---- émaillés	32.5	F	
7210909090		---- autres	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7211		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus.			
		– Simplement laminés à chaud :			
72111300		-- Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief			
7211130010		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres, d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur :			
7211130021		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
7211130029		---- autres	17.5	B	
7211130030		---- autres, d'une épaisseur de 5 mm exclus à 100 mm inclus	17.5	B	
		---- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm :			
7211130040		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres :			
7211130051		d'une épaisseur maximum de 4,75 mm	17.5	B	
7211130059		autres	17.5	B	
7211130090		---- autres	17.5	B	
72111400		-- Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus			
7211140010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
7211140021		---- pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
7211140022		---- destinés au relaminage	17.5	B	
7211140029		---- autres	17.5	B	
		--- autres, d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur :			
7211140031		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
7211140039		---- autres	17.5	B	
7211140040		---- autres, d'une épaisseur de 5 mm exclus à 100 mm inclus	17.5	B	
		---- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7211140050		----- dits «magnétiques»	17.5	B	
		----- autres :			
7211140061		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7211140069		----- autres	17.5	B	
7211140090		---- autres	17.5	B	
72111900		-- Autres			
7211190010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm, d'une épaisseur minimum de 1,5 mm présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
7211190020		---- pour laminés plats dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- destinés au relaminage :			
7211190031		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
7211190039		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7211190041		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
7211190049		----- autres	17.5	B	
		--- autres, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur :			
7211190051		----- dits «magnétiques»	17.5	B	
7211190059		----- autres	17.5	B	
		--- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm :			
7211190060		----- dits «magnétiques»	17.5	B	
		----- autres, d'une épaisseur :			
7211190071		----- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
7211190072		----- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
7211190073		----- de 0,50 mm inclus à 1 mm inclus	17.5	B	
7211190074		----- de moins de 0,50 mm	17.5	B	
7211190079		----- autres	17.5	B	
7211190090		---- autres	17.5	B	
		-- Simplement laminés à froid :			
72112300		-- Contenant en poids moins de 0,25% de carbone			
		--- d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur :			
7211230010		----- dits «magnétiques»	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- destinés à faire le fer blanc (présentés en rouleaux) :			
7211230021		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm et d'une largeur supérieure à 457 mm.	17.5	B	
7211230029		----- autres	17.5	B	
7211230030		----- autres	17.5	B	
		---- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm :			
7211230040		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres, d'une épaisseur :			
7211230051		----- de 3 mm ou plus	17.5	B	
7211230052		----- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
7211230053		----- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
7211230054		----- de 0,50 mm inclus à 1 mm inclus	17.5	B	
7211230059		----- de moins de 0,50 mm	17.5	B	
7211230090		---- autres	17.5	B	
72112900		-- Autres			
7211290010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres, d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur :			
7211290020		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- destinés à faire le fer blanc (présentés en rouleaux) :			
7211290031		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm et d'une largeur supérieure à 457 mm	17.5	B	
7211290039		----- autres	17.5	B	
7211290040		----- autres	17.5	B	
		---- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm :			
7211290050		---- dits «magnétiques»	17.5	B	
		---- autres, d'une épaisseur :			
7211290061		----- de 3 mm ou plus	17.5	B	
7211290062		----- de 2 mm inclus à 3 mm exclus	17.5	B	
7211290063		----- de 1 mm exclus à 2 mm exclus	17.5	B	
7211290064		----- de 0,50 mm inclus à 1 mm inclus	17.5	B	
7211290069		----- de moins de 0,50 mm	17.5	B	
7211290090		---- autres	17.5	B	
721190		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7211901000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore, soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
72119020		--- autres, même simplement traités à la surface, mais non autrement ouvrés :			
7211902010		---- d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
7211902020		---- autres, d'une largeur supérieure à 500 mm	17.5	B	
7211902090		---- autres	17.5	B	
7211909000		--- autres	32.5	C	
7212		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.			
721210		- Etamés			
7212101000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore, soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres, d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			
72121021		---- simplement étamés, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212102110		----- d'une épaisseur de 0,50 mm ou plus	10	B	
7212102190		----- d'une épaisseur de moins de 0,50 mm	17.5	A	
7212102900		---- autres	25	C	
		--- autres :			
72121091		---- simplement étamés, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212109110		----- fer blanc	17.5	B	
7212109190		----- autres	17.5	B	
7212109900		---- autres	32.5	C	
72122000		- Zingués électrolytiquement			
7212200010		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- simplement zingués, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212200021		----- en acier d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa	17.5	B	
7212200029		----- autres	17.5	B	
7212200030		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7212200091		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, simplement ondulés, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7212200092		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, de surface plane, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7212200093		----- autres, simplement zingués, même ondulés, mais non autrement ouvrés .	17.5	B	
7212200099		----- autres	17.5	B	
721230		- Autrement zingués			
		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	32.5	F	
		--- autres :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			
7212302100		----- simplement zingués, même ondulés, mais non autrement ouvrés	40	F	
7212302900		----- autres	32.5	F	
		----- autres :			
7212309100		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, simplement ondulés, mais non autrement ouvrés	40	F	
7212309200		----- d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm, de surface plane, mais non autrement ouvrés	32.5	F	
7212309300		----- autres, simplement zingués, ondulés, mais non autrement ouvrés	40	F	
7212309400		----- autres, simplement zingués, mais non autrement ouvrés	32.5	F	
7212309900		----- autres	32.5	F	
721240		- Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7212401000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04 % pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07 % pour ces deux éléments pris ensemble	40	F	
7212402000		--- autres, dits «magnétiques»	40	F	
		--- autres :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			
7212403100		----- simplement peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, même ondulés, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
7212403900		----- autres	40	F	
		----- autres :			
7212409100		----- simplement peints, vernis ou revêtus de matières plastiques, même ondulés, mais non autrement ouvrés	40	F	
7212409900		----- autres	40	F	
721250		- Autrement revêtus			
7212501000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7212502000		--- autres, dits «magnétiques»	17.5	B	
		--- autres :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			
		----- simplement revêtus, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212503100		----- argentés, dorés, platinés	17.5	B	
7212503200		----- émaillés	17.5	B	
7212503300		----- plombés	17.5	B	
7212503900		----- autres (cuivrés, oxydés artificiellement, nickelés, parkérisés, imprimés, etc)	10	A	
7212504000		----- autres	32.5	F	
		----- autres :			
7212505100		----- simplement plombés, de surface plane, non autrement ouvrés, d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm	32.5	F	
7212505200		----- simplement plombés, ondulés, mais non autrement ouvrés, d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm	40	F	
7212505900		----- autres, plombés, même ondulés, mais non autrement ouvrés	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autrement revêtus, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212506100		----- argentés, dorés, platinés	17.5	B	
7212506200		----- émaillés	17.5	B	
7212506300		----- chromés et imprimés	32.5	F	
7212506400		----- chromés	17.5	B	
7212506900		----- autres	17.5	B	
7212509000		----- autres	32.5	F	
721260		– Plaqués			
7212601000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm n'excède pas le dixième de la largeur :			
		----- simplement plaqués, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212602100		----- laminés à chaud	17.5	B	
7212602900		----- laminés à froid	17.5	B	
7212603000		----- autres	32.5	F	
		----- autres :			
72126091		----- simplement plaqués, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
7212609110		----- d'une épaisseur de 3 mm et plus	17.5	B	
7212609190		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
7212609900		----- autres	32.5	F	
7213		Fil machine en fer ou en aciers non alliés.			
721310		– Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage			
7213101000		--- de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié	17.5	B	
7213109000		--- autres	50	F	
7213200000		– Autres, en aciers de décolletage	17.5	B	
		– Autres :			
721391		-- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm			
7213911000		--- contenant en poids 0,6% ou plus de carbone	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7213912000		----- d'un diamètre inférieur à 5,5 mm, contenant en poids 0,08% ou moins de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,03% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,05% pour ces deux éléments pris	17.5	B	
7213919000		----- autres	50	F	
7213990000		-- Autres	17.5	B	
7214		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.			
72141000		-- Forgées			
		--- de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié :			
7214100011		----- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7214100019		----- autres	17.5	B	
7214100090		---- autres	17.5	B	
721420		-- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage			
7214202000		--- de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié	17.5	B	
7214209000		---- autres	50	F	
7214300000		-- Autres, en aciers de décolletage	17.5	B	
		-- Autres :			
72149100		-- De section transversale rectangulaire			
7214910010		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7214910090		--- autres	17.5	B	
721499		-- Autres			
7214991000		--- de section transversale en forme de cercle aplati	17.5	B	
		--- autres :			
7214999100		----- fer à béton	50	F	
7214999900		----- autres	17.5	B	
7215		Autres barres en fer ou en aciers non alliés.			
721510		-- En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid			
7215101000		--- de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié	40	C	
7215109000		--- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
721550		– Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid			
		– – – de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié :			
7215501000		– – – – en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		– – – – autres :			
7215502100		– – – – – n'excédant pas 13 mm dans la plus grande dimension de la section, étirées ou tréfilées	50	F	
7215502900		– – – – – autres	40	F	
7215509000		– – – autres	17.5	B	
721590		– Autres			
		– – – de section transversale en forme de cercle aplati ou de rectangle modifié :			
7215901100		– – – – en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7215901900		– – – – autres	40	F	
7215909000		– – – autres	17.5	A	
7216		Profilés en fer ou en aciers non alliés.			
7216100000		– Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	17.5	B	
		– Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm :			
7216210000		– – Profilés en L	17.5	B	
7216220000		– – Profilés en T	17.5	B	
		– Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus :			
72163100		– – Profilés en U			
7216310010		– – – à ailes à faces parallèles	17.5	B	
7216310090		– – – autres	17.5	B	
72163200		– – Profilés en I			
7216320010		– – – à ailes à faces parallèles	17.5	B	
7216320090		– – – autres	17.5	B	
7216330000		– – Profilés en H	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7216400000		– Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	17.5	B	
7216500000		– Autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud	17.5	B	
		– Profilés simplement obtenus ou parachevés à froid :			
721661		– – Obtenus à partir de produits laminés plats			
7216611000		– – – en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		– – – autres :			
7216619100		– – – – n'excédant pas 13 mm dans la plus grande dimension de la section, étirés ou tréfilés	50	C	
7216619900		– – – – autres	40	C	
721669		– – Autres			
7216691000		– – – en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		– – – autres :			
7216699100		– – – – n'excédant pas 13 mm dans la plus grande dimension de la section, étirés ou tréfilés	50	C	
7216699900		– – – – autres	40	C	
		– Autres :			
721691		– – Obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats			
7216911000		– – – en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		– – – autres :			
7216912100		– – – – simplement forgés	17.5	B	
7216912200		– – – – autres, d'une largeur apparente supérieure à 500 mm, laqués	32.5	C	
7216912900		– – – – autres, n'excédant pas 13 mm dans la plus grande dimension de la section, étirés ou tréfilés	50	C	
		– – – – autres :			
7216919100		– – – – – chemins de câbles	50	C	
72169199		– – – – – autres :			
7216919910		– – – – – simplement plaqués	40	C	
7216919990		– – – – – autres	40	C	
721699		– – Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7216991000		--- en acier contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
7216992100		---- simplement forgés	17.5	B	
7216992900		---- autres, d'une largeur apparente supérieure à 500 mm, laqués	32.5	C	
		---- autres :			
7216999100		----- chemins de câbles	50	C	
72169999		----- autres :			
7216999910		----- simplement plaqués	40	C	
7216999990		----- autres	40	C	
7217		Fils en fer ou en aciers non alliés.			
721710		- Non revêtus, même polis			
7217101000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7217102000		--- autres, d'un diamètre supérieur à 4 mm et inférieur à 6,50 mm, d'une teneur en carbone inférieure à 0,17%, en manganèse inférieure à 0,50%, en soufre inférieure ou égale à 0,02%, en phosphore inférieure ou égale à 0,02%, en silicium inférieure ou ég	17.5	B	
72171090		--- autres :			
7217109010		---- fils bruts, recuits noirs	50	F	
7217109020		---- fils d'acier, étiré blanc, ayant subi un traitement spécial pour être directement utilisés dans le cerclage des emballages dont la coupe transversale, de section ovale, a une largeur de 1,3 mm et d'une résistance à la traction de 130/140 kg au mill	50	F	
7217109090		---- autres	50	F	
721720		- Zingués			
7217201000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
		--- autres :			
7217209100		---- d'un diamètre inférieur ou égal à 0,85 mm	25	C	
7217209900		---- autres	50	F	
721730		- Revêtus d'autres métaux communs			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7217301000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	2.5	A	
		--- autres :			
7217309100		---- cuivrés, pour soudure, importés en bobines	50	F	
7217309900		---- autres	25	C	
721790		- Autres			
7217901000		--- en acier contenant en poids 0,6% ou plus de carbone, à condition que la teneur en soufre et en phosphore soit inférieure en poids à 0,04% pour chacun de ces éléments pris isolément et à 0,07% pour ces deux éléments pris ensemble	17.5	B	
7217902000		--- autres, autrement métallisés	25	C	
7217909000		--- autres	50	F	
		III. ACIERS INOXYDABLES			
7218		Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi produits en aciers inoxydables.			
72181000		- Lingots et autres formes primaires			
7218100010		---- forgés	17.5	B	
7218100090		---- autres	17.5	B	
		- Autres :			
72189100		-- De section transversale rectangulaire			
7218910010		---- ébauches pour profilés	17.5	B	
7218910020		---- ébauches de forge	17.5	B	
7218910091		---- autres : ---- forgés	17.5	B	
7218910099		---- autres	17.5	B	
72189900		-- Autres			
7218990010		---- ébauches pour profilés	17.5	B	
7218990020		---- ébauches de forge	17.5	B	
		---- autres :			
7218990091		---- forgés	17.5	B	
7218990099		---- autres	17.5	B	
7219		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		- Simplement laminés à chaud, enroulés :			
7219110000		-- D'une épaisseur excédant 10 mm	17.5	B	
7219120000		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm.	17.5	B	
7219130000		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm.	17.5	B	
7219140000		-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Simplement laminés à chaud, non enroulés :			
7219210000		-- D'une épaisseur excédant 10 mm	17.5	B	
7219220000		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm.	17.5	B	
7219230000		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm.	17.5	B	
7219240000		-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	17.5	B	
		– Simplement laminés à froid :			
7219310000		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	17.5	B	
7219320000		-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	17.5	B	
7219330000		-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	17.5	B	
7219340000		-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm.	17.5	B	
7219350000		-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	17.5	B	
72199000		– Autres			
7219900010		--- simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire, plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés .	17.5	B	
		---- autres :			
7219900091		---- simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire	17.5	B	
7219900099		---- autres	17.5	B	
7220		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm.			
		– Simplement laminés à chaud :			
72201100		-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus			
7220110010		--- d'une largeur supérieure à 500 mm, en bobines d'un poids de 500 kg ou plus .	17.5	B	
7220110020		--- de section rectangulaire, d'une largeur de plus de 150 mm, d'une épaisseur de 5 mm exclus à 100 mm inclus	17.5	B	
7220110030		--- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
7220110090		--- autres	17.5	B	
72201200		-- D'une épaisseur inférieure à 4,75 mm			
7220120010		--- d'une largeur supérieure à 500 mm, d'une épaisseur de plus de 1,50 mm, en bobines d'un poids de 500 kg ou plus	17.5	B	
7220120020		--- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
7220120030		--- autres, d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7220120090		--- autres	17.5	B	
72202000		– Simplement laminés à froid			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7220200010		--- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, excède pas le dixième de la largeur	10	A	
7220200020		--- autres, d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7220200090		--- autres	17.5	B	
72209000		- Autres			
		--- plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, excède pas le dixième de la largeur :			
		----- simplement plaqués :			
7220900011		----- laminés à chaud	17.5	B	
7220900019		----- laminés à froid	17.5	B	
7220900020		----- autres	17.5	B	
7220900030		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7220900091		---- d'une largeur maximum de 500 mm et dont l'épaisseur inférieure ou égale à 6 mm excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
7220900099		---- autres	17.5	B	
7221000000		Fil machine en aciers inoxydables	17.5	B	
7222		Barres et profilés en aciers inoxydables.			
		- Barres simplement laminées ou filées à chaud :			
7222110000		-- De section circulaire	17.5	B	
7222190000		-- Autres	17.5	B	
7222200000		- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
72223000		- Autres barres			
7222300010		--- simplement forgées	17.5	B	
		--- plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc) :			
		---- simplement plaquées :			
7222300021		----- laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7222300029		----- obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
7222300030		----- autres	17.5	B	
7222300090		---- autres	17.5	B	
72224000		- Profilés			
7222400012		--- simplement forgés	17.5	B	
7222400022		--- simplement laminés ou filés à chaud	17.5	B	
		--- simplement obtenus ou parachevés à froid :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7222400033		----- obtenus à partir de produits laminés plats	17.5	B	
7222400037		----- autres	17.5	B	
		---- plaqués ou ouverts à la surface (polis, revêtus, etc) :			
		----- simplement plaqués :			
7222400043		----- laminés ou filés à chaud	17.5	B	
7222400047		----- obtenus ou parachevés à froid	17.5	B	
7222400060		----- autres	17.5	B	
7222400080		---- autres	17.5	B	
7223000000		Fils en aciers inoxydables	17.5	A	
		IV. AUTRES ACIERS ALLIES; BARRES CREUSES POUR LE FORAGE EN ACIERS ALLIES OU NON ALLIES			
7224		Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi produits en autres aciers alliés.			
72241000		– Lingots et autres formes primaires			
7224100010		---- forgés	17.5	B	
		---- autres :			
7224100020		----- déchets lingotés	17.5	B	
		----- autres :			
7224100091		----- acier à coupe rapide	17.5	B	
7224100099		----- autres	17.5	B	
72249000		– Autres			
7224900010		--- ébauches pour profilés	17.5	B	
7224900020		--- ébauches de forge	17.5	B	
7224900030		--- autres, forgés	17.5	B	
		--- autres :			
7224900091		----- acier à coupe rapide	17.5	B	
7224900092		----- acier mangano-silicieux	17.5	B	
7224900099		----- autres	17.5	B	
7225		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		– En aciers au silicium dits "magnétiques" :			
72251100		-- A grains orientés			
		--- laminés à chaud, de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 1,50 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
7225110011		----- d'une largeur de moins de 1,50 m destinés au relaminage	10	A	
7225110019		----- autres	10	A	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7225110091		----- présentant une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 watt	10	A	
7225110099		----- autres	10	A	
72251900		-- -- Autres			
		--- laminés à chaud, de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 1,50 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
7225190011		----- d'une largeur de moins de 1,50 m destinés au relaminage	17.5	B	
7225190019		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7225190091		----- présentant une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 watt	17.5	B	
7225190099		----- autres	17.5	B	
72252000		- En aciers à coupe rapide			
		--- laminés à chaud, de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 1,50 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
		----- d'une largeur de moins de 1,50 m :			
		----- destinés au relaminage :			
7225200011		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225200012		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225200019		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		----- autres :			
7225200021		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225200022		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225200029		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		----- d'une largeur de 1,50 m ou plus :			
7225200031		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225200032		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225200039		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		--- autres, simplement laminés à chaud :			
7225200041		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225200042		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225200049		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		--- autres, simplement laminés à froid :			
7225200051		----- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7225200059		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		---- autres :			
7225200060		----- polis, plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface	17.5	B	
		----- autrement façonnés ou ouvrés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7225200091		----- simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	17.5	B	
7225200099		----- autres	17.5	B	
72253000		- Autres, simplement laminés à chaud, enroulés			
		---- de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 1,50 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg :			
		---- d'une largeur de moins de 1,50 m :			
		----- destinés au relaminage :			
7225300011		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225300012		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225300019		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		----- autres :			
7225300021		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225300022		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225300029		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		---- d'une largeur de 1,50 m ou plus :			
7225300031		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225300032		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225300039		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		---- autres :			
7225300091		---- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225300092		---- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225300099		---- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
72254000		- Autres, simplement laminés à chaud, non enroulés			
7225400010		---- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7225400020		---- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7225400090		---- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
72255000		- Autres, simplement laminés à froid			
7225500010		---- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7225500090		---- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		- Autres :			
72259100		-- Zingués électrolytiquement			
7225910010		---- découpés de forme carrée ou rectangulaire, plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
		---- autres :			
7225910091		---- simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	17.5	B	
7225910099		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
72259200		-- Autrement zingués			
7225920010		--- découpés de forme carrée ou rectangulaire, plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
		---- autres :			
7225920091		----- simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	17.5	B	
7225920099		----- autres	17.5	B	
72259900		-- Autres			
7225990010		--- découpés de forme carrée ou rectangulaire, plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés	17.5	B	
		---- autres :			
7225990091		----- simplement découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	17.5	B	
7225990099		----- autres	17.5	B	
7226		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm. - En aciers au silicium dits "magnétiques":			
72261100		-- A grains orientés			
		--- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur :			
7226110010		---- simplement laminés à chaud	17.5	B	
		---- simplement laminés à froid :			
7226110021		----- présentant une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 Watt	17.5	B	
7226110029		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
		----- plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface :			
		----- simplement plaqués :			
7226110031		----- laminés à chaud	17.5	B	
7226110039		----- laminés à froid	17.5	B	
7226110040		----- autres	17.5	B	
7226110050		----- autrement façonnés ou ouvrés (perforés, chanfreinés, etc)	17.5	B	
		---- autres :			
7226110091		---- présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 watt	17.5	B	
7226110099		---- autres	17.5	B	
72261900		-- Autres			
		--- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur :			
7226190010		---- simplement laminés à chaud	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- simplement laminés à froid :			
7226190021		----- présentant une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 Watt	17.5	B	
7226190029		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
		----- plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface :			
		----- simplement plaqués :			
7226190031		----- laminés à chaud	17.5	B	
7226190039		----- laminés à froid	17.5	B	
7226190040		----- autres	17.5	B	
7226190050		----- autrement façonnés ou ouvrés (perforés, chanfreinés, etc)	17.5	B	
		---- autres :			
7226190091		---- présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 watt	17.5	B	
7226190099		---- autres	17.5	B	
72262000		- En aciers à coupe rapide			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur :			
7226200011		---- simplement laminés à chaud	17.5	B	
7226200019		---- simplement laminés à froid	17.5	B	
		---- autres :			
		----- plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface :			
		----- autrement plaqués :			
7226200021		----- laminés à chaud	17.5	B	
7226200029		----- laminés à froid	17.5	B	
7226200030		----- autres	17.5	B	
7226200040		----- autrement façonnés ou ouvrés (perforés, chanfreinés, ourlés, etc).	17.5	B	
		---- autres :			
		---- simplement laminés à chaud :			
7226200051		----- d'une épaisseur de plus de 4,75 mm	17.5	B	
7226200052		----- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7226200059		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		---- simplement laminés à froid :			
7226200061		----- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7226200069		----- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
		---- autres :			
7226200091		----- polis, plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7226200099		----- autrement façonnés ou ouvrés	17.5	B	
		- Autres :			
72269100		-- Simplement laminés à chaud			
7226910010		--- d'une largeur de plus de 500 mm, d'une épaisseur supérieure à 5 mm mais excédant pas 100 mm, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kg	17.5	B	
7226910020		--- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
		--- autres :			
7226910091		---- d'une épaisseur de 4,75 mm	17.5	B	
7226910092		---- d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus	17.5	B	
7226910099		---- d'une épaisseur de moins de 3 mm	17.5	B	
72269200		-- Simplement laminés à froid			
7226920010		--- de section rectangulaire, d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
		--- autres :			
7226920091		---- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	17.5	B	
7226920099		---- autres	17.5	B	
7226930000		-- Zingués électrolytiquement	17.5	B	
7226940000		-- Autrement zingués	17.5	B	
72269900		-- Autres			
		--- plaqués ou simplement traités à la surface, même ondulés, mais non autrement ouvrés :			
		---- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur :			
		----- simplement plaquées :			
7226990011		----- laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7226990019		----- obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
7226990020		----- autres	17.5	B	
7226990030		---- autres	17.5	B	
		--- autres :			
7226990091		---- d'une largeur maximum de 500 mm, et dont l'épaisseur, inférieure ou égale à 6 mm, n'excède pas le dixième de la largeur	17.5	B	
7226990099		---- autres	17.5	B	
7227		Fil machine en autres aciers alliés.			
7227100000		- En aciers à coupe rapide	17.5	B	
7227200000		- En aciers silico-manganeux	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
72279000		– Autres			
7227900010		– – – au S, Pb, P (de décolletage et autres)	17.5	B	
7227900090		– – – autres	17.5	B	
7228		Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés.			
72281000		– Barres en aciers à coupe rapide			
7228100010		– – – simplement forgées	17.5	B	
7228100020		– – – simplement laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228100030		– – – simplement obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
		– – – plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc) :			
		– – – – simplement plaquées :			
7228100041		– – – – laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228100049		– – – – obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
7228100050		– – – – autres	17.5	B	
7228100090		– – – autres	17.5	B	
722820		– Barres en aciers silico-manganeux			
7228201000		– – – barres en acier allié de construction simplement laminées à chaud, trempées et revenues en vue de la fabrication des ressorts	50	C	
72282090		– – – autres :			
7228209010		– – – – simplement forgées	17.5	B	
7228209020		– – – – simplement laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228209030		– – – – simplement obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
		– – – – plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc) :			
		– – – – – simplement plaquées :			
7228209041		– – – – – laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228209049		– – – – – obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
7228209050		– – – – autres	17.5	B	
7228209090		– – – – autres	17.5	B	
7228300000		– Autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228400000		– Autres barres, simplement forgées	17.5	B	
7228500000		– Autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
722860		– Autres barres			
7228601000		– – – barres en acier allié de construction simplement laminées à chaud, trempées et revenues en vue de la fabrication des ressorts	50	C	
72286090		– – – autres :			
		– – – – simplement plaquées :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7228609011		----- laminées ou filées à chaud	17.5	B	
7228609019		----- obtenues ou parachevées à froid	17.5	B	
7228609090		----- autres	17.5	B	
72287000		- Profilés			
		--- simplement forgés :			
7228700011		---- en acier à coupe rapide	17.5	B	
7228700019		---- autres	17.5	B	
		--- simplement laminés ou filés à chaud :			
7228700021		---- en acier à coupe rapide	17.5	B	
7228700022		---- en acier mangano-silicieux	17.5	B	
7228700029		---- autres	17.5	B	
		--- simplement obtenus ou parachevés à froid :			
7228700031		---- profilés obtenus à partir de produits laminés plats	17.5	B	
7228700039		---- autres profilés	17.5	B	
		--- plaqués ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc) :			
		---- simplement plaqués :			
7228700041		----- laminés ou filés à chaud	17.5	B	
7228700049		----- obtenus ou parachevés à froid	17.5	B	
7228700090		----- autres	17.5	B	
7228800000		- Barres creuses pour le forage	17.5	B	
7229		Fils en autres aciers alliés.			
7229100000		- En aciers à coupe rapide	17.5	B	
7229200000		- En aciers silico-manganeux	17.5	B	
7229900000		- Autres	17.5	B	
7301		Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier.			
7301100000		- Palplanches	17.5	B	
7301200000		- Profilés	50	F	
7302		Eléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, p			
730210		- Rails			
7302101000		--- conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	25	C	
73021090		--- autres :			
		---- neufs :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7302109011		----- d'un poids au mètre courant de 20 kgs ou plus	2.5	A	
7302109019		----- d'un poids au mètre courant de moins de 20 kgs	2.5	A	
7302109090		----- usagés	2.5	A	
730230		- Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies			
7302301000		--- en acier moulé	25	C	
7302309000		--- autres	2.5	A	
730240		- Eclisses et selles d'assise			
7302401000		--- laminées	25	C	
7302409000		--- autres	2.5	A	
730290		- Autres			
7302901000		--- contre-rails	40	C	
7302902000		--- crémaillères	40	C	
7302903000		--- plaques de serrage, plaques et barres d'écartement	2.5	A	
7302904000		--- traverses	25	C	
7302909000		--- autres	2.5	A	
73030000		Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte.			
7303000010		--- tubes et tuyaux pour canalisations sous-pression	50	C	
7303000020		--- tubes et tuyaux de descente	50	C	
		--- autres tubes et tuyaux en fonte :			
		----- non travaillés, goudronnés ou non, d'une longueur de :			
7303000031		----- 3 mètres et moins	50	C	
7303000039		----- plus de 3 mètres	50	C	
		----- travaillés ou revêtus (métallisés, émaillés etc) d'une longueur de :			
7303000091		----- 3 mètres et moins	50	A	
7303000099		----- plus de 3 mètres	50	C	
7304		Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier.			
730410		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
73041010		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304101010		---- de forme pyramidale; de forme conique avec une section circulaire	40	C	
7304101090		---- autres	40	A	
		---- autres :			
7304109100		---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	C	
7304109900		---- autres	17.5	A	
		- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7304210000		-- Tiges de forage	10	A	
730429		-- Autres			
73042910		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304291010		---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	C	
7304291090		---- autres	40	C	
		---- autres :			
7304299100		---- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	C	
7304299900		---- autres	17.5	B	
		-- Autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés :			
730431		-- Etirés ou laminés à froid			
7304311000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73043120		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304312010		----- d'une forme conique	40	C	
7304312090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304313100		----- d'une forme conique	40	C	
7304313900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73043140		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304314010		----- d'une forme conique	40	C	
7304314090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304319100		----- d'une forme conique	40	C	
7304319900		----- autres	17.5	A	
730439		-- Autres			
7304391000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
73043920		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304392010		----- d'une forme conique	40	C	
7304392090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304393100		----- d'une forme conique	40	C	
7304393900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73043940		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304394010		----- d'une forme conique	2.5	A	
7304394090		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			
7304399100		----- d'une forme conique	40	C	
7304399900		----- autres	17.5	B	
		- Autres, de section circulaire, en aciers inoxydables :			
730441		-- Etirés ou laminés à froid			
7304411000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73044120		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304412010		----- d'une forme conique	40	C	
7304412090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304413100		----- d'une forme conique	40	C	
7304413900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73044140		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304414010		----- d'une forme conique	40	C	
7304414090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304419100		----- d'une forme conique	40	C	
7304419900		----- autres	17.5	B	
730449		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7304491000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73044920		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304492010		----- d'une forme conique	40	C	
7304492090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304493100		----- d'une forme conique	40	C	
7304493900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73044940		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304494010		----- d'une forme conique	40	C	
7304494090		----- autres	40	A	
		----- autres :			
7304499100		----- d'une forme conique	40	C	
7304499900		----- autres	17.5	B	
		- Autres, de section circulaire, en autres aciers alliés :			
730451		-- Etirés ou laminés à froid			
7304511000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73045120		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304512010		----- d'une forme conique	40	C	
7304512090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304513100		----- d'une forme conique	40	C	
7304513900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73045140		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304514010		----- d'une forme conique	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7304514090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304519100		----- d'une forme conique	40	C	
7304519900		----- autres	17.5	B	
730459		-- Autres			
7304591000		--- d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	C	
		--- autres :			
		---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73045920		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304592010		----- d'une forme conique	40	C	
7304592090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304593100		----- d'une forme conique	40	C	
7304593900		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
73045940		----- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304594010		----- d'une forme conique	40	C	
7304594090		----- autres	40	C	
		----- autres :			
7304599100		----- d'une forme conique	40	C	
7304599900		----- autres	17.5	B	
730490		- Autres			
		--- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :			
73049010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304901010		----- de forme pyramidale	40	C	
7304901090		----- autres	40	A	
		----- autres :			
7304902100		----- de forme pyramidale	40	C	
7304902900		----- autres	17.5	B	
		--- autres :			
73049040		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7304904010		----- de forme pyramidale	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7304904090		----- autres	40	A	
		----- autres :			
7304909100		----- de forme pyramidale	40	C	
7304909900		----- autres	17.5	A	
7305		Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier.			
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
730511		-- Soudés longitudinalement à l'arc immergé			
73051110		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305111010		---- d'une forme conique	40	F	
7305111090		---- autres	40	F	
		--- autres :			
7305119100		---- d'une forme conique	40	F	
7305119900		---- autres	17.5	B	
730512		-- Soudés longitudinalement, autres			
73051210		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305121010		---- d'une forme conique	40	F	
7305121090		---- autres	40	F	
		--- autres :			
7305129100		---- d'une forme conique	40	F	
7305129900		---- autres	17.5	B	
730519		-- Autres			
73051910		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305191010		---- d'une forme conique	40	F	
7305191090		---- autres	40	F	
		--- autres :			
7305199100		---- d'une forme conique	40	F	
7305199900		---- autres	17.5	B	
730520		- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz			
73052010		--- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305201010		---- d'une forme conique	40	F	
7305201090		---- autres	40	F	
		--- autres :			
7305209100		---- d'une forme conique	40	F	
7305209900		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Autres, soudés :			
730531		– – Soudés longitudinalement			
7305311000		– – – d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	F	
73053120		– – – autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305312010		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305312090		– – – – autres	40	F	
		– – – autres :			
7305319100		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305319900		– – – – autres	17.5	B	
730539		– – Autres			
7305391000		– – – d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	F	
73053920		– – – autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305392010		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305392090		– – – – autres	40	F	
		– – – autres :			
7305399100		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305399900		– – – – autres	17.5	B	
730590		– Autres			
7305901000		– – – d'un diamètre intérieur excédant 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm	40	F	
73059020		– – – autres, d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7305902010		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305902090		– – – – autres	40	F	
		– – – autres :			
7305909100		– – – – d'une forme conique	40	F	
7305909900		– – – – autres	17.5	B	
7306		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.			
730610		– Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
73061010		– – – d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306101010		– – – – de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	
7306101090		– – – – autres	40	F	
		– – – autres :			
7306109100		– – – – de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7306109900		----- autres	17.5	B	
730620		- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz			
73062010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306201010		----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	
7306201090		----- autres	40	F	
		---- autres :			
7306209100		----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	
7306209900		----- autres	17.5	B	
730630		- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			
73063010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306301010		----- d'une forme conique	40	F	
7306301090		----- autres	40	F	
		---- autres :			
7306309100		----- d'une forme conique	40	F	
7306309900		----- autres	17.5	B	
730640		- Autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables			
		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306401100		----- d'une forme conique	40	F	
7306401900		----- autres	17.5	A	
		---- autres :			
7306409100		----- d'une forme conique	40	F	
7306409900		----- autres	17.5	B	
730650		- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés			
73065010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306501010		----- d'une forme conique	40	F	
7306501090		----- autres	40	F	
		---- autres :			
7306509100		----- d'une forme conique	40	F	
7306509900		----- autres	17.5	B	
730660		- Autres, soudés, de section autre que circulaire			
73066010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306601010		----- de forme pyramidale	40	F	
7306601090		----- autres	40	F	
		---- autres :			
7306609100		----- de forme pyramidale	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7306609900		----- autres	17.5	B	
730690		- Autres			
73069010		---- d'une épaisseur maximale de 4 mm :			
7306901010		----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	
7306901090		----- autres	40	F	
		---- autres :			
7306909100		----- de forme pyramidale; de forme conique avec section circulaire	40	F	
7306909900		----- autres	17.5	A	
7307		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier.			
		- Moulés :			
730711		-- En fonte non malléable			
7307111000		--- joints dits « joints Gibault»	50	F	
7307119000		---- autres	40	F	
730719		-- Autres			
		---- en fonte malléable :			
7307191000		----- bruts de fonderie	40	F	
		----- autres :			
7307192100		----- joints dits «joints Gibault»	40	F	
7307192900		----- autres	40	F	
7307199000		---- en fer ou en acier	40	F	
		- Autres, en aciers inoxydables :			
73072100		-- Brides			
7307210010		--- d'un diamètre extérieur inférieur à 1.000 mm	40	F	
7307210090		---- autres	40	F	
7307220000		-- Coudes, courbes et manchons, filetés	40	F	
7307230000		-- Accessoires à souder bout à bout	40	F	
7307290000		-- Autres	40	F	
		- Autres :			
730791		-- Brides			
7307911000		--- en fonte non malléable	40	F	
		---- en fonte malléable :			
7307912100		----- bruts de fonderie	40	F	
7307912900		----- autres	40	F	
73079190		---- en fer ou en acier :			
7307919010		----- d'un diamètre extérieur inférieur à 1.000 mm	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7307919090		---- autres	40	F	
730792		-- Coudes, courbes et manchons, filetés			
7307921000		---- en fonte non malléable	40	F	
		---- en fonte malléable :			
7307922100		---- bruts de fonderie	40	F	
7307922900		---- autres	40	F	
7307929000		--- en fer ou en acier	40	F	
730793		-- Accessoires à souder bout à bout			
7307931000		---- en fonte non malléable	40	F	
		---- en fonte malléable :			
7307932100		---- bruts de fonderie	40	F	
7307932900		---- autres	40	F	
7307939000		--- en fer ou en acier	40	F	
730799		-- Autres			
7307991000		---- en fonte non malléable	40	F	
		---- en fonte malléable :			
7307992100		---- bruts de fonderie	40	F	
7307992900		---- autres	40	F	
7307999000		--- en fer ou en acier	40	F	
7308		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), e			
7308100000		- Ponts et éléments de ponts	50	F	
7308200000		- Tours et pylônes	50	F	
7308300000		- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	50	F	
73084000		- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage			
7308400010		--- chevalets d'extraction pour puits de mine ; étalements ou étrésoillons ajustables ou télescopiques pour galeries de mines	50	F	
7308400090		--- autres	50	F	
7308900000		- Autres	50	F	
730900		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou			
7309001000		--- de transport ou d'emballage	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
7309002000		----- pour matières gazeuses	50	F	
		----- pour matières liquides :			
7309003100		----- avec revêtement intérieur ou calorifuge	2.5	A	
73090039		----- autres :			
7309003910		----- d'une capacité de plus de 100 m ³	50	F	
7309003990		----- autres	50	F	
		---- pour matières solides :			
7309008200		----- silos en tôle ondulée ou profilée	2.5	A	
7309008900		----- autres	50	F	
7310		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec r			
731010		- D'une contenance de 50 l ou plus			
73101010		---- de transport ou d'emballage :			
7310101010		----- de plus de 50 l	50	F	
		----- autres :			
7310101021		----- bidons à lait	50	F	
7310101029		----- boîtes à conserves	50	F	
		----- autres :			
7310101091		----- d'une épaisseur de tôle inférieure à 0,5 mm	50	F	
7310101099		----- d'une épaisseur de tôle égale ou supérieure à 0,5 mm	50	F	
73101090		---- autres :			
7310109010		---- en fonte	50	F	
7310109090		---- autres	50	F	
		- D'une contenance de moins de 50 l :			
731021		-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage			
7310211000		-- -- boîtes destinées au conditionnement des boissons, importées par les indus triels intéressés ou pour leur compte	25	F	
		---- autres :			
73102191		---- de transport ou d'emballage :			
7310219110		----- boîtes à conserves	50	F	
		----- autres :			
7310219191		----- d'une épaisseur de tôle inférieure à 0,5 mm	50	F	
7310219199		----- d'une épaisseur de tôle égale ou supérieure à 0,5 mm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
73102199		----- autres :			
7310219910		----- en fonte	50	F	
7310219990		----- autres	50	F	
731029		-- Autres			
73102910		--- de transport ou d'emballage :			
7310291010		---- bidons à lait	50	F	
7310291020		---- boîtes à conserves	50	F	
		---- autres :			
7310291091		----- d'une épaisseur de tôle inférieure à 0,5 mm	50	F	
7310291099		----- d'une épaisseur de tôle égale ou supérieure à 0,5 mm	50	F	
73102990		--- autres :			
7310299010		---- en fonte	50	F	
7310299090		---- autres	50	F	
731100		Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier.			
7311001000		--- sans soudure	2.5	A	
7311002000		--- bouteilles à acétylène	2.5	A	
7311003000		--- autres, réservoirs isothermiques à double paroi dont l'isolation est assurée par le vide	2.5	A	
7311004000		--- autres, réservoirs isothermiques à simple paroi, calorifugés et protégés extérieurement	2.5	A	
7311005000		--- réservoirs sphériques d'une capacité supérieure ou égale à 1000 litres	2.5	A	
7311006000		--- réservoirs cylindriques d'une capacité supérieure à 200 m3	2.5	A	
7311007100		--- réservoirs-citernes équipés de motopompe, d'article de robinetterie, d'appareils de contrôle (manomètre par exemple), avec tuyauterie d'alimentation, de retour et de distribution, l'ensemble étant monté sur un socle fixe	2.5	F	
7311007300		--- réservoirs-citernes cylindriques renforcés d'une coque extérieure indissociable en matière plastique	2.5	F	
73110079		--- autres :			
7311007910		---- d'une capacité inférieure à 1000 litres	50	F	
7311007990		---- d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres	50	F	
7312		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité.			
73121000		- Torons et câbles			
7312100010		--- câbles constitués de fils d'acier plaqués ou revêtus, à haute résistance (120 kgs au millimètre carré et plus), d'un diamètre au moins égal à 1,4 mm	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7312100020		--- torons de fils d'acier revêtus d'un alliage cuivre-zinc (laiton), d'une tension de rupture supérieure à 200 kgs au millimètre carré	2.5	A	
7312100090		--- autres	2.5	A	
7312900000		- Autres	2.5	A	
731300		Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures.			
7313001000		--- en fils	50	F	
7313009000		--- en feuillard	50	F	
7314		Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier.			
		- Toiles métalliques tissées :			
7314120000		-- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	50	F	
7314130000		-- Autres toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines.	50	F	
7314140000		-- Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	50	F	
731419		-- Autres			
7314191000		--- nappes tramées dont la trame est constituée de monofilaments de polyamide adhésifs et dont la chaîne est constituée de dix torons au plus, par centimètre linéaire, en fils d'acier de haute résistance visés au n° 73.12.10.00.20	17.5	B	
7314199000		--- autres	50	F	
73142000		- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²			
7314200010		--- en fils non galvanisés d'une épaisseur de 3 mm ou plus, soudés aux points de rencontre	50	F	
7314200090		--- autres	50	F	
		- Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre :			
7314310000		-- Zingués	50	F	
73143900		-- Autres			
7314390010		--- en fils non galvanisés d'une épaisseur de 3 mm ou plus, soudés aux points de rencontre	50	F	
7314390090		--- autres	50	F	
		- Autres toiles métalliques, grillages et treillis :			
73144100		-- Zingués			
7314410010		--- grillages simple torsion, triple torsion ; grillages ondulés en fils de fer	50	F	
7314410090		--- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7314420000		-- Recouverts de matières plastiques	50	F	
73144900		-- Autres			
7314490010		--- grillages simple torsion, triple torsion ; grillages ondulés en fils de fer	50	F	
7314490090		--- autres	50	F	
7314500000		- Tôles et bandes déployées	50	F	
7315		Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		- Chaînes à maillons articulés et leurs parties :			
73151100		-- Chaînes à rouleaux			
		--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	50	F	
7315110010		--- autres	50	F	
73151200		-- Autres chaînes			
		--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	50	F	
7315120010		--- autres	50	F	
7315120090		--- autres	50	F	
7315190000		-- Parties	50	F	
7315200000		- Chaînes antidérapantes	50	F	
		- Autres chaînes et chaînettes :			
73158100		-- Chaînes à maillons à étais			
		--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	50	F	
7315810010		--- autres	50	F	
73158200		-- Autres chaînes, à maillons soudés			
		--- entièrement en fonte, fer ou acier, non inoxydable, brutes, polies, oxydées, vernissées, zinguées, étamées, plombées, cuivrées	50	F	
7315820010		--- autres	50	F	
7315820090		--- autres	50	F	
7315890000		-- Autres	50	F	
7315900000		- Autres parties	50	F	
7316000000		Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2.5	A	
		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
731700		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
73170010		--- pointes et articles assimilés :			
7317001010		---- pointes	50	F	
		---- chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs etc	50	F	
7317001090		---- chevilles rondes, crampillons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs etc	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
73170090		---- autres :			
		----- clous :			
7317009010		----- clous à ferrer les animaux	50	F	
		----- semences et chevilles coniques :			
7317009021		----- semences	50	F	
7317009029		----- chevilles coniques	50	F	
7317009040		----- autres	50	F	
		---- autres :			
7317009050		----- crochets et pitons sans pas de vis	50	F	
7317009060		----- crampons pour animaux sans pas de vis	50	F	
7317009070		----- punaises	50	F	
7317009080		----- pointes ou dents pour usages industriels (pour cardes, ouvreuses, etc)	50	F	
7317009090		----- autres (agrafes ondulées et biseautées, crampons de charpentiers, de scellement de voies, etc)	50	F	
7318		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier.			
		- Articles filetés :			
7318110000		-- Tire-fond	50	F	
731812		-- Autres vis à bois			
7318121000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de l	2.5	A	
73181290		--- autres :			
7318129010		---- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318129090		---- autres	50	F	
731813		-- Crochets et pitons à pas de vis			
7318131000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comp	2.5	A	
7318139000		--- autres	50	F	
731814		-- Vis auto taraudeuses			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7318141000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de l	2.5	A	
73181490		--- autres :			
7318149010		---- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318149090		---- autres	50	F	
731815		-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles			
7318151000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
73181590		--- autres :			
7318159010		---- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318159090		---- autres	50	F	
731816		-- Ecrous			
7318161000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
7318162000		--- ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites "embases" utilisées dans la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié (écrous à "embases")	32.5	F	
73181680		--- autres :			
7318168010		---- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318168090		---- autres	50	F	
731819		-- Autres			
7318191000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
7318199000		--- autres	50	F	
		- Articles non filetés :			
731821		-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7318211000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de l	2.5	A	
73182190		--- autres :			
7318219010		---- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318219090		---- autres	50	F	
731822		-- Autres rondelles			
7318221000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de l	2.5	A	
73182290		--- autres :			
7318229010		---- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318229090		---- autres	50	F	
731823		-- Rivets			
7318231000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
		--- autres :			
		---- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :			
7318232100		----- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces, par écrasement de leurs extrémités	50	F	
7318232900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
7318239100		----- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces, par écrasement de leurs extrémités	50	F	
7318239900		----- autres	50	F	
731824		-- Goupilles, chevilles et clavettes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7318241000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de l	2.5	A	
7318249000		--- autres	50	F	
731829		-- Autres			
7318291000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
7318292000		--- ébauches des écrous à "embases" du n° 7318.16.20.00	32.5	F	
73182980		--- autres :			
7318298010		---- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7318298090		---- autres	50	F	
7319		Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs.			
7319100000		- Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	10	A	
7319200000		- Épingles de sûreté	10	A	
7319300000		- Autres épingles	10	A	
7319900000		- Autres	10	A	
7320		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier.			
732010		- Ressorts à lames et leurs lames			
7320101000		--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	50	F	
73201090		--- autres :			
7320109010		---- ressorts à lames simples ou superposées	50	F	
7320109090		---- autres ressorts	50	F	
732020		- Ressorts en hélice			
7320201000		--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	50	F	
7320209000		--- autres	50	F	
732090		- Autres			
7320901000		--- pour la suspension des véhicules du chapitre 87	50	F	
73209090		--- autres :			
7320909010		---- ressorts spiraux plats	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7320909020		----- ressorts en fils pour sièges, literie et similaires	50	F	
7320909090		----- autres ressorts	50	F	
7321		Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs partie			
		– Appareils de cuisson et chauffe-plats :			
732111		-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
		--- cuisinières :			
7321111100		----- à gaz	50	F	
7321111300		----- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	50	F	
7321111900		----- autres	50	F	
		--- radiateurs :			
7321112100		----- à gaz	50	F	
7321112300		----- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	50	F	
7321112900		----- autres	50	F	
		--- autres :			
7321119100		----- à gaz	50	F	
7321119300		----- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	50	F	
7321119900		----- autres	50	F	
73211200		-- A combustibles liquides			
7321120010		--- cuisinières	50	F	
7321120020		--- radiateurs	50	F	
7321120090		--- autres	50	F	
73211300		-- A combustibles solides			
7321130010		--- cuisinières et réchauds	50	F	
7321130090		--- autres	50	F	
		– Autres appareils :			
732181		-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
7321811000		--- à gaz	50	F	
7321812000		--- appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides)	50	F	
7321819000		--- autres	50	F	
7321820000		-- A combustibles liquides	50	F	
7321830000		-- A combustibles solides	50	F	
732190		– Parties			
7321901000		--- brûleurs à gaz à 6,8 ou 12 éléments rectilignes	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7321902000		--- ensemble en acier pour grilloir composé de deux éléments emboutis, l'un en tôle et l'autre en toile	32.5	F	
7321903000		--- tôles découpées à format en une seule pièce comprenant trois panneaux préformés non peinte ni émaillées ni autrement traitées en surface	32.5	F	
7321909000		--- autres	50	F	
7322		Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné)			
		– Radiateurs et leurs parties :			
7322110000		-- En fonte	50	F	
7322190000		-- Autres	50	F	
7322900000		– Autres	50	F	
7323		Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier.			
7323100000		– Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	50	F	
		– Autres :			
73239100		-- En fonte, non émaillés			
7323910010		--- articles complets	50	F	
		--- parties :			
7323910091		----- simplement ébauchées	50	F	
7323910099		----- à l'état fini	50	F	
73239200		-- En fonte, émaillés			
7323920010		--- articles complets	50	F	
		--- parties :			
7323920091		----- simplement ébauchées	50	F	
7323920099		----- à l'état fini	50	F	
73239300		-- En aciers inoxydables			
7323930010		--- articles complets	50	F	
		--- parties :			
7323930091		----- simplement ébauchées	50	F	
7323930099		----- à l'état fini	50	F	
73239400		-- En fer ou en acier, émaillés			
7323940010		--- articles complets	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- parties :			
7323940091		----- simplement ébauchées	50	F	
7323940099		----- à l'état fini	50	F	
732399		-- Autres			
7323991000		--- bacs sur roulettes pour ordures ménagères sous la forme d'éléments C.K.D	25	F	
73239990		--- autres :			
		----- articles complets :			
7323999011		----- en tôle	50	F	
7323999019		----- en fil, grillage, treillis ou autres	50	F	
		--- parties :			
7323999091		----- simplement ébauchées	50	F	
7323999099		----- à l'état fini	50	F	
7324		Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
73241000		– Eviers et lavabos en aciers inoxydables			
7324100010		--- articles complets	50	F	
7324100090		--- parties	50	F	
		– Baignoires :			
7324210000		-- En fonte, même émaillées	50	F	
7324290000		-- Autres	50	F	
732490		– Autres, y compris les parties			
7324901000		--- chasse d'eau complète	32.5	F	
73249090		--- autres :			
		----- articles complets :			
7324909010		----- en fonte	50	F	
		----- en tôle de fer ou d'acier :			
7324909020		----- inoxydables	50	F	
		----- autres :			
7324909031		----- émaillées	50	F	
7324909039		----- autres	50	F	
7324909050		----- en fil, grillage, treillis ou autres	50	F	
		--- parties :			
7324909091		----- simplement ébauchées	50	F	
7324909099		----- à l'état fini	50	F	
7325		Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier.			
732510		– En fonte non malléable			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7325101000		--- pour voiries	50	F	
7325109000		--- autres	50	F	
		- Autres :			
732591		-- Boulets et articles similaires pour broyeurs			
7325911000		--- en fonte	50	F	
7325919000		--- autres	50	F	
732599		-- Autres			
		--- en fonte :			
7325991100		---- pour voiries	50	F	
7325991900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
		---- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc) et ferrures pour lignes électriques :			
73259921		----- bruts :			
7325992110		----- ferrures pour lignes électriques	32.5	F	
7325992190		----- autres	32.5	F	
73259929		----- polis ou revêtus :			
7325992910		----- ferrures pour lignes électriques	32.5	F	
7325992990		----- autres	32.5	F	
7325993000		---- ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites «embases» utilisées dans la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié	32.5	F	
7325994000		---- ébauches en fer ou acier spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32 non dénommées ni comprises ailleurs	32.5	F	
73259990		---- autres ouvrages :			
7325999010		----- billes en acier non calibrées au sens de la note 6 du chapitre 84	50	F	
		----- autres :			
7325999091		----- bruts	50	F	
7325999099		----- ouverts	50	F	
7326		Autres ouvrages en fer ou en acier.			
		- Forgés ou estampés mais non autrement travaillés :			
7326110000		-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	50	F	
732619		-- Autres			
		--- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers etc) et ferrures pour lignes électriques :			
73261910					

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7326191010		----- ferrures pour lignes électriques	32.5	F	
7326191090		----- autres	32.5	F	
73261920		---- fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs :			
7326192010		---- fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	50	F	
7326192090		---- autres	50	F	
7326193000		--- ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs	32.5	F	
73261990		--- autres :			
7326199010		---- échelles et escabeaux	50	F	
7326199020		---- agrafes de courroies et bandes transporteuses	50	F	
7326199030		---- mousquetons pour tous usages	50	F	
7326199040		---- palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	50	F	
7326199050		---- cages et volières	50	F	
7326199060		---- canettes, busettes, bobines et supports similaires pour filature et tissage.	50	F	
		---- autres :			
		----- bruts :			
7326199081		----- estampés	50	F	
7326199089		----- autres	50	F	
7326199090		----- ouverts	50	F	
732620		- Ouvrages en fils de fer ou d'acier			
7326201000		--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	32.5	F	
73262090		--- autres :			
7326209010		---- agrafes de courroies et bandes transporteuses	50	F	
7326209020		---- cages et volières	50	F	
7326209030		---- corbeilles	50	F	
7326209090		---- autres	50	F	
732690		- Autres			
		--- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc) et ferrures pour lignes électriques :			
73269011		---- bruts :			
7326901110		----- ferrures pour lignes électriques	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7326901190		----- autres	32.5	F	
73269019		----- polis ou revêtus :			
7326901910		----- ferrures pour lignes électriques	32.5	F	
7326901990		----- autres	32.5	F	
73269020		--- fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication des chaudières et des réservoirs :			
7326902010		---- fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm	50	F	
7326902090		---- autres	50	F	
7326904000		--- buses en tôle de fer galvanisée, ondulées	32.5	F	
7326905000		--- tôles découpées en forme destinées aux chaînes de fabrication d'appareils frigorifiques importées à l'ordre des industriels spécialisés dans cette activité particulière et conduites directement à l'usine, la justification de l'emploi pouvant être ex	32.5	F	
7326906000		--- ébauches spécifiquement destinées à l'élaboration de parties de la rubrique 84.32, non dénommées ni comprises ailleurs	32.5	F	
7326907000		--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires.	32.5	F	
7326908000		--- canettes, busettes, bobines et supports similaires pour la filature ou le tissage	2.5	F	
		---- autres :			
7326909100		---- pots de filature	2.5	F	
73269099		---- autres :			
7326909910		----- échelles et escabeaux	50	F	
7326909920		----- agrafes de courroies et de bandes transporteuses	50	F	
7326909930		----- mousquetons pour tous usages	50	F	
7326909940		----- palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	50	F	
7326909950		----- cages et volières	50	F	
7326909960		----- plaques métalliques d'une longueur de 19 pouces comportant des perforations sur toutes leurs longueurs	2.5	F	
7326909998		----- autres	50	F	
7401		Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre).			
7401100000		- Mattes de cuivre	17.5	B	
7401200000		- Cuivre de ciment (précipité de cuivre)	17.5	B	
74020000		Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.			
7402000010		--- anodes en cuivre pour affinage électrolytique	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7402000090		--- cuivre non affiné	17.5	B	
7403		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute.			
		- Cuivre affiné :			
7403110000		-- Cathodes et sections de cathodes	10	A	
7403120000		-- Barres à fil (wire-bars)	17.5	B	
7403130000		-- Billettes	10	A	
7403190000		-- Autres	17.5	B	
		- Alliages de cuivre :			
74032100		-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
7403210010		--- en cuivre contenant 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7403210090		--- autres	17.5	B	
7403220000		-- A base de cuivre-étain (bronze)	17.5	B	
74032300		-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)			
7403230010		--- en cuivre contenant 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7403230090		--- autres	17.5	B	
74032900		-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)			
7403290010		--- contenant 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7403290020		--- contenant de l'étain sans zinc	17.5	B	
7403290030		--- contenant du béryllium	17.5	B	
7403290090		--- autres	17.5	B	
74040000		Déchets et débris de cuivre.			
7404000012		--- de cuivre non allié	10	A	
		--- de cuivre allié :			
7404000093		---- à 10% ou plus de zinc	10	A	
7404000097		---- autres	10	A	
740500		Alliages mères de cuivre.			
7405001000		--- contenant du phosphore dans une proportion supérieure à 8% et inférieure ou égale à 15% (phosphures)	17.5	B	
7405009000		--- autres	17.5	B	
7406		Poudres et paillettes de cuivre.			
7406100000		- Poudres à structure non lamellaire	17.5	A	
74062000		- Poudres à structure lamellaire; paillettes			
7406200010		--- de cuivre non allié	10	A	
7406200090		--- de cuivre allié	10	A	
7407		Barres et profilés en cuivre.			
740710		- En cuivre affiné			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
74071010		---- profilés creux :			
		----- droits et d'épaisseur uniforme :			
7407101010		----- à surface brute	25	C	
		----- autres :			
7407101021		----- dorés ou argentés	25	C	
7407101029		----- autres	25	C	
7407101090		----- autres	25	C	
74071090		---- autres :			
		---- dont la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm :			
7407109011		----- filés, étirés ou tréfilés	17.5	B	
7407109019		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7407109021		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	A	
7407109029		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7407109091		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407109099		----- autres	17.5	B	
		- En alliages de cuivre :			
740721		-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
		--- profilés creux :			
		---- droits et d'épaisseur uniforme :			
74072101		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7407210110		----- à surface brute	10	A	
		----- autres :			
7407210191		----- dorés ou argentés	25	C	
7407210199		----- autres	25	C	
		----- autres :			
7407211100		----- à surface brute	40	C	
74072119		----- autres :			
7407211910		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407211990		----- autres	17.5	B	
74072120		---- autres :			
7407212010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	25	C	
7407212090		----- autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
		----- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
7407213000		----- de section rectangulaire d'une épaisseur ne dépassant pas 6 mm	17.5	B	
		----- autres :			
74072141		----- filés, étirés ou tréfilés :			
7407214110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	C	
7407214190		----- autres	40	C	
74072149		----- autres :			
7407214910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7407214990		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
74072150		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	10	A	
7407215011		mm			
7407215019		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7407215091		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407215099		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7407216000		mm			
		----- autres :			
7407217100		----- barres	40	C	
7407217900		----- profilés	17.5	B	
		----- autres :			
7407218000		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- autres :			
7407219100		----- barres	40	C	
7407219900		----- profilés	17.5	B	
740722		-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort).			
		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel :			
7407220100		---- profilés creux	17.5	B	
7407220900		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
		----- profilés creux :			
		----- droits et d'épaisseur uniforme :			
74072210		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7407221010		----- à surface brute	25	C	
		----- autres :			
7407221091		----- dorés ou argentés	25	C	
7407221099		----- autres	25	C	
		----- autres :			
7407222100		----- à surface brute	40	C	
74072229		----- autres :			
7407222910		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407222990		----- autres	17.5	B	
74072230		----- autres :			
7407223010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	25	C	
7407223090		----- autres	25	C	
		----- autres :			
		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm :			
74072241		----- filés, étirés ou tréfilés :			
7407224110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	C	
7407224190		----- autres	40	C	
74072249		----- autres :			
7407224910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7407224990		----- autres	17.5	B	
		----- autres:			
74072250		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7407225011		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7407225019		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7407225091		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407225099		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7407226000		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
		----- autres :			
7407227100		----- barres	40	C	
7407227900		----- profilés	17.5	B	
		----- autres :			
7407228000		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- autres :			
7407229100		----- barres	40	C	
7407229900		----- profilés	17.5	B	
740729		-- Autres			
		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel :			
7407290100		---- profilés creux	17.5	B	
7407290900		---- autres	17.5	B	
		---- autres :			
		----- profilés creux :			
		----- droits et d'épaisseur uniforme :			
74072911		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7407291110		----- à surface brute	25	C	
		----- autres :			
7407291191		----- dorés ou argentés	25	C	
7407291199		----- autres	25	C	
7407291900		----- en cuivre allié au béryllium	17.5	B	
		----- autres :			
7407292100		----- à surface brute	40	C	
74072929		----- autres :			
7407292910		----- dorés ou argentés	40	C	
7407292990		----- autres	40	C	
74072930		----- autres :			
7407293010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7407293090		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm :			
74072941		----- filés, étirés ou tréfilés :			
7407294110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7407294190		----- autres	40	C	
74072949		----- autres :			
7407294910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7407294990		----- autres	17.5	B	
		----- autres:			
74072951		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7407295111		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7407295119		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7407295191		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7407295199		----- autres	17.5	B	
7407295900		----- en cuivre allié au béryllium	17.5	B	
		----- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7407296000		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
		----- autres :			
7407297100		----- barres	40	C	
7407297900		----- profilés	17.5	B	
		----- autres :			
7407298000		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- autres :			
7407299100		----- barres	40	C	
7407299900		----- profilés	17.5	B	
7408		Fils de cuivre.			
		- En cuivre affiné :			
74081100		-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm			
		--- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408110011		---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408110019		---- autres	17.5	B	
		---- autres :			
7408110091		---- dorés ou argentés	17.5	B	
7408110099		---- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
740819		-- Autres			
7408191000		---- filés, étirés ou tréfilés	40	F	
7408199000		---- autres	17.5	B	
		-- En alliages de cuivre :			
740821		-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
		--- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
7408211000		---- de coupe transversale de forme rectangulaire ne dépassant pas 6 mm dans le sens de l'épaisseur	17.5	B	
		---- autres :			
74082121		----- filés, étirés tréfilés :			
7408212110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	F	
7408212190		----- autres	40	F	
74082129		----- autres :			
7408212910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7408212990		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
74082130		---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408213011		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	10	A	
7408213019		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7408213091		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408213099		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408214100		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408214900		----- autres	40	F	
		----- autres :			
7408219100		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408219900		----- autres	40	F	
740822		-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)			
7408221000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
74082221		----- filés, étirés ou tréfilés :			
7408222110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	F	
7408222190		----- autres	40	F	
74082229		----- autres :			
7408222910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7408222990		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
74082230		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408223011		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408223019		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7408223091		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408223099		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408224100		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408224900		----- autres	40	F	
		----- autres :			
7408229100		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408229900		----- autres	40	F	
740829		-- Autres			
7408291000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	17.5	B	
		--- autres :			
		----- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
74082921		----- filés, étirés ou tréfilés :			
7408292110		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	40	F	
7408292190		----- autres	40	F	
74082929		----- autres :			
7408292910		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7408292990		----- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
74082931		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408293111		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408293119		----- autres	17.5	B	
		----- autres :			
7408293191		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408293199		----- autres	17.5	B	
7408293900		----- en cuivre allié au béryllium	17.5	B	
		----- autres :			
		----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
7408294100		----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	17.5	B	
7408294900		----- autres	40	F	
		----- autres :			
7408299100		----- dorés ou argentés	17.5	B	
7408299900		----- autres	40	F	
7409		Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm.			
		- En cuivre affiné :			
74091100		-- Enroulées			
7409110010		--- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	10	A	
7409110090		--- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
74091900		-- Autres			
7409190010		--- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
7409190090		--- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
		- En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :			
74092100		-- Enroulées			
		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7409210011		---- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	10	A	
7409210019		---- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7409210020		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
		----- autres :			
7409210091		----- dorées ou argentées	17.5	B	
7409210099		----- autres	17.5	B	
74092900		-- Autres			
		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7409290011		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
7409290019		----- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
		--- autres :			
7409290020		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
		----- autres :			
7409290091		----- dorées ou argentées	17.5	B	
7409290099		----- autres	17.5	B	
		- En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :			
74093100		-- Enroulées			
7409310010		--- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	10	A	
		--- autres :			
7409310091		---- dorées ou argentées	17.5	B	
7409310099		---- autres	17.5	B	
74093900		-- Autres			
7409390010		--- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
		autres :			
7409390091		---- dorées ou argentées	17.5	B	
7409390099		---- autres	17.5	B	
74094000		- En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre nickel-zinc (maillechort)			
		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7409400011		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
7409400019		----- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7409400020		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
		----- autres :			
7409400091		----- dorées ou argentées	17.5	B	
7409400099		----- autres	17.5	B	
74099000		- En autres alliages de cuivre			
		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7409900011		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
7409900019		----- autres, même dorées ou argentées	17.5	B	
7409900020		--- en cuivre allié au béryllium	17.5	B	
		--- autres :			
7409900030		----- à surface brute, même découpées, cannelées, striées, ondulées, cintrées, perforées, etc	17.5	B	
		----- autres :			
7409900091		----- dorées ou argentées	17.5	B	
7409900099		----- autres	17.5	B	
7410		Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).			
		- Sans support :			
7410110000		-- En cuivre affiné	10	A	
74101200		-- En alliages de cuivre			
7410120010		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	10	A	
7410120090		--- autres	17.5	A	
		- Sur support :			
7410210000		-- En cuivre affiné	17.5	B	
74102200		-- En alliages de cuivre			
7410220010		--- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17.5	B	
7410220090		--- autres	17.5	A	
7411		Tubes et tuyaux en cuivre.			
74111000		- En cuivre affiné			
		--- droits et d'épaisseur uniforme :			
7411100010		----- à surface brute	32.5	F	
		----- autres :			
7411100021		----- dorés ou argentés	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7411100029		----- autres	32.5	F	
7411100090		---- autres	32.5	F	
		- En alliages de cuivre :			
741121		-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
7411211000		--- tubes en laiton étamé pour radiateurs automobiles (tubes agrafés à la largeur d'utilisation)	50	F	
		--- autres :			
		----- droits et à paroi d'épaisseur uniforme :			
74112120		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7411212010		----- à surface brute	32.5	F	
		----- autres :			
7411212091		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411212099		----- autres	32.5	F	
		----- autres :			
7411213100		----- à surface brute	40	F	
74112139		----- autres :			
7411213910		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411213990		----- autres	32.5	F	
74112190		----- autres :			
7411219010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	32.5	F	
7411219090		----- autres	32.5	F	
741122		-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)			
7411221000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	32.5	F	
		--- autres :			
		----- droit et d'épaisseur uniforme :			
74112220		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7411222010		----- à surface brute	32.5	F	
		----- autres :			
7411222091		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411222099		----- autres	32.5	F	
		----- autres :			
7411223100		----- à surface brute	40	F	
74112239		----- autres :			
7411223910		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411223990		----- autres	32.5	F	
74112290		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7411229010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	32.5	F	
7411229090		----- autres	32.5	F	
741129		-- Autres			
7411291000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	32.5	F	
		--- autres :			
		---- droits et d'épaisseur uniforme :			
74112921		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			
7411292110		----- à surface brute	32.5	F	
		----- autres :			
7411292191		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411292199		----- autres	32.5	F	
7411292900		----- en cuivre allié au béryllium	32.5	F	
		----- autres :			
7411293100		----- à surface brute	40	F	
74112939		----- autres :			
7411293910		----- dorés ou argentés	32.5	F	
7411293990		----- autres	32.5	F	
74112990		----- autres :			
7411299010		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	32.5	F	
7411299020		----- en cuivre allié au béryllium	32.5	F	
7411299090		----- autres	32.5	F	
7412		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.			
7412100000		- En cuivre affiné	50	F	
74122000		- En alliages de cuivre			
7412200010		--- raccords dits «raccords express» pour air comprimé en bronze ; jonctions dites «symétriques» en bronze	50	F	
7412200020		--- raccords dits «raccords symétriques» en bronze	50	F	
7412200090		--- autres	50	F	
7413000000		Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	50	F	
7414		Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre.			
74142000		- Toiles métalliques			
		--- continues ou sans fin pour machines :			
7414200011		---- en alliage de cuivre contenant plus de 10% de nickel	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7414200019		---- autres	50	F	
7414200090		--- autres	50	F	
74149000		- Autres			
7414900010		--- treillis d'une seule pièce, en cuivre, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	50	F	
		--- autres :			
7414900091		---- grillages et treillis	50	F	
7414900099		---- autres	50	F	
7415		Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles dest			
74151000		- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires			
7415100010		--- punaises	50	F	
7415100090		--- autres	50	F	
		- Autres articles, non filetés :			
741521		-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)			
7415211000		--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importées à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	17.5	B	
		--- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :			
7415212100		---- rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	32.5	F	
7415212900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
7415219100		---- rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	32.5	F	
7415219900		---- autres	50	F	
741529		-- Autres			
7415291000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	17.5	B	
		--- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7415292100		----- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités	50	F	
7415292900		----- autres	32.5	F	
		---- autres :			
7415299100		----- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités	50	F	
7415299900		----- autres	32.5	F	
		- Autres articles, filetés :			
741533		-- Vis; boulons et écrous			
		--- vis à bois :			
7415331100		----- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	17.5	B	
74153319		----- autres :			
7415331910		----- décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7415331990		----- autres	50	F	
		--- autres vis; boulons et écrous :			
7415339100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	17.5	B	
74153399		----- autres :			
7415339910		----- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7415339990		----- autres	50	F	
741539		-- Autres			
7415391000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	17.5	B	
74153990		---- autres :			
7415399010		----- décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7415399090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
74160000		Ressorts en cuivre.			
		--- ressorts en fil :			
7416000011		----- ressorts d'ameublement (pour sièges, literie, etc)	50	F	
7416000019		----- autres	50	F	
7416000090		--- autres	50	F	
74170000		Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre.			
7417000010		--- réchauds à pression à combustible liquide ainsi que leurs parties	50	F	
7417000090		--- autres	50	F	
7418		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.			
		– Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues :			
741811		-- Eponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues			
7418111000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	50	F	
74181190		--- autres :			
		----- articles complets :			
7418119011		----- présentés sous la forme d'ébauches	50	F	
7418119019		----- autres	50	F	
7418119090		---- parties	50	F	
741819		-- Autres			
		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel :			
7418191100		---- articles pour la table	50	F	
7418191900		---- autres	50	F	
74181990		--- autres :			
		----- articles complets :			
7418199011		----- présentés sous la forme d'ébauches	50	F	
7418199019		----- autres	50	F	
7418199090		---- parties	50	F	
741820		– Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties			
7418201000		--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	50	F	
74182090		--- autres :			
7418209010		---- articles complets	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7418209090		----- parties	50	F	
7419		Autres ouvrages en cuivre.			
7419100000		- Chaînes, chaînettes et leurs parties	50	F	
		- Autres :			
741991		-- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés			
		--- réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intér			
74199110					
7419911010		----- avec calorifugeage ou revêtement intérieur en ébonite	50	F	
7419911090		----- autres	50	F	
		--- accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc)			
7419912000			32.5	F	
		--- plaques de laiton, matricées et «flans» de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinées d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre			
7419913000			25	C	
74199140		---- articles de fantaisie :			
7419914010		----- dorés ou argentés	50	F	
7419914090		----- autres	50	F	
74199190		---- autres :			
		----- réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale ou inférieur à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement calorifuge intérieur			
7419919011			50	F	
7419919019		----- épingles de sûreté	50	F	
		---- aiguilles à coudre à la main, crochets à broder, aiguilles ou broches à tricoter à la main, passe-lacets, navettes à filet, pointes pour insignes et articles similaires, d'une longueur de :			
7419919021		----- plus de 5 cm	50	F	
7419919029		----- 5 cm et moins	50	F	
7419919090		---- autres	50	F	
741999		-- Autres			
		--- réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intér			
74199910					
7419991010		----- avec calorifugeage ou revêtement intérieur en ébonite	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7419991090		----- autres	50	F	
7419992000		--- accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc)	32.5	F	
7419993000		--- plaques de laiton, matricées et «flans» de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinées d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre	25	C	
74199940		--- articles de fantaisie :			
7419994010		----- dorés ou argentés	50	F	
7419994090		----- autres	50	F	
7419995000		--- émerillons	2.5	A	
74199990		--- autres :			
7419999011		----- réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale ou inférieur à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement calorifuge intérieur	50	F	
7419999019		----- épingles de sûreté	50	F	
		----- aiguilles à coudre à la main, crochets à broder, aiguilles ou broches à tricoter à la main, passe-lacets, navettes à filet, pointes pour insignes et articles similaires, d'une longueur de :			
7419999021		----- plus de 5 cm	50	F	
7419999029		----- 5 cm et moins	50	F	
7419999090		----- autres	50	F	
7501		Mattes de nickel, «sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel.			
75011000		- Mattes de nickel			
7501100010		--- d'une teneur inférieure à 50 % de nickel	17.5	B	
7501100090		--- d'une teneur supérieure ou égale à 50 % de nickel	17.5	B	
75012000		- «Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel			
7501200010		--- d'une teneur inférieure à 50 % de nickel	17.5	B	
7501200090		--- d'une teneur supérieure ou égale à 50 % de nickel	17.5	B	
7502		Nickel sous forme brute			
7502100000		- Nickel non allié	17.5	B	
75022000		- Alliages de nickel			
		--- contenant plus de 10% et moins de 50% de nickel :			
7502200011		----- lingots contenant 10 % ou plus de fer	17.5	B	
7502200019		----- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- contenant 50 % ou plus de nickel :			
7502200091		----- lingots contenant 10 % ou plus de fer	17.5	B	
7502200099		----- autres	17.5	A	
75030000		Déchets et débris de nickel.			
		---- non allié :			
7503000012		----- contenant 10 % ou plus de fer	17.5	B	
7503000017		----- autres	17.5	B	
		---- allié :			
7503000093		----- contenant 10 % ou plus de fer	17.5	B	
7503000097		----- autres	17.5	B	
7504000000		Poudres et paillettes de nickel	17.5	A	
7505		Barres, profilés et fils, en nickel.			
		– Barres et profilés :			
750511		-- En nickel non allié			
7505111000		--- profilés creux	17.5	B	
75051190		---- autres :			
		----- non dorés ni argentés :			
7505119011		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505119012		----- étirés	17.5	B	
7505119019		----- tréfilés et autres	17.5	B	
7505119090		----- dorés ou argentés	17.5	B	
750512		-- En alliages de nickel			
7505121000		--- profilés creux	17.5	B	
75051290		---- autres :			
		----- contenant plus de 10% et moins de 50% de nickel et moins de 10% de fer :			
		----- non dorés ni argentés :			
7505129011		----- filés ou laminés	17.5	A	
7505129012		----- étirés	17.5	B	
7505129019		----- tréfilés et autres	17.5	B	
7505129020		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- contenant plus de 10 % et moins de 50% de nickel, autres :			
7505129031		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505129032		----- étirés ou calibrés	17.5	B	
7505129039		----- tréfilés et autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- contenant 50 % ou plus de nickel (nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10 % de fer) :			
7505129041		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505129042		----- étirés	17.5	B	
7505129049		----- tréfilés ou autres	17.5	B	
		----- contenant 50 % ou plus de nickel et 10% ou plus de fer :			
7505129051		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505129052		----- étirés ou calibrés	17.5	B	
7505129059		----- autres	17.5	B	
		----- contenant 50% ou plus de nickel, autres :			
		----- non dorés ni argentés :			
7505129061		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505129062		----- étirés	17.5	B	
7505129069		----- tréfilés et autres	17.5	B	
7505129090		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		- Fils :			
75052100		-- En nickel non allié			
		--- non dorés ni argentés :			
7505210011		---- filés ou laminés	17.5	B	
7505210012		---- étirés	17.5	B	
7505210019		---- tréfilés et autres	17.5	B	
7505210090		--- dorés ou argentés	17.5	B	
75052200		-- En alliages de nickel			
		--- contenant plus de 10 % et moins de 50 % de nickel, et moins de 10 % de fer :			
		----- non dorés ni argentés :			
7505220011		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505220012		----- étirés	17.5	B	
7505220019		----- tréfilés et autres	17.5	B	
7505220020		---- dorés ou argentés	17.5	B	
		--- contenant plus de 10% et moins de 50% de nickel, autres :			
7505220031		---- filés ou laminés	17.5	B	
7505220033		---- étirés ou calibrés	17.5	B	
7505220039		---- tréfilés et autres	17.5	B	
		--- contenant 50% ou plus de nickel (nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10% de fer) :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7505220041		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505220042		----- étirés	17.5	B	
7505220049		----- tréfilés ou autres	17.5	B	
		---- contenant 50 % ou plus de nickel et 10% ou plus de fer :			
7505220051		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505220052		----- étirés ou calibrés	17.5	B	
7505220059		----- autres	17.5	B	
		---- contenant 50% ou plus de nickel, autres :			
		----- non dorés ni argentés :			
7505220061		----- filés ou laminés	17.5	B	
7505220062		----- étirés	17.5	B	
7505220069		----- tréfilés et autres	17.5	B	
7505220090		---- dorés ou argentés	17.5	B	
7506		Tôles, bandes et feuilles, en nickel.			
75061000		– En nickel non allié			
7506100010		---- dorées ou argentées	17.5	B	
7506100091		---- autres d'une épaisseur de : ----- plus de 0,20 mm	17.5	B	
7506100099		----- 0,20 mm ou moins	17.5	B	
75062000		– En alliages de nickel			
7506200010		---- contenant plus de 10 % et moins de 50 % de nickel	17.5	A	
		---- contenant 50 % ou plus de nickel :			
7506200091		----- en nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10 % de fer	17.5	B	
7506200093		----- contenant 10 % ou plus de fer	17.5	B	
7506200099		----- autres	17.5	B	
7507		Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel.			
		– Tubes et tuyaux :			
75071100		-- En nickel non allié			
7507110010		--- barres creuses	17.5	B	
		--- autres :			
7507110020		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- autres d'un poids au mètre linéaire de :			
7507110091		----- plus de 700 g	17.5	B	
7507110093		----- 50 g exclus à 700 g inclus	17.5	B	
7507110099		----- 50 g ou moins	17.5	B	
75071200		-- En alliages de nickel			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7507120010		--- barres creuses	17.5	B	
		--- autres :			
		----- contenant plus de 10% et moins de 50% de nickel :			
7507120021		----- contenant moins de 10 % de fer	17.5	B	
7507120029		----- autres	17.5	B	
		----- contenant 50 % ou plus de nickel :			
		----- contenant moins de 10 % de fer :			
7507120030		----- dorés ou argentés	17.5	B	
		----- autres d'un poids au mètre linéaire de :			
7507120041		----- plus de 700 g	17.5	B	
7507120043		----- 50 g exclus à 700 g inclus	17.5	B	
7507120049		----- 50 g ou moins	17.5	B	
7507120090		----- autres	17.5	B	
7507200000		- Accessoires de tuyauterie	17.5	B	
7508		Autres ouvrages en nickel.			
7508100000		- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	50	F	
750890		- Autres			
		--- anodes pour nickelage, y compris celles obtenues par électrolyse, brutes et ouvrées :			
75089010					
7508901010		---- brutes de coulée	17.5	B	
7508901020		---- en barres simplement laminées ou filées	17.5	B	
7508901090		---- autres	17.5	B	
		--- pointes, clous, crampons, crochets et similaires, articles de boulonnerie et de visserie ; rondelles, y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort :			
		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	17.5	B	
7508902100					
75089029		---- autres :			
		----- vis, écrous, rivets et rondelles, décollétés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	
7508902910					
7508902990		----- autres	50	F	
7508903000		--- articles pour la table et articles de fantaisie	50	F	
7508909000		--- autres	50	F	
7601		Aluminium sous forme brute.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7601100000		– Aluminium non allié	17.5	B	
7601200000		– Alliages d'aluminium	17.5	B	
76020000		Déchets et débris d'aluminium.			
		– – – déchets :			
7602000011		– – – – tournures, frisons, copeaux, melures, sciures et limailles ; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées revêtues ou contre-collées d'une épaisseur de 0,20 mm ou moins (support non compris)	17.5	B	
7602000019		– – – – autres (y compris les rebuts de fabrication)	17.5	B	
7602000090		– – – débris	17.5	B	
7603		Poudres et paillettes d'aluminium.			
7603100000		– Poudres à structure non lamellaire	10	A	
7603200000		– Poudres à structure lamellaire; paillettes	10	A	
7604		Barres et profilés en aluminium.			
760410		– En aluminium non allié			
7604101000		– – – profilés creux	50	F	
		– – – autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 mm :			
7604102000		– – – – filés, étirés ou tréfilés	40	F	
		– – – – laminés :			
7604103100		– – – – – nus	17.5	B	
7604103900		– – – – – revêtus	40	F	
		– – – autres :			
		– – – – simplement filés, étirés, laminés, écroutés ou non :			
7604104000		– – – – – barres dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède pas 15 mm	17.5	B	
		– – – – – autres :			
7604105100		– – – – – – barres	17.5	B	
7604105900		– – – – – – profilés	50	F	
		– – – – autres :			
7604109100		– – – – – barres	17.5	B	
7604109900		– – – – – profilés	50	F	
		– En alliages d'aluminium :			
76042100		– – Profilés creux			
		– – – pour l'irrigation :			
7604210011		– – – – droits et d'épaisseur uniforme	50	F	
7604210019		– – – – autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7604210090		--- autres	50	F	
760429		-- Autres			
		--- produits dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède pas 6 mm :			
7604291000		---- filés, étirés ou tréfilés	40	F	
		---- laminés :			
7604292100		----- nus	17.5	B	
7604292900		----- revêtus	40	F	
		---- autres :			
		----- simplement filés, étirés, laminés, écroûtés ou non :			
7604293000		----- barres dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède pas 15 mm	17.5	B	
		----- autres :			
7604294100		----- barres	17.5	B	
7604294900		----- profilés	50	F	
		---- autres :			
7604299100		----- barres	17.5	B	
7604299900		----- profilés	50	F	
7605		Fils en aluminium.			
		- En aluminium non allié :			
76051100		-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm			
		--- simplement filés, étirés, laminés, écroûtés ou non :			
7605110011		---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 15 mm	17.5	B	
7605110019		---- autres	17.5	B	
7605110090		--- autres	17.5	B	
760519		-- Autres			
		--- fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 mm :			
7605191000		---- filés, étirés ou tréfilés	40	F	
		---- laminés :			
7605192100		----- nus	17.5	B	
7605192900		----- revêtus	40	F	
76051990		---- autres :			
7605199010		----- simplement filés, étirés, laminés, écroûtés ou non	17.5	B	
7605199090		----- autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– En alliages d'aluminium :			
76052100		-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm			
		---- simplement filés, étirés, laminés, écroûtés ou non :			
7605210011		---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 15 mm	17.5	B	
7605210019		---- autres	17.5	B	
7605210090		---- autres	17.5	B	
760529		-- Autres			
		---- fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 mm :			
7605291000		---- filés, étirés ou tréfilés	40	F	
		---- laminés :			
7605292100		----- nus	17.5	B	
7605292900		----- revêtus	40	F	
76052990		---- autres :			
7605299010		---- simplement filés, étirés, laminés, écroûtés ou non	17.5	B	
7605299090		---- autres	17.5	B	
7606		Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.			
		– De forme carrée ou rectangulaire :			
760611		-- En aluminium non allié			
7606111000		--- bandes pour stores vénitiens	25	C	
		--- autres :			
		---- planes :			
7606112000		----- à surface brute, non ondulées, simplement laminées ou battues	17.5	A	
		----- à surface vernie ou laquée, anodisée ou oxydée artificiellement, non ondulées, d'une épaisseur :			
7606113100		----- supérieure à 0,20 mm et inférieure à 1 mm	17.5	B	
7606113900		----- égale ou supérieure à 1 mm	17.5	B	
7606114000		----- autres	25	C	
7606119000		---- autres	25	A	
760612		-- En alliages d'aluminium			
7606121000		--- bandes pour stores vénitiens	25	C	
		--- autres :			
		---- planes :			
7606122000		----- à surface brute, non ondulées, simplement laminées ou battues	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- à surface vernie ou laquée, anodisée ou oxydée artificiellement, non ondulées, d'une épaisseur :			
7606123100		----- supérieure à 0,20 mm et inférieure à 1 mm	17.5	B	
7606123900		----- égale ou supérieure à 1 mm	17.5	B	
7606124000		----- autres	25	C	
7606129000		----- autres	25	C	
		- Autres :			
760691		-- En aluminium non allié			
7606911000		--- bandes pour stores vénitiens	25	C	
		--- autres :			
		---- planes :			
76069120		----- découpées de forme circulaire (disques et pastilles) :			
7606912010		----- à surface brute	17.5	B	
7606912090		----- autres (polies, vernies, etc)	17.5	B	
		----- autres (enroulées ou non) :			
7606913000		----- à surface brute, non ondulées, simplement laminées ou battues	17.5	B	
		----- à surface vernie ou laquée, anodisée ou oxydée artificiellement, non ondulées, d'une épaisseur :			
7606914100		----- supérieure à 0,20 mm et inférieure à 1 mm	17.5	B	
7606914900		----- égale ou supérieure à 1 mm	25	C	
7606915000		----- autres	25	C	
7606919000		----- autres	25	C	
760692		-- En alliages d'aluminium			
7606921000		--- bandes pour stores vénitiens	25	A	
		--- autres :			
		---- planes :			
76069220		----- découpées de forme circulaire (disques et pastilles) :			
7606922010		----- à surface brute	17.5	B	
7606922090		----- autres (polies, vernies, etc)	17.5	B	
		----- autres (enroulées ou non) :			
7606923000		----- à surface brute, non ondulées, simplement laminées ou battues	17.5	B	
		----- à surface vernie ou laquée, anodisée ou oxydée artificiellement, non ondulées, d'une épaisseur :			
7606924100		----- supérieure à 0,20 mm et inférieure à 1 mm	17.5	B	
7606924900		----- égale ou supérieure à 1 mm	25	C	
7606925000		----- autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7606929000		----- autres	25	A	
7607		Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris).			
		- Sans support :			
76071100		-- Simplement laminées			
7607110010		--- en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs	17.5	B	
7607110090		--- autres	17.5	B	
760719		-- Autres			
76071910		--- simplement battues ou oxydées artificiellement :			
7607191010		---- en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs	17.5	B	
7607191090		---- autres	17.5	B	
7607199000		--- autres	50	F	
76072000		- Sur support			
		--- d'une épaisseur (support non compris) :			
		----- de 0,15 mm ou moins :			
		----- sur support en matières plastiques artificielles présentées :			
7607200011		----- en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs	40	F	
7607200019		----- autres	40	F	
7607200020		----- sur autres supports	40	F	
		----- de 0,15 mm exclus à 0,20 mm inclus :			
		----- sur support en matières plastiques artificielles présentées :			
7607200031		----- en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs	40	F	
7607200039		----- autres	40	F	
7607200090		----- sur autres supports	40	F	
7608		Tubes et tuyaux en aluminium.			
76081000		- En aluminium non allié			
7608100010		--- barres creuses	50	F	
		--- tubes et tuyaux pour irrigation :			
7608100021		---- droits et d'épaisseur uniforme	50	F	
7608100029		---- autres	50	F	
7608100090		---- autres	50	F	
76082000		- En alliages d'aluminium			
7608200010		--- barres creuses	50	F	
		--- tubes et tuyaux pour irrigation :			
7608200021		---- droits et d'épaisseur uniforme	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7608200029		---- autres	50	F	
7608200090		--- autres	50	F	
7609000000		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	50	F	
7610		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des construct			
76101000		– Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils			
7610100010		--- portes, fenêtres et chambranles	50	F	
7610100090		--- autres	50	F	
761090		– Autres			
7610901000		--- grilles de diffusion d'air	50	F	
76109090		---- autres :			
7610909010		---- ponts et éléments de ponts, tours, pylônes et constructions similaires, même incomplets, et leurs parties	50	F	
7610909020		---- tôles, barres, profilés, tubes etc, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	50	F	
7610909090		---- autres	50	F	
7611000000		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	50	F	
7612		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans disposit			
7612100000		– Etuis tubulaires souples	50	F	
761290		– Autres			
7612901000		--- boîtes destinées au conditionnement des boissons, importées par les industriels intéressés ou pour leur compte	25	F	
7612902000		--- boîtes pour aérosols	32.5	F	
76129080		---- autres :			
7612908010		---- étuis tubulaires rigides	50	F	
		---- autres :			
7612908020		----- bidons à lait	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres récipients :			
7612908091		----- d'une contenance de plus de 50 litres	50	F	
7612908099		----- d'une contenance de 50 l, ou moins	50	F	
7613000000		Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	50	F	
7614		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité.			
7614100000		– Avec âme en acier	50	F	
7614900000		– Autres	50	F	
7615		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.			
		– Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues :			
7615110000		-- Eponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	50	F	
76151900		-- Autres			
		---- fondus :			
7615190011		---- réchauds et appareils pour la cuisson ou le chauffage	50	F	
7615190019		---- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- réchauds et appareils pour la cuisson ou le chauffage :			
7615190021		----- cocottes-minutes et auto-cuiseurs d'une capacité inférieure à 15 litres	50	F	
7615190029		----- autres	50	F	
7615190090		----- autres	50	F	
76152000		– Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties			
7615200010		---- fondus	50	F	
7615200090		---- autres	50	F	
7616		Autres ouvrages en aluminium.			
761610		– Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires			
7616101000		--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la	2.5	A	
7616102000		--- vis, écrous, rivets et rondelles, décollétés dans lamasse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7616109000		--- autres	50	F	
		- Autres :			
76169100		-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium			
7616910010		--- toiles et tissus	50	F	
7616910090		--- grillages et treillis	50	F	
761699		- Autres			
7616991000		--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires.	32.5	F	
7616992000		--- treillis d'une seule pièce, en aluminium, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	50	F	
7616993000		--- canettes, busettes, bobines et supports similaires, pour la filature ou le tissage	2.5	F	
7616994000		--- accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers etc)	25	F	
76169950		--- pastilles, rondelles, flans, disques ou pions, d'un diamètre supérieur à 6 mm, destinés à la fabrication d'étuis tubulaires ou de tubes souples :			
7616995010		---- plats d'une épaisseur supérieure au dixième de leur diamètre	10	A	
7616995090		---- bombés, à cuvette ou tronconiques, perforés ou non	17.5	B	
7616996000		--- articles de fantaisie	50	F	
7616997000		--- pots de filature	2.5	A	
76169990		---- autres :			
7616999010		---- chaînes et chaînettes autres que de transmission, montées ou non ; maillons, anneaux brisés, anneaux à ressort, tés, tourets et articles similaires	50	F	
7616999020		---- ferrures pour ligne électriques, filetées ou non (consoles, supports colliers et articles similaires)	50	F	
7616999030		---- aiguilles à tricoter	50	F	
7616999090		---- autres	50	F	
7801		Plomb sous forme brute.			
780110		- Plomb affiné			
7801101000		--- non allié	25	C	
78011090		--- allié :			
7801109010		---- alliages plomb-antimoine	32.5	C	
7801109090		---- autres alliages	32.5	C	
		- Autres :			
7801910000		-- Contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	25	C	
7801990000		-- Autres	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7802000000		Déchets et débris de plomb	25	C	
780300		Barres, profilés et fils, en plomb.			
7803001000		--- profilés creux	50	C	
7803009000		--- autres	10	A	
7804		Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb.			
		- Tables, feuilles et bandes :			
78041100		-- Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)			
7804110010		--- d'un poids au m2 de plus de 1 kg 700	50	C	
		--- autres :			
7804110091		---- fixées sur support	91	C	
7804110099		---- autres	50	C	
78041900		-- Autres			
7804190010		--- d'un poids au m2 de plus de 1 kg 700	50	C	
		--- autres :			
7804190091		---- fixées sur support	50	C	
7804190099		---- autres	50	C	
7804200000		- Poudres et paillettes	50	A	
78050000		Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb.			
7805000010		--- tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches et barres creuses)	50	C	
		--- accessoires de tuyauterie :			
7805000091		---- tubes en S pour siphons	50	C	
7805000099		---- autres	50	C	
780600		Autres ouvrages en plomb.			
7806001000		--- emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives	50	C	
7806002000		--- tubes souples d'emballage	32.5	C	
7806003000		--- masses d'équilibrage	50	C	
7806009000		--- autres	50	A	
7901		Zinc sous forme brute.			
		- Zinc non allié :			
7901110000		-- Contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	17.5	A	
7901120000		-- Contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	17.5	B	
7901200000		- Alliages de zinc	17.5	B	
7902000000		Déchets et débris de zinc	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
7903		Poussières, poudres et paillettes, de zinc.			
7903100000		– Poussières de zinc	17.5	B	
7903900000		– Autres	17.5	A	
790400		Barres, profilés et fils, en zinc.			
79040010		– – – profilés creux :			
7904001010		– – – – en zinc non allié	32.5	C	
7904001090		– – – – en zinc allié	32.5	C	
7904009000		– – – autres	17.5	B	
79050000		Tôles, feuilles et bandes, en zinc.			
		– – – en zinc non allié :			
7905000011		– – – – non polies, ni revêtues, ni autrement traitées à la surface (à surface brute)	17.5	B	
7905000019		– – – – autres	17.5	B	
7905000090		– – – en zinc allié	17.5	B	
79060000		Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en zinc.			
		– – – tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches et barres creuses) :			
7906000011		– – – – en zinc non allié	32.5	F	
7906000019		– – – – en zinc allié	32.5	F	
7906000090		– – – accessoires de tuyauterie	32.5	F	
790700		Autres ouvrages en zinc.			
		– – – disques et rondelles ou pastilles en zinc, y compris de forme hexagonale, obtenus à l'emporte-pièce, à partir de bandes, constituant des ébauches destinées à la fabrication par matriçage, d'étuis tubulaires en zinc et importés à l'ordre des industri			
7907001000			17.5	B	
7907002000		– – – anodes	2.5	A	
79070090		– – – autres :			
7907009010		– – – – gouttières, faitages, lucarnes et autres ouvrages façonnés pour le bâtiment	50	F	
7907009090		– – – – autres	50	F	
8001		Étain sous forme brute.			
8001100000		– Étain non allié	17.5	A	
8001200000		– Alliages d'étain	17.5	B	
8002000000		Déchets et débris d'étain	17.5	B	
800300		Barres, profilés et fils, en étain.			
8003001000		– – – profilés creux	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8003009000		--- autres	32.5	F	
800400		Tôles, feuilles et bandes en étain, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.			
8004001000		--- tables (tôles), planches, feuilles et bandes d'un poids au m2 de plus de 1 kg	32.5	F	
80040090		--- autres :			
8004009010		----- fixées sur support	32.5	F	
8004009090		----- autres	32.5	F	
800500		Feuilles et bandes minces en étain (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) ; poudres et paillettes d'étain.			
		--- feuilles et bandes minces :			
8005001100		----- feuilles et bandes, d'un poids au m2 de plus de 1 kg	32.5	F	
80050019		----- autres :			
8005001910		----- fixées sur support	32.5	F	
8005001990		----- autres	32.5	F	
8005009000		--- poudres et paillettes	40	F	
80060000		Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain.			
8006000010		--- tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses	50	F	
8006000090		--- accessoires de tuyauterie	50	F	
800700		Autres ouvrages en étain.			
8007001000		--- articles pour la table et articles de fantaisie ou d'ornement en étain	50	F	
8007002000		--- tubes souples d'emballage	32.5	F	
8007009000		--- autres	50	F	
8101		Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris.			
8101100000		- Poudres	32.5	A	
		- Autres :			
8101940000		-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	32.5	C	
8101950000		-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	50	C	
8101960000		-- Fils	25	C	
8101970000		-- Déchets et débris	32.5	C	
810199		-- Autres			
8101991000		--- filaments	25	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destiné			
8101992100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8101992900		---- autres	50	A	
81019990		---- autres :			
8101999010		---- plaquettes	50	C	
8101999020		---- pastilles	50	C	
8101999030		---- tubes et tuyaux	50	C	
8101999040		---- ressorts	50	C	
8101999090		---- autres	50	C	
8102		Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris.			
8102100000		- Poudres	32.5	A	
		- Autres :			
8102940000		-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	32.5	C	
8102950000		-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	50	C	
8102960000		-- Fils	25	C	
8102970000		-- Déchets et débris	32.5	C	
810299		-- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destiné			
8102991100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8102991900		---- autres	50	C	
81029990		---- autres :			
8102999010		---- plaquettes	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8102999020		----- pastilles	50	C	
8102999030		----- tubes et tuyaux	50	C	
8102999090		----- autres	50	C	
8103		Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris.			
81032000		- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres			
8103200010		--- brut ; poudres	32.5	C	
8103200090		--- autres	32.5	C	
8103300000		- Déchets et débris	32.5	C	
810390		- Autres			
81039010		--- barres martelées, profilés, fils, filaments, tôles, feuilles et bandes :			
8103901010		----- barres martelées	50	C	
8103901020		----- fils et filaments	50	C	
8103901030		----- feuilles et bandes	50	C	
8103901090		----- autres	50	C	
		---- autres :			
		----- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie, rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication	2.5	A	
8103902100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication	2.5	A	
8103902900		----- autres	50	C	
81039090		----- autres :			
8103909010		----- plaquettes	50	C	
8103909020		----- toiles métalliques	50	C	
8103909030		----- tubes et tuyaux	50	C	
8103909090		----- autres	50	C	
8104		Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris.			
		- Magnésium sous forme brute :			
8104110000		-- Contenant au moins 99,8% en poids de magnésium	32.5	A	
8104190000		-- Autres	32.5	C	
81042000		- Déchets et débris			
8104200010		--- déchets	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8104200090		--- débris	32.5	C	
8104300000		- Tournures et granules calibrés; poudres	32.5	A	
810490		- Autres			
81049010		--- barres, profilés, fils, tôles, feuilles, bandes, tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et paillettes :			
8104901010		---- barres, profilés, fils, tôles, feuilles et bandes	32.5	C	
8104901020		---- tubes, tuyaux et barres creuses	32.5	C	
8104901090		---- paillettes	32.5	C	
		---- autres :			
		---- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles desti			
8104902100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication d	2.5	A	
8104902900		----- autres	50	C	
8104909000		----- autres	50	C	
8105		Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris.			
8105200000		- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	32.5	A	
8105300000		- Déchets et débris	32.5	C	
810590		- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8105901100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8105901900		---- autres	50	C	
8105909000		--- autres	50	C	
810600		Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8106001000		--- brut ; déchets et débris	32.5	C	
		--- autres :			
		---- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles dest			
8106002100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication d	2.5	A	
8106002900		----- autres	50	C	
8106009000		----- autres	50	A	
8107		Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris.			
8107200000		- Cadmium sous forme brute; poudres	32.5	A	
8107300000		- Déchets et débris	32.5	C	
810790		- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8107901100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8107901900		---- autres	50	C	
8107909000		--- autres	50	C	
8108		Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris.			
8108200000		- Titane sous forme brute; poudres	32.5	A	
8108300000		- Déchets et débris	32.5	C	
810890		- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8108901100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8108901900		---- autres	50	C	
8108909000		--- autres	50	A	
8109		Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris.			
8109200000		- Zirconium sous forme brute; poudres	32.5	A	
8109300000		- Déchets et débris	32.5	C	
810990		- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8109901100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8109901900		---- autres	50	C	
8109909000		--- autres	50	C	
8110		Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris.			
811010		- Antimoine sous forme brute; poudres			
8110101000		--- sous forme brute	32.5	C	
8110109000		--- poudres	50	C	
8110200000		- Déchets et débris	32.5	C	
811090		- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8110902100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8110902900		---- autres	50	C	
8110909000		--- autres	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
811100		Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.			
8111001000		--- brut ; déchets et débris	32.5	A	
		--- autres :			
		---- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, de			
8111002100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8111002900		----- autres	50	C	
8111009000		----- autres	50	C	
8112		Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris.			
		- Béryllium :			
8112120000		- Sous forme brute; poudres	32.5	A	
8112130000		-- Déchets et débris	32.5	C	
811219		-- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8112191100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8112191900		---- autres	50	C	
81121990		- autres :			
8112199010		---- barres, profilés, fils, tôles, feuilles et bandes	50	C	
8112199020		---- demi-produits laminés, filés, étirés	50	C	
8112199090		---- autres	50	C	
		- Chrome			
811221		-- Sous forme brute; poudres			
8112211000		--- sous forme brute	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8112219000		--- poudres	50	A	
8112220000		-- Déchets et débris	32.5	C	
811229		-- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8112292100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8112292900		---- autres	50	C	
8112299000		--- autres	50	C	
811230		- Germanium			
8112301000		--- brut ; déchets et débris	32.5	C	
		---- autres :			
		---- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, des			
8112302100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication d	2.5	A	
8112302900		----- autres	50	C	
8112309000		---- autres	50	A	
811240		- Vanadium			
8112401000		--- brut ; déchets et débris	32.5	A	
		--- autres :			
		---- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, des			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8112402100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication d	2.5	A	
8112402900		----- autres	50	C	
8112409000		----- autres	50	C	
		- Thallium :			
8112510000		-- Sous forme brute; poudres	32.5	C	
8112520000		-- Déchets et débris	32.5	C	
811259		-- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8112591100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8112591900		---- autres	50	C	
8112599000		---- autres	50	C	
		- Autres :			
8112920000		-- Sous forme brute; déchets et débris; poudres	32.5	A	
811299		-- Autres			
		--- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, desti			
8112991100		---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de	2.5	A	
8112991900		---- autres	50	C	
8112999000		---- autres	50	C	
811300		Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.			
8113001000		--- bruts ; déchets et débris	32.5	C	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles, des			
8113002100		----- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication	2.5	A	
8113002900		----- autres	50	C	
8113009000		----- autres	50	C	
8201		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, h			
820110		– Bêches et pelles			
8201101000		--- ébauches simplement découpées à plat	50	F	
8201102000		--- pelles	50	F	
8201109000		--- bêches (y compris les louchets)	50	F	
8201200000		– Fourches	50	F	
82013000		– Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs			
		--- pioches et pics :			
8201300011		----- ébauches obtenues par forgeage ayant subi des ouvraisons complémentaires sommaires telles que perforation axiale, alésage concernant cette opération, matriçage, etc..., mais dont les extrémités sont de coupe carrée ou rectangulaire en vue d'être p	50	F	
8201300019		----- autres	50	F	
8201300090		--- houes, binettes, râteaux et racloirs	50	F	
8201400000		– Haches, serpes et outils similaires à taillants	50	F	
820150		– Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main			
8201501000		--- dorés ou argentés	10	A	
8201502000		--- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	10	A	
8201509000		--- autres	10	A	
8201600000		– Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	10	A	
820190		– Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main			
8201901000		--- crocs	50	F	
82019090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8201909010		----- faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, de toutes sortes	40	F	
8201909090		----- autres	40	F	
8202		Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage).			
82021000		- Scies à main			
8202100010		--- scies à dos et scies de long	2.5	A	
8202100090		--- autres	2.5	A	
820220		- Lames de scies à ruban			
8202201000		--- pour le travail des métaux	32.5	F	
8202209000		--- pour le travail d'autres matières	50	F	
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :			
82023100		-- Avec partie travaillante en acier			
8202310010		--- à dents ou à segments rapportés	2.5	A	
		--- autres :			
8202310091		----- pour le travail des métaux	2.5	A	
8202310099		----- pour le travail d'autres matières	2.5	A	
82023900		-- Autres, y compris les parties			
8202390010		--- à dents ou à segments rapportés	2.5	A	
8202390090		--- autres	2.5	A	
8202400000		- Chaînes de scies, dites coupantes	2.5	A	
		- Autres lames de scies :			
82029100		-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux			
8202910010		--- avec partie travaillante en acier	50	F	
8202910090		--- avec partie travaillante en autres matières	50	F	
82029900		-- Autres			
		--- avec partie travaillante en acier :			
8202990011		----- pour le travail des métaux	2.5	A	
8202990019		----- pour le travail d'autres matières	2.5	A	
8202990090		--- avec partie travaillante en autres matières	2.5	A	
8203		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main.			
8203100000		- Limes, râpes et outils similaires	2.5	A	
8203200000		- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	2.5	A	
8203300000		- Cisailles à métaux et outils similaires	2.5	A	
8203400000		- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8204		Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches.			
		– Clés de serrage à main :			
8204110000		-- A ouverture fixe	2.5	A	
8204120000		-- A ouverture variable	2.5	A	
820420		– Douilles de serrage interchangeables, même avec manches			
82042010		– – – sans manche :			
8204201010		– – – – en métaux communs	2.5	A	
8204201020		– – – – en carbures métalliques	2.5	A	
8204201090		– – – – en autres matières	2.5	A	
8204209000		– – – autres	2.5	A	
8205		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; fo			
8205100000		– Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	2.5	A	
8205200000		– Marteaux et masses	50	F	
8205300000		– Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	2.5	A	
8205400000		– Tournevis	2.5	A	
		– Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) :			
8205510000		-- D'économie domestique	10	A	
820559		-- Autres			
8205591000		– – – truelles de maçons	50	F	
		– – – autres :			
8205592000		– – – – outils spéciaux pour horlogers	10	A	
8205593000		– – – – cerceuses, cloueuses d'étiquettes, agrafeuses, appareils à sceller et similaires (à l'exception des pinces)	10	A	
8205594000		– – – – diamants de vitriers montés	10	A	
8205599000		– – – – autres	10	A	
8205600000		– Lampes à souder et similaires	2.5	A	
8205700000		– Etau, serre-joints et similaires	2.5	A	
82058000		– Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale			
8205800010		– – – meules montées, à main ou à pédale	2.5	A	
8205800020		– – – forges portatives	2.5	A	
8205800090		– – – autres	2.5	A	
8205900000		– Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8206000000		Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	2.5	A	
8207		Outils interchangeable pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour – Outils de forage ou de sondage :			
82071300		-- Avec partie travaillante en cermets			
8207130010		---- fleurets de mines	2.5	A	
8207130090		---- autres (couronnes, trépan, etc)	2.5	A	
820719		-- Autres, y compris les parties			
82071910		---- en métaux communs :			
8207191010		---- fleurets de mines	2.5	A	
8207191090		---- autres (couronnes, trépan, etc)	2.5	A	
82071920		---- en diamant ou en agglomérés de diamant :			
8207192010		---- fleuret de mines	2.5	A	
8207192090		---- autres (couronnes, trépan, etc)	2.5	A	
8207199000		---- autres	2.5	A	
820720		– Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux			
8207201000		---- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82072090		---- autres :			
8207209010		---- en métaux communs	2.5	A	
8207209020		---- en carbures métalliques	2.5	A	
8207209090		---- autres	2.5	A	
820730		– Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner			
8207301000		---- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82073090		---- autres :			
		---- en métaux communs :			
8207309011		---- poinçons et matrices pour l'usinage des métaux	2.5	A	
8207309019		---- autres	2.5	A	
8207309030		---- en carbures métalliques	2.5	A	
8207309090		---- autres	2.5	A	
820740		– Outils à tarauder ou à fileter			
8207401000		---- en carbures métalliques	2.5	A	
8207402000		---- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82074090		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8207409010		----- en métaux communs	2.5	A	
8207409090		----- autres	2.5	A	
820750		- Outils à percer			
		---- en carbures métalliques :			
8207501100		----- travaillant par rotation	2.5	A	
8207501900		----- autres	2.5	A	
8207502000		--- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82075090		---- autres :			
		----- en métaux communs :			
8207509011		----- forêt pour l'usinage des métaux	2.5	A	
8207509019		----- autres	2.5	A	
8207509090		----- autres	2.5	A	
820760		- Outils à aléser ou à brocher			
8207601000		--- en carbures métalliques	2.5	A	
8207602000		--- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82076090		---- autres :			
8207609010		----- en métaux communs	2.5	A	
8207609090		----- autres	2.5	A	
820770		- Outils à fraiser			
8207701000		--- en carbures métalliques	2.5	A	
8207702000		--- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
82077090		---- autres :			
		----- en métaux communs :			
8207709011		----- pour l'usinage des métaux	2.5	A	
8207709019		----- autres	2.5	A	
8207709090		----- autres	2.5	A	
820780		- Outils à tourner			
		--- en métaux communs :			
8207801100		----- pour l'usinage des métaux	2.5	A	
8207801900		----- autres	2.5	A	
8207802000		--- en carbures métalliques	2.5	A	
8207803000		--- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
8207809000		---- autres	2.5	A	
820790		- Autres outils interchangeables			
		--- en métaux communs :			
		----- pour l'usinage des métaux :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8207901100		----- outils de tronçonnage	2.5	A	
82079019		----- autres :			
8207901910		----- outils de taillage des engrenages	2.5	A	
8207901920		----- matrices	2.5	A	
8207901990		----- autres	2.5	A	
8207902000		----- autres	2.5	A	
		--- en carbures métalliques :			
8207903100		----- outils de tronçonnage	2.5	A	
8207903300		----- outils travaillant par rotation	2.5	A	
8207903900		----- autres	2.5	A	
8207905000		--- en diamant ou en agglomérés de diamant	2.5	A	
8207909000		--- en autres matières	2.5	A	
8208		Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques.			
82081000		– Pour le travail des métaux			
8208100010		--- couteaux circulaires	2.5	A	
8208100090		--- autres	2.5	A	
82082000		– Pour le travail du bois			
8208200010		--- couteaux circulaires	2.5	A	
8208200090		--- autres	2.5	A	
82083000		– Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire			
8208300010		--- couteaux circulaires	2.5	A	
8208300090		--- autres	2.5	A	
82084000		– Pour machines agricoles, horticoles ou forestières			
8208400010		--- couteaux circulaires	2.5	A	
8208400090		--- autres	2.5	A	
82089000		– Autres			
8208900010		--- couteaux circulaires	2.5	A	
8208900090		--- autres	2.5	A	
8209000000		Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	2.5	A	
821000		Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.			
8210001000		--- ouvre-boîtes avec système de fixation	2.5	A	
82100090		--- autres :			
8210009010		---- moulins à café, à poivre, et similaires	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8210009020		----- hache-viande, presse-purée, coupe-frites, coupe-légumes, coupe-fruits, moulins à légumes et appareils similaires	50	C	
8210009090		----- autres	50	C	
8211		Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames.			
8211100000		- Assortiments	50	F	
		- Autres :			
82119100		-- Couteaux de table à lame fixe			
8211910010		--- couteaux à manche composés en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8211910020		--- couteaux dorés ou argentés	50	F	
8211910030		--- autres couteaux	50	F	
82119200		-- Autres couteaux à lame fixe			
8211920010		--- couteaux à manche composé en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8211920020		--- couteaux dorés ou argentés	50	F	
8211920030		--- autres couteaux	50	F	
82119300		-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes			
8211930010		--- couteaux et canifs à manche composé en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8211930020		--- serpettes fermantes	50	F	
8211930030		--- couteaux dorés ou argentés	50	F	
8211930040		--- autres couteaux	50	F	
82119400		-- Lames			
8211940010		--- dorées ou argentées	50	F	
8211940090		--- autres	50	F	
82119500		-- Manches en métaux communs			
8211950010		--- dorés ou argentés	50	F	
8211950020		--- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8211950090		--- autres	50	F	
8212		Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes).			
82121000		- Rasoirs			
8212100010		--- droits	10	A	
8212100020		--- de sûreté	10	A	
8212100090		--- autres	10	A	
821220		- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8212201000		--- non finies, y compris les ébauches en bandes	25	C	
8212209000		--- finies	10	A	
821290		- Autres parties			
		--- lames de rasoirs droits :			
8212901100		---- brutes	25	C	
8212901900		---- finies	50	C	
8212902000		--- couteaux d'autres rasoirs	50	A	
82129090		--- autres :			
8212909010		---- de rasoirs dits de sûreté	25	C	
8212909090		---- autres	25	C	
8213000000		Ciseaux à doubles branches et leurs lames	50	A	
8214		Autres articles de coutellerie(tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles).			
821410		- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames			
82141010		--- manches en métaux communs :			
8214101010		---- dorés ou argentés	50	F	
8214101020		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8214101090		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8214109100		---- dorés ou argentés	50	F	
8214109200		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8214109900		---- autres	50	F	
821420		- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)			
8214201000		--- dorés ou argentés	50	F	
8214202000		--- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8214209000		--- autres	50	F	
821490		- Autres			
82149010		--- manches en métaux communs :			
8214901010		---- dorés ou argentés	50	F	
8214901020		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8214901090		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8214909100		---- dorés ou argentés	50	F	
8214909200		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
82149099		----- autres :			
8214909910		----- tondeuses à main	50	F	
8214909990		----- autres	50	F	
8215		Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.			
8215100000		- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	50	F	
8215200000		- Autres assortiments	50	F	
		- Autres :			
82159100		-- Argentés, dorés ou platinés			
		--- manches en métaux communs :			
8215910011		---- dorés ou argentés	50	F	
8215910012		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8215910019		---- autres	50	F	
		---- autres :			
8215910020		---- en acier inoxydable	50	F	
		---- autres :			
8215910091		----- entièrement en métal d'une seule pièce	50	F	
8215910092		----- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8215910099		----- autres	50	F	
82159900		-- Autres			
		--- manches en métaux communs :			
8215990011		---- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8215990019		---- autres	50	F	
		---- autres :			
8215990020		---- en acier inoxydable	50	F	
		---- autres :			
8215990091		----- entièrement en métal d'une seule pièce	50	F	
8215990092		----- composés, en partie, d'ivoire, d'écaille de corne blonde ou d'ambre	50	F	
8215990099		----- autres	50	F	
8301		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs.			
83011000		- Cadenas			
8301100010		--- de sûreté, même électriques	10	A	
8301100090		--- autres	10	A	
83012000		- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8301200010		--- de sûreté, même électriques	50	F	
8301200090		--- autres	50	F	
83013000		- Serrures des types utilisés pour meubles			
		--- de sûreté, même électriques			
8301300011		---- serrures à mortaiser, autres qu'à cylindres	50	F	
8301300019		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8301300091		---- serrures à mortaiser	50	F	
8301300099		---- autres	50	F	
83014000		- Autres serrures; verrous			
		--- de sûreté, même électriques :			
8301400011		---- serrures à mortaiser, autres qu'à cylindres	50	F	
8301400019		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8301400091		---- serrures à mortaiser	50	F	
8301400092		---- serrures à pène dormant, noires, dites «serrures de caves»	50	F	
8301400099		---- autres	50	F	
8301500000		- Fermeoirs et montures-fermeoirs comportant une serrure	50	F	
8301600000		- Parties	50	F	
8301700000		- Clefs présentées isolément	50	F	
8302		Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et article			
830210		- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)			
		--- charnières composées d'un élément femelle en une seule pièce obtenue par moulage et d'un élément mâle constitué d'une plaquette avec un axe fixe et un axe amovible à tête fendue	32.5	F	
8302101000			32.5	F	
8302109000		--- autres	50	F	
8302200000		- Roulettes	10	A	
830230		- Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles			
		--- galets :			
8302301100		---- à billes	50	F	
8302301900		---- autres	40	F	
8302309000		--- autres	50	F	
		- Autres garnitures, ferrures et articles similaires :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
830241		-- Pour bâtiments			
		---- galets :			
8302411100		----- à billes	50	F	
8302411900		----- autres	40	F	
		---- autres :			
8302419100		----- verrous et targettes, autres que ceux du n° 83-01	50	F	
8302419200		----- béquilles et ensembles de béquilles	50	F	
8302419900		----- autres	40	F	
830242		-- Autres, pour meubles			
		---- galets :			
8302421100		----- à billes	50	F	
8302421900		----- autres	40	F	
		---- autres :			
8302429100		----- poignées	50	F	
8302429900		----- autres	40	F	
830249		-- Autres			
8302491000		---- serrures à ressort sans clef	50	F	
		---- galets :			
8302492100		----- à billes	50	F	
8302492900		----- autres	40	F	
8302493000		---- montures de rideaux et de portières et leur accessoires	50	F	
8302495000		---- espagnolettes, crémones et leurs accessoires	50	F	
		---- autres :			
8302499100		----- pour malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce	40	F	
8302499200		----- éléments d'enjoliveurs en équerre, moulés, comportant deux perforations et présentés par paires (élément gauche et élément droit)	32.5	F	
8302499800		----- autres	50	F	
8302500000		-- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	50	F	
8302600000		-- Ferme-portes automatiques	40	F	
83030000		Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs.			
8303000010		---- coffres-forts, armoires fortes en tôles de plus de 3 millimètres d'épaisseur.	50	F	
8303000020		---- portes et compartiments blindés pour chambres fortes; fermetures étanches; portes coupe-feu	50	F	
8303000090		---- coffrets, cassettes et troncs de sûreté; tiroirs à fermeture automatique présentés isolément	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
830400		Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03.			
83040010		--- classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-copies et autre matériel similaire de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03 :			
		---- classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage :			
		----- en fer ou en acier :			
8304001011		----- à l'état brut ou simplement polis	50	F	
8304001019		----- peints ou autrement revêtus	50	F	
8304001020		----- autres	50	F	
8304001090		---- autres (planning, porte-copies, etc)	50	F	
8304002000		--- objets d'ornement	50	F	
		--- autres :			
8304009100		---- en fonte, fer ou acier	50	F	
8304009200		---- en cuivre	50	F	
8304009900		---- autres	50	F	
8305		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballé)			
8305100000		- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	50	F	
830520		- Agrafes présentées en barrettes			
8305201000		--- agrafes de bureaux	50	F	
		--- autres :			
8305209100		---- en fonte, fer ou acier	50	F	
8305209200		---- en cuivre	50	F	
8305209900		---- autres	50	F	
8305900000		- Autres, y compris les parties	50	F	
8306		Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs.			
830610		- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires			
8306101000		--- timbres de bicyclettes et leurs parties	50	F	
83061090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8306109010		----- fondues	40	F	
8306109090		----- autres	40	F	
		- Statuettes et autres objets d'ornement :			
8306210000		-- Argentés, dorés ou platinés	50	F	
83062900		-- Autres			
		--- en cuivre :			
8306290011		----- obtenus par moulage	50	F	
8306290012		----- émaux cloisonnés	50	F	
8306290013		----- plateaux	50	F	
8306290019		----- autres	50	F	
		--- en autres métaux communs :			
8306290020		----- en fonte	50	F	
		----- en fer ou en acier non inoxydable :			
8306290031		----- en fer forgé	50	F	
8306290039		----- autres	50	F	
8306290090		----- autres	50	F	
8306300000		- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	50	F	
8307		Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires.			
83071000		- En fer ou en acier			
8307100010		--- en fil d'acier d'un diamètre supérieur à 0,5 mm, même sous gaine de matière plastique	25	F	
8307100020		--- en fil d'acier de section rectangulaire, même sous gaine de matière plastique	25	F	
8307100030		--- constitués de fil d'acier d'un diamètre supérieur à 0,5 mm et de fil d'acier de section rectangulaire, même sous gaine de matière plastique	25	F	
8307100090		--- autres	40	F	
83079000		- En autres métaux communs			
8307900010		--- constitués d'un fil d'acier et d'un fil de cuivre de section rectangulaire, même sous gaine de matière plastique	25	F	
8307900090		--- autres	40	F	
8308		Fermeurs, montures-fermeurs, boucles, boucles-fermeurs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue,			
83081000		- Agrafes, crochets et œillets			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8308100010		--- agrafes, crochets, œillets et articles similaires, fixés sur bande en matières textiles	32.5	A	
8308100090		--- autres	32.5	A	
8308200000		- Rivets tubulaires ou à tige fendue	32.5	A	
830890		- Autres, y compris les parties			
8308901000		--- perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs	40	C	
83089090		--- autres :			
8308909010		---- montures-fermoirs pour sacs de dames, sacoches, sacs de voyage et articles de maroquinerie similaires	32.5	A	
8308909090		---- autres	32.5	A	
8309		Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons verseurs), capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs.			
8309100000		- Bouchons-couronnes	50	F	
83099000		- Autres			
		--- capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium ou en plomb :			
8309900011		---- capsules en aluminium, d'un diamètre maximum de 21 mm, munies ou non intérieurement d'un joint d'étanchéité en caoutchouc, mais non associées à d'autres matières	50	F	
8309900019		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8309900020		---- muselets et autres articles de surbouchage en fils métalliques	50	F	
		---- autres :			
8309900030		----- capsules déchirables	50	F	
		----- bouchons à vis et bondes filetées :			
8309900041		----- en fer ou en acier	50	F	
8309900049		----- en autres métaux communs	50	F	
8309900050		----- bouchons-verseurs, bouchons-doseurs, bouchons-compte-gouttes et similaires	50	F	
8309900090		----- autres	50	F	
831000		Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05.			
8310001000		--- plaques spécialement conçues pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8310002000		--- plaques indicatrices pour routes, rues, sites, localités	50	F	
8310003000		--- plaques pour la signalisation routière	50	F	
83100090		---- autres :			
8310009010		---- en métaux communs non ferreux, autres que gravés	50	F	
8310009090		---- autres	50	F	
8311		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poud			
8311100000		- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	50	F	
83112000		- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs			
8311200010		--- en fonte, fer ou acier	50	F	
8311200090		--- autres	50	F	
83113000		- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs			
8311300010		--- en fonte, fer ou acier	50	F	
8311300090		--- autres	50	F	
831190		- Autres, y compris les parties			
8311901000		--- en étain	25	F	
83119090		--- autres :			
8311909010		---- électrodes pour soudure, à âme en acier enrobées de matières réfractaires .	50	F	
		---- autres :			
8311909091		----- en fonte, fer ou acier	50	F	
8311909099		----- autres	50	F	
8401		Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique.			
8401100000		- Réacteurs nucléaires	2.5	A	
840120		- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties			
84012010		--- machines et appareils de filtration, de centrifugation ou de distillation :			
8401201010		---- pour la séparation des isotopes de l'uranium	2.5	A	
8401201020		---- pour la production des produits visés sous le n° 2845.10	2.5	A	
8401201090		---- autres	2.5	A	
84012090		--- autres :			
8401209010		---- pour la production des produits visés sous le n° 2845.10	2.5	A	
8401209090		---- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84013000		– Eléments combustibles (cartouches) non irradiés			
8401300010		– – – à uranium naturel	32.5	C	
8401300020		– – – à uranium enrichi	32.5	C	
8401300090		– – – autres	32.5	C	
8401400000		– Parties de réacteurs nucléaires	10	A	
8402		Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée".			
		– Chaudières à vapeur :			
84021100		– – Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes			
8402110010		– – – chaudières de locomotives	2.5	A	
8402110020		– – – chaudières marines	2.5	A	
8402110090		– – – autres	2.5	A	
840212		– – Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes			
8402121000		– – – chaudières de locomotives et chaudières marines	2.5	A	
		– – – autres :			
8402129100		– – – – d'une pression supérieure ou égale à 10 kg au centimètre carré ou de vaporisation horaire égale ou supérieure à 2000 kg	25	F	
8402129900		– – – – autres	50	F	
840219		– – Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes			
84021910		– – – chaudières de locomotives et chaudières marines :			
8402191010		– – – – chaudières de locomotives	2.5	A	
8402191090		– – – – chaudières marines	2.5	A	
		– – – autres :			
8402199100		– – – – d'une pression supérieure ou égale à 10 kg au centimètre carré ou de vaporisation horaire égale ou supérieure à 2000 kg	50	F	
84021999		– – – – autres :			
8402199910		– – – – – chaudières simples (sans tubes d'eau ni de fumée)	50	F	
8402199920		– – – – – chaudières à tubes de fumée	50	F	
8402199930		– – – – – chaudières à tubes d'eau ou de vapeur aquatubulaire	50	F	
8402199990		– – – – – autres	50	F	
8402200000		– Chaudières dites "à eau surchauffée"	50	F	
840290		– Parties			
8402901000		– – – de chaudières de locomotives et chaudières marines	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- d'autres chaudières :			
8402909100		---- d'une pression supérieure ou égale à 10 kg au centimètre carré ou de vaporisation horaire égale ou supérieure à 2000 kg	10	A	
8402909900		---- autres	10	A	
8403		Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02.			
84031000		- Chaudières			
8403100010		--- en fonte	50	F	
8403100090		--- autres	50	F	
84039000		- Parties			
8403900010		--- en fonte	50	F	
8403900090		--- autres	50	F	
8404		- Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur.			
840410		- Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03			
8404101000		--- pour chaudières du n° 8403.10	2.5	A	
8404109000		--- autres	2.5	A	
8404200000		- Condenseurs pour machines à vapeur	2.5	A	
84049000		- Parties			
8404900010		--- d'appareils auxiliaires pour chaudières du n° 8403.10	2.5	A	
8404900090		--- autres	2.5	A	
8405		Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs.			
84051000		- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs			
8405100010		--- gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air	2.5	A	
8405100090		--- générateurs d'acétylène et générateurs similaires	2.5	A	
8405900000		- Parties	10	A	
8406		Turbines à vapeur.			
8406100000		- Turbines pour la propulsion de bateaux	2.5	A	
		- Autres turbines :			
8406810000		-- D'une puissance excédant 40 MW	2.5	A	
8406820000		-- D'une puissance n'excédant pas 40 MW	2.5	A	
8406900000		- Parties	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8407		Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion).			
840710		– Moteurs pour l'aviation			
8407101000		– – – d'une puissance de 400 CV ou moins	25	A	
8407109000		– – – d'une puissance de plus de 400 CV	2.5	A	
		– Moteurs pour la propulsion de bateaux :			
840721		– – Du type hors-bord			
8407211000		– – – d'une puissance nominale n'excédant pas 25 CV	2.5	A	
8407219000		– – – autres	10	A	
84072900		– – Autres			
8407290010		– – – d'une cylindrée de 250 centimètres cubes ou moins	2.5	A	
8407290090		– – – d'une cylindrée de plus de 250 centimètres cubes	2.5	A	
		– Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87 :			
840731		– – D'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³			
8407311000		– – – moteurs visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre	40	F	
8407312000		– – – autres, monocylindriques, d'un poids inférieur ou égal à 8 kgs	32.5	F	
8407318000		– – – autres	40	F	
840732		– – D'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³			
8407321000		– – – moteurs visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre	32.5	F	
8407329000		– – – autres	40	F	
840733		– – D'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1.000 cm ³			
		– – – destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701.10 ; des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes comportant moins de 15 places assises ; des voitures automobiles pour le transport des march			
8407331000		– – – destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701.10 ; des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes comportant moins de 15 places assises ; des voitures automobiles pour le transport des march	40	C	
8407332000		– – – autres, visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre	32.5	C	
8407339000		– – – autres	32.5	C	
840734		– – D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³			
		– – – destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701.10; des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes comportant moins de 15 places assises; des voitures automobiles pour le transport des marchan			
8407341000		– – – destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701.10; des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes comportant moins de 15 places assises; des voitures automobiles pour le transport des marchan	40	C	
		– – – autres, visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre, d'une cylindrée :			
8407342100		– – – – égale ou inférieure à 12 000 cm ³	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8407342900		----- supérieure à 12 000 cm3	32.5	C	
8407349000		---- autres	32.5	C	
84079000		- Autres moteurs			
8407900010		--- d'une cylindrée de 250 cm3 ou moins	32.5	C	
8407900090		---- autres	32.5	C	
8408		Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel).			
840810		- Moteurs pour la propulsion de bateaux			
8408101000		--- propulseurs spéciaux du type hors-bord	32.5	C	
84081090		---- autres :			
8408109010		----- d'un poids de 10.000 kg ou moins	2.5	A	
8408109090		----- d'un poids de plus de 10.000 kg	2.5	A	
840820		- Moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87			
8408201000		--- d'une cylindrée inférieure ou égale à 3,5 litres, sous la forme d'éléments S.K.D. destinés à l'industrie de montage	17.5	F	
		---- autres moteurs, visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre :			
8408202100		----- d'une cylindrée égale ou inférieure à 12 000 cm3	40	F	
8408202900		----- d'une cylindrée supérieure à 12 000 cm3	2.5	F	
8408209000		---- autres	32.5	F	
840890		- Autres moteurs			
8408901000		--- d'une cylindrée, inférieure ou égale à 3,5 litres sous la forme d'éléments C.K.D., destinés à l'industrie de montage	2.5	A	
8408909000		---- autres	10	A	
8409		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08.			
8409100000		- De moteurs pour l'aviation	25	A	
		- Autres :			
840991		-- Reconnaisables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles			
		--- ébauches de fonderie :			
8409911100		----- de collecteurs	10	A	
8409911900		----- autres	17.5	B	
		--- blocs-cylindres, carters, culasses, cylindres :			
8409912100		----- pour moteurs de cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm3	50	F	
84099129		----- autres :			
8409912910		----- pour moteurs de véhicules automobiles	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8409912990		----- autres	32.5	C	
		---- bielles et pistons :			
84099130		----- pistons, y compris les ensembles «chemises-piston», le piston étant en aluminium ou en alliages légers :			
8409913010		----- pour moteurs de véhicules automobiles	50	F	
8409913020		----- pour moteurs de cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm3	50	F	
8409913090		----- autres	50	F	
		----- autres :			
8409914100		----- pour moteurs de cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm3	50	F	
84099149		----- autres :			
8409914910		----- pour moteurs de véhicules automobiles	32.5	A	
8409914990		----- autres	32.5	A	
8409915000		---- chemises pour moteurs	50	F	
8409919000		---- autres	32.5	A	
840999		-- Autres			
		---- ébauches de fonderie :			
8409991100		---- de collecteurs	10	A	
8409991900		---- autres	17.5	B	
		---- blocs-cylindres, carters, culasses, cylindres :			
8409992100		---- pour moteurs de véhicules automobiles	32.5	F	
8409992900		---- autres	32.5	F	
		---- bielles et pistons :			
84099930		----- pistons, y compris les ensembles «chemises-piston», le piston étant en aluminium ou en alliages légers :			
8409993010		----- pour moteurs de véhicules automobiles	50	F	
8409993090		----- autres	50	F	
		----- autres :			
8409994100		----- pour moteurs de véhicules automobiles	32.5	A	
8409994900		----- autres	32.5	A	
8409995000		---- chemises pour moteurs	50	F	
8409999000		---- autres	32.5	A	
8410		Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs.			
		- Turbines et roues hydrauliques :			
84101100		-- D'une puissance n'excédant pas 1.000 kW			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8410110010		--- turbines hydrauliques	2.5	A	
8410110090		--- roues hydrauliques	2.5	A	
84101200		-- D'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000 kW			
8410120010		--- turbines hydrauliques	2.5	A	
8410120090		--- roues hydrauliques	2.5	A	
84101300		-- D'une puissance excédant 10.000 kW			
8410130010		--- turbines hydrauliques	2.5	A	
8410130090		--- roues hydrauliques	2.5	A	
8410900000		- Parties, y compris les régulateurs	10	A	
8411		Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz.			
		- Turboréacteurs :			
8411110000		-- D'une poussée n'excédant pas 25kN	2.5	A	
8411120000		-- D'une poussée excédant 25 kN	2.5	A	
		- Turbopropulseurs :			
8411210000		-- D'une puissance n'excédant pas 1.100 kW	2.5	A	
8411220000		-- D'une puissance excédant 1.100 kW	2.5	A	
		- Autres turbines à gaz :			
8411810000		-- D'une puissance n'excédant pas 5.000 kW	2.5	A	
8411820000		-- D'une puissance excédant 5.000 kW	2.5	A	
		- Parties :			
8411910000		-- De turboréacteurs ou de turbopropulseurs	25	A	
8411990000		-- Autres	10	A	
8412		Autres moteurs et machines motrices.			
8412100000		- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2.5	A	
		- Moteurs hydrauliques :			
8412210000		-- A mouvement rectiligne (cylindres)	2.5	A	
8412290000		-- Autres	2.5	A	
		- Moteurs pneumatiques :			
8412310000		-- A mouvement rectiligne (cylindres)	2.5	A	
8412390000		-- Autres	2.5	A	
841280		- Autres			
8412801000		---- locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du n° 87.01) et machines demi-fixes, à vapeur	2.5	A	
8412802000		---- machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs séparées de leurs chaudières	2.5	A	
		---- autres moteurs et machines motrices :			
8412809100		---- moteurs à vent	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8412809900		----- autres	2.5	A	
841290		- Parties			
8412901000		--- de locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du n° 87.01) et machines demi fixes, à vapeur	10	A	
84129090		--- autres :			
8412909010		---- de machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs séparées de leurs chaudières	10	A	
8412909020		---- de roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques.	10	A	
8412909090		---- d'autres moteurs et machines motrices	10	A	
8413		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides.			
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif :			
8413110000		-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	2.5	A	
8413190000		-- Autres	2.5	A	
84132000		- Pompes à bras, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19			
8413200010		--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars, y compris les mécanismes de surface	2.5	A	
8413200090		--- autres, y compris les mécanismes de surface	2.5	A	
84133000		- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression			
8413300010		--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars	2.5	A	
8413300090		--- autres	2.5	A	
84134000		- Pompes à béton			
		--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :			
8413400011		---- moto-pompes et turbo-pompes	2.5	A	
8413400019		---- autres	2.5	A	
8413400090		--- autres	2.5	A	
841350		- Autres pompes volumétriques alternatives			
8413501000		--- pompes utilisées dans les piscines	10	A	
84135090		--- autres :			
8413509010		---- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars	2.5	A	
		---- autres :			
8413509091		----- à membrane ou à piston	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8413509099		----- autres	2.5	A	
841360		- Autres pompes volumétriques rotatives			
8413601000		---- pompes utilisées dans les piscines	10	A	
84136090		---- autres :			
		----- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :			
8413609011		----- moto-pompes et turbo-pompes	2.5	A	
8413609019		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			
		----- pompes hydrauliques de poussée ou de relevage équipant divers matériels tels que : véhicules à benne basculante, presses hydrauliques et diverses machines utilisées dans l'industrie	2.5	A	
8413609091		----- autres pompes, à palette, à engrenage ou à vis hélicoïdale	2.5	A	
8413609092		----- autres	2.5	A	
8413609099		----- autres	2.5	A	
841370		- Autres pompes centrifuges			
8413701100		---- pompes utilisées dans les piscines	10	A	
8413701200		---- pompes avec revêtement intérieur anti-corrosif ou anti-abrasif	2.5	F	
		---- autres :			
		----- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :			
8413702100		----- pompes nues (sans machine motrice)	2.5	F	
84137029		----- autres :			
8413702911		----- moto-pompes et turbo-pompes	40	F	
8413702919		----- autres	40	F	
		----- autres :			
		----- moto-pompes dites «pompes immergées» ou «pompes submersibles» entraînées par un moteur électrique incorporé ou faisant partie intégrante de l'ensemble	2.5	F	
8413703000		----- moto-pompes entraînées par un moteur électrique incorporé dites "circulateurs"	2.5	F	
		----- pompes et moto-pompes multicellulaires :			
		----- pompes nues (sans machine motrice) dont le diamètre d'aspiration est supérieur à 150 mm	2.5	F	
8413705100		----- autres :			
84137059		----- autres :			
8413705911		----- pompes dont le diamètre d'aspiration est inférieur ou égal à 50 mm	40	F	
8413705919		----- autres	40	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8413709100		----- pompes nues (sans machine motrice) à axe horizontal dont le diamètre d'aspiration est supérieur à 80 mm	2.5	F	
8413709200		----- pompes nues (sans machine motrice) à axe vertical dont le diamètre d'aspiration est supérieur à 150 mm	2.5	F	
8413709900		----- autres	40	F	
841381		- Autres pompes; élévateurs à liquides :			
8413811000		-- Pompes			
8413811000		--- pompes utilisées dans les piscines	10	A	
84138190		---- autres :			
8413819011		---- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :			
8413819011		----- moto-pompes et turbo-pompes	2.5	A	
8413819019		----- autres	2.5	A	
8413819090		----- autres	2.5	A	
8413820000		-- Elévateurs à liquides	2.5	A	
84139100		- Parties :			
8413910010		-- De pompes			
8413910010		--- de la sous-position 8413.11	10	A	
8413910020		--- des sous-positions n°s 8413.20 et 8413.30	10	A	
8413910090		--- autres	10	A	
8413920000		-- D'élévateurs à liquides	10	A	
8414		Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes.			
841410		- Pompes à vide			
8414101000		--- à commande non mécanique	2.5	A	
8414102100		---- nues, à commande mécanique :			
8414102100		---- alternatives, à pistons, à membrane, centrifuges ou axiales	2.5	A	
8414102900		---- autres	2.5	A	
8414109000		---- autres	2.5	A	
8414200000		- Pompes à air, à main ou à pied	32.5	A	
841430		- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques			
8414301100		---- nus, à commande mécanique :			
8414301100		---- alternatifs, à pistons, centrifuges ou axiaux	10	A	
8414301900		---- autres	10	A	
8414302000		--- groupes moto-compresseurs hermétiques	2.5	A	
8414309000		--- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
841440		– Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables			
		---- nus, à commande mécanique :			
8414401100		----- alternatifs, à pistons, centrifuges ou axiaux	2.5	A	
8414401900		----- autres	2.5	A	
8414402000		--- groupes moto-compresseurs hermétiques	2.5	A	
8414409000		--- autres	2.5	A	
		– Ventilateurs :			
841451		-- Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W			
		---- de toitures :			
8414511100		----- ventilateurs hélicoïdaux et centrifuges, d'un diamètre égal ou supérieur à 75 cm	50	F	
8414511900		----- autres	2.5	A	
8414519000		---- autres	2.5	A	
841459		-- Autres			
8414591000		--- à usage domestique	50	F	
84145990		---- autres :			
8414599010		----- ventilateurs hélicoïdaux et centrifuges, d'un diamètre égal ou supérieur à 75 cm	2.5	A	
8414599090		----- autres	2.5	A	
841460		– Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm			
8414601000		--- à usage domestique	40	F	
8414609000		--- autres	2.5	A	
841480		– Autres			
8414801000		--- pompes à commande non mécanique	2.5	A	
		--- pompes et compresseurs nus, à commande mécanique :			
8414802100		----- alternatifs, à pistons, à membrane, centrifuges ou axiaux	2.5	A	
8414802900		----- autres	2.5	A	
8414803000		--- autres moto-pompes, turbo-pompes, moto-compresseurs et turbo-compresseurs	2.5	A	
8414804000		--- générateurs à pistons libres	2.5	A	
8414809000		--- autres	2.5	A	
841490		– Parties			
8414901000		--- de pompes (à main ou à pédale) à gonfler les pneumatiques	10	A	
8414902000		--- de pompes à commande non mécanique	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8414903000		--- de pompes et compresseurs nus, à commande mécanique autres qu'alternatifs, qu'à pistons, qu'à membrane, que centrifuges ou axiaux	10	A	
8414904000		--- de groupes moto-compresseurs hermétiques	10	A	
8414905000		--- de générateurs à pistons libres	10	A	
8414906000		--- de ventilateurs ou de hottes à usage domestique	10	A	
8414907000		--- d'autres ventilateurs	10	A	
8414909000		--- autres	2.5	A	
8415		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément.			
84151000		- Du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type "split-système" (systèmes à éléments séparés)			
8415100010		--- avec compresseur	2.5	A	
		--- sans compresseur :			
8415100091		---- ventiloconvecteurs	2.5	A	
8415100092		---- groupes de traitement de l'air	2.5	A	
8415100093		---- aérothermes	2.5	A	
8415100099		---- autres	2.5	A	
8415200000		- Du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2.5	A	
		- Autres :			
8415810000		-- Avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	2.5	A	
8415820000		-- Autres, avec dispositif de réfrigération	2.5	A	
84158300		-- Sans dispositif de réfrigération			
8415830010		--- ventiloconvecteurs	2.5	A	
8415830020		--- centrales et groupes de traitement de l'air	2.5	A	
8415830030		--- aérothermes	2.5	A	
8415830090		--- autres	2.5	A	
8415900000		- Parties	10	A	
8416		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispos			
8416100000		- Brûleurs à combustibles liquides	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8416200000		– Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	2.5	A	
8416300000		– Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	2.5	A	
8416900000		– Parties	10	A	
8417		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques.			
84171000		– Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux			
8417100010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8417100090		– – – autres	2.5	A	
841720		– Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie			
8417201000		– – – machines ou combinaisons de machines visées aux notes 3 ou 4 de la section XVI du Système Harmonisé	2.5	A	
8417209000		– – – autres	50	F	
84178000		– Autres			
8417800010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8417800090		– – – autres fours	2.5	A	
8417900000		– Parties	10	A	
8418		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15.			
84181000		– Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées			
		– – – d'un poids inférieur à 500 kg :			
		– – – – à usage domestique :			
8418100011		– – – – – d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418100019		– – – – – d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
8418100030		– – – – autres	50	F	
8418100090		– – – d'un poids égal ou supérieur à 500 kg	50	F	
		– Réfrigérateurs de type ménager :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84182100		-- A compression			
8418210010		--- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418210090		--- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
84182200		-- A absorption, électriques			
8418220010		--- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418220090		--- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
84182900		-- Autres			
8418290010		--- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418290090		--- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
84183000		- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l			
		--- d'un poids inférieur à 500 kg :			
		----- à usage domestique :			
8418300011		----- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418300019		----- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
8418300030		----- autres	50	F	
8418300090		--- d'un poids égal ou supérieur à 500 kg	50	F	
84184000		- Meubles congélateurs- conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l			
		--- d'un poids inférieur à 500 kg :			
		----- à usage domestique :			
8418400011		----- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	
8418400019		----- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
8418400030		----- autres	50	F	
8418400090		--- d'un poids égal ou supérieur à 500 kg	50	F	
841850		- Autres coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires, pour la production du froid			
8418501000		--- réfrigérateurs-coffre, d'une capacité n'excédant pas 40 litres, alimentés en courant continu non périodique de 12 ou 24 volts	2.5	A	
8418502000		--- vitrines présentoirs, positives ou négatives avec vitrage galbé en verre trempé de sécurité, à température contrôlée et groupe frigorifique incorporé ou à distance	50	F	
84185080		--- autres :			
		---- d'un poids inférieur à 500 kg :			
		----- à usage domestique :			
8418508011		----- d'une capacité supérieure à 400 litres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8418508019		----- d'une capacité inférieure ou égale à 400 litres	50	F	
8418508030		----- autres	50	F	
8418508090		----- d'un poids égal ou supérieur à 500 kg	50	F	
		- Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur :			
8418610000		-- Groupes à compression dont le condenseur est constitué par un échangeur de chaleur	2.5	A	
841869		-- Autres			
8418691000		--- constructions préfabriquées équipées d'appareils pour la production du froid, constituant des entrepôts frigorifiques	25	C	
8418699000		--- autres	2.5	A	
		- Parties :			
84189100		-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid			
		--- manifestement destinés au montage des appareils industriels ou commerciaux d'une contenance supérieure à 300 litres	50	F	
8418910010		--- autres	50	F	
8418910090		--- autres	50	F	
84189900		-- Autres			
		--- évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils à usages domestiques	10	A	
8418990010		--- autres	10	A	
8419		Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction			
		- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation :			
841911		-- A chauffage instantané, à gaz			
		--- pour usage domestique :			
8419111100		---- sous forme d'éléments C.K.D complets ou non	50	F	
8419111900		---- autres	50	F	
8419119000		--- pour autres usages	50	F	
841919		-- Autres			
		--- pour usage domestique :			
8419191100		---- utilisant de l'énergie solaire	2.5	F	
8419191900		---- autres	50	F	
		--- pour autres usages :			
8419199100		---- utilisant de l'énergie solaire	2.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8419199900		----- autres	50	F	
841920		- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires			
8419201000		---- à chauffage électrique	2.5	A	
8419209000		---- autres	2.5	A	
		- Séchoirs :			
8419310000		-- Pour produits agricoles	2.5	A	
8419320000		-- Pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	2.5	A	
84193900		-- Autres			
8419390010		---- pour l'industrie chimique	2.5	A	
8419390090		---- autres	2.5	A	
84194000		- Appareils de distillation ou de rectification			
8419400010		---- pour l'industrie laitière	2.5	A	
8419400020		---- pour l'industrie des graisses et huiles alimentaires	2.5	A	
8419400030		---- pour l'industrie sucrière	2.5	A	
8419400040		---- pour les industries de la chocolaterie et de la confiserie	2.5	A	
8419400050		---- pour le traitement d'autres produits des industries alimentaires, des boissons et du tabac	2.5	A	
8419400060		---- pour les industries des pâtes à papier, papiers et cartons	2.5	A	
8419400070		---- pour l'industrie chimique	2.5	A	
8419400080		---- pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques	2.5	A	
8419400090		---- autres	2.5	A	
8419500000		- Echangeurs de chaleur	2.5	A	
8419600000		- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz.	2.5	A	
		- Autres appareils et dispositifs :			
841981		-- Pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments			
84198110		---- percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons :			
8419811010		----- à chauffage électrique	2.5	A	
8419811090		----- autres	2.5	A	
8419812000		---- cuisinières pour équipement hôtelier et pour collectivités	50	F	
8419813000		---- bain marie électrique	2.5	A	
8419818000		---- autres	32.5	A	
84198900		-- Autres			
8419890010		---- appareils pour le traitement des déchets radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
8419890091		----- de l'industrie laitière	2.5	A	
8419890092		----- de l'industrie des graisses et huiles alimentaires	2.5	A	
8419890093		----- pour l'industrie sucrière	2.5	A	
8419890094		----- pour les industries de la chocolaterie et de la confiserie	2.5	A	
8419890095		----- pour le traitement d'autres produits des industries alimentaires, des bois sons et du tabac	2.5	A	
8419890096		----- pour les industries des pâtes à papier, papiers et cartons	2.5	A	
8419890097		----- pour l'industrie chimique	2.5	A	
8419890098		----- pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques	2.5	A	
8419890099		----- autres	2.5	A	
841990		- Parties			
84199010		--- de chauffe-eau et chauffe-bains non électriques :			
8419901010		----- utilisant de l'énergie solaire	2.5	F	
8419901090		----- autres	50	F	
8419902000		--- de cuisinières	50	F	
84199090		---- autres :			
8419909010		----- pour outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2.5	A	
8419909090		----- autres	10	A	
8420		- Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines.			
84201000		- Calandres et laminoirs			
		---- calandres :			
8420100011		----- de plus de 10 000 kg	2.5	A	
8420100012		----- de 1 000 kg exclus à 10 000 kg inclus	2.5	A	
8420100019		----- de 1 000 kg et moins	2.5	A	
8420100090		--- laminoirs	2.5	A	
		- Parties :			
84209100		-- Cylindres			
8420910010		--- non garnis	10	A	
8420910090		--- garnis de coton, jute, papier, etc	10	A	
8420990000		-- Autres	10	A	
8421		Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz.			
		- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8421110000		-- Ecrémeuses	2.5	A	
84211200		-- Essoreuses à linge			
8421120010		--- à fonctionnement électrique, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	25	C	
8421120020		--- à fonctionnement électrique, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec supérieure à 6 kg	25	C	
8421120090		--- autres	25	C	
84211900		-- Autres			
8421190010		--- appareils pour le traitement des déchets radioactifs, ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8421190020		--- centrifugeuses pour laboratoires	2.5	A	
8421190030		--- clarificateur pour le traitement du lait	2.5	A	
8421190090		--- autres	2.5	A	
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides :			
842121		-- Pour la filtration ou l'épuration des eaux			
8421211000		--- appareils utilisés dans les piscines	10	A	
8421219000		--- autres	2.5	A	
8421220000		-- Pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau.	2.5	A	
842123		-- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression			
8421231000		--- filtres catalyseurs de carburants	2.5	F	
8421239000		--- autres	50	F	
842129		-- Autres			
8421291000		--- pour moteurs	50	F	
8421299000		--- autres	2.5	A	
		- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :			
8421310000		-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	50	F	
842139		-- Autres			
8421391000		--- pour moteurs	50	F	
8421399000		--- autres	2.5	A	
		- Parties :			
8421910000		-- De centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	10	A	
842199		-- Autres			
8421991000		--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	10	A	
		--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres liquides :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8421992100		----- de moteurs pour véhicules automobiles	50	F	
8421992900		----- autres	25	A	
		---- d'appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :			
8421999100		----- de moteurs pour véhicules automobiles	50	F	
8421999900		----- autres	25	F	
8422		Machines à laver la vaisselle ; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients ; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants ; machines et appare			
		– Machines à laver la vaisselle :			
84221100		-- De type ménager			
8422110010		--- à fonctionnement électrique	50	C	
8422110090		--- autres	50	C	
84221900		-- Autres			
8422190010		--- à fonctionnement électrique	2.5	A	
8422190090		--- autres	2.5	A	
8422200000		– Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	2.5	A	
8422300000		– Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants ; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues ; machines et appareils à gazéifier les boissons .	2.5	A	
8422400000		– Autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	2.5	A	
842290		– Parties			
8422901000		--- de machines et appareils à laver la vaisselle à usage ménager	50	C	
84229090		--- autres :			
8422909010		---- pour outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2.5	A	
8422909090		---- autres	10	A	
8423		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances.			
8423100000		– Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	40	C	
8423200000		– Bascules à pesage continu sur transporteurs	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8423300000		– Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	32.5	C	
		– Autres appareils et instruments de pesage :			
842381		– – D'une portée n'excédant pas 30 kg			
8423812000		– – – à affichage électronique	2.5	A	
		– – – autres :			
8423818100		– – – – pesons, balances de magasins et pèse-lettres	50	C	
8423818900		– – – – autres	32.5	A	
842382		– – D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg			
8423822000		– – – à affichage électronique	2.5	A	
		– – – autres :			
8423828100		– – – – pesons et balances de magasins	50	C	
8423828900		– – – – autres	32.5	A	
8423890000		– – Autres	2.5	A	
842390		– Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage			
		– – – parties :			
		– – – – de pesons, balances de ménage et de magasins, pèse-lettres, pèse-bébés et pèse-personnes	50	C	
8423901100		– – – – d'autres appareils et instruments de pesage	32.5	A	
8423909000		– – – poids pour toutes balances	50	C	
8424		Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet			
8424100000		– Extincteurs, même chargés	32.5	F	
8424200000		– Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	2.5	A	
8424300000		– Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	2.5	A	
		– Autres appareils :			
8424810000		– – Pour l'agriculture ou l'horticulture	2.5	A	
8424890000		– – Autres	2.5	A	
84249000		– Parties :			
		– – – pour outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	2.5	A	
8424900090		– – – autres	32.5	A	
8425		Palans; treuils et cabestans; crics et vérins.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Palans :			
8425110000		-- A moteur électrique	2.5	A	
8425190000		-- Autres	2.5	A	
8425200000		– Treuils assurant la remontée et la descente des cages ou skips dans les puits de mines; treuils spécialement conçus pour mines au fond	2.5	A	
		– Autres treuils; cabestans :			
8425310000		-- A moteur électrique	2.5	A	
8425390000		-- Autres	2.5	A	
		– Crics et vérins :			
8425410000		-- Elévateurs fixes de voitures pour garages	2.5	A	
8425420000		-- Autres crics et vérins, hydrauliques	2.5	A	
8425490000		-- Autres	2.5	A	
8426		Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues.			
		– Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots cavaliers :			
842611		-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes			
		---- ponts roulants :			
		----- ponts-roulants bipoutre, à chariot birail, comportant une passerelle d'inspection sur toute la longueur, à moteurs électriques assujettis à des régulateurs électroniques et dont toutes les manoeuvres sont assurées par radiotélécommande	2.5	F	
8426111100		----- autres	50	F	
8426119000		---- autres	2.5	A	
842612		-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers			
8426121000		--- portiques d'une force de levage inférieure ou égale à 30 tonnes	2.5	A	
84261290		---- autres :			
8426129010		---- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio activité	2.5	A	
		---- autres chariots :			
		----- élevant à une hauteur de 1 m ou plus :			
8426129021		----- à moteur électrique	2.5	A	
8426129029		----- à moteur autre	2.5	A	
		----- autres :			
8426129031		----- à moteur électrique	2.5	A	
8426129039		----- à moteur autre	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8426129090		----- autres	2.5	A	
8426190000		-- Autres	2.5	A	
842620		- Grues à tour			
84262010		---- d'une force de levage inférieure ou égale à 10 tonnes :			
8426201010		---- pour chargement et déchargement dans les ports	2.5	A	
8426201090		---- autres	2.5	A	
8426209000		---- autres	2.5	A	
842630		- Grues sur portiques			
84263010		---- d'une force de levage inférieure ou égale à 10 tonnes :			
8426301010		---- pour chargement et déchargement dans les ports	2.5	A	
8426301090		---- autres	2.5	A	
8426309000		---- autres	2.5	A	
		- Autres machines et appareils, autopropulsés :			
842641		-- Sur pneumatiques			
8426411000		--- grues, ne pouvant circuler sur rails	2.5	A	
84264190		---- autres :			
8426419010		---- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio activité	2.5	A	
		---- autres chariots :			
		----- élevant à une hauteur de 1 m ou plus :			
8426419021		----- à moteur électrique	2.5	A	
8426419029		----- à moteur autre	2.5	A	
		----- autres :			
8426419031		----- à moteur électrique	2.5	A	
8426419039		----- à moteur autre	2.5	A	
8426419090		---- autres	2.5	A	
842649		-- Autres			
8426491000		--- grues sur chenilles, ne pouvant circuler sur rails	2.5	A	
8426499000		---- autres	2.5	A	
		- Autres machines et appareils :			
8426910000		-- Conçus pour être montés sur un véhicule routier	2.5	A	
8426990000		-- Autres	2.5	A	
8427		Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage.			
84271000		- Chariots autopropulsés à moteur électrique			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8427100010		--- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio activité	2.5	A	
		---- autres :			
8427100091		---- élevant à une hauteur de 1 m ou plus	2.5	A	
8427100099		---- autres	2.5	A	
84272000		- Autres chariots autopropulsés			
8427200010		--- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio activité	2.5	A	
		---- autres :			
8427200091		---- élevant à une hauteur de 1 m ou plus	2.5	A	
8427200099		---- autres	2.5	A	
842790		- Autres chariots			
84279010		--- chariots transporteurs :			
8427901010		---- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité	2.5	A	
8427901090		---- autres	2.5	A	
84279090		---- autres :			
8427909010		---- neufs	2.5	A	
8427909090		---- usagés	2.5	A	
8428		Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple).			
8428100000		- Ascenseurs et monte-charge	2.5	A	
8428200000		- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	2.5	A	
		- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises :			
8428310000		-- Spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	32.5	C	
8428320000		-- Autres, à benne	32.5	C	
842833		-- Autres, à bande ou à courroie			
8428331000		--- convoyeurs magnétiques	2.5	A	
8428339000		--- autres	32.5	F	
8428390000		-- Autres	32.5	A	
8428400000		- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	32.5	C	
842850		- Encageurs de berlines, chariots transbordeurs, basculeurs et culbuteurs de wagons, berlines, etc. et installations similaires de manutention de matériel roulant sur rail			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8428502000		--- chariots travellings sur rails comportant une plate forme pour caméra cinématographique	2.5	A	
8428509000		--- autres	32.5	C	
8428600000		- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	32.5	C	
842890		- Autres machines et appareils			
8428901000		--- plate-forme élévatrice articulée avec engin automoteur à un essieu (articulation à axe vertical) équipée de béquilles stabilisatrices	2.5	A	
8428902000		--- manipulateurs mécaniques à distance, fixes ou mobiles, non maniables à «bras franc» spécialement conçus pour la manipulation des substances hautement radioactives	32.5	C	
8428903000		--- machines de laminoirs : tabliers à rouleaux pour l'amenée et le transport des produits culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques	32.5	C	
8428904000		--- autres dispositifs d'alimentation pour machines	2.5	A	
8428905000		--- palettisateurs	2.5	A	
8428906000		--- passerelles télescopiques automotrices d'embarquement et de débarquement des passagers	2.5	A	
8428908000		--- autres	32.5	A	
8429		Bouteurs (bulldozers), boteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.			
		- Bouteurs (bulldozers) et boteurs biais (angledozers) :			
8429110000		-- A chenilles	2.5	A	
8429190000		-- Autres	2.5	A	
8429200000		- Niveleuses	2.5	A	
8429300000		- Décapeuses	2.5	A	
84294000		- Compacteuses et rouleaux compresseurs			
8429400010		--- rouleaux compresseurs à propulsion mécanique à vibrations	2.5	A	
8429400020		--- autres rouleaux compresseurs à propulsion mécanique	2.5	A	
8429400090		--- autres	2.5	A	
		- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses pelleteuses :			
842951		-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal			
8429511000		--- susceptibles de creuser le sol	2.5	A	
8429519000		--- autres	2.5	A	
842952		-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8429521000		--- susceptibles de creuser le sol	2.5	A	
8429529000		--- autres	2.5	A	
842959		-- Autres			
8429591000		--- susceptibles de creuser le sol	2.5	A	
8429599000		--- autres	2.5	A	
8430		Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige.			
843010		-- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux			
8430101000		--- machines pour l'arrachage des pieux	2.5	A	
8430109000		--- autres	2.5	A	
8430200000		-- Chasse-neige	25	C	
		-- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries :			
8430310000		-- Autopropulsées	2.5	A	
8430390000		-- Autres	2.5	A	
		-- Autres machines de sondage ou de forage :			
8430410000		-- Autopropulsées	2.5	A	
8430490000		-- Autres	2.5	A	
8430500000		-- Autres machines et appareils, autopropulsés	2.5	A	
		-- Autres machines et appareils, non autopropulsés :			
8430610000		-- Machines et appareils à tasser ou à compacter	2.5	A	
84306900		-- Autres			
8430690010		--- décapeuses	2.5	A	
8430690090		--- autres	2.5	A	
8431		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30			
8431100000		-- De machines ou appareils du n° 84.25	32.5	A	
84312000		-- De machines ou appareils du n° 84.27			
8431200010		--- de chariots du n° 84.2710	32.5	C	
8431200020		--- de chariots du n° 84.2720	32.5	C	
8431200090		--- autres	32.5	A	
		-- De machines ou appareils du n° 84.28 :			
8431310000		-- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	32.5	C	
843139		-- Autres			
8431391000		--- rouleaux pour convoyeurs	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8431392000		--- de chariots travellings de la rubrique 8428.50.10.00	2.5	A	
8431398000		--- autres	2.5	A	
		De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :			
843141		-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces			
		--- de machines ou appareils du n° 84.26 :			
8431411100		---- pinces preneuses	2.5	A	
8431411900		---- autres	32.5	F	
8431419000		--- autres	40	F	
8431420000		-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biaux (angledozers)	40	F	
8431430000		-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430.41 ou 8430.49	10	A	
843149		-- Autres			
		--- de machines ou appareils du n° 84.26 :			
		---- de grues «automobiles» sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails :			
8431491100		----- embases et bras de grues visées au n° 8426.91	25	C	
8431491900		----- autres	32.5	C	
		----- autres :			
8431492100		----- de grues d'une force de levage inférieure ou égale à 10 tonnes	50	F	
8431492200		----- de grues d'une force de levage supérieure à 10 tonnes	32.5	C	
8431492300		----- de portiques d'une force de levage inférieure ou égale à 30 tonnes	50	F	
8431492400		----- de ponts roulants	50	F	
8431492900		----- autres	32.5	C	
84314930		--- marteaux hydrauliques brise-roches et leurs éléments :			
8431493010		---- marteaux hydrauliques brise-roches complets	2.5	A	
8431493090		---- autres	2.5	A	
8431494000		--- de rippers	10	F	
84314990		--- autres :			
8431499010		---- de rouleaux compresseurs à propulsion mécanique	40	F	
8431499020		---- de sonnettes de battage et de chasse-neige	40	F	
8431499080		---- autres	40	F	
8432		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport.			
843210		-- Charrues			
8432101000		--- charrues à traction animale	40	F	
8432102000		--- autres, à socs et à versoirs	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84321090		---- autres :			
8432109010		----- sous-soleuses	25	F	
8432109020		----- à disques	25	F	
8432109090		----- autres	25	F	
		– Herse, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses :			
8432210000		-- Herse à disques (pulvérisateurs)	2.5	A	
843229		-- Autres			
8432291000		--- cultivateurs, herse canadiennes et autres herse	2.5	A	
84322990		--- autres :			
		----- à traction mécanique :			
8432299011		----- scarificateurs	2.5	A	
8432299012		----- extirpateurs	2.5	A	
8432299019		----- houes, sarcleuses ou bineuses	2.5	A	
8432299090		----- à traction animale	2.5	A	
84323000		– Semoirs, plantoirs et repiqueurs			
8432300010		--- semoirs simples ou combinés	2.5	A	
8432300090		--- plantoirs et repiqueurs pour tubercules et plants	2.5	A	
84324000		– Epancheurs de fumier et distributeurs d'engrais			
		--- à traction mécanique :			
8432400011		----- enfouisseurs de fumier	2.5	A	
8432400019		----- autres	2.5	A	
8432400090		--- à traction animale	2.5	A	
843280		– Autres machines, appareils et engins			
8432801000		--- vibroculteurs	2.5	A	
84328090		--- autres :			
8432809010		----- démarieuses de betteraves ou autres rogneuses	2.5	A	
8432809020		----- écimeuses et machines à pinces rogneuses	2.5	A	
		----- autres :			
		----- à traction mécanique :			
8432809031		----- défricheuses et débroussailluses	2.5	A	
8432809032		----- épierreuses	2.5	A	
8432809033		----- rouleaux (dits plombeurs et autres)	2.5	A	
8432809039		----- autres	2.5	A	
8432809090		----- à traction animale	2.5	A	
843290		– Parties			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8432901000		--- disques et porte-disques pour charrues et pour autres engins agricoles	50	F	
84329090		--- autres :			
8432909010		---- de défricheuses et débroussailleuses	25	F	
8432909020		---- d'épierreurs	25	F	
8432909030		---- de scarificateurs	25	F	
8432909090		---- autres	25	F	
8433		Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autr			
		- Tondeuses à gazon :			
8433110000		-- A moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	25	A	
84331900		-- Autres			
8433190010		--- à traction mécanique	25	A	
8433190090		--- à traction animale	25	C	
84332000		- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur			
8433200010		--- moto-faucheuses	2.5	A	
		--- faucheuses :			
8433200021		---- à traction mécanique	2.5	A	
8433200029		---- à traction animale	2.5	A	
8433200030		--- barres de coupe faucheuses à monter sur tracteur	2.5	A	
8433200090		--- faucheuses andaineuses (y compris les faucheuses ramasseuses)	2.5	A	
84333000		- Autres machines et appareils de fenaison			
8433300010		--- faneuses (à fourches battantes, à tambour, etc)	2.5	A	
8433300090		--- rateaux à foin	2.5	A	
8433400000		- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	2.5	A	
		Autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage :			
84335100		-- Moissonneuses-batteuses			
8433510010		--- neuves	2.5	A	
		--- usagées :			
8433510093		---- de moins de 10 ans au sens de la note complémentaire n° 7 du présent chapitre	2.5	A	
8433510095		---- de 10 ans inclus à 15 ans inclus au sens de la note complémentaire n° 7 du présent chapitre	17.5	B	
8433510097		---- autres	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8433520000		-- Autres machines et appareils pour le battage	2.5	A	
8433530000		-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules	2.5	A	
84335900		-- Autres			
8433590010		---- toiles trieuses	2.5	A	
8433590090		---- autres	2.5	A	
84336000		-- Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles			
8433600010		---- pour le triage des oeufs	2.5	A	
8433600020		---- pour le triage des fruits	2.5	A	
8433600030		---- pour le triage des pommes de terre et autres tubercules	2.5	A	
8433600090		---- autres	2.5	A	
84339000		-- Parties			
8433900010		---- de machines et appareils pour la fenaison	10	A	
8433900020		---- de machines et appareils pour la moisson	10	A	
		---- de machines et appareils pour le battage :			
8433900031		----- de batteuses	10	A	
8433900039		----- autres	10	A	
		---- de machines et appareils pour le triage des oeufs, fruits et autres produits agricoles :			
8433900041		----- pour le triage des oeufs	10	A	
8433900042		----- pour le triage des fruits	10	A	
8433900043		----- pour le triage des pommes de terre et autres tubercules	10	A	
8433900049		----- pour le triage de tous autres produits agricoles autres que les grains	10	A	
8433900090		---- autres	10	A	
8434		Machines à traire et machines et appareils de laiterie.			
8434100000		-- Machines à traire	2.5	A	
8434200000		-- Machines et appareils de laiterie	2.5	A	
8434900000		-- Parties	10	A	
8435		Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires.			
8435100000		-- Machines et appareils	2.5	A	
8435900000		-- Parties	10	A	
8436		Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
843610000		– Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	2.5	A	
		– Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :			
8436210000		– – Couveuses et éleveuses	2.5	A	
843629		– – Autres			
8436291000		– – – batteries automatiques d'élevage ou de ponte	2.5	A	
8436299000		– – – autres	2.5	A	
8436800000		Autres machines et appareils	2.5	A	
		– Parties :			
8436910000		– – De machines ou appareils d'aviculture	10	A	
8436990000		– – Autres	10	A	
8437		Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier.			
843710		– Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs			
8437101000		– – – pour le traitement des céréales et légumes secs	2.5	A	
84371090		– – – autres :			
8437109010		– – – – trieurs rotatifs	2.5	A	
8437109020		– – – – sélectionneurs de grains	2.5	A	
8437109030		– – – – toiles trieuses	2.5	A	
8437109040		– – – – machines spéciales pour le nettoyage des graines de semence (déscuteuses, déplantineuses etc)	2.5	A	
8437109090		– – – – autres	2.5	A	
8437800000		– Autres machines et appareils	2.5	A	
843790		– Parties			
8437901000		– – – de machines et appareils pour le traitement des céréales et légumes secs	10	A	
8437909000		– – – autres	10	A	
8438		Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisse			
843810		– Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires			
8438101000		– – – pétrins et façonneuses	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8438109000		--- autres	2.5	A	
8438200000		- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	2.5	A	
8438300000		- Machines et appareils pour la sucrerie	2.5	A	
8438400000		- Machines et appareils pour la brasserie	2.5	A	
8438500000		- Machines et appareils pour le travail des viandes	2.5	A	
8438600000		- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes.	2.5	A	
843880		- Autres machines et appareils			
		--- pour le traitement et la préparation du café et du thé :			
8438801100		---- moulins à café	2.5	A	
8438801900		---- autres	32.5	C	
8438809000		--- autres	2.5	A	
8438900000		- Parties	2.5	A	
8439		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton.			
8439100000		- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	2.5	A	
8439200000		- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	2.5	A	
8439300000		- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	2.5	A	
		- Parties :			
8439910000		-- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	10	A	
84399900		-- Autres			
8439990010		--- de machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	10	A	
8439990090		--- autres	10	A	
8440		Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets.			
8440100000		- Machines et appareils	2.5	A	
8440900000		- Parties	2.5	A	
8441		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types.			
844110		- Coupeuses			
8441101000		--- des types utilisés dans les laboratoires photographiques ou cinématographiques	2.5	A	
84411090		--- autres :			
8441109010		---- coupeuses-bobineuses	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8441109020		----- coupeuses en long et en travers	2.5	A	
8441109090		----- autres coupeuses	2.5	A	
8441200000		- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes .	2.5	A	
8441300000		- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	2.5	A	
8441400000		- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	2.5	A	
8441800000		- Autres machines et appareils	2.5	A	
844190		- Parties			
8441901000		--- d'appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques, ou cinématographiques	10	A	
8441909000		--- autres	10	A	
8442		Machines, appareils et matériel (autres que les machines-outils des n°s 84.56 à 84.65) à fondre ou à composer les caractères ou pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; caractères d'imprimerie, c			
8442100000		- Machines à composer par procédé photographique	2.5	A	
84422000		- Machines, appareils et matériel à composer les caractères par autres procédés, même avec dispositif à fondre			
8442200010		--- à caractères arabes	2.5	A	
		---- autres :			
8442200091		---- machines à fondre et à composer (lynotypes, monotypes, intertypes, etc.)	2.5	A	
8442200099		---- autres	2.5	A	
84423000		- Autres machines, appareils et matériel			
8442300010		--- à caractères arabes	2.5	A	
		---- autres :			
8442300091		---- machines à fondre sans travail de composition	2.5	A	
8442300099		---- autres	2.5	A	
844240		- Parties de ces machines, appareils ou matériel			
8442401000		--- pour machines à fondre et à composer à caractères arabes	32.5	C	
8442409000		--- autres	10	A	
84425000		- Caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)			
8442500010		--- à caractères arabes	10	A	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- planches, plaques, cylindres et autres organes similaires, à l'exception des pierres lithographiques :			
8442500020		----- imprimants	10	A	
		----- simplement préparés (planés, grenés, polis, etc) :			
8442500031		----- planches et plaques	10	A	
8442500039		----- autres	10	A	
8442500040		----- pierres lithographiques préparées, même avec écritures ou dessins	10	A	
8442500050		----- caractères d'imprimerie et types isolés similaires	10	A	
8442500090		----- autres	10	A	
8443		Machines et appareils servant à l'impression au moyen de caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42; machines à imprimer à jet d'encre, autres que celles du n° 84.71 ; machines auxiliaires pour l'impressi			
		– Machines et appareils à imprimer, offset :			
84431100		-- Alimentés en bobines			
8443110010		--- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
8443110090		--- autres	2.5	A	
8443120000		-- Alimentés en feuilles d'un format de 22 x 36 cm ou moins (offset de bureau)	2.5	A	
84431900		-- Autres			
8443190010		--- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
8443190090		--- autres	2.5	A	
		– Machines et appareils à imprimer, typographiques, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques :			
84432100		-- Alimentés en bobines			
8443210010		--- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
		--- autres :			
8443210091		---- à un tour	2.5	A	
8443210099		---- à deux tours	2.5	A	
84432900		-- Autres			
8443290010		--- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
		--- autres :			
8443290091		---- à un tour	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8443290099		----- à deux tours	2.5	A	
84433000		- Machines et appareils à imprimer, flexographiques			
8443300010		---- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
		---- autres :			
8443300091		----- à un tour	2.5	A	
8443300099		----- à deux tours	2.5	A	
8443400000		- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	2.5	A	
		- Autres machines à imprimer :			
8443510000		-- Machines à imprimer à jet d'encre	2.5	A	
84435900		-- Autres			
8443590010		--- machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
8443590020		--- machines à imprimer dites «presses à platine», avec ou sans encrage	2.5	A	
		--- machines à imprimer en blanc, à cylindre :			
8443590031		----- à un tour	2.5	A	
8443590039		----- à deux tours	2.5	A	
8443590090		---- autres	2.5	A	
8443600000		- Machines auxiliaires	2.5	A	
84439000		- Parties			
8443900010		--- de machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	2.5	A	
8443900020		--- de machines dites presses à platine	2.5	A	
8443900030		--- de machines à imprimer en blanc, typographiques, à cylindre	2.5	A	
8443900040		--- de machines à imprimer rotatives	2.5	A	
8443900090		---- autres	2.5	A	
84440000		Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.			
8444000010		--- machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles	2.5	A	
8444000090		---- autres	2.5	A	
8445		Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévi			
		- Machines pour la préparation des matières textiles :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8445110000		-- Cardes	2.5	A	
8445120000		-- Peigneuses	2.5	A	
8445130000		-- Bancs à broches	2.5	A	
8445190000		-- Autres	2.5	A	
8445200000		-- Machines pour la filature des matières textiles	2.5	A	
8445300000		-- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles.	2.5	A	
8445400000		-- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	2.5	A	
8445900000		-- Autres	2.5	A	
8446		Métiers à tisser.			
8446100000		-- Pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	2.5	A	
		-- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes :			
8446210000		-- A moteur	2.5	A	
8446290000		-- Autres	2.5	A	
8446300000		-- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	2.5	A	
8447		Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter.			
		-- Métiers à bonneterie circulaires :			
8447110000		-- Avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	2.5	A	
8447120000		-- Avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	2.5	A	
84472000		-- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage			
8447200010		--- à la main	2.5	A	
		--- à moteur :			
8447200091		---- à mailles cueillies	2.5	A	
8447200099		---- autres	2.5	A	
84479000		-- Autres			
8447900010		--- machines et appareils à remmailler	2.5	A	
8447900090		--- métiers à tulle, à dentelle, à broderie, à tresses, à passementerie et à filet	2.5	A	
8448		Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant			
		-- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84481100		-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation			
8448110010		--- ratières, mécaniques jacquard et similaires	2.5	A	
8448110090		--- autres	2.5	A	
84481900		-- Autres			
8448190010		--- pour les machines du n° 84.47	2.5	A	
8448190090		--- autres	2.5	A	
8448200000		-- Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	2.5	A	
		-- Parties et accessoires des machines du n° 84.45 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :			
8448310000		-- Garnitures de cardes	2.5	A	
8448320000		-- De machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	2.5	A	
84483300		-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs			
8448330010		--- broches et leurs ailettes	2.5	A	
8448330090		--- anneaux et curseurs	2.5	A	
8448390000		-- Autres	2.5	A	
		-- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :			
8448410000		-- Navettes	2.5	A	
8448420000		-- Peignes, lisses et cadres de lisses	2.5	A	
8448490000		-- Autres	2.5	A	
		-- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 84.47 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :			
8448510000		-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	2.5	A	
8448590000		-- Autres	2.5	A	
844900		Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non tissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie.			
		--- machines et appareils pour non tissés :			
8449001100		---- pour la formation du voile par voie cardée	2.5	A	
8449001900		---- autres	2.5	A	
84490090		---- autres :			
		---- machines et appareils de chapellerie :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8449009011		----- machines pour la fabrication des cloches et machines pour l'appropriage et la finition des chapeaux	2.5	A	
8449009019		----- parties et accessoires	2.5	A	
		----- autres machines et appareils :			
8449009091		----- machines et appareils	2.5	A	
8449009099		----- parties	2.5	A	
8450		Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage.			
		– Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg :			
845011		-- Machines entièrement automatiques			
8450111000		--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	50	F	
8450119000		--- autres	32.5	F	
845012		-- Autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée			
84501210		--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg :			
8450121010		----- à fonctionnement électrique	50	F	
8450121090		----- autres	50	F	
8450129000		--- autres	32.5	F	
845019		-- Autres			
84501910		--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg :			
8450191010		----- à fonctionnement électrique	50	F	
8450191090		----- autres	50	F	
8450199000		--- autres	32.5	F	
8450200000		– Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	32.5	A	
845090		– Parties			
8450901000		--- de machines à laver le linge d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	32.5	C	
8450909000		--- autres	32.5	A	
8451		Machines et appareils (autres que les machines du n°84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation			
8451100000		– Machines pour le nettoyage à sec	2.5	A	
		– Machines à sécher :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8451210000		-- D'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	2.5	A	
8451290000		-- Autres	2.5	A	
84513000		-- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer			
8451300010		--- machines et presses à repasser à chauffage électrique	2.5	A	
8451300090		--- autres	2.5	A	
8451400000		-- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	2.5	A	
8451500000		-- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus.	2.5	A	
845180		-- Autres machines et appareils			
8451801000		---essoreuses non centrifuges	2.5	A	
84518090		--- autres :			
8451809010		---- machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc	2.5	A	
8451809090		---- autres machines et appareils	2.5	A	
84519000		-- Parties			
8451900010		--- d'essoreuses non centrifuges	2.5	A	
8451900090		--- autres	2.5	A	
8452		Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre.			
84521000		-- Machines à coudre de type ménager			
8452100010		--- d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) supérieure à 65 U.C	2.5	A	
8452100090		--- autres	2.5	A	
		-- Autres machines à coudre :			
8452210000		-- Unités automatiques	2.5	A	
8452290000		-- Autres	2.5	A	
8452300000		-- Aiguilles pour machines à coudre	2.5	A	
8452400000		-- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	2.5	A	
8452900000		-- Autres parties de machines à coudre	2.5	A	
8453		Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre.			
8453100000		-- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	2.5	A	
8453200000		-- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	2.5	A	
8453800000		-- Autres machines et appareils	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84539000		– Parties			
8453900010		– – – de machines pour la fabrication ou la réparation des chaussures	10	A	
8453900090		– – – autres	10	A	
8454		Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie.			
8454100000		– Convertisseurs	2.5	A	
84542000		– Lingotières et poches de coulée			
8454200010		– – – poches de coulée	2.5	A	
		– – – lingotières :			
8454200091		– – – – en fonte	2.5	A	
8454200099		– – – – autres	2.5	A	
8454300000		– Machines à couler (mouler)	2.5	A	
8454900000		– Parties	10	A	
8455		Laminoirs à métaux et leurs cylindres.			
84551000		– Laminoirs à tubes			
		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés			
8455100010		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8455100090		– – – autres	2.5	A	
		– Autres laminoirs :			
84552100		– – Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid			
		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés			
8455210010		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8455210090		– – – autres	2.5	A	
84552200		– – Laminoirs à froid			
		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés			
8455220010		– – – laminoirs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8455220090		– – – autres	2.5	A	
8455300000		– Cylindres de laminoirs	2.5	A	
8455900000		– Autres parties	10	A	
8456		Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultra-sons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet d			
84561000		– Opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons			
8456100010		– – – pour le travail des métaux et des carbures métalliques	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8456100020		--- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail du verre.	2.5	A	
8456100030		--- pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques et autres matières dures similaires	2.5	A	
8456100090		--- autres	2.5	A	
84562000		- Opérant par ultra-sons			
		--- pour le travail des métaux et des carbures métalliques :			
8456200011		---- machines automatisées à partir d'informations codées	2.5	A	
8456200019		---- autres	2.5	A	
8456200020		--- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail du verre.	2.5	A	
8456200090		--- autres	2.5	A	
84563000		- Opérant par électro-érosion			
		--- pour le travail des métaux et des carbures métalliques :			
8456300011		---- machines automatisées à partir d'informations codées	2.5	A	
8456300019		---- autres	2.5	A	
8456300020		--- pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail du verre	2.5	A	
8456300090		--- autres	2.5	A	
		- Autres :			
8456910000		-- Pour la gravure à sec du tracé sur les matières semi-conductrices	2.5	A	
84569900		-- Autres			
		--- pour le travail des métaux et des carbures métalliques :			
8456990011		---- machines automatisées à partir d'informations codées	2.5	A	
8456990019		---- autres	2.5	A	
8456990020		--- pour le travail de la pierre, des produits céramique, du béton, de l'amiante ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail à froid du verre	2.5	A	
8456990030		--- pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques et autres matières dures similaires	2.5	A	
8456990080		--- autres	2.5	A	
8457		Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84571000		– Centres d'usinage			
8457100010		– – – travaillant par enlèvement de matière	2.5	A	
8457100090		– – – autres	2.5	A	
84572000		– Machines à poste fixe			
8457200010		– – – travaillant par enlèvement de matière	2.5	A	
8457200090		– – – autres	2.5	A	
84573000		– Machines à stations multiples			
8457300010		– – – travaillant par enlèvement de matière	2.5	A	
8457300090		– – – autres	2.5	A	
8458		Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal.			
		– Tours horizontaux :			
845811		– – A commande numérique			
8458111000		– – – présentés sous la forme CKD	2.5	A	
8458119000		– – – autres	2.5	A	
845819		– – Autres			
8458191000		– – – présentés sous la forme CKD	2.5	A	
8458199000		– – – autres	2.5	A	
		– Autres tours :			
845891		– – A commande numérique			
8458911000		– – – présentés sous la forme CKD	2.5	A	
8458919000		– – – autres	2.5	A	
845899		– – Autres			
8458991000		– – – présentés sous la forme CKD	2.5	A	
84589990		– – – autres :			
8458999010		– – – – tours automatiques, y compris les tours révolvers	2.5	A	
8458999090		– – – – autres	2.5	A	
8459		Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58.			
8459100000		– Unités d'usinage à glissières	2.5	A	
		– Autres machines à percer :			
8459210000		– – A commande numérique	2.5	A	
8459290000		– – Autres	2.5	A	
		– Autres aléseuses–fraiseuses :			
8459310000		– – A commande numérique	2.5	A	
8459390000		– – Autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84594000		– Autres machines à aléser			
8459400010		– – – à commande numérique	2.5	A	
8459400090		– – – autres	2.5	A	
		– Machines à fraiser, à console :			
845951		– – A commande numérique			
8459511000		– – – présentées sous la forme CKD	2.5	A	
8459519000		– – – autres	2.5	A	
845959		– – Autres			
8459591000		– – – présentées sous la forme CKD	2.5	A	
8459599000		– – – autres	2.5	A	
		– Autres machines à fraiser :			
845961		– – A commande numérique			
8459611000		– – – présentées sous la forme CKD	2.5	A	
8459619000		– – – autres	2.5	A	
845969		– – Autres			
8459691000		– – – présentées sous la forme CKD	2.5	A	
8459699000		– – – autres	2.5	A	
8459700000		– Autres machines à fileter ou à tarauder	2.5	A	
8460		Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les en			
		– Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près:			
8460110000		– – A commande numérique	2.5	A	
8460190000		– – Autres	2.5	A	
		– Autres machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près :			
8460210000		– – A commande numérique	2.5	A	
8460290000		– – Autres	2.5	A	
		– Machines à affûter :			
84603100		– – A commande numérique			
8460310010		– – – avec système de réglage micrométrique au sens de la note complémentaire 2 du présent chapitre	2.5	A	
8460310090		– – – autres	2.5	A	
84603900		– – Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8460390010		--- avec système de réglage micrométrique au sens de la note complémentaire 2 du présent chapitre	2.5	A	
8460390090		--- autres	2.5	A	
84604000		- Machines à glacer ou à roder			
		--- avec système de réglage micrométrique au sens de la note complémentaire 2 du présent chapitre :			
8460400011		---- à commande numérique	2.5	A	
8460400019		---- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8460400091		---- à commande numérique	2.5	A	
8460400099		---- autres	2.5	A	
84609000		- Autres			
		--- avec système de réglage micrométrique au sens de la note complémentaire 2 du présent chapitre :			
8460900011		---- à commande numérique	2.5	A	
8460900019		---- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8460900091		---- à commande numérique	2.5	A	
8460900099		---- autres	2.5	A	
8461		Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs.			
84612000		- Etaux-limeurs et machines à mortaiser			
8461200010		--- à commande numérique	2.5	A	
8461200090		--- autres	2.5	A	
84613000		- Machines à brocher			
8461300010		--- à commande numérique	2.5	A	
8461300090		--- autres	2.5	A	
84614000		- Machines à tailler ou à finir les engrenages			
8461400010		--- à commande numérique	2.5	A	
8461400090		--- autres	2.5	A	
84615000		- Machines à scier ou à tronçonner			
8461500010		--- à commande numérique	2.5	A	
8461500090		--- autres	2.5	A	
84619000		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- machines à raboter :			
8461900011		---- à commande numérique	2.5	A	
8461900019		---- autres	2.5	A	
8461900090		--- autres	2.5	A	
8462		Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailer, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour			
84621000		– Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets			
8462100010		--- à commande numérique	2.5	A	
8462100090		--- autres	2.5	A	
		– Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer :			
8462210000		-- A commande numérique	2.5	A	
8462290000		-- Autres	2.5	A	
		– Machines (y compris les presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer :			
8462310000		-- A commande numérique	2.5	A	
8462390000		-- Autres	2.5	A	
		– Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer :			
8462410000		-- A commande numérique	2.5	A	
8462490000		-- Autres	2.5	A	
		– Autres :			
84629100		-- Presses hydrauliques			
8462910010		--- à commande numérique	2.5	A	
8462910090		--- autres	2.5	A	
84629900		-- Autres			
		--- presses :			
8462990011		---- à commande numérique	2.5	A	
8462990019		---- autres	2.5	A	
8462990090		---- autres	2.5	A	
8463		Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière.			
8463100000		– Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8463200000		– Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2.5	A	
8463300000		– Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	2.5	A	
84639000		– Autres			
		– – – machines à pointer :			
8463900011		– – – – à commande numérique	2.5	A	
8463900019		– – – – autres	2.5	A	
8463900090		– – – autres	2.5	A	
8464		Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre.			
8464100000		– Machines à scier	2.5	A	
84642000		– Machines à meuler ou à polir			
8464200010		– – – machines continues à doucir ou à polir les feuilles ou plaques de verre	2.5	A	
8464200090		– – – autres	2.5	A	
846490		– Autres			
8464901000		– – – machines pour le ponçage	2.5	A	
8464909000		– – – autres	2.5	A	
8465		Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires.			
8465100000		– Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	2.5	A	
		– Autres :			
8465910000		– – Machines à scier	2.5	A	
8465920000		– – Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer.	2.5	A	
8465930000		– – Machines à meuler, à poncer ou à polir	2.5	A	
8465940000		– – Machines à cintrer ou à assembler	2.5	A	
8465950000		– – Machines à percer ou à mortaiser	2.5	A	
8465960000		– – Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	2.5	A	
8465990000		– – Autres	2.5	A	
8466		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 84.56 à 84.65, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispo			
8466100000		– Porte-outils et filières à déclenchement automatique	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8466200000		– Porte-pièces	2.5	A	
8466300000		– Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	2.5	A	
		– Autres :			
8466910000		– – Pour machines du n° 84.64	10	A	
8466920000		– – Pour machines du n° 84.65	10	A	
84669300		– – Pour machines des n°s 84.56 à 84.61			
8466930010		– – – de machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques.	2.5	A	
8466930090		– – – autres	2.5	A	
8466940000		– – Pour machines des n°s 84.62 ou 84.63	2.5	A	
8467		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main.			
		– Pneumatiques :			
84671100		– – Rotatifs (même à percussion)			
8467110010		– – – pour le travail des métaux	2.5	A	
8467110090		– – – autres	2.5	A	
84671900		– – Autres			
8467190010		– – – pour le travail des métaux	2.5	A	
8467190090		– – – autres	2.5	A	
		– A moteur électrique incorporé :			
8467210000		– – Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	2.5	A	
84672200		– – Scies et tronçonneuses			
8467220010		– – – machines à couper le tissus	2.5	A	
		– – – autres :			
8467220091		– – – – pour le travail du bois ou des métaux	2.5	A	
8467220099		– – – – pour le travail d'autres matières	2.5	A	
846729		– – Autres			
8467291000		– – – cisailles	2.5	A	
84672990		– – – autres :			
8467299010		– – – – outils et machines-outils d'emploi universel	2.5	A	
		– – – – autres :			
8467299091		– – – – – pour le travail du bois ou des métaux	2.5	A	
8467299099		– – – – – pour le travail d'autres matières	2.5	A	
		– Autres outils :			
8467810000		– – Tronçonneuses à chaîne	2.5	A	
846789		– – Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8467891000		--- hydrauliques	2.5	A	
8467899000		--- autres	2.5	A	
		- Parties :			
8467910000		-- De tronçonneuses à chaîne	2.5	A	
8467920000		-- D'outils pneumatiques	2.5	A	
8467990000		-- Autres	2.5	A	
8468		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n°85.15; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle.			
8468100000		- Chalumeaux guidés à la main	2.5	A	
8468200000		- Autres machines et appareils aux gaz	2.5	A	
8468800000		- Autres machines et appareils	2.5	A	
8468900000		- Parties	10	A	
8469		Machines à écrire autres que les imprimantes du n° 84.71; machines pour le traitement des textes.			
		- Machines à écrire automatiques et machines pour le traitement des textes :			
84691100		-- Machines pour le traitement des textes			
8469110010		--- à caractères arabes	2.5	A	
8469110090		--- autres	2.5	A	
84691200		-- Machines à écrire automatiques			
8469120010		--- à caractères arabes	2.5	A	
8469120090		--- autres	2.5	A	
84692000		- Autres machines à écrire, électriques			
		--- portatives :			
8469200011		---- à caractères arabes	2.5	A	
8469200019		---- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8469200091		---- à caractères arabes	2.5	A	
8469200099		---- autres	2.5	A	
84693000		- Autres machines à écrire, non électriques			
		--- d'un poids n'excédant pas 12 kg, coffret non compris :			
8469300011		---- à caractères arabes	2.5	A	
8469300019		---- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8469300091		---- à caractères arabes	2.5	A	
8469300099		---- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8470		Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul ; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un di			
847010		– Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations			
		– – – machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations :			
8470101000		– – – – conçus pour exécuter un «travail de bureau»	2.5	A	
		– – – – autres :			
8470102100		– – – – destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8470102900		– – – – autres	2.5	A	
8470109000		– – – autres	10	A	
		– Autres machines à calculer électroniques :			
8470210000		– – Comportant un organe imprimant	10	A	
8470290000		– – Autres	10	A	
84703000		– Autres machines à calculer			
		– – – machines à calculer à une ou deux opérations :			
8470300011		– – – – imprimantes	10	A	
8470300019		– – – – non imprimantes	10	A	
8470300020		– – – machines à calculer à trois opérations	10	A	
		– – – machines à calculer à quatre opérations :			
8470300091		– – – – imprimantes	10	A	
8470300099		– – – – non imprimantes	10	A	
8470400000		– Machines comptables	10	A	
8470500000		– Caisses enregistreuses	10	A	
8470900000		– Autres	10	A	
8471		Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs.			
84711000		– Machines automatiques de traitement de l'information, analogiques ou hybrides			
		– – – destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8471100011		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471100019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471100091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471100099		----- autres	2.5	A	
84713000		- Machines automatiques de traitement de l'information numériques, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran			
		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471300011		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471300019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471300091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471300099		----- autres	2.5	A	
		- Autres machines automatiques de traitement de l'information numériques :			
84714100		-- Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie			
		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471410011		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471410019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471410091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471410099		----- autres	2.5	A	
84714900		-- Autres, se présentant sous forme de systèmes			
		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471490011		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471490019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471490091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471490099		----- autres	2.5	A	
84715000		- Unités de traitement numériques autres que celles des n°s 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie			
		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471500011		----- à caractères arabes	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8471500019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471500091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471500099		----- autres	2.5	A	
84716000		- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire			
		--- dispositifs d'entrée à coordonnées x,y :			
8471600011		----- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8471600019		----- autres	2.5	A	
8471600020		--- imprimantes à jet d'encre	2.5	A	
		--- autres :			
8471600091		----- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8471600099		----- autres	2.5	A	
84717000		- Unités de mémoire			
		--- unités de mémoire à disque dur :			
8471700011		----- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8471700019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471700091		----- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8471700099		----- autres	2.5	A	
84718000		- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information			
		--- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471800011		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471800019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471800091		----- à caractères arabes	2.5	A	
8471800099		----- autres	2.5	A	
84719000		- Autres			
		--- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8471900011		----- perforatrices et vérificatrices	2.5	A	
8471900012		----- trieuses et interclasseuses	2.5	A	
8471900013		----- calculatrices	2.5	A	
8471900014		----- tabulatrices	2.5	A	
8471900019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8471900091		----- perforatrices et vérificatrices	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8471900092		----- trieuses et interclasseuses	2.5	A	
8471900093		----- calculatrices	2.5	A	
8471900094		----- tabulatrices	2.5	A	
8471900099		----- autres	2.5	A	
8472		Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler			
8472100000		– Duplicateurs	10	A	
8472200000		– Machines à imprimer les adresses ou à estamper les plaques d'adresses	40	A	
8472300000		– Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	40	A	
847290		– Autres			
8472901000		--- machines à compter les pièces de monnaie	2.5	A	
84729090		---- autres :			
8472909010		----- machines à authentifier les chèques	40	C	
8472909020		----- système modulaire travaillant en liaison avec une machine automatique de traitement de l'information, composé d'un bac d'alimentation, d'un scanner, d'un encodeur, d'une imprimante et d'un module de tri de documents et/ou de stockage en option.	10	A	
8472909080		----- autres	40	A	
8473		Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 84.69 à 84.72.			
8473100000		– Parties et accessoires des machines du n° 84.69	40	A	
		– Parties et accessoires des machines du n° 84.70 :			
8473210000		-- Des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10,8470.21 ou 8470.29	2.5	A	
8473290000		-- Autres	40	A	
84733000		– Parties et accessoires des machines du n° 84.71			
		--- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8473300011		----- de machines à statistique et similaires à cartes perforées	2.5	A	
8473300019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8473300091		----- de machines à statistique et similaires à cartes perforées	2.5	A	
8473300099		----- autres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84734000		– Parties et accessoires des machines du n° 84.72			
8473400010		– – – clichés-adresses	40	C	
8473400090		– – – autres	40	A	
8473500000		– Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.69 à 84.72	40	C	
8474		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles			
847410		– Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver			
8474101000		– – – cribles vibrants	2.5	A	
8474102000		– – – autres cribles	25	C	
8474109000		– – – autres	2.5	A	
84742000		– Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser			
8474200010		– – – concasseurs et broyeurs à marteaux	2.5	A	
8474200090		– – – autres	2.5	A	
		– Machines et appareils à mélanger ou à malaxer :			
847431		– – Bétonnières et appareils à gâcher le ciment			
		– – – bétonnières :			
8474311100		– – – – d'une capacité n'excédant pas un mètre cube	50	F	
8474311900		– – – – autres	2.5	A	
8474319000		– – – autres	2.5	A	
8474320000		– – Machines à mélanger les matières minérales au bitume	2.5	A	
8474390000		– – Autres	2.5	A	
8474800000		– Autres machines et appareils	2.5	A	
847490		– Parties			
8474901000		– – – de bétonnières	50	F	
		– – – autres :			
8474909100		– – – – de concasseurs et de broyeurs à marteaux	50	F	
8474909200		– – – – mécanisme agitateur de cellule de flottation de minerais	10	A	
8474909800		– – – – autres	32.5	F	
8475		Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8475100000		– Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	2.5	A	
		– Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre :			
8475210000		– – Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	2.5	A	
84752900		– – Autres			
8475290010		– – – pour la fabrication du verre plat (verre à vitres, glaces, etc)	2.5	A	
8475290020		– – – pour la fabrication des fibres de verre	2.5	A	
		– – – pour la fabrication du verre creux à partir du verre pâteux ou liquide :			
8475290031		– – – – machines à fabriquer les ampoules de lampes électriques	2.5	A	
8475290039		– – – – autres	2.5	A	
8475290090		– – – autres	2.5	A	
8475900000		– Parties	10	A	
8476		Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie.			
		– Machines automatiques de vente de boissons :			
8476210000		– – Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	2.5	A	
8476290000		– – Autres	40	C	
		– Autres machines :			
8476810000		– – Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	2.5	A	
84768900		– – Autres			
8476890010		– – – distributeurs automatiques de timbres-poste	40	C	
8476890090		– – – autres	40	C	
847690		– Parties			
8476901000		– – – dispositif d'alimentation en pièces de monnaie ou autres moyens de paiement (jetons, cartes programmées, par exemple) de machines automatiques de vente de produits	2.5	A	
8476909000		– – – autres	40	C	
8477		Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8477100000		– Machines à mouler par injection	2.5	A	
8477200000		– Extrudeuses	2.5	A	
8477300000		– Machines à mouler par soufflage	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8477400000		– Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	2.5	A	
		– Autres machines et appareils à mouler ou à former :			
84775100		– – A mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air			
8477510010		– – – presses	2.5	A	
8477510090		– – – autres	2.5	A	
84775900		– – Autres			
8477590010		– – – presses	2.5	A	
8477590090		– – – autres	2.5	A	
8477800000		– Autres machines et appareils	2.5	A	
8477900000		– Parties	10	A	
8478		Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8478100000		– Machines et appareils	2.5	A	
8478900000		– Parties	10	A	
8479		Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8479100000		– Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	2.5	A	
84792000		– Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales			
8479200010		– – – presses	2.5	A	
8479200090		– – – autres	2.5	A	
84793000		– Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège			
8479300010		– – – presses	2.5	A	
8479300090		– – – autres	2.5	A	
84794000		– Machines de corderie ou de câblerie			
8479400010		– – – toronneuses, commetteuses, assembleuses et autres machines et appareils similaires	2.5	A	
8479400090		– – – autres machines et appareils (à armer, à rubaner, à isoler et similaires pour la préparation, le revêtement, le conditionnement, etc)	2.5	A	
8479500000		– Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	2.5	A	
8479600000		– Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	2.5	A	
		– Autres machines et appareils :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
84798100		-- Pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques			
8479810010		--- spécialement conçus pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés (frittage d'oxydes métalliques radioactifs, gainage, etc)	2.5	A	
		--- autres :			
8479810091		---- presses	2.5	A	
8479810099		---- autres	2.5	A	
8479820000		-- A mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	2.5	A	
847989		-- Autres			
8479891000		--- appareils automatiques fonctionnant avec des pièces de monnaie ou des jetons	2.5	A	
8479892000		--- hydrocureuses	32.5	F	
8479898000		--- autres	2.5	A	
847990		- Parties			
8479901000		--- d'appareils automatiques fonctionnant avec des pièces de monnaie ou des jetons	10	A	
84799090		--- autres :			
8479909010		---- de tonneuses, commetteuses, assembleuses et autres machines similaires	10	A	
8479909020		---- des machines et appareils pour l'industrie du tabac	10	A	
8479909030		---- des machines et appareils pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques	10	A	
8479909040		---- des machines et appareils pour le traitement du bois	10	A	
8479909050		---- des machines et appareils pour le traitement des métaux	10	A	
8479909090		---- d'autres machines et appareils	10	A	
8480		Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques.			
8480100000		- Châssis de fonderie	2.5	A	
84802000		- Plaques de fond pour moules			
8480200010		--- pour les métaux et les carbures métalliques	2.5	A	
8480200020		--- pour le verre	2.5	A	
8480200030		--- pour matières minérales	2.5	A	
8480200090		--- pour le caoutchouc et les matières plastiques	2.5	A	
848030		- Modèles pour moules			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8480301000		--- en matières plastiques	2.5	A	
		--- en bois :			
8480302100		---- en panneaux de fibres du n° 44.11	2.5	A	
8480302900		---- autres	2.5	A	
8480303000		--- en fonte, fer ou acier	2.5	A	
84803090		--- autres :			
8480309010		---- en cuivre	2.5	A	
8480309090		---- autres	2.5	A	
		- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques :			
8480410000		-- Pour le moulage par injection ou par compression	2.5	A	
8480490000		-- Autres	2.5	A	
84805000		- Moules pour le verre			
8480500010		--- moules en acier pour la fabrication d'ampoules pour tubes cathodiques .	2.5	A	
8480500090		--- autres	2.5	A	
8480600000		- Moules pour les matières minérales	2.5	A	
		- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques :			
8480710000		-- Pour le moulage par injection ou par compression	2.5	A	
8480790000		-- Autres	2.5	A	
8481		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques.			
848110		- Détendeurs			
8481101000		--- pour bouteilles à gaz à usage domestique	50	F	
		--- autres :			
8481109100		---- valve à gaz en zamak avec dispositif d'ouverture, de fermeture et de réglage du débit	25	F	
8481109900		---- autres	32.5	F	
8481200000		- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques .	50	F	
8481300000		- Clapets et soupapes de retenue	50	F	
8481400000		- Soupapes de trop-plein ou de sûreté	50	F	
848180		- Autres articles de robinetterie et organes similaires			
8481801000		--- valves pour bouteilles à gaz de 3 kg	50	F	
8481802000		--- robinets dits «de prise en charge» pour branchements d'immeubles en fonte ou en bronze	50	F	
84818030		--- robinetterie sanitaire (pour lavabos, bidets, douches, baignoires, éviers) :			
8481803010		---- ébauches brutes de fonderie	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8481803090		----- autres	50	F	
84818040		---- robinetterie de bâtiment :			
		----- robinets d'arrêt et robinets de puisage, en bronze, ou en laiton, à vis intérieure, dont le diamètre de l'orifice est inférieur ou égal à 20 mm :			
8481804011		----- ébauches brutes de fonderie	50	F	
8481804019		----- autres	50	F	
8481804090		----- autres	50	F	
8481805000		--- valve de pneumatiques	2.5	F	
		--- autres :			
8481809100		---- valves à eau munies de tige de réglage manuel de débit	25	F	
8481809200		---- robinets à gaz, thermostatiques	32.5	F	
8481809500		---- valves complètes pour aérosols	25	F	
8481809600		---- robinets-vanne, à tournant ou à obturateur en métaux communs, non automatiques (fonctionnement à main), d'un diamètre intérieur inférieur ou égal à 76,2 mm ou 3 pouces	50	F	
8481809700		---- autres	2.5	A	
848190		- Parties			
8481901000		--- de valves pour bouteilles à gaz de 3 kg	50	F	
8481902000		--- de détendeurs pour bouteilles à gaz à usage domestique	50	F	
8481903000		--- d'autres détendeurs	32.5	F	
8481904000		--- de robinets dits de «prise en charge» pour branchements d'immeubles en fonte ou en bronze	50	F	
8481905000		--- de robinetterie sanitaire (pour lavabos, bidets, douches, baignoires, éviers)	50	F	
8481906000		--- de robinetterie de bâtiment	50	F	
8481909000		--- autres	2.5	F	
8482		Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles.			
8482100000		- Roulements à billes	10	A	
8482200000		- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	2.5	A	
8482300000		- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	2.5	A	
8482400000		- Roulements à aiguilles	2.5	A	
8482500000		- Roulements à rouleaux cylindriques	2.5	A	
8482800000		- Autres, y compris les roulements combinés	10	A	
		- Parties :			
8482910000		-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8482990000		-- Autres	10	A	
8483		Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les			
848310		-- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles			
		---- pour moteurs pour véhicules automobiles, des positions 84.07 et 84.08 :			
		----- vilebrequins et arbres à cames :			
8483101100		----- vilebrequins pour moteurs pour cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm ³	40	F	
8483101900		----- autres	32.5	A	
		----- autres :			
8483102100		----- pour moteurs pour cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm ³	40	F	
8483102900		----- autres	32.5	A	
8483109000		---- autres	32.5	A	
8483200000		-- Paliers à roulements incorporés	32.5	A	
8483300000		-- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets	32.5	A	
848340		-- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisse			
8483401000		--- broches filetées à rouleaux	40	C	
84834090		--- autres :			
8483409010		---- engrenages	32.5	A	
8483409020		---- roues de friction	32.5	A	
8483409030		---- réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse	10	A	
8483409090		---- autres	32.5	A	
8483500000		-- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles	50	F	
848360		-- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation			
8483601000		--- pour moteurs de cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm ³	40	F	
8483609000		--- pour autres moteurs	32.5	A	
8483900000		-- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8484		Jointts métalloplastiques ; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues ; joints d'étanchéité mécaniques.			
8484100000		– Joints métalloplastiques	50	F	
8484200000		– Joints d'étanchéité mécaniques	40	F	
8484900000		– Autres	50	F	
8485		Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques.			
84851000		– Hélices pour bateaux et leurs pales			
8485100010		– – – en bronze	2.5	A	
8485100090		– – – en autres matières	2.5	A	
848590		– Autres			
8485901000		– – – pièces décolletées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm	40	F	
		– – – autres :			
8485909100		– – – – en acier coulé ou moulé	50	F	
84859099		– – – – autres :			
8485909910		– – – – – en fonte non malléable	40	F	
8485909920		– – – – – en fonte malléable	40	F	
		– – – – – en fer ou acier :			
8485909931		– – – – – en fer ou en acier forgé	40	F	
8485909939		– – – – – autres	40	F	
8485909950		– – – – – en cuivre	40	F	
8485909990		– – – – – autres	40	F	
8501		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.			
850110		– Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W			
8501101000		– – – conçus pour l'équipement de jouets ou modèles réduits pour le divertissement	2.5	A	
		– – – autres :			
8501102100		– – – – moteurs synchrones d'une puissance inférieure ou égale à 18 watts	2.5	A	
8501102900		– – – – moteurs universels	2.5	A	
		– – – – autres :			
8501109100		– – – – – moteurs d'un poids de plus de 5 kgs	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8501109900		----- autres	2.5	A	
850120		- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W			
85012010		---- de 10 kgs ou moins :			
8501201010		----- moteurs d'une puissance n'excédant pas 50 W	2.5	A	
8501201090		----- autres	2.5	A	
8501209000		---- autres	2.5	A	
		- Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu :			
850131		-- D'une puissance n'excédant pas 750 W			
85013110		---- de 10 kgs ou moins :			
8501311010		----- moteurs d'une puissance n'excédant pas 50 W	2.5	A	
8501311090		----- autres	2.5	A	
		---- de plus de 10 kgs :			
8501319100		----- aérogénérateurs	2.5	A	
8501319900		----- autres	2.5	A	
850132		-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW			
8501321000		---- de 10 kgs ou moins	2.5	A	
		---- de plus de 10 kgs :			
8501329100		----- moteurs de traction	2.5	A	
8501329200		----- aérogénérateurs	2.5	A	
8501329900		----- autres	2.5	A	
850133		-- D'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW			
8501331000		---- moteurs de traction de plus de 10 kgs	2.5	A	
8501339000		---- autres	2.5	A	
850134		-- D'une puissance excédant 375 kW			
8501341000		---- moteurs de traction de plus de 10 kgs	2.5	A	
8501349000		---- autres	2.5	A	
850140		- Autres moteurs à courant alternatif, monophasés ---- de 10 kgs ou moins :			
8501401100		----- moteurs d'une puissance n'excédant pas 50 W	2.5	A	
8501401900		----- moteurs à embrayage pour machines à coudre	2.5	A	
		----- autres :			
8501402100		----- moteurs d'un poids de plus de 5 kgs	2.5	A	
8501402900		----- autres	2.5	A	
		---- de plus de 10 kg :			
8501403000		----- moteurs de traction	2.5	A	
		----- autres moteurs :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8501409100		----- moteurs d'une puissance supérieure à 200 kw et fonctionnant sous une tension de plus de 5000 volts	2.5	A	
8501409900		----- autres	2.5	A	
		- Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :			
850151		-- D'une puissance n'excédant pas 750 W			
		--- de 10 kgs ou moins :			
8501511100		----- moteurs d'une puissance n'excédant pas 50 W	2.5	A	
8501511200		----- moteurs à embrayage pour machines à coudre	2.5	A	
8501511300		----- autres, d'un poids de plus de 5 kgs	2.5	A	
8501511900		----- autres	2.5	A	
8501519000		--- de plus de 10 kgs	2.5	A	
850152		-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW			
		--- de 10 kgs ou moins :			
8501521000		----- moteurs à embrayage pour machines à coudre	2.5	A	
		----- autres :			
8501522100		----- moteurs d'un poids de plus de 5 kgs	2.5	A	
8501522900		----- autres	2.5	A	
		--- de plus de 10 kgs :			
8501529100		----- moteurs de traction	2.5	A	
8501529900		----- autres	2.5	A	
850153		-- D'une puissance excédant 75 kW			
8501531000		--- moteurs de traction	2.5	A	
		--- autres moteurs :			
		----- moteurs d'une puissance supérieure à 200 kw et fonctionnant sous une tension de plus de 5000 volts			
8501539100		----- moteurs d'une puissance supérieure à 200 kw et fonctionnant sous une tension de plus de 5000 volts	2.5	A	
8501539900		----- autres	2.5	A	
		- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs) :			
85016100		-- D'une puissance n'excédant pas 75 kVA			
8501610010		--- de 10 kg ou moins	2.5	A	
		--- de plus de 10 kg :			
8501610091		----- turbo-alternateurs	2.5	A	
8501610099		----- autres	2.5	A	
85016200		-- D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA			
8501620010		--- turbo-alternateurs	2.5	A	
8501620090		--- autres	2.5	A	
850163		-- D'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8501631000		--- turbo-alternateurs	2.5	A	
8501639000		--- autres	2.5	A	
85016400		-- D'une puissance excédant 750 kVA			
8501640010		--- turbo-alternateurs	2.5	A	
8501640090		--- autres	2.5	A	
8502		Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.			
		– Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) :			
85021100		-- D'une puissance n'excédant pas 75 kVA			
8502110010		--- de 10 kg ou moins	40	F	
		--- de plus de 10 kg :			
8502110091		---- d'une puissance égale ou inférieure à 30 KVA	40	F	
8502110099		---- d'une puissance supérieure à 30 KVA	40	F	
8502120000		-- D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2.5	A	
8502130000		-- D'une puissance excédant 375 kVA	2.5	A	
		– Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)			
85022000					
8502200010		--- de 10 kg ou moins	2.5	A	
		--- de plus de 10 kg :			
8502200091		---- d'une puissance égale ou inférieure à 30 KVA	2.5	A	
8502200099		---- d'une puissance supérieure à 30 KVA	2.5	A	
		– Autres groupes électrogènes :			
85023100		-- A énergie éolienne			
8502310010		--- de 10 kg ou moins	2.5	A	
		--- de plus de 10 kg :			
8502310091		---- d'une puissance égale ou inférieure à 30 KVA	2.5	A	
8502310099		---- d'une puissance supérieure à 30 KVA	2.5	A	
85023900		-- Autres			
8502390010		--- de 10 kg ou moins	2.5	A	
		--- de plus de 10 kg :			
8502390091		---- d'une puissance égale ou inférieure à 30 KVA	2.5	A	
8502390099		---- d'une puissance supérieure à 30 KVA	2.5	A	
8502400000		– Convertisseurs rotatifs électriques	2.5	A	
850300		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8503001000		--- conçues pour l'équipement de jouets ou modèles réduits pour le divertissement	10	A	
		---- autres :			
		----- pour moteurs électriques :			
8503002100		----- rotors et stators	10	A	
8503002200		----- carcasses	10	A	
8503002900		----- autres	10	A	
8503009000		----- autres	10	A	
8504		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs.			
850410		- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge			
8504101000		--- bobines de réactance et selfs	50	F	
		--- autres :			
8504109100		---- d'une puissance inférieure ou égale à 0,5 KVA	50	F	
8504109800		---- autres	40	F	
		- Transformateurs à diélectrique liquide :			
850421		-- D'une puissance n'excédant pas 650 kVA			
8504211000		--- de mesure	32.5	C	
		--- autres :			
		---- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde, d'une puissance :			
8504218100		----- inférieure ou égale à 0,5 KVA	50	C	
8504218900		----- autres	40	F	
8504219900		----- autres	50	F	
850422		-- D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10.000 kVA			
8504221000		--- de mesure	32.5	C	
		--- autres :			
		---- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde :			
		----- d'une puissance nominale de 4 000 à 5 000 KVA, d'une tension nominale à l'entrée à vide de 20 000V, d'une tension maximale à la sortie à vide de 161V, d'une tension minimale à la sortie à vide de 121 V, et d'une induction maximale de travail de			
8504222100			2.5	F	
8504222900		----- autres	40	F	
8504229900		----- autres	50	F	
850423		-- D'une puissance excédant 10.000 kVA			
8504231000		--- de mesure	32.5	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
		----- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde, d'une puissance :			
8504238100		----- inférieure ou égale à 20.000 KVA	40	F	
8504238900		----- autres	50	F	
8504239900		----- autres	50	F	
		- Autres transformateurs :			
850431		-- D'une puissance n'excédant pas 1 kVA			
8504311000		--- conçus pour l'équipement de jouets ou modèles réduits pour le divertissement	50	F	
		--- autres :			
8504319100		---- de mesure	2.5	A	
		---- autres :			
		----- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde, d'une puissance :			
8504319200		----- inférieure ou égale à 0,5 KVA	50	A	
8504319300		----- autres	40	F	
8504319800		----- autres	50	F	
850432		-- D'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA			
8504321000		--- conçus pour l'équipement de jouets ou modèles réduits pour le divertissement	50	F	
		--- autres :			
8504329100		---- de mesure	32.5	A	
		---- autres :			
8504329200		----- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde	40	F	
8504329800		----- autres	50	F	
850433		-- D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA			
8504331000		--- de mesure	32.5	C	
		--- autres :			
8504339100		---- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde	40	F	
8504339900		---- autres	50	F	
850434		-- D'une puissance excédant 500 kVA			
8504341000		--- de mesure	32.5	C	
		--- autres :			
		----- à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde, d'une puissance :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8504348100		----- inférieure ou égale à 20.000 KVA	40	F	
8504348900		----- autres	50	F	
8504349900		----- autres	50	F	
850440		- Convertisseurs statiques			
8504401000		--- à l'état complet sous la forme d'éléments CKD	32.5	F	
8504402000		--- unités d'alimentation stabilisées, visées à la note 5 E du chapitre 84, présentées isolément	2.5	A	
		--- autres :			
8504409100		---- redresseurs à diodes avec rhéostat, pouvant délivrer un courant d'une intensité de 40 ampères à 140 ampères, pour l'alimentation de lampes xénon au tungstène d'une puissance allant de 500 watts à 6500 watts	2.5	A	
85044099		---- autres :			
8504409910		----- convertisseurs statiques dits «chargeurs de batterie», d'une capacité supérieure ou égale à 6 volts et inférieure à 144 volts	32.5	F	
8504409990		----- autres	32.5	F	
8504500000		- Autres bobines de réactance et autres selfs	50	F	
850490		- Parties			
8504901000		--- conçues pour l'équipement de jouets ou modèles réduits pour le divertissement	32.5	C	
8504902000		--- en ruban d'acier magnétique enroulé en spires jointives ("noyau" de transformateur) avec coquilles en matière plastique	17.5	B	
85049080		- autres :			
8504908010		---- pour transformateurs, bobines de réactance et selfs	32.5	A	
8504908090		---- pour convertisseurs statiques	32.5	A	
8505		Electro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et fr			
		- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation :			
8505110000		-- En métal	2.5	A	
8505190000		-- Autres	2.5	A	
8505200000		- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2.5	A	
8505300000		- Têtes de levage électromagnétiques	2.5	A	
85059000		- Autres, y compris les parties			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8505900010		--- machines et appareils	2.5	A	
8505900090		--- autres	2.5	A	
8506		Piles et batteries de piles électriques.			
85061000		- Au bioxyde de manganèse			
8506100010		--- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts	50	F	
8506100090		--- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
85063000		- A l'oxyde de mercure			
8506300010		--- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts	50	F	
8506300090		--- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
85064000		- A l'oxyde d'argent			
8506400010		--- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts	50	F	
8506400090		--- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
850650		- Au lithium			
		--- sèches :			
8506501100		---- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts	32.5	F	
8506501900		---- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
8506509000		--- autres	50	F	
85066000		- A l'air-zinc			
8506600010		--- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts	50	F	
8506600090		--- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
850680		- Autres piles et batteries de piles			
		-- sèches :			
		---- dont la tension est inférieure ou égale à 10 volts :			
8506801100		----- alcalines	32.5	F	
8506801900		----- autres	50	F	
8506802000		---- dont la tension est supérieure à 10 volts	50	F	
85068090		--- autres :			
8506809010		---- piles à liquides	50	F	
8506809020		---- piles amorçables dites également «piles inertes»	50	F	
8506809030		---- piles de concentration	50	F	
8506809090		---- autres	50	F	
850690		- Parties			
		--- de piles sèches :			
8506901100		---- capsules pour charbon (électrodes) pour piles R6	17.5	B	
8506901900		---- autres	50	C	
8506909000		--- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8507		Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.			
85071000		– Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston			
8507100010		– – – pour le démarrage de véhicules automobiles	50	F	
8507100090		– – – autres	50	F	
8507200000		– Autres accumulateurs au plomb	50	F	
850730		– Au nickel-cadmium			
8507301000		– – – spécialement conçus pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	
8507309000		– – – autres	50	F	
850740		– Au nickel-fer			
8507401000		– – – spécialement conçus pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	
8507409000		– – – autres	50	F	
850780		– Autres accumulateurs			
8507801000		– – – spécialement conçus pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	
8507809000		– – – autres	50	F	
850790		– Parties			
8507901000		– – – séparateurs en bois	50	C	
		– – – autres :			
		– – – – plaques :			
		– – – – – au plomb :			
8507902100		– – – – – tubulaires	17.5	B	
8507902300		– – – – – autres	50	C	
8507902900		– – – – – autres	50	C	
8507903000		– – – – bacs, couvercles, séparateurs et bouchons en ébonite ou en matières plastiques	17.5	B	
8507908000		– – – – autres	50	C	
8509		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique.			
8509100000		– Aspirateurs de poussières, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides	10	A	
8509200000		– Cireuses à parquets	10	A	
8509300000		– Broyeurs pour déchets de cuisine	10	A	
85094000		– Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse légumes			
8509400010		– – – broyeurs et mélangeurs pour aliments ; presse-fruits	2.5	A	
8509400090		– – – autres	2.5	A	
8509800000		– Autres appareils	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8509900000		– Parties	10	A	
8510		Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé.			
851010		– Rasoirs			
8510101000		– – – à l'état monté et complet	10	A	
		– – – à l'état démonté ou non assemblé :			
8510109100		– – – – sous la forme d'éléments SKD	10	A	
8510109900		– – – – sous la forme d'éléments CKD	10	A	
8510200000		– Tondeuses	10	A	
8510300000		– Appareils à épiler	10	A	
851090		– Parties			
		– – – têtes, peignes, contre peignes, lames et couteaux :			
8510901000		– – – – couteaux de rasoirs	10	A	
8510902000		– – – – autres parties de rasoirs	10	A	
		– – – – autres, de tondeuses :			
8510903100		– – – – – dorés ou argentés	10	A	
8510903200		– – – – – composés en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	10	A	
8510903900		– – – – – autres	10	A	
		– – – – autres :			
8510909100		– – – – de rasoirs	10	A	
8510909900		– – – – de tondeuses	10	A	
8511		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos,			
8511100000		– Bougies d'allumage	10	A	
85112000		– Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques			
		– – – magnétos, y compris les dynamos-magnétos :			
8511200011		– – – – pour l'aviation	40	A	
8511200019		– – – – autres	40	A	
		– – – volants magnétiques :			
8511200091		– – – – pour moteurs de cyclomoteurs d'une cylindrée égale ou inférieure à 50 cm ³	40	C	
8511200099		– – – – pour autres moteurs	40	A	
851130		– Distributeurs; bobines d'allumage			
8511301000		– – – collections pour bobines d'allumage visées à la note complémentaire n° 1 du présent chapitre	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8511309000		--- autres	40	A	
8511400000		- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	2.5	A	
8511500000		- Autres génératrices	40	A	
85118000		- Autres appareils et dispositifs			
8511800010		--- conjoncteurs-disjoncteurs	40	C	
8511800090		--- autres	40	A	
851190		- Parties			
8511901000		--- noyaux nus pour induits d'excitation ou d'éclairage	17.5	B	
8511902000		--- collections pour rupteurs visées à la note complémentaire n° 2 du présent chapitre	17.5	B	
8511909000		--- autres	40	A	
8512		Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles.			
8512100000		- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	32.5	C	
85122000		- Autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle			
		--- appareils d'éclairage pour motocycles et autres véhicules automobiles :			
8512200011		---- pour motocycles	32.5	A	
8512200019		---- autres	25	A	
8512200090		---- autres	32.5	A	
851230		- Appareils de signalisation acoustique			
8512301000		--- collections pour avertisseurs visées à la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8512309000		--- autres	32.5	A	
8512400000		- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	10	A	
8512900000		- Parties	32.5	A	
8513		Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électro magnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12.			
85131000		- Lampes			
8513100010		--- de sûreté pour mineurs	2.5	A	
8513100090		--- autres	2.5	A	
85139000		- Parties			
8513900010		--- de lampes de sûreté pour mineurs	10	A	
8513900090		--- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8514		Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques.			
85141000		– Fours à résistance (à chauffage indirect)			
8514100010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8514100090		– – – autres	2.5	A	
85142000		– Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques			
8514200010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8514200090		– – – autres	2.5	A	
85143000		– Autres fours			
8514300010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
		– – – autres :			
8514300091		– – – – fours à bain	2.5	A	
8514300099		– – – – autres	2.5	A	
85144000		– Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques			
8514400010		– – – spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8514400090		– – – autres	2.5	A	
8514900000		– Parties	10	A	
8515		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra-sons, par faisceaux d'électrons, par impul			
		– Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre :			
8515110000		– – Fers et pistolets à braser	2.5	A	
8515190000		– – Autres	2.5	A	
		– Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8515210000		-- Entièrement ou partiellement automatiques	2.5	A	
8515290000		-- Autres	2.5	A	
		-- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma :			
85153100		-- Entièrement ou partiellement automatiques			
8515310010		--- machines et appareils à arcs	2.5	A	
8515310090		--- autres	2.5	A	
85153900		-- Autres			
8515390010		--- machines et appareils à arcs	2.5	A	
8515390090		--- autres	2.5	A	
85158000		-- Autres machines et appareils			
		--- à souder, braser ou couper, électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement), autres que ceux visés aux n°s 8515.31 et 8515.39 :			
8515800010		---- opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par faisceaux électrons, par impulsions magnétiques	2.5	A	
		---- autres :			
8515800021		----- opérant par ultra-sons	2.5	A	
8515800029		----- autres	2.5	A	
8515800090		--- autres	2.5	A	
8515900000		-- Parties	2.5	A	
8516		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour			
851610		-- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques			
8516101000		--- chauffe-eau et chauffe-bains	50	F	
8516102000		--- thermoplongeurs	2.5	A	
		-- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires :			
8516210000		-- Radiateurs à accumulation	50	F	
8516290000		-- Autres	50	F	
		-- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains :			
8516310000		-- Sèche-cheveux	10	A	
8516320000		-- Autres appareils pour la coiffure	10	A	
8516330000		-- Appareils pour sécher les mains	10	A	
8516400000		-- Fers à repasser électriques	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8516500000		– Fours à micro-ondes	10	A	
8516600000		– Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires	50	F	
		– Autres appareils électrothermiques :			
8516710000		– – Appareils pour la préparation du café ou du thé	10	A	
8516720000		– – Grille-pain	10	A	
8516790000		– – Autres	2.5	A	
8516800000		– Résistances chauffantes	32.5	F	
851690		– Parties			
8516901000		– – – de résistances chauffantes	10	F	
8516909000		– – – autres	10	F	
8517		Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, y compris les postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil et les appareils pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique ; visiophone			
		– Postes téléphoniques d'usagers ; visiophones :			
85171100		– – Postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil			
8517110010		– – – à l'état complet sous la forme d'éléments CKD	2.5	A	
8517110020		– – – à l'état complet sous la forme d'éléments S.K.D	2.5	A	
8517110090		– – – autres	2.5	A	
85171900		– – Autres			
8517190010		– – – à l'état complet sous la forme d'éléments CKD	2.5	A	
8517190020		– – – à l'état complet sous la forme d'éléments S.K.D	2.5	A	
8517190090		– – – autres	2.5	A	
		– Télécopieurs et télécopieurs :			
85172100		– – Télécopieurs			
		– – – par courant porteur :			
8517210011		– – – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8517210019		– – – – autres	2.5	A	
8517210090		– – – autres	2.5	A	
85172200		– – Télécopieurs			
8517220010		– – – présentés sous forme d'éléments CKD	2.5	A	
8517220090		– – – autres	2.5	A	
8517300000		– Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie	2.5	A	
85175000		– Autres appareils, pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- par courant porteur :			
8517500011		----- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8517500019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8517500080		----- pour la télégraphie	2.5	A	
		----- pour la téléphonie :			
8517500091		----- à l'état complet sous la forme d'éléments CKD	2.5	A	
8517500099		----- autres	2.5	A	
85178000		- Autres appareils			
8517800010		---- pour la télégraphie	2.5	A	
		---- pour la téléphonie :			
8517800091		---- à l'état complet sous la forme d'éléments CKD	2.5	A	
8517800099		---- autres	2.5	A	
85179000		- Parties			
		---- des appareils du n° 85.17.22 :			
8517900011		----- pour téléimprimeurs destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8517900019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8517900091		----- d'appareils de télécommunications par courant porteur	2.5	A	
8517900099		----- autres	2.5	A	
8518		Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs éle			
8518100000		- Microphones et leurs supports	10	A	
		- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes :			
8518210000		-- Haut-parleur unique monté dans son enceinte	10	A	
8518220000		-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	10	A	
8518290000		-- autres	10	A	
851830		- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs			
8518301000		---- pour appareils de téléphonie	10	A	
8518309000		---- autres	10	A	
8518400000		- Amplificateurs électriques d'audiofréquence	10	A	
851850		- Appareils électriques d'amplification du son			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8518501000		--- conçus pour recevoir les signaux électriques d'audio-fréquence provenant d'un lecteur de son de piste sonore cinématographique	2.5	A	
8518509000		--- autres	10	A	
851890		- Parties			
8518901000		--- de microphones, de haut-parleurs et d'amplificateurs électriques de basse fréquence	10	A	
8518902000		--- d'écouteurs pour appareils de téléphonie	10	A	
8518909000		--- autres	10	A	
8519		Tourne-disques, électrophones, lecteurs de cassettes et autres appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son.			
8519100000		- Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	10	A	
		- Autres électrophones :			
85192100		-- Sans haut-parleur			
8519210010		--- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519210090		--- autres	10	A	
85192900		-- Autres			
8519290010		--- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519290090		--- autres	10	A	
		- Tourne-disques :			
85193100		-- A changeur automatique de disques			
8519310010		--- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519310090		--- autres	10	A	
85193900		-- Autres			
8519390010		--- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519390090		--- autres	10	A	
85194000		- Machines à dicter			
8519400010		--- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519400090		--- autres	10	A	
		- Autres appareils de reproduction du son :			
8519920000		-- Lecteurs de cassettes de poche	10	A	
85199300		-- Autres lecteurs de cassettes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8519930010		---- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519930090		---- autres	10	A	
851999		-- Autres			
85199910		---- appareils utilisés en cinématographie :			
8519991010		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8519991020		---- autres, lecteurs de son optique avec lampes	2.5	A	
8519991090		---- autres	2.5	A	
85199990		---- autres :			
8519999010		---- appareils professionnels de reportage et appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8519999090		---- autres	10	A	
8520		Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son, même incorporant un dispositif de reproduction du son.			
85201000		-- Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure			
8520100010		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8520100090		---- autres	10	A	
8520200000		-- Répondeurs téléphoniques	10	A	
		-- Autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques :			
852032		-- Numériques			
8520322000		---- à cassettes	2.5	A	
85203280		---- autres :			
8520328010		---- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8520328090		---- autres	10	A	
85203300		-- Autres, à cassettes			
8520330010		---- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8520330090		---- autres	2.5	A	
85203900		-- Autres			
8520390010		---- appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8520390090		---- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
852090		– Autres			
85209010		– – – appareils de prise du son utilisés en cinématographie :			
8520901010		– – – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8520901090		– – – – autres	2.5	A	
85209090		– – – autres :			
8520909010		– – – – appareils fixes de studio destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8520909090		– – – – autres	10	A	
8521		Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques.			
85211000		– A bandes magnétiques			
8521100010		– – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8521100090		– – – autres	10	A	
85219000		– Autres			
8521900010		– – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8521900090		– – – autres	10	A	
8522		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 85.19 à 85.21			
8522100000		– Lecteurs phonographiques	10	A	
852290		– Autres			
85229010		– – – d'appareils de prise et de reproduction du son utilisés en cinématographie :			
8522901010		– – – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8522901090		– – – – autres	2.5	A	
85229080		– – – autres :			
8522908011		– – – – lecteurs de son; leurs parties	10	A	
8522908013		– – – – aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	10	A	
8522908019		– – – – pièces décollées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm	10	A	
		– – – – autres :			
8522908020		– – – – – boîtiers complets, même non montés, pour vidéocassettes	10	A	
		– – – – – autres :			
8522908091		– – – – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8522908099		----- autres	10	A	
8523		Supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrement analogue, mais non enregistrés, autres que les produits du Chapitre 37.			
		- Bandes magnétiques :			
852311		-- D'une largeur n'excédant pas 4 mm			
8523111000		--- destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		--- autres :			
8523119100		---- destinées aux ordinateurs électroniques	2.5	A	
8523119900		---- autres	50	C	
852312		-- D'une largeur excédant 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm			
8523121000		-- destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		--- autres :			
8523129100		---- bandes magnétiques professionnelles d'une largeur nominale de 6,25 mm d'une longueur minimum de 750mètres bobinées sur noyaux métalliques, présentées en emballages étanches et répondant aux spécifications SN 402 R. de la Radiodiffusion Télévision	25	A	
8523129200		---- bandes magnétiques destinées aux ordinateurs électroniques	2.5	A	
8523129900		---- autres	50	C	
852313		-- D'une largeur excédant 6,5 mm			
8523131000		--- destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		--- autres :			
8523139100		---- bandes magnétiques destinées aux ordinateurs électroniques	2.5	A	
8523139200		---- bandes magnétiques présentées sous formes de bobines d'une longueur supérieure à 4.000 mètres et d'une largeur supérieure ou égale à 8 mm	17.5	B	
8523139300		---- vidéocassettes	32.5	C	
8523139400		---- bandes magnétiques d'une largeur nominale égale ou supérieure à 16 mm et d'une longueur minimale de 300 mètres bobinées sur noyaux	2.5	A	
8523139800		---- autres	50	C	
852320		- Disques magnétiques			
8523201000		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		--- autres :			
8523209100		---- destinés aux ordinateurs électroniques	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8523209900		----- autres	50	C	
852330		- Cartes munies d'une piste magnétique			
8523301000		---- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8523309000		---- autres	2.5	A	
852390		- Autres			
8523901000		---- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		---- autres :			
8523909100		----- films de 35 mm	25	C	
8523909200		----- disques compacts (CD)	2.5	A	
8523909800		----- autres	50	A	
8524		Disques, bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, mais à l'exclusion des produits du Chapitre 37.			
852410		- Disques pour électrophones			
8524101000		---- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
85241090		---- autres :			
8524109010		----- pour l'enseignement des langues	50	C	
8524109090		----- autres	50	A	
		- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser :			
852431		-- Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image			
8524311000		---- destinés aux ordinateurs électroniques (programmes)	2.5	A	
8524319000		---- autres	50	A	
852432		-- Pour la reproduction du son uniquement			
8524321000		---- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8524329000		---- autres	50	C	
852439		-- Autres			
8524391200		---- disques CD-ROM et DVD	2.5	A	
		---- autres :			
8524399300		----- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	A	
8524399500		----- autres	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
852440		– Bandes magnétiques pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image			
8524401000		– – – destinées aux ordinateurs électroniques (programmes)	2.5	A	
8524409000		– – – autres	50	C	
852451		– Autres bandes magnétiques :			
8524511000		– – D'une largeur n'excédant pas 4 mm – – – destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8524519000		– – – autres	50	C	
852452		– – D'une largeur excédant 4 mm mais n'excédant pas 6,5 mm			
8524521000		– – – destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8524529000		– – – autres	50	A	
852453		– – D'une largeur excédant 6,5 mm			
8524532000		– – – enregistrées magnétiquement pour la sonorisation des films cinématographiques – – – autres :	2.5	A	
8524533000		– – – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse – – – – autres :	17.5	B	
8524539500		– – – – – films publicitaires en bandes vidéo d'une largeur de 12,5 mm dites cassettes bétacam	17.5	B	
8524539600		– – – – – autres vidéocassettes publicitaires	50	C	
8524539700		– – – – – films publicitaires en bandes vidéo d'une largeur de 25 mm	17.5	B	
85245398		– – – – – autres :			
8524539810		– – – – – – vidéocassettes	17.5	A	
8524539890		– – – – – – autres	17.5	A	
852460		– Cartes munies d'une piste magnétique			
8524602000		– – – destinées aux ordinateurs électroniques – – – autres :	2.5	A	
8524609200		– – – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8524609900		– – – – autres	50	A	
852491		– Autres :			
8524911000		– – Pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image – – – disques destinés aux ordinateurs électroniques (programmes)	2.5	A	
8524919000		– – – autres	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
852499		-- Autres			
8524992000		--- enregistrés magnétiquement pour la sonorisation des films cinématographiques	2.5	A	
		---- autres :			
8524999200		----- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
		----- autres :			
8524999500		----- cartes optiques pour communications téléphoniques	32.5	C	
85249998		----- autres :			
		----- cire, disques matrices et autres formes, intermédiaires :			
8524999811		----- pour la fabrication des disques	50	C	
8524999819		----- autres	50	C	
8524999890		----- autres supports (rubans, fils etc)	50	C	
8525		Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision ; appareils de prise de vues			
85251000		- Appareils d'émission			
		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse			
8525100010		Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8525100090		--- autres	2.5	A	
85252000		- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception			
		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse			
8525200010		Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8525200081		--- autres, portables	2.5	A	
8525200089		--- autres	2.5	A	
852530		- Caméras de télévision			
		--- destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse			
8525301000		Maghreb Arabe Presse	10	A	
8525309000		--- autres	10	A	
85254000		- Appareils de prise de vues fixes vidéo et autres caméscopes; appareils photographiques numériques			
		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse			
8525400010		Maghreb Arabe Presse	10	A	
8525400090		--- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8526		Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande.			
852610000		– Appareils de radiodétection et de radio-sondage (radar)	2.5	A	
		– Autres :			
8526910000		– – Appareils de radionavigation	2.5	A	
852692		– – Appareils de radiotélécommande			
8526921000		– – – conçus pour jouets ou modèles réduits pour le divertissement	50	C	
8526929000		– – – autres	50	A	
8527		Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie.			
		– Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie :			
852712		– – Radiocassettes de poche			
8527121000		– – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
		– – – autres :			
8527129100		– – – – sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85271299		– – – – autres :			
8527129910		– – – – – sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
8527129990		– – – – – autres	10	A	
852713		– – Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
85271310		– – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527131010		– – – – récepteurs à usage industriel	10	A	
8527131090		– – – – autres	10	A	
		– – – autres :			
8527139100		– – – – – sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85271399		– – – – – autres :			
8527139910		– – – – – – sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
8527139991		----- portatifs	10	A	
8527139999		----- autres	10	A	
852719		-- Autres			
85271910		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527191010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527191090		---- autres	10	A	
		---- autres :			
8527199100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85271999		---- autres :			
8527199910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527199991		----- portatifs	10	A	
8527199999		----- autres	10	A	
		– Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie :			
		également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie :			
852721		-- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
85272110		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527211010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527211090		---- autres	10	A	
		---- autres :			
8527219100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85272199		---- autres :			
8527219910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527219991		----- portatifs	10	A	
8527219993		----- fixes pour véhicules automobiles	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8527219999		----- autres	10	A	
852729		-- Autres			
85272910		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527291010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527291090		---- autres	10	A	
		--- autres :			
8527299100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85272999		---- autres :			
8527299910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527299991		----- portatifs	10	A	
8527299993		----- fixes pour véhicules automobiles	10	A	
8527299999		----- autres	10	A	
		- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie :			
852731		-- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
85273110		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527311010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527311090		---- autres	10	A	
		--- autres :			
8527319100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85273199		---- autres :			
8527319910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527319991		----- portatifs	10	A	
8527319999		----- autres :	10	A	
852732		-- Non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie			
85273210		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8527321010		----- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527321090		----- autres	10	A	
		---- autres :			
8527329100		----- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85273299		----- autres :			
8527329910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527329991		----- portatifs	10	A	
8527329999		----- autres	10	A	
852739		-- Autres			
85273910		-- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527391010		----- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527391090		----- autres	10	A	
		---- autres :			
8527399100		----- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85273999		----- autres :			
8527399910		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		----- autres :			
8527399991		----- portatifs	10	A	
8527399999		----- autres	10	A	
85279000		-- Autres appareils			
		-- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8527900011		----- récepteurs à usage industriel	10	A	
8527900019		----- autres	10	A	
8527900090		---- autres	10	A	
8528		Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images ; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :			
852812		-- En couleurs			
85281210		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8528121010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8528121090		---- autres	10	A	
		---- autres :			
8528129100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85281299		---- autres :			
8528129910		----- appareils de télévision à usage industriel	10	A	
		----- autres, présentés :			
8528129991		----- à l'état monté complet ou non	10	A	
8528129999		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
852813		-- En noir et blanc ou en autres monochromes			
85281310		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8528131010		---- récepteurs à usage industriel	10	A	
8528131090		---- autres	10	A	
		---- autres :			
8528139100		---- sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils)	17.5	B	
85281399		---- autres :			
8528139910		----- appareils de télévision à usage industriel	10	A	
		----- autres, présentés :			
8528139991		----- à l'état monté complet ou non	10	A	
8528139999		----- sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils)	10	A	
		– Moniteurs vidéo :			
85282100		-- En couleurs			
8528210010		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8528210090		--- autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
85282200		-- En noir et blanc ou en autres monochromes			
8528220010		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8528220090		--- autres	10	A	
85283000		- Projecteurs vidéo			
8528300010		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8528300090		--- autres	2.5	A	
8529		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28.			
852910		- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles			
8529101000		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	A	
		---- autres :			
		----- antennes :			
		----- pour appareils récepteurs de télévision et leurs éléments :			
8529102200		----- réflecteurs paraboliques et réflecteurs similaires	10	A	
8529102300		----- autres	50	F	
8529102900		----- autres	10	A	
8529109000		----- autres	2.5	A	
85299000		- Autres			
8529900010		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
		--- autres :			
		---- meubles et coffrets :			
8529900081		----- en bois	10	A	
8529900089		----- en autres matières	10	A	
		----- autres :			
8529900091		----- microstructure	10	A	
8529900093		----- pièces décolletées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm	10	A	
8529900099		----- autres :	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8530		Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aéro			
8530100000		– Appareils pour voies ferrées ou similaires	2.5	A	
8530800000		– Autres appareils	2.5	A	
8530900000		– Parties	25	C	
8531		Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonceurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30.			
8531100000		– Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	10	A	
8531200000		– Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	10	A	
8531800000		– Autres appareils	2.5	A	
8531900000		– Parties	10	A	
8532		Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables.			
8532100000		– Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	10	A	
		– Autres condensateurs fixes :			
85322100		– – Au tantale			
8532210010		– – – de télécommunication et de mesure	10	A	
8532210090		– – – autres	10	A	
85322200		– – Electrolytiques à l'aluminium			
8532220010		– – – de télécommunication et de mesure	10	A	
8532220090		– – – autres	10	A	
85322300		– – A diélectrique en céramique, à une seule couche			
8532230010		– – – de télécommunication et de mesure	10	A	
8532230090		– – – autres	10	A	
85322400		– – A diélectrique en céramique, multicouches			
8532240010		– – – de télécommunication et de mesure	10	A	
8532240090		– – – autres	10	A	
85322500		– – A diélectrique en papier ou en matières plastiques			
8532250010		– – – de télécommunication et de mesure	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8532250090		--- autres	10	A	
85322900		-- Autres			
		--- de télécommunication et de mesure :			
8532290011		---- électrolytiques	10	A	
8532290019		---- autres	10	A	
8532290090		--- autres	10	A	
8532300000		-- Condensateurs variables ou ajustables	10	A	
8532900000		-- Parties	10	A	
8533		Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres).			
85331000		-- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche			
8533100010		--- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesures	10	A	
8533100090		--- autres	10	A	
		-- Autres résistances fixes :			
85332100		-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W			
8533210010		--- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	10	A	
8533210090		--- autres	10	A	
85332900		-- Autres			
8533290010		--- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	2.5	A	
8533290090		--- autres	2.5	A	
		-- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées :			
85333100		-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W			
		--- résistances non chauffantes :			
8533310011		---- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	10	A	
8533310019		---- autres	10	A	
		--- potentiomètres et rhéostats :			
8533310091		---- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	10	A	
8533310099		---- autres	10	A	
85333900		-- Autres			
		--- résistances non chauffantes :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8533390011		----- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	2.5	A	
8533390019		----- autres	2.5	A	
		--- potentiomètres et rhéostats :			
8533390091		----- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	2.5	A	
8533390099		----- autres	2.5	A	
85334000		- Autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)			
		--- résistances non chauffantes :			
8533400011		----- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	10	A	
8533400019		----- autres	10	A	
		--- potentiomètres et rhéostats :			
8533400091		----- pour appareils de télécommunication, appareils électroniques et appareils de mesure	10	A	
8533400099		----- autres	10	A	
8533900000		- Parties	10	A	
853400		Circuits imprimés.			
8534001000		--- pour appareils d'application domestique	10	A	
8534009000		--- autres	10	A	
8535		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant, bo			
85351000		- Fusibles et coupe-circuit à fusibles			
8535100010		--- pour télécommunication et de mesure	40	F	
8535100090		--- autres	40	F	
		- Disjoncteurs :			
85352100		-- Pour une tension inférieure à 72,5 kV			
8535210010		--- pour télécommunication et de mesure	2.5	F	
		--- autres :			
8535210040		--- cellules électriques	25	F	
		--- autres :			
8535210092		----- de 60 kv ou plus	2.5	A	
8535210098		----- de 1 kv à 60 kv exclus	2.5	A	
85352900		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8535290010		--- pour télécommunication et de mesure	2.5	F	
8535290090		--- autres	2.5	F	
853530		- Sectionneurs et interrupteurs			
85353010		---- sectionneurs :			
8535301010		---- pour télécommunication et de mesure	2.5	F	
		---- autres :			
8535301091		----- de 60 kv ou plus	2.5	F	
8535301099		----- de 1 kv à 60 kv exclus	2.5	F	
85353090		---- interrupteurs :			
8535309010		---- pour télécommunication et de mesure	40	F	
		---- autres :			
8535309040		----- cellules électriques	25	F	
		----- interrupteurs pour circuits électriques d'une tension n'excédant pas 60 000 V, constitués de deux demi-coquilles en araldite, qui assemblées, forment une enveloppe étanche comportant les parties actives de l'appareil, et pouvant être sous vide ou			
8535309050		----- autres :	10	F	
		----- de 60 kv ou plus			
8535309092		----- de 60 kv ou plus	40	F	
8535309098		----- de 1 kv à 60 kv exclus	40	F	
85354000		- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes			
8535400010		--- pour télécommunication et de mesure	40	C	
8535400090		--- autres	40	A	
853590		- Autres			
		--- barrettes pour la connexion des circuits électriques, autres que pour la télécommunication et mesure			
8535901000		--- autres :	50	F	
85359090		---- d'application industrielle à l'exclusion du matériel de connexion			
8535909010		---- pour télécommunication et de mesure :	40	F	
		----- relais pour télécommunication			
8535909021		----- relais pour télécommunication	40	F	
8535909023		----- relais et ensemble de relais de mesure	40	F	
8535909025		----- connexions et éléments de contacts	40	F	
8535909029		----- autres	40	F	
		----- autres :			
8535909091		----- coffrets de comptage électrique	40	F	
8535909099		----- autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8536		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampe			
853610		– Fusibles et coupe-circuit à fusibles			
		– – – d'application domestique :			
8536101100		– – – – coupe-circuit à fusibles	50	F	
8536101900		– – – – autres	40	F	
85361090		– – – – autres :			
8536109010		– – – – pour télécommunication et de mesure	40	F	
		– – – – d'application industrielle :			
8536109091		– – – – – fusibles	40	F	
8536109099		– – – – – autres	40	F	
853620		– Disjoncteurs			
8536201000		– – – d'application domestique	50	F	
85362090		– – – – autres :			
8536209010		– – – – – d'application industrielle	40	F	
8536209090		– – – – – pour télécommunication et de mesure	40	F	
853630		– Autres appareils pour la protection des circuits électriques			
		– – – d'application domestique :			
8536301100		– – – – coupe-circuits automatiques	50	F	
8536301900		– – – – autres	40	F	
85363090		– – – – autres :			
8536309010		– – – – – pour télécommunication et de mesure	40	F	
8536309090		– – – – – autres	40	F	
		– Relais :			
85364100		– – Pour une tension n'excédant pas 60V			
		– – – d'application industrielle :			
8536410011		– – – – relais tout ou rien instantanés	10	A	
8536410019		– – – – autres relais	10	A	
8536410030		– – – d'application domestique	10	A	
		– – – – autres :			
8536410091		– – – – – relais pour télécommunication	10	A	
8536410099		– – – – – relais et ensemble de relais de mesure	10	A	
85364900		– – Autres			
		– – – d'application industrielle :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8536490011		----- relais tout ou rien instantanés	10	A	
8536490019		----- autres relais	10	A	
8536490030		---- d'application domestique	10	A	
		---- autres :			
8536490091		----- relais pour télécommunication	10	A	
8536490099		----- relais et ensemble de relais de mesure	10	A	
853650		- Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs			
		---- d'application domestique :			
8536501100		----- interrupteurs et commutateurs	50	F	
8536501900		----- autres	40	F	
85365090		---- autres :			
8536509010		----- d'application industrielle	40	F	
8536509090		----- autres	40	F	
		- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant :			
853661		-- Douilles pour lampes			
8536611000		---- d'application domestique	50	F	
85366190		---- autres :			
8536619010		----- pour télécommunication et de mesure	40	F	
8536619090		----- autres	40	F	
853669		-- Autres			
8536691000		---- d'application domestique	50	F	
85366990		---- autres :			
8536699010		----- pour télécommunication et de mesure	40	F	
8536699090		----- autres	40	F	
853690		- Autres appareils			
		---- barrettes pour la connexion des circuits électriques, autres que pour la télécommunication et mesure	50	F	
8536901000		---- barrettes pour la connexion des circuits électriques, autres que pour la télécommunication et mesure	50	F	
8536902000		--- connexions et éléments de contacts pour télécommunication et mesure	10	A	
		--- collections pour capuchons de bougie avec anti-parasites incorporés visées à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre	17.5	F	
8536903000		--- collections pour capuchons de bougie avec anti-parasites incorporés visées à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre	17.5	F	
85369090		---- autres :			
		----- d'application industrielle à l'exclusion du matériel de connexion :			
8536909011		----- contacteurs	10	F	
8536909013		----- microcontacts	40	F	
8536909015		----- boutons poussoirs, combinateurs, démarreurs non automatiques	40	F	
8536909017		----- éléments préfabriqués pour canalisations électriques	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8536909019		----- autres appareils	40	F	
		----- d'application domestique à l'exclusion du matériel de connexion :			
8536909021		----- démarreurs (starters) pour tubes à décharge	40	F	
8536909029		----- autres appareils	40	F	
8536909030		----- autres appareils pour télécommunication et de mesure	40	F	
		----- autres :			
8536909091		----- coffrets de comptage électrique	40	F	
8536909092		----- plaques métalliques d'une longueur de 19 pouces, équipées de plusieurs modules de connexion permettant la concentration et la distribution des prises informatiques	2.5	F	
8536909098		----- autres	40	F	
8537		Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90 ainsi que les			
85371000		– Pour une tension n'excédant pas 1.000 V			
		---- d'application industrielle :			
8537100011		----- de 1 000 V	40	F	
8537100019		----- de moins de 1 000 V	40	F	
8537100030		---- d'application domestique	40	F	
8537100090		--- pour télécommunication et de mesure	40	F	
85372000		– Pour une tension excédant 1.000 V			
8537200010		--- pour télécommunication et de mesure	2.5	F	
8537200090		--- autres	2.5	F	
8538		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37.			
8538100000		– Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils	40	F	
853890		– Autres			
8538901000		--- parties de douilles	50	F	
8538902000		--- parties pour barrettes pour la connexion des circuits électriques, autres que celles pour la télécommunication et mesure	50	F	
		---- autres :			
85389091		----- pour appareils d'application domestique à l'exclusion de celles pour matériel de connexion :			
8538909110		----- pour interrupteurs, commutateurs, fiches et autres prises de courant	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8538909190		----- autres	50	F	
85389099		----- autres :			
		----- pour appareils d'application industrielle à l'exclusion de celles pour materiel de connexion :			
8538909911		----- de 1000 V ou plus	40	F	
8538909919		----- autres	40	F	
8538909930		----- pour appareils de télécommunication et de mesure	40	F	
		----- autres :			
8538909991		----- pour coffrets de comptage électrique	40	F	
8538909999		----- autres	40	F	
8539		Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc.			
853910		- Articles dits "phares et projecteurs scellés"			
		--- pour motocycles et autres véhicules automobiles :			
8539101100		---- pour motocycles	32.5	A	
8539101900		---- autres	25	A	
		---- autres :			
8539109100		---- pour tension de 28 V ou moins	50	A	
8539109900		---- pour tension de plus de 28 V	50	A	
		- Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges :			
853921		-- Halogènes, au tungstène			
8539211000		--- pour tension de 28 V ou moins	10	A	
8539219000		--- pour tension de plus de 28 V	2.5	A	
85392200		-- Autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V			
8539220010		--- ébauches de lampes, constituées de pieds montés de filaments tungstènes et scellés sur leurs bulbes	2.5	A	
8539220090		--- autres	17.5	A	
853929		-- Autres			
8539291000		--- pour tension de 28 V ou moins	10	A	
8539299000		--- pour tension de plus de 28 V	50	A	
		- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets :			
85393100		-- Fluorescents, à cathode chaude			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8539310010		--- ébauches, constituées de cathodes chaudes montées de leurs filaments et scellés sur leurs bulbes	2.5	A	
8539310090		---- autres	10	A	
8539320000		-- Lampes à vapeur de mercure ou de sodium ; lampes à halogénure métallique	50	A	
8539390000		-- Autres	2.5	A	
		- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges ; lampes à arc :			
853941		-- Lampes à arc			
8539411000		---- lampes à xenon d'une puissance de 1000 Watts à 2500 Watts	2.5	A	
8539419000		---- autres	40	A	
853949		-- Autres			
8539491000		---- lampes et tubes à rayons infrarouges	40	A	
8539499000		---- autres	40	A	
853990		- Parties			
		---- «de phares et projecteurs scellés» pour motocycles et autres véhicules automobiles			
8539901000		---- autres :	32.5	A	
85399090					
8539909010		----- d'ampoules et tubes fluorescents	17.5	B	
8539909090		----- autres	17.5	A	
		Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exempl			
8540		- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo :			
8540110000		-- En couleurs	10	A	
8540120000		-- En noir et blanc ou en autres monochromes	10	A	
		- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode			
8540200000			10	A	
		- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm			
85404000					
		---- tubes analyseurs d'images, tubes transformateurs d'images, tubes multiplicateurs et similaires			
8540400010			10	A	
8540400090		---- autres	10	A	
		- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes			
85405000					

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8540500010		--- tubes analyseurs d'images, tubes transformateurs d'images, tubes multiplicateurs et similaires	10	A	
8540500090		--- autres	10	A	
85406000		- Autres tubes cathodiques			
8540600010		--- tubes analyseurs d'images, tubes transformateurs d'images, tubes multiplicateurs et similaires	10	A	
8540600090		--- autres	10	A	
		- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille :			
8540710000		-- Magnétrons	10	A	
8540720000		-- Klystrons	10	A	
8540790000		-- Autres	10	A	
		- Autres lampes, tubes et valves :			
85408100		-- Tubes de réception ou d'amplification			
8540810010		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8540810090		--- autres	10	A	
85408900		-- Autres			
8540890010		--- tubes redresseurs	10	A	
8540890090		--- autres	10	A	
		- Parties :			
8540910000		-- De tubes cathodiques	10	A	
8540990000		-- Autres	10	A	
8541		Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-élect			
85411000		- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière			
8541100010		--- diodes à cristal	2.5	A	
8541100090		--- autres	2.5	A	
		- Transistors, autres que les phototransistors :			
8541210000		-- A pouvoir de dissipation inférieur à 1W	2.5	A	
8541290000		-- Autres	2.5	A	
8541300000		- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles.	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
854140		– Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière			
8541401000		– – – cellules photovoltaïques	2.5	A	
8541409000		– – – autres	2.5	A	
8541500000		– Autres dispositifs à semi-conducteur	2.5	A	
8541600000		– Cristaux piézo-électriques montés	2.5	A	
8541900000		– Parties	2.5	A	
8542		Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques.			
854210		– Cartes munies d'un circuit intégré électronique ("cartes intelligentes")			
8542101000		– – – numériques	2.5	A	
8542109000		– – – autres	2.5	A	
		– Circuits intégrés monolithiques :			
854221		– – Numériques			
8542211000		– – – semi-conducteurs à oxyde métallique (technologie MOS)	2.5	A	
8542212000		– – – circuits obtenus par technologie bipolaire	2.5	A	
8542219000		– – – autres, y compris les circuits obtenus par l'association des technologies MOS et bipolaire (technologie BIMOS)	2.5	A	
8542290000		– – Autres	2.5	A	
8542600000		– Circuits intégrés hybrides	2.5	A	
8542700000		– Micro-assemblages électroniques	2.5	A	
8542900000		– Parties	2.5	A	
8543		Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
		– Accélérateurs de particules :			
8543110000		– – Appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices	2.5	A	
8543190000		– – Autres	2.5	A	
854320		– Générateurs de signaux			
8543201000		– – – destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse (générateurs de mire, par exemple)	2.5	A	
8543209000		– – – autres	2.5	A	
85433000		– Machines et appareils de galvanotechnique, électrolyse ou électrophorèse			
8543300010		– – – appareils d'électrolyse y compris ceux pour la galvanoplastie	2.5	A	
8543300090		– – – autres	2.5	A	
854340		– Electrificateurs de clôtures			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8543401000		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8543409000		--- autres	2.5	A	
		- Autres machines et appareils :			
854381		-- Cartes et étiquettes à déclenchement par effet de proximité			
8543811000		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
8543819000		--- autres	2.5	A	
854389		-- Autres			
85438910		--- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse :			
8543891010		---- décodeurs pour postes d'abonnés	2.5	A	
8543891090		---- autres (mélangeurs, codeurs ou décodeurs de studio ou de station, par exemple)	2.5	A	
85438990		---- autres :			
8543899010		---- pour le traitement des déchets radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés	2.5	A	
8543899090		---- autres	2.5	A	
854390		- Parties			
8543901000		--- pour appareils destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
8543909000		--- autres	10	A	
8544		Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comporta			
		- Fils pour bobinages :			
854411		-- En cuivre			
8544111000		--- à section transversale non circulaire	17.5	F	
8544119000		--- autres	50	F	
854419		-- Autres			
8544191000		--- à section transversale non circulaire	25	F	
8544199000		--- autres	50	F	
854420		- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux			
8544201000		--- câbles coaxiaux sous gaine de plomb	25	F	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières :			
8544202100		----- pour branchement d'antennes d'appareils récepteurs de télévision	50	F	
8544202900		----- autres	50	F	
8544209000		----- isolés avec d'autres matières	25	F	
854430		- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport			
8544301000		--- isolés avec des matières plastiques	50	A	
8544309000		--- isolés avec d'autres matières	50	A	
		- Autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 80 V :			
854441		-- Munis de pièces de connexion			
		--- câbles sous gaine de plomb :			
8544411100		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche	25	F	
8544411900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche :			
8544412100		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
8544412900		----- isolés avec d'autres matières	25	F	
		---- autres :			
8544419100		----- isolés avec des matières plastiques	50	F	
8544419900		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
854449		-- Autres			
		--- câbles sous gaine de plomb :			
8544491100		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche	25	F	
8544491900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche :			
8544492100		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
8544492900		----- isolés avec d'autres matières	25	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8544493000		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- autres :			
8544494000		----- isolés avec du caoutchouc naturel ou artificiel même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- isolés avec du vernis, de la laque, de l'émail ou des sels ou oxydes métalliques :			
8544495100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	25	F	
8544495900		----- autres	40	F	
		----- isolés avec de la pâte de cellulose du papier, ou des matières textiles :			
8544496100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	25	F	
8544496900		----- autres	50	F	
8544499000		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
		- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 80 V mais n'excédant pas 1.000V :			
854451		-- Munis de pièces de connexion			
		--- câbles sous gaine de plomb :			
8544511100		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche	50	F	
8544511900		---- autres	50	F	
		---- autres :			
		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche :			
8544512100		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
8544512900		----- isolés avec d'autres matières	25	F	
		----- autres :			
8544519100		----- isolés avec des matières plastiques	50	F	
8544519900		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
854459		-- Autres			
		--- câbles sous gaine de plomb :			
8544591100		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8544591900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche :			
8544592100		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
8544592900		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
		----- autres :			
8544593000		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- autres :			
8544594000		----- isolés avec du caoutchouc naturel ou artificiel même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- isolés avec du vernis, de la laque, de l'émail ou des sels ou oxydes métalliques :			
8544595100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	25	F	
8544595900		----- autres	50	F	
		----- isolés avec de la pâte de cellulose du papier, ou des matières textiles :			
8544596100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	25	F	
8544596900		----- autres	50	F	
8544599000		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
854460		- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1.000 V			
		--- câbles sous gaine de plomb :			
8544601100		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche	50	F	
8544601900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
		---- câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche :			
8544602100		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
8544602900		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- munis de leurs pièces de connexion :			
8544603100		----- isolés avec des matières plastiques	50	F	
8544603900		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
		----- non munis de leurs pièces de connexion :			
8544604000		----- isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- autres :			
8544605000		----- isolés avec du caoutchouc naturel ou artificiel même avec adjonction d'autres matières	50	F	
		----- isolés avec du vernis, de la laque, de l'émail ou des sels ou oxydes métalliques :			
8544606100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	25	F	
8544606900		----- autres	50	F	
		----- isolés avec de la pâte de cellulose du papier, ou des matières textiles :			
8544607100		----- fils simples (à l'exclusion des câbles et des tresses) et barres, à section transversale non circulaire	17.5	F	
8544607900		----- autres	50	F	
8544609000		----- isolés avec d'autres matières	50	F	
85447000		- Câbles de fibres optiques			
8544700010		--- en verre non travaillé optiquement	2.5	A	
8544700090		--- autres	2.5	A	
8545		Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques.			
		- Electrodes :			
8545110000		-- Des types utilisés pour fours	10	A	
85451900		-- Autres			
8545190010		--- pour installations d'électrolyse	2.5	A	
8545190090		--- autres	2.5	A	
8545200000		- Balais	10	A	
85459000		- Autres			
8545900010		--- résistances chauffantes (autres que celles du n° 85.16)	10	A	
8545900090		--- autres	10	A	
8546		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8546100000		– En verre	10	A	
8546200000		– En céramique	10	A	
85469000		– Autres			
8546900010		– – – en caoutchouc durci	10	A	
8546900020		– – – en matières plastiques	10	A	
8546900030		– – – en fibres de verre	10	A	
8546900090		– – – en autres matières	10	A	
8547		Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n°			
8547100000		– Pièces isolantes en céramique	10	A	
8547200000		– Pièces isolantes en matières plastiques	10	A	
85479000		– Autres			
8547900010		– – – tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement	10	A	
		– – – autres :			
8547900091		– – – – en verre	10	A	
8547900093		– – – – en caoutchouc durci, en matières asphaltiques ou goudronneuses	10	A	
8547900099		– – – – en autres matières	10	A	
8548		Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques ; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage ; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises			
854810		– Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques ; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage			
85481010		– – – déchets et débris contenant des composés chimiques :			
8548101010		– – – – contenant du mercure	32.5	C	
8548101020		– – – – contenant du lithium	32.5	C	
8548101090		– – – – autres	32.5	C	
		– – – déchets et débris en métaux communs :			
8548102100		– – – – en plomb	25	C	
8548102200		– – – – en cadmium	32.5	C	
85481029		– – – – autres :			
8548102910		– – – – – en fer ou acier	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8548102920		----- en cuivre	17.5	B	
8548102930		----- en nickel	17.5	B	
8548102940		----- en zinc	17.5	B	
8548102990		----- autres	17.5	B	
8548109000		---- autres	50	C	
8548900000		- Autres	32.5	C	
8601		Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques.			
86011000		- A source extérieure d'électricité :			
8601100010		--- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8601100090		--- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
86012000		- A accumulateurs électriques			
8601200010		--- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8601200090		--- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
8602		Autres locomotives et locotracteurs; tenders.			
86021000		- Locomotives diesel-électriques			
		---- à transmission hydraulique :			
8602100011		---- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8602100019		---- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
		---- à transmission autre qu'hydraulique :			
8602100091		---- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8602100099		---- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
86029000		- Autres			
		---- locomotives et locotracteurs à vapeur ; tenders :			
		---- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement :			
8602900011		----- locomotives	2.5	A	
8602900019		----- tenders	2.5	A	
8602900030		---- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
		---- autres :			
		---- à transmission hydraulique :			
8602900041		----- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8602900049		----- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
		---- à transmission autre qu'hydraulique :			
8602900091		----- pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8602900099		----- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
8603		Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 86.04.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
86031000		– A source extérieure d'électricité			
8603100010		– – – pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8603100090		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
86039000		– Autres			
8603900010		– – – pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8603900090		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
86040000		Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple).			
8604000010		– – – pour voies de plus de 0,60 m d'écartement	2.5	A	
8604000090		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
86050000		Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 86.04).			
		– – – pour voies de plus de 0,60 m d'écartement :			
8605000011		– – – – voitures à voyageurs	25	F	
8605000019		– – – – autres	25	F	
8605000090		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	25	F	
8606		Wagons pour le transport sur rail de marchandises.			
86061000		– Wagons-citernes et similaires :			
8606100010		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	40	F	
8606100090		– – – autres	40	F	
86062000		– Wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, autres que ceux du n° 8606.10			
8606200010		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
8606200090		– – – autres	2.5	A	
86063000		– Wagons à déchargement automatique, autres que ceux des n°s 8606.10 ou 8606.20			
8606300010		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	2.5	A	
8606300090		– – – autres	2.5	A	
		– Autres :			
86069100		– – Couverts et fermés			
8606910010		– – – pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	40	F	
8606910090		– – – autres	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
86069200		-- Ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)			
8606920010		---- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	40	F	
8606920090		---- autres	40	F	
86069900		-- Autres			
8606990010		---- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		---- autres :			
8606990020		----- pour voies de 0,60 m ou moins d'écartement	40	F	
		----- autres :			
8606990091		----- autres wagons ordinaires ouverts	40	F	
8606990099		----- autres wagons spéciaux	40	F	
8607		Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires. - Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties :			
8607110000		-- Bogies et bissels de traction	2.5	A	
8607120000		-- Autres bogies et bissels	2.5	A	
86071900		-- Autres, y compris les parties ---- essieux montés ou non :			
		----- non montés :			
8607190011		----- bruts	2.5	A	
8607190019		----- autres	2.5	A	
8607190020		----- montés	2.5	A	
8607190030		--- parties de bogies, bissels et similaires --- roues et leurs parties :	2.5	A	
8607190091		---- bandages et frettes	2.5	A	
8607190092		---- centres de roues	2.5	A	
8607190099		---- autres - Freins et leurs parties :	2.5	A	
86072100		-- Freins à air comprimé et leurs parties			
8607210010		--- freins --- parties de freins :	2.5	A	
8607210091		---- semelles de freins	2.5	A	
8607210099		---- autres	2.5	A	
86072900		-- Autres			
8607290010		--- freins --- parties de freins :	2.5	A	
8607290091		---- semelles de freins	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8607290099		---- autres	2.5	A	
8607300000		- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties	2.5	A	
		- Autres :			
86079100		-- De locomotives ou de locotracteurs			
8607910010		--- boîtes d'essieux et leurs parties	2.5	A	
8607910020		--- caisses et leurs parties	2.5	A	
8607910030		--- châssis et leurs parties	2.5	A	
8607910090		--- autres	2.5	A	
86079900		-- Autres			
8607990010		--- boîtes d'essieux et leurs parties	2.5	A	
8607990020		--- caisses et leurs parties	2.5	A	
8607990030		--- châssis et leurs parties	2.5	A	
8607990090		--- autres	2.5	A	
86080000		Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installat			
8608000010		--- matériel fixe de voies ferrées ; parties dudit matériel	2.5	A	
		--- appareils de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes ; leurs parties :			
8608000091		---- électromécaniques	2.5	A	
8608000099		---- autres	2.5	A	
86090000		Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.			
8609000010		--- containers munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radio-actives	2.5	A	
		--- autres :			
8609000091		---- containers-citernes et containers-réservoirs	2.5	A	
8609000099		---- autres	2.5	A	
8701		Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09).			
870110		- Motoculteurs			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
87011011		----- à moteur à explosion ou à combustion interne :			
		----- d'une cylindrée de 1000 cm3 ou moins :			
8701101111		----- d'une puissance de 5 CV ou moins	2.5	A	
8701101119		----- d'une puissance de plus de 5 CV	2.5	A	
8701101190		----- d'une cylindrée de plus de 1 000 cm3	2.5	A	
8701101900		----- à moteur autre	2.5	A	
		--- autres :			
87011091		----- à moteur à explosion ou à combustion interne :			
		----- d'une cylindrée de 1000 cm3 ou moins :			
		----- d'une puissance de 5 CV ou moins :			
8701109111		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701109113		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701109115		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701109117		----- autres	50	C	
		----- d'une puissance de plus de 5 CV :			
8701109121		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701109123		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701109125		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701109127		----- autres	50	C	
		----- d'une cylindrée de plus de 1 000 cm3 :			
8701109191		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701109193		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701109195		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701109197		----- autres	50	C	
87011099		----- à moteur autre :			
8701109910		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8701109993		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701109995		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701109997		----- autres	50	C	
870120		- Tracteurs routiers pour semi-remorques			
		--- à moteur à explosion ou à combustion interne :			
8701201100		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre	2.5	A	
8701201900		---- autres	32.5	F	
		--- à moteur autre :			
8701209100		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D, destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre .	17.5	B	
87012099		----- autres :			
8701209910		----- neufs	50	F	
8701209990		----- usagés	50	F	
870130		- Tracteurs à chenilles			
		--- à moteur à explosion ou à combustion interne :			
87013011		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
8701301110		----- pour l'agriculture	2.5	A	
8701301190		----- autres	2.5	A	
87013019		---- autres :			
		----- pour l'agriculture :			
8701301911		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701301913		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701301915		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701301917		----- autres	50	C	
		----- autres :			
8701301991		----- neufs	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8701301999		----- usagés	2.5	A	
		---- à moteur autre :			
8701309100		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre.	2.5	A	
87013099		---- autres :			
8701309910		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701309993		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701309995		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701309997		----- autres	50	C	
870190		- Autres			
		---- à moteur à explosion ou à combustion interne :			
		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
87019010		----- tracteurs agricoles à roues:			
		----- à moteur à explosion :			
8701901011		----- d'une puissance de 34 CV ou moins	2.5	A	
8701901019		----- d'une puissance de plus de 34 CV	2.5	A	
		----- à moteur à combustion interne :			
8701901091		----- d'une puissance de 34 CV ou moins	2.5	A	
8701901099		----- d'une puissance de plus de 34 CV	2.5	A	
		----- autres tracteurs :			
8701902100		----- tracteurs-treuil	2.5	A	
		----- autres :			
8701902700		----- routiers, y compris les tracteurs-porteurs	2.5	A	
8701902800		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
87019030		----- tracteurs agricoles à roues :			
		----- à moteur à explosion :			
		----- d'une puissance de 34 CV ou moins :			
8701903011		----- neufs	17.5	B	
		----- usagés :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8701903013		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre...	2.5	A	
8701903015		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701903017		----- autres	50	C	
		----- d'une puissance de plus de 34 CV :			
8701903021		----- neufs	17.5	B	
		----- usagés :			
8701903023		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre...	2.5	A	
8701903025		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701903027		----- autres	50	C	
		----- à moteur à combustion interne :			
		----- d'une puissance de 34 CV ou moins :			
8701903031		----- neufs	17.5	B	
		----- usagés :			
8701903033		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	
8701903035		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701903037		----- autres	50	C	
		----- d'une puissance de plus de 34 CV :			
8701903091		----- neufs	17.5	A	
		----- usagés :			
8701903093		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre...	2.5	A	
8701903095		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaires n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701903097		----- autres	50	C	
		----- autres :			
87019041		----- tracteurs-treuil :			
8701904110		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701904193		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8701904195		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701904197		----- autres	50	C	
87019042		----- routiers, y compris les tracteurs-porteurs :			
8701904210		----- neufs	32.5	F	
8701904290		----- usagés	32.5	H	
87019049		----- autres :			
8701904910		----- neufs	2.5	A	
8701904990		----- usagés	2.5	A	
		--- à moteur autre :			
8701909100		---- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre	2.5	A	
87019099		---- autres :			
		----- tracteurs agricoles à roues :			
8701909911		----- neufs	2.5	A	
		----- usagés :			
8701909913		----- de moins de 7 ans au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre.....	2.5	A	
8701909915		----- de 7 ans inclus à 10 ans inclus au sens de l'alinéa b2) de la note complémentaire n° 3 du présent chapitre	17.5	B	
8701909917		----- autres	50	C	
		----- autres :			
8701909991		----- neufs	2.5	A	
8701909999		----- usagés	2.5	A	
8702		Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus.			
870210		- A moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semidiesel)			
87021010		-- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³ :			
8702101011		----- autocars et autobus	2.5	A	
8702101019		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			
8702101091		----- autocars et autobus	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8702101099		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
87021091		----- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8702109110		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	32.5	F	
8702109190		----- autres	32.5	F	
87021092		----- autocars de tourisme (a) :			
8702109210		----- neufs	40	F	
8702109290		----- usagés	40	H	
87021099		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8702109911		----- neufs	40	F	
8702109919		----- usagés	40	H	
		----- autres :			
8702109991		----- neufs	40	F	
8702109999		----- usagés	40	H	
870290		- Autres			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
87029010		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8702901011		----- autocars et autobus	2.5	A	
8702901019		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			
8702901091		----- autocars et autobus	2.5	A	
8702901099		----- autres	2.5	A	
		--- autres :			
		----- avec moteur à explosion :			
87029021		----- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8702902110		----- d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	32.5	F	
8702902190		----- autres	32.5	F	
87029022		----- autocars de tourisme (a) :			
8702902210		----- neufs	40	F	
8702902290		----- usagés	40	H	
87029029		----- autres :			
		----- d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8702902911		----- neufs	40	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8702902919		----- usagés	40	H	
		----- autres :			
8702902991		----- neufs	40	F	
8702902999		----- usagés	40	H	
8702903000		---- véhicules à moteur électrique	17.5	B	
8702908000		---- autres	50	F	
8703		Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n°87.02),y compris les voitures du type "break" et les voitures de course.			
870310		-- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires			
87031010		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D.,destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- avec moteur à explosion ou à combustion interne :			
8703101011		----- d'une cylindrée inférieure ou égal à 1.000 cm3	17.5	F	
8703101013		----- d'une cylindrée supérieure à 1.000 cm3 et inférieure ou égal à 1. 800 cm3 .	17.5	F	
8703101015		----- d'une cylindrée supérieure à 1.800 cm3 f et inférieure ou égale à 2.200 cm3	17.5	F	
8703101019		----- autres	17.5	F	
8703101090		---- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		--- autres :			
87031020		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine, avec moteur à explosion ou à combustion interne :			
8703102010		----- d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	50	F	
8703102090		----- d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm3	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703103100		----- neuves	32.5	F	
8703103900		----- usagées	32.5	F	
		---- autres, avec moteur à explosion ou à combustion interne :			
		----- d'une cylindrée inférieure ou égale à 1.000 cm3 :			
8703104100		----- véhicules neufs	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8703104900		----- véhicules usagés	32.5	F	
		----- d'une cylindrée supérieure à 1.000 cm ³ et inférieure ou égale à 1.800cm ³ :			
8703105100		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703105900		----- véhicules usagés	32.5	F	
		----- d'une cylindrée supérieure à 1.800 cm ³ et inférieure ou égale à 2.200 cm ³ :			
8703106100		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703106900		----- véhicules usagés	32.5	F	
		----- autres :			
8703108100		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703108900		----- véhicules usagés	32.5	F	
8703109000		---- véhicules à moteur électrique ou autre	50	F	
		- Autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles :			
870321		-- D'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm ³			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
87032110					
8703211010		---- voitures particulières (de tourisme, de place et de sport)	17.5	F	
8703211090		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		---- autres :			
8703212000		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703213100		----- neuves	32.5	F	
8703213900		----- usagées	32.5	F	
		---- véhicules «Kart-Cross» visés à la note complémentaire n° 4 du présent chapitre :			
8703214100		----- neufs	2.5	A	
8703214900		----- usagés	2.5	A	
		---- engins dits "quads" à 4 roues, avec dispositif de marche arrière et direction commandée par un guidon :			
8703215100		----- neufs	2.5	F	
8703215900		----- usagés	2.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- véhicules de carting visés à la note complémentaire n° 5 du présent chapitre :			
8703216100		----- neufs	2.5	A	
8703216900		----- usagés	2.5	A	
		----- autres :			
8703218300		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703218700		----- véhicules usagés	32.5	F	
870322		-- D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
87032210		---- voitures particulières (de tourisme, de place et de sport)	17.5	F	
8703221010		---- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		---- autres :			
8703222000		----- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703223100		----- neuves	32.5	F	
8703223900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			
8703228200		----- ambulances équipées	10	A	
8703228300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703228800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
870323		-- D'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 3.000 cm ³			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- voitures particulières (de tourisme, de place et de sport) :			
8703231011		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure ou égal à 1.800 cm ³	17.5	F	
8703231019		----- avec moteur d'une cylindrée supérieure à 1.800 cm ³ et inférieure ou égal à 2.200 cm ³	17.5	F	
8703231090		---- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		---- autres :			
8703232000		----- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703233100		----- neuves	32.5	F	
8703233900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 1.800 cm ³ :			
8703234200		----- ambulances équipées	10	A	
8703234300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703234800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
		----- avec moteur d'une cylindrée supérieure à 1.800 cm ³ et inférieure ou égale à 2.200 cm ³ :			
8703235200		----- ambulances équipées	10	A	
8703235300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703235800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
		----- autres :			
8703238200		----- ambulances équipées	10	A	
8703238300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703238800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
870324		-- D'une cylindrée excédant 3.000 cm ³			
87032410		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
8703241010		---- voitures particulières (de tourisme, de place et de sport)	17.5	F	
8703241090		---- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		---- autres :			
8703242000		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703243100		----- neuves	32.5	F	
8703243900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			
8703248200		----- ambulances équipées	10	A	
8703248300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703248800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		- Autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression(diesel ou semi-diesel) :			
870331		-- D'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm3			
87033110		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- voitures particulières (de tourisme, de place et de sport) :			
8703311011		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 1.000 cm3	17.5	F	
8703311019		----- autres	17.5	F	
8703311090		---- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert)	17.5	F	
		--- autres :			
8703312000		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900kg, non entièrement carrossées :			
8703313100		----- neuves	32.5	F	
8703313900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 1.000 cm3 :			
8703314100		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703314900		----- véhicules usagés	32.5	F	
		----- autres :			
8703318100		----- véhicules neufs	32.5	F	
8703318900		----- véhicules usagés	32.5	F	
870332		-- D'une cylindrée excédant 1.500 cm3 mais n'excédant pas 2.500 cm3			
8703321000		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre	17.5	F	
		--- autres :			
8703322000		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703323100		----- neuves	32.5	F	
8703323900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 1.800 cm ³ :			
8703324200		----- ambulances équipées	10	A	
8703324300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703324800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 2.200 cm ³ :			
8703325200		----- ambulances équipées	10	A	
8703325300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703325800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
		----- autres :			
8703328200		----- ambulances équipées	10	A	
8703328300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703328800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
870333		-- D'une cylindrée excédant 2.500 cm ³			
		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre			
8703331000		--- autres :	17.5	F	
		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine			
8703332000		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	50	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703333100		----- neuves	32.5	F	
8703333900		----- usagées	32.5	F	
		----- autres :			
8703338200		----- ambulances équipées	10	A	
8703338300		----- autres véhicules neufs	32.5	F	
8703338800		----- autres véhicules usagés	32.5	F	
870390		- Autres			
8703901000		--- véhicules à moteur électrique	17.5	B	
87039090		--- autres :			
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8703909011		----- neuves	50	F	
8703909019		----- usagées	50	F	
8703909090		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8704		Véhicules automobiles pour le transport de marchandises.			
870410		– Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier			
87041010		– – – importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D, destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement, avec moteur à explosion ou à combustion interne à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du p			
8704101010		– – – – d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³	17.5	B	
8704101090		– – – – autres	17.5	B	
		– – – autres :			
87041020		– – – – d'une charge utile inférieure ou égale à cinq (5) tonnes, avec moteur à explosion ou à combustion interne :			
8704102010		– – – – – d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³	50	C	
8704102090		– – – – – d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm ³	50	C	
		– – – – d'une charge utile supérieure à cinq (5) tonnes, avec moteur à explosion ou à combustion interne :			
8704103000		– – – – – d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³	50	C	
		– – – – – d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm ³ :			
		– – – – – – d'une charge utile supérieure à quinze (15) tonnes, destinés aux mines et aux grandes carrières :			
8704104100		– – – – – – neufs	2.5	A	
8704104900		– – – – – – usagés	2.5	A	
87041050		– – – – – autres :			
8704105010		– – – – – – neufs	50	A	
8704105090		– – – – – – usagés	50	C	
8704108000		– – – – véhicules à moteur électrique ou autre	50	C	
		– Autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) :			
870421		– – D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes			
		– – – importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		– – – – avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³ :			
87042111		– – – – – d'un poids en charge maximal n'excédant pas 3 tonnes :			
8704211110		– – – – – – camions-citernes	17.5	B	
8704211190		– – – – – – autres	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
87042119		----- d'un poids en charge maximal excédant 3 tonnes mais n'excédant pas 5 tonnes :			
8704211910		----- camions-citernes	2.5	A	
8704211990		----- autres	2.5	A	
87042130		----- autres :			
8704213010		----- camions-citernes	17.5	B	
8704213090		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
8704219100		---- véhicules blindés de transport de fonds	2.5	A	
87042199		---- autres :			
		----- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8704219911		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³	40	F	
8704219919		----- autres	40	F	
		----- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8704219921		----- neuves	40	F	
8704219929		----- usagées	40	F	
		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm ³ :			
		----- camions-citernes :			
8704219931		----- neufs	40	F	
8704219939		----- usagés	40	F	
8704219940		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704219951		----- neufs	40	F	
8704219959		----- usagés	40	F	
		----- avec moteur d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm ³ :			
		----- fourgons et pik-ups :			
8704219961		----- neufs	40	F	
8704219969		----- usagés	40	H	
		----- camions-citernes :			
8704219971		----- neufs	40	F	
8704219979		----- usagés	40	H	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8704219980		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704219991		----- neufs	40	F	
8704219999		----- usagés	40	H	
870422		-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes			
87042210		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8704221011		----- camions-citernes	2.5	A	
8704221019		----- autres	2.5	A	
		----- autres :			
8704221091		----- camions-citernes	2.5	A	
8704221099		----- autres	2.5	A	
8704222000		---- camions porte-voitures	2.5	A	
87042290		---- autres :			
		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8704229011		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	40	F	
8704229019		----- autres	40	F	
		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704229021		----- neufs	40	F	
8704229029		----- usagés	40	H	
8704229030		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704229041		----- neufs	40	F	
8704229049		----- usagés	40	H	
		----- avec moteur d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704229051		----- neufs	40	F	
8704229059		----- usagés	40	H	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8704229060		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704229091		----- neufs	40	F	
8704229099		----- usagés	40	H	
870423		-- D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes			
87042310		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
8704231010		---- camions-citernes	2.5	A	
8704231090		---- autres	2.5	A	
8704232000		--- équipés d'une citerne en aluminium d'une capacité supérieure ou égale à 15m3	2.5	F	
87042380		---- autres :			
8704238010		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine	40	F	
		---- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704238021		----- neufs	40	F	
8704238029		----- usagés	40	F	
8704238030		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704238041		----- neufs	40	F	
8704238049		----- usagés	40	F	
		----- avec moteur d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704238051		----- neufs	40	F	
8704238059		----- usagés	40	F	
8704238060		----- camions spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704238091		----- neufs	40	F	
8704238099		----- usagés	40	F	
		- Autres, à moteur à piston à allumage par étincelles :			
870431		-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
87043110		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8704311011		----- camions-citernes	17.5	B	
8704311019		----- autres	17.5	B	
		---- autres :			
8704311091		----- camions-citernes	17.5	B	
8704311099		autres	17.5	B	
87043190		--- autres :			
		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8704319011		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	40	F	
8704319019		----- autres	40	F	
		---- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert) d'une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8704319021		----- neuves	40	F	
8704319029		----- usagées	40	F	
		---- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704319031		----- neuves	40	F	
8704319039		----- usagés	40	H	
8704319040		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704319051		----- neuves	40	F	
8704319059		----- usagés	40	F	
		----- avec moteur d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm3 :			
		----- fourgons et pik-ups :			
8704319061		----- neuves	40	F	
8704319069		----- usagés	40	H	
		----- camions-citernes			
8704319071		----- neuves	40	F	
8704319079		----- usagés	40	H	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8704319080		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704319091		----- neufs	40	F	
8704319099		----- usagés	40	H	
870432		-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes			
87043210		--- importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 1 du présent chapitre :			
		---- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
8704321011		----- camions-citernes	2.5	A	
8704321019		----- autres	2.5	A	
		---- autres :			
8704321091		----- camions-citernes	2.5	A	
8704321099		----- autres	2.5	A	
87043290		---- autres :			
		---- châssis de véhicules automobiles comportant une cabine :			
8704329011		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3	40	F	
8704329019		----- autres	40	F	
		----- autres :			
		----- avec moteur d'une cylindrée inférieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704329021		----- neufs	40	F	
8704329029		----- usagés	40	H	
8704329030		----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			
8704329041		----- neufs	40	F	
8704329049		----- usagés	40	H	
		----- avec moteur d'une cylindrée égale ou supérieure à 3.000 cm3 :			
		----- camions-citernes :			
8704329051		----- neufs	40	F	
8704329059		----- usagés	40	H	
8704329060		----- camions spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	40	F	
		----- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8704329091		----- neufs	40	F	
8704329099		----- usagés	40	H	
870490		- Autres			
8704901000		--- voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert), importées à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D. destinées aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement à exclusion des éléments visés par la note --- autres :	2.5	A	
8704909100		---- véhicules à moteur électrique	17.5	B	
87049099		---- autres :			
8704909911		----- voitures tous terrains, à 4 roues motrices (avec boîte de transfert), une charge utile égale ou supérieure à 500 kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées :			
8704909911		----- neuves	40	F	
8704909919		----- usagées	40	F	
8704909990		----- autres	40	F	
8705		Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeuses			
870510		- Camions-grues			
87051010		--- d'une capacité de levage supérieure à 10 tonnes :			
8705101010		---- neufs	2.5	F	
8705101090		---- usagés	2.5	H	
87051090		--- autres :			
8705109010		---- neufs	40	F	
8705109090		---- usagés	40	H	
87052000		- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage			
8705200010		--- neufs	2.5	A	
8705200090		--- usagés	2.5	A	
87053000		- Voitures de lutte contre l'incendie			
8705300010		--- neuves	2.5	A	
8705300090		--- usagées	2.5	A	
87054000		- Camions-bétonnières			
8705400010		--- neufs	2.5	A	
8705400090		--- usagés	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
870590		– Autres			
8705901000		– – – cars vidéo mobiles équipés destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	B	
8705902000		– – – voitures-échelles avec échelles télescopiques et pivotantes avec ou sans nacelle	2.5	A	
87059030		– – – voitures balayeuses :			
8705903010		– – – – neuves	2.5	A	
8705903090		– – – – usagées	2.5	A	
		– – – – autres :			
87059040		– – – – ensemble automobile équipé d'une cuve et d'une rampe de pulvérisation :			
8705904010		– – – – – neuf	2.5	A	
8705904090		– – – – – usagé	2.5	A	
8705909200		– – – – ambulances équipées d'un bloc opératoire ou de matériel respiratoire de réanimation	2.5	A	
87059098		– – – – – autres :			
		– – – – – – voitures dépanneuses et voitures-grues :			
8705909811		– – – – – – neuves	40	F	
8705909819		– – – – – – usagées	40	H	
		– – – – – – autres :			
8705909891		– – – – – – neufs	40	F	
8705909899		– – – – – – usagés	40	H	
87060000		Châssis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur. – – – châssis de tracteurs (autres que de motoculteurs) :			
8706000011		– – – – destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement	32.5	F	
8706000019		– – – – autres	32.5	F	
		– – – châssis des voitures automobiles à moteur à explosion d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.800 cm ³ ou avec moteur à combustion interne d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.500 cm ³ :			
8706000021		– – – – pour le transport des personnes, autres qu'en commun, y compris les voitures mixtes	32.5	F	
8706000029		– – – – autres	32.5	F	
		– – – – autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- pour le transport des personnes, autres qu'en commun, y compris les voitures mixtes :			
		----- pour véhicules à moteur à explosion :			
8706000031		----- d'une cylindrée inférieure à 2.800 cm3	32.5	F	
8706000039		----- d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.800 cm3	32.5	F	
		----- pour véhicules à moteur à combustion interne :			
8706000041		----- d'une cylindrée inférieure à 2.500 cm3	32.5	F	
8706000049		----- d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.500 cm3	32.5	F	
		----- autres :			
		----- pour véhicules à moteur à explosion :			
8706000051		----- d'une cylindrée inférieure à 2.800 cm3	32.5	F	
8706000059		----- d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.800 cm3	32.5	F	
		----- pour véhicules à moteur à combustion interne :			
8706000061		----- d'une cylindrée inférieure à 2.500 cm3	32.5	F	
8706000069		----- d'une cylindrée égale ou supérieure à 2.500 cm3	32.5	F	
8706000090		----- autres	32.5	F	
8707		Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, y compris les cabines.			
87071000		- Des véhicules du n° 87.03			
		--- destinées à l'industrie du montage des voitures automobiles à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure à 2.800 cm3 , ou à moteur à combustion interne d'une cylindrée inférieure à 2.500 cm3			
8707100010			50	F	
8707100090		--- autres	50	F	
87079000		- Autres			
		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan			
8707900010		---- pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes	32.5	F	
		---- autres :			
8707900021		----- bennes tasseuses	32.5	F	
8707900029		----- autres	32.5	F	
		---- autres :			
8707900030		---- pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes	32.5	F	
		---- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- pour le transport des marchandises y compris les bennes basculantes :			
8707900041		----- bennes basculantes	32.5	F	
8707900049		----- autres	32.5	F	
8707900050		----- cabines	32.5	F	
8707900090		----- autres	32.5	F	
8708		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05.			
87081000		- Pare-chocs et leurs parties			
		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	32.5	F	
8708100010					
8708100090		--- autres	32.5	F	
		- Autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines) :			
87082100		-- Ceintures de sécurité			
		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan	32.5	F	
8708210010					
		--- autres :			
8708210091		---- ceintures de sécurité	32.5	F	
8708210099		---- parties de ceintures de sécurité	32.5	F	
870829		-- Autres			
		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	32.5	F	
8708291000					
		--- autres :			
8708298100		---- câbles de capot gainés et munis de leurs pièces de connexion	40	F	
8708298900		---- autres	32.5	F	
		- Freins et servo-freins, et leurs parties :			
870831		-- Garnitures de freins montées			
		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan	50	F	
8708311000					

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8708319000		--- autres	50	F	
870839		-- Autres			
8708391000		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan	10	A	
		--- autres :			
8708398100		---- câbles de freins gainés et munis de leurs pièces de connexion	40	F	
8708398200		---- tambours et disques de frein à l'état fini	25	A	
8708398800		---- autres	10	A	
87084000		- Boîtes de vitesses			
8708400010		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan	10	A	
		--- autres			
8708400091		---- complètes	10	A	
8708400099		---- autres	10	A	
87085000		- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission			
8708500010		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	10	A	
		--- autres :			
8708500091		---- complets	10	A	
8708500099		---- autres	10	A	
87086000		- Essieux porteurs et leurs parties			
8708600010		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	10	A	
		--- autres :			
8708600091		---- essieux porteurs	10	A	
8708600099		---- autres	10	A	
87087000		- Roues, leurs parties et accessoires			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8708700010		--- destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchan	32.5	F	
		--- autres :			
8708700091		---- parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier	32.5	F	
8708700099		---- autres	10	F	
870880		- Amortisseurs de suspension			
8708801000		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	50	F	
		--- autres :			
8708802000		---- à l'état monté	50	F	
		---- parties :			
8708809100		----- tiges, cylindres, corps et fonds de corps	50	F	
8708809900		----- autres	17.5	A	
		- Autres parties et accessoires :			
870891		-- Radiateurs			
		--- radiateurs à eau et leurs éléments et parties (y compris les tubes de laiton quand ils sont réunis en faisceaux), destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris le			
8708911100		---- radiateurs à eau présentés à l'état complet	50	F	
8708911900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
87089191		---- radiateurs à eau et leurs éléments et parties (y compris les tubes de laiton quand ils sont réunis en faisceaux) :			
8708919110		----- radiateurs à eau présentés à l'état complet	50	F	
8708919190		----- autres	50	F	
8708919900		---- autres radiateurs et leurs parties	32.5	F	
87089200		-- Silencieux et tuyaux d'échappement			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8708920010		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	32.5	F	
8708920090		--- autres	32.5	F	
870893		-- Embayages et leurs parties			
8708931000		--- disques d'embrayage finis	32.5	F	
		--- autres :			
8708939100		---- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marcha	10	A	
8708939200		---- autres, câbles d'embrayage gainés et munis de leurs pièces de connexion	40	F	
8708939900		---- autres	10	A	
87089400		-- Volants, colonnes et boîtiers de direction			
8708940010		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le pour le transport des	10	A	
8708940090		--- autres	10	A	
870899		-- Autres			
8708991000		--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01,des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchand	50	F	
		--- autres :			
		---- rotules de direction et de suspension pour véhicules automobiles :			
8708992100		----- corps et sphères obtenus par forgeage en matrices	25	F	
8708992900		----- autres	40	F	
		----- autres :			
87089991		----- moyeux et pivots de suspension :			
8708999110		----- ébauches de fonderie de moyeux et de pivots de suspension	10	A	
8708999190		----- autres	25	C	
8708999300		----- réservoirs à combustible	32.5	F	
87089994		----- supports de moteurs :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8708999410		----- ébauches de fonderie de supports de moteurs	10	F	
8708999490		----- autres	40	F	
8708999500		----- câbles de starters et d'accélérateurs gainés et munis de leurs pièces de connexion	40	F	
8708999600		----- transmissions flexibles pour compteurs gainées et munies de leurs pièces de connexion	40	F	
8708999700		----- cardans à l'état fini	25	A	
8708999900		----- autres	10	A	
8709		Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots tracteurs des types utilisés dans les gares; leur			
		- Chariots :			
87091100		-- Electriques			
8709110010		--- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité	2.5	A	
8709110090		--- autres	2.5	A	
870919		-- Autres			
8709191000		--- chariots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité	2.5	A	
8709199000		--- autres	2.5	A	
87099000		- Parties			
8709900010		--- des chariots du n° 8709.19.90.00	2.5	A	
8709900090		--- autres	2.5	A	
87100000		Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.			
8710000010		--- chars de combat ; leurs parties	25	C	
8710000090		--- automobiles blindées de combat; leurs parties	25	C	
8711		Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars.			
871110		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³			
		--- scooters et motos avec moteur comportant un dispositif de changement de vitesse incorporé (à l'exclusion du dispositif de simple changement de régime) :			
8711101100		---- à l'état monté	32.5	F	
8711101300		---- sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
8711101900		---- autres	32.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- triporteurs :			
8711102100		---- sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
8711102900		---- autres	50	F	
		--- autres :			
8711109100		---- à l'état monté	50	F	
8711109300		---- sous la forme d'éléments C.K.D à l'exclusion des éléments visés par la note complémentaire n° 2 du présent chapitre	17.5	F	
8711109900		---- autres	40	F	
871120		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³			
8711201000		--- triporteurs sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
		--- engins dits "quads" à 4 roues, sans dispositif de marche arrière :			
8711202100		---- neufs	2.5	F	
8711202900		---- usagés	2.5	F	
8711208000		---- autres	32.5	F	
871130		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³			
8711301000		--- triporteurs sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
		--- engins dits "quads" à 4 roues, sans dispositif de marche arrière :			
8711302100		---- neufs	2.5	A	
8711302900		---- usagés	2.5	F	
8711308000		---- autres	32.5	F	
871140		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³			
8711401000		--- triporteurs sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
		--- engins dits "quads" à 4 roues, sans dispositif de marche arrière :			
8711402100		---- neufs	2.5	A	
8711402900		---- usagés	2.5	F	
8711408000		---- autres	32.5	F	
871150		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³			
8711501000		--- triporteurs sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec châssis non soudé	25	F	
		--- engins dits "quads" à 4 roues, sans dispositif de marche arrière :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8711502100		----- neufs	2.5	F	
8711502900		----- usagés	2.5	F	
8711508000		---- autres	32.5	F	
871190		- Autres			
8711901000		--- motocycles et vélocipèdes	50	F	
8711909000		--- side-cars présentés isolément	50	F	
871200		Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur.			
8712001000		--- bicyclettes sous la forme d'éléments C.K.D non peints avec cadres non soudés	25	F	
87120090		--- autres :			
		----- bicyclettes pour enfants :			
8712009011		----- en matières plastiques	50	F	
8712009019		----- autres	50	F	
8712009090		----- autres	50	F	
8713		Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion.			
8713100000		- Sans mécanisme de propulsion	2.5	A	
8713900000		- Autres	2.5	A	
8714		Parties et accessoires des véhicules des n° s 87.11 à 87.13.			
		- De motocycles (y compris les cyclomoteurs) :			
87141100		-- Selles			
8714110010		--- de motocycles	50	F	
8714110090		--- autres	50	F	
87141900		-- Autres			
		--- de motocycles :			
8714190011		---- sièges	50	F	
8714190012		---- rayons et leurs écrous	50	F	
8714190013		---- cadres complets	50	F	
8714190014		---- jantes	50	F	
8714190019		---- autres	50	F	
		---- autres :			
8714190091		---- cadres	50	F	
8714190092		---- moyeux freins à contre-pédalage	50	F	
8714190093		---- rayons et leurs écrous	50	F	
8714190094		---- pédales	50	F	
8714190095		---- jantes	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8714190096		----- sièges	50	F	
8714190099		----- autres	50	F	
871420		- De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides			
8714201000		---- pour véhicules sans mécanisme de propulsion	2.5	A	
8714209000		---- autres	2.5	A	
		- Autres :			
87149100		-- Cadres et fourches, et leurs parties			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714910011		----- en matières plastiques	50	F	
8714910019		----- autres	50	F	
8714910090		---- autres	50	F	
87149200		-- Jantes et rayons			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714920011		----- en matières plastiques	50	F	
8714920019		----- autres	50	F	
		---- autres :			
8714920091		----- rayons et leurs écrous	50	F	
8714920099		----- jantes	50	F	
87149300		-- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714930011		----- en matières plastiques	50	F	
8714930019		----- autres	50	F	
8714930090		---- autres	50	F	
87149400		-- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714940011		----- en matières plastiques	50	F	
8714940019		----- autres	50	F	
8714940090		---- autres	50	F	
87149500		-- Selles			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714950011		----- en matières plastiques	50	F	
8714950019		----- autres	50	F	
8714950090		---- autres	50	F	
87149600		-- Pédales et pédaliers, et leurs parties			
		---- de bicyclettes pour enfants :			
8714960011		----- en matières plastiques	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8714960019		----- autres	50	F	
8714960090		---- autres	50	F	
87149900		-- Autres			
8714990003		--- amortisseurs de suspension	50	F	
		---- autres :			
		----- de bicyclettes pour enfants :			
8714990011		----- en matières plastiques	50	F	
8714990019		----- autres	50	F	
		----- autres :			
8714990091		----- garde-boue, leurs dispositifs de fixation, et leurs parties	50	F	
8714990092		----- guidons et leurs parties	50	F	
8714990099		----- autres	50	F	
8715000000		Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties	50	F	
8716		Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.			
871610		– Remorques et semi-remorques pour l’habitation ou le camping,du type caravane			
		--- importées à l’état démonté, présentées :			
8716101100		---- sous la forme d’éléments C.K.D	2.5	A	
8716101900		---- sous la forme d’éléments S.K.D	32.5	F	
8716109000		--- autres	32.5	F	
871620		– Remorques et semi-remorques auto chargeuses ou autodécharge uses, pour usages agricoles			
		--- importées à l’état démonté, présentées :			
8716201100		---- sous la forme d’éléments C.K.D	2.5	A	
8716201900		---- sous la forme d’éléments S.K.D	32.5	F	
87162090		--- autres :			
8716209010		---- neuves	32.5	F	
8716209090		---- usagées	32.5	F	
		– Autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises :			
871631		-- Citernes			
		--- importées à l’état démonté, présentées :			
8716311100		---- sous la forme d’éléments C.K.D	2.5	A	
8716311900		---- sous la forme d’éléments S.K.D	32.5	F	
8716312000		--- autres, en acier inoxydable	2.5	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		---- autres :			
8716319100		----- pour le transport des gaz même liquéfiés	2.5	F	
87163198		----- autres :			
8716319810		----- neuves	32.5	F	
8716319899		----- usagées	32.5	F	
871639		-- Autres			
8716391000		--- semi-remorques frigorifiques	2.5	A	
		--- autres, importées à l'état démonté, présentées :			
8716392100		----- sous la forme d'éléments C.K.D	2.5	A	
8716392900		----- sous la forme d'éléments S.K.D	32.5	F	
87163930		--- semi-remorques fourgons, à trois essieux, avec porte arrière, avec ou sans portes latérales :			
8716393010		----- neuves	2.5	F	
8716393090		----- usagées	2.5	H	
87163970		--- autres :			
8716397020		----- neuves	32.5	F	
8716397080		----- usagées	32.5	H	
871640		- Autres remorques et semi-remorques			
		--- importées à l'état démonté, présentées :			
8716401100		----- sous la forme d'éléments C.K.D	2.5	A	
8716401900		----- sous la forme d'éléments S.K.D	32.5	F	
87164090		--- autres :			
8716409010		----- spécialement conçus pour le transport de produits à forte radio-activité	32.5	F	
		----- autres :			
8716409020		----- pour le transport des personnes	32.5	F	
		----- autres :			
8716409091		----- neuves	32.5	F	
8716409099		----- usagées	32.5	F	
871680		- Autres véhicules			
87168010		--- véhicules à traction animale :			
8716801010		----- à usages spéciaux (gravillonneuses, sableuses, balayeuses, etc...)	50	F	
8716801090		----- autres	50	F	
		--- autres véhicules :			
8716809100		----- spécialement conçus pour le transport de produits à forte radio-activité	50	F	
8716809200		----- brouettes	50	F	
8716809900		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
871690		– Parties			
8716901000		– – – pour brouettes	50	F	
8716909000		– – – autres	32.5	F	
8801		Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.			
8801100000		– Planeurs et ailes volantes	25	A	
88019000		– Autres			
8801900010		– – – aérostats	25	A	
8801900090		– – – autres	25	A	
8802		Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux.			
		– Hélicoptères :			
88021100		– – D'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg			
8802110010		– – – utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8802110090		– – – autres	25	A	
88021200		– – D'un poids à vide excédant 2.000 kg			
8802120010		– – – utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8802120090		– – – autres	25	A	
880220		– Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg			
8802201000		– – – avions pour le transport des personnes ou des marchandises	2.5	A	
88022090		– – – autres :			
8802209010		– – – – utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8802209090		– – – – autres	25	A	
880230		– Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg			
8802301000		– – – avions pour le transport des personnes ou des marchandises	2.5	A	
88023090		– – – autres :			
8802309010		– – – – utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8802309090		– – – autres	25	A	
880240		– Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg			
8802401000		– – – avions pour le transport des personnes ou des marchandises	2.5	A	
88024090		– – – autres :			
8802409020		– – – – utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
		– – – – autres :			
8802409081		– – – – de 15.000 kg exclus à 35.000 kg inclus	25	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8802409089		----- de plus de 35.000 kg	25	A	
880260		- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux			
88026010		---- véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux :			
8802601010		---- de 2.000 kg ou moins	25	A	
8802601020		---- de 2.000 kg exclus à 15.000 kg inclus	25	A	
8802601030		---- de 15.000 kg exclus à 35.000 kg inclus	25	A	
8802601090		---- de plus de 35.000 kg	25	A	
		---- véhicules spatiaux (y compris les satellites) :			
8802602000		---- pour la radiotélécommande, le radioguidage, la radiodétection et le radiosondage	50	A	
		---- pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie, la radiodiffusion, la télévision ou la prise de vues pour la télévision :			
8802603100		----- destinés aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	A	
88026039		----- autres :			
8802603910		----- émetteurs	50	A	
8802603920		----- émetteurs-récepteurs	50	A	
8802603990		----- autres	50	A	
8802609000		----- autres	32.5	A	
8803		Parties des appareils des n°s 88.01 ou 88.02.			
880310		- Hélices et rotors, et leurs parties			
8803101000		--- d'avions des n°s 8802.20.10, 8802.30.10 et 8802.40.10	2.5	A	
88031090		--- autres :			
8803109010		---- utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8803109090		---- autres	25	A	
880320		- Trains d'atterrissage et leurs parties			
8803201000		--- d'avions des n°s 8802.20.10, 8802.30.10 et 8802.40.10	2.5	A	
88032090		--- autres :			
8803209020		---- utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
		---- autres :			
8803209081		----- de 15.000 kg exclus à 35.000 kg inclus	25	A	
8803209089		----- de plus de 35.000 kg	25	A	
880330		- Autres parties d'avions ou d'hélicoptères			
8803301000		--- d'avions des n°s 8802.20.10, 8802.30.10 et 8802.40.10	2.5	A	
88033090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8803309010		----- utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8803309090		----- autres	25	A	
880390		- Autres			
		--- pour véhicules spatiaux (y compris les satellites) :			
8803901000		----- microstructures et autres parties d'appareils pour le radioguidage, la radiodétection, le radiosondage et la radiotélécommande	50	A	
		----- microstructures et autres parties d'appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie ; microstructures et autres parties d'appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion, la télévision ou la prise			
8803902100		----- destinées aux chaînes de télévision autorisées par le gouvernement et à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	A	
88039029		----- autres :			
8803902910		----- microstructures	50	A	
8803902920		----- antennes	50	A	
8803902930		----- amplificateurs, convertisseurs de fréquence et autres appareils et accessoires pour antennes	50	A	
8803902990		----- autres	50	A	
8803903000		----- autres	32.5	A	
88039090		---- autres :			
8803909010		---- pour aérostats	25	A	
		---- autres :			
8803909091		----- utilisés dans les travaux agricoles aériens	2.5	A	
8803909099		----- autres	25	A	
880400		Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires.			
8804001000		--- parachutes et leurs parties et accessoires	40	A	
88040090		--- autres :			
8804009010		---- rotochutes	25	A	
8804009090		---- autres	25	A	
8805		Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties.			
8805100000		- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties:			
8805210000		-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	32.5	A	
8805290000		-- Autres	32.5	A	
8901		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises.			
89011000		– Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs			
8901100010		--- d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8901100090		--- autres	2.5	A	
89012000		– Bateaux-citernes			
8901200010		--- d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8901200090		--- autres	2.5	A	
89013000		– Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20			
8901300010		--- d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8901300090		--- autres	2.5	A	
89019000		– Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises			
8901900010		--- d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8901900090		--- autres	2.5	A	
89020000		Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche.			
8902000010		--- d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8902000090		--- autres	2.5	A	
8903		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport ; bateaux à rames et canoes.			
8903100000		– Bateaux gonflables	10	A	
		– Autres :			
8903910000		-- Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	10	A	
8903920000		-- Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	10	A	
8903990000		-- Autres	10	A	
8904000000		Remorqueurs et bateaux-pousseurs	2.5	A	
8905		Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux- dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersible			
8905100000		– Bateaux-dragueurs	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
8905200000		– Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	2.5	A	
8905900000		– Autres	2.5	A	
8906		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames.			
8906100000		– Navires de guerre	2.5	A	
89069000		– Autres			
8906900010		– – – d'une jauge brute de plus de 250 tonneaux (BRT) (1)	2.5	A	
8906900090		– autres	2.5	A	
8907		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple).			
8907100000		– Radeaux gonflables	2.5	A	
8907900000		– Autres	2.5	A	
8908000000		Bateaux et autres engins flottants à dépecer	2.5	A	
9001		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes ma			
900110		– Fibres optiques, faisceaux et câbles de optiques optiques			
9001101000		– – – en verre d'optique, autres que ceux travaillés optiquement	2.5	A	
90011090		– – – autres :			
9001109010		– – – – d'optiques, en toute matière, non montés	2.5	A	
9001109090		– – – – autres	2.5	A	
9001200000		– Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	50	C	
9001300000		– Verres de contact	10	A	
9001400000		– Verres de lunetterie en verre	10	A	
9001500000		– Verres de lunetterie en autres matières	10	A	
9001900000		– Autres	10	A	
9002		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
		– Objectifs :			
900211		– – Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction			
		– – – pour instruments et appareils pour la photographie, la cinématographie ou leurs applications :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9002111100		----- objectifs de projecteurs cinématographiques 35 mm : objectifs panoramiques cadre 1,37, objectifs primaires scope cadre 1,66, objectifs hypergonarscope cadre 2,35	2.5	A	
9002111200		----- objectifs de caméras cinématographiques	2.5	A	
9002111800		----- autres	10	A	
9002119000		---- autres	10	A	
9002190000		-- Autres	10	A	
900220		- Filtres			
		--- pour instruments et appareils pour la photographie, la cinématographie ou leurs applications :			
9002201100		---- pour la cinématographie ou ses applications, de dimensions 4x4 et 6x6.	2.5	A	
9002201900		---- autres	10	A	
9002209000		--- autres	10	A	
900290		- Autres			
		--- pour instruments et appareils pour la photographie, la cinématographie ou leurs applications :			
		---- pour instruments et appareils pour la cinémathographie, o u ses applications :			
9002901100		----- miroirs concaves de lanterne de projection	2.5	A	
9002901700		----- autres	2.5	A	
9002903000		---- pour instruments et appareils pour la photographie et ses applications	10	A	
9002909000		--- autres	10	A	
9003		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties.			
		- Montures :			
9003110000		-- En matières plastiques	10	F	
900319		-- En autres matières			
9003191000		--- en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux	10	F	
9003192000		--- composés en tout ou en partie d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	10	F	
9003199000		--- autres	10	F	
9003900000		- Parties	10	A	
9004		Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires.			
900410		- Lunettes solaires			
9004101000		--- avec monture en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	F	
9004102000		--- avec monture composée, en tout ou en partie d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	10	F	
90041090		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9004109010		----- avec verres non travaillés optiquement	10	F	
9004109090		----- autres	10	F	
900490		- Autres			
9004901000		--- lunettes protectrices des types spéciaux utilisés par les ouvriers, les motocyclistes, les aviateurs etc	10	F	
		--- autres :			
9004909100		----- avec monture en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux.	10	F	
9004909300		----- avec monture composée, en tout ou en partie d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	10	F	
9004909900		----- autres	10	F	
9005		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie.			
90051000		- Jumelles			
9005100010		--- avec prismes	2.5	A	
9005100090		--- sans prismes	2.5	A	
900580		- Autres instruments			
9005801000		--- longues-vues avec ou sans prismes	2.5	A	
9005809000		--- autres	2.5	A	
900590		- Parties et accessoires (y compris les bâtis)			
9005901000		--- de jumelles et longues-vues	10	A	
9005909000		--- autres	10	A	
9006		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39.			
9006100000		- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	2.5	A	
9006200000		- Appareils photographiques des types utilisés pour l'enregistrement de documents sur microfilms, microfiches ou autres microformats.	2.5	A	
900630		- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire			
9006301000		--- pour la photographie aérienne	2.5	A	
9006302000		--- spéciaux pour la radiophotographie	2.5	A	
90063090		--- autres :			
9006309010		----- pour films d'une largeur égale ou inférieure à 35 mm	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9006309090		----- autres	2.5	A	
9006400000		- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	10	A	
		- Autres appareils photographiques :			
9006510000		-- A visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	10	A	
9006520000		-- Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	10	A	
9006530000		-- Autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm .	10	A	
9006590000		-- Autres	10	A	
		- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie :			
9006610000		-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair(dits "flashes électroniques")	10	A	
900662		-- Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires			
9006621000		---- lampes utilisées en photographie pour la production de la lumière-éclair	10	A	
9006629000		---- autres	10	A	
9006690000		-- Autres	10	A	
		- Parties et accessoires :			
900691		-- D'appareils photographiques			
9006911000		---- pour la photographie aérienne	10	A	
9006912000		---- spéciaux pour la radiophotographie	10	A	
90069190		---- autres :			
9006919010		----- pour appareils photographiques spéciaux pour la copie de documents ou pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	10	A	
		----- pour autres appareils photographiques :			
9006919091		----- pour films d'une largeur égale ou inférieure à 35 mm	10	A	
9006919099		----- autres	10	A	
9006990000		-- Autres	10	A	
9007		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.			
		- Caméras :			
90071100		-- Pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double 8 mm			
9007110010		---- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
		---- autres :			
9007110091		----- pour la cinématographie aérienne	10	A	
9007110099		----- autres	10	A	
90071900		-- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9007190010		--- destinées à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
		--- autres :			
9007190091		---- pour la cinématographie aérienne	2.5	A	
9007190099		---- autres	2.5	A	
900720		- Projecteurs			
90072010		--- pour films d'une largeur inférieure à 16 mm :			
9007201011		---- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
9007201019		---- autres	10	A	
90072090		--- autres :			
9007209020		---- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
		---- autres :			
		----- pour films d'une largeur égale ou supérieure à 35 mm :			
9007209031		----- égale à 35 mm	2.5	A	
9007209039		----- supérieure à 35 mm	2.5	A	
9007209080		----- autres	2.5	A	
		- Parties et accessoires :			
900791		-- De caméras			
9007912000		--- parties et accessoires des caméras de la position 9007.19.00	2.5	A	
90079190		---- autres :			
9007919010		---- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
9007919090		---- autres	10	A	
90079200		-- De projecteurs			
9007920010		--- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
		--- autres :			
9007920091		---- blocs de croix de Malte et leurs parties	2.5	A	
9007920092		---- amortisseurs de têtes sonores à balanciers et leurs parties	2.5	A	
9007920093		---- tourelles tournantes à trois objectifs et leurs parties	2.5	A	
9007920094		---- lanternes de projection complètes et leurs parties	2.5	A	
9007920099		---- autres	2.5	A	
9008		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction.			
9008100000		- Projecteurs de diapositives	2.5	A	
9008200000		- Lecteurs de microfilms, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	2.5	A	
900830		- Autres projecteurs d'images fixes			
9008301000		--- destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9008309000		--- autres	2.5	A	
900840		- Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction			
9008401000		--- destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques	10	A	
9008409000		--- autres	10	A	
900890		- Parties et accessoires			
9008901000		-- d'appareils destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques	10	A	
9008909000		--- autres	10	A	
9009		Appareils de photocopie à système optique ou par contact et appareils de thermocopie.			
		- Appareils de photocopie électrostatiques :			
		-- Fonctionnant par reproduction directe de l'image de l'original sur la copie (procédé direct)			
9009110000		-- Fonctionnant par reproduction de l'image de l'original sur la copie au moyen d'un support intermédiaire (procédé indirect)	2.5	A	
9009120000		- Autres appareils de photocopie :			
		-- A système optique			
9009210000		-- Par contact	2.5	A	
9009220000		-- Par contact	2.5	A	
9009300000		- Appareils de thermocopie	2.5	A	
		- Parties et accessoires :			
90099100		-- Dispositifs automatiques d'alimentation en documents			
9009910010		--- d'appareils de photocopie par contact	2.5	A	
9009910090		--- autres	2.5	A	
90099200		-- Dispositifs d'alimentation en papier			
9009920010		--- d'appareils de photocopie par contact	2.5	A	
9009920090		--- autres	2.5	A	
90099300		-- Dispositifs de tri			
9009930010		--- d'appareils de photocopie par contact	2.5	A	
9009930090		--- autres	2.5	A	
90099900		-- Autres			
9009990010		--- d'appareils de photocopie par contact	2.5	A	
9009990090		--- autres	2.5	A	
9010		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques (y compris les appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les surfaces sensibilisées des matériaux semi-conducteurs), non dénommés ni compris aill			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
90101000		– Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photograp			
9010100010		– – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
9010100090		– – – autres	2.5	A	
		– Appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées :			
90104100		– – Appareils pour l'écriture directe sur disque			
9010410010		– – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
9010410090		– – – autres	2.5	A	
90104200		– – Photorépéteurs			
9010420010		– – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
9010420090		– – – autres	2.5	A	
90104900		– – Autres			
9010490010		– – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
9010490090		– – – autres	2.5	A	
90105000		– Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques ; négatoscopes			
9010500010		– – – destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	2.5	A	
		– – – autres :			
		– – – – des types utilisés dans les laboratoires cinématographiques :			
9010500021		– – – – – enrouleuses manuelles ou électriques	2.5	A	
9010500029		– – – – – autres	2.5	A	
9010500080		– – – – autres	2.5	A	
901060		– Ecrans pour projections			
9010601000		– – – spécifiquement destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques, dont la plus grande dimension est supérieure à 300 cm	2.5	A	
9010609000		– – – autres	2.5	A	
901090		– Parties et accessoires			
		– – – d'écrans pour projections :			
9010901100		– – – – spécifiquement destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques, dont la plus grande dimension est supérieure à 300 cm	2.5	A	
9010901900		– – – – autres	40	A	
		– – – d'appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques, et cinématographiques :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9010904100		----- des types utilisés dans les laboratoires cinématographiques	2.5	A	
90109049		----- autres :			
9010904910		----- destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	10	A	
9010904990		----- autres	10	A	
		---- autres :			
9010908100		---- bobines pour l'enroulement des films cinématographiques	2.5	A	
9010908900		---- autres	40	A	
9011		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection.			
9011100000		- Microscopes stéréoscopiques	2.5	A	
9011200000		- Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	2.5	A	
9011800000		- Autres microscopes	2.5	A	
9011900000		- Parties et accessoires	32.5	A	
9012		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes.			
9012100000		- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	2.5	A	
9012900000		- Parties et accessoires	32.5	C	
9013		Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
9013100000		- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI.	40	C	
9013200000		- Lasers, autres que les diodes laser	2.5	A	
90138000		- Autres dispositifs, appareils et instruments			
9013800010		--- stéréoscopes	40	C	
9013800090		--- autres	40	A	
9013900000		- Parties et accessoires	40	C	
9014		Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation.			
90141000		- Boussoles, y compris les compas de navigation			
9014100010		--- compas de navigation	2.5	A	
9014100090		--- autres	2.5	A	
90142000		- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)			
9014200010		--- instruments et appareils de navigation aérienne	32.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		--- autres :			
9014200091		---- instruments et appareils électroniques	32.5	C	
9014200099		---- autres	32.5	A	
90148000		- Autres instruments et appareils			
9014800010		--- instruments et appareils de navigation maritime ou fluviale	2.5	A	
		--- autres :			
9014800091		---- instruments et appareils électroniques	2.5	A	
9014800099		---- autres	2.5	A	
90149000		- Parties et accessoires			
9014900010		--- pour compas de navigation	2.5	A	
9014900020		--- pour instruments et appareils de navigation maritime ou fluviale	2.5	A	
9014900030		--- pour instruments et appareils de navigation aérienne	2.5	A	
9014900090		--- autres	2.5	A	
9015		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.			
90151000		- Télémètres			
9015100010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9015100090		--- autres	2.5	A	
90152000		- Théodolites et tachéomètres			
9015200010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9015200090		--- autres	2.5	A	
90153000		- Niveaux			
9015300010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9015300090		--- autres	2.5	A	
90154000		- Instruments et appareils de photogrammétrie			
9015400010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9015400090		--- autres	2.5	A	
90158000		- Autres instruments et appareils			
9015800010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9015800090		--- autres	2.5	A	
90159000		- Parties et accessoires			
9015900010		--- pour instruments et appareils de photogrammétrie	10	A	
9015900020		--- pour instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9015900090		--- autres	10	A	
90160000		Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.			
9016000010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9016000090		--- autres	2.5	A	
9017		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple) ; instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à couli			
90171000		– Tables et machines à dessiner, même automatiques			
9017100010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9017100090		--- autres	2.5	A	
90172000		– Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul			
		--- instruments de dessin :			
9017200011		---- étuis de mathématiques	2.5	A	
9017200019		---- autres	2.5	A	
9017200020		--- instruments de traçage	2.5	A	
9017200090		--- instruments de calcul	2.5	A	
90173000		– Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges			
9017300010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9017300090		--- autres	2.5	A	
90178000		– Autres instruments			
9017800010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9017800090		--- autres	2.5	A	
90179000		– Parties et accessoires			
		--- pour instruments de dessin, de traçage et de calcul :			
9017900011		---- électriques ou électroniques	2.5	A	
9017900019		---- autres	2.5	A	
		---- autres :			
9017900091		---- électriques ou électroniques	2.5	A	
9017900099		---- autres	2.5	A	
9018		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.			
		– Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques) :			
9018110000		-- Electrocardiographes	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9018120000		-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	2.5	A	
9018130000		-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique.	2.5	A	
9018140000		-- Appareils de scintigraphie	2.5	A	
9018190000		-- Autres	2.5	A	
9018200000		- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	2.5	A	
		- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires :			
90183100		-- Seringues, avec ou sans aiguilles			
9018310010		---- en matières plastiques artificielles	2.5	A	
9018310090		---- autres	2.5	A	
9018320000		-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	2.5	A	
901839		-- Autres			
		---- en matières plastiques :			
		----- perfuseurs, transfuseurs, sondes et aiguilles épicroaniennes :			
		----- poches pour le prélèvement, la conservation et l'injection du sang humain importées par le Centre National et les Centres Régionaux de Transfusion Sanguine ou pour leur compte	2.5	A	
9018391100		----- autres	2.5	A	
9018391900		----- autres :			
90183920		----- autres :			
9018392010		----- lignes artérielles et veineuses pour hémodialyse avec leurs aiguilles.	2.5	A	
9018392090		----- autres	2.5	A	
9018399000		---- autres	2.5	A	
		- Autres instruments et appareils, pour l'art dentaire :			
		-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	2.5	A	
9018410000		-- Autres			
901849		-- Autres			
9018491000		--- fauteuils de dentistes et similaires	2.5	A	
9018499000		--- autres	2.5	A	
9018500000		- Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	2.5	A	
901890		- Autres instruments et appareils			
		--- appareils paramédicaux d'actinothérapie pour soins de beauté et brunissement artificiel	2.5	A	
9018901000		---- autres :			
90189090		---- autres :			
9018909010		----- en matières plastiques	2.5	A	
		----- autres :			
9018909091		----- appareils d'anesthésie	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9018909093		----- instruments spéciaux pour le diagnostic autres que ceux pour l'électrodiagnostic	2.5	A	
9018909095		----- appareils de diathermie (à ondes courtes, à ultrasons, à ondes très courtes)	2.5	A	
9018909099		----- autres	2.5	A	
9019		Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire.			
9019100000		– Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie	2.5	A	
9019200000		– Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	2.5	A	
9020000000		Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	2.5	A	
9021		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux so			
902110		– Appareils d'orthopédie ou pour fractures			
9021101000		– – – articles et appareils pour fractures	2.5	A	
9021109000		– – – autres	2.5	A	
		– Articles et appareils de prothèse dentaire :			
90212100		– – Dents artificielles			
9021210010		– – – en matières plastiques	25	F	
9021210090		– – – en autres matières	25	F	
90212900		– – Autres			
9021290010		– – – en métaux précieux ou en métaux plaqués ou doublés de métaux précieux.	25	C	
9021290090		– – – autres	25	A	
		– Autres articles et appareils de prothèse :			
9021310000		– – Prothèses articulaires	2.5	A	
902139		– – Autres			
9021391000		– – – poches à urine en matières plastiques	40	F	
90213990		– – – autres :			
9021399010		– – – – oculaires	2.5	A	
9021399020		– – – – valves cardio-vasculaires	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9021399090		----- autres	2.5	A	
9021400000		- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	2.5	A	
9021500000		- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires.	2.5	A	
902190		- Autres			
9021901000		--- appareils du genre pacemaker, pour la stimulation d'autres organes (poumons,rectum, vessie, etc.)	2.5	A	
9021902000		--- appareils destinés à faciliter la phonation	2.5	A	
9021903000		--- appareils permettant aux aveugles de se guider	2.5	A	
9021904000		--- appareils à implanter dans l'organisme destinés à soutenir ou à remplacer la fonction chimique de certains organes (sécrétion d'insuline, par exemple)	2.5	A	
9021909000		--- autres	25	C	
9022		Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs			
		- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :			
9022120000		-- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	2.5	A	
9022130000		-- Autres, pour l'art dentaire	2.5	A	
9022140000		-- Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	2.5	A	
9022190000		-- Pour autres usages	2.5	A	
		- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :			
9022210000		-- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	2.5	A	
9022290000		-- Pour autres usages	2.5	A	
9022300000		- Tubes à rayons X	2.5	A	
9022900000		- Autres, y compris les parties et accessoires	25	A	
90230000		Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.			
9023000010		--- instruments, appareils et modèles pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	2.5	A	
9023000020		--- modèles d'anatomie humaine ou animale	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9023000090		--- autres	2.5	A	
9024		Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)			
902410		- Machines et appareils d'essais des métaux			
9024101000		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
90241090		--- autres :			
9024109010		---- universels et pour essais de traction	2.5	A	
9024109020		---- pour essais de dureté	2.5	A	
9024109090		---- autres	2.5	A	
902480		- Autres machines et appareils			
9024801000		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
90248090		--- autres :			
9024809010		---- machines et appareils pour essais des textiles, papiers et cartons	2.5	A	
9024809090		---- machines et appareils pour essais d'autres matériaux	2.5	A	
902490		- Parties et accessoires			
9024901000		--- pour machines et appareils électriques ou électroniques	10	A	
9024909000		--- autres	10	A	
9025		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux.			
		- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments :			
902511		-- A liquide, à lecture directe			
9025111000		--- thermomètres médicaux	2.5	A	
9025119000		--- autres	2.5	A	
902519		-- Autres			
9025191000		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
90251990		--- autres :			
9025199010		---- pyromètres optiques	2.5	A	
9025199090		---- autres	2.5	A	
902580		- Autres instruments			
90258012		--- électriques ou électroniques :			
9025801211		---- baromètres	2.5	A	
9025801219		---- autres	2.5	A	
90258092		--- autres :			
9025809210		---- hygromètres et psychromètres	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9025809220		----- densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments similaires	2.5	A	
9025809230		----- baromètres	2.5	A	
9025809290		----- autres	2.5	A	
90259000		- Parties et accessoires			
9025900010		--- pour instruments et appareils électriques ou électroniques	2.5	A	
9025900090		--- autres	2.5	A	
9026		Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des			
90261000		- Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides			
9026100010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9026100091		----- indicateurs de niveau	2.5	A	
9026100099		----- débitmètres	2.5	A	
90262000		- Pour la mesure ou le contrôle de la pression			
9026200010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9026200091		----- à spire ou à membrane manométrique métallique	2.5	A	
9026200099		----- autres	2.5	A	
90268000		- Autres instruments et appareils			
9026800010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9026800091		----- régulateurs	2.5	A	
9026800099		----- autres	2.5	A	
90269000		- Parties et accessoires			
9026900010		--- pour instruments et appareils électroniques	2.5	A	
9026900090		--- autres	2.5	A	
9027		Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle			
90271000		- Analyseurs de gaz ou de fumées			
9027100010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9027100090		--- autres	2.5	A	
90272000		- Chromatographes et appareils d'électrophorèse			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9027200010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9027200090		--- autres	2.5	A	
90273000		- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)			
9027300010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9027300090		--- autres	2.5	A	
90274000		- Posemètres			
9027400010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9027400090		--- autres	2.5	A	
90275000		- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)			
9027500010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9027500090		--- autres	2.5	A	
90278000		- Autres instruments et appareils			
9027800010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9027800091		---- calorimètres	2.5	A	
9027800099		---- autres	2.5	A	
90279000		- Microtomes; parties et accessoires			
9027900010		--- microtomes	10	A	
9027900090		--- autres	10	A	
9028		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.			
9028100000		- Compteurs de gaz	40	F	
902820		- Compteurs de liquides			
9028201000		--- d'eau	50	F	
		--- autres :			
9028209100		---- de gaz de pétrole liquéfiés (GPL)	2.5	C	
9028209900		---- autres	50	F	
902830		- Compteurs d'électricité			
9028301000		--- compteurs d'électricité basse et moyenne tension	50	F	
9028309000		--- autres	32.5	F	
		- Parties et accessoires			
902890		--- pour compteurs d'eau :			
9028901100		---- mécanismes	17.5	B	
9028901900		---- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9028909000		--- autres	25	F	
9029		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production,taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n°s 90.14 ou 90.15; stroboscopes.			
902910		– Compteurs de tours ou de production,taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires			
9029101000		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
90291090		--- autres :			
9029109010		---- appareils à fonction unique de totalisation simple	10	A	
9029109090		---- appareils à fonctions multiples	10	A	
902920		– Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes			
9029200500		--- stroboscopes	2.5	A	
9029202000		--- chronotachygraphes	2.5	A	
		--- autres :			
9029203000		---- électriques ou électroniques	10	A	
90292080		---- autres :			
9029208091		----- pour véhicules	10	A	
9029208099		----- autres	10	A	
9029900000		– Parties et accessoires	40	A	
9030		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques;instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ion			
90301000		– Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes			
9030100010		--- électroniques	2.5	A	
9030100090		--- autres	2.5	A	
90302000		– Oscilloscopes et oscillographes cathodiques			
9030200010		--- électroniques	2.5	A	
9030200090		--- autres	2.5	A	
		– Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur :			
90303100		-- Multimètres			
9030310010		--- électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9030310020		---- de laboratoire	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- autres :			
9030310091		----- de tableau	2.5	A	
9030310099		----- autres	2.5	A	
90303900		-- Autres			
9030390010		--- électroniques	2.5	A	
		--- autres :			
9030390020		---- de laboratoire	2.5	A	
		---- autres :			
9030390091		----- de tableau	2.5	A	
9030390099		----- autres	2.5	A	
90304000		- Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)			
9030400010		--- électroniques	2.5	A	
9030400090		--- autres	2.5	A	
		- Autres instruments et appareils :			
90308200		-- Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur			
9030820010		--- électroniques	2.5	A	
9030820090		--- autres	2.5	A	
90308300		-- Autres, avec dispositif enregistreur			
9030830010		--- électroniques	2.5	A	
9030830090		--- autres	2.5	A	
90308900		-- Autres			
9030890012		--- électroniques	2.5	A	
9030890092		--- autres	2.5	A	
9030900000		- Parties et accessoires	10	A	
9031		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils.			
90311000		- Machines à équilibrer les pièces mécaniques			
9031100010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9031100090		--- autres	2.5	A	
90312000		- Bancs d'essai			
9031200010		--- électriques ou électroniques	2.5	A	
9031200090		--- autres	2.5	A	
9031300000		- Projecteurs de profils	2.5	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Autres instruments et appareils optiques :			
90314100		– – Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur			
9031410010		– – – comparateurs optiques	2.5	A	
9031410090		– – – autres	2.5	A	
90314900		– – Autres			
9031490010		– – – comparateurs optiques	2.5	A	
9031490090		– – – autres	2.5	A	
90318000		– Autres instruments, appareils et machines			
9031800010		– – – électriques ou électroniques	2.5	A	
		– – – autres :			
9031800091		– – – – planimètres, intégrateurs, analyseurs harmoniques et similaires	2.5	A	
9031800092		– – – – calibres	2.5	A	
9031800099		– – – – autres	2.5	A	
90319000		– Parties et accessoires			
9031900010		– – – pour instruments, appareils et machines électriques ou électroniques	10	A	
9031900090		– – – autres	10	A	
9032		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques.			
903210		– Thermostats			
9032101000		– – – électriques ou électroniques	2.5	A	
		– – – autres :			
9032109100		– – – – mécaniques à dispositif de déclenchement électrique	2.5	A	
9032109900		– – – – autres	2.5	A	
90322000		– Manostats (pressostats)			
9032200010		– – – électriques ou électroniques	2.5	A	
9032200090		– – – autres	2.5	A	
		– Autres instruments et appareils :			
9032810000		– – Hydrauliques ou pneumatiques	2.5	A	
903289		– – Autres			
9032891000		– – – régulateurs et stabilisateurs de tension pour appareils récepteurs de télévision	2.5	A	
90328990		– – – autres :			
9032899010		– – – – électroniques	2.5	A	
9032899090		– – – – autres	2.5	A	
90329000		– Parties et accessoires			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9032900010		--- pour instruments et appareils électriques ou électroniques	2.5	A	
9032900090		--- autres	2.5	A	
90330000		Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90.			
9033000010		--- parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils électroniques	32.5	A	
9033000020		--- parties décollées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm	32.5	C	
9033000090		--- autres	32.5	A	
9101		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
		– Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps :			
9101110000		-- A affichage mécanique seulement	10	A	
9101120000		– A affichage optoélectronique seulement	10	A	
9101190000		-- Autres	10	A	
		– Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps :			
91012100		-- A remontage automatique			
9101210010		--- avec échappement à ancre empierré	10	A	
9101210090		--- autres	10	A	
91012900		-- Autres			
9101290010		--- avec échappement à ancre empierré	10	A	
9101290090		--- autres	10	A	
		– Autres :			
9101910000		-- Fonctionnant électriquement	10	A	
91019900		-- Autres			
9101990010		--- avec échappement à ancre empierré	10	A	
9101990090		--- autres	10	A	
9102		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n°91.01.			
		– Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps :			
9102110000		-- A affichage mécanique seulement	10	A	
9102120000		-- A affichage optoélectronique seulement	10	A	
9102190000		-- Autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		– Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps :			
91022100		– – A remontage automatique			
9102210010		– – – avec échappement à ancre empierré	10	A	
9102210090		– – – autres	10	A	
91022900		– – Autres			
9102290010		– – – avec échappement à ancre empierré	10	A	
9102290090		– – – autres	10	A	
		– Autres :			
9102910000		– – Fonctionnant électriquement	10	A	
91029900		– – Autres			
9102990010		– – – avec échappement à ancre empierré	10	A	
9102990090		– – – autres	10	A	
9103		Réveils et pendulettes, à mouvement de montre.			
91031000		– Fonctionnant électriquement			
9103100010		– – – en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9103100090		– – – autres	10	A	
91039000		– Autres			
9103900010		– – – en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9103900090		– – – autres	10	A	
9104000000		Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	2.5	A	
9105		Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre.			
		– Réveils :			
9105110000		– – Fonctionnant électriquement	10	A	
910519		– – Autres			
9105191000		– – – de voyage	10	A	
		– – – autres :			
9105199100		– – – – présentés sous la forme d'éléments C.K.D	10	A	
9105199900		– – – – autres	10	A	
		– Pendules et horloges, murales :			
9105210000		– – Fonctionnant électriquement	10	A	
910529		– – Autres			
9105291000		– – – présentés sous la forme d'éléments C.K.D	10	A	
9105299000		– – – autres	10	A	
		– Autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
91059100		-- Fonctionnant électriquement			
9105910010		--- de distribution et d'unification de l'heure	10	A	
9105910090		--- autres	10	A	
91059900		-- Autres			
9105990010		--- de tables, de cheminées et similaires	10	A	
9105990090		--- autres	10	A	
9106		Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple).			
91061000		- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs			
9106100010		--- enregistreurs de présence (horloges de pointage)	2.5	A	
9106100090		--- autres	2.5	A	
9106200000		- Parcmètres	2.5	A	
9106900000		- Autres	40	A	
910700		Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone.			
9107001000		--- horloges électriques change-tarif	40	C	
9107002000		--- minuteurs mécaniques munis d'un mouvement d'horlogerie	32.5	C	
9107009000		--- autres	40	A	
9108		Mouvements de montres, complets et assemblés.			
		- Fonctionnant électriquement :			
9108110000		-- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	10	A	
9108120000		-- A affichage optoélectronique seulement	10	A	
9108190000		-- Autres	10	A	
9108200000		- A remontage automatique	10	A	
910890		- Autres			
9108901000		--- mesurant 33,8 mm ou moins	10	A	
9108909000		--- autres	10	A	
9109		Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres.			
		- Fonctionnant électriquement :			
9109110000		-- De réveils	10	A	
9109190000		-- Autres	10	A	
9109900000		- Autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9110		Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie.			
		– De montres :			
9110110000		-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	10	A	
9110120000		-- Mouvements incomplets, assemblés	10	A	
9110190000		-- Ebauches	10	A	
911090		– Autres			
9110901000		--- chablons, non assemblés ou partiellement assemblés	10	A	
9110902000		--- mouvements incomplets assemblés	10	A	
9110909000		--- autres	10	A	
9111		Boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02 et leurs parties.			
9111100000		– Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	10	A	
9111200000		– Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	10	A	
9111800000		– Autres boîtes	10	A	
911190		– Parties			
		--- brutes, simplement ébauchées :			
9111901100		---- en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9111901900		---- autres	10	A	
91119090		---- finies :			
9111909010		---- en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9111909090		---- autres	10	A	
9112		Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties.			
911220		– Cages et cabinets			
9112201000		--- en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9112209000		--- autres	10	A	
911280		(Position supprimée)			
911290		– Parties			
		--- brutes, simplement ébauchées :			
9112901100		---- en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9112901900		---- autres	10	A	
91129090		---- finies :			
9112909010		---- en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux	10	A	
9112909090		---- autres	10	A	
9113		Bracelets de montres et leurs parties.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
91131000		– En métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
		– – – en métaux précieux :			
9113100011		– – – – de bijouterie	10	A	
9113100013		– – – – de joaillerie	10	A	
9113100019		– – – – autres	10	A	
		– – – en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
9113100091		– – – – de bijouterie	10	A	
9113100093		– – – – de joaillerie	10	A	
9113100099		– – – – autres	10	A	
9113200000		– En métaux communs, même dorés ou argentés	10	A	
91139000		– Autres			
9113900010		– – – en cuir	10	A	
9113900020		– – – en matières plastiques	10	A	
9113900030		– – – en tissu	10	A	
9113900040		– – – en pierres fines, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	10	A	
9113900090		– – – autres	10	A	
9114		Autres fournitures d'horlogerie.			
9114100000		– Ressorts, y compris les spiraux	10	A	
911420		– Pierres			
91142010		– – – pierres d'horlogerie (pierres gemmes, pierres synthétiques ou reconstituées et imitations de pierres gemmes) non serties ni montées :			
9114201010		– – – – pierres gemmes	10	A	
9114201090		– – – – autres	10	A	
9114209000		– – – autres	10	A	
9114300000		– Cadrans	10	A	
9114400000		– Platines et ponts	10	A	
911490		– Autres			
9114901000		– – – porte-échappement et pièces de sonnerie assemblées	10	A	
91149090		– – – autres :			
9114909010		– – – – pièces de mouvement de montres (cage, organe moteur, rouage, minuterie)	10	A	
9114909020		– – – – échappement, régulateur, mécanisme de remontoir et de mise à l'heure non assemblées	10	A	
9114909030		– – – – pièces de mouvement de réveils, pendulettes, pendules, horloges et autres appareils d'horlogerie non assemblées	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9114909090		----- autres	10	A	
9201		Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier.			
9201100000		-Pianos droits	10	A	
9201200000		-Pianos à queue	10	A	
9201900000		-Autres	10	A	
9202		Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple).			
9202100000		- A cordes frottées à l'aide d'un archet	10	A	
92029000		-Autres			
9202900010		---- à cordes pincées	10	A	
9202900090		---- autres	10	A	
92030000		Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques.			
9203000010		---- orgues à tuyaux	10	A	
9203000090		---- autres	10	A	
9204		Accordéons et instruments similaires; harmonicas à bouche.			
92041000		-Accordéons et instruments similaires			
9204100010		---- accordéons	10	A	
9204100090		---- autres	10	A	
9204200000		-Harmonicas à bouche	10	A	
9205		Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple).			
9205100000		- Instruments dits "cuivres"	10	A	
92059000		-Autres			
9205900010		---- en métal	10	A	
9205900090		---- en autres matières	10	A	
9206000000		Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	10	A	
9207		Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple).			
9207100000		-Instruments à clavier, autres que les accordéons	10	A	
9207900000		-Autres	10	A	
9208		Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre; appeaux de tous types; sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9208100000		--Boîtes à musique	50	C	
9208900000		--Autres	50	C	
9209		Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types.			
9209100000		--Métronomes et diapasons	50	C	
9209200000		--Mécanismes de boîtes à musique	50	C	
9209300000		--Cordes harmoniques	50	A	
		--Autres :			
9209910000		-- -- Parties et accessoires de pianos	50	A	
9209920000		-- -- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	50	A	
9209930000		-- -- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.03	50	C	
9209940000		-- -- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	50	C	
92099900		-- -- Autres			
9209990010		--- -- parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.04	50	C	
9209990090		--- -- autres	50	C	
9301		Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches. -- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple) :			
9301110000		-- -- Auto-propulsées	50	C	
9301190000		-- -- Autres	50	C	
9301200000		-- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance torpilles et lanceurs similaires	50	C	
9301900000		-- Autres	50	C	
930200		Revolvers et pistolets, autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04.			
9302001000		---- du calibre 9 ou au dessus	50	C	
		---- autres :			
		---- -- pistolets automatiques :			
9302002100		----- du calibre7,65 long ou de calibres supérieurs jusqu'au calibre de 9 exclu.	50	C	
9302002900		----- du calibre 7,65 court et au-dessous	50	C	
9302009000		----- autres revolvers et pistolets de calibre inférieur à 9	50	C	
9303		Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signa			
930310		-- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
93031010		--- fusils et carabines de chasse et de tir :			
9303101010		---- fusils de chasse	50	C	
9303101090		---- carabines de chasse ou de tir	50	C	
9303109000		--- autres	50	C	
930320		- Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse			
9303201000		--- cannes-fusils et articles similaires	50	C	
93032090		--- autres :			
		---- fusils de chasse :			
9303209011		----- non automatiques	50	C	
9303209019		----- automatiques, semi-automatiques ou à répétition	50	C	
		---- carabines de chasse ou de tir :			
9303209091		----- non automatiques	50	C	
9303209099		----- automatiques, semi-automatiques ou à répétition	50	C	
930330		- Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif			
9303301000		--- cannes-fusils et articles similaires	50	C	
93033090		--- autres :			
		---- fusils de chasse :			
9303309011		----- non automatiques	50	C	
9303309019		----- automatiques, semi-automatiques ou à répétition	50	C	
		---- carabines de chasse ou de tir :			
9303309091		----- non automatiques	50	C	
9303309099		----- automatiques, semi-automatiques ou à répétition	50	C	
9303900000		- Autres	50	C	
93040000		Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 93.07.			
9304000010		--- fusils, carabines, pistolets et similaires à ressort à air comprimé ou à gaz	50	C	
9304000090		--- autres	50	C	
9305		Parties et accessoires des articles des n°s 93.01 à 93.04.			
9305100000		- De revolvers ou pistolets	40	C	
		- De fusils ou carabines du n° 93.03 :			
930521		-- Canons lisses			
93052110		--- pour fusil et carabine de chasse ou de tir :			
9305211010		---- simplement ébauchés	50	C	
9305211090		---- finis	50	C	
9305219000		--- autres	40	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
930529		-- Autres			
9305291000		---- ébauches de crosse (bois de fusils)	40	C	
		---- autres :			
93052991		----- pour fusil et carabine de chasse ou de tir :			
9305299110		----- simplement ébauchés	50	C	
9305299190		----- finis	50	C	
9305299900		----- autres	40	C	
		-- Autres :			
930591		-- Des armes de guerre du n° 93.01			
93059110		---- en caoutchouc vulcanisé non durci :			
9305911010		---- en caoutchouc spongieux ou cellulaire	50	C	
9305911090		---- autres	50	C	
9305912000		---- en cuir naturel ou reconstitué	50	C	
9305913000		---- en tissus	50	C	
93059190		---- autres :			
9305919010		----- ébauches de crosse (bois de fusils)	40	C	
9305919090		----- autres	40	C	
930599		-- Autres			
93059910		---- en caoutchouc vulcanisé non durci :			
9305991010		---- en caoutchouc spongieux ou cellulaire	50	C	
9305991090		---- autres	50	C	
9305992000		---- en cuir naturel ou reconstitué	50	C	
9305993000		---- en tissus	50	C	
93059990		---- autres :			
9305999010		----- ébauches de crosse (bois de fusils)	40	C	
9305999020		----- pour armes du n° 93.02	40	C	
9305999090		----- autres	40	C	
9306		Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches.			
930610		-- Cartouches pour pistolets de scellement ou pour pistolets d'abattages et leurs parties			
9306101000		---- pour pistolets de scellement	50	C	
9306109000		---- autres	50	C	
		-- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
93062100		-- Cartouches			
		---- cartouches de chasse :			
9306210011		----- chargées prêtes pour le tir	50	C	
9306210019		----- autres, amorcées ou non	50	C	
9306210090		---- autres	50	C	
930629		-- Autres			
9306291000		--- plombs pour carabines à air comprimé	50	C	
		---- autres, pour cartouches de chasse (balles, plombs, chevrotines, bourres, etc) :			
9306292100		----- balles	50	C	
9306292200		----- plombs et chevrotines	50	C	
9306292300		----- bourres	17.5	B	
9306292400		----- obturateurs et douilles	17.5	B	
9306292800		----- autres	50	C	
9306299000		---- autres	50	C	
930630		- Autres cartouches et leurs parties			
		---- pour revolvers, pistolets et pistolets mitrailleurs du n° 93.01 :			
9306301100		----- pour armes de guerre	50	C	
9306301900		----- autres	50	C	
		---- autres :			
93063020		----- de guerre :			
9306302010		----- pour armes n° 93.01	50	C	
9306302090		----- autres	50	C	
		---- autres :			
93063030		----- cartouches de chasse :			
9306303010		----- chargées prêtes pour le tir	50	C	
		----- autres, amorcées ou non, y compris leurs accessoires, (balles, plombs, chevrotines, bourres, etc) :			
9306303091		----- balles	50	C	
9306303092		----- plombs et chevrotines	50	C	
9306303093		----- bourres	50	C	
9306303099		----- autres	50	C	
		----- autres :			
9306309100		----- pour appareils à usage technique ou industriel	50	C	
9306309900		----- autres	50	C	
930690		- Autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
93069010		---- de guerre :			
9306901010		----- pour armes du n° 93.01	50	C	
9306901090		----- autres	50	C	
		---- autres :			
9306909100		----- pour appareils à usage technique ou industriel	50	C	
9306909900		----- autres	50	C	
9307000000		Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	50	C	
9401		Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties.			
9401100000		– Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	50	F	
9401200000		– Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	50	F	
94013000		– Sièges pivotants, ajustables en hauteur			
		---- avec bâti en métaux communs :			
9401300011		----- non rembourrés	50	F	
9401300019		----- rembourrés	50	F	
		---- autres :			
9401300091		----- non rembourrés	50	F	
9401300099		----- rembourrés	50	F	
94014000		– Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits			
9401400010		---- avec bâti en métaux communs	50	F	
9401400090		---- autres	50	F	
9401500000		– Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires.	50	F	
		– Autres sièges, avec bâti en bois :			
9401610000		-- Rembourrés	50	F	
94016900		-- Autres			
		--- pliants :			
		----- en bois non courbé :			
9401690011		----- non recouverts, ni paillés, ni cannés	50	F	
9401690019		----- recouverts, paillés ou cannés	50	F	
		----- en bois courbé :			
9401690021		----- non recouverts, ni paillés, ni cannés	50	F	
9401690029		----- recouverts, paillés ou cannés	50	F	
9401690090		---- non pliants	50	F	
		– Autres sièges, avec bâti en métal :			
9401710000		-- Rembourrés	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9401790000		-- Autres	50	F	
94018000		- Autres sièges			
9401800010		---- en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires	50	F	
		---- autres :			
		----- en pierre :			
9401800021		----- en marbre	50	F	
9401800029		----- autres	50	F	
9401800030		----- en matières céramiques	50	F	
9401800090		----- autres	50	F	
94019000		- Parties			
9401900010		--- en bois	50	F	
		--- en autres matières :			
9401900092		---- socle de suspension pour les sièges des chauffeurs des véhicules du n° 87.02	10	F	
9401900093		---- unis, plaqués ou non, moulurés ou n'ayant qu'un seul motif de sculpture	50	F	
9401900098		---- autrement travaillés (sculptés et assimilés, incrustés, ornés de métal ou de toute autre application formant décoration)	50	F	
9402		Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, ave			
94021000		- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties			
9402100010		--- fauteuils de dentistes et similaires	10	A	
9402100090		--- autres	10	A	
94029000		- Autres			
		--- meubles :			
9402900011		---- tables d'opération, tables d'examen et similaires	10	F	
9402900019		---- autres	10	F	
9402900090		--- parties	10	F	
9403		Autres meubles et leurs parties.			
94031000		- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux			
		--- en fer ou acier :			
		---- à l'état brut ou simplement poli :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9403100010		----- bureaux et autres meubles de bureaux ne dépassant pas la hauteur d'un bureau (1. la hauteur d'un bureau peut atteindre environ 80 cm)	50	F	
		----- autres, dépassant la hauteur d'un bureau (1) :			
9403100021		----- armoires à portes, à volets ou à clapets	50	F	
9403100023		----- armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	50	F	
9403100029		----- autres	50	F	
		----- autres :			
9403100031		----- autrement revêtus	50	F	
9403100039		----- peints	50	F	
		----- autres :			
9403100091		----- bureaux et autres meubles de bureau ne dépassant pas la hauteur d'un bureau. (1- la hauteur d'un bureau peut atteindre environ 80 cm)	50	F	
9403100092		----- armoires à portes, à volets ou à clapets	50	F	
9403100093		----- armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	50	F	
9403100099		----- autres	50	F	
940320		- Autres meubles en métal			
		--- conçus pour être fixés (cloués, etc) ou suspendus au plafond ou aux murs :			
9403201100		----- en fonte, fer ou acier	50	F	
9403201900		----- autres	50	F	
94032090		----- autres :			
9403209010		----- lits	50	F	
9403209020		----- tables à dessins (non équipées)	50	F	
9403209090		----- autres	50	F	
94033000		- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux			
9403300010		--- rembourrés ou capitonnés	50	F	
9403300020		--- autres, gainés	50	F	
9403300090		--- autres	50	F	
94034000		- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines			
9403400010		--- rembourrés ou capitonnés	50	F	
9403400020		--- gainés	50	F	
9403400090		--- autres	50	F	
94035000		- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher			
9403500010		--- rembourrés ou capitonnés	50	F	
9403500020		--- autres, gainés	50	F	
9403500090		--- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
94036000		– Autres meubles en bois			
9403600010		– – – conçus pour être fixés (cloués, etc) ou suspendus au plafond ou aux murs	50	F	
		– – – autres :			
		– – – – rembourrés ou capitonnés :			
9403600021		– – – – – pour salles à manger et de séjour	50	F	
9403600023		– – – – – pour magasins	50	F	
9403600029		– – – – – autres	50	F	
		– – – – – autres, gainés :			
9403600031		– – – – – pour salles à manger et de séjour	50	F	
9403600033		– – – – – pour magasins	50	F	
9403600039		– – – – – autres	50	F	
9403600090		– – – – – autres	50	F	
9403700000		– Meubles en matières plastiques	50	F	
94038000		– Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires			
9403800010		– – – en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires	50	F	
		– – – autres :			
		– – – – en pierres :			
9403800021		– – – – – en marbre	50	F	
9403800029		– – – – – autres	50	F	
9403800030		– – – – – en matières céramiques	50	F	
9403800040		– – – – – en osier ou en roseau	50	F	
9403800050		– – – – – en rotin, ou en moelle de rotin	50	F	
9403800090		– – – – – autres	50	F	
94039000		– Parties			
9403900010		– – – en métaux communs	50	F	
9403900020		– – – en bois	50	F	
9403900090		– – – autres	50	F	
9404		Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire			
94041000		– Sommiers			
9404100010		– – – métalliques	50	F	
9404100090		– – – autres	50	F	
		– Matelas :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
94042100		-- En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non			
9404210010		---- en caoutchouc spongieux ou cellulaire	50	F	
9404210090		---- autres	50	F	
94042900		-- En autres matières			
9404290010		---- à carcasse métallique	50	F	
9404290090		---- autres	50	F	
94043000		-- Sacs de couchage			
9404300010		---- comportant des éléments chauffants électriques	50	F	
		---- autres :			
9404300091		----- en caoutchouc spongieux ou cellulaire	50	F	
9404300099		----- autres	50	F	
94049000		-- Autres			
9404900010		---- comportant des éléments chauffants électriques	50	F	
9404900010	b	---- comportant des éléments chauffants électriques	50	F	
		---- autres :			
9404900020		----- en caoutchouc spongieux ou cellulaire	50	F	
		----- autres :			
9404900091		----- oreillers et traversins	50	F	
9404900091	b	----- oreillers et traversins	50	F	
9404900092		----- couvre-pieds et édredons	50	F	
9404900092	b	----- couvre-pieds et édredons	50	F	
9404900099		----- autres	50	F	
9404900099	b	----- autres	50	F	
9405		Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs			
940510		-- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques			
9405100900		---- projecteurs	50	F	
		---- autres, en verre :			
9405101100		----- en cristal	50	F	
9405101300		----- en verre d'optique commune	50	F	
9405101900		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
94051020		---- autres, en métaux communs :			
9405102010		----- articles de lustrerie	50	F	
9405102090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
9405103100		----- en matières plastiques	50	F	
9405103200		----- en cuir	50	F	
9405103900		----- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		----- en bois ou en vannerie :			
9405104100		----- en bois	50	F	
9405104900		----- en vannerie	50	F	
94051050		---- en pierre ou en matières céramiques :			
9405105010		----- en pierre	50	F	
9405105090		----- en matières céramiques	50	F	
9405109000		---- autres	50	F	
940520		- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques			
		---- en verre :			
9405201100		----- en cristal	50	F	
9405201300		----- en verre d'optique commune	50	F	
94052019		----- autres :			
9405201910		----- lampes à paillettes	50	F	
9405201990		----- autres	50	F	
9405202000		--- en métaux communs	50	F	
		--- autres :			
9405203100		----- en matières plastiques	50	F	
9405203200		----- en cuir	50	F	
9405203900		----- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		----- en bois ou en vannerie :			
9405204100		----- en bois	50	F	
9405204900		----- en vannerie	50	F	
94052050		---- en pierre ou en matières céramiques :			
9405205010		----- en pierre	50	F	
9405205090		----- en matières céramiques	50	F	
9405209000		---- autres	50	F	
94053000		- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël			
9405300010		--- en verre	50	F	
9405300090		--- en autres matières	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
940540		– Autres appareils d'éclairage électriques			
		---- projecteurs :			
9405401100		----- pour la reproduction de la lumière du jour de 3200 degré kelvin à 5600 degré kelvin	2.5	F	
9405401900		----- autres	50	F	
		---- autres :			
		----- en verre :			
9405402100		----- en cristal	50	F	
9405402200		----- en verre d'optique commune	50	F	
9405402900		----- autres	50	F	
94054030		---- en métaux communs :			
9405403010		----- lampes à usages spéciaux	50	F	
9405403090		----- autres	50	F	
		---- autres :			
9405404100		----- en matières plastiques	50	F	
9405404200		----- en caoutchouc vulcanisé non durci	50	F	
9405404300		----- en caoutchouc durci	50	F	
9405404400		----- en cuir	50	F	
9405404900		----- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		----- en bois ou en vannerie :			
9405405100		----- en bois	50	F	
9405405900		----- en vannerie	50	F	
94054060		----- en pierre ou en matières céramiques :			
9405406010		----- en pierre	50	F	
9405406090		----- en matières céramiques	50	F	
9405409000		----- autres	32.5	F	
940550		– Appareils d'éclairage non électriques			
		---- en verre :			
9405501100		----- en cristal	50	F	
9405501300		----- en verre d'optique commune	50	F	
9405501900		----- autres	50	F	
		---- en métaux communs :			
9405502000		----- lampes de sûreté pour mineurs	10	F	
		---- autres :			
94055031		----- lampes pour véhicules et lampes portatives :			
9405503110		----- lampes pour véhicules	10	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9405503190		----- lampes portatives	10	F	
94055039		----- autres :			
9405503911		----- lanternes-tempête	50	F	
9405503919		----- lampes à manchons à incandescence	50	F	
		----- autres :			
9405503991		----- en cuivre	50	F	
9405503999		----- autres	50	F	
		---- autres :			
9405504100		---- en matières plastiques	50	F	
9405504200		---- en cuir	50	F	
9405504900		---- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		---- en bois ou en vannerie :			
9405505100		----- en bois	50	F	
9405505900		----- en vannerie	50	F	
9405506000		----- en pierre	50	F	
9405509000		----- autres	50	F	
940560		- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires			
		---- en verre :			
9405601100		---- en cristal	50	F	
9405601300		---- en verre d'optique commune	50	F	
9405601900		---- autres	50	F	
		---- en métaux communs :			
9405602100		---- plaques spécialement conçues pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	
9405602200		---- plaques indicatrices pour routes, rues, sites, localités	50	F	
9405602300		---- plaques pour la signalisation routière	50	F	
94056029		---- autres :			
9405602910		----- en métaux communs non ferreux, autres que gravés	50	F	
9405602990		----- autres	50	F	
		---- autres :			
9405603100		---- en matières plastiques	50	F	
9405603200		---- en cuir	50	F	
9405603900		---- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		---- en bois ou en vannerie :			
9405604100		----- en bois	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9405604900		----- en vannerie	50	F	
94056050		----- en pierre ou en matières céramiques :			
9405605010		----- en pierre	50	F	
9405605090		----- en matières céramiques	50	F	
9405606000		----- en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires	50	F	
9405609000		----- autres	32.5	F	
		- Parties :			
940591		-- En verre			
9405912000		--- pour projecteurs	2.5	A	
94059180		--- autres :			
		---- verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièce analogues de lustrerie :			
9405918011		----- en cristal	50	F	
9405918019		----- autres	50	F	
		---- autres (diffuseurs, plafonniers, vasques, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes, etc) :			
9405918091		----- en cristal	50	F	
9405918092		----- en verre d'optique commune	50	F	
9405918093		----- autres	50	F	
9405918099		----- autres	50	F	
940592		-- En matières plastiques			
9405921000		--- pour projecteurs	2.5	A	
9405929000		--- autres	50	F	
940599		-- Autres			
9405991000		--- pour projecteurs	2.5	A	
		--- autres :			
		---- en métaux communs :			
		----- pour plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques réclames, plaques-adresses et autres plaques analogues :			
9405992100		----- spécialement conçues pour l'équipement des véhicules automobiles	50	F	
9405992200		----- pour plaques indicatrices pour routes, rues, sites, localités	50	F	
9405992300		----- pour la signalisation routière	50	F	
94059929		----- autres :			
9405992910		----- en métaux communs non ferreux, autres que gravés	50	F	
9405992990		----- autres	50	F	
		----- pour appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
		----- carcasses d'abat-jour :			
9405993100		----- en fer, fonte ou acier	50	F	
9405993900		----- autres	50	F	
9405994000		----- autres	40	F	
		----- en caoutchouc :			
9405995100		----- en caoutchouc vulcanisé non durci	50	F	
9405995900		----- en caoutchouc durci	50	F	
		----- en cuir, en boyaux, baudruches, vessies ou tendons :			
9405996100		----- en cuir	50	F	
9405996900		----- en boyaux, baudruches, vessies ou tendons	50	F	
		----- en bois ou en vannerie :			
9405997100		----- en bois	50	F	
9405997900		----- en vannerie	50	F	
		----- autres :			
9405999100		----- en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose	50	F	
9405999200		----- en fils, ficelles, cordes ou cordages	50	F	
9405999300		----- en tissu	50	F	
94059994		----- en pierre ou en matières céramiques :			
9405999410		----- en pierre	50	F	
9405999490		----- en matières céramiques	50	F	
9405999900		----- autres	50	F	
940600		Constructions préfabriquées.			
9406001000		--- en matières plastiques	50	F	
		--- en bois :			
9406002100		----- en panneaux de fibres du n° 44.11	50	F	
9406002900		----- autres	50	F	
9406003000		--- en ciment, en béton, en pierre artificielle, même armés, y compris en ciment de laitier ou en granites	40	F	
9406004000		--- en matières céramiques	50	F	
		--- autres :			
9406009100		----- en fonte, fer ou acier	50	F	
9406009200		----- bâtiment préfabriqué avec ouverture et voies d'accès constitué seulement de la charpente en bois densifié avec accessoires d'assemblage, des panneaux sandwich rembourrés de laine de roche même comportant les canalisations intégrées dans la masse d	2.5	F	
9406009900		----- autres	50	F	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
950100		Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (tricycles, trottinettes, autos à pédales, par exemple); landaus et poussettes pour poupées.			
9501001000		---- vélocipèdes (y compris les triporteurs et similaires) sans moteur	10	A	
95010090		---- autres :			
		----- en matières plastiques :			
9501009011		----- voitures de tous genres pour poupées	10	A	
9501009019		----- autres	10	A	
		----- autres :			
9501009091		----- voitures de tous genres pour poupées	10	A	
9501009099		----- autres	10	A	
9502		Poupées représentant uniquement l'être humain.			
95021000		- Poupées, même habillées			
9502100010		--- en matières plastiques	10	A	
9502100090		--- autres	10	A	
		- Parties et accessoires :			
95029100		-- Vêtements et leurs accessoires, chaussures et chapeaux			
9502910010		--- en matières plastiques	10	A	
9502910090		--- autres	10	A	
95029900		-- Autres			
9502990010		--- en matières plastiques	10	A	
9502990090		--- autres	10	A	
9503		Autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre.			
95031000		- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires			
9503100010		--- en bois	10	A	
9503100090		--- autres	10	A	
95032000		- Modèles réduits, animés ou non, à assembler, autres que ceux du n° 9503.10			
9503200010		--- en bois	10	A	
9503200020		--- en matières plastiques	10	A	
9503200030		--- en métal	10	A	
9503200040		--- en tissus	10	A	
9503200050		--- en caoutchouc	10	A	
9503200090		--- autres	10	A	
95033000		- Autres assortiments et jouets de construction			
9503300010		--- en bois	10	A	
9503300020		--- en matières plastiques	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9503300030		--- en métal	10	A	
9503300040		--- en tissus	10	A	
9503300050		--- en caoutchouc	10	A	
9503300090		--- autres	10	A	
		- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines :			
95034100		-- Rembourrés			
9503410010		--- en matières plastiques	10	A	
9503410020		--- en tissus	10	A	
9503410030		--- en caoutchouc	10	A	
9503410090		--- autres	10	A	
95034900		-- Autres			
9503490010		--- en bois	10	A	
9503490020		--- en matières plastiques	10	A	
9503490030		--- en métal	10	A	
9503490040		--- en tissus	10	A	
9503490050		--- en caoutchouc	10	A	
9503490090		--- autres	10	A	
95035000		- Instruments et appareils de musique-jouets			
9503500010		--- en bois	10	A	
9503500090		--- autres	10	A	
95036000		- Puzzles			
9503600010		--- en bois	10	A	
9503600020		--- en matières plastiques	10	A	
9503600030		--- en métal	10	A	
9503600040		--- en tissus	10	A	
9503600050		--- en caoutchouc	10	A	
9503600090		--- autres	10	A	
9503700000		- Autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies	10	A	
95038000		- Autres jouets et modèles, à moteur			
9503800010		--- en bois	10	A	
		--- autres :			
9503800091		----- circuits d'autos électriques y compris leurs éléments	10	A	
9503800099		----- appareils de projection et autres jouets optiques	10	A	
95039000		- Autres			
9503900010		--- en bois	10	A	
		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9503900020		----- armes jouets	10	A	
		----- autres :			
9503900030		----- en matières plastiques	10	A	
		----- en métal :			
9503900041		----- modèles miniatures obtenus par moulage	10	A	
9503900049		----- autres	10	A	
9503900050		----- en tissus	10	A	
9503900060		----- en caoutchouc	10	A	
9503900090		----- autres	10	A	
9504		Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple).			
9504100000		– Jeux vidéo des types utilisables avec un récepteur de télévision	10	A	
950420		– Billards et leurs accessoires			
9504201000		--- craies de billards	10	A	
95042090		--- autres :			
9504209010		---- billards dits russes, japonais et similaires, billards de table	10	A	
9504209090		---- autres	10	A	
95043000		– Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'un jeton ou d'autres articles similaires, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)			
9504300010		--- appareils dits à sous, distributeurs d'argent ou de jetons de consommation et tous autres appareils dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou le hasard et qui sont susceptibles de procurer une consommation ou tout autre gain moyennant une mise.	10	A	
9504300090		--- autres	10	A	
9504400000		– Cartes à jouer	50	F	
95049000		– Autres			
9504900010		--- cartes jouets	10	A	
9504900020		--- tables spéciales pour jeux de casino et de salons	10	A	
9504900090		--- autres, y compris les accessoires	10	A	
9505		Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises.			
9505100000		– Articles pour fêtes de Noël	10	A	
9505900000		– Autres	10	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9506		Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires.			
		– Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige :			
9506110000		– – Skis	10	A	
9506120000		– – Fixations pour skis	10	A	
95061900		– – Autres			
9506190010		– – – cannes pour skis et raquettes à neige	10	A	
9506190090		– – – autres	10	A	
		– Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques :			
9506210000		– – Planches à voile	10	A	
9506290000		– – Autres	10	A	
		– Clubs de golf et autre matériel pour le golf :			
9506310000		– – Clubs complets	10	A	
9506320000		– – Balles	10	A	
9506390000		– – Autres	10	A	
95064000		– Articles et matériel pour le tennis de table			
9506400010		– – – filets confectionnés pour tennis de table, présentés isolément	10	A	
9506400090		– – – autres	10	A	
		– Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées :			
9506510000		– – Raquettes de tennis, même non cordées	10	A	
9506590000		– – Autres	10	A	
		– Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table :			
9506610000		– – Balles de tennis	10	A	
9506620000		– – Gonflables	10	A	
9506690000		– – Autres	10	A	
9506700000		– Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins	10	A	
		– Autres :			
9506910000		– – Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme	2.5	A	
950699		– – Autres			
95069910		– – – jambières, molletières, protège-tibias, articles similaires et leurs parties :			
9506991010		– – – – en cuir ou en succédanés du cuir ou en caoutchouc	10	A	
		– – – – en matières textiles :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9506991021		----- en bonneterie	10	A	
9506991029		----- autres	10	A	
9506991090		----- en autres matières	10	A	
95069990		---- autres :			
9506999010		---- articles de cricket et de polo	10	A	
9506999090		---- autres	10	A	
9507		Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires.			
9507100000		– Cannes à pêche	10	A	
95072000		– Hameçons, même montés sur avançons			
9507200010		--- hameçons non montés	2.5	A	
9507200090		--- autres	2.5	A	
9507300000		– Moulinets pour la pêche	10	A	
95079000		– Autres			
9507900010		--- épuisettes ; autres articles pour la pêche à la ligne (lignes montées, flotteurs, dévidoirs, esches artificielles, etc)	10	A	
9507900020		--- appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires	10	A	
9507900090		--- autres	10	A	
9508		Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants.			
9508100000		– Cirques ambulants et ménageries ambulantes	10	A	
9508900000		– Autres	10	A	
9601		Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage).			
96011000		– Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire			
9601100010		--- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés	50	C	
9601100090		--- autres	50	C	
960190		– Autres			
9601901000		--- buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	32.5	C	
96019090		--- autres :			
		----- écaille travaillée (y compris les ouvrages) :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9601909001		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés	50	C	
9601909009		----- autres	50	C	
		----- nacre travaillée (y compris les ouvrages) :			
9601909011		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés (y compris les perles dites de Jérusalem)	50	C	
9601909019		----- autres	50	C	
		----- os travaillé (y compris les ouvrages) :			
9601909021		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés	50	C	
9601909029		----- autres	50	C	
		----- corail travaillé (y compris les ouvrages) :			
		----- combiné avec d'autres matières :			
9601909031		----- non monté	50	C	
9601909039		----- monté	50	C	
9601909040		----- autres	50	C	
		----- corne et bois d'animaux travaillés (y compris les ouvrages) :			
9601909050		----- dégrossissages	50	C	
		----- ouvrages :			
9601909061		----- manches de coutellerie et de couverts de table	50	C	
9601909069		----- autres	50	C	
9601909070		----- tuyaux de plumes travaillés	50	C	
		----- autres matières animales à tailler, travaillées (y compris les ouvrages) :			
9601909091		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés	50	C	
9601909099		----- autres	50	C	
960200		Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni			
96020010		---- matières végétales à tailler (corozo, noix, grains durs, etc) :			
9602001010		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires, non polis ni autrement ouvrés	50	C	
9602001090		----- autres	50	C	
96020020		--- écume de mer et ambre (succin) naturels ou reconstitués, jais et matières minérales similaires du jais :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9602002020		----- plaques, feuilles, baguettes, tubes, disques et formes similaires non polis ni autrement ouvrés	50	C	
		----- autres :			
		----- écume de mer naturelle ou reconstituée :			
9602002031		----- dégrossissages	50	C	
9602002039		----- ouvrages	50	C	
		----- ambre naturel ou reconstitué (ambroïde) :			
9602002041		----- dégrossissages	50	C	
9602002049		----- ouvrages	50	C	
		----- jais et matières minérales similaires du jais :			
9602002051		----- dégrossissages	50	C	
9602002059		----- ouvrages	50	C	
9602003000		--- rondelles de paraffine pour bobinoir	2.5	A	
96020090		--- autres :			
9602009060		----- cire animale gaufrée en rayon pour ruches	50	C	
		----- autres :			
9602009070		----- gélatine non durcie travaillée, autre que celle reprise sous le n° 35.03, et ouvrages en cette matière	10	A	
		----- autres ouvrages (en paraffine, stéarine, etc) :			
9602009091		----- en copal	50	C	
9602009099		----- autres	50	C	
9603		Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclett			
9603100000		- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	50	F	
		- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils :			
9603210000		-- Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	50	F	
960329		-- Autres			
96032910		--- constituant des éléments d'appareils :			
9603291010		----- garnies de fils métalliques	50	F	
9603291090		----- garnies d'autres matières	50	F	
96032990		--- autres :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9603299010		----- brosses ou pinceaux à barbe	50	F	
9603299090		----- autres	50	F	
9603300000		– Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques	50	F	
9603400000		– Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre	50	F	
960350		– Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules			
96035010		---- brosses constituant des parties de machines textiles :			
9603501010		----- garnies de fils métalliques	2.5	F	
9603501090		----- garnies d'autres matières	2.5	F	
96035090		---- autres :			
9603509010		----- garnies de fils métalliques	50	F	
9603509090		----- garnies d'autres matières	50	F	
960390		– Autres			
9603901000		---- balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	32.5	F	
9603902000		---- plumeaux et plumasseaux	50	F	
96039090		---- autres :			
		----- têtes préparées pour articles de brosse :			
9603909011		----- pour brosses à barbe	50	F	
9603909019		----- autres	50	F	
		----- autres :			
9603909091		----- en caoutchouc moulé d'une seule pièce, emmanché ou non, et raclettes en caoutchouc souple	50	F	
9603909093		----- rouleaux à peindre	50	F	
9603909099		----- autres	50	F	
9604000000		Tamis et cribles, à main	50	F	
9605000000		Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	50	A	
9606		Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons.			
960610		– Boutons-pression et leurs parties			
9606101000		---- boutons-pression et similaires	50	A	
9606109000		---- parties	50	A	
		– Boutons :			
9606210000		-- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles .	50	A	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9606220000		-- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	50	A	
9606290000		-- Autres	50	A	
96063000		-- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons			
9606300010		--- ébauches et formes de boutons	50	C	
9606300090		--- parties	50	A	
9607		Fermetures à glissière et leurs parties.			
		-- Fermetures à glissière :			
9607110000		-- Avec agrafes en métaux communs	50	F	
9607190000		-- Autres	50	F	
96072000		-- Parties			
9607200010		--- parties de fermetures avec agrafes en métaux communs	32.5	F	
9607200090		--- autres	32.5	F	
9608		Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les a			
960810		-- Stylos et crayons à bille			
		--- composés en tout ou partie, de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux	10	F	
9608101000		--- autres	50	F	
960820		-- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses			
		--- composés en tout ou partie, de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux	10	F	
9608201000		--- autres	50	F	
		-- Stylos à plume et autres stylos :			
960831		-- A dessiner à encre de Chine			
		--- composés en tout ou partie, de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux	10	F	
9608311000		--- autres	50	F	
9608319000		-- Autres			
960839		-- Autres			
		--- composés en tout ou partie, de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux	10	F	
9608391000		--- autres	50	F	
9608399000		-- Porte-mine			
960840		-- Porte-mine			
		--- composés en tout ou partie, de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux	10	F	
9608401000		--- autres			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9608409000		--- autres	50	F	
9608500000		- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	50	F	
9608600000		- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	50	F	
		- Autres :			
960891		-- Plumes à écrire et becs pour plumes			
		--- plumes à écrire :			
9608911000		---- en or	10	F	
		---- en autres matières :			
9608912100		----- en platine, en argent ou en doublés de métaux précieux	10	F	
9608912900		----- autres	50	F	
		--- autres :			
9608919100		---- en métaux précieux ou doublées ou plaquées de métaux précieux	10	F	
9608919900		---- autres	50	F	
960899		-- Autres			
9608991000		--- en métaux précieux ou doublés de métaux précieux	10	F	
96089990		--- autres :			
9608999010		---- pièces décollées dans la masse, en métaux communs	50	F	
9608999090		---- autres	50	F	
9609		Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs.			
9609100000		- Crayons à gaine	50	F	
9609200000		- Mines pour crayons ou porte-mine	25	F	
96099000		- Autres			
9609900010		--- craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs	50	F	
9609900020		--- crayons dits d'ardoise, nus	50	F	
9609900030		--- crayons autres qu'à gaine et que d'ardoise	50	F	
9609900040		--- pastels et fusains	50	F	
9609900090		--- autres	50	F	
96100000		Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.			
9610000010		--- ardoises et tableaux en ardoise naturelle ou en ardoisine	32.5	F	
9610000090		--- autres	32.5	F	
96110000		Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main.			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9611000010		--- non automatiques	50	F	
9611000090		--- automatiques	50	F	
9612		Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte.			
961210		– Rubans encreurs			
9612101000		--- rubans encreurs pour machines imprimantes, destinés à l'agence Maghreb Arabe Presse	17.5	A	
9612109000		--- autres	50	A	
9612200000		– Tampons encreurs	50	A	
9613		Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 36.03), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches.			
96131000		– Briquets de poche, à gaz, non rechargeables			
9613100010		--- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
		--- autres :			
9613100091		---- présentés sous la forme d'éléments C.K.D	50	C	
9613100099		---- autres	50	C	
96132000		– Briquets de poche, à gaz, rechargeables			
9613200010		--- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
		--- autres :			
9613200091		---- présentés sous la forme d'éléments C.K.D	50	C	
9613200099		---- autres	50	C	
96138000		– Autres briquets et allumeurs			
		--- briquets, y compris les briquets de table :			
		---- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux :			
9613800011		----- à gaz	50	C	
9613800019		----- autres	50	C	
		----- autres :			
		----- à gaz :			
9613800021		----- présentés sous la forme d'éléments C.K.D	50	C	
9613800029		----- autres	50	C	
9613800030		----- autres	50	C	
		--- autres :			
9613800091		---- allume-cigare pour véhicules automobiles	50	A	
9613800099		---- autres	50	C	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
96139000		– Parties			
9613900010		– – – pièces décollées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm	50	C	
		– – – autres :			
9613900091		– – – – pour allume-cigares pour véhicules automobiles	50	C	
9613900099		– – – – autres	50	C	
9614		Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties.			
96142000		– Pipes et têtes de pipes			
		– – – en bois ou en racine :			
9614200011		– – – – ébauchons de pipes	50	C	
9614200019		– – – – autres	50	C	
9614200090		– – – autres	50	C	
96149000		– Autres			
		– – – fume-cigarettes et fume-cigares ; bouts et tuyaux pour pipes, pour fume cigares ou pour fume-cigarettes :			
9614900011		– – – – en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou comportant une garniture en ces métaux	50	C	
9614900019		– – – – autres	50	C	
		– – – autres parties :			
9614900091		– – – – en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	50	C	
9614900099		– – – – autres	50	C	
9615		Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 85.16, et leurs parties.			
		– Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires :			
961511		– – En caoutchouc durci ou en matières plastiques			
9615111000		– – – en matières plastiques décoratives	50	F	
9615119000		– – – autres	50	F	
961519		– – Autres			
9615191000		– – – composés en tout ou partie d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre	50	F	
9615199000		– – – autres	50	F	
961590		– Autres			
9615901000		– – – en fer ou acier	50	F	
		– – – en aluminium :			

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9615902100		----- de fantaisie	50	F	
9615902900		----- autres	50	F	
96159090		---- autres :			
9615909010		----- en matières plastiques	50	F	
9615909090		----- autres	50	F	
9616		Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette.			
96161000		- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures			
9616100010		--- vaporisateurs de toilette, montés	40	F	
9616100090		--- montures et têtes de montures	40	F	
9616200000		- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	50	F	
96170000		Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre).			
9617000010		---- bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques, montés d'une capacité inférieure ou égale à 0,75 litre	50	C	
		---- autres :			
9617000020		----- bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés d'une capacité de plus de 0,75 litre	50	A	
		----- parties (à l'exclusion des ampoules en verre) :			
9617000091		----- entièrement en carton ou en fibre vulcanisée, recouverts ou non de papier ou de tissu	50	C	
9617000099		----- autres	50	C	
9618000000		Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	40	A	
9701		Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableaux similaires.			
9701100000		- Tableaux, peintures et dessins	17.5	A	
970190		- Autres			
9701901000		---- en bois	50	A	
9701902000		---- en liège	50	C	
9701909000		---- autres	17.5	B	
9702000000		Gravures, estampes et lithographies originales	17.5	B	
9703000000		Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created

Annex IV - Tariff Schedule of Morocco

HTS 10	Ex	Description	Base	Category	Additional Notes
9704000000		Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 49.07	25	C	
9705000000		Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	17.5	B	
9706000000		Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	17.5	B	

"b" denotes textile or apparel product

"aa", "bb", "cc" etc. denotes tariff ex-out to be created